



BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE JUIN 2017



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE JUNISESSION 2017
59^e législature / 59. Legislaturperiode
(2017 – 2021)
VOLUME 142

ANNEXES



BEILAGEN



Plan dynamique :

https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2017/06/2017.06_PDF_de_la_session_de_juin.pdf

Dynamischer Plan :

https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2017/06/2017.06_PDF_der_Junisession.pdf

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

[Amoos Emmanuel, AdG/LA](#)

[Anthamatten Christian \(suppl.\), CSPO](#)

[Ançay Tarcis \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Aymon Valentin \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Barras Lucien \(suppl.\), Les Verts](#)

[Bender Benoît, PDCB](#)

[Bender Marie-Paul \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Birbaum Thomas \(suppl.\), PLR](#)

[Blanchet Gwénolé \(suppl.\), Les Verts](#)

[Bonnard Boris \(suppl.\), PDCC](#)

[Bonvin Claire-Lise, PDCC](#)

[Borgeat Raymond, AdG/LA](#)

[Bourgeois Gaël, AdG/LA](#)

[Brantschen Frédéric \(suppl.\), PDCC](#)

[Bregy Philipp Matthias, CVPO](#)

[Brunner Nino \(suppl.\), CVPO](#)

[Bumann Konstantin, CSPO](#)

[Carron Florentin, PDCB](#)

[Carrupt Nicole, PLR](#)

[Chassot Emmanuel, PDCC](#)

[Cipolla Alexandre, UDC](#)

[Claivaz Christophe, PLR](#)

[Clausen Diego, CSPO](#)

[Clerc Charles, UDC](#)

[Clerc Mathieu, Les Verts](#)

[Clivaz Bruno, PDCC](#)

[Collet Bastian \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Constantin Patricia, AdG/LA](#)

[Constantin Sarah, AdG/LA](#)

[Cretton Nathalie, Les Verts](#)

[Cretton Sandra, PDCB](#)

[D'Andrès Grégory, PLR](#)

[Darbellay Fanny, PDCB](#)

[Darbellay Jonathan \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Degen Vincent \(suppl.\), Les Verts](#)

[Delasoie Marcel, PLR](#)

[Delasoie Stève, PLR](#)

[Dervy Gérald \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Dessimoz Céline, Les Verts](#)

[Dubois Arnaud \(suppl.\), PLR](#)

[Dubuis Gaëtan \(suppl.\), PLR](#)

[Dubuis Julien, PLR](#)

[Défago Sylvain, PDCB](#)

[Délèze Julien, AdG/LA](#)

[Eggel Beat, PDCC](#)

[Eggel Dominic, CVPO](#)

[Favre Stéphanie, PLR](#)

[Favre-Torelloz Muriel, PDCB](#)

[Fellay Xavier \(suppl.\), PDCB](#)

[Follonier Kevin \(suppl.\), UDC](#)

[Fournier Raphaël \(suppl.\), PDCC](#)

[Furger Niklaus, CVPO](#)

[Furrer Urban, CSPO](#)

[Fux Sandro \(suppl.\), SVPO](#)

[Genoud Méryl, PLR](#)

[Girard Fabien, PLR](#)

[Graber Michael, SVPO](#)

[Guex Jean-Pierre, PDCB](#)

[Heiniger Madeline, AdG/LA](#)

[Imboden Mischa \(suppl.\), CVPO](#)

[Jacquod Eric, UDC](#)

[Juon Urs, CVPO](#)

[Jäger Lukas, SVPO](#)

[Kalbermatter Martin, CSPO](#)

[Kamerzin Sidney, PDCC](#)

[Kuonen Manfred \(suppl.\), CSPO](#)

[Lamon Anthony \(suppl.\), PDCC](#)

[Largey Thierry, Les Verts](#)

[Lauber Anton, CSPO](#)

[Lips Aïda \(suppl.\), UDC](#)

[Logean Grégory, UDC](#)

[Lorenz Stefan \(suppl.\), CSPO](#)

[Luyet Sarah \(suppl.\), UDC](#)

[Maret Marianne, PDCB](#)

[Marquis David \(suppl.\), PDCB](#)

[Marquis Gervaise, PLR](#)

[Martin Gilles, PDCC](#)

[Masserey Anselin Sylvie, PLR](#)

[Meichtry Benno, CVPO](#)

[Melly Jean-Daniel \(suppl.\), Les Verts](#)

[Michaud Delphine \(suppl.\), PDCB](#)

[Michelet Audrey \(suppl.\), PDCC](#)

[Moix Maxime \(suppl.\), PDCC](#)

[Monod Julien \(suppl.\), PLR](#)

[Morard Didier \(suppl.\), PDCC](#)

[Moret Xavier, PLR](#)

[Mottet Xavier, PLR](#)

[Moulin Bruno, PDCB](#)

[Métraiier Françoise, PDCB](#)

[Métraiier Serge, PDCC](#)

[Nendaz Sébastien \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Pannatier Christophe, PDCC](#)

[Pellouchoud François, UDC](#)

[Perrin Ismaël, PDCB](#)

[Pfammatter Aron, CVPO](#)

[Pitteloud Albert, UDC](#)

[Pont Stéphane, PDCC](#)

[Raboud Damien \(suppl.\), UDC](#)

[Rausis Joachim, PDCB](#)

[Revaz Emmanuel, Les Verts](#)

[Rey Laurent, PDCB](#)

[Rey Serge \(suppl.\), UDC](#)

[Rion Yvan, UDC](#)

[Roten Vincent, PDCC](#)

[Ruppen Yannick \(suppl.\), PDCB](#)

[Schmid Manfred, CVPO](#)

[Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA](#)

[Schnyder Reinhold, AdG/LA](#)

[Schwestermann Alex, CSPO](#)

[Sforza Michel \(suppl.\), UDC](#)

[Solioz Fabian \(suppl.\), UDC](#)

[Studer Rainer, CVPO](#)

[Tauss-Cornut Sonia, PLR](#)

[Truffer Gilbert, AdG/LA](#)

[Turin Olivier, AdG/LA](#)

[Vieux Mikaël, UDC](#)

[Voeffray Barras Chantal, PDCC](#)

[Walker Guido, CVPO](#)

[Wellig Diego, CSPO](#)

[Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation \(DEF\)](#)

[Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport \(DSIS\)](#)

[Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement \(DMTE\), et président du Gouvernement](#)

[Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie \(DFE\)](#)

[Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture \(DSCC\)](#)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de juin 2017

Séances des 6, 7, 8 et 9 juin 2017

Séance du mardi 6 juin 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 6 juin 2017, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Wellig Diego, Président, CSPO, *hält die folgende Eröffnungsansprache:*

Guten Morgen zur Junisession!

Ich heisse Sie alle recht herzlich willkommen, sehr geehrte Abgeordnete, werte Staatsräte, werte 1. Vizepräsidentin, werter 2. Vizepräsident, Parlamentsdienst unter Claude Bumann, die Übersetzung und alle Medienvertreter sowie alle Zuschauerinnen und Zuschauer, die zu Hause die Session verfolgen.

Wir haben vor 2-3 Wochen Votaparl, d. h. den Wechsel des Abstimmungssystems eigentlich abgeschlossen. Viele von Ihnen kennen das noch, das hat uns letztes Jahr ein paar Mal in die Irre geführt, aber ich hoffe, das ist vorbei, und somit möchte ich der Stadt Sitten danken, die da eine hervorragende Arbeit geleistet hat, mit dem Kommissionspräsidenten Claude Bumann, und wir sind überzeugt, dass wir mit dem neuen Abstimmungssystem und auch mit der neuen Technik, mit den grossen Bildschirmen, Ihnen einen Dienst tun, und auch allen andern. Ich bedanke mich nochmals herzlich bei allen Kommissionsmitgliedern und nochmals bei der Stadt Sitten für die sehr gute Zusammenarbeit. Und dann werde ich jetzt dieses ins Alteisen oder auch in die Altelektronik entsorgen. Danke!

Bevor wir weiterfahren können, haben wir noch eine **Vereidigung**. Ich bitte Frau Grossrätin (Suppl.) **Nicole Fumeaux** aufzustehen. Die Eidesformel wird die 1. Vizepräsidentin vorlesen.

(Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.)

Mit einem herzlichen Applaus sind Sie hier im Parlament aufgenommen!

(Applaus)

Ordre du jour

1. Elections

- a) Premier procureur auprès de l'Office régional du Bas-Valais
- b) Juge cantonal suppléant

Wahlen

- a) Oberstaatsanwalt beim regionalen Amt Unterwallis der Staatsanwaltschaft
- b) Ersatzrichter am Kantonsgericht

2. Entrée en matière

- Rapport annuel du Conseil d'Etat 2016
- Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2016

Eintretensdebatte

- Jahresbericht 2016 des Staatsrates
- Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2016

3. Entrée en matière

Modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes (*erste Lesung*)

4. Entrée en matière

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Grand-Entremont

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Genehmigung des Vorprojekts und die Gewährung eines Rahmenkredits für das Projekt zur regionalen Entwicklung des Grand-Entremont – PRE Grand-Entremont

Der Präsident

Wir kommen nun zum Punkt 1 unserer Tagesordnung.

1. Elections

- a) Premier procureur auprès de l'Office régional du Bas-Valais
- b) Juge cantonal suppléant

Wahlen

- a) Oberstaatsanwalt beim regionalen Amt Unterwallis der Staatsanwaltschaft
- b) Ersatzrichter am Kantonsgericht

a) Premier procureur auprès de l'Office régional du Bas-Valais

Oberstaatsanwalt beim regionalen Amt Unterwallis der Staatsanwaltschaft

Der Präsident

Ich gebe das Wort der Kommissionspräsidentin, Frau Madeline Heiniger.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA, présidente de la commission de justice

Nous sommes aujourd'hui chargés d'élire 2 personnes: l'une au poste de premier procureur auprès de l'Office régional du Bas-Valais et l'autre au poste de juge cantonal suppléant.

La commission de justice est chargée de préparer ces élections et de les préavisier de façon à faciliter la tâche du Parlement.

Je m'exprimerai tout d'abord au sujet de l'élection du premier procureur auprès de l'Office régional du Bas-Valais.

Ce poste est à repourvoir suite à la démission de M. André Morand, premier procureur actuel, qui prend sa retraite.

Pour ce poste, les entretiens ont été préparés en présence du procureur général et du premier procureur, qui ont assisté aux entretiens, puis ils se sont retirés avant les délibérations de la commission de justice.

J'aimerais juste rappeler les activités d'un premier procureur:

Premièrement, il poursuit son travail d'autorité de poursuite pénale qui est d'instruire, juger, soutenir l'accusation devant les tribunaux, recourir.

Une deuxième tâche est de diriger l'office régional sur les plans administratif et juridique.

Il est - troisièmement - également membre de la direction du ministère public qui doit, ce bureau, nommer les procureurs, les substituts, le personnel administratif, les affecter aux divers offices. C'est une tâche également de surveillance de tout le personnel des offices, de l'organisation interne, l'archivage et c'est un organe consultatif du procureur général.

C'est donc ce poste qui doit être repourvu.

La commission de justice a auditionné le candidat et la candidate qui vous sont présentés dans notre rapport et, pour lesquels, je précise qu'ils sont tous deux en poste actuellement à l'Office du Bas-Valais, au bénéfice d'une expérience de plusieurs années et d'un grand engagement en tant que procureurs:

- Mme Marie-Line Voirol Revaz dès 2005 après une carrière dans le domaine bancaire;
- M. Patrick Burkhalter dès 2008 à la suite d'une carrière comme juge d'instruction militaire et, je le précise, depuis 2004 et non 2008 car une erreur s'est glissée dans notre rapport.

A la suite des auditions, les membres de la commission de justice ont décidé de façon unanime de présenter une seule candidature au Parlement.

Après délibérations, ils ont voté à bulletins secrets avec le résultat que vous connaissez: 8 voix en faveur de M. Patrick Burkhalter, soit la majorité absolue, et 4 voix en faveur de Mme Marie-Line Voirol Revaz.

La commission de justice a donc préavisé favorablement la candidature de M. **Patrick Burkhalter** au poste de premier procureur de l'Office régional du Bas-Valais.

Mme Marie-Line Voirol Revaz ayant décidé de maintenir sa candidature, c'est toutefois maintenant au Parlement qu'il revient de voter suite aux prises de position et compléments que les groupes parlementaires apporteront ce matin.

Merci pour votre attention.

Je reprendrai la parole au sujet de l'élection d'un juge cantonal suppléant.

Claivaz Christophe, député, PLR

Le groupe PLR, à l'occasion de sa séance de préparation en vue de cette présente session et conformément à ses habitudes, a auditionné les 2 candidats au poste de premier procureur auprès de l'Office du Bas-Valais du ministère public.

Si M. Patrick Burkhalter a confirmé la bonne présentation, selon les dires de nos représentants, effectuée lors de l'audition par la commission de justice, Mme Marie-Line Voirol Revaz a su se présenter sous un jour certainement différent de celui qui ne lui a ramené que 4 voix de la part de la commission de justice. Car c'est bien sur ce point que le bât blesse dans les décisions que nous devons prendre pour les élections des magistrats de la fonction judiciaire. Nous nous reposons sur l'avis de 13 personnes pour nommer ou non des personnes que nous ne connaissons pas et que, pour la plupart, nous n'avons même pas auditées.

Loin de moi d'insinuer que la commission de justice n'aurait pas fait son travail en son âme et conscience, mais elle a dû se baser sur des entretiens de 45 minutes qui ne peuvent être complètement représentatifs d'un parcours professionnel de plusieurs années, voire décennies.

Dans combien de professions, Mesdames et Messieurs, pour pouvoir y accéder ou bénéficier d'une promotion, devez-vous vous présenter devant une commission de 13 personnes ne travaillant pas dans l'institution, puis vous remettre à la volonté de 130

personnes dont la plupart ne vous connaissent pas? Pas beaucoup, si ce n'est les postes judiciaires du Tribunal cantonal et du Bureau du ministère public.

Les règles sont connues et ce n'est pas le lieu ni le moment de vouloir les remettre en cause. Sur cette base, cependant, notre groupe a désiré auditer les candidats et au-delà examiner leur parcours.

Si la présentation de M. Burkhalter n'a pas laissé insensibles certains de nos membres, le groupe PLR soutiendra la candidature de Mme Voirol Revaz pour les motifs que je vous exposerai tout à l'heure. Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter quelques facettes plus approfondies de son parcours que les quelques éléments contenus dans le rapport de la commission de justice.

Mme Marie-Line Voirol Revaz est née à Sion en 1966, elle est mariée. Titulaire d'une licence en droit et d'un brevet d'avocat, au barreau valaisan, elle a exercé tout d'abord dans le milieu bancaire à Sion puis à Genève comme responsable de l'office spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent auprès du Crédit Suisse pour la Suisse Romande. Alors qu'une carrière à l'internationale se présentait à elle, elle accepte la demande en 2005 de venir auprès de l'Office du juge d'instruction du Bas-Valais à Saint-Maurice comme juge d'instruction puis procureure (avec la réforme de la loi et de l'organisation judiciaire en 2011). Elle suit toutes les formations continues prévues pour magistrats avec, entre autres, l'obtention du certificat d'études avancées auprès de la HES-SO pour la magistrature pénale. Depuis 3 ans, elle fonctionne comme procureure remplaçante du premier procureur de l'Office du Bas-Valais. Elle est également membre du groupe de réflexion déontologique de la Conférence latine des procureurs et membre de la commission en matière de stupéfiants de cette même conférence latine.

A la lumière de son parcours et de sa présentation, le groupe PLR soutient sa candidature pour les raisons suivantes:

Lorsqu'une personne exerce depuis plusieurs années, et à la satisfaction des milieux concernés, la fonction de remplaçante d'un poste déterminé, bien souvent, au départ du titulaire, la promotion se fait d'office et n'est pas remise en question. Si cette promotion, soumise à élection dans ce cas précis, peut être contestée, il est quand même légitime que Mme Voirol Revaz maintienne sa candidature devant ce plenum et puisse aspirer à cette promotion qui partout ailleurs irait de soi.

A l'heure actuelle, le Tribunal cantonal compte une seule femme comme juge et 3 comme juges suppléantes et le Bureau du ministère public se compose de 5 hommes. Le PLR refuse tout quota et ne fait pas du féminisme pour faire du féminisme, mais défend clairement les principes d'égalité des sexes et d'égalité des chances. Dans ce contexte et en lien avant tout avec les qualités professionnelles de Mme Voirol Revaz, une touche de féminité serait la bienvenue au sein du Bureau du ministère public, chargé par la suite, je le rappelle, de nommer les procureurs dont le travail d'instruction ne se limite malheureusement pas qu'à la gent masculine.

L'équilibre des forces politiques dans les instances judiciaires doit également être tenu. A ce jour, le Bureau du ministère public compte 4 démocrates-chrétiens pour un PLR. Le rapport ne sera pas inversé avec l'issue de ce scrutin mais, en élisant M. Burkhalter, le PLR serait éjecté de ce bureau et surtout la direction de l'Office du Bas-Valais échapperait au PDC et au PLR dans une région constitutionnelle où ces 2 partis sont nettement majoritaires par rapport aux autres formations politiques.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient la candidature de Mme Marie-Line Voirol Revaz au poste de premier procureur auprès de l'Office du Bas-Valais du ministère public et vous invite, Chères et chers collègues, à en faire de même, même si le rapport de la commission de justice ne lui est pas favorable, en rappelant que ce vote se base sur une audition de 45 minutes et non sur l'étude d'un parcours professionnel de plus de 20 ans.

Merci pour votre attention et votre soutien.

Logean Grégory, député, UDC

Permettez-moi brièvement de présenter la candidature de M. Patrick Burkhalter pour le poste de premier procureur de l'Office régional du Bas-Valais du ministère public.

Marié et père de 2 enfants, Patrick Burkhalter est actuellement en fonction en qualité de procureur auprès de ce même office et ce depuis 2008. Il dispose d'une importante expérience préalable de direction d'équipe non seulement par ses fonctions militaires et associatives mais aussi par la direction du CAS pratique mis en œuvre lors de la formation de l'école romande de magistrature pénale, donc un CAS en magistrature intégré à la HES de Neuchâtel, lors duquel il est amené à diriger une équipe de magistrats et de cadres de la police issus de différents cantons romands. Il a également assumé la responsabilité du projet de rénovation des locaux du ministère public de Saint-Maurice.

Voici maintenant succinctement quelques éléments qui plaident en sa faveur: 13 ans d'expérience de la poursuite pénale, président du tribunal militaire 3, participation à la rédaction des directives du procureur général et au groupe de travail «relations police - ministère public», chargé de cours, je l'ai dit, et directeur du CAS pratique auprès de l'école romande de magistrature pénale qui forme les procureurs romands, autonomie dans la gestion des mandats et des dossiers et, sur un plan un peu plus personnel, et ça avait été très apprécié, un sens des relations, une polyvalence, rigoureux et surtout respectueux.

C'est pourquoi je vous invite à suivre le préavis de la commission de justice qui vous propose d'apporter votre soutien à la candidature de Patrick Burkhalter par 8 voix contre 4 après avoir pris connaissance des dossiers de postulation et procédé aux auditions des 2 candidats en lice. Et là je suis obligé justement de compléter que le travail de la commission de justice est, je crois, sérieux et on ne peut pas simplement réduire ce travail à une simple audition de 45 minutes, mais il s'agissait bien d'une analyse fouillée et détaillée des parcours des 2 postulants, CV à l'appui, parcours professionnels, associatifs, etc., de même que les auditions, eh bien!, elles sont aussi là pour que les membres de la commission de justice puissent se faire une idée en chair et en os des candidats présentés.

Je crois que quand on a un résultat de 2 contre 1, soit 8 contre 4, ça montre que Patrick Burkhalter dispose en tout cas de toutes les compétences nécessaires pour ce poste et je vous invite donc à suivre la commission de justice.

Merci de votre attention.

Dervey Gérald, député (suppl.), AdG/LA

M. André Morand, comme vous le savez, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 janvier 2018; un nouveau poste est donc à pourvoir.

L'alliance de gauche, dans le cadre d'une réunion du groupe parlementaire, a pris connaissance des 2 candidatures pour le poste de premier procureur de l'Office régional du Bas-Valais du ministère public: Mme Marie-Line Voirol Revaz et M. Patrick Burkhalter.

La commission de justice s'est déterminée en faveur de la candidature de M. Patrick Burkhalter qui a obtenu la majorité absolue pour être présenté à l'élection par le Grand Conseil à l'occasion de cette session. Mme Marie-Line Voirol Revaz, pour sa part, a décidé de maintenir sa candidature. Dans cette situation, le groupe AdG/LA a pris le temps d'apprécier le profil des 2 candidatures, notamment dans les petits détails puisque c'est bien dans ceux-ci que les choix pourraient se jouer. Les compétences de chacun des 2 candidats ne font aucun doute. Pour le groupe AdG/LA, chacun fait valoir une grande expérience dans le domaine requis. Donc pour nous, effectivement, c'est dans les détails que nous pouvons nous déterminer sur l'un ou l'autre, l'une ou l'autre des 2 candidatures. Les valeurs de représentativité hommes/femmes, les valeurs féminines, les compétences reconnues sont des aspects importants de nos critères. Quant à ce qu'une femme peut apporter, c'est notamment sa participation au niveau du Bureau du ministère public.

Le groupe AdG/LA ne souhaite pas privilégier en particulier les critères politiques de cette nomination. Le fait que ce sont des candidatures PLR ou UDC n'est pas un élément

probant. A ce niveau de fonction, nous faisons confiance au travail réalisé par la commission de justice quant aux compétences requises pour être le candidat idéal à ce poste.

Selon plusieurs sources concordantes, lors de son audition par la commission de justice, Mme Voirol Revaz ne s'est, de manière surprenante, pas montrée à son avantage. L'alliance de gauche considère qu'il est légitime d'aller au-delà de cet entretien et d'analyser l'expérience des candidats. La présentation qui nous a été faite ce matin confirme la légitimité de notre choix et de nos réflexions. Ainsi, après un débat ouvert, le groupe AdG/LA a pris la décision de soutenir la candidature de Mme Marie-Line Voirol Revaz.

Au nom du groupe AdG/LA, je vous remercie de considérer notre position.

Je vous remercie également de votre attention et de votre écoute.

Largey Thierry, député, Les Verts

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Il est vrai que l'élection d'un juge, d'un premier procureur est une étape importante. On peut se poser légitimement la question de savoir si c'est au plenum ici de pouvoir décider si on a suffisamment d'éléments.

La consultation qu'a faite la commission de justice est très importante pour se forger une idée mais elle n'est pas suffisante à l'évidence. Dès lors, le groupe des Verts a invité les 2 candidats à se présenter, à prendre la parole de manière tout à fait libre de mon groupe et, ensuite, à répondre aux questions qui leur étaient posées. Les 2 candidats ont répondu à notre appel, ont pris le temps d'expliquer leurs motivations, ont pris le temps de répondre de manière tout à fait transparente et sincère aux questions qui ont été posées, et nous ne pouvons que remercier les 2 personnes qui se sont présentées.

A notre sens, il est aussi important que nous ayons un choix. En cela, le fait que la candidate, qui n'a pas été retenue par la commission de justice, ait décidé de maintenir sa candidature nous semble intéressant parce que cela permet à chacune et chacun d'entre nous de pouvoir réellement faire un choix et décider de la personne qui lui semble la plus apte à remplir la fonction qu'elle est censée remplir.

De ce point de vue là, eh bien!, nous avons 2 candidats qui, par le style, sont quelque peu différents. Par les compétences, je crois que nous avons 2 personnes qui peuvent tout à fait remplir la fonction qui est visée, tout en relevant que c'est à nouveau dans les petits détails, comme ce fut le cas pour le juge cantonal, c'est à nouveau dans les petits détails que le choix devra être fait.

De notre côté, nous considérons que le choix est individuel. Nous ne donnerons pas d'ordre de vote au sein du groupe des Verts, ça n'est pas le lieu pour un poste de ce type-là. Par contre, il est évident que l'une des 2 personnes qui se sont présentées aura une majorité assez confortable au sein de notre groupe. Nous ne dévoilerons, cependant, pas le nom de cette personne ici.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr.

Es gibt 2 Kandidaten für den Oberstaatsanwalt für das Unterwallis: Patrick Burkhalter und Marie-Line Voirol Revaz. Sie sehen die beiden Namen auf dem Bildschirm und können sie abschreiben.

Ich bitte die Stimmenzähler, Ihres Amtes zu walten und die Stimmzettel auszuteilen.
Danke!

(...)

Wir fahren weiter mit dem Punkt 2 und kommen dann nachher zurück zur Verkündung des Resultats und zur Wahl des Ersatzrichters am Kantonsgericht.

2. **Entrée en matière**

- Rapport annuel du Conseil d'Etat 2016
- Décision concernant le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2016

Eintretensdebatte

- Jahresbericht 2016 des Staatsrates
- Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2016

Discussion sur l'entrée en matière:

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Die Rechnung 2016 schneidet gegenüber dem Budget mit einem Ertragsüberschuss von ca. 41,8 Millionen und einem Finanzierungsüberschuss von 69,7 Millionen bestens ab. Da kann man nur sagen: Chapeau!

Dies hat sicher mehrere Gründe, letztendlich aber 3 Hauptgründe:

- Die Gewinnausschüttung der SNB von 26,8 Millionen - wie es von der CSPO über mehrere Jahre bereits verlangt wird, wurde dieser Betrag nicht ins Budget aufgenommen. Es zeigt sich, dass dies auch immer wieder gut ist.
- Der zweite Grund ist der Anstieg der Steuereinnahmen von 3,8% (effektiv 45,7 Millionen). Die Steuereinnahmen liegen neu bei 1,26 Milliarden Franken.
- Der dritte Grund war die Zunahme der Einnahmen aus dem interkantonalen Finanzausgleich um 46,4 Millionen Franken.

Letztendlich kann man sagen, dass der Kanton Wallis sicher auch dank strengem Kostenmanagement seine Kosten unter Kontrolle hatte. Die betrieblichen Aufwände, welche sich ca. zur Hälfte aus Beiträgen und Entschädigungen und zu ca. einem Drittel aus Personalkosten zusammensetzen, wuchsen nur um ca. 1% gegenüber der Rechnung 2015.

Der Ertragsüberschuss wird, wie in den Vorjahren von der CSPO verlangt, für den Schuldenabbau der Defizite aus den Jahren 2013 und 2014 verwendet. Wie es sich bereits beim Abschluss der Rechnung 2015 zeigte, ist die Resttilgung bereits bei der Rechnung 2016 möglich. Der buchhalterische Restfehlbetrag von diesen 41,8 Millionen ist nun endgültig abgeschrieben. Wie es sich im Nachhinein zeigt, war es weise, den Schuldenabbau über mehrere Jahre zu verteilen, um den jährlichen Finanzhaushalt nicht noch mehr zu strapazieren.

Dank der höheren Einnahmen konnte der Kanton zudem 32 Millionen Franken in den Fonds für Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts und 44 Millionen in den neu geschaffenen Kompensationsfonds einbuchen. Dieser Kompensationsfonds wurde geschaffen, um abrupte Ertragsrückstände bei der Finanzierung von langfristigen Leistungen des Staates auffangen zu können. Dieser Fonds ermöglicht dem Kanton Wallis ein zukunftsorientiertes Handeln.

Die Selbstfinanzierungsmarge liegt bei 219 Millionen Franken. Sie erlaubte es, Nettoinvestitionen von 149,4 Millionen zu tätigen und zusätzlich einen Finanzierungsüberschuss von 69,7 Millionen auszuweisen.

Trotzdem heisst es, nach den schwierigen Budgetdiskussionen 2017 wachsam zu bleiben. Es gibt viele offene Fragen und Unwägbarkeiten. Erlauben Sie mir deshalb, folgende kritischen Bemerkungen beziehungsweise Fragen für die Zukunft zu stellen:

Trotz Mehreinnahmen bei den Steuern kann wohl zum jetzigen Zeitpunkt kaum die Rede sein, von Steuersenkungen zu sprechen. Es besteht eher die Tatsache, dass solche nicht budgetierten Zunahmen bei den Steuern nicht selbstverständlich sind und wohl eher Ausnahmen bleiben.

Erfreulich bleibt, dass man die Ausgaben aufgrund von verschiedenen Sparpaketen einfrieren konnte. Die CSPO stellt sich trotzdem die Frage, wie sinnvoll solche kurzfristig

ausgelegten Sparpakete sind und wie gross sie den Betroffenen effektiv wehtun. Die neue Regierung muss hier zukünftig unbedingt weitsichtiger und strategisch abgestimmter reagieren. So gesehen stellt die CSPO die Frage: Was passiert mit dem zurückgewiesenen PAS-2-Paket? Wird es erneut aufgenommen? Auf jeden Fall darf es nicht wieder genauso konzeptlos daherkommen!

Es bleiben Eventualverpflichtungen von rund 1,8 Milliarden Franken. 1,3 Milliarden betreffen die PKWAL. Der Deckungsgrad liegt hier zwischen 73-78% und ist somit ungenügend. Der Bericht der Arbeitsgruppe wird im Herbst erwartet.

Was bleibt zukünftig im Infrastrukturfonds?

2011 wurde er mit 385 Millionen gespiesen. Bis Ende 2016 hat man 175 Millionen entnommen (50 Millionen für den Campus, 50 Millionen für den Tourismusfonds, 60 Millionen für die R3). Entnahmen von 130 Millionen wurden bereits beschlossen: 30 Millionen für die Entwicklung der Bahninfrastruktur am Simplon, 10 Millionen wiederum für den ETH-Campus, 80 Millionen für die Informatikstrategie, 10 Millionen für die Umfahrung Les Evouettes. Ende 2016 verbleiben noch 82 Millionen Franken und das 21. Jahrhundert ist noch sehr «jung».

Mit der Erneuerung der Informatik hat man schlichtweg zu lange gewartet. Die CSPO hofft, dass man hier nicht eine IT-Weltneuheit, welche wegweisend für andere Kantone sein soll, erfinden beziehungsweise entwickeln will. Zudem darf mit der Umsetzung nicht zugewartet werden, da das System bereits im Verlauf der Inbetriebnahme veraltet sein wird. Das Projekt «Polycom» lässt grüssen!

Parlamentarische, regionale Budgetpolitik wie die projektgebundenen 10 Millionen für Les Evouettes dürfen nicht die Zukunft sein. Sonst ist es um die Einheit des Kantons Wallis geschehen. Der obere, deutschsprachige Kantonsteil hätte mit seiner schwindenden Sitzzahl an Parlamentariern bei den Budgetdebatten keine Mitsprachemöglichkeit mehr. Das Parlament darf sich nicht operativ in die Geschäfte des Staatsrats einmischen.

Budgetierungen sind vielfach, wie es sich bei den Projekten A9 und R3 zeigt, schwer zu definieren. Hier folgt die CSPO der FIKO und verlangt trotzdem, dass zukünftig versucht werden soll, realistischer zu budgetieren, sonst werden andere Projekte dadurch benachteiligt.

Die CSPO verlangt, dass die 46,5 Millionen Franken von Seiten der SNB, welche nach Abschreibung der Fehlbeträge aus den Rechnungen 2013 und 2014 nicht mehr zweckgebunden sind, für die Finanzierung des neuen Seilbahngesetzes vorgesehen werden. Die CSPO will hier klar ein Zeichen für den Tourismus setzen.

Die CSPO fordert zudem, dass gesprochene Subventionen den Gemeinden und Dritten direkter und schneller ausbezahlt werden sollen. Es kann nicht sein, dass die Betroffenen entweder Bank spielen müssen - falls sie es überhaupt können - oder dass ihre Projekte entsprechend eingefriert werden müssen. Wenn vorgesehene Investitionen termingerecht getätigt werden können, können Steuereinnahmen auch besser abgeschätzt werden.

Die Brutto- beziehungsweise Nettoverschuldung hat letztendlich trotz doppelter Ausgaben- und Schuldenbremse jährlich zugenommen. Es fällt bei den Rechnungsabschlüssen wenig auf, da die Verschuldung immer wieder elegant über Fonds oder Staatsgarantien umgangen wird. Deshalb stellt sich die CSPO die Frage: Will man weiterhin mit dem engen Korsett der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse arbeiten oder wäre es nicht sinnvoll, eine einfache flexiblere Schuldenbremse mit klaren Amortisationsauflagen einzuführen, wo man mehr Spielräume bei Investitionen während konjunkturell schwierigen Zeiten hätte? Die CSPO fordert hier vom Staatsrat, dass man dies zumindest überprüfen lassen sollte.

Letztendlich bleibt somit die Frage: Welche finanzpolitischen Schwerpunkte will die neue Walliser Regierung in Zukunft setzen?

Abschliessend dankt die CSPO Maurice Tornay für seine hervorragende Arbeit. Der Finanzminister hinterlässt seinem Nachfolger eine gute Arbeit und keine Altlasten.

Als Fazit kann man zur Rechnung sagen: Der Aufwand ist unter Kontrolle und der Ertrag ist höher ausgefallen als vorangeschlagt.

In diesem Sinn ist die CSPO für Eintreten und dankt Ihnen für das Zuhören.

Logean Grégory, député, UDC

L'ancien président de la commission des finances Patrick Fournier parlait des comptes comme de la neige fondue. C'est vrai qu'on ne peut pas forcément changer les choses. Au contraire, ils sont là pour donner des enseignements instructifs et aussi préparer l'avenir; c'est d'ailleurs le titre de votre communiqué de presse, donc: un compte positif qui prépare l'avenir, enfin du communiqué de presse de l'ancien chef de département.

Donc, le groupe UDC souhaiterait obtenir davantage de précisions sur certains éléments plutôt que de commenter, chiffres à l'appui, certains postes; ce sera le travail durant la présente semaine département par département, donc ici j'en resterai à quelques questions précises à l'intention de M. Roberto Schmidt et nul doute que malgré sa toute fraîcheur au niveau de la prise du poste, il pourra donner déjà quelques éléments de réponse au regard de son expérience politique confirmée, notamment sur la scène fédérale et également dans sa commune.

L'un des premiers éléments qui préoccupent le groupe UDC, qui au demeurant bien sûr salue la bonne tenue de ces comptes, le fait que les découverts ont été amortis, si maintenant je passe en revue nos interrogations, la première: le dossier des sociétés hydrauliques. Vous savez que les taxations 2012 à 2015 sont toujours taxées de manière provisoire et que la provision 2016 s'élève à près de 50 millions. Donc, le mode de taxation des sociétés hydrauliques avait changé en 2012, le changement du mode de taxation avait été contesté et, actuellement, ce dossier est toujours devant la commission cantonale de recours. Je crois que les différents partenaires commencent un petit peu à être agacés, aussi les communes, puisque ça n'a pas seulement un impact sur les finances cantonales mais également communales. Donc, il serait bon que des impulsions fraîches et nouvelles soient données dans ce dossier.

Deuxième élément concernant l'asile. Je vais l'aborder brièvement puisqu'on y reviendra durant la semaine. On constate que la charge nette pour le canton ne cesse d'augmenter. En 2012, on était seulement à 200'000 francs de charges nettes pour le canton; aujourd'hui, nous sommes à près de 6 millions de charges nettes pour notre canton pour un budget total de plus de 60 millions pour l'asile. Donc cette situation nous préoccupe puisque, normalement, finalement les recettes de la Confédération devraient, en tout cas pour l'essentiel, couvrir ces charges; ce qui n'est manifestement plus le cas et le déficit se creuse d'année en année.

Troisième élément concernant la correction du Rhône, on constate que, dans le budget, nous avons un taux de couverture, enfin de la Confédération de 83%, enfin de recettes de la Confédération, qui n'atteint dans les comptes que 65%. La commission des finances l'a d'ailleurs relevé dans son rapport. Donc, on souhaiterait avoir quand même quelques éléments de précision concernant cette différence importante entre budget et comptes: je l'ai dit 65% en réalité contre 83% de couverture dans le budget.

Un autre élément aussi qui nous inquiète, qui ne figure pas forcément dans les comptes ou dans le rapport de la commission des finances, mais on parlait tout à l'heure de préparer l'avenir, c'est: est-ce que ces comptes reflètent réellement la santé de l'Etat du Valais et son avenir? Je vais y venir tout de suite, ça veut dire: est-ce que quelque part sur certains investissements, on souhaite simplement égaliser les comptes pour arriver à l'équilibre? Par exemple, si je prends les routes, on sait qu'on a un retard d'investissements chronique malheureusement dans l'entretien des routes cantonales. Il faudrait, selon un rapport de la commission de gestion qui avait été établi durant la précédente législature, environ 120 millions de francs par année pour maintenir à niveau notre réseau routier cantonal et nous sommes en moyenne à moins de 60 millions de francs par année

d'investissements. Donc, cela veut dire que la facture pour ceux qui vont nous suivre sera d'autant plus lourde puisque les travaux doivent souvent être réalisés dans l'urgence sans forcément mise en concurrence des entreprises ou des appels d'offres, et donc ça revient plus cher pour le canton, respectivement pour les communes. Donc là je pense que l'actuel, enfin le nouveau Gouvernement doit se préoccuper de cette situation.

Autre élément: l'entretien des forêts de protection. Cela peut paraître un peu plus anecdotique, mais tout de même. Vous savez, enfin M. le chef du département Melly sait que chaque année, au budget, on revient avec plus ou moins de succès sur cette question. On devrait avoir 2'700 ha par année qui sont entretenus; on en est seulement à 1'600 ha, donc un peu plus de la moitié seulement d'entretien que ce qu'il faudrait, ce qui veut dire que là aussi les mesures de sécurité coûtent 5 à 10 fois plus cher si on doit les réaliser dans l'urgence parce qu'il faut réaliser des ouvrages importants de protection et autres. Donc, là aussi, c'est un élément qui nous inquiète.

Et puis, il y a bien sûr la question de la CPVAL. Mon préopinant l'a dit, on parle de l'ordre de 1,3 milliard de découverts, en tout cas pour avoir le taux de couverture voulu. Donc, là aussi, il y a un certain nombre de préoccupations au regard notamment des efforts importants qui ont déjà dû être consentis par ce Parlement durant cette dernière décennie et, par-là, par les contribuables eux-mêmes puisque je crois qu'entre 1 milliard et 1,4 milliard ont déjà été injectés pour renflouer cette CPVAL. Donc, on souhaiterait aussi avoir des précisions là-dessus.

Sinon vous dire que, bien sûr, on soutient le principe quand même d'un double frein puisque l'on se rend compte que c'est le seul moyen d'avoir des comptes à l'équilibre. Par contre, il s'agit de définir certaines priorités, de voir de quelle manière on pourrait travailler sur les investissements, alors soit par des fonds de rénovation, soit peut-être aussi par des fondations ou autres. A réfléchir. Mais je pense que des solutions peuvent exister pour l'entretien, Monsieur Melly, vous me regardez, c'est vrai qu'il y a aussi l'entretien des bâtiments, où il y a énormément de retards, d'après ce qu'on nous dit. Donc, c'est aussi finalement beaucoup d'argent qui part en fumée dans l'environnement pour des bâtiments mal isolés, les travaux se font aussi à la dernière minute lorsque, eh bien!, on n'a pas le choix de refaire la toiture par exemple. Donc, ce sont des travaux qui coûtent de plus en plus cher. Et là, je crois que, finalement, il y a une réelle situation préoccupante et que ces comptes finalement qui sont bons, qui sont satisfaisants, ne reflètent peut-être pas forcément la bonne santé de l'Etat du Valais qui, pour les années à venir, aura assurément des défis importants et on compte en tout cas sur la nouvelle équipe gouvernementale pour prendre les mesures adéquates et surtout intégrer ces éléments dans le budget et encore une fois de tenir compte des niveaux d'investissements nécessaires à simplement le service minimum au moins ça, que ce soit pour les routes, les bâtiments, les forêts, etc., sans quoi on va avoir une facture beaucoup plus lourde pour celles et ceux qui vont nous suivre.

Voilà en quelques mots la position du groupe UDC qui, bien sûr, entre en matière..., de toute façon nous n'avons pas le choix que d'entrer en matière, mais c'est clair qu'il n'y a pas de motifs bien évidemment de s'opposer à ces comptes.

Donc merci de votre attention et merci d'avance au chef du département pour les précisions utiles qu'il nous apportera.

Der Präsident

Herzlichen Dank Herr Grossrat.

Wir kommen zurück zu den Wahlen und zwar zum Oberstaatsanwalt von der Region Unterwallis.

Bulletins délivrés	
<i>Ausgeteilte Wahlzettel:</i>	130
Bulletins rentrés	
<i>Eingegangene Wahlzettel:</i>	130
Bulletin blanc	
<i>Leere Wahlzettel:</i>	1
Bulletin nul	
<i>Ungültige Wahlzettel:</i>	1
Bulletins valables	
<i>Gültige Wahlzettel:</i>	128
Majorité absolue	
<i>Absolutes Mehr:</i>	65
Est élu	
<i>Gewählt ist:</i>	voix / Stimmen
Burkhalter Patrick	65
A obtenu des voix	
<i>Stimmen hat erhalten:</i>	
Voirol Revaz Marie-Line	63

Der Präsident

Ich gratuliere Herrn Patrick Burkhalter zu seiner ehrenvollen Wahl und wünsche ihm alles Gute. Herzlichen Applaus!

(Applaus)

Wir fahren weiter.

Ich möchte in der Zwischenzeit von der Berufsfachschule Oberwallis Visp die Klasse Fachangestellte Gesundheit im 1. Lehrjahr mit Herrn Jürgen Sarbach begrüßen. Es ist schön, dass sich junge Lernende für die Politik interessieren. Vielleicht sitzt da oben schon eine nächste Staatsrätin oder ein Staatsrat oder im Minimum ein Grossrat.

Ich wünsche euch einen schönen Tag hier bei uns im Parlament und alles Gute und einen herzlichen Applaus für diese jungen Interessierten.

(Applaus)

Wir fahren nun beim Traktandum 1 weiter.

b) Juge cantonal suppléant

Ersatzrichter am Kantonsgericht

Der Präsident

Ich darf hier wieder das Wort an die Präsidentin der Justizkommission geben, Frau Madeline Heiniger.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA, présidente de la commission de justice

Suite à l'élection pour le poste de premier procureur de l'Office régional du Bas-Valais, je tiens à faire transmettre mes félicitations à M. Burkhalter pour son élection et j'aimerais profiter d'ajouter nos remerciements à M. André Morand pour sa tâche de premier procureur, anciennement juge d'instruction, pour toutes les années passées à diriger l'Office régional du Bas-Valais.

Au sujet de l'élection d'un juge cantonal suppléant, c'est pour le remplacement d'un juge démissionnaire. Comme l'indique notre rapport, la commission de justice a retenu une candidature sur les 4 qu'elle a auditionnées avec 8 voix sur 9.

Mme Raphaëlle Favre Schnyder est actuellement avocate à Zurich. Elle a grandi à Bâle. Bilingue, elle a étudié à Fribourg mais elle est née à Sion en 1970 et vit une partie de son temps en Valais, Valais avec lequel elle a des liens forts. Elle a également une expérience de 6 mois dans la justice valaisanne en 1996, au début de sa carrière, dont le poste de greffière au tribunal des districts de Martigny et Entremont.

Elle possède une grande expérience en matière d'arbitrage international de juridiction civile et pénale. Bilingue français-allemand, elle pratique également professionnellement l'anglais. Elle a rédigé de nombreuses publications et participé à des conférences internationales.

La majorité de la commission a donc estimé qu'elle apporterait des compétences précieuses au Tribunal cantonal.

Et si j'ai bien compris, il s'agit d'une élection tacite. C'est juste.

Je remercie au terme de ma présentation les membres de la commission de justice pour leur engagement, notre secrétaire et juriste Janique Luyet ainsi que les membres de la justice qui nous ont apporté leurs compétences.

Merci.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Ich habe zu diesem Traktandum keine weiteren Wortmeldungen.

Somit ist Frau **Raphaëlle Favre Schnyder** als **Ersatzrichterin** nach Artikel 115 unseres Reglements in stiller Wahl gewählt.

Herzlichen Applaus und auch ihr viel Vergnügen!

(Applaus)

Die Vereidigung vom Oberstaatsanwalt und der Ersatzrichterin wird am Freitagmorgen unter Traktandum 1 durchgeführt.

Wir kommen zurück zum Traktandum 2:

Eintretensdebatte über:

- Jahresbericht 2016 des Staatsrates

- Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2016

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Das Fazit vorweg: Die Rechnung 2016 ist gut. Es bleibt aber die Frage: Ist die Rechnung 2016 auch gut genug für die Zukunft? Gut ist die Rechnung, weil sie die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse einhält. Gut ist die Rechnung, weil der Staatsrat so gearbeitet hat, dass keine Nachtragskredite notwendig wurden. Gut ist die Rechnung, weil 41,8 Millionen in der Laufenden Rechnung und 69,7 Millionen in der Investitionsrechnung abgeschrieben werden konnten, und wir somit die Fehlbeträge der Jahre 2013 und 2014 kompensiert haben.

Anders als die FIKO ist aber die CVPO der Meinung, dass die Rechnung zwar gut, aber nicht sehr gut ist. Warum?

Erstens, die Selbstfinanzierungsmarge ist neuerlich gesunken und zwar um 60 Millionen oder in Prozent ausgedrückt um über 20%.

Zweitens, mehr als 100 Millionen konnten nicht investiert werden: 75 Millionen bei den Nationalstrassen, wo wir eine Hebelwirkung haben; 4 Millionen bei den Kantonsstrassen; 33 bei der R3 - viel Geld für unsere Wirtschaft, das nicht investiert worden ist.

Und drittens, wir leben weiterhin von Spezialeffekten und vom Geld Dritter. So haben wir aufgrund der Umstrukturierung bei der WKB-Aktie über 15 Millionen erhalten, von der Nationalbank waren es fast 30 Millionen und der Finanzausgleich war 2016 über 530 Millionen und steigt im Jahr 2017 nochmals an. Geld, das wir eigentlich nicht haben, Geld, das wir einfach erhalten.

Falls noch weitere Argumente notwendig sind, gebe ich Ihnen gerne noch 3 weitere: Die Ausgaben ohne Investitionscharakter sind weiter auf 1,274 Milliarden angestiegen, die Steuereinnahmen der natürlichen Personen inklusive der Quellensteuer 810 Millionen decken bei weitem nicht die Personalkosten von 934 Millionen und eben diese Personalkosten sind um 9 Millionen, trotzdem dass wir weniger Stellen hatten, angestiegen.

Nochmals: Die Rechnung ist gut, aber leider nicht mehr.

Die Frage für uns ist: Reichen diese Kennzahlen aus, damit die Zukunft des Kantons Wallis finanzpolitisch in eine gute Richtung geht? Die CVPO hat hier durchaus berechtigte Zweifel. Warum, meine Damen und Herren?

Wir haben bei Grossprojekten latente Schwierigkeiten, das budgetierte Geld einzusetzen, sei dies bei der A9 bei der R3 oder bei anderen grossen Projekten. Wir haben eine Informatikstrategie auf dem Tisch, die auf den ersten Blick durchaus positiv aussieht, aber sehr viel Geld verschlingt. Erfahrungen beim Bund und beim Kanton haben aber gezeigt, dass gerade Informatikstrategien in den letzten Jahren sehr kritisch zu begutachten sind. Und zu guter Letzt haben wir die Folgekosten beim Campus und bei «Polycom» nicht im Griff.

Zweitens haben wir eine Kostenexplosion in verschiedenen Bereichen, so im Bereich des Asylwesens, aber auch der sozialen Wohlfahrt. Offensichtlich bekommen wir diese Kostenexplosionen einfach nicht den Griff, egal was wir machen.

Und drittens, wir haben weiterhin keine konkreten Massnahmen gemacht, um die Kostenexplosion bei den Personalkosten einzudämmen. Das von der CVPO verlangte Personalaudit wurde nicht durchgeführt, stattdessen hat man eine Studie BAKBASEL gemacht. Fakt ist aber, dass wir die Personalkosten bei Weitem nicht mit den Steuereinnahmen der natürlichen Personen decken können.

Und dann kommt zu guter Letzt das wohl Schlimmste. Wir haben Unmengen von Eventualverpflichtungen: 1,7 Milliarden zwischenzeitlich. Davon 1,3 Milliarden bei der PKWAL und 62 Millionen bei der Pensionskasse der Magistraten. Viel Geld, der Kanton Wallis im Sinne von Eventualverpflichtungen schuldet; viel Geld, das in der Rechnung fehlen wird, wenn wir einmal zahlen müssen.

Für die CVPO ist klar, wir haben es bereits im letzten Jahr gesagt: Nicht alles ist Gold was glänzt. Für die CVPO heisst es damit auch, unter der vergoldeten Schicht gibt es Probleme, die in Zukunft zu lösen sind.

In diesem Sinn stellt die CVPO klare Forderungen für die Finanzpolitik der nächsten Jahre:

1. Sämtliche Grossprojekte sind zu überprüfen. So ist nach der Realisierung der Sofortmassnahmen auch zu überprüfen, ob die Dimensionierung der R3 noch stimmt.
2. Es sind Transparenzen zu schaffen über die Folgekosten von grossen Projekten wie beim Campus oder auch bei «Polycom», wo wir ernsthaft - vor allem beim Zweiten - Sorge haben, dass dieses Projekt dem Staat entgleitet.

3. Wir verlangen, dass das Personalaudit umgesetzt wird.
4. Es ist eine Reduktion der Eventualverpflichtungen vorzunehmen, und da diesbezüglich in sämtlichen Bereichen der Eventualverpflichtungen Massnahmen zu treffen. Es kann nicht angehen, dass diese jährlich ansteigen. Insbesondere sind bei der PKWAL Massnahmen zu ergreifen, da auch dort der Deckungsgrad BVV2 mit 78,2 zwischenzeitlich ungenügend ist.
5. Zu guter Letzt sind die Investitionen hoch zu halten. Es kann nicht sein, dass die Laufende Rechnung und die Ausgaben ohne Investitionscharakter jährlich steigen, aber auf der anderen Seite über 100 Millionen nicht investiert werden.

Aus diesem Sinne ist klar, solange diese Forderungen nicht erfüllt werden, kann die CVPO einer Rechnung nie eine bessere Note als gut geben, und die CVPO wird sich mit Argusaugen dafür einsetzen, dass diese Punkte umgesetzt werden.

Investitionen sind wichtig. Darum bitten wir Sie, sehr geehrte Frau Staatsrätin, sehr geehrte Herren Staatsräte, machen wir diese Investitionen, setzen wir hier die richtigen Punkte.

Trotzdem, wir haben einen Überschuss realisiert, wir konnten Fehlbeträge abschreiben. Die Rechnung ist gut und bleibt gut. Es gehört hier ein Dank dem scheidenden Staatsrat Maurice Tornay und seiner Kollegin und seinen Kollegen im Amt. Sie haben dafür gesorgt, dass wir schwarze Zahlen - und das gefällt uns Schwarzen wirklich am besten - das wir schwarze Zahlen schreiben. Das ist das Minimalziel. Für die Zukunft, meine Damen und Herren, dürfen wir uns aber nicht mit dem Minimalziel begnügen, für die Zukunft heisst es: Wir müssen mehr machen. Und das, Herr Schmidt, wird Ihre Aufgabe sein, mit Ihren Kollegen im Staatsrat, dass wir mehr machen als das Minimalziel, damit dass wir unsere Finanzen nachhaltig auf einem guten Level halten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und schliesse hiermit.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Dans un contexte international et national difficile en 2016 avec notamment l'abandon du taux plancher euro - franc suisse en début de l'année 2015 et l'appréciation de notre monnaie nationale, nous pouvons d'emblée relever un rapport du Conseil d'Etat, un bilan et des comptes réjouissants.

Après le redressement de 2015, le résultat final du compte 2016 parle de lui-même: un excédent de revenus de 41,8 millions et un excédent de financement de 67,7 millions. Ce résultat permettra d'améliorer la situation passée et d'améliorer la situation future également. Pour le passé, cela permettra d'amortir intégralement le solde des découverts 2013 et 2014 et d'assainir les comptes 2013 et 2014 définitivement. C'est extrêmement positif. Pour le futur, cela permettra de planifier positivement la politique financière 2018-2021, la PIP, grâce à l'alimentation du fonds de fluctuations des recettes à hauteur de 44 millions et ça permettra aussi d'alimenter le fonds des grands projets d'infrastructures du 21e siècle en compensation des prélèvements passés, avec une alimentation de 39,1 millions.

Mesdames et Messieurs, des bonnes nouvelles pour notre Etat, des bonnes nouvelles pour notre canton: assainir la situation passée et investir pour le futur.

Comme l'a relevé notre ancien ministre des finances au moment des comptes, ce résultat n'est pas tombé du ciel, Mesdames et Messieurs, il est le fruit d'un travail remarquable et d'éléments convergents favorables tant du point de vue des recettes que des dépenses.

Au niveau des recettes, eh bien!, il faut relever, certes, des éléments externes comme une importante distribution des bénéfices de la BNS (26,8 millions), une augmentation des montants perçus dans le cadre de la péréquation financière intercantonale (46,4 millions) mais aussi une augmentation des recettes fiscales et cela, Mesdames et Messieurs, c'est certainement le résultat d'un accroissement des contribuables mais c'est

aussi le résultat d'un travail remarquable du département, du chef et du Service cantonal des contributions, de toutes les collaboratrices, de tous les collaborateurs qui travaillent tous les jours d'arrache-pied à la perception, à la taxation et à l'encaissement des contributions publiques.

Au niveau des dépenses, eh bien!, de nouveau, les nouvelles sont bonnes avec un accroissement et une augmentation des charges d'exploitation seulement de 1,1% par rapport à l'exercice 2015. Et ici notre groupe tient à relever, contrairement aux allégations qu'on entend parfois dans cette noble Assemblée, que les charges du personnel restent stables à 943,8 millions, ce n'est donc pas par 31% des charges d'exploitation, ce n'est donc pas ce poste des charges de la fonction publique qui péjore, comme certains le laissent entendre parfois, les budgets et les comptes de l'Etat. Les augmentations relatives au personnel proviennent essentiellement, c'est vrai, ça a été relevé par un groupe auparavant, de l'asile avec +2,8 millions, d'une part, et on retrouve également des dépassements au niveau de l'asile à hauteur de 15 millions, d'autre part, en raison des loyers, des frais médicaux et autres, en raison de la situation internationale relative à l'immigration notamment. Saluons ici une fois encore par rapport aux charges du personnel les efforts consentis par la fonction publique, les enseignants, les fonctionnaires, dans le cadre des réformes ETS 1 notamment, ces efforts qui ne sont pas étrangers aux bons résultats de ce compte 2016.

Pour le reste, 51% des dépenses consistent en des contributions et dédommagements à des collectivités publiques. Ici aussi, les nouvelles sont bonnes parce que les charges sont globalement maîtrisées, avec quelques dépassements en matière de financements spéciaux, subventions redistribuées ou accordées, charges de biens, services et marchandises et amortissements du patrimoine financier. En matière de subventions sans caractère d'investissement qui atteignent 1,27 milliard, quelques variations significatives sont à signaler, notamment les 8 millions en matière de santé publique ayant trait aux coûts des hospitalisations hors canton dont nous avons déjà beaucoup parlé. Nous nous réjouissons aussi que ce n'est pas une perte de confiance des patients valaisannes et valaisans, selon les résultats du groupe de travail, dans ce système hospitalier valaisan mais d'autres facteurs, notamment la spécialisation des interventions, qui conduisent à ces augmentations aussi de coûts.

En résumé, la bonne maîtrise des charges également, les bonnes recettes également, ce qui crée cet équilibre des comptes 2016 et ce résultat de ce jour tout à fait réjouissant.

Au niveau des investissements, là aussi les nouvelles sont bonnes: 496,3 millions d'investissements bruts et 149,4 millions d'investissements nets. Alors, bien sûr, on peut toujours faire mieux, on peut toujours investir plus dans les forêts de protection, dans les routes et moins dans l'asile pour l'UDC et, pour d'autres, eh bien!, plus dans l'asile et moins dans les forêts de protection et moins dans les routes! Eh bien!, le résultat, c'est quand même l'équilibre entre ces recettes, ces dépenses qui permet ces investissements. Signalons tout de même que près de 200 millions ont été investis dans les routes, dans les immeubles, dans nos écoles et les investissements de l'Etat, quoi qu'en disent certains, sont importants et le resteront.

C'est le moment de relever également par rapport au rapport du Conseil d'Etat les grands projets qui font avancer notre canton, avec l'ouverture du tronçon Susten/Leuk - Gampel/Steg pour l'A9, l'implantation du Campus EPFL, la troisième correction du Rhône, la planification hospitalière ambitieuse, l'aménagement du territoire qui a été adopté, la loi sur l'énergie, la stratégie informatique et j'en passe.

Mesdames et Messieurs, le mot de la conclusion. Pour le groupe PDCC, c'est le mot positif: positif quant aux résultats, d'une part, et positif pour l'ensemble des activités de l'Etat, d'autre part, parce que des finances publiques saines, c'est la garantie d'une activité étatique et d'une activité cantonale saines. Mais ne nous réjouissons tout de même pas trop, les années à venir s'annoncent relativement sombres avec, en particulier, une croissance en

Valais certes à 0,9% mais en-dessous de la moyenne nationale, un contexte difficile dans la construction frappée par la LAT, par la Lex Weber, avec le tourisme également, le recul négatif des nuitées de 1,9% et des décisions fédérales qui nous incitent à la prudence, parfois même au pessimisme. Quand on voit les derniers développements du Conseil national en matière énergétique, eh bien!, Mesdames et Messieurs, on se dit que les cantons alpins ne parviennent plus au niveau fédéral à résister et à faire que toutes ces décisions au niveau fédéral aient des conséquences au niveau des comptes 2017 et suivants, certainement négatives au niveau de l'énergie hydraulique.

A notre sens, il ne faut pas en l'état et vu les perspectives difficiles céder à un enthousiasme excessif. La rigueur reste donc d'actualité. Et par rapport au double frein aux dépenses et à l'endettement, qui a été un des facteurs de ce bon résultat, un assouplissement, aux yeux de notre groupe, avant d'être décidé devra faire l'objet d'une appréciation de la situation et ce n'est qu'en cas vraiment de raisons objectives, structurelles, qu'on pourrait éventuellement envisager un assouplissement éventuel avec toute la prudence requise, une grande prudence, sur cet objet. Mais, ce résultat, ce n'est pas seulement la conséquence du double frein, ce n'est pas seulement la conséquence d'une conjoncture favorable, c'est le fruit d'un travail d'équipe, d'un Département des finances, d'une Administration cantonale des finances, d'un Service cantonal des contributions, de tous les services, de tous les offices, de toutes les collaboratrices, de tous les collaborateurs qui, de près ou de loin, ont contribué à ce résultat et que nous tenons à féliciter. Nous félicitons en particulier le chef du département, M. Maurice Tornay, pour son excellent travail. Il a su atteindre le succès par sa ténacité, par sa rigueur, par sa compétence. Nous tenons à le féliciter chaleureusement. On dit souvent qu'en politique, personne n'est véritablement reconnaissant, eh bien!, aujourd'hui, au nom de notre groupe, le PDCC, nous vous disons: merci Monsieur le conseiller d'Etat, merci Cher Maurice pour tout le travail accompli.

La barre a été placée haut, très haut, mais nous savons que le nouveau chef de département est un homme de défis et qu'il saura, dans le sillage parfaitement tracé de son prédécesseur, continuer et atteindre le succès dans sa mission.

Nous recommandons bien évidemment d'entrer en matière ce jour, puis d'approuver ce compte vendredi, ce compte 2016.

Merci de votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR

Le groupe PLR regrette que, de manière historique et systématique, le rapport annuel du Conseil d'Etat soit traité dans le même point que les comptes et que, de ce fait, il soit quasiment passé sous silence. Nous retiendrons qu'il constitue un beau document, rentrant plus dans une contribution à la mémoire historique de l'institution qu'à un document de travail, avec bientôt plus de photos que de textes. Il a valeur de livre d'histoire déjà pour nos anciens ministres ayant quitté de gré ou de force le Gouvernement ce printemps. Nous espérons que la très belle photo des mélèzes en automne ne soit pas les prémices d'un hiver rigoureux pour notre canton mais plutôt d'un printemps prometteur et porteur de projets d'avenir. Merci et félicitations pour ce beau document.

Lors de l'examen du compte 2015, nous pouvions constater un excédent de revenus important par rapport au budget et une diminution des charges, ce qui permettait un amortissement des découverts comptables à hauteur de 95,7 millions et de 97,2 millions sur les découverts financiers.

Le compte 2016 semble à première lecture se diriger dans la même direction avec un excédent de revenus de plus de 100 millions supérieurs au budget, excédent provenant d'entrées exceptionnelles au niveau de la part cantonale au bénéfice de la BNS et à la restructuration du capital-actions de la BCVs et à des recettes fiscales supérieures au budget de l'ordre de 52 millions.

Nous savons qu'il est très difficile de budgétiser au plus juste les rentrées fiscales. Nous avons tendance à qualifier le Gouvernement de frileux lorsque l'écart est de l'ordre de

celui constaté sur ce compte 2016 et d'irréaliste lorsque la balance est inversée, ce qui constitue bien souvent la cause principale de découverts importants. Donc pas de recommandations particulières de notre groupe dans ce domaine; essayez de faire au plus juste.

A la lecture initiale du compte, nous pouvons nous interroger sur le fait que si les revenus sont bien supérieurs au budget, les charges le sont aussi dans un ordre de grandeur quasi-similaire, faisant baisser la marge d'autofinancement. Les explications données montrent qu'il n'en est heureusement rien puisque que les bénéfices importants du compte ont servi non seulement à amortir une fois pour toutes, avec une année d'avance selon le Gouvernement et une année de retard selon le PLR, les découverts des exercices 2013 et 2014, mais d'alimenter à hauteur de 76 millions les fonds de fluctuations des recettes et des grands projets du 21e siècle.

Le PLR peut saluer cette sage politique financière et la préparation par ce biais à encaisser les coups durs qui ne manqueront pas de frapper notre canton dans les années à venir, comme la diminution ou la disparition des redevances hydrauliques, la nouvelle péréquation intercantonale ou la nouvelle fiscalité des entreprises. Cependant, cette politique fait penser à celle d'une famille qui se serrerait la ceinture toute l'année pour pouvoir alimenter son compte d'épargne d'une somme rondelette à la fin de l'exercice. Les rentrées extraordinaires enregistrées ne doivent pas affranchir le Gouvernement de l'exercice des réformes structurelles engagées lors de la précédente législature et qui se sont bornées trop souvent à une somme d'économies de bouts de chandelle ne satisfaisant personne à la fin, preuve en est le renvoi du paquet ETS 2 par ce Parlement.

Notre groupe ne veut pas d'entrée de législature mettre la pression sur le nouveau Gouvernement, mais tient à attirer l'attention de celui-ci sur le fait que le Parlement se réjouit de pouvoir étudier les lignes directrices du programme de législature annoncé, de la PIP 2018-2021 et du budget 2018, en espérant pouvoir être associé de la meilleure manière qui soit dans l'élaboration de ceux-ci, tout en respectant bien entendu la séparation des pouvoirs.

Nous saluons le fait également qu'aucun crédit complémentaire n'ait dû être sollicité par rapport au budget établi.

Le groupe PLR fait écho à la commission des finances quant au qualificatif à apporter au compte 2016, à savoir celui de très bon pour un exercice respectant le double frein aux dépenses et à l'endettement. Si nous acceptons bien entendu l'entrée en matière, qui ne peut être contestée, et appuierons ce compte lors du vote final, notre groupe a quelques remarques et questions à émettre.

L'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014 ayant été effectué, l'exigence pour que la part cantonale du bénéfice éventuel de la BNS serve à amortir ce découvert, tombe. A l'avenir, comment sera affecté ce bénéfice? Nous aimerions entendre le Gouvernement sur ce sujet. Notre groupe estime qu'il ne doit pas être versé au ménage commun car, dans les années positives, il donne une marge importante pour combler des dépassements ailleurs (peut-être un oreiller de paresse) et, par contre, dans les années où ce bénéfice pourrait être nul, il va mettre une pression sur le reste du budget pour que les comptes restent équilibrés. Pour les mêmes raisons, une grande majorité de notre groupe soutient le fait que ce bénéfice ne doit pas être mis au budget car aléatoire. Nous estimons qu'il devrait être affecté à un fonds, celui des fluctuations des recettes ou, mieux, celui des grands projets du 21e siècle. Le débat doit en tout cas avoir lieu afin de ne pas laisser la porte ouverte à tous les appétits aiguisés des divers milieux et des parlementaires.

Le PLR a toujours soutenu le fait que l'Etat maintienne un niveau élevé d'investissements et est sensible à l'évolution de ceux-ci. Nous avons salué, lors de la discussion sur le budget 2017, la volonté exprimée au travers de la PIP 2017-2020, de maintenir un niveau d'investissements élevé malgré les difficultés financières du canton, possible par les mesures d'économies acceptées, et renforçant le rôle anticyclique de l'Etat dans une période difficile, tout au moins dans certains domaines de notre économie.

Les investissements bruts en 2016 sont inférieurs de l'ordre de 10 millions par rapport à ceux de 2015 et surtout de 92 millions par rapport au budget. Du côté des investissements nets, la baisse est encore plus drastique: plus de 200 millions en 2013, 181 millions encore en 2015 et 149 millions en 2016, alors que le budget en prévoyait 190.

Ces investissements non réalisés concernent principalement le DTEE, en tout cas au niveau de l'ancienne appellation du département, les routes cantonales et nationales, le Rhône, les mesures liées au trafic. Nous comprenons bien que, dans certains grands projets, la planification n'est pas aisée et que le canton dépend d'un certain nombre de paramètres externes non maîtrisables, mais il n'est pas possible, d'un côté, de se saigner au profit des autres départements il y a quelques années pour équilibrer le budget, de rajouter ensuite à la cuillère à café des montants pour nos routes et de ne pas les dépenser complètement par la suite. Nos entreprises, celles liées principalement au domaine de la construction et dépendant, dans une situation économique difficile, des chantiers de l'Etat, ne peuvent se contenter de ces explications.

Nous espérons que les prochains budgets d'investissements soient plus réalistes, comme demandé par la commission des finances, et que surtout toutes les mesures soient prises afin que les montants mis au budget puissent être complètement affectés à la réalisation des infrastructures projetées.

A l'instar de la commission des finances, notre groupe se fait du souci et se pose des questions quant à l'avenir de la CPVAL. Diminution année après année du degré de couverture et augmentation du découvert. Devrons-nous repasser par une recapitalisation à hauteur de 1,5 milliard de francs, soit quasiment la moitié du budget annuel de l'Etat? Il faut savoir qu'un groupe de travail planche sur le sujet. Nous regrettons que sa composition ne relève quasiment intégralement que de membres de l'administration et des associations de personnel concernées, mais ce qui est le plus important, c'est les mesures qui seront proposées, leur degré d'acceptation, leur mise en œuvre et leurs effets. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner un calendrier concernant la remise du rapport du groupe de travail, l'examen des propositions et la décision du Conseil d'Etat, la phase de consultation, l'examen par le Parlement (pour les éléments concernant des modifications de lois), la mise en vigueur et le déploiement des effets: budget 2019 ou plus loin encore? Quelle sont la vision et la stratégie du Gouvernement pour régler les obligations de l'Etat vis-à-vis de la CPVAL?

Notre groupe s'interroge également sur divers domaines particuliers comme le Service de l'informatique avec des mesures prioritaires partiellement atteintes: n'aurait-il pas fallu avoir tout d'abord un service opérationnel plutôt que d'attribuer les moyens financiers, ou sur le Service de l'agriculture où année après année des montants retournent à la Confédération faute d'avoir trouvé preneur? Notre groupe aura l'occasion d'y revenir de manière plus détaillée au cours de cette semaine lors de l'examen des comptes des différents départements.

En conclusion, notre groupe soutient le compte 2016 mais rend attentif le Gouvernement que celui-ci ne pourra passer à côté des réformes structurelles, car le compte 2016, s'il est très bon, reste basé sur des recettes extraordinaires. Il est difficile de comprendre pour les citoyens que l'Etat économise sur des tâches qui lui sont propres pour alimenter le fonds de fluctuations des recettes en fin d'exercice alors que les structures ne sont que peu remises en question.

Les mesures d'économies doivent être réelles, pérennes, réfléchies et équitables. L'anticipation plutôt que la réaction doit être le maître mot de tout exécutif responsable et le groupe PLR est convaincu que le collège gouvernemental 2017-2021 l'est.

Dans l'attente des réponses aux quelques questions soulevées, le groupe PLR remercie le Gouvernement pour son travail et le Parlement pour son attention.

Rausis Joachim, député, PDCB

Tout a été dit ou presque et le groupe PDCB s'associe bien entendu au concert de louanges quasi sans fausses notes des autres groupes concernant le résultat du compte 2016 que, à l'instar de la commission des finances, nous qualifions de très bon. Excédent de revenus de 41,8 millions, excédent de financement de 69,7 millions, maîtrise des charges, hausse des recettes fiscales, respect du budget: la liste des bonnes nouvelles est impressionnante et je vous fais grâce de son énumération exhaustive. Au final, les excédents permettent de combler les découverts 2013 et 2014, ce avant le délai fixé par ce Parlement en 2017, ce qui est une excellente nouvelle, d'autant plus réjouissante.

Au chapitre des investissements, également de quoi se réjouir, même si l'entier du planifié n'a pas pu être réalisé, notamment dans le domaine des routes et des infrastructures, cela a été relevé déjà, la faute en grande partie à des recours, des procédures plus longues que prévu.

Les marges d'autofinancement brute et retravaillée, telles que présentées par la commission des finances, sont également bonnes et des recettes non budgétisées ont permis d'alimenter le fonds du 21e siècle ainsi que le fonds de fluctuations des recettes.

En résumé, que du positif donc, mais il est évident que les nuages noirs ne sont pas tous levés avec la publication de ces comptes 2016: la réforme de la péréquation fédérale ou le débat à venir à Berne sur les redevances hydrauliques. En passant, ce point sera crucial pour notre canton. Le groupe PDCB y accordera une attention toute particulière car les montants en jeu sont colossaux pour l'Etat ainsi que pour les communes concédantes. Nous avons d'ailleurs déposé une question à ce propos, à laquelle le Conseil d'Etat répondra en fin de semaine. Ces éléments donc: péréquation fédérale, redevances hydrauliques, pour ne citer que ceux-là, font planer une vraie menace, il faut le dire, sur l'état des finances cantonales. La situation financière de la CPVAL pose également question et nous aurons donc l'occasion d'y revenir lorsque le groupe de travail aura rendu son rapport.

Mais, pour revenir au compte, le titre du communiqué de presse annonçant le résultat des comptes 2016 était: un compte positif qui prépare l'avenir. Alors, au-delà de l'examen de ces bons comptes, surtout des comptes de départements qui n'existent plus aujourd'hui et qui n'ont donc plus grand intérêt en termes d'avenir, je souhaite profiter de cette tribune pour rappeler les 2 points de la législature qui s'ouvrent en matière de politique financière et qui tiennent particulièrement à cœur au PDCB: Tout d'abord, notre groupe est persuadé que le double frein constitutionnel aux dépenses et à l'endettement est un outil qui a fait ses preuves, qui a certes montré ses limites mais qui, aujourd'hui, trouve un complément idéal avec la création du fonds de fluctuations des recettes permettant de lisser les effets des baisses de recettes justement, fonds de préfinancement aussi et fonds d'infrastructures du 21e siècle, autant d'éléments mis ensemble qui, notre groupe le redit ici, forment un garde-fou au niveau de l'activité étatique, qui forcent à poser des choix politiques en fonction des moyens disponibles. Et quand je dis garde-fou au niveau de l'activité étatique, il ne faut y voir aucune défiance par rapport à l'Etat mais bien une manière de poser des vrais choix politiques comme je l'ai dit.

De plus, nous attendons également du nouveau Gouvernement qu'il se saisisse de la réforme ETS 2 renvoyée en décembre dernier par ce Parlement car nous sommes persuadés que, au-delà des aspects purement financiers du paquet, il existe des possibilités de réformes structurelles génératrices d'un mieux d'Etat.

Avant de conclure, notre groupe souhaite remercier la commission des finances, dont le travail fouillé permet à ce Parlement de prendre la pleine mesure de la situation financière de l'Etat. Remerciements également à l'ancien Gouvernement, en particulier notre ancien ministre des finances Maurice Tornay qui aura démontré jusqu'à la fin de son mandat sa parfaite maîtrise des finances cantonales. Ce succès, ce résultat positif du compte 2016 est en grande partie le sien.

Je ne vais pas allonger car, comme je l'ai dit, l'entier des groupes qui s'est exprimé jusqu'à présent a posé les grandes bases de ce compte 2016. Nous nous rallions à ces prises de position déjà exprimées.

A ce stade, le groupe PDCB accepte bien entendu l'entrée en matière sur les comptes 2016 et réserve ses remarques de détail lors de l'examen de chaque département dans le courant de la semaine.

Merci de votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Des charges maîtrisées et des revenus supérieurs aux prévisions, c'est par ces quelques mots que M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay avait résumé le compte 2015. Une nouvelle fois cette année, avec un excédent de revenus de 49 millions et un excédent de financement de 70 millions, les finances de l'Etat du Valais peuvent être une nouvelle fois qualifiées par ces termes: des charges maîtrisées et des revenus supérieurs aux prévisions. Depuis plusieurs années, la maîtrise des charges est une constante. Par contre, avoir 2 années de suite des revenus supérieurs aux prévisions relève plutôt de l'erreur de budgétisation.

Au niveau des charges, le budget prévoyait un total de 2,87 milliards et le compte se solde à 2,99 milliards, de 118 millions supérieurs au budget. Ce dépassement est pratiquement totalement expliqué par les attributions au fonds de compensation des fluctuations de recettes pour 44 millions et au fonds de financement des grands projets d'infrastructures pour 32 millions. Il n'y a pratiquement ainsi aucun dépassement significatif et cela démontre effectivement une bonne maîtrise des charges par les différents services de l'Etat. Et je tiens ici à remercier les acteurs concrets de cette maîtrise budgétaire: les employés de l'Etat du Valais pour l'excellence de leur travail.

Au niveau des revenus, le budget prévoyait des entrées pour 2,99 milliards et le compte se solde à 3,08 milliards, de 91 millions supérieurs au budget. Je rappelle que le compte 2015 avait déjà généré des recettes supplémentaires non budgétisées de plus de 70 millions. Ce résultat supérieur de 91 millions s'explique notamment par les points suivants:

La distribution du bénéfice de la BNS de 26,8 millions pour le Valais, montant qui n'avait pas été budgétisé. Sur ce point, je tiens à rappeler que c'est suite à la perte du compte 2014 et au non-versement du bénéfice de la BNS cette même année qu'il a été décidé de ne plus budgétiser de montant à l'avenir et pourtant, depuis de très nombreuses années, une non-distribution du bénéfice reste clairement une exception. Pour exemple, en 2017, la BNS versera à nouveau 46 millions au canton du Valais. La Banque Nationale Suisse est principalement l'émanation des cantons qui lui ont concédé la compétence d'émettre la monnaie. Dès la création de l'institut, il a été décidé que le bénéfice dépassant le dividende fixé dans la loi fasse l'objet de réserves, de sorte à pouvoir assurer une distribution constante aux cantons et à la Confédération. Le groupe AdG/LA avait demandé à M. Maurice Tornay de trouver des solutions avec ses confrères chefs des finances des autres cantons afin de négocier avec la BNS un lissage de la distribution de ses bénéfices car, d'une année à l'autre, des écarts trop importants perturbent le processus budgétaire. Nous proposons ainsi au nouveau conseiller d'Etat Roberto Schmidt 2 approches: la première serait de garantir un montant minimal de distribution de bénéfices chaque année et la deuxième serait d'inscrire au budget de l'année suivante la distribution du bénéfice de la BNS. Cela permettrait d'éviter des écarts trop importants dans la budgétisation et d'inscrire des montants garantis au budget.

Le second élément expliquant ce résultat supérieur au niveau du compte concerne les recettes d'impôts supérieures au budget de plus de 50 millions. En 2015 déjà, les impôts avaient été sous-estimés de 47 millions. Si on les compare à la surestimation des recettes d'impôts du compte 2014 qui était de 48 millions et avait clairement généré la perte 2014, le delta d'erreur d'estimation des impôts entre les 2 est de près de 100 millions. Malgré la

difficulté de l'estimation, ce delta me paraît bien trop conséquent et perturbe de manière trop importante le processus budgétaire.

Les investissements bruts se situent au même niveau que les années précédentes mais sont toutefois inférieurs au budget de plus de 151 millions, soit plus de 25%. J'ai pris ici les investissements hors opération de la Banque Cantonale du Valais. Le groupe AdG/LA s'étonne que, pour la deuxième année consécutive, de très fortes différences sont constatées au niveau des routes nationales et du Rhône, et demandera des explications au chef du département lors du traitement du compte. En 2 ans, 125 millions n'ont pas été investis dans les routes nationales et 55 millions pour le Rhône. Ça donne un peu l'impression de faire miroiter de grands montants d'investissements à l'économie pour lui faire plaisir alors qu'il semble impossible de tout réaliser.

Néanmoins, dans le futur, si nous devons assister à une réelle contraction de l'économie et que l'on souhaite maintenir le niveau des investissements, il sera nécessaire de revoir le fonctionnement du double frein aux dépenses et à l'endettement comme déjà présenté par plusieurs groupes lors de la dernière législature. Je remarque également la possibilité ouverte par le groupe PDC du Centre.

Au niveau de la dotation en personnel, nous constatons que le compte est inférieur au budget de 3,5 millions. Si l'on prend en considération le rapport BAKBASEL qui démontre clairement la sous-dotation de l'Etat du Valais en personnel et les besoins répétés des différents services de l'Etat, il s'agira de renoncer au Personalstopp qui n'est qu'un principe et qui ne représente en rien une obligation. Pour la première fois depuis de nombreuses années, un coefficient de 0,6 point sur les parts d'expérience et sur l'augmentation progressive a été appliqué et cela en lien avec le programme d'économies. Avec les résultats réalisés en 2015 et 2016, on remarque aisément que cette mesure était totalement superflue. J'espère que les employés d'Etat ont été satisfaits d'apprendre que, grâce à ce sacrifice, l'Etat a pu augmenter d'autant ses réserves dans les différents fonds de l'Etat. Cela n'est ni sérieux ni conséquent. Le groupe AdG/LA demande ainsi qu'au budget 2018, un rattrapage soit prévu pour compenser ce manco.

Le compte de l'Etat se solde ainsi avec un résultat de 42 millions, auquel il faut ajouter les attributions aux différents fonds pour un total de 76 millions. Le résultat du compte 2016 est donc de près de 120 millions. Ainsi, même en déduisant les recettes extraordinaires, on constate que le compte 2016 est très fortement bénéficiaire. Tout le monde ici se réjouit de ce résultat. Mon analyse est pourtant bien différente: je tire un bilan bien mitigé, bien mitigé des stratégies budgétaires de ces 8 dernières années. Pour bien apprécier la situation, il est important de rappeler les résultats des comptes 2013 et 2014 qui ont été respectivement déficitaires de 80 millions et 100 millions. Ces déficits me restent clairement en travers de la gorge car, à la lecture des comptes, on remarque que ces déficits ont été quasiment entièrement générés par des recettes fiscales inférieures aux estimations budgétaires et absolument pas par des dépassements de charges. Il est ainsi évident que M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay avait bien mal anticipé les effets des réformes fiscales planifiées avec son prédécesseur Jean-René Fournier. Le groupe AdG/LA rappelle que l'ensemble des réformes fiscales entreprises depuis l'an 2000 dans notre canton laisse apparaître un manque de rentrées fiscales annuelles de près de 242 millions pour le canton et de 136 millions pour les communes. Ces chiffres m'ont été transmis par le Service des contributions. Après correction de la progression à froid, il apparaît un manco annuel plus que significatif de 200 millions dans les caisses du canton. Même la commission des finances proposait dans son rapport sur le compte 2013 de revoir la déduction forfaitaire par enfant de 300 à 150 francs par une motion et je vais citer ici un passage du rapport: «En effet, les décisions prises en période économiquement favorable pèsent aujourd'hui lourdement sur les finances cantonales. Il s'avère que lors de la mise en place de ces révisions fiscales, leurs effets ont été sous-estimés.» Et seuls 2 députés étaient de gauche dans cette commission. Mais, on ne fait malheureusement pas boire d'eau à un âne qui n'a pas soif et le Parlement a tout simplement rejeté cette motion. Ces 2 déficits 2013 et 2014 ont permis ensuite au chef des finances de justifier des coupes budgétaires violentes

nommées ETS 1, décret d'équilibre et ETS 2 qui ont impacté directement les personnes économiquement les plus faibles de notre canton. Rappelons-nous, par exemple, les 40 millions de coupes dans les subventions des primes de caisses maladie, quasi-schizophréniques, alors que les comptes 2015 et 2016 totalisent des résultats positifs de plus de 100 millions, rappelons-le générés par des coupes budgétaires, le Conseil d'Etat demandait dans ETS 2 des coupes supplémentaires de plus de 40 millions. Ce paquet d'économies a heureusement été renvoyé au Conseil d'Etat par le Parlement.

Fabriquer des déficits structurels artificiels par le biais de baisses fiscales et prétendre ensuite ne plus avoir de moyens pour enfin imposer des mesures d'économies a été une tromperie envers les Valaisannes et les Valaisans.

Je souhaite vivement que le nouveau Conseil d'Etat puisse mener une politique financière plus saine pour cette législature.

Au regard des excellents résultats enregistrés depuis 2 ans, le groupe AdG/LA demande au Conseil d'Etat de réévaluer certaines coupes budgétaires effectuées principalement au niveau de l'enseignement et des subventions d'assurance-maladie.

Le groupe AdG/LA accepte l'entrée en matière et je vous remercie pour votre attention.

Largey Thierry, député, Les Verts

Le groupe des Verts tient, tout d'abord, à adresser ses remerciements sincères à l'ancien conseiller d'Etat en charge des finances, M. Maurice Tornay, pour son dévouement au service de l'Etat.

Les Verts tiennent aussi à remercier l'administration cantonale des finances pour la bonne tenue des comptes ainsi que chaque conseiller d'Etat et la conseillère d'Etat pour le respect des budgets.

Les Verts suivent l'avis de la commission des finances et qualifient les comptes de très bons - cela a été dit par mes prédécesseurs. En effet, grâce à un excédent de revenus de 41,8 millions de francs, l'amortissement des découverts comptables des années 2013 et 2014 a été entièrement terminé et couvert en l'espace de 2 ans alors qu'il était prévu de le faire en 3 ans. La marge d'autofinancement se monte à 219 millions et permet de respecter le frein à l'endettement puisque le degré d'autofinancement se monte à 146,6%. Le frein aux dépenses est également respecté puisqu'il y a un excédent de revenus, je l'ai dit, de 41,8 millions de francs.

Les Verts tiennent à souligner que ce double frein est à l'évidence une bonne idée lorsque que tout fonctionne bien. Par contre, lorsqu'il y aura des jours plus difficiles, plus noirs, ce mécanisme de double frein paralysera certainement notre canton, et là je parle évidemment du frein lié aux investissements. En cela, Les Verts demandent au Conseil d'Etat qu'il examine les possibilités d'assouplir ce frein, ce double frein, en tout cas en agissant sur le frein qui concerne les investissements, de manière à ce que l'Etat puisse avoir son rôle de dynamiseur de l'économie, d'investisseur, lorsque le contexte économique est moins bon que celui qu'on a pu connaître ou qu'on pourrait connaître.

Après avoir qualifié ces comptes de très bons, les Verts veulent toutefois rappeler qu'il ne faut pas tomber dans un excès de dépenses à tout prix, qu'il faut toujours ramener à l'essentiel, ça veut dire à la durabilité de notre canton, ramener aux besoins réels en fonction des tâches qui lui sont confiées tant par la loi que par le plenum ici présent, de manière à pouvoir combiner tant les aspects sociaux, économiques et évidemment environnementaux.

Malgré un résultat positif, il faut que chacun et chacune d'entre nous ici dans cette Assemblée soient conscients des enjeux à venir et, en cela, je tiens ici à mentionner quelques-uns de ces enjeux importants qui auront un effet là aussi important sur notre budget et sur nos comptes:

Le premier de ces enjeux, c'est évidemment la caisse de pension. Depuis le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, le Conseil d'Etat, ou le

Parlement d'ailleurs, n'a pas répondu à la problématique de l'assainissement de cette caisse de pension qui souhaiterait, dès lors, laisser, on pourrait dire des déchets aux générations futures, des problèmes à ces générations futures ou encore des dettes aux générations futures. C'est exactement ce que l'on est en train de faire avec la caisse de pension. Qui voudrait, parmi les membres de cette Assemblée, être d'accord de se voir supprimer le tiers de son deuxième pilier à l'âge de 65 ans? Ce problème doit être de manière certaine réglé durant cette législature. La question de la capitalisation ne doit pas être taboue, de même que celle de la flexibilisation de l'âge de la retraite.

Le deuxième élément, c'est la justice. La justice fait partie des tâches régaliennes de l'Etat. C'est une tâche importante qui, dans certains cas, a une mauvaise presse, une mauvaise image. On a pu le voir aussi dans les différents entretiens que notre groupe a eus soit avec les candidats pour le poste de juge, soit avec les candidats pour le poste de premier procureur. Il y a un manque clair d'effectifs, de moyens. Comment considérer encore que les procureurs puissent travailler sans avoir de greffiers, sans avoir suffisamment de personnel administratif pour tenir les PV, pour suivre les séances? Ça ne semble pas adéquat dans un Etat qui souhaite pouvoir aussi rendre une justice efficace et une justice qui soit là aussi durable. Il est donc important, pour redonner aussi une image positive à la justice, pour lui donner les moyens aussi d'aller plus vite dans les jugements, de manière à être, on va dire dans les délais pour les administrés, eh bien!, de lui octroyer des moyens suffisants, des moyens financiers et des moyens humains.

Le troisième enjeu que je souhaite citer, c'est le Service des contributions. Il est de notoriété publique que ce service est en sous-effectif. Si l'on regarde, comment peut-on être optimiste lorsqu'on voit dans les indicateurs des comptes 2016 que seules 30,94% des personnes physiques indépendantes sont taxées au 31 décembre, le tiers des personnes? Cette situation ne peut évidemment plus durer simplement parce qu'elle génère des doutes sur l'activité du Service des contributions: est-ce qu'il est capable de remplir les tâches qui lui sont confiées, est-ce qu'il travaille effectivement correctement? La réponse est oui, mais les moyens manquent pour que cette efficacité augmente. Les taxateurs apportent, selon les chiffres, à peu près un million de francs à la collectivité. Nous ne voulons pas un Etat policier qui contrôle évidemment chaque centime ou chaque franc; les Verts veulent un Etat où l'égalité de traitement entre tous soit optimale, ce qui n'est à l'évidence pas le cas dans cette situation.

Un autre enjeu que nous voulons citer - le quatrième -, c'est la pratique du Personalstopp, et là c'est important que les Verts précisent leur position: Nous ne sommes pas dans une course effrénée à la croissance du personnel de l'Etat, nous ne voulons pas absolument augmenter partout le personnel. Il y a un élément qui nous paraît, cependant, très important, c'est que le personnel de l'Etat doit correspondre aux besoins de l'Etat, aux besoins de l'activité étatique qui est la résultante tant de ce que la loi nous impose, et il faut bien avouer que la loi a tendance à imposer de plus en plus de tâches à l'Etat, de plus en plus de tâches à l'Etat cela implique de plus en plus de personnel pour accomplir ces tâches sachant que, *a priori*, une personne ne peut pas faire plus que le 100% de son temps d'exercice. Ces tâches sont donc imposées par la loi mais également imposées par le Parlement ici présent qui impose par sa propre réglementation que l'Etat agisse soit dans des cas concrets, soit dans des cas de planification ou autres, et là encore il faut le personnel qui soit apte à pouvoir répondre à ces nouveaux besoins, répondre à ces nouvelles tâches. Nous avons pu entendre et parler avec plusieurs personnes qui nous ont quand même démontré le fait qu'on passe de plus en plus par des mandats externes. On sait que les mandats externes, en général, ne doivent pas être renouvelés plus de 2 fois. Or, il est des cas où on a des renouvellements plus importants. Il est évident que si l'externalisation est une solution, ça n'est pas une solution durable, ça n'est pas une solution applicable à toutes les situations, et que la question doit se poser: est-ce qu'il vaut mieux pour certaines tâches externaliser ou, au contraire, engager du personnel à l'interne de l'Etat, augmenter le personnel pour répondre de fait aux mêmes enjeux? Un autre élément important, c'est la difficulté qu'ont certains services à pouvoir trouver les compétences, des

compétences pourquoi? Parce qu'ils ne peuvent pas régater avec le privé. Trouver un ingénieur qui soit d'une qualité optimale pour gérer de très gros projets, tels qu'on connaît des projets autoroutiers, des projets de routes cantonales, des projets de corrections fluviales, trouver des ingénieurs de très grande qualité qui veulent bien venir travailler à l'Etat avec un salaire de 20 à 30% moins élevé que ce qu'ils trouveraient dans le privé, c'est extrêmement compliqué. Et il est important, pour piloter des projets aussi importants, d'avoir des personnes très qualifiées, capables de discuter avec les personnes les plus qualifiées des entreprises privées qui vont devoir réaliser les travaux. Tout cela fait que la réflexion doit être, à notre sens, menée dans le sens d'une allocation juste des ressources en fonction des besoins, des exigences de la loi, des besoins ordonnés par le présent Parlement et de l'efficacité de l'Etat. Je parle bien d'efficacité et on sait très bien que si l'on est efficace, on réduit aussi les coûts.

Un autre enjeu que je souhaite citer ici, ce sont les investissements. Cela été dit: 100 millions d'investissements en moins que prévu. C'est un problème fondamental qui est important non pas parce qu'on n'investit pas dans certains domaines, il est clair qu'on ne peut pas éviter certains impondérables. Par contre, il est évident que si 100 millions ne sont pas utilisés, eh bien!, ce sont 100 millions qui auraient pu être utilisés à d'autres tâches. Et donc il est important ici que le Conseil d'Etat fasse attention à ce que son budget soit réaliste, à ce que les mesures qu'il prône soient réalistes et réalisables dans le délai de l'année budgétaire.

Le dernier point qu'il nous semble important de citer, c'est l'étude des tâches et des structures de l'Etat (ETS 2). Le Parlement a fait ETS 2 avec une diminution de prestations de 40 millions sur 3 exercices budgétaires. N'oublions pas que cette diminution de prestations s'accompagne d'une augmentation des rentrées fiscales de 41 millions de francs. Le Grand Conseil a décidé de renvoyer le second paquet ETS 2 au Conseil d'Etat et la question est de savoir: que comptez-vous faire, Madame la conseillère d'Etat et Messieurs les conseillers d'Etat, de ce second paquet de mesures ETS 2? On nous dit que RIE III bis est en préparation, mais avant de planifier une uniformisation des taux pour les entreprises, il serait bien de clôturer ce second paquet de mesures ETS 2. Les Verts demandent ainsi que ces mesures soient planifiées le plus rapidement possible et que l'on puisse faire face aux défis qui s'annoncent.

Après tous ces nuages ou ces remarques, les Verts tiennent à rappeler toutefois le travail immense fait par l'administration et le Conseil d'Etat et les remercient sincèrement. Les Verts remercient également la commission des finances pour son rapport.

Les points noirs mis en avant par Les Verts ne veulent pas, ne sont absolument pas partisans mais visent effectivement l'effectivité, l'efficacité du travail de l'Etat de manière à ce que les administrés puissent en profiter.

Cela étant dit, les Verts acceptent évidemment l'entrée en matière sur le compte et vous remercient pour votre attention.

Rion Yvan, député, UDC

A la demande de notre chef de groupe, M. le député Grégory Logean, et en ma qualité de membre de la commission des finances, je me permets de compléter son intervention en abordant les engagements conditionnels qui, de conditionnels, sont devenus bien réels dans un passé qui nous est proche. Vous l'avez...

(Der Präsident: Entschuldigen Sie, Herr Grossrat, aber für die Finanzkommission redet die Präsidentin, nicht ein Mitglied. Sie können als Abgeordneter reden, aber nicht als Finanzkommissionsmitglied. Da ist die Präsidentin Stéphanie Favre zuständig, der ich nachher das Wort erteile. Sonst haben wir ein Durcheinander. Danke!)

...Il s'agit, vous l'avez bien compris, de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais, désignée CPVAL il y a 5 ans. L'Etat du Valais a opéré avec effet au 1er janvier 2012 une recapitalisation de 450 millions complétés par un versement de 117

millions, portant ainsi son soutien par un apport de 567 millions. Cette deuxième phase de la recapitalisation est intervenue par la modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance adoptée par le Grand Conseil le 15 septembre 2011, avec à la clé un passage du système de primauté des prestations à celui des cotisations. Au préalable, et lors de l'entrée en vigueur de cette loi et pour la première fois au 1er janvier 2007, une recapitalisation immédiate et importante de 650 millions est intervenue à charge de l'Etat. Ces 2 phases d'assainissement de l'Etat en faveur de la CPVAL atteignent au moins 1,217 milliard.

Avec la baisse de rémunérations toujours pressante sur les investissements, voire avec des intérêts négatifs, la réalité nous poursuit à grands pas et ne nous a pas échappé. C'est ainsi qu'en supplément des assainissements précités de 2007 et 2011, l'engagement conditionnel de l'Etat en couverture des engagements actuels de la CPVAL s'élevait à 1,333 milliard au 31 décembre 2015 calculé sur les rapports actuariels d'une année auparavant, soit au 31 décembre 2015.

Après déduction de la réserve de fluctuations de valeurs, il résulte un découvert technique de 1,333 milliard, soit la différence entre les engagements de prévoyance de 5 millions envers les affiliés et la fortune de 3,667 milliards selon les dispositions applicables de la LPP.

Le degré de couverture atteint ainsi 73,3% des engagements, comparaison du taux le plus bas de 71,5% en 2012.

A préciser aussi que l'Etat a emprunté à la CPVAL un peu plus de 805 millions à un taux fixe de 3%, respectivement 310 millions de 2010 à 2049 et 495 millions de 2012 à 2051, ce qui assure un revenu annuel de 24,6 millions de rendement à la caisse de prévoyance qui, soit dit au passage, se doit d'assurer une performance de 2,7% afin de ne pas aggraver son taux de couverture.

Le Conseil d'Etat, conscient - il a été dit - de ce découvert, a institué le 22 juin un groupe de travail CPVAL chargé de lui présenter des variantes de mesures. Dès lors, attendons sereinement les mesures proposées par ce groupe de travail et analysons ensuite les impacts financiers probables sur l'engagement conditionnel mais irrévocable de l'Etat en faveur de la CPVAL.

A relever finalement que nos cantons voisins se voient aussi confrontés à cette problématique chronique, en précisant que le taux moyen de couverture des caisses des institutions publiques atteignait près de 99% à fin 2005.

Cela étant dit, merci de votre attention.

La discussion est close.

Favre Stéphanie, députée, PLR, présidente de la commission des finances

«Les bons comptes font les bons amis.» Monsieur le président du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, au vu des comptes 2016 qui nous sont présentés, si les comptes font les bons amis, nous allons certainement être de bons amis pour une année encore. En effet, la commission des finances a qualifié ce compte 2016 de très bon. Le compte 2016 présente un excédent de revenus de 42 millions et un excédent de financement de 70 millions.

Pourquoi ce compte est-il très bon? Parce qu'il présente à la fois un excédent de recettes et une maîtrise des charges. Il y a une amélioration de recettes de 95 millions et plus de la moitié de ces recettes supplémentaires, soit 52 millions, provient de recettes fiscales supérieures. Il s'agit aussi bien des contributions des personnes physiques que de celles des personnes morales. Il faut relever qu'une partie provient des 249 dénonciations spontanées survenues en 2016, lesquelles ont rapporté 7 millions. L'autre partie de cet excédent de recettes, soit 43 millions, provient des banques. Il y a la part valaisanne aux

bénéfices de la Banque Nationale Suisse, laquelle a rapporté, pour 2016, 27 millions et le processus de la restructuration du capital-actions de la BCVs, lequel a rapporté 16 millions. Un autre élément qui fait que le compte est bon est la maîtrise des charges. En particulier, le grand poste des charges salariales est conforme au budget, voire légèrement inférieur. Ce compte très bon a dégagé les moyens qui ont permis d'amortir intégralement les découverts des comptes 2013 et 2014 et ce avec une année d'avance. Ces moyens supplémentaires ont également permis de rembourser de manière anticipée 32 millions au fonds des infrastructures du 21e siècle en lien avec la stratégie informatique 2015-2024. Ce montant devait être versé au plus tard pour fin 2024. Enfin, les bons résultats ont permis d'attribuer 44 millions au fonds de compensation des fluctuations de recettes et ce fonds pourrait aider à compenser la diminution de certaines recettes dont celles en relation avec la refonte de la péréquation intercantonale, la nouvelle RIE III, voire la baisse attendue des redevances hydrauliques. Du coup, la marge d'autofinancement retravaillée s'élève à 278 millions et elle est supérieure de 95 millions à celle budgétisée.

Maintenant quelques mots sur les investissements.

Lorsque l'ancien ministre des finances parlait des investissements en relation avec le budget 2016, ce dernier précisait que les investissements n'avaient pas été sacrifiés. La commission des finances relevait, quant à elle, dans son rapport que, malgré la situation financière difficile du canton, le volume des investissements bruts avait été maintenu à un niveau élevé de 577 millions. Or, dans le compte 2016 qui nous est présenté, on constate que les investissements sont inférieurs de 92 millions à ceux qui ont été budgétés. Ils se montent à 496 millions seulement. Les 2 domaines les plus touchés sont les investissements non réalisés dans les routes nationales (-75 millions) et la correction du Rhône (-34 millions). Il est décevant de constater que, pour la deuxième année consécutive, une partie importante des investissements annoncés n'a pas été réalisée. En effet, sur ces 2 dernières années, par exemple, pour les routes nationales, ce sont au total 120 millions qui n'ont pas été investis et 55 millions pour le Rhône. Cet argent aurait été bienvenu pour nos entreprises et pour les emplois qui en profitent. La déception est également grande pour les investissements dans les routes cantonales. Le Conseil d'Etat avait dans son projet de budget divisé le montant de l'enveloppe par 3, proposant *grosso modo* de passer de 75 millions à 25 millions bruts. Lors de l'adoption du budget 2016, au prix de coupes budgétaires douloureuses dans d'autres rubriques, le Parlement avait finalement ajouté 10 millions à cette rubrique et fait passer le budget des routes cantonales de 25 millions à 35 millions. Il est agaçant de constater à l'heure du compte 2016 que 5 millions n'ont pas été utilisés alors qu'ils auraient facilement pu l'être dans les travaux de construction et de correction des routes cantonales.

Quelques mots sur l'impact de la restructuration du capital-actions de la BCVs.

Dans le cadre de la restructuration du capital-actions de la Banque Cantonale du Valais, le canton a vendu environ 800'000 actions dont la valeur comptable était de 10 francs. Ces actions ont été vendues à un prix préférentiel de 30 francs et le canton a ainsi réalisé un bénéfice comptable de 16 millions. En outre, le canton a participé aussi à l'augmentation du capital-actions de la banque et, par décision du Grand Conseil de décembre 2015, le Conseil d'Etat était autorisé à acquérir 800'000 actions au prix de 74 francs par la transformation d'une créance de 50 millions envers la BCVs et par le versement de 9 millions. Avec cette transaction, ce sont des charges et des recettes de l'ordre de 59 millions qui ont été enregistrées. Sans l'effet des transactions en lien avec la BCVs, les investissements bruts de l'Etat 2016 se seraient élevés à 473 millions seulement et auraient été inférieurs de 26% au budget. A l'avenir, le canton devrait disposer annuellement des recettes suivantes en lien avec cette banque: un dividende de 30 millions à 35 millions, des impôts pour 15 millions et une indemnité pour garantie de 4 millions.

Un dernier mot concernant le bilan et les engagements conditionnels.

La fortune au 31.12.2016 a augmenté de 41 millions pour atteindre 75 millions. La dette nette par habitant a, quant à elle, diminué pour atteindre 2'400 francs/habitant. Les engagements conditionnels ont progressé de 41 millions par rapport à 2015, dont 16 millions

pour le fonds cantonal pour le tourisme et 26 millions pour la CPVAL. Comme dit par plusieurs groupes, le plus important engagement conditionnel concerne la CPVAL; il s'élève à 1,3 milliard correspondant au montant du découvert technique de la caisse. Nous attendons avec impatience le rapport du groupe de travail CPVAL concernant le taux de conversion, l'âge de la retraite, l'objectif de rentes et toutes autres mesures pertinentes qui devraient nous arriver cet automne.

En résumé, le compte 2016 est équilibré, il respecte le frein aux dépenses et à l'endettement, il permet de ne pas charger les générations futures.

Ce compte 2016 permet aussi de régler le passé grâce à l'amortissement complet des découverts des années 2013 et 2014.

Enfin, ce compte 2016 prépare l'avenir. En effet, des inconnues, sur lesquelles le canton n'a pas de prise, pourraient survenir ces prochaines années.

Les réserves constituées par les montants versés dans le fonds de compensation des fluctuations des recettes permettraient de faire face aux mauvaises surprises que l'avenir pourrait nous réserver.

Merci pour votre attention.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Ich danke den verschiedenen Fraktionen und insbesondere auch der Finanzkommission für ihre fundierten Analysen und Kommentare zur Rechnung 2016 und freue mich, dass die Staatsrechnung insgesamt positiv aufgenommen wird und als gut, teilweise sogar als sehr gut qualifiziert wird.

Oui, les comptes sont bons, même très bons. Pour la deuxième année de suite, les finances cantonales présentent des résultats positifs, un excédent de revenus et un excédent de financement. De plus, avant prise en compte des amortissements du patrimoine administratif d'un montant de 177,3 millions, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement, un cash-flow, de 219 millions. A cette marge d'autofinancement publiée, il faut ajouter les attributions et déduire les prélèvements aux financements spéciaux, comme l'a fait la commission des finances, pour arriver à une marge d'autofinancement retravaillée par la commission des finances de 278,9 millions. Eh bien!, je trouve que c'est un très beau résultat.

Même si ces comptes ne reflètent pas seulement le travail de l'ancien ministère des finances mais d'une équipe tout entière, comme soulevé par M. le député Sidney Kamerzin, je suis tout de même heureux pour mon prédécesseur Maurice Tornay qu'il ait pu présenter des chiffres noirs pour son dernier exercice de ministre des finances. Je tiens d'emblée à féliciter tous ceux qui ont contribué à ce bon résultat mais surtout Maurice Tornay, dont l'engagement, les connaissances professionnelles, l'efficacité, la force de persuasion, la persévérance et peut-être même la ténacité ont été entendus par ses collègues au Gouvernement, sûrement pas toujours avec enthousiasme, par l'administration et finalement aussi par le Parlement.

Quels sont les éléments qui ont conduit à ce résultat positif? Vous l'avez constaté et cité: surtout des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires, une distribution plus élevée du bénéfice de la Banque Nationale et une augmentation des montants perçus au titre de la péréquation intercantonale.

J'aimerais, toutefois, insister sur le fait que ce bon résultat n'est pas seulement dû à des éléments extérieurs, à des recettes extraordinaires ou à un alignement favorable des planètes fédérales ou économiques, mais bien aussi à une action gouvernementale forte, comme M. le député Sidney Kamerzin l'a dit, ces comptes ne sont pas tombés du ciel. En effet, si les revenus sont toujours supérieurs au compte 2015 et aux prévisions budgétaires et si, de plus, nous avons maîtrisé d'une manière exemplaire les charges d'exploitation, c'est toute la stratégie financière du canton, les mesures d'économies mises en place depuis

plusieurs années et les 2 décrets qui portent, enfin, leurs fruits. Seulement dans le cadre du programme d'économies ETS 2, le Gouvernement a trouvé 80 millions. Le Parlement devra encore trouver le reste pour arriver aux 120 millions prévus initialement. Même si le nouveau Gouvernement n'a pas encore eu la possibilité de s'exprimer sur la suite des mesures d'économies décidées par le Gouvernement dans sa compétence dans le cadre de ETS 2, il n'y a, au moins pour ma part, pas de question de le remettre en cause. Vous le savez mieux que moi, une hirondelle ne fait pas le printemps et je dirai que 2 hirondelles ne le font pas non plus. Le retour dans les chiffres noirs ne doit pas nous pousser à lever la garde.

In der Tat sollten wir uns von diesem guten Ergebnis nicht blenden lassen, wie es die CVPO durch ihren Fraktionschef Herrn Bregy richtig gesagt hat. Erinnern wir vorab die neuen Mitglieder dieses Parlaments und auch der Regierung daran, dass es noch gar nicht so weit zurückliegt, als in diesem Saal eben auch defizitäre Rechnungen präsentiert wurden. Die Rechnungen 2013 und 2014 schlossen mit einem grossen Aufwandüberschuss von total 137,5 Millionen und Finanzierungsfehlbeträgen von 166,9 Millionen ab, die gemäss Beschluss des Grossen Rates bis Ende 2017 vollständig abzuschreiben sind. Dank konkreten Sparprogrammen, einer rigorosen Ausgabendisziplin, einer Priorisierung der Ausgaben und den doppelten Gewinnausschüttungen der SNB konnten diese buchmässigen und finanziellen Fehlbeträge nun bereits bis Ende 2016 abgeschrieben werden.

Au final, en 2015 et 2016, les résultats ont permis l'amortissement des découverts comptables et financiers. L'amortissement est ainsi terminé déjà à fin 2016 et nous pouvons démarrer sur des bases sereines.

De plus, les comptes 2016 préparent l'avenir l'avenir parce que les recettes supplémentaires n'ont pas été utilisées pour financer des charges du ménage courant mais elles ont été essentiellement affectées à des fonds qui fonctionnent comme des coussins amortisseurs ou des coussins de sécurité en cas de changements abrupts, incompatibles avec le financement de prestations pérennes.

Je remercie la commission des finances qui a approuvé expressément cette politique prudente du Gouvernement.

Un montant de 44 millions a ainsi été affecté au fonds de compensation des fluctuations de recettes, un autre montant de 31,9 millions a été affecté au fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle. Mesdames et Messieurs, cette bonne situation ne doit pas nous laisser oublier les perspectives moins réjouissantes et les incertitudes dont certains d'entre vous viennent de parler aujourd'hui. Monsieur le député Joachim Rausis et M. le député Thierry Largey ont dit qu'il fallait être conscient des enjeux. Herr Bregy hat zu recht die Frage gestellt: Genügt diese Rechnung auch für die Zukunft? Und er hat auch die Risiken aufgezeigt. Selon M. le député Sidney Kamerzin, les années à venir seront sombres et M. le député Christophe Claivaz a comparé le ménage de l'Etat avec le ménage d'une famille. Oui, à mon tour de vous en parler vendredi prochain lors du débat final sur le compte quand je vais également vous donner le point de situation et mes réflexions personnelles en tant que chef des finances sur certains éléments lancés également par vous dans le cadre de ce débat sur l'entrée en matière, tels que la CPVAL, grand problème, le double frein aux dépenses et à l'endettement, la distribution des bénéfices de la BNS, budgétisation ou pas, le Personalstopp, ETS 2, les dettes envers les communes, les charges liées, les engagements conditionnels, la suite de la RIE III refusée et j'en passe.

Permettez-moi aujourd'hui de vous parler, tout d'abord, de quelques caractéristiques du compte 2016 qui ont été aussi soulevées ici.

Pour ce qui est des charges d'exploitation qui se montent à 3,27 milliards ou à 3 milliards sans les imputations internes, il a été souvent relevé dans ce Parlement que l'Etat aurait un problème de dépenses ou plutôt de charges. Il y a une année, il a été rappelé dans cette salle que, sur les 10 dernières années, la croissance des charges de l'Etat était de 45%, donc en moyenne 4,5%, par année. A titre de comparaison, sur les mêmes 10 dernières années, la croissance du PIB cantonal, donc du produit intérieur brut cantonal, n'a

été que de 1,5% en moyenne par année. Le constat était sûrement justifié, mais si vous regardez la croissance des charges de l'Etat durant les 2 dernières années, on peut constater un vrai changement. Après le compte 2015 et également le compte 2016, c'est un parfait exemple de maîtrise globale des charges. Les charges d'exploitation augmentent de 1% seulement par rapport au compte 2015, ce qui est en-dessous de la progression de l'économie suisse et cela malgré les nouvelles tâches et charges que la Confédération nous a mises, notamment pour le social et la santé. L'équilibre du compte 2016 est donc aussi atteint grâce à une maîtrise des charges oder durch ein strenges Kostenmanagement, wie CSPO-Grossrat Clausen zu recht erwähnt hat.

Revenons aux charges salariales. Die SVPO hat noch letztes Jahr von einem horrenden Personalaufwand gesprochen. Von verschiedener Seite wurde auch heute votiert, dass der Personalaufwand nur deshalb zurückgegangen sei 2015, weil die Fachhochschule Wallis in eine öffentlich-rechtliche Institution mit eigener Rechtspersönlichkeit umgewandelt worden sei und seither die Löhne eben nicht mehr bei den Personalkosten des Staates verbucht würden. Nun, heute und hier bei der Rechnung 2016 gilt dieser Einwand nicht mehr, und trotzdem dürfen wir erneut feststellen, dass der Personalaufwand 3,5 Millionen tiefer liegt als budgetiert, und im Vergleich zum Vorjahr sind die Personalkosten gesamthaft nur gerade 0,96% gestiegen, in der allgemeinen Verwaltung sind die Personalkosten sogar nur 0,7% gestiegen. Überdurchschnittlich war der Anstieg vor allem im Unterrichtswesen bei 1,5% oder in der Bildung allgemein. Weiter ist zu erwähnen, dass höhere Personalausgaben vorab in jenen Bereichen anfielen, bei denen der Bund die Kosten übernehmen wird, wie eben zum Beispiel im Asylbereich. Die Regierung hat sich also alle Mühe gegeben, trotz zusätzlichen Aufgaben die Personalkosten im Griff zu haben. Und ich möchte ausdrücklich daran erinnern, dass die Angestellten einmal mehr ihren Beitrag auch geleistet haben. So wurden die individuellen leistungsabhängigen Lohnerhöhungen, die Leistungsprämien und die Erfahrungsanteile der Lehrpersonen nicht vollumfänglich gewährt, sondern es wurde ein Koeffizient von 0,6 angewandt. Merci à M. le député Sidney Kamerzin d'avoir relevé cet effort du personnel.

A relever également les dédommagements à des collectivités publiques, notamment les versements de 100 millions à d'autres cantons pour la HES Westschweiz, pour les universités, pour la formation professionnelle et pour la détention hors canton. C'est finalement aussi un paquet non négligeable.

Pour ce qui est des recettes, je commente seulement les recettes fiscales. Le message du Conseil d'Etat mentionne l'augmentation des recettes d'impôts de 45,7 millions. C'est énorme mais aussi une déclaration captieuse. Il faut lire correctement: c'est un écart de 45,7 millions aux prévisions budgétaires et non pas au compte 2015 et cela est bien étonnant. Malgré une croissance économique favorable, l'arrivée de nouveaux contribuables, l'enregistrement de produits exceptionnels, l'augmentation des forfaits et des revenus moyens, les recettes fiscales ont diminué de 4 millions par rapport à l'année précédente. Alors, M. le député Emmanuel Amoos a relevé à juste titre que les déficits 2013 et 2014 ont été générés, au moins pour une partie, aussi par un recul des recettes fiscales et M. le député Thierry Largey a dit que le service est en sous-effectif. Je peux déjà vous dire que la demande qu'ils font pour le budget 2018, c'est 30 postes au Service cantonal des contributions. Alors, on a quand même des problèmes à régler.

Et un dernier point: l'endettement. Nous pouvons constater que le montant de la dette nette d'environ un milliard ou de 3'198 francs par habitant diminue par rapport à l'année précédente. C'est un endettement tout à fait raisonnable et un pays qui réduit sa dette nette, c'est tout de même assez rare.

Trotzdem dürfen wir die Bremsen jetzt nicht lockern, wir haben ja viele Begehrlichkeiten.

Auf viele Fragen, die Sie aufgeworfen haben, kann ich nicht im Detail eingehen, aber doch einige Punkte beantworten. Viele werde ich am Freitag bei der Schlussdebatte noch beantworten.

Wir müssen wachsam bleiben. Steuersenkungen kommen sicher nicht infrage, das sieht auch die Regierung so, hat Herr Clausen von der CSPO völlig richtig gesagt. Wie es mit PAS 2 weitergeht, darüber werde ich am Freitag ein bisschen ausführlicher orientieren. Die Informatik, das stimmt, ein grosses Projekt. Die hatte Starschwierigkeiten, weil die Dienststelle war auch in der Phase der Neustrukturierung. Jetzt werden wir in diesem Thema zügig vorangehen, und wir sind überzeugt, dass wir dort auch vorwärts kommen.

M. le député Grégory Logean a parlé des sociétés hydrauliques, avec la taxation des sociétés, c'est vrai qu'on a changé de système. Vous savez, j'ai répondu à une motion, à une intervention en session de mai. Le recours est pendant. La CCR a tranché cette année sur ce recours. Ils sont maintenant devant le TF. Nous, on a tout intérêt à ce que le TF décide assez rapidement parce que c'est une insécurité de droit pour les communes, pour le canton, pour les sociétés.

Asyl, Kostenexplosion, auch von Herrn Bregy erwähnt. Pour nous, c'est aussi un grand défi, on le sait, mais c'est la Confédération qui nous donne cette tâche mais aussi la Confédération qui paie en principe, qui va couvrir les frais. C'est dans cette direction qu'on travaille toujours à Berne: qu'elle couvre ces frais pour les tâches qu'elle donne à la charge des cantons.

Correction R3: oui, c'est vrai qu'on atteint la répartition définitive de l'OFROU qui doit se déterminer et puis comme la commission des finances l'a soulevé aussi dans son rapport, à juste titre, il faut régler dans les meilleurs délais cette répartition entre Confédération, canton et communes. Et puis, je pense que le chef du département va vous donner des informations plus détaillées lorsqu'on traitera son département.

La même chose pour l'entretien des routes. C'est vrai, on est tous, le Conseil d'Etat est conscient qu'on a un besoin d'entretien, c'est très important, mais on verra où on met les priorisations dans la PIP et dans le programme gouvernemental.

Das hat auch Herr Bregy erwähnt. Wir müssen und dürfen die Investitionen nicht reduzieren. Grosse Projekte (R3, A9) konnten leider nicht so rasch vorwärts gemacht werden, wie wir das gerne gehabt hätten, aber wir wollen sicher den Akzent auf die Investitionen setzen und nicht eben auf die Ausgaben ohne Investitionscharakter, die leider eben auch immer steigen. Auch die gebundenen Ausgaben hemmen uns in der Investitionstätigkeit und auch die werden wir gerne unter die Lupe nehmen. Sie haben recht, nicht alles ist Gold was glänzt. Sie haben ein ganzes Regierungsprogramm für mich vorbereitet. Ich danke Ihnen, die Ideen sind zum Teil sehr gut. Sie decken sich, wie könnte es auch anders sein, mit meinen Vorstellungen: Folgekosten, gebundene Ausgaben, Eventualverpflichtungen usw. Wir werden diese analysieren in der PIP aber auch im Regierungsprogramm, und ich kann Ihnen versichern, die neue Regierung will mehr machen als das Minimalziel.

C'est aussi dans le sens de M. le député Sidney Kamerzin PDCC qu'on doit avancer les grands projets A9, R3, informatique, etc. Les années à venir seront vraiment sombres, vous avez dit, mais on essaie de mettre les priorités au bon endroit et puis, je crois, on y va.

Monsieur le député Christophe Claivaz, vous avez raison concernant le rapport du Conseil d'Etat qui contient beaucoup de belles photos, mais peut-être que c'est aussi important de montrer même aux parlementaires la beauté de notre pays, pour lequel il vaut la peine de s'investir jour après jour. Merci pour la volonté et la disponibilité du groupe PLR de collaborer avec nous, avec le nouveau Gouvernement dans le cadre du programme de législature. C'est la première fois que le Gouvernement établit un programme de législature et c'est clairement et c'est un grand travail mais aussi dans le cadre de la PIP 2017-2021, on en aura besoin. En ce qui concerne le risque BNS, je vais en parler vendredi et également de la CPVAL, mais je peux déjà vous confirmer que vous n'êtes pas le seul qui se fait du souci pour la CPVAL, moi aussi, mais on va trouver le bon calendrier, la bonne stratégie pour corriger les choses.

M. le député Joachim Rausis a parlé des investissements et là aussi les renseignements plus détaillés seront donnés par le chef. Les 2 objets qui tiennent au cœur

du groupe PDCB: le double frein, oui, il provoque effectivement des vrais choix politiques par vous, par le Gouvernement, et c'est bien parce qu'on ne peut pas tout avoir. Les désirs sont illimités mais les moyens sont limités, cela veut dire qu'on devra, même dans les prochaines années, faire des priorités, choisir, faire de bons choix, et ensemble avec vous on va le faire.

M. le député Emmanuel Amoos a cité l'erreur de budgétisation pour l'argent de la BNS. En tout cas, en tant que chef du département, Mon cher, je préfère une sous-estimation des recettes lors de l'établissement du budget que des découverts lors des comptes et je pense que c'est finalement aussi dans vos idées, dans l'intérêt du Parlement qu'on n'ait pas trop avec le budget et qu'on peut après éventuellement avoir de bons comptes, mais c'est vrai que toute cette question de la budgétisation, de la distribution des bénéfices de la BNS, on va en discuter et vous faire une proposition lors du budget 2018.

Merci pour vos remerciements à l'adresse de l'administration cantonale, pour le travail bon et efficace - moi, je trouve aussi qu'ils font du bon travail - et pour l'effort aussi que tous les employés ont fait pour l'assainissement des finances cantonales.

Je regarde M. le député Thierry Largey qui a parlé du Personalstopp, le personnel devrait être augmenté. On aimerait bien, je pense que chaque chef de département aimerait avoir plus de personnel, c'est bien clair, mais on n'a pas assez de moyens pour faire ça, même que les tâches augmentent tous les jours, il faut voir jusqu'où on va maintenir le Personalstopp, mais il faut aussi voir où on peut supprimer éventuellement des tâches, c'est aussi un des mandats de ETS 2.

En ce qui concerne les mandats extérieurs, je ne suis pas tellement sûr si c'est la solution de n'engager que des spécialistes à l'administration cantonale, peut-être même pour une durée limitée. Il faut quand même savoir qu'on ne peut pas avoir dans tous les domaines que des spécialistes. Il faut aussi avoir une collaboration étroite avec l'économie privée qui est peut-être aussi assez fructueuse.

Et ETS 2 finalement, oui pour ce qui est de la compétence du Conseil d'Etat, je peux déjà vous dire qu'on va réaliser les mesures ETS 2. Pour ce qui a été refusé, ce qui est de votre compétence, c'est à vous de le régler.

Madame la députée Stéphanie Favre, présidente de la commission des finances, merci pour la qualification des comptes comme très bons. «Les bons comptes font les bons amis», oui, le nouveau Conseil d'Etat a tout intérêt à avoir de bons amis au Parlement..., pas seulement lors du dépôt de bons comptes mais aussi quand il s'agira de fixer les priorités pour le développement de notre pays.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, je peux conclure. Le Gouvernement est satisfait de la situation financière reflétée par les comptes 2016. Merci à tout le monde qui a œuvré pour ces bons comptes.

Merci pour votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat für Ihre Ausführungen.

Es hat sich noch der Fraktionschef der AdG/LA gemeldet, Emmanuel Amoos.

Es ist eigentlich nicht Usus, dass man nach dem Staatsrat noch spricht.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Je n'ai pas eu beaucoup de réponses par rapport à tous les éléments que j'ai donnés. Il semble que vous n'ayez pas tout bien saisi.

Je vais ainsi vous remettre mon texte pour avoir des réponses précises lors du traitement de votre département.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Eintreten wird nicht bestritten, d. h. wir kommen am Freitag zur Schlussdebatte und dann auch direkt zur Schlussabstimmung.

Wir gehen weiter zum Traktandum 3.

3. Entrée en matière

Modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Discussion sur l'entrée en matière:

Studer Rainer, Grossrat, CVPO

Die Fraktion der CVPO hat die Gesetzesänderung über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes geprüft und stellt Folgendes fest.

Die Anpassungen dieses Gesetzes, welches seit Februar 2007 in Kraft ist, können vollzogen werden. Sie sind auf einer Seite eine Anpassung an die sehr rapide Entwicklung des Bundesgesetzes und auf der anderen Seite eine Verbesserung der Walliser Landwirtschaft und bereinigen hier einige Unklarheiten.

Es werden unter anderem folgende Änderungen in folgenden Bereichen vorgenommen:

- Bei den landwirtschaftlichen Abgaben wird eine Präzisierung vorgenommen, die die Erhebung der landwirtschaftlichen Abgaben anordnet.
- Bei der strukturellen Verbesserung werden die Gebühren den heutigen Anforderungen angepasst.
- Es gibt Änderungen bezüglich der Ringkuhkämpfe - was sicher jetzt auch aktuell ist. Hierbei sollen die bestehenden Rechtsmittel angepasst werden, damit Streitfälle in Zukunft speditiver abgewickelt werden können.
- Eine weitere Anpassung gibt es bei den Schadorganismen, wo es eine Vereinfachung der gesetzlichen Grundlagen gibt. Dies auch aufgrund der Rückmeldungen der Gemeinden, was ich als Gemeindepräsident auch sehr schätze, hier werden wir auch ernst genommen. Dies ist sicher ein Zeichen der Kommunalpolitik, welche die Bürokratie ein wenig in Grenzen halten soll.

Die CVPO ist *in globo* für Eintreten auf diese Gesetzesänderung.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Pont Stéphane, député, PDCC

La loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural est entrée en vigueur le 1er juillet 2007 en subissant un important lifting pour lui permettre d'être plus flexible et mieux correspondre aux obligations de la politique agricole fédérale.

Lors de cette révision, l'ensemble des mesures de soutien de politique agricole a été supprimé. Cette loi a mené une nouvelle vision en termes d'agrotourisme et de développement régional inexistants jusque-là, notamment avec les PDR (projets de développement régionaux). D'ailleurs, le PDR Grand-Entremont sera justement un cas concret que nous traiterons durant cette session et plus particulièrement comme dernier objet à l'ordre du jour de cette matinée.

La LcADR n'a, depuis, subi qu'une seule adaptation, c'était en 2016 dans le cadre de la réforme du système de contrôle des vins pour autoriser l'échange d'informations entre les organes de contrôle.

Aujourd'hui, une révision est nécessaire tenant compte d'une nouvelle évolution de la législation fédérale et plus particulièrement de la pratique quotidienne des autorités agricoles mettant en lumière de nombreuses lacunes de cette loi. Ainsi, divers articles doivent être modifiés comme les redevances agricoles, les améliorations foncières, d'autres doivent être fusionnés comme ceux traitant des organismes nuisibles et, enfin, un nouvel article est à rajouter pour traiter des voies de recours spécifiques pour les combats de reines.

En ce qui concerne les redevances agricoles, c'est tout naturellement le 31 décembre de l'année de production qui fait foi et non l'année de taxation.

Pour les améliorations structurelles, des précisions sont introduites pour l'exonération de droits et d'émoluments: dans quels cas il y a exonération et dans quels cas il y a perception. On précise également comment traiter les frais en cas de non-exécution de projets et qui doit les prendre en charge.

Pour les organismes nuisibles, 2 articles existants sont fusionnés en un seul pour plus de clarté dans le texte, pour préciser les objets concernés par les mesures, définir le type de mesures, prévoir les compétences cantonales et communales respectives et surtout imputer clairement les devoirs d'exécution par substitution. Pour cette dernière mesure, on peut se demander comment cela se passera dans la pratique, surtout en matière de refacturation des frais d'exécution par substitution. Seuls le temps et l'expérience acquise montreront l'efficacité ou non de cette dernière mesure, plus spécifiquement pour les autorités locales que sont les communes.

Enfin, l'évolution de la pratique des combats de reines dans notre canton a fait ressortir de nombreux litiges spécifiques qui sont actuellement traités par la voie ordinaire. Cette voie est beaucoup trop longue, fastidieuse et coûteuse tant pour l'exploitant que pour la Fédération suisse d'élevage de la race d'Hérens. C'est d'ailleurs cette dernière qui a sollicité la création d'une voie de recours spécifique et qui est proposée dans la modification de la LcADR. En effet, la plupart de ces affaires sont de nature privée puisque les litiges entre la fédération et les membres sont déjà réglés par la voie bilatérale.

Une large consultation a été menée par le Conseil d'Etat de décembre 2016 à mars 2017 n'amenant aucune remarque négative à l'encontre de cette modification législative.

Moyennant quelques petites modifications d'ordre rédactionnel ne mettant pas en cause le fond des modifications de la LcADR, la commission agriculture, tourisme et environnement a accepté à l'unanimité ce projet de loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural.

Le groupe PDCC vous invite donc à entrer en matière sur la modification de la loi, telle que soumise par le Conseil d'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Das Gesetz über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes (kurz GLER) ist zwar erst 10 Jahre alt und doch ist es schon in einigen Artikeln überaltert oder drückt sich zu unklar aus. Auch das Bundesgesetz über die Landwirtschaft hat gewisse Unklarheiten im Landwirtschaftsgesetz ans Licht gebracht, welche nun korrigiert werden müssen.

Ich will jetzt hier nicht auf die einzelnen abgeänderten Artikel eingehen, liest man sie jedoch nach, schaffen sie klares Verständnis und jegliche Interpretationen mit Wörtern sind hier aus dem Weg geräumt worden.

Es braucht auch einen neuen Artikel, und zwar geht es hier um die beliebten Ringkuhkämpfe in unserem Kanton, welche mittlerweile auch in unseren Nachbarkantonen, und wie ich letztthin lesen konnte sogar in der Ostschweiz und in Zürich, Fuss gefasst haben oder Fuss fassen wollen. Leider gab es in den letzten Jahren bei Ringkuhkämpfen vermehrt Streitigkeiten mit langwierigen Prozessen, deren Schlichtung heute dem Landschaftsgesetz unterliegt. Die üblichen Rechtsmittel haben sich als zu langwierig und zu teuer erwiesen, sei es für den Betroffenen selber aber auch für den Schweizerischen Eringerzuchtverband. Ein neuer Artikel besagt nun, dass gegen Entscheide im Bereich Ringkuhkämpfe nicht die Rekurskommission der Landwirtschaft zuständig ist, sondern dies gemäss Statuten durch den Schweizerischen Eringerzuchtverband schiedsrichterlich geregelt wird.

Hoffen wir, dass künftig der Eringerzuchtverband nur spärlich mit diesen unangenehmen Aufgaben konfrontiert sein wird, und wir friedliche und spannende Ringkuhkämpfe erleben dürfen.

Die CSPO geht hier mit der Kommission LTU einig und stimmt den Änderungen zu.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Lips Aïda, députée (suppl.), UDC

La modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural qui est soumise au Parlement aujourd'hui fait sens. En effet, la nécessité de s'adapter à la législation fédérale et le fossé entre la pratique des autorités agricoles et la loi rendaient une mise en conformité nécessaire.

Par exemple dans le cas des cultures en friche, la loi actualisée facilite la mise en œuvre et définit les responsabilités. Les communes peuvent désormais assainir le terrain et envoyer la facture au propriétaire fautif, actions qui était déjà effectuée auparavant mais qui n'était pas légale.

Citons également la possibilité pour les communes d'imposer grâce à la loi des mesures de lutte contre des nuisibles généralisée sur leur territoire.

Sous l'impulsion de la Fédération suisse d'élevage de la race d'Hérens, une modification de la loi permettra de créer une voie de recours spécifique dans le cas des combats de reines indépendante du canton, ce qui amènera un gain en temps et en procédures non négligeable.

L'ensemble de ces modifications, et il y en a d'autres, permettra une simplification du travail et une base légale pour les communes en cas de litiges. Une refonte de la loi s'avère donc nécessaire et nous nous en réjouissons.

Néanmoins, la modification de l'article 55 a suscité notre attention. A ce jour, la législation fédérale ne permet pas aux cantons de percevoir des émoluments dans le cas de l'attribution de crédits d'investissements. La modification de l'article proposée précise que seul le prélèvement des émoluments au registre foncier serait interdit. Le Service de l'agriculture a donc désormais la latitude afin de taxer les bénéficiaires de ces aides. Nous posons donc la question au Conseil d'Etat de savoir dans quelle mesure l'Etat prélèvera-t-il des émoluments et à quels montants s'élèveraient-ils?

Le groupe UDC du Valais romand accepte bien entendu l'entrée en matière de la loi mais va déposer un amendement visant à supprimer cette modification de l'article 55.

Je vous remercie de votre attention.

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Je m'exprime au nom du groupe PLR.

Le groupe PLR soutient l'entrée en matière de cette modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural de manière unanime.

Pour le groupe PLR, il est temps de mettre à jour cette loi. Les modifications législatives prévues répondent précisément aux demandes du secteur concerné: fluidifier, clarifier, simplifier, voici des verbes qui correspondent aux actions du groupe PLR.

A ce titre, la modification de l'article sur les combats de reines est saluée par le groupe PLR. En effet, les recours aux décisions prises lors des combats de reines n'ont pas à être tranchés par la magistrature suprême de ce pays, malgré tout le respect que je porte à ces nobles bovidés. L'arbitrage est la solution à suivre par gain de temps et d'argent.

Mais, dans le cas de la modification de l'article 55, le groupe PLR demande, dans un but informatif, si le montant de moins-value pour le registre foncier a été chiffré.

De plus, le groupe PLR a déposé un amendement à l'article 45. Nous souhaitons modifier l'alinéa 1. Le groupe PLR souhaite ajouter «vecteurs de maladies » à la place de «maladies » et cela pour la raison suivante: nous voulons que les termes utilisés dans cet article soient conformes au titre dudit article. Vous l'aurez compris, il s'agit d'un amendement de forme et non d'un amendement de fond, l'esprit de l'article n'étant point altéré.

Pour le reste, le groupe PLR suivra les recommandations de la commission ATE.

Nous soutenons donc l'entrée en matière.

Ançay Tarcis, député (suppl.), AdG/LA

La révision de la loi sur l'agriculture et le développement rural propose certaines modifications nécessaires.

La clarification concernant la date de perception des redevances agricoles permet d'éviter certains quiproquos et autres situations de tricherie.

La modification concernant les combats de reines relève de la logique. Les syndicats d'élevage de la race d'Hérens doivent être le seul organe apte à trancher en cas de litiges.

La modification concernant les organismes nuisibles tend principalement à clarifier les devoirs d'exécution. Les communes valaisannes ont déjà donné leur accord à ce changement.

Ainsi, le groupe AdG/LA vous demande d'accepter cette réforme telle qu'elle est présentée par la commission ATE.

Merci de votre attention.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Je m'exprime au nom du groupe des Verts.

Le groupe a pris connaissance du projet de modification de la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007. Nous avons aussi pris connaissance du message du Conseil d'Etat et du rapport de la commission ATE.

La politique agricole fédérale est en constante mutation, d'ailleurs ce qui crée un climat d'incertitude et d'instabilité qui ne va pas sans causer de nombreux soucis et cheveux blancs à nos agriculteurs. Des modifications de la législation fédérale correspondante se sont donc succédé à un rythme tout aussi soutenu.

Dans ce contexte, apporter des ajustements à notre loi cantonale, pratiquement inchangée depuis 10 ans, relève du besoin le plus élémentaire. Je ne vais pas entrer dans les détails des modifications qui ne consistent pas en des chamboulements majeurs mais en des corrections d'erreurs pour quelques-unes, des comblements de lacunes, des adaptations qui tiennent compte du droit fédéral et aussi d'ajustements qui prennent leur source dans l'épreuve de la pratique et dans l'évolution du contexte biologique, par exemple l'apparition de nouvelles plantes envahissantes.

Toutes ces modifications relèvent du bon sens et vont dans le sens d'un plus grand pragmatisme et d'une plus grande clarté bénéfiques aux différents acteurs concernés: les exploitations, les communes, le canton naturellement et puis, pour un article, la Fédération suisse d'élevage de la race d'Hérens.

Dans ce contexte, le groupe des Verts soutiendra donc l'entrée en matière pour la première lecture de ladite loi.

Merci de votre attention.

Bender Benoît, député, PDCB

Le groupe PDCB a analysé avec attention ces différentes modifications.

Afin de ne pas répéter ce qui a été dit de manière très précise par mes collègues des autres groupes, je vais être rapide.

Nous avons pris acte de ces nouvelles précisions. Cette révision était nécessaire suite à l'évolution de la législation fédérale.

Donc, notre groupe n'a rien à signaler sur ces modifications législatives. Nous suivons ainsi à l'unanimité la commission agriculture qui a accepté ces modifications.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière sur ces modifications de la loi sur l'agriculture et le développement rural.

Merci.

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Ich kann mich kurz fassen. Neben einigen Anpassungen und Korrekturen sind in dieser Änderung materiell rechtlich gesehen nur 2 wesentliche Änderungen, nämlich einerseits der Artikel 45, der sich mit dem Gefahrenpotenzial von gewissen invasiven Pflanzen befasst, und auf der anderen Seite die sogenannte Schiedsgerichtsbarkeit, die eigentlich nicht das Gesetz einführt, sondern die Statuten des Zuchtverbands vorsehen, und damit den Zugang zu den ordentlichen Gerichten für Streitigkeiten im Bereich der Ringkuhkämpfe ausschliesst.

Die SVPO ist ohne Problem für Eintreten.

Danke.

La discussion est close.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je ne vais pas allonger. Je crois que les différents groupes se sont exprimés.

Il s'agit essentiellement d'une adaptation due à l'évolution de la législation fédérale, d'autres adaptations liées à la pratique quotidienne soit de la profession, soit des services et, en général, une simplification de la loi, en rajoutant, comme ça a été déjà mentionné, le fameux article 105bis lié aux combats de reines et aux recours possibles afin que ces recours soient traités à l'interne de la Fédération d'élevage, c'est elle-même qui nous le demande, et qu'on n'aille pas surcharger les tribunaux avec des histoires de cornes.

Vu les quelques amendements qui ont été déposés, la commission siégera pour traiter ces amendements certainement demain à l'issue des débats s'il n'y en a pas plus que 3.

Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Tout d'abord, merci de votre soutien unanime à la modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural. Cette loi n'a pas été modifiée pratiquement depuis 10 ans; ça veut dire qu'elle était déjà assez bien faite, à l'exception notable de la modification de l'article 114 qui concernait les échanges d'informations pour le contrôle des vins, là aussi quelque chose de relativement logique.

C'est une douzaine d'articles qui vous sont proposés à la modification aujourd'hui.

La première modification qui était impérieuse, c'était celle de la Fédération nationale de la race d'Hérens. Il n'appartient pas au Tribunal fédéral de désigner les vainqueurs ou les vaincues des combats de reines entre «souris», «shakira» et «tzigane». Eh bien!, c'est véritablement une procédure arbitrale qui sera mise en place à l'interne de la fédération comme lorsqu'il y a des litiges entre membres de la fédération; c'est une procédure qui est déjà connue ça ne fait pas de problèmes.

Ensuite, Madame la députée (suppl.) Aïda Lips, le besoin de facturer des émoluments lorsqu'il y a une décision, malheureusement c'est un mal nécessaire. Cela se fait dans d'autres secteurs de l'agriculture. Cela se fait pratiquement dans tous les cantons romands, à l'exception du Valais aujourd'hui, et puis aussi pour les autorisations de construire lorsqu'elles ne sont pas subventionnées même dans le cadre d'agriculture lorsqu'il y a une décision de la Commission cantonale des constructions.

Troisièmement, la législation suisse pour l'agriculture a été passablement chamboulée; il y a des modifications et des révisions à répétition. Il y en a eu en 2007, en 2011, en 2015, en 2017. Donc, il est évident que la législation cantonale doit aussi s'adapter lorsque ces modifications sont effectuées sur le plan national.

Il y a une modification qui est nécessaire pour les ajustements lorsqu'il y a un syndicat qui se constitue pour les améliorations foncières. Jusqu'ici, c'était la majorité des surfaces qui était décisive. Là, on va simplement utiliser cette majorité des surfaces concernées pour la décision d'effectuer ou non une amélioration foncière par la suite. C'est beaucoup plus simple et beaucoup plus pragmatique de fonctionner avec une majorité simple des exploitants concernés.

Et puis enfin, la pratique quotidienne des administrations dans le domaine de l'agriculture fait apparaître un certain nombre de décisions nécessaires. Il s'agit-là d'éliminer un certain nombre d'incohérences. Par exemple, lors de la perception de redevances agricoles, on s'était basé jusqu'ici sur l'année de taxation, mais il est évident qu'il faut se baser sur l'année de production puisque ce sont ces redevances qui sont liées aux produits qui ont été produits, qui sont à la fin décisifs pour l'octroi de ces redevances.

Il y a une large consultation qui a été menée sur cette modification. Elle n'a pas amené de remarques négatives, comme ce n'était pas le cas non plus dans votre commission et ce n'est pas le cas non plus ici au plenum. Eh bien!, sur les 17 réponses reçues, 16 étaient positives. Un seul parti s'est exprimé sur la question: c'est le PDC du Valais romand qui n'avait, lui, pas non plus de remarques. La Chambre valaisanne d'agriculture était aussi d'accord avec ces propositions qui émanent tout de même de la base.

Encore une toute petite remarque: ces fameuses plantes envahissantes, ces organismes envahissants, on parle ici de plantes, on parle ici aussi, par exemple, de la drosophile suzukii. Il faut des mesures pour pouvoir faire face à ces nouvelles situations et là on a aussi des possibilités de veiller à ce que ces mesures soient aussi appliquées dans la

pratique, que ce soit par substitution via les communes, lorsqu'un propriétaire ne s'exécute pas par exemple en arrachant les plantes nuisibles ou bien en ne faisant pas son travail, eh bien!, à ce moment-là, il y a une intervention qui est possible et une facturation aussi.

Donc des mesures pragmatiques, des mesures en principe sans problèmes.

Je vous remercie de votre soutien.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Eintreten wird nicht bestritten.

Die erste Lesung findet am Donnerstagvormittag statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 8 juin 2017.*)

4. Entrée en matière

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Grand-Entremont

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Genehmigung des Vorprojekts und die Gewährung eines Rahmenkredits für das Projekt zur regionalen Entwicklung des Grand-Entremont – PRE Grand-Entremont

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Discussion sur l'entrée en matière:

Roten Vincent, député, PDCC

Quel magnifique sujet que ce projet de développement régional du Grand-Entremont!

Ainsi, dans la ligne du projet du Val d'Hérens qui est déjà bien établi, de celui de la Vallée d'Illy pour lequel nous avons voté les crédits cadres en décembre dernier, nous souhaitons une réelle volonté de dynamiser la production agricole dans notre canton.

Pour ce projet-ci, la partie la plus importante du volume d'investissements, soit près de 12 millions sur 20 millions, porte sur la transformation fromagère avec la construction d'une fromagerie qui rassemblera les productions de Somlaproz et d'Orsières, ainsi que la rénovation des fromageries d'Etiez et de Liddes.

En parallèle de cela, d'autres projets sont mis en place pour revaloriser la production carnée et la production agricole ainsi que la rénovation d'un séchoir pour valoriser les plantes aromatiques produites dans la région du Grand-Entremont.

Nous saluons également la volonté de développer des offres agrotouristiques pour diversifier le tissu touristique valaisan.

Au-delà de tous ces éléments, ce qui nous séduit également c'est la philosophie derrière ces projets. A l'heure où nous nous posons la question de savoir comment soutenir le monde agricole, nous avons ici un début de réponse. En donnant la possibilité aux agriculteurs de vivre de leurs productions, nous pérennisons leurs activités et les rendons moins dépendants de contributions... (*défaillances techniques*)...

Nous soulevons également qu'en mettant en place tous ces PDR à travers le canton, nous positionnons l'agriculture valaisanne dans la ligne des futures politiques agricoles qui sera mise en place dès 2022 et qui aura comme axe principal la productivité et la rentabilité contrairement aux politiques agricoles 14-17, puis 18-21 qui visent avant tout une valorisation de la biodiversité.

S'il y avait un bémol à ressortir, ce serait celui de la volonté de mettre en place une nouvelle marque Entremont qui évoluera en parallèle de la marque Valais. La marque Valais qui a bientôt 10 ans et qui est un gage de qualité, de proximité, d'authenticité pour tous les consommateurs en Valais et surtout hors de nos frontières cantonales doit, à notre avis, être la marque de référence pour toute la production valaisanne. En mettant en place toutes ces marques: Hérens, Val d'Illeiez, Entremont, ne passons pas à côté de l'objectif en risquant de brouiller certains consommateurs qui ne sauraient faire le lien entre toutes ces marques.

En conclusion, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière à ce stade et vous invite à faire de même.

Merci.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Jede Region in unserem Kanton soll seine landwirtschaftlichen Produkte besser positionieren und verkaufen können. So will es nicht nur das Amt für Strukturverbesserungen, sondern auch jeder, der landwirtschaftliche Produkte herstellt und vermarktet und nicht zuletzt deren Gemeinden selber.

Seine regionalen landwirtschaftlichen Produkte besser präsentieren und vermarkten will das Projekt Grand-Entremont. Schon der Name sagt es: Hier ist ein Grossprojekt geplant, welches die regionalen landwirtschaftlichen Ressourcen aufwerten, die Produktionsstrukturen verbessern und nachhaltig sichern will.

In unserem Kanton sind insgesamt 6 Projekte in diese Richtung mit einem Gesamtinvestitionsvolumen von rund 100 Millionen Franken geplant. 3 Projekte sind in der Realisierungsphase, 3 Projekte befinden sich schon in der Planungsphase - hierunter auch das vorliegende Projekt Grand-Entremont.

Gerade die Milch- und Fleischproduktion ist in diesem Bezirk Entremont von grosser Bedeutung. 16% der Käseproduktion in unserem Kanton stammen aus diesem Bezirk - 6 Millionen Kilogramm Milch werden hier pro Jahr produziert aus welcher... (*technische Probleme*)...

Da soll man mir als leidenschaftlicher Anhänger und Kenner der Eringerkühe noch sagen, diese Rasse sei wohl zum Kämpfen geeignet jedoch kaum für die Milchproduktion.

Zwar sind 20 Millionen für ein solches Projekt viel Geld. Sieht man jedoch den wirtschaftlichen Aspekt für die Region, den Tourismus und den Kanton selber, ist dieses Geld sinnvoll und gerechtfertigt investiert.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit solcher Projekte bewusst. Wir sind somit für die Genehmigung des Vorprojekts und der Gewährung eines Rahmenkredites.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Darbellay Jonathan, député (suppl.), AdG/LA

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional du Grand-Entremont qui est un projet, à mon avis, novateur et avant-gardiste.

Ce projet pose avant tout les bases d'une agriculture pérenne dans la région, notamment à travers l'amélioration des infrastructures et des conditions de travail pour les différentes branches de l'agriculture entremontane, notamment la filière laitière mais également celles de la viande, l'apiculture et la culture des plantes médicinales et aromatiques.

Mais, ce projet, c'est bien plus qu'assurer les bases, c'est surtout la volonté ambitieuse de développer, de s'adapter aux enjeux, à la situation actuelle et se donner les moyens pour le faire.

J'ai été impressionné par l'étendue de la vision marketing qui a pour but d'accompagner, de valoriser et de mettre en avant les produits de notre terroir. Une offre qui veut également encourager et développer la vente directe et l'agritourisme.

La volonté d'économicité est également à relever. Ce projet fait la part belle aux synergies ou aux rationalisations. Et, dans un climat de fusions de communes, on peut se féliciter de ce rapprochement intercommunal du secteur agricole.

En bref, on ne peut qu'applaudir à ce partenariat public-privé et remercier toutes les personnes qui se sont engagées pour la réussite de ce projet.

Je ne vais donc pas m'éterniser et répéter ce qu'ont dit mes préopinants, mais le groupe AdG/LA soutient évidemment l'entrée en matière concernant ce crédit-cadre et je vous remercie pour votre attention.

Marquis David, député (suppl.), PDCB

L'agriculture a une part importante dans le développement touristique de notre beau canton, nous offrant un cadre unique... (*défaillances techniques*)... merci.... Nous parlons de nature, de paysages préservés et entretenus, d'agrotourisme. Nos agriculteurs ont besoin d'outils et différentes infrastructures pour honorer leur travail. Orientés principalement sur la production laitière et la fabrication de fromages à raclette, nous pouvons compter sur d'autres compétences agricoles, telles que les plantes aromatiques et médicinales, la viande, les céréales, les fruits, le miel et le pain. Le PDR, le projet de développement régional du Grand-Entremont fait partie de 6 projets valaisans de développement régional en phase de réalisation comme le PDR Val d'Illeze soutenu en 2016 et l'Agro Espace de Loèche-Rarogne soutenu en 2011.

Les objectifs sont clairs. Le projet prévoit de créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture, de renforcer la collaboration interprofessionnelle et de réaliser des objectifs d'intérêt public. Concrètement, le projet développe une agriculture durable et valorise les produits du terroir en améliorant les infrastructures et les conditions de travail, en rationalisant les infrastructures des différentes filières, en renforçant l'image de la région en coordination avec les acteurs touristiques et en partenariat privilégié avec Valais/Wallis Promotion pour bénéficier de la notoriété de la marque Valais, en valorisant le potentiel des produits dérivés de l'agriculture et surtout en maintenant les emplois dans le domaine de l'agriculture. Une exigence de la Confédération était d'avoir un collectif de producteurs agricoles à la base du projet, exigence honorée par la création de l'association de la promotion de l'agriculture du Grand-Entremont (APAGE). L'APAGE est constituée de plus de 100 membres, dont 90% sont des agriculteurs reconnus, le reste (10%) est composé des 7 communes: Bourg-Saint-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher, Vollèges, Bagnes et Bovernier, d'acteurs de la gastronomie et de l'artisanat, de l'industrie et du tourisme.

Pour les 15 projets proposés, chacun des projets demande une participation de 33% aux demandeurs de projet. C'est là un signe de la volonté claire des bénéficiaires de

rentabiliser et surtout de pérenniser leurs nouvelles infrastructures, avec une note particulière sur l'engagement d'entreprises valaisannes pour l'exécution des travaux.

Le PDR du Grand-Entremont se distingue par sa diversité et sa vision durable. La mise en consultation en octobre 2016 n'a suscité aucune opposition. L'ensemble des acteurs du projet seront intégrés dans la structure du projet et participeront pleinement aux décisions.

Par un vote positif et collectif du Grand Conseil, nous soutenons cette nouvelle synergie qui s'instaure dans le domaine de l'agriculture de montagne.

Au nom du groupe PDCB, je vous remercie de votre attention et vous prie de soutenir ce beau projet de développement régional du Grand-Entremont.

Furger Niklaus, Grossrat, CVPO

Der globale Markt im Tourismus und im Nahrungsmittelsektor ist immer mehr geprägt durch Wettbewerb und Konkurrenz und damit verbunden einem steigenden Preiskampf. Was den Preis betrifft, hatten und haben wir in der Schweiz noch einen zusätzlichen Nachteil durch den hohen Schweizerfranken. Will man diese Nachteile überwinden, muss das Angebot immer mehr Originalität und Qualität aufweisen, d. h. es sind Nischenprodukte gefragt, welche dem Wunsch des Menschen nach mehr Individualität sowie etwas Besonderes zu erleben und zu geniessen entsprechen. Dafür ist man auch bereit, mehr zu bezahlen, d. h. der Preis verliert gegenüber dem möglichen Erlebnis- und Genusswert an Bedeutung.

Das vorliegende Projekt zur regionalen Entwicklung des Grand-Entremont zielt genau in diese Richtung. Mit dem Projekt will man in der Region die nachhaltige Landwirtschaft fördern und innerhalb eines touristischen Angebots bestmöglich aufwerten. Einerseits werden die vorhandenen wertvollen und beliebten Nischenprodukte aus Milch und Fleisch aufgewertet, und andererseits die Produktions- und Vermarktungsstrukturen optimiert. Damit werden in der Region Arbeitsplätze nachhaltig geschaffen und erhalten.

Die CVPO begrüsst und unterstützt deshalb klar dieses Projekt, welches einen gewissen Vorbildcharakter für unseren Kanton und damit Nachahmungspotenzial hat. Wir beantragen deshalb gleichzeitig, dass die zuständige Dienststelle solche Projekte nicht nur optimal betreut, sondern auch aktiv und bewusst auf die anderen Regionen in unserem Kanton zugeht, welche ähnliche Voraussetzungen und Potenzial aufweisen und diese motiviert und unterstützt, ähnliche Wege zu beschreiten.

Blanchet Gwénolé, député (suppl.), Les Verts

Le projet de développement régional du Grand-Entremont est un projet qui vise à assurer les bases de la production sur le long terme, tout d'abord en maintenant l'activité agricole des régions périphériques, mais également à favoriser un circuit économique court, notamment basé sur la vente directe principalement et une économie locale, également en encourageant la diversification des revenus, notamment avec des offres agritouristiques dans différents projets mais également avec un élargissement des offres que ce soit dans l'apiculture ou la culture des plantes médicinales, mais aussi en encourageant la synergie avec d'autres secteurs, notamment le secteur touristique.

Un autre objectif du projet de développement du Grand-Entremont, c'est de développer et de coordonner des structures de production au niveau régional en rationalisant les structures de production mais également par l'amélioration des conditions de travail, qui va de pair.

Un autre objectif, c'est également de rattacher la production agricole à une identité régionale, notamment par les marques et les labels.

Le groupe des Verts soutient les objectifs du projet de développement régional du Grand-Entremont qui correspondent à sa vision de l'économie agricole, à savoir le maintien et le développement d'une agriculture régionale durable et créatrice de valeur ajoutée.

Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière et vous recommande donc d'entrer en matière en faveur du projet de développement régional du Grand-Entremont.

Merci pour votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC

En premier lieu, nous remercions la commission ATE pour son travail. Cependant, nous tenons à ajouter quelques éléments qui nous semblent importants.

Aussi bien aux niveaux technique que financier, le projet de développement régional du Grand-Entremont nous semble très bien ficelé.

Nous saluons le professionnalisme des agriculteurs concernés qui ont fait preuve d'une excellente cohésion afin de mener à bien ce projet d'intérêt général.

Nous parlons ici financement. Ce terme me paraît inapproprié. Nous devrions plutôt parler d'investissements, car un projet tel que celui-ci orientera l'agriculture du Val de Bagnes vers l'avenir et la rentabilité. A cet effet, le Service cantonal de l'agriculture mentionne dans son rapport une augmentation de la valeur ajoutée de près de 700'000 francs par an, soit 3,3% du volume d'investissement total. Ce projet a la particularité de toucher tous les secteurs de l'agriculture de la région.

Nous nous rallions à la décision de la commission ATE qui a eu bon œil de relever qu'une attention particulière soit portée sur l'engagement des entreprises valaisannes pour les études et la réalisation des travaux.

Nous rappelons au Grand Conseil le rôle essentiel qu'exerce l'agriculture de montagne à l'entretien de notre paysage indispensable à notre tourisme.

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

Marquis Gervaise, députée, PLR

A la suite de Loèche, Hérens et Val d'Illiez, ce sont les agriculteurs et paysans du Grand-Entremont et non pas uniquement du Val de Bagnes, comme l'a soulevé M. le député Albert Pitteloud, qui aujourd'hui décident de prendre en main le destin de leur région afin de garantir un avenir prospère à leurs futures générations paysannes.

Le principal objectif de ce projet est la valorisation de l'agriculture par le renforcement de son image régionale ainsi qu'une meilleure visibilité au travers du monde touristique. Les 5 sens des touristes seront éveillés tout au long de leurs visites et de leurs balades où chacun d'eux découvrira, par exemple, le parfum des plantes aromatiques ou la saveur d'un bon verre de lait frais à l'alpage. Le son des sonnettes attirera leur attention sur un troupeau de vaches d'Hérens en plein combat de reines. Ou encore, avec un peu de malchance, les champs d'orties ou une piqûre d'abeille susciteront quelques petites démangeaisons. Mais la simple caresse d'un tel effleurement sentimental provoquera un souvenir de vacances. Et pour se remémorer des vacances, quoi de mieux qu'emporter les produits du terroir et de savourer un bon quartier de fromage, sucer un Ricola à la menthe ou la réglisse ou déjeuner avec des tartines de miel?

Le Grand-Entremont demande d'être aujourd'hui connu pour ses richesses terriennes et son savoir-faire ancestral. Afin que ses traditions perdurent, le Grand-Entremont nous présente aujourd'hui un concept élaboré quant aux besoins de son développement régional et touristique, et les différents projets proposés sont conformes à ces nécessités: des laiteries, un abattoir centralisé, un rucher école où l'amour des abeilles dépassera la peur de la guêpe, fleurs et plantes converties en caramels à sucer ou délicieux nectars rafraîchissants, des nouveaux locaux de vente directe ou encore un char à fondue

pour un agrotourisme des plus originaux et, en plus, un marketing conjugué à la marque Valais/Wallis pour une visibilité à part entière.

Vingt millions, direz-vous, pour la promotion de l'agriculture, pour une banque d'images à grande échelle, pour une coordination avec le tourisme ainsi qu'une labellisation régionale, eh bien!, oui. Mettre en place aujourd'hui des infrastructures que demande le PDR du Grand-Entremont, c'est sensibiliser les fins palais aux goûts naturels et retrouver les vraies valeurs. C'est semer l'avenir de l'agriculture de montagne du Grand-Entremont.

Le groupe PLR soutient les démarches entreprises par les bâtisseurs tous confondus de ce projet et leur souhaite l'accomplissement de ce dernier.

Merci de votre attention.

Ançay Tarcis, député (suppl.), AdG/LA

Le projet de développement régional du Grand-Entremont nous a été présenté et il convient de saluer le dynamisme et l'engagement des acteurs de l'agriculture de cette région.

Ce plan de développement, de par sa variété et ses projets et son professionnalisme, remplit parfaitement ses fonctions, à savoir valoriser la production agricole locale, notamment avec la création de points de vente, améliorer les structures de production, par exemple la rénovation de laiteries, et promouvoir l'image et l'identité régionale.

Le Valais doit encourager un tel dynamisme et miser sur l'agriculture locale.

Le groupe AdG/LA vous propose, de ce fait, d'accepter le crédit-cadre selon la répartition qui nous est proposée aujourd'hui.

Avec mes remerciements.

La discussion est close.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

A la suite de ce qui a été dit par tous les groupes, je crois que tous les groupes sont unanimes face à ce genre de projet, la commission est aussi enchantée de voir ce genre de projet pour le maintien d'une agriculture durable dans nos vallées et ailleurs si d'autres projets allaient venir, par la création de valeur ajoutée, de synergies et de rationalisation.

C'est un projet qui fédère toute une région, tout un réseau de producteurs et d'acteurs agritouristiques, par l'amélioration des conditions de cultures, de travail et de promotion.

Et j'ose même émettre le souhait que ce genre de projet crée des émules dans d'autres régions de notre canton.

Merci de votre attention et je me réjouis du débat de jeudi.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Après Illiez, après Hérens, après Loèche, c'est le projet du Grand-Entremont qui vous est soumis aujourd'hui. Grand-Entremont, pourquoi? Pas seulement parce que ce district est grand mais il inclut encore la commune de Bovernier, puisqu'elle est dans le district de Martigny mais elle fait partie de ce projet du Grand-Entremont.

C'est un projet qui est un bon projet. Vous l'avez relevé, et je salue ici votre belle unanimité, parce que c'est un projet qui est bon, qui est complet, qui a été réfléchi et surtout qui vient de la base, qui vient des producteurs concernés et qui vient des collectivités locales

qui portent ce projet depuis plusieurs années. C'est d'abord une grande région agricole puisque, aujourd'hui, si vous consommez un fromage à raclette du Valais au lait cru, eh bien!, une pièce sur 6 vient de cette région de production. La production de viande - ça a été relevé - est aussi importante mais il y a aussi des productions peut-être plus particulières mais quand même importantes comme les plantes médicinales et aromatiques et la production de miel. La volonté de ce projet, c'est d'utiliser toutes les synergies possibles, d'abord en restructurant l'appareil de production et de transformation avec toutes sortes d'infrastructures collectives, par exemple un regroupement: la production des fromages de Champsec/Lourtier en direction d'Etiez, de regrouper les laiteries de Somlaproz et d'Orsières dans une seule laiterie. Ce sont des projets qui montrent aussi l'état d'esprit qui prévaut dans cette région. A une époque, c'était pratiquement impensable; aujourd'hui, ça devient une évidence de se serrer les coudes face à un marché qui est devenu plus difficile et avec cette volonté de mieux présenter ces produits. La restructuration aussi de la fromagerie de Liddes, la restructuration du centre de collecte et de conditionnement pour les plantes médicinales et aromatiques à Sembrancher. Là, il faut les mettre aux normes, il faut automatiser pour diminuer les coûts, de manière à pouvoir investir tout au long de la filière pour donner une pérennité à cette agriculture dans une région de montagne telle que celle-là.

Alors, voilà l'objectif de ce projet du Grand-Entremont. Je vous ai parlé de synergies au sein de l'agriculture; ce sont aussi des synergies évidentes avec les milieux du tourisme. On est dans une grande région touristique avec les stations de Verbier, les petites stations de La Fouly, Vichères et Champex. Il y a là des synergies très importantes qui sont déjà utilisées mais qui peuvent l'être encore plus à l'avenir.

La volonté est donc de se serrer les coudes, de donner à ces agriculteurs et à toute cette activité économique régionale un avenir, comme ça a été fait dans le cas d'autres projets de développement régional. Je pense que c'est vraiment une perspective intéressante pour les régions de montagne.

L'investissement total qui est envisagé ici, c'est un investissement de 20 millions de francs qui se décompose avec 15,6 millions du crédit qui vous est proposé aujourd'hui, 5 millions de la Confédération, 5 millions du canton, des crédits d'investissements à hauteur de 2,6 millions et 3 millions pour des crédits de construction. Sur les 20 millions au total, ce sont 12 millions qui sont éligibles pour un soutien, notamment de la Confédération. La Confédération soutient un tel projet à hauteur de 40% des 12 millions; 40% des 12 millions aussi pour le canton avec une participation aussi des communes, et puis sur l'ensemble de l'investissement, de ces fameux 20 millions, eh bien!, 33% sont à charge des porteurs du projet.

C'est un projet, et c'est le but de ce projet-là, c'est de générer aussi une valeur ajoutée qui est estimée à 680'000 francs par année. Sur 20 millions d'investissements, ça fait 3,3%. Je crois que ça vaut la peine, dans des régions comme celle-là, de pouvoir développer l'agriculture, qui est déjà forte, mais ce n'est pas gagné d'avance; donc il faut pouvoir aussi prévoir l'avenir, donner des perspectives, et je pense qu'il s'agit ici vraiment d'un projet solide, d'un projet qui a été bien pensé.

Je vous remercie de votre unanime soutien.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Eintreten ist nicht bestritten, somit wird die Lesung am Donnerstagvormittag stattfinden.

(Suite et fin de l'examen, séance du jeudi matin 8 juin 2017.)

Der Präsident

Wir sind am Ende des Vormittags.

Ich bedanke mich recht herzlich für Ihre ausgezeichnete Disziplin und die Einhaltung der Redezeit und wünsche einen wunderschönen Nachmittag.

Morgen um 9 Uhr geht es weiter.

Auf Wiedersehen!

La séance est levée à 12 heures.

Séance du mercredi 7 juin 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. Compte 2016
Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Rechnung 2016
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)
Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)
2. Postulat Alex Schwestermann, CSPO: Personnes atteintes de démence: des défis multiples (14.02.2017) **2.0174**
Postulat Alex Schwestermann, CSPO: Menschen mit Demenz – eine Herausforderung! (14.02.2017) **2.0174**
3. Postulat CVPO, par Philipp Matthias Bregy: Il faut abolir le système selon lequel un bénéficiaire de l'aide sociale qui n'a pas exercé d'activité durant plus d'un an doit faire l'objet d'une évaluation durant 3 mois avant de pouvoir revenir sur le marché du travail! (16.02.2017) **2.0175**
Postulat CVPO, durch Philipp Matthias Bregy: Der Mechanismus, dass ein Sozialhilfebezüger, der über ein Jahr nicht berufstätig war, zuerst wieder 3 Monate abgeklärt werden muss, bevor er in den Arbeitsmarkt zurückkehrt, gehört abgeschafft! (16.02.2017) **2.0175**
4. Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Patricia Constantin, AdG/LA, Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA, et Julien Délèze, AdG/LA: Publicité du tabac – améliorer la prévention (17.02.2017) **2.0176**
Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Patricia Constantin, AdG/LA, Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA, und Julien Délèze, AdG/LA: Tabakwerbung – Verbesserung der Prävention (17.02.2017) **2.0176**
5. Rapport annuel 2016 du Comité de pilotage des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais
Jahresbericht 2016 der Steuerkommission der strategischen Bauprojekte des Spital Wallis
6. Rapport de gestion 2016 de l'Hôpital du Valais
Geschäftsbericht 2016 des Spital Wallis
7. Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2016
Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2016
8. Compte 2016
Département des finances et des institutions (DFI)
Rechnung 2016
Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)
Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)
Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)
9. Motion Marcel Delasoie, PLR, et Christophe Claivaz, PLR: Donner un signe positif aux entreprises valaisannes (16.02.2017) **1.0204**
Motion Marcel Delasoie, PLR, und Christophe Claivaz, PLR: Ein positives Zeichen für die Walliser Unternehmen setzen (16.02.2017) **1.0204**

10. Interpellation CSPO, par Urban Furrer, et cosignataires: Modification de la base de calcul des redevances (08.11.2016) **1.0209** (anc. 4.0228)
Interpellation CSPO, durch Urban Furrer, und Mitunterzeichnende: Änderung der Bemessungsgrundlage bei den Wasserzinsen (08.11.2016) **1.0209** (ehem. 4.0228)
11. Motion Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, et Grégory Logean, UDC: La loi concernant le remembrement et la rectification de limites: un outil qui peut favoriser la densification des zones à bâtir (16.12.2016) **1.0210** (anc. 4.0234)
Motion Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, und Grégory Logean, UDC: Gesetz über die Landumlegung und die Grenzregulierung: ein Werkzeug zur Verdichtung der Bauzonen (16.12.2016) **1.0210** (ehem. 4.0234)
12. Postulat SVPO, par Michael Graber, Patrick Hildbrand et Bernhard Frabetti: Pour le maintien des noms locaux en haut-valaisan dans le registre foncier (16.12.2016) **1.0211** (anc. 4.0236)
Postulat SVPO, durch Michael Graber, Patrick Hildbrand und Bernhard Frabetti: Beibehaltung der walliserdeutschen Lokalnamen im Grundbuch (16.12.2016) **1.0211** (ehem. 4.0236)
Traitement: Département des finances et de l'énergie (DFE)
Behandlung: Departement für Finanzen und Energie (DFE)
13. Postulat PLR, par Julien Monod (suppl.): Taxations fiscales – pour une approche plus axée sur les risques (16.06.2016) **1.0181**
Postulat PLR, durch Julien Monod (Suppl.): Steuerveranlagung – für einen verstärkt risikobasierten Ansatz (16.06.2016) **1.0181**

Der Präsident

Guten Morgen und herzlich willkommen zum zweiten Tag der Junisession 2017!

Bevor wir weiterfahren, haben wir noch eine **Vereidigung** und zwar von Herrn Grossrat (Suppl.) **Manfred Kuonen** von der CSPO.

Bitte stehen Sie auf, dann machen wir zuerst die Vereidigung, damit wir nachher weiter fahren können.

(Siehe Art. 66 des Reglements des Grossen Rates.)

Herzlichen Dank und Sie sind herzlich aufgenommen im Walliser Parlament!

(Applaus)

Wir kommen zum Punkt 1.

1. Compte 2016
Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Rechnung 2016
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Der Präsident

Die Junisession ist geprägt von der Rechnung und von Zahlen. Wie hat schon Henry Ford gesagt: «Wer aufhört zu werben, um Geld zu sparen, kann genau so gut seine Uhr anhalten, um Zeit zu sparen.» Und wie Sie alle wissen, ist das nicht so einfach.

Discussion générale:

Eggel Beat, député, PDCC

Concernant le compte 2016 du DSSC, le groupe PDCC tient à relever les questions et éléments suivants:

Globalement, le département laisse apparaître un excédent de charges d'un peu plus de 683 millions, montant conforme au budget.

Concernant le Service de la santé, la problématique des hospitalisations hors canton a bien entendu retenu notre attention avec un dépassement de près de 10 millions de francs par rapport au budget et qui influence bien sûr grandement le résultat négatif du service. Suite à l'enquête mandatée par le département, nous souhaiterions avoir un point de situation:

- premièrement sur la mise en œuvre des mesures pour limiter la part d'hospitalisations effectuées hors Valais, en particulier celles qui pourraient être réalisées dans notre canton. Celles-ci représentent environ une hospitalisation hors canton sur 2;
- deuxièmement sur la situation à ce jour pour 2017 si cela est possible.

Pour ce qui est du dossier électronique du patient, nous avons noté qu'il fonctionne pour les professionnels et qu'il est toujours bloqué pour l'accès des patients. Nous souhaiterions savoir où en est le projet romand à ce jour.

Au sujet de la part de la rémunération prévue pour le financement des charges d'investissements pour le domaine stationnaire de l'Hôpital du Valais, notre groupe s'inquiète du taux inférieur à celui prévu pour couvrir les besoins. Au vu des investissements planifiés, cela pourrait poser problème. Qu'en est-il réellement?

Pour terminer sur ce service, le groupe PDCC relève encore le nombre d'opérations de médecine hautement spécialisée en baisse de 50 à 21. A ce rythme, la MHS sera-t-elle bientôt cliniquement morte dans notre canton?

Pour ce qui est du Service de l'action sociale, le groupe PDCC met en évidence le fait que, suite au rapport commission de gestion et commission des finances, différentes mesures ont été prises et mises en œuvre en 2016 et ont permis de freiner l'évolution des charges de l'aide sociale aux personnes physiques. Par contre, notre groupe s'inquiète de l'augmentation des coûts à charge du canton dans le domaine de l'asile. En 2016, la charge nette pour le Valais a pratiquement doublé à 5,9 millions. L'augmentation provient notamment des loyers et des frais médicaux. Sachant que le taux de requérants attribués au Valais par la Confédération a été revu à la hausse, cette situation ne devrait pas s'améliorer à l'avenir. L'importante augmentation du nombre de mineurs non accompagnés nous inquiète également. Le rôle de solidarité n'est ici pas remis en question, mais les faits sont là et la situation internationale ne fait qu'empirer. Sur ce même sujet, un nouveau centre devrait voir le jour prochainement dans notre canton. Mme la conseillère d'Etat peut-elle nous donner une information sur l'avancement de ce dossier et le type de centre prévu?

Avant de conclure, encore un mot concernant l'Office des poursuites et faillites. Si nous pourrions, d'un côté, nous réjouir de l'augmentation des recettes, ne faut-il pas plutôt s'inquiéter de la progression du nombre d'ouvertures de faillites?

Au nom du groupe PDCC, je remercie Mme la conseillère d'Etat pour ses réponses et vous remercie pour votre attention.

Métraiier Françoise, députée, PDCB

Le groupe PDCB a étudié les comptes du DSSC avec toute l'attention et la rigueur qui sont de mise.

Deux éléments principaux sont ressortis de cette étude:

Le premier est encore et toujours les hospitalisations hors canton. Certes, le canton du Valais n'est de loin pas le plus mauvais élève dans ce domaine mais ce n'est pas une

raison de baisser la garde. Environ 5'000 patients se font hospitaliser chaque année hors du canton, ce qui génère un coût d'environ 50 millions. Nous savons que près de la moitié de ces hospitalisations aurait pu être effectuée en Valais. Une enquête a été demandée à l'institut M.I.S Trend SA afin de faire toute la lumière sur les raisons qui font qu'un patient fait le choix de se rendre hors du canton. Les résultats de cette enquête sont connus depuis le mois de mars et des recommandations devront être mises en œuvre. Nous demandons au DSSC:

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Qu'est-ce qui est fait concrètement pour diminuer ce tourisme hospitalier mais aussi pour redonner confiance aux Valaisannes et Valaisans envers leurs services hospitaliers?

Selon l'étude précitée, il ressort qu'une majorité des hospitalisations hors du canton sont dues aux conseils donnés aux patients valaisans par leurs propres médecins. Dans ce cas, une sensibilisation du corps médical devrait aussi être envisagée.

Le deuxième élément que nous souhaitons mettre en avant est celui concernant les CMS où il y a un solde d'environ 1,9 million et les EMS où il s'agit d'environ un million. Nous ne nous plaignons pas de cet état de fait mais comment est-ce possible?

Nous attendons avec impatience vos réponses, pour lesquelles nous vous remercions.

Je vous remercie pour votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA a analysé le compte 2016 du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture et désire être informé sur différents points.

En remarque préalable, nous constatons que le budget global du département est respecté avec un excédent de dépenses de 694 millions, de 250'000 francs inférieur au budget. Il faut relever que, enfin, lorsque les budgets demandés sont effectivement alloués au niveau des charges liées comme l'aide sociale ou la santé, le compte respecte le budget et aucune demande de crédit complémentaire n'est nécessaire. Sur les charges liées, le Conseil d'Etat n'a que très peu de marge de manœuvre financière directe. Lorsque l'Etat reçoit, par exemple, les factures d'aide sociale des communes, il n'a d'autre choix que d'honorer ses engagements. Le groupe AdG/LA est satisfait que le Conseil d'Etat et le Parlement aient compris qu'il ne fait aucun sens de diminuer les budgets demandés de manière linéaire, pour se retrouver en fin d'année avec des demandes de crédits complémentaires.

Au niveau du Service de la santé publique, le seul dépassement budgétaire significatif concerne les hospitalisations hors canton pour un montant de 9,75 millions, partiellement compensé par les reliquats des CMS et des EMS. Le rapport de la commission des finances nous informe que le service a dû faire face à un rattrapage sur les transitoires 2015 de 4,6 millions. Le groupe AdG/LA souhaite être informé par la cheffe du département si des mesures ont été prises afin d'enjoindre les différents partenaires de facturer leurs prestations dans des délais acceptables afin d'éviter au maximum des erreurs dans l'estimation des transitoires. Aussi le groupe AdG/LA se joint aux commentaires de la commission des finances qui relève, dans son rapport, que sa demande d'établissement d'une étude sur la problématique des hospitalisations hors canton a bien été réalisée par le département. Nous attendons également l'application des recommandations formulées pour infléchir la tendance à la hausse. Il est primordial d'infléchir cette tendance car si, en termes de coûts, les hospitalisations hors canton sont pratiquement comparables aux coûts des hospitalisations en Valais, en termes de charges pour l'Etat du Valais, à long terme, nous finançons les hôpitaux des autres cantons plutôt que de financer nos propres infrastructures cantonales. A terme, il s'agit également de places de travail qui risquent de disparaître en Valais. Nous souhaiterions être ainsi informés sur l'application des recommandations de l'étude.

Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, les coupes budgétaires réalisées lors de la dernière législature sur le subventionnement des primes de caisse maladie de plus de 40 millions ont impacté violemment les personnes économiquement les plus faibles de notre canton. De plus, nous constatons dans les mesures prioritaires que le montant global pour le subventionnement des primes d'assurance-maladie a augmenté de 3,7 millions grâce à l'augmentation de la participation de la Confédération car le canton du Valais a lui, en fait, diminué sa participation de 1,5 million. Cette hausse, donc grâce à la Confédération, n'a toutefois pas permis de compenser l'augmentation des primes entre 2015 et 2016, et tant la part de la population au bénéfice d'une subvention que le subside moyen par assuré ont diminué. Suite au bénéfice important réalisé en 2015 de plus de 150 millions et sur le compte 2016 de plus de 120 millions, le groupe AdG/LA demande au Conseil d'Etat d'augmenter les montants de subventionnement aux caisses maladie au budget 2018, le minimum étant de compenser intégralement les augmentations des primes pour l'ensemble des bénéficiaires afin de ne pas péjorer encore plus leur situation déjà bien précaire.

Au niveau du Service de l'action sociale, nous constatons avec l'indicateur ad1 1 que le pourcent des coûts de l'aide sociale par rapport au total pris en compte dans la loi sur l'harmonisation est en baisse par rapport à 2015; cela démontre que les coûts de l'aide sociale sont en légère baisse par rapport à 2015. Lors de la dernière législature, le Parlement s'est borné à agir uniquement sur les conséquences financières de l'aide sociale en diminuant les montants alloués aux bénéficiaires. Si nous souhaitons infléchir durablement la tendance, le groupe AdG/LA reste persuadé que l'effort principal à réaliser se trouve au niveau des causes qui mènent les personnes à l'aide sociale plutôt que de réagir uniquement sur les conséquences financières. Il est, dès lors, vital d'investir massivement dans le développement de l'intégration des bénéficiaires au monde du travail et plus particulièrement au niveau des jeunes. Les cantons de Vaud et de Neuchâtel étaient les champions suisses du taux d'aide sociale chez les jeunes, tristement. Ces 2 cantons ont mis en place des programmes d'encadrement et de coaching intensif de ces jeunes. L'investissement financier a été important et, au final, ça a très bien fonctionné. Nous désirons connaître la position de la cheffe du département sur cette problématique. Nous remarquons également que certains bénéficiaires de l'aide sociale travaillant à 100% ne parviennent pas à s'assumer financièrement, ce que les professionnels appellent les *working poor*. Cela revient *in fine* à une forme de subventions à certains patrons qui sous-paient leurs employés. Quelles mesures compte prendre le Conseil d'Etat afin d'éradiquer ce genre de pratiques inacceptables? Le secteur de l'asile a fortement progressé avec des coûts supplémentaires compensés grandement par les forfaits de la Confédération. La charge nette pour le canton en 2016 est de 5,9 millions et représente le double par rapport aux comptes 2015 en lien avec le nombre plus important d'attributions au canton du Valais. Le groupe AdG/LA est favorable à la politique menée par le Conseil d'Etat qui consiste à investir dans l'intégration des requérants d'asile. Nous sommes persuadés qu'une bonne intégration représente la clé du bien vivre ensemble.

Pour le reste, beaucoup de questions seront encore posées lors de la lecture des différents rapports sur l'Hôpital du Valais, la politique sanitaire.

Enfin, nous remercions les employés du département, la cheffe du département ainsi que la commission SAI pour le travail accompli.

Je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

A la tribune, j'adresse nos grandes salutations à des élèves de l'école de Saint-Guérin emmenés par Mme Véronique Borgeat.

Ils vont rester quelques minutes à la tribune pour regarder ce qu'on fait.

Ein Applaus!

Raboud Damien, député (suppl.), UDC

En préambule, nous tenons à remercier la commission des finances pour son travail.

Dans les comptes du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 3 points ont retenu tout particulièrement notre attention:

Premièrement, nous constatons que le chiffre des coûts des hospitalisations hors canton continue de grandement péjorer nos comptes avec un dépassement de pas moins de 4,75 millions. Nous appuyons la demande de la commission des finances et attendons promptement l'application des recommandations formulées par le département pour infléchir la tendance à la hausse afin de sortir nos hôpitaux valaisans des soins palliatifs, dans lesquels ils se trouvent depuis quelques années maintenant. Ces mesures, qui ressortiront de l'étude attendue du département, devront rétablir impérativement la confiance de nos citoyens afin de les inciter à rester dans le RSV.

Le deuxième poste qui a retenu notre attention est celui de l'action sociale. D'année en année, nous avons constaté une progression des coûts énorme, qui semble maîtrisée dans le compte 2016 et qui demande évidemment confirmation dans l'exercice actuel ainsi que dans les suivants.

La dernière observation concerne le domaine de l'asile. Nous avons bien compris que les dépassements budgétaires résidaient dans le fait que le nombre programmé de requérants est passé de 1'900 au budget 2016 à 2'847 au bilan. Cette augmentation de 50% n'est pas tenable à terme. Nous ne sommes pas sans savoir qu'une grande partie de ces coûts est affectée à la Confédération mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un très hollandais: «ça ne coûte pas cher, c'est l'Etat qui paie». De plus, les quelque 58 millions provenant de la Confédération ne couvrant pas la totalité des charges, ça n'est pas moins de 5,9 millions des caisses cantonales qui sont injectés dans ce poste pour un total cumulé de 64,4 millions. Pour rappel, dans les comptes 2012 - il y a 4 ans donc -, ce chiffre se montait à 200'000 francs pour le canton. Je vous fais grâce du pourcentage d'augmentation que cela représente. Notre groupe ne peut pas se satisfaire des sempiternels «c'est l'Etat qui nous attribue ces quotas, c'est une obligation légale, on ne peut pas agir, etc.».

Nous demandons au département de faire preuve de proactivité sur le sujet, de mettre la Confédération face à ses responsabilités et de la sensibiliser aux importants reports de charges que les cantons comme le nôtre subissent.

Nous demandons également au département de contester les quotas attribués au Valais afin d'infléchir drastiquement l'augmentation de ce poste de coûts, surtout que l'on sait que les infrastructures ne suivent plus et que nous ne sommes plus en capacité d'accueillir plus de monde.

Voilà ce qui est de la position de notre groupe.

Merci de votre attention.

Girard Fabien, député, PLR

Deux constats plus ou moins préoccupants, trois feux verts et un feu orange.

Le groupe PLR a étudié avec toute l'attention requise les comptes du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Premier constat: tout d'abord les subventions accordées aux hospitalisations hors canton de plus de 9,8 millions. Si nous souhaitons maintenir, voire augmenter le taux d'hospitalisations dans le canton, il faut que toutes les Valaisannes et Valaisans puissent s'identifier à notre système hospitalier. Pour cela, les lois, les études à rallonge ou encore le travail législatif ne servent malheureusement à rien. A ce propos, le groupe PLR souhaite vivement que l'ensemble des acteurs se mobilise pour offrir des services de qualité et surtout sortir de la spirale des faits divers, qui fait perdre de la crédibilité et de la notoriété à l'entier du système. Mesdames et Messieurs les acteurs, continuez à vous engager, à avancer, à amener de la transparence, simplement à être les meilleurs et à être irréprochables pour que

tous les Valaisannes et Valaisans, nous puissions nous identifier à notre système hospitalier, que nous soyons fiers d'y venir et surtout que cette tendance s'inverse pour le bien de nos institutions, pour la qualité des traitements des patients valaisans et bien sûr de nos hôtes.

Deuxième constat que le groupe PLR souhaite souligner positivement est l'augmentation des charges liées à l'asile, surtout liées à l'augmentation des demandes et des requérants d'asile arrivés en Valais. Le chiffre est conséquent mais les efforts sont immenses dans ce travail d'insertion pour cette population qui, faut-il le rappeler, est demandeuse d'activités. Si l'on peut facilement imaginer des familles qui pourraient retourner au pays après leur période d'instabilité, nous devons particulièrement veiller à l'intégration des plus jeunes générations, ceux qui arrivent seuls et qui feront sans aucun doute l'ensemble de leur vie en Suisse et en Valais. Il s'agit bien là d'un investissement et nous leur souhaitons plein succès dans leur travail d'intégration, eux qui peut-être feront la Suisse de demain et qui peut-être, pourquoi pas, siégeront dans ce Parlement dans quelques années. Ces engagements permettent aux requérants de côtoyer la population valaisanne au quotidien et l'ensemble des Valaisans qui les côtoient ont un même constat: ce sont des gens bien qui veulent s'intégrer, qui n'ont malheureusement pas eu notre chance de grandir dans un pays politiquement stable.

Trois feux verts:

Le groupe PLR s'allie aux constats de la commission des finances autour de La Castalie, d'Emera et de Pro Senectute. Nous nous réjouissons que ces institutions puissent avancer sereinement.

Et, finalement, un feu orange qui ne concerne pas directement les comptes mais surtout un point à être attentif pour la suite: il s'agit du cas qui attendra la commission de gestion prochainement, le cas de Addiction Valais. A la lecture de la presse de la semaine passée, le groupe PLR souhaite tout particulièrement comprendre les relations de gouvernance entre Addiction Valais et l'Association Les Rives du Rhône, et surtout il souhaite un apaisement afin que les acteurs et professionnels puissent travailler sereinement dans un environnement propre pour améliorer l'ensemble du travail d'addiction autour du Valais.

Voilà en quelques mots le constat du groupe PLR autour des comptes du DSSC pour l'année 2016.

Nous encourageons bien sûr les acteurs à continuer à travailler dans ce sens, améliorer la qualité de leur travail et leur notoriété pour le bien du canton.

Merci pour votre attention.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Les comptes du DSSC sont conformes au budget 2016.

Les Verts tiennent à remercier la conseillère d'Etat pour la bonne tenue des comptes ainsi que l'administration qui dépend du DSSC.

Les Verts tiennent également à mentionner quelques points:

Tout d'abord, concernant les hospitalisations hors canton, celles-ci ont augmenté en termes financiers de 9 millions en un an, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 20%, pour atteindre 59 millions. Existe-t-il un plan pour diminuer cette croissance exponentielle? Pour rappel, entre 2012 et 2013, 2 millions d'augmentation, entre 2013 et 2014, 6 millions d'augmentation, entre 2014 et 2015, 7 millions d'augmentation et entre 2015 et 2016, 9 millions d'augmentation. Par ailleurs, les Verts invitent la conseillère d'Etat à mettre en corrélation les hospitalisations hors canton et les hospitalisations des personnes qui viennent se soigner en Valais et ainsi ce qu'elles rapportent aux hôpitaux - si on peut parler comme cela en matière de santé.

Un deuxième point que l'on souhaiterait aborder est celui des cliniques privées. Il est de notoriété publique que les cliniques privées font des actes médicaux qui rapportent de l'argent et, de manière totalement généreuse, laissent les actes médicaux qui ne rapportent

pas d'argent aux hôpitaux. Quel est le point de vue du département sur ce sujet et surtout que compte faire le département pour diminuer significativement ces 26 millions consacrés aux cliniques privées?

Un autre point est celui des subsides aux caisses maladie. Les Verts sont d'avis, comme la majorité de la population, à subventionner moins de personnes mais à mieux subventionner les personnes qui en ont réellement besoin. Un exemple que l'on pourrait prendre: le canton devrait se baser sur les primes les plus basses pour le remboursement et non sur des primes plus élevées.

Passons au travail au noir: Les effectifs de ce service sont très largement sous-estimés si on le compare aux autres cantons romands. Il y aurait tellement à dire sur le contrôle des marchés publics, la sous-traitance. Qu'elle soit faite par des entreprises étrangères ou par des entreprises suisses, peu importe la fraude, qu'elle soit suisse ou étrangère, cela reste de la fraude. Après l'augmentation de 2 postes par le Grand Conseil l'année passée, est-il possible d'établir un bilan: si ces postes sont autofinancés, des fraudes importantes ont été trouvées ou si, au contraire, il ne s'agit que de peccadilles?

Un autre point concerne l'action sociale. Ce domaine nous inquiète particulièrement et plus précisément celui de l'asile. Les frais engendrés par l'augmentation du nombre de requérants d'asile ont été compensés par la Confédération. Quand on voit que seuls 40'000 francs nets ont été investis pour des mesures en faveur des requérants d'asile réfugiés, on peut se demander quelles sont les véritables intentions de notre canton en matière d'asile et donc d'humanisme? Madame la conseillère d'Etat, est-il judicieux d'embaucher du personnel en CDD alors que l'asile ne va pas diminuer sur la durée et ces prochaines années lorsque l'on voit ce qui se passe dans le monde et plus précisément au Moyen-Orient?

Pour finir, permettez-moi cette citation: «Une civilisation sans culture fait des sociétés sans pédagogie.» Madame la cheffe de département, il vous reste encore quelques années pour faire du Valais une terre d'accueil et de culture.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich habe die Fragen gerne entgegengenommen, und ich probiere jetzt, hier zu antworten.

Ich habe festgestellt, dass alle - sei das Herr Eggel, Frau Métrailler, Herr Amoos, Herr Raboud, Herr Girard oder auch Herr Clerc - die ausserkantonalen Hospitalisierungen genannt haben. Es ist effektiv so, für das Rechnungsjahr 2016 haben wir die Rückstellungen unterschätzt. Also es werden ja jedes Jahr Rückstellungen gemacht, und wir haben im Jahr 2016 ziemlich viele Rechnungen bekommen, die die Jahre 2014 und 2015 betreffen.

Trotzdem, ich muss nochmals sagen, die ausserkantonalen Hospitalisierungen haben 3 Punkte:

- Der erste Punkt ist die freie Patientenwahl. Wir können nicht als Kanton Wallis diktieren: «Nein, ihr müsst euch alle im Wallis behandeln lassen.» Die Patienten haben die freie Wahl, das Spital in der ganzen Schweiz zu wählen.
- Zweitens, es ist nicht ein gesundheitliches Problem. Wenn jemand sich im Kanton Wallis oder im Kanton Waadt oder in Bern behandeln lässt, ist das gesundheitlich für den Patienten in Ordnung. Es ist ein wirtschaftliches Problem, und das wurde auch gesagt. Uns fehlen diese Gelder für Investitionen oder um die kritische Masse im Spital, in unseren Spitälern zu erhalten.
- Darum haben wir die Studie gemacht - zum dritten Punkt - M.I.S. Trend. Diese Studie ist auf dem Internet aufgeschaltet unter den Medienkonferenzen. Dort sehen

Sie klar, was sind die Hauptgründe. Und der Hauptgrund ist effektiv, dass die Ärzte ihnen dieses oder jenes Spital ans Herz legen, um sich dort behandeln zu lassen. Es ist nicht eine Frage, dass sie dem Spital Wallis zum Beispiel zu wenig vertrauen. Die Studie zeigt aber auch, dass wenn die Patienten besser informiert sind, dass sie bereit wären, das nächste Mal im Wallis die Behandlung zu machen. Es gibt aber auch Leute, die sagen: «Ich war zufrieden, ich werde wieder ausserkantonale gehen.»

Und das Departement hat 3 verschiedene Massnahmen vorgeschlagen:

- Die erste betrifft das Departement. Die Studie basiert auf den Jahren 2014 und 2015, und wir werden zukünftig jedem Patient oder jeder Patientin, sobald wir die Rechnung erhalten, ein Formular zustellen, mit den gleichen Fragen vom Kantonsarzt: Warum gingen sie ausserkantonale? Was hat gefehlt? So haben wir eine rollende Planung oder eine rollende Analyse. Ich habe letzte Woche diesen Brief und das Formular verabschiedet. Es wird vom Kantonsarzt verschickt und das kantonale Observatorium wird die Auswertung, die dann eben anonymisiert ist, bewerkstelligen.
- Der zweite Punkt ist, dass wir den Ärzten empfohlen haben, diesen Ursachen nachzugehen, warum schicken die Ärzte die Patienten auswärts. Die Arbeitsgruppe ist am Entstehen. Es ist eine Mischung von der Ärztesgesellschaft, von den Spitälern (privaten und öffentlichen) und vom Departement. Die sollen vertieft erarbeiten, was sind die Gründe, warum die Patienten ausserhalb des Kantons gehen.
- Und der dritte Punkt ist, ich habe empfohlen, dass die Spitäler den Kontakt mit den privat niedergelassenen Ärzten pflegen, dass sie im Austausch sind. Das Spital Wallis ist daran, dies zu tun, und sie haben schon Retours bekommen von den Ärzten, zum Beispiel im Oberwallis kam die Frage: «Ja, ihr habt Wartezeiten für orthopädische Operationen, wenn ein Patient Schmerzen hat, dann will er nicht 3 oder 6 Wochen warten.» Und solche Sachen sollen geklärt werden, damit auch die Zusammenarbeit zwischen den Privatärzten und den Spitälern sich verbessert.

Dies betrifft die ausserkantonale Hospitalisierung.

Zum Patientenfluss, da wurde aufgeworfen von Herrn Clerc, wie ist der Nettoverlust. Das ist auch auf der Internetseite. Ich kann Ihnen auswendig die Zahlen nicht sagen, aber es sind doch einige Touristen, die sich hier im Wallis behandeln lassen. Das sind, soweit ich das weiss, ungefähr 1'700, plus die 3 Kliniken vom Hochplateau in Crans-Montana, d. h. die Berner, die Luzerner und die Genfer Klinik, die schicken sehr viele Patienten ins Wallis. Über alles gesehen, kann man sagen, geht die Bilanz etwa auf. Nichtsdestotrotz arbeiten wir an diesem Thema.

Dann kam die Frage von Herrn Eggel zu Infomed. Das Projekt ist unterwegs. Es wird ein Westschweizer Projekt geben. Es sind momentan noch nicht alle Kantone dabei, aber wir sind dabei, die Struktur zu schaffen, die Finanzen zu klären, und es wird sicher aufgrund der Vorgaben auch vom Bund ein *romand* Projekt werden. Ein Kanton allein kann das nicht mehr bewerkstelligen.

Dann komme ich zum stationären Bereich. Dort haben Sie die Frage gestellt, ob das noch finanzierbar sei oder nicht. Da muss ich Ihnen sagen, es gibt die sogenannten DRG in den Spitälern. Das Wallis ist dort im Schnitt. Wir sind nicht sehr tiefer oder sehr höher als die anderen Kantone. Was uns mehr Sorge macht, ist zurzeit der ambulante Bereich, der ganze TARMED. Diese Positionen im ambulanten Bereich werden ja ziemlich sicher auf Bundesebene festgelegt werden müssen, da die Partner sich über Jahre nicht gefunden haben, und es wird sicher Konsequenzen haben für den ambulanten Bereich der Spitäler.

Sie haben noch eine Frage gestellt zur Sozialhilfe. Die Sozialhilfe ist leicht rückgängig - das haben mehrere festgestellt - und das ist auch positiv. Eine weitere Frage betrifft das Asylwesen, das wurde auch von Herrn Amoos und anderen aufgegriffen. Effektiv ist es schwierig, abzuschätzen, wie viele Asylsuchende haben wir im Jahr, wenn wir das

Budget erstellen. Es waren mehr 2016, plus es sind Leute, die voraussichtlich länger in der Schweiz bleiben, und dort werden viel schneller Integrationsmassnahmen durchgeführt.

Es wurde die Frage gestellt von Herrn Raboud, ob wir nicht die Zahlen senken können. Nein. Es ist eine Abmachung der Kantone, aufgrund der Bevölkerung die Asylsuchenden der 5 Bundeszentren den Kantonen zuzuteilen. Der Kanton Wallis hat aktuell eine Zuteilung zwischen 4 und 4,4%. Warum schwankt dies? Es hängt von den Bundeszentren ab. Kantone, die ein Bundeszentrum haben, bekommen weniger zugeteilt, aber wir können hier nicht sagen, wir möchten weniger oder mehr. Das ist effektiv eine Sache unter den Kantonen, die so geregelt wurde.

Es wurde auch die Frage gestellt, ob es ein neues Zentrum gibt, ob ich mehr dazu sagen kann. Die Bundeszentren, diese Zuordnung in den Kantonen, ist Sache der Sicherheit. Das wird in der Kantonalen Direktionskonferenz der Sicherheit besprochen, und es wird Herr Favre auf diese Frage Ihnen Antwort geben.

Die letzte Frage von Herrn Eggel: Warum haben wir mehr Fälle bei den Betreibungs- und Konkursämtern? Das kann ich Ihnen nicht so beantworten. Es gibt einfach wirklich viel mehr Betreibungen und Konkurse. Allerdings im Jahr 2016 fand ja dieser Wechsel statt, dass die Konkurse nach 20 Jahren verjähren, das wurde 1996, 1997 bestimmt, und im Jahr 2016 gab es daher mehr Betreibungsverfahren, die nochmals eingeleitet wurden. Aber auch die Anzahl Konkurse nimmt zu. Dort habe ich Ihnen leider keine Erklärung.

Frau Métrailler, Sie haben gesagt: Warum haben wir eine Million weniger bei den CMS und EMS ausgegeben? Es ist ja gut, wenn man nicht das ganze Geld braucht, das budgetiert ist. Aber nein, es ist eine andere Erklärung. Es ist eine Schätzung, wie viele Stunden durch *soins à domicile, soutien à domicile* gebraucht werden. Es ist eine Schätzung und dort wurde weniger gebraucht. Und bei den Altersheimen wurden noch nicht alle Altersheime, die gebaut oder erweitert wurden, im Jahr 2016 eröffnet wie vorgesehen.

Herr Amos, Sie fragen wegen den Krankenkassenprämien - das ist die gleiche Frage, die dann auch Herr Raboud stellt und auch Herr Clerc. Die Krankenkassenprämien sind ein sehr komplexes Gebilde. Welches sind die Kriterien? Die passen wir auch jedes Jahr an. Wir probieren so gut als möglich, wirklich die finanziell Schwächsten zu unterstützen. Es ist effektiv so, dass das Departement oder der Staatsrat nicht genügend Mittel zur Verfügung stellen konnte im Jahr 2016, um die Teuerung auszugleichen. Im 2017 konnte mehr Geld gegeben werden und das Budget 2018 ist noch nicht verabschiedet vom Staatsrat.

Dann komme ich zu Herrn Girard. Sie geben ein positives Signal ab vis-à-vis den Institutionen, die von der Finanzkommission untersucht wurden - danke schön! Bei *Addiction Valais* ist einiges im Fluss. Ich kann Ihnen nicht genaueres sagen. Ich kann Ihnen nur sagen, der Staat hat ein Leistungsmandat. Wir wollen, dass *Addiction Valais* mit seinen Ambulatorien, aber auch mit den Beherbergungsstätten, d. h. Via Gampel, Villa Flora, Rives du Rhône und in Salvan dort unsern Leistungsauftrag erfüllen. Sie müssen sich auch melden, wenn das nicht mehr möglich ist. Im Moment haben wir kein Schreiben bekommen, dass sie den Auftrag nicht erfüllen können.

Herr Clerc, Sie stellen eine letzte Frage zur Schwarzarbeit. Also die Schwarzarbeit ist ein Thema. Der Kanton hat verstärkte Massnahmen ergriffen. Für das Jahr 2017 haben wir den sogenannten ARCC mit der AVE und dem Handwerkerverband beschlossen. Das ist ein Vertrag, dass sie 2,8 EPT neu einstellen. Dies vor allem, um die Samstagsarbeit zu kontrollieren, und das Parlament hier hat ja dem Departement eine Stelle neu zugesprochen, die zu 50% vom SECO subventioniert wird. Das heisst, ab dem Jahr 2017 - also ab jetzt läuft es - haben wir rund 3,8 EPT neu, um die Kontrolle von entsendeten Arbeitern und von Schwarzarbeit zu kontrollieren.

Ich hoffe, ich habe auf die meisten Fragen, die gestellt wurden, geantwortet.

Das Wallis, ein Land der Kultur. Das würde mich sehr freuen. Kultur ist halt in der Regel etwas das alle schätzen, aber wenn es um die Finanzen geht, hat es die Kultur immer

schwierig. Sie muss immer nach Geld suchen. Die Kultur rendiert nie direkt. Trotzdem, sie hat einen indirekten hohen Nutzen für die Bevölkerung. Ich würde mich auch freuen, wenn wir sagen könnten: Das Wallis ist ein Land der Kultur.

Danke schön.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen nun zum nächsten Punkt.

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

2. Postulat Alex Schwestermann, CSPO: Personnes atteintes de démence: des défis multiples (14.02.2017) **2.0174**

Postulat Alex Schwestermann, CSPO: Menschen mit Demenz – eine Herausforderung! (14.02.2017) **2.0174**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schwestermann Alex, Grossrat, CSPO

Demenz, eine Situation, welche uns alle betrifft. Wenn nicht selber, so zumindest mit Angehörigen, welche von dieser Krankheit betroffen sind. Leute mit Demenz zu betreuen, ist schwierig und ist mit einem grossen Aufwand verbunden. Nur Personen, welche solche Patienten betreuen, können dies verstehen und wissen, was eine solche Betreuung für einen Aufwand benötigt.

Viele Demenzkranke werden heute noch zu Hause von Angehörigen betreut, welche 24 Stunden, 365 Tage zur Verfügung stehen. Für Kinder gibt es heute die Kita, wo Kinder für 1-2 Tage pro Woche abgegeben werden können. Eine solche Möglichkeit für Demenzkranke wäre eine grosse Entlastung für die Angehörigen sowie für den Patienten. Demenzkranke könnten länger zu Hause gepflegt werden und füllen weniger die bereits überfüllten Altersheime.

Verschiedene Kantone in der Schweiz haben dieses Problem erkannt und so wurden diverse Umfragen, Prüfungen und Analysen durchgeführt. Der Kanton Luzern hat dieses Jahr eine Demenzstrategie für die nächsten 10 Jahre veröffentlicht.

Die Postulanten beantragen daher dem Staatsrat, die Lage im Wallis zu prüfen und das Nötige zu unternehmen. Die Schaffung einer Demenzstrategie für das Wallis wäre für die Patienten sowie für die Angehörigen wünschenswert.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit an den Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

3. Postulat CVPO, par Philipp Matthias Bregy: Il faut abolir le système selon lequel un bénéficiaire de l'aide sociale qui n'a pas exercé d'activité durant plus d'un an doit faire l'objet d'une évaluation durant 3 mois avant de pouvoir revenir sur le marché du travail! (16.02.2017) **2.0175**

Postulat CVPO, durch Philipp Matthias Bregy: Der Mechanismus, dass ein Sozialhilfebezüger, der über ein Jahr nicht berufstätig war, zuerst wieder 3 Monate abgeklärt werden muss, bevor er in den Arbeitsmarkt zurückkehrt, gehört abgeschafft! (16.02.2017) **2.0175**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wurde vom Autor Philipp Matthias Bregy zurückgezogen.

4. Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Patricia Constantin, AdG/LA, Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA, et Julien Délèze, AdG/LA: Publicité du tabac – améliorer la prévention (17.02.2017) **2.0176**

Motion Gaël Bourgeois, AdG/LA, Patricia Constantin, AdG/LA, Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA, und Julien Délèze, AdG/LA: Tabakwerbung – Verbesserung der Prävention (17.02.2017) **2.0176**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA

Je vais être bref.

La motion est retirée, non pas que le sujet n'est pas considéré comme étant d'importance mais, effectivement, il y a lieu de mieux cibler au vu des éléments qui existent déjà dans la loi sur la santé. Nous allons donc revenir à l'avenir, mais nous retirons donc cette motion.

5. Rapport annuel 2016 du Comité de pilotage des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais

Jahresbericht 2016 der Steuerkommission der strategischen Bauprojekte des Spital Wallis

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Julien Dubuis / Rapporteure: Sylvie Masserey Anselin

Discussion générale:

Clivaz Bruno, député, PDCC

Le Grand Conseil s'est penché à maintes reprises sur les enjeux liés aux infrastructures à adapter pour l'Hôpital du Valais.

Pour faire suite aux différentes recommandations de l'expertise du professeur Willy Oggier de novembre 2013, le Conseil d'Etat a défini des priorités et l'enveloppe budgétaire globale fixée à 400 millions.

Le Grand Conseil, en mai 2016, a approuvé un cautionnement-cadre d'investissements de 385 millions de francs en faveur du développement des infrastructures de l'Hôpital du Valais, dont 100 millions pour le Centre hospitalier du Haut-Valais et 285

millions pour le Centre hospitalier du Valais romand (non compris la stérilisation centrale à Martigny et les parkings).

De plus, un cautionnement d'objet de 30,8 millions de francs est alloué à l'Hôpital du Valais en faveur du financement des études et concours relatifs aux infrastructures de l'Hôpital du Valais, à savoir les projets de Brigue, Sierre, Sion, Martigny, Saint-Amé et Malévoz.

Le rapport du comité de pilotage présente un état des lieux de l'avancement des grands projets stratégiques d'investissements de l'Hôpital du Valais.

Nous y relevons que:

- le centre de stérilisation de Martigny est terminé. Il a été inauguré le 5 mai d'ailleurs. Le coût devrait être légèrement inférieur au budget prévu. Nous saluons ce projet qui permet de répondre aux besoins hospitaliers de Brigue jusqu'au Chablais vaudois;
- le projet de rénovation de l'hôpital du Haut-Valais à Brigue est en phase d'étude avancée avec les premiers devis pour une mise à l'enquête en 2018;
- le projet de nouveau parking de l'hôpital de Sion devrait entrer dans une phase de réalisation dès la fin de cette année 2017 avec certainement quelques nouveaux problèmes de parage. Nous relevons l'évolution de ce projet qui a permis d'intégrer la société Sogaval pour le chauffage à distance, en lien avec l'usine de traitement des ordures d'Uvrier;
- le projet de rénovation et d'agrandissement de l'hôpital de Sion progresse avec le concours qui a été réalisé et dont la mise à l'enquête devrait intervenir en 2018.

Le groupe PDCC souligne l'importance de ces réalisations tant du point de vue de la santé que de celui de l'économie locale. C'est d'ailleurs cet aspect qui nous interpelle aujourd'hui car des centaines de millions seront investis dans un délai relativement court (moins de 10 ans).

Nous souhaitons vivement que les attributions de certains mandats puissent se faire auprès des entreprises valaisannes, voire romandes ou suisses.

Nous soulignons également la nécessité de ne pas laisser les autres investissements de côté: comme pour l'hôpital psychiatrique de Malévoz, on peut également se poser la question pour le centre de pneumologie de Montana, dont la presse s'est fait l'écho récemment.

En conclusion, nous remercions le comité de pilotage pour leur engagement et leur rapport complet.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat Marquis Gervaise.

Marquis Gervaise, députée, PLR

C'est une erreur.

Défago Sylvain, député, PDCB

Le groupe PDCB a analysé le rapport du COPIL des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais.

Tout d'abord, il est toujours réjouissant de voir que les crédits votés par notre plenum se concrétisent et aboutissent.

Nous constatons que le projet de stérilisation centrale de Martigny a bien été mené, que les délais ont été respectés et que le coût final devrait être inférieur au budget établi.

Par rapport au projet de Brigue, nous devons faire part de notre inquiétude. Effectivement, le présent rapport nous apprend que l'avant-projet s'élève à 125 millions, sans le parking, contre 100 millions prévus initialement, soit 25% de surcoût.

Rappelez-vous, lors de la session de mai 2016, le Grand Conseil acceptait à une très large majorité de 118 voix un cautionnement-cadre de 385 millions, soit 285 millions pour le Centre hospitalier du Valais romand et 100 millions pour le *Spitalzentrum* du Haut-Valais. Notre groupe avait notamment relayé une question qui n'avait pas obtenu de réponse satisfaisante. Si, pour le cautionnement-cadre, nous avons bien une séparation entre le *Spitalzentrum* et le Centre hospitalier du Valais romand, comme expliqué en préambule, il n'en était rien pour le crédit d'objet de 30,8 millions que nous avons voté lors de cette même session pour les études et concours de l'Hôpital du Valais. Donc, nous ne savions pas la fourchette de répartition par site pour ce crédit spécifique.

Dès lors, vous comprendrez aujourd'hui notre inquiétude si un tel dépassement devait se confirmer. Pouvez-vous nous rassurer, Madame la conseillère d'Etat, si ce dépassement de 25% devait s'avérer, comment est-ce qu'il impacterait les projets de Sion? Doit-on craindre un manco pour ce dernier? En regard également avec les calendriers différents des projets, doit-on craindre que 25 millions seraient prélevés sur le projet de Sion en faveur du projet du Haut-Valais?

Merci pour votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Der vorliegende Bericht wird erstmals erstattet, weshalb man ihm die zahlreichen Organigramme und Pflichtenhefte verzeihen mag. Es ist jedenfalls sicher wichtig, dass über die strategischen Bauprojekte des Spital Wallis transparent informiert wird. Der Bericht bietet denn auch einen guten kurzen Überblick über die aktuell laufenden Projekte. Wie bei jedem Bericht ist es aber als Parlamentarier nicht unsere Aufgabe, den Bericht wiederzukäuen, sondern kritische Folgerungen daraus zu ziehen. Nachfolgend deshalb einige kritische Punkte, die aus Sicht der CVPO erwähnenswert sind.

Zunächst zur Zentralsterilisation in Martinach

Der Bericht legt dar, dass die Investitionen bei der Zentralsterilisation in Martinach innerhalb des vorgegebenen Kostenrahmens abgeschlossen werden können. Es wird jedoch nur in einem Nebensatz erwähnt, dass für die dezentralen Standorte im Spital Wallis in allen Kantonsteilen noch Investitionen getätigt werden müssen. Gemäss Nachfrage bei den Operateuren bezieht sich dies hauptsächlich auf Operationsinstrumente, die an jedem Standort zu Ausgaben in Millionenhöhe führen werden. Der Bericht verschweigt zudem, dass die Ablaufprozesse, vor allem Versorgung und Entsorgung, zum heutigen Zeitpunkt weder mit den Operateuren geklärt noch deren Finanzierung, vor allem der teure Transport, abschliessend festgelegt sind. Hierzu besteht ein enormes Misstrauen seitens der Operateure.

Zum Spitalgebäude am Standort Brig

Im Bericht wird aufgeführt, dass für den Standort Brig 125 Millionen Schweizerfranken exklusive Parkhaus vorgesehen sind. Ein Blick in die Jahresrechnungen des Spitalzentrums Oberwallis zeigt auf, dass der Umsatz im Oberwallis jedes Jahr deutlich gestiegen ist. Das Oberwallis hat im Jahr 2016 etwa mit einem Gewinn von über 6 Millionen abgeschlossen. Hier muss neu die Überlegung angestellt werden, wie viel in den künftigen Ausbau mit entsprechender Volumenvergrösserung investiert werden soll. Die Zahlen, die dem Bericht zugrunde liegen, sind mittlerweile über 10 Jahre alt. Eine einfache Überschlagsrechnung mit den Zahlen aus dem Oberwallis zeigt auf, dass eine Selbstfinanzierung bis zu 180 Millionen Schweizerfranken problemlos möglich ist. Das Spital im Oberwallis darf durch Einsparungen nicht künstlich verkleinert und in seiner Zukunftsentwicklung blockiert werden. Die Investitionssumme muss deutlich erhöht werden, um der aktuellen Leistungsfähigkeit angepasst zu werden.

Bei den anderen Standorten des Spital Wallis wurden die Erdbebensanierungsmassnahmen durch ein separates Budget des Kantons finanziert. Es muss sichergestellt werden, dass dies in derselben Finanzierungsform, also ausserhalb des vorgesehenen Spitalinvestitionsbudgets, auch beim Neubau des Spitalzentrums Oberwallis geschieht. Die Anpassungsarbeiten im Zusammenhang mit dem Notspital als auch in Bezug auf Zufahrt, Sanierungsmassnahmen etc. müssen durch den Kanton oder dann durch den Bund finanziert werden, da dies nicht im Zuständigkeitsbereich des SZO liegt. Hier fragen wir, welche Garantien für die Finanzierung seitens des Kantons vorliegen.

Dann zum Spitalgebäude am Standort Sitten

Gemäss den Geschäftsberichten der letzten Jahre befindet sich das Spitalzentrum Mittelwallis in einem permanenten Sinkflug und produziert jedes Jahr Verluste in Millionenhöhe. Die Eröffnung des Spitals in der Region Riviera-Chablais in ca. 2 Jahren wird zudem für Sitten einen Aderlass bedeuten. Der vorliegende Bericht trägt weder den jährlichen Verlusten noch der bevorstehenden Patientenabwanderung Rechnung. Hier müsste dringend eine Bereinigung des Bauplans vorgenommen werden, um nicht unnötige, sehr teure Investitionen auf Staatskosten zu verlocken. Der Betrag von 285 Millionen Schweizerfranken müsste auf ca. 200 Millionen gesenkt werden, damit die Grösse des neuen Spitalszentrums des *Valais romand* den künftigen Bedürfnissen entspricht. Ein zu grosser Bau wird künftig zudem unnötig hohe Betriebskosten verursachen.

Wir ersuchen den Staatsrat, unsere kritischen Bemerkungen in seine Überlegungen betreffend die strategischen Bauprojekte des Spital Wallis einfließen zu lassen und behalten uns entsprechende parlamentarische Vorstösse vor.

Ich danke Ihnen.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

Notre groupe a pris connaissance du premier rapport annuel du comité de pilotage des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais. Nous saluons la mise sur pied du COPIL fin 2016 et la mission de gouvernance et de surveillance qui lui est attribuée. Le développement d'une vue stratégique et globale, la volonté de cohérence du pilotage en matière de qualité des projets, de financement et de calendrier ainsi que l'uniformité des pratiques de gestion, ces 3 éléments nous semblent judicieux pour avancer dans ces projets ambitieux.

De 2014 à 2016, nous avons soutenu sur le plan politique la planification d'un chantier important pour la santé, notamment en décidant d'allouer à l'Hôpital du Valais un cautionnement-cadre d'investissements en vue des rénovations et constructions envisagées. J'aimerais brièvement reprendre quelques points de la planification prévue:

Nous nous félicitons de l'inauguration récente du nouveau bâtiment de la stérilisation centrale de Martigny, centralisation qui s'étend également au futur hôpital Riviera-Chablais. Cette vision de rationalisation technique est à favoriser.

Concernant le projet de site unique du centre hospitalier de Brigue, qu'en est-il du dépassement de 25 millions que présente l'avant-projet, comparé au devis original du Conseil d'Etat? Les travaux préparatoires en cours vont-ils permettre de contenir les montants de l'investissement?

Pour l'hôpital de Sion, les transports en bus vont s'intensifier pour parer au manque de places de parking transitoire. N'est-ce pas aussi une solution d'avenir sur le modèle de ce qui est prévu dans le Chablais?

Quant au parking provisoire près de Tourbillon, est-ce judicieux au vu de la régulière surcharge de trafic de l'entrée est de Sion?

Le rapport mentionne en titre les sites de Malévoz et Saint-Amé, tout en ne donnant aucune information sur un projet de rénovation de Saint-Amé, ce qui nous inquiète. Quelle est la planification prévue pour cette clinique?

Revenons à la planification générale: l'agenda des années 2016 à 2019 est particulièrement chargé, effort qui se poursuivra jusqu'aux réalisations des rénovations et constructions des hôpitaux de Brigue et Sion prévues en 2022.

Sur le plan de l'organisation, le volume 1 du manuel de projet nous présente divers organigrammes et les tâches des personnes impliquées dans le portefeuille de projet. C'est la perspective de multiples tâches sans doute passionnantes, mais ce programme engage également un nombre important de cadres de l'hôpital dans diverses commissions. Leur participation au développement des hôpitaux du Valais semble judicieuse au vu de leurs connaissances particulières du terrain hospitalier.

Une remarque cependant: Après les crises traversées par l'Hôpital du Valais et son besoin aujourd'hui de confirmer sa santé retrouvée, il ne faudra pas nier le surplus de travail pour ses cadres, les désagréments passagers liés aux rénovations et les changements à absorber par le personnel. Attention à ne pas négliger le soin à apporter au fonctionnement opérationnel et quotidien des hôpitaux, quitte à renforcer sur le plan administratif les services absorbés par les nouvelles tâches. Ce n'est pas le moment d'affaiblir l'effort entrepris pour regagner la confiance de la population.

Cela dit, le groupe AdG/LA suivra avec intérêt l'avancée des projets de construction de nos hôpitaux et remercie le COPIL pour son travail conséquent et le rapport qu'il a fourni.

Merci pour votre attention.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Je prendrai la parole pour les points 5 et 6 de l'ordre du jour...

(Der Präsident: Entschuldigung, das kommt später!)

Oui, mais je vais regrouper, comme ça je prends moins la parole...

(Der Präsident: Nein, wir haben Traktandum 5 alleine und 6 und 7 zusammen, sonst gibt es nachher ein...)

...5 und 6 zusammen, merci Monsieur le président.

Le groupe UDC a pris connaissance avec toute l'attention nécessaire des rapports établis par les hôpitaux du Valais et du comité de pilotage des projets de constructions stratégiques et de l'Hôpital du Valais.

Plusieurs points nous ont particulièrement interpellés:

Tout d'abord, les hôpitaux du Valais, comme l'un des principaux employeurs du canton, emploient quelque 5'200 collaborateurs, dont près d'un tiers sont des ressortissants étrangers. Nous avons des filières valaisannes dans le domaine de la santé qui fournissent de nombreux professionnels dans le domaine. Il nous semble important que les professionnels valaisans de la santé arrivant sur le marché de l'emploi soient favorisés. Le Conseil d'Etat s'étant plaint à maintes reprises de la fuite des cerveaux vers d'autres cantons, il nous semble important que celui-ci montre des signes clairs en faveur des Valaisans et Valaisannes se formant en Valais.

Un deuxième élément a retenu notre attention. L'UDC félicite les mesures prises et mises en place pour permettre une prise en charge plus rapide des patients en améliorant les délais d'attente aux urgences. En effet, nombreux sont nos concitoyens à souffrir de délais d'attente beaucoup trop longs. Nous saluons particulièrement la volonté de prendre des mesures visant au développement de filières rapides pour les cas légers.

En outre, nous avons également été interpellés suite aux révélations de la RTS concernant la famille ayant connu le décès de leur enfant lors d'une prise en charge par l'hôpital de Sion. Il est important que les autorités hospitalières prennent leurs responsabilités, que les résultats de la procédure soient transparents et que des mesures soient prises pour qu'en cas de manquements avérés, ils ne se reproduisent plus.

Enfin, pour l'UDCVR, nos autorités sanitaires doivent considérer le patient à sa juste valeur et lui apporter tout le nécessaire pour son mieux et son bien-être. La qualité en

résultera et la confiance suivra. Pour cela, il faut sortir des schémas trop centrés sur les procédures et renforcer la présence des soignants au chevet des patients.

L'Hôpital du Valais doit s'affirmer comme une entreprise en laissant plus d'espace aux bons chirurgiens générateurs de qualité et de satisfactions. Les Haut-Valaisans y arrivent, pourquoi pas le Valais romand?

L'Hôpital du Valais doit aussi intensifier des collaborations avec des partenaires privés dans des secteurs bien précis où les investissements sont trop importants et la masse critique des patients insuffisante, comme par exemple dans la cardiologie. Parallèlement, il nous semble également important que le Conseil d'Etat laisse plus de place en Valais à la concurrence avec les acteurs hospitaliers privés dans les domaines où cette masse critique de patients est suffisante. Il est nécessaire d'accroître la concurrence pour éviter l'exode des patients.

Finalement, la construction rapide des nouvelles infrastructures tant attendues permettra de maintenir des soins de proximité et des places de travail en Valais. Après une période de turbulences que les hôpitaux valaisans ont traversé, il nous semble important que les patients aujourd'hui soignés hors canton retrouvent la confiance dans la qualité des institutions hospitalières valaisannes.

Pour conclure, le groupe UDC remercie tous les collaborateurs des hôpitaux valaisans pour leur engagement et l'ensemble des tâches effectuées, sachant que les ressources sont parfois limitées et que la charge de travail a augmenté ces dernières années.

Je vous remercie pour votre attention.

Masserey Anselin Sylvie, députée, PLR

Le rapport qui nous est présenté définit les conditions-cadres, les exigences et les objectifs de l'ensemble des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais. D'ici à 2023, le COPIL devra assumer un rôle de surveillant afin de garantir la qualité de tous les projets en cours et respecter l'enveloppe du cautionnement-cadre d'investissements de 385 millions décidée par ce Parlement.

Ces projets sont une chance pour notre système de santé; nous en attendons de même pour nos entreprises.

Dans son rapport, l'Inspection des finances relève que la part des recettes allouées aux investissements n'atteint pas l'objectif des 40 millions annuels nécessaires. De 2012 à 2015, en moyenne, 38 millions ont pu être alloués au fonds. La situation semble s'améliorer en 2016 avec une somme de 45 millions. Pour autant, nous craignons que la capacité d'investissements de l'hôpital ne puisse respecter le programme global décidé.

Concernant l'hôpital de Brigue, l'avant-projet s'élève à 125 millions. Il ressort du rapport que cette estimation est actuellement supérieure de 25 millions à la décision du Conseil d'Etat. Certes, ce montant devra encore être affiné mais nous serons attentifs à ce que ce dépassement provisoire n'impacte pas les moyens à disposition pour les autres investissements stratégiques à venir.

Les projets de rénovation de l'hôpital de Malévoz, de la clinique de Saint-Amé ainsi que des sites hospitaliers de Martigny et Sierre qui ne figurent pas encore dans cette planification ne devront pas supporter un manque de financement qui pourrait potentiellement influencer les réflexions sur leur avenir.

En 2022, les hôpitaux de Brigue et de Sion devraient avoir bénéficié de l'intégralité des travaux projetés. Ils seront alors pleinement opérationnels.

L'hôpital Riviera-Chablais ouvrira ses portes en 2019. Durant ces 3 années de battement, il y a un fort risque d'appel des patients Valaisans vers le Chablais. L'Hôpital du Valais subi déjà la problématique des hospitalisations hors canton, véritable manque à gagner aussi bien pour l'institution que pour nos finances publiques. Des mesures sont en cours de déploiement, elles devront s'intensifier et anticiper ces possibles incidences.

Une première étape de ce projet ambitieux a déjà été finalisée par l'inauguration du bâtiment de la stérilisation centrale de Martigny. Nous tenons à féliciter tous les acteurs impliqués dans cette réalisation qui ont contribué à finaliser ce projet avec une économie provisoirement annoncée d'un peu plus d'un million. Nous espérons que ce premier succès s'inscrira dans la continuité et remercions le COPIL pour tout le travail accompli.

Je vous remercie pour votre attention.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport annuel du COPIL des projets de constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais.

L'organisation des différents projets est établie, ce qui n'est pas une mince affaire au vu des 43 pages du manuel de projets exposant dans les détails l'organisation des différents projets. Pour le moment, les calendriers semblent relativement respectés. L'inauguration récente de la stérilisation montre une certaine efficacité de l'organisation mise en place et le groupe des Verts en souhaite tout autant pour les futures réalisations tant au niveau organisationnel qu'au niveau financier.

Nous rejoignons M. le député Sylvain Défago sur l'ombre au tableau qui apparaît pour le moment concernant les 25 millions supplémentaires figurant sur l'avant-projet de l'hôpital de Brigue, ces 25 millions représentant 1/4 de plus que le cautionnement-cadre accordé initialement. Nous entendons la nécessité d'une certaine souplesse par rapport à un quota relativement arbitraire de 1/4 - 3/4 dans la répartition du cautionnement-cadre mais il faudra être attentifs aux conséquences de cette augmentation sur les autres projets.

Pour terminer, nous saluons la réflexion menée sur la mobilité douce autour de l'hôpital de Sion durant la période de travaux avec l'augmentation de la fréquence des bus au départ de la gare, la carte d'accès pour les cyclistes mise en ligne sur le site de l'hôpital et enfin le parking relais mis à disposition. Nous espérons que ces mesures donneront aux Valaisans de nouvelles habitudes qu'ils maintiendront par la suite.

Merci au COPIL pour son rapport permettant à la fois une vue d'ensemble et un suivi pour chaque projet. Il sera sans aucun doute intéressant de lire le prochain rapport dans une année.

Merci pour votre attention.

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Den Jahresbericht der Steuerkommission der strategischen Bauprojekte des Spital Wallis haben wir mit Interesse zur Kenntnis genommen. Die Aufgabe dieser Kommission besteht darin, die Rahmenbedingungen, Anforderungen und Ziele der gesamten strategischen Hauptprojekte des HVS festzulegen. Der Bericht äussert sich auch nur zu diesem Bereich.

Die noch junge Kommission zeigt in ihrem Jahresbericht die geplanten Bauprojekte gut gegliedert auf. Auch ist die Gesamtplanung Ende 2016 im Überblick aufgelistet. Gemäss dieser Planung sollten bis Ende 2022 die strategischen Bauprojekte beendet sein. Von den 5 aufgeführten Bauprojekten konnte das Gebäude in Martigny bereits übergeben werden. Ebenfalls die anderen Projekte sind auf gutem Wege.

Mit einer gewissen Sorge muss man feststellen, dass im ersten Vorprojekt für den Ausbau und die Renovierung des Spitals Brig der in den Berichten des Staatsrats vorgesehene Betrag von 100 Millionen Franken bereits um 25% überschritten wird. Hier stellt sich die Frage, ob der dem Bericht des Staatsrate zugrunde liegende Betrag für das SZO noch zutreffend ist. Wir erwarten, dass das Parlament laufend über die Entwicklung der Bauprojekte informiert wird und dass die Planung und Umsetzung die Interessen der künftigen Patientinnen und Patienten der Spitäler miteinbezieht.

In diesem Sinn nochmals besten Dank an die Steuerkommission. Und es gilt wie überall in Zeiten von beschränkten Ressourcen: So viel wie nötig, so wenig wie möglich.

Besten Dank.

La discussion est close.

Dubuis Julien, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Je remercie, tout d'abord, tous les groupes pour leur prise de parole et leurs remarques pertinentes sur ce rapport.

En préambule, je tiens à relever que la commission SAI n'a pas jugé pertinent de rédiger un rapport spécifique sur le rapport annuel 2016 du COPIL des projets de construction car les éléments essentiels sont repris dans le rapport de gestion 2016 de l'Hôpital du Valais.

Néanmoins, la commission reprend les éléments suivants qui ont été, pour la plupart, relevés par mes préopinants:

La stérilisation centrale de Martigny a été mise en service. Il est à relever que le coût final de cette réalisation est en deçà du budget initial, ce qui est à saluer et peut laisser présager que les coûts seront également maîtrisés dans les prochains projets de construction de l'Hôpital du Valais.

La réalisation du parking du pôle santé de Champsec devrait démarrer d'ici à la fin de l'année. La mise à l'enquête a eu lieu et aucune opposition n'a été formulée. Une demande de cautionnement devrait parvenir au Grand Conseil d'ici à la fin de cette année.

Concernant les projets d'extension et de transformation de l'hôpital de Brigue et de l'hôpital de Sion, ils se trouvent dans la phase d'avant-projet, budget actuellement supérieur mais celui-ci devrait encore être affiné. Selon les dires du chef des projets stratégiques de l'Hôpital du Valais, des recours ont été déposés à ce stade de la procédure mais ceux-ci ne devraient en aucun cas ralentir le projet et la mise en activité devrait intervenir en 2023 comme agendé initialement.

Nous devons absolument traiter l'Hôpital du Valais comme une entité et ces projets stratégiques en sont un excellent moyen. Arrêtons d'opposer le SZO et le CHVR. Ces entités sont complémentaires et non concurrentes. Elles forment 2 pôles forts de notre hôpital en faveur de la qualité des soins et pour les patients Valaisans, au final, nous devons parler d'un hôpital du Valais, notre hôpital du Valais.

Les projets de rénovation des sites de Malévoz et de Saint-Amé ne figurent pas encore dans cette planification puisqu'une réflexion préalable doit être conduite sur le concept général de la psychiatrie pour l'ensemble de l'Hôpital du Valais.

Concernant les sites de Martigny et de Sierre, la planification des rénovations se fera ultérieurement lorsque les projets d'extension et de rénovation de l'hôpital de Sion seront plus avancés.

Concernant le sismique, cela a été relevé par mes préopinants, une étude est en cours et ses coûts seront à charge du propriétaire, donc du canton. Ce Parlement sera appelé à se prononcer sur un crédit d'engagement en faveur de ces travaux.

Au final, je tiens à remercier l'ensemble des membres du COPIL pour la rédaction de ce rapport détaillé et complet qui nous donne une vue d'ensemble de ces projets stratégiques de l'Hôpital du Valais. Je remercie en particulier M. Dominique Arlettaz, président du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, M. Eric Bonvin, directeur général, et M. Pascal Bruchez, chef des projets stratégiques, pour l'excellent travail qu'il fournit dans la conduite de ces projets en faveur de l'Hôpital du Valais.

Je vous remercie pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich möchte auch allen danken, die interveniert haben zu diesem Bericht vom Spital Wallis, besonders auch dem Kommissionspräsidenten, und ich möchte danken für die Arbeit. Der Kommissionspräsident Herr Julien Dubuis hat gesagt, es geht um ein Spital, und ich denke, das müssen wir im Auge behalten. Wir nennen das Spital Wallis, es ist ein Spital, und wir müssen an allen Orten im Kanton dazu schauen, dass wir die beste Qualität für unsere Patientinnen und Patienten haben. Es geht nicht an, eine Region gegen die andere auszuspielen. Das ist wirklich meine Politik, und ich bin überzeugt, nur so kommen wir gemeinsam vorwärts.

Ich möchte auch hier betonen, dass Herr Dominique Arlettaz, der Präsident des Verwaltungsrats, auf der Tribüne ist, und er hat ganz sicher aufmerksam zugehört, was hier gesagt wurde.

Herr Martin Kalbermatter, Sie haben gesagt, Sie möchten laufend informiert werden. Das ist effektiv der Fall mit diesem Bericht über die Planung des *comité de pilotage*. Sie werden jedes Jahr einen detaillierten Bericht erhalten, wie gehen die Projekte vorwärts bis in das Jahr 2023/24.

Einige Punkte greife ich auf. Es wurde einerseits der Parking genannt von Herrn Bruno Clivaz, aber auch später wurde es nochmals erwähnt. Wo stehen wir? Das Spital Wallis hat nach dem Wettbewerb das Projekt erarbeitet. Es ging dort auch darum, die Fernwärme einzubeziehen. Das Departement hat in der letzten Woche den Bericht vom Spital Wallis bekommen, der Entscheid wird vorbereitet und das Dossier «Parking im Spital in Sitten» wird voraussichtlich in der Novembersession behandelt werden. Es kommt ja dann zuerst in die Kommission. Und hier möchte ich betonen, der Parking muss autofinanziert werden. Das ist nicht in dem Sinn in diesen 400 Millionen inbegriffen, und Sie können dann auch über das *cautionnement* oder die Verpflichtung entscheiden.

Mehrmals wurde auch gesagt, es sind 25 Millionen Kostenüberschreitung im Spital Oberwallis. Ich muss Ihnen sagen, das ist eine Planung. Sie sind am Planen, am Diskutieren. Das Projekt, die Erweiterung, der Umbau von Sitten ist nicht so weit, und wir haben vorläufig nur gesagt, einen Rahmenkredit aufgrund der Leistungsstärke im Jahr 2014 von 400 Millionen. In diesen 400 Millionen sind auch die übrigen Orte einbegriffen, seien das Siders, Saint-Amé oder Martigny oder eben auch Malévoz, und das Spital Wallis macht jetzt die Analyse. Sobald dass die Sache dann auf dem Tisch liegt, dann kann man schauen, liegt das drin, gibt es Überschreitungen, was machen wir damit.

Zu sagen ist auch, was die Erdbebensicherung betrifft, das sind die Gebäude vom Kanton, und der Kanton muss diese Erdbebensicherung gewährleisten. Allerdings hat sich ja die Situation geändert. In Sitten und in Brig werden jeweils Neubauten für den technischen Bereich, für den Notfall, für die Intensivstation erstellt, die die höchsten Anforderungen stellen für die Erdbebensicherheit, und so muss das Spital Wallis nochmals überprüfen, was braucht es schlussendlich an allen Orten an Erdbebensicherung.

Herr Pfammatter, Sie haben gesagt, man müsse doch nochmals überlegen, das Spital im Unterwallis oder des *Valais romand* sei defizitär. Ich muss Ihnen sagen, das Spital hat seine Rechnung stark verbessert. Es war ein höheres Budget vorgesehen, die Aktivität hat zugenommen und das Spital Sitten ist ständig belegt, aber auch die anderen Spitäler in Siders oder Martigny sind sehr belegt. Und wir denken, die geplante Erweiterung von Betten, die in Sitten zu stehen kommt, die braucht es. Wir haben eine Zunahme der Bevölkerung, wir haben eine Zunahme der Behandlung und in dem Sinne braucht es diese Betten, und es kann nicht gesagt werden, wir machen unnötige Investitionen. Es ist wirklich, der Bedarf ist ausgewiesen.

Die Zentralsterilisation wurde von mehreren Intervenienten genannt, zum Beispiel von Frau Heiniger. Sie begrüßen das. Hier muss ich Ihnen sagen, das ist im Kostenrahmen, und wenn die Spitäler jetzt noch investieren müssen, ist das momentan aus meiner Sicht

noch nicht abzuschätzen, aber es gibt einen Wechsel in der Philosophie. Jetzt konnten die Chirurgen ihre Bestecke bestellen, die wurden vor Ort sterilisiert und wieder gebraucht. Neu müssen sie sich entscheiden, was sie von der Sterilisation brauchen, und das wird ihnen auch in Rechnung gestellt. Und dass das nicht alle begrüßen, das kann ich mir vorstellen. Bei jedem Wechsel gibt es immer wieder Leute, die eben gegen einen Wechsel sind.

Herr Cipolla, Sie reden von einer Abwanderung, einem Braindrain vom Pflegepersonal. Ich kann Ihnen sagen, das Spital Wallis engagiert zu mehr als 30% Pflegepersonal aus dem Ausland. Ohne diese Leute könnte das Spital im ganzen Kanton Wallis nicht arbeiten. Und das Spital Wallis sucht ständig qualifiziertes Fachpersonal. Wir nehmen sehr gerne die Walliser, die Schweizer, die Ausländer, alle die kommen, weil das Spital Wallis hat momentan wirklich zu wenig qualifiziertes Pflegepersonal oder kann zu wenig rekrutieren.

Frau Masserey Anselin, Sie haben gesagt, dass wir eben die anderen Orte nicht vergessen sollen. Sie loben anerkennend die Sterilisation in Martigny. Ich möchte Ihnen auch sagen, in Siders wurde das ambulante Chirurgiezentrum eröffnet. Das geht ganz in die neue Richtung, dass sehr viele Operationen mehr ambulant als stationär erfolgen, und Siders ist mit diesem neuen Zentrum schon einen Schritt in die Zukunft gegangen, und auch dort stärken wir die Standorte und nicht nur wenn es um Sitten oder Brig geht.

Es wurde noch ein Wort verloren zu den privaten Spitälern. Die Aktivität hätte zugenommen, andere wünschen, wir sollten diese einschränken. Auch hier gilt die freie Patientenwahl. Die Patienten entscheiden im Wallis, aber auch sonst, wohin sie gehen wollen, und dort können wir keinen Einfluss nehmen.

Etwas ist, die Aktivität im Spital Wallis hat zugenommen, aber die hochspezialisierten Disziplinen sind nicht voll zum Tragen gekommen im Jahr 2016, weil es gab ja noch einen Rückhohlbedarf an Anstellungen. Ab 2016 oder 2017 läuft es in einer höheren Masse.

Mein Ziel ist es, wie ich das schon gesagt habe, es geht wirklich um ein Spital, es geht um eine hohe Qualität. Es ist mir bewusst, es gibt viele Probleme zu lösen. Die grossen Linien wurden festgelegt. Ich danke wirklich allen, dem Parlament, das mitarbeitet, der Dienststelle, aber auch dem Spital Wallis, damit wird ein gutes und hochqualifiziertes Spital unseren Patienten zur Verfügung stellen können.

6. Rapport de gestion 2016 de l'Hôpital du Valais
Geschäftsbericht 2016 des Spital Wallis

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Julien Dubuis / Rapporteure: Sylvie Masserey Anselin

7. Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2016
Bericht des Staatsrates zur Gesundheitspolitik 2016

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Julien Dubuis / Rapporteure: Sylvie Masserey Anselin

Der Präsident

Wie in der Bürositzung beschlossen, werden die Punkte 6 und 7 zusammen behandelt.

Discussion générale:

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

L'hôpital du Valais va mieux. Si les turbulences des dernières années laissent encore des traces, la situation semble s'améliorer et le climat tend à se séréeniser. Le groupe PDCB salue cette évolution et les efforts consentis pour y arriver.

Plusieurs points ont tout de même retenu notre attention et il semble pertinent de les relever ici:

Tout d'abord, concernant les hospitalisations hors canton - thème déjà maintes fois abordé -, le groupe PDCB relève les coûts engendrés par ces soins effectués à l'extérieur et, dans l'idéal, il serait bon de les voir diminuer au maximum. Toutefois, nous sommes conscients que cette situation résulte de la libéralisation du marché et que la concurrence est bonne pour le patient. Notons aussi que le Valais résiste mieux que d'autres cantons à l'attrait opéré par les hôpitaux universitaires et que de nombreux patients confédérés viennent se faire hospitaliser chez nous. Même si les coûts sont importants, la situation ne semble pas dramatique et nous attendons avec impatience les résultats des questionnaires afin de travailler encore à la diminution de ces hospitalisations extracantonales.

Parlons, ensuite, de la situation financière. Si elle est bonne et redressée en 2016, de gros risques guettent les finances de l'hôpital. En effet, les cliniques privées qui se développent sélectionnent - entre guillemets - «les bons cas», c'est-à-dire les interventions qui rapportent beaucoup et qui nécessitent seulement un court séjour sans besoin de structures lourdes. Si ces bons cas désertent l'hôpital, car il offre un cadre moins accueillant et moins personnalisé, alors les pertes induites par les cas lourds risquent de ne plus être contrebalancées, d'autant plus qu'une complication en clinique privée conduit souvent à un transfert du patient à l'hôpital public qui verrait alors ses coûts exploser. Dans les projets de partenariat public-privé, une réflexion doit donc se faire concernant la répartition des charges financières des cas communs comme, par exemple, une participation de la clinique privée aux coûts des infrastructures hospitalières. Sans cette réflexion, l'équilibre financier de l'Hôpital du Valais, qui reste précaire, sera mis à mal. Le Valais a besoin d'un hôpital fort pour sa population.

Les besoins en lits gériatriques préoccupent également notre groupe. Suite au rapport d'un groupe de travail de l'hôpital Riviera-Chablais, il apparaît que 150 lits de gériatrie sont nécessaires dans la région. Nous nous interrogeons sur la manière de calculer ce besoin. En effet, avec la disparition de Sainte-Claire et la fermeture de l'étage de Saint-Amé, ce sont 27 lits qui ont été supprimés par l'Hôpital du Valais, qui nous assure de son côté que la planification cantonale permet globalement de couvrir les besoins. Comment se fait-il que, d'un côté, l'hôpital Riviera-Chablais reconnaisse le besoin de 75 lits et que, de l'autre côté, l'Hôpital du Valais justifie une diminution de ces lits? Alors, on se pose du coup la question: est-ce que ces 75 lits à Monthey sont vraiment nécessaires et, si oui, pourquoi a-t-on fermé l'étage de Saint-Amé?

Concernant les lits de courts séjours EMS, la nouvelle directive du département a pour but d'améliorer l'utilisation de ces lits et de réduire les hospitalisations inappropriées. Si cette initiative semble bonne, il serait bon de prendre en compte le souci des communes. Ce sont elles qui devront mettre la main au porte-monnaie à hauteur d'un tiers pour combler la différence entre le coût réel, à savoir 120 francs par jour, et le nouveau prix de 50 francs par jour. Or, ces coûts n'ont pas été budgétisés par les communes.

Finalement, il apparaît clairement que l'hôpital de Malévoz est en piteux état. Or, cet hôpital d'importance cantonale doit retenir toute notre attention. Il y a urgence, et les

réflexions et études en vue des concours, comme le mentionne le rapport du Conseil d'Etat, doivent impérativement passer à la vitesse supérieure, d'autant plus que le concept sur la thématique a déjà été fourni au Conseil d'Etat il y a de cela plusieurs mois.

Ces quelques points relevés, il ne me reste plus qu'à saluer l'effort et le travail consentis au sein de l'Hôpital du Valais. Nos citoyens ont besoin d'une structure en laquelle ils peuvent avoir confiance et nous sommes sur la bonne voie.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Das Spital Wallis als Gesamtes ist auf Kurs, nicht trotz, aber wegen der Politik. Sowohl Staatsrat als auch Parlament mussten in den letzten Jahren immer wieder korrigierend eingreifen, mussten hier Massnahmen bestimmen, aber mussten auch immer wieder feststellen, dass nicht alle Vorschläge und alle Massnahmen umgesetzt worden sind. Man wird den Eindruck bis heute nicht los, dass auf gewissen Stufen im Spital Wallis der Gedanke vorherrschend ist, dass man sich um das Parlament und den Staatsrat ein wenig schert, sich zu mindestens aber über die gesetzten Leitplanken ärgert. Glauben Sie mir nicht? Dann gebe ich Ihnen gerne das eine oder andere Beispiel:

Warum hat man im Jahresbericht, der heute hier vorliegend ist, nichts zur internen Leistungsverrechnung und dem Business-Center FNC gesagt? Warum gibt man nicht Bericht darüber, dass man die Vorschläge und Massnahmen des Parlaments umgesetzt hat? Ganz einfach: Man hat sie in diesem Bereich nicht umgesetzt.

Warum spricht man nicht im Detail über die Zweisprachigkeit? Warum spricht man nicht darüber, was man mit der vom Parlament beschlossenen Dolmetscherzelle gemacht hat? Ganz einfach: Man hat es nicht eingesetzt und man hat es nicht umgesetzt.

Stattdessen spricht man wiederum auf vielen Seiten von der hochspezialisierten Medizin. Offensichtlich wird man einfach den Gedanken nicht los, dass man sich im Spital Wallis von der hochspezialisierten Medizin lossagen muss. Die CVPO fordert ganz klar: Machen wir endlich Vereinbarungen mit den Unispitälern Lausanne und Genf für das CHVR und mit dem Unispital in Bern für das Spitalzentrum Oberwallis, jetzt, in jenem Zeitpunkt, in dem wir noch gute Konditionen aushandeln können. Wenn nämlich einmal sowohl im Spital Mittelwallis wie auch im Oberwallis die Fallzahlen sinken sollten, dann ist es viel schwieriger, zu verhandeln als jetzt, wo die Unispitäler auf uns angewiesen respektive an uns interessiert sind.

Das sind nur 3 Forderungen, die das Parlament hier gestellt hat, mehrfach gestellt hat, die nicht umgesetzt worden sind.

Erlauben Sie mir noch einen zweiten regionalpolitischen Blickpunkt. Das Spitalzentrum Oberwallis, auch wenn es Teil des Spital Wallis ist, hat in den letzten Jahren hervorragend gearbeitet und immer höhere Gewinne erwirtschaftet. Diese Gewinne wurden aber nicht dafür eingesetzt, dass man im Bereich des Personals und der Investitionen im Oberwallis Fortschritte machen kann, nein, sie wurden dafür eingesetzt, um das Defizit im Mittelwallis respektive im Spital Sitten zu decken. Man kann jetzt durchaus sagen, es sei ein Spital und man müsse als Gesamtes denken. Aber solange man im Spital Mittelwallis, im Spital Sitten sich teuren kostspieligen Situationen wie der hochspezialisierten Medizin nicht entsagt, solange ist es nicht gerechtfertigt, dass man eine Quersubventionierung innerhalb der Spitäler macht. Im Gegenteil, wer gut wirtschaftet, sollte zumindest einen Teil dessen zurückerhalten, damit er das bei sich in seinem eigenen Betrieb wieder einsetzen kann. Dies muss für das Spitalzentrum Oberwallis gelten.

Und zu guter Letzt fehlt mir in diesem Bericht auch die Zukunftsplanung. Von der Eröffnung des Spitals Riviera-Chablais im Jahr 2019 wird nicht gesprochen, dies obwohl wir alle wissen, dass dies einen vehementen Patientenfluss vom Mittelwallis ins Spital Riviera-Chablais haben wird. Stattdessen finden wir im Budget 2016 und 2017 jeweils 40 neue Vollzeitstellen im Spital Sitten - also in einem Moment, in dem man mit einem Patientenabfluss rechnen muss, werden neue Stellen geschaffen. Meine Damen und Herren,

das ist für mich nicht erklärbar. Zumindest hätte ich erwartet, dass in diesem Jahresbericht auf diese zu erwartende Problematik Bezug genommen wird und diese Thematik auch aufgegriffen wird.

Dies ein kurzer Rundblick über den Jahresbericht des Spital Wallis. Die CVPO hofft, dass die Verantwortlichen zukünftig die Meinung des Parlaments ernst nehmen und die Forderungen auch umsetzen.

Auch für die CVPO ist klar, die Arbeit in den Spitälern leisten die Ärzte und die Pflegenden. Diesen sei an dieser Stelle gedankt. Und vergessen wir nicht - und das sollte für alle gelten - am Schluss ist immer der Patient im Mittelpunkt.

Ich danke.

Voeffray Barras Chantal, députée, PDCC

Notre groupe a étudié avec attention le rapport 2016 de l'Hôpital du Valais ainsi que le rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire. Ces 2 rapports étant liés, nous les traiterons simultanément.

Au niveau de l'Hôpital du Valais, l'année 2016 a vu la mise en œuvre des différentes recommandations de la CEP relatives au RSV. Les rôles et responsabilités de chaque acteur de la santé ont été formalisés afin d'améliorer la gouvernance et la gestion de l'Hôpital du Valais et de clarifier les compétences à la fois de l'Hôpital du Valais ainsi que de l'Etat qui intervient en tant qu'autorité de surveillance, de planification, de financement mais également en tant que propriétaire.

Au niveau de la gouvernance, les activités stratégiques ont été clairement séparées des activités opérationnelles. Nous souhaitons que cette nouvelle organisation, doublée de l'arrivée du professeur Dominique Arlettaz, nouveau président du conseil d'administration, ramène la confiance que le personnel ainsi que les patients valaisans attendent de leur hôpital.

D'un point de vue financier, les comptes sont équilibrés avec un faible déficit de 1,3 million largement inférieur aux prévisions qui tablaient sur une perte de plus de 15 millions. Une forte augmentation des activités tant stationnaires qu'ambulatoires conduit à ce résultat. La participation du canton à l'Hôpital du Valais s'élève, quant à elle, à plus de 227 millions de francs. Il faut également relever que les comptes dépendent fortement des négociations en cours avec les partenaires, négociations liées entre autres au tarif TARMED.

L'Hôpital du Valais doit, malheureusement, toujours faire face à un nombre important de patients qui se font hospitaliser hors canton. Si certaines de ces hospitalisations s'expliquent pour des raisons médicales, d'autres demeurent le libre choix des patients. Notre souhait serait que, dans un futur proche, chaque Valaisan retrouve la confiance dans son hôpital.

Le Centre valaisan de pneumologie à Montana propose des lits de réadaptation, des lits d'attente ainsi qu'un laboratoire cantonal du sommeil, comme décidé dans la planification hospitalière 2015. La qualité de la prise en charge médicale, un environnement naturel exceptionnel ainsi que la situation plaident clairement en faveur du maintien de ces activités sur ce site. De plus, il ne faut pas oublier le rôle moteur économique joué par le CVP face aux autres cantons. La présence d'un établissement valaisan de réadaptation sur le Haut-Plateau est un argument important pour maintenir les autres cliniques d'altitude en Valais, ce qui représente plus de 400 places de travail. Il serait inopportun que le canton du Valais donne un signal inverse aux cantons de Genève, Lucerne ou Berne. A notre connaissance, l'Hôpital du Valais a procédé à très peu d'investissements médicaux pour permettre au CVP d'assurer sa mission.

Notre groupe avait relevé, l'année dernière, son souhait lié aux lits de pédopsychiatrie du Valais romand situés à l'hôpital de Sierre. La qualité des soins offerts aux enfants y est reconnue. Comme ces enfants malades souffrent de pathologies psychiatriques souvent sévères, les parents apprécient particulièrement cette prise en

charge dans un hôpital de soins généraux. Le corps médical est très satisfait de ce service situé dans l'hôpital de Sierre. La séparation d'avec la psychiatrie hospitalière de l'adulte en facilite grandement la prise en charge. Néanmoins, il y a un manque de lits patent conduisant à des souffrances supplémentaires pour ces enfants et leurs familles en détresse. Nous souhaitons que ces jeunes en souffrance continuent à être soignés et accompagnés sur le site de Sierre. Nous aimerions des précisions de Mme la conseillère d'Etat sur ce service particulier et sur les moyens de le renforcer pour répondre aux besoins de ces familles.

Nous tenons ici à remercier les organes dirigeants, le personnel médical, soignant et administratif pour leur engagement ainsi que la qualité de leur travail au bénéfice des patients valaisans.

Au point de vue de la politique sanitaire cantonale, les défis actuels et futurs restent importants. Notons la problématique liée à la couverture médicale en médecins de premier recours ainsi que le manque de médecins de garde dans certaines régions du canton. Il nous paraît indispensable que l'Etat, à travers son Service de la santé, encourage et accompagne tout projet visant à la création de maisons de santé, spécialement dans les régions périphériques.

La prise en charge de la personne âgée demeure un défi permanent. Même si le maintien à domicile demeure prioritaire, au vu de l'allongement de l'espérance de vie et de l'arrivée des papy-boomers, plusieurs centaines de lits en EMS sont à prévoir d'ici à 2020. En effet, une moyenne de 150 lits pour 1'000 habitants de plus de 80 ans est nécessaire. Selon les estimations, plus de 320 lits en EMS sont à créer.

Des projets de partenariat public-privé sont à l'étude au niveau de la cardiologie et pourraient être envisagés au niveau d'autres disciplines. Ce genre de projets peut être intéressant mais il faut veiller à ce que l'Hôpital du Valais puisse bénéficier d'un rapport win-win.

L'année 2016 a également vu une importante modification de la loi sur l'organisation cantonale des secours ainsi que la transformation de l'OCVS en établissement autonome de droit public. Notre canton a toujours été pionnier dans le domaine des secours et du sauvetage, et la qualité de ces derniers a largement dépassé les frontières cantonales. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi pour les prochaines années.

Nous ne reviendrons pas sur le dossier électronique du patient Infomed largement commenté en diverses occasions.

Au niveau des primes d'assurance-maladie, elles ont fortement augmenté en Valais ces dernières années. C'est ainsi que plus de 70'000 Valaisans ont bénéficié d'une réduction de primes en 2016.

Pour le groupe PDCC, la prévention et l'information restent des outils indispensables pouvant contribuer à maintenir la population valaisanne en bonne santé et si, malgré tout, un ennui de santé devait survenir, nous sommes persuadés que chaque Valaisanne ou Valaisan pourra compter sur des soins de qualité.

Je vous remercie pour votre écoute.

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Nach turbulenten Zeiten scheint sich das Spital Wallis wieder auf seine Kernaufgabe, der Behandlungsqualität zu konzentrieren. Der neue Verwaltungsrat, die neue Direktion im Spitalzentrum des französischsprachigen Wallis, die neue Organisationsstruktur der Generaldirektion, die anfangs Juni des letzten Jahres in Kraft getreten ist, haben zu einer Beruhigung beigetragen. Die Umsetzung der Empfehlungen der parlamentarischen Untersuchungskommission stärken das Spital Wallis, indem sie das Spitalsystem stabilisieren.

Im Mai 2016 hat der Grosse Rat für das Spital Wallis eine Rahmenbürgschaft von 386 Millionen genehmigt. Im Bereich der Infrastruktur ist Grosses vorgesehen. In Brig, Sitten,

Malévoz, Monthey, Saint-Amé in Saint-Maurice, Martinach und Siders sind Neubauten oder Anpassungen geplant, die bis 2025 erstellt oder renoviert sein sollten.

Die Betriebsstatistik zeigt 17% ausserkantonale Hospitalisationen. Diese haben tendenziell zugenommen. Bei einer freien Spitalwahl ist ein solches Verhalten der Patienten verständlich. Diesem Verhalten kann man nur begegnen mit Behandlungsqualität in beiden Spitalzentren. Auch eine gute Zusammenarbeit Hausarzt-Spitalarzt ist essentiell.

Für Disziplinen, die nur im Spital Sitten angeboten werden, ist es zentral, dass die Patienten sich in ihrer Muttersprache verständigen können. Man muss sich sonst nicht wundern, wenn Patienten ausserkantonale Spitäler besuchen. In diesem Bereich besteht immer noch grosser Handlungsbedarf.

Die Jahresrechnung zeigt auf, dass sich die finanzielle Lage verbessert hat. Das Spital Wallis weist ein Defizit von 1,3 Millionen aus - im Jahr 2015 waren es noch 8 Millionen. Auffallend ist auch, dass das Spitalzentrum Oberwallis einen Gewinn von 6,2 Millionen ausweist und das Spitalzentrum des französischsprachigen Wallis einen Verlust von 7,6 Millionen. Die Gründe müssen genau untersucht werden. Das Spital muss weitere Anstrengungen unternehmen, um ausgeglichene Rechnungen in beiden Spitalzentren zu erreichen. Dies stärkt die Einheit des Spital Wallis. Aber man darf auch nicht vergessen, dass das Spital in Sitten kantonalen Aufgaben nachkommen muss, die nicht kostendeckend arbeiten können. Das darf man nicht ausser Acht lassen.

Wir danken allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie den Direktionen des Spital Wallis für die gute Arbeit im Dienste der Patientinnen und Patienten.

Nach dem Bericht des Staatsrats zur Gesundheitspolitik 2016 kann die Gesundheitsversorgung der Schweiz, nach Erhebungen des Commonwealth Fund in 11 Ländern als ausgezeichnet oder sehr gut bezeichnet werden. 90% der Schweizerinnen und Schweizer finden ihren Gesundheitszustand gut bis sehr gut.

Der Umfang der medizinischen Leistung ist in den letzten 6 Jahren um 12% gestiegen.

Die Krankenkassenprämien steigen stets. Es ist eine Herausforderung, diese Kosten in einem tragbaren Rahmen zu halten. Für immer mehr Menschen ist die Grenze des finanziell Machbaren erreicht. Es ist bedenklich, wenn aufgrund der Commonwealth-Erhebungen 2016 23% der Befragten während des letzten Jahres aus finanziellen Gründen auf einen Arztbesuch, eine Behandlung oder ein Medikament verzichtet haben. Das ist nicht nur gefährlich für die Menschen, sondern kostet mittelfristig auch mehr, da in einem späteren Zeitpunkt bei vernachlässigter Grundpflege Komplikationen auftreten. Auch 2017 steigen im Wallis die Krankenkassenprämien. In den letzten Jahren haben der Gesamtstaatsrat und die Mehrheit dieses Parlaments die Subventionen stark zurückgefahren. Das muss schon im Hinblick auf das nächste Jahr massiv korrigiert werden. Wir müssen die Menschen mit mittleren Einkommen wieder unterstützen. Sie sind in den letzten Jahren aus den Subventionen herausgefallen.

Der Kanton ist aber auch gefordert, mit geeigneten Mitteln die Gesundheitskosten einzudämmen. Die Planung des stationären und ambulanten Bereichs, Gesundheitsförderung und Prävention, aber auch ein Zulassungsstopp für Ärztinnen und Ärzte sind Mittel dazu. Und auch sollte - wie im Jahr 2000 schon einmal versucht - für schwere Apparaturen eine Zulassungsbewilligung eingeführt werden müssen. Neue Geräte, wie etwa das MRI, dürfen nur noch in Betrieb genommen werden, wenn dafür ein klarer Bedürfnisnachweis vorliegt.

Die Zulassung von Ärztinnen und Ärzten und der Ausbau der Fachbereiche im Spital sind Bereiche, denen in Zukunft mehr Beachtung geschenkt werden muss. Wir müssen die Ansiedlung von Allgemeinpraktikerinnen und -praktiker fördern und die oftmals überflüssigen Spezialistinnen und Spezialisten vom Markt ausschliessen.

Und zum Schluss noch dies: Das Gesundheitswesen muss allen zugänglich bleiben und darf nicht zu einem Luxusgut für wenige verkommen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Mottet Xavier, député, PLR

Avant de parler du contenu du rapport, je voudrais faire une remarque sur le contenant. J'encourage vivement l'Hôpital du Valais, à l'avenir, à nous le transmettre de manière informatique afin qu'on réalise enfin ce Parlement sans papier.

En ce qui concerne le contenu, le résultat financier de l'exercice 2016 révèle une perte nettement plus faible que celle budgétisée de 1,3 million au lieu des 15,2 millions de perte prévue. Ce résultat doit être évidemment salué mais il faudra poursuivre les efforts.

En matière financière, une incertitude demeure quant à la fixation du point TARMED. A ce sujet, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer sa décision relative aux tarifs provisoires?

L'introduction de nouvelles normes comptables a naturellement influencé de manière positive les comptes, notamment par une plus grande transparence. Toutefois, le groupe PLR, au niveau de la comptabilité, est convaincu qu'un réel hôpital cantonal passe par une unité comptable entre les 2 centres hospitaliers si on ne veut pas aboutir à 2 demi-cantons hospitaliers.

L'année 2016 a été marquée par des réformes concernant la gouvernance et l'organisation. Le groupe PLR souligne particulièrement les points suivants:

- le nouveau conseil d'administration;
- les 4 entités: 2 centres hospitaliers, l'institut central et un centre de services;
- la réorganisation du collège de la DG;
- le transfert des activités opérationnelles de la DG vers le SZO et le CHVR.

Le groupe PLR tient également à saluer de manière non exhaustive certaines réalisations qui ont eu lieu en 2016:

- la mise en place des mesures de la CEP;
- la clarification des relations entre l'hôpital et le département;
- la création de la stérilisation centrale à Martigny - nous l'avons déjà relevé dans les rapports précédents;
- les appartements pour les parents d'enfants hospitalisés grâce à la Fondation de Wolf;
- enfin, le label de qualité obtenu pour la médecine palliative à Martigny.

En revanche, le groupe PLR demeure extrêmement dubitatif quant à la création d'un conseil d'éthique clinique, très orienté et ne comportant aucun représentant des patients ou d'associations d'assistance au suicide alors que ce conseil est amené à se positionner sur la problématique de la fin de vie. Ce conseil d'éthique s'apparente plus à un conseil de censure.

Le groupe PLR s'interroge également sur la mise en place du bilinguisme à l'Hôpital du Valais. Alors que des moyens financiers sont à disposition, les contours d'une réelle stratégie semblent peu clairs.

Le groupe PLR se permet également de relayer la problématique de l'engagement du personnel résidant sur le territoire cantonal même si la conseillère d'Etat a partiellement répondu avant à une interrogation. En effet, de nombreux jeunes formés dans notre canton ne semblent pas être engagés par l'Hôpital du Valais alors que celui-ci déclare avoir de la peine à recruter des personnes formées en Valais. Alors, est-ce que la formation n'est pas adaptée aux besoins de l'hôpital ou est-ce que celui-ci préfère engager des collaborateurs expérimentés provenant d'autres horizons?

En ce qui concerne le rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire, le groupe PLR est satisfait de la mise en fonction d'une ambulance supplémentaire pour Sion la nuit et d'une ambulance de jour pour l'Entremont.

Dans le cadre des soins de longue durée, nous espérons que les nouveaux lits des EMS de Venthône et de Sainte-Claire permettront d'atténuer le manque de places dans la région sierroise. Les EMS possèdent également des lits de courts séjours qui sont, semble-t-il, moins fréquentés pour des raisons financières. Si l'initiative du canton de participer à une partie des charges est louable, par contre, elle ajoute aussi des coûts supplémentaires aux communes.

La réorganisation de la santé scolaire permet de garantir une homogénéité des prestations dans l'ensemble du canton avec le rattachement du personnel à Promotion Santé Valais et la vaccination contre le Papillomavirus humain proposée aux jeunes garçons est également un élément positif à relever dans l'organisation de la santé scolaire.

En ce qui concerne les subventions des primes d'assurance-maladie, cela inquiète fortement le groupe PLR. En effet, bien que le montant soit équivalent au niveau de 2010, 30'000 personnes de moins touchent des subsides car la part des bénéficiaires ordinaires baisse en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires ainsi que des ADB. La classe moyenne est donc à nouveau sollicitée. Il devient primordial de repenser le mode de subventionnement si on ne veut pas asphyxier définitivement les citoyens Valaisans.

Même si les hospitalisations hors canton augmentent, le groupe PLR tient à relever que la situation valaisanne est inférieure en moyenne aux cantons non universitaires. Toutefois, les dégâts d'image liés aux différentes affaires ont mis à mal la confiance des Valaisans dans leur institution hospitalière. Il faudra vraisemblablement quelques années pour regagner cette confiance.

Pour terminer cette intervention et pour aborder les infrastructures hospitalières, Madame la conseillère d'Etat, pouvez-vous nous indiquer quand sera présentée au Grand Conseil la transformation de l'hôpital de Monthey, sachant que l'hôpital Riviera-Chablais ouvrira ses portes en 2019? Il n'est pas concevable d'attendre 6 ans avant la réaffectation de l'hôpital de Monthey.

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Ich möchte nicht auf alle Punkte betreffend den Geschäftsbericht 2016 des Spital Wallis und den Bericht des Staatsrats zur Gesundheitspolitik 2016 eingehen und nur einzelne Punkte herausnehmen.

Es ist zu begrüßen, dass im Spital die Forderungen der PUK umgesetzt wurden und mit einer Neuorganisation den anstehenden Herausforderungen begegnet werden kann.

Das Thema Spital wurde bereits von den Vorrednern ausführlich behandelt und die Bemerkungen der CSPO wurden in diesem Rahmen bereits eingebracht.

Im Bericht des Staatsrats wird auf die 3 Hauptaufgaben des Kantons im Bereich der Gesundheitspolitik verwiesen. Dies sind die Planung, die Subventionierung und die Aufsicht.

Im Bereich der Planung wurden wichtige Entscheide getroffen, vor allem die gesundheitliche Versorgung im Alter ist aufgrund der demografischen Entwicklung ein wichtiger Bereich. Mit der Annahme der Langzeitpflegeplanung 2016-2020 sowie dem Leistungsauftrag an die sozialmedizinischen Zentren auf dem gesamten Kantonsgebiet das Angebot im Alter zu stärken, hat der Kanton sich positioniert. Grundsätzlich ist die Ausrichtung, dass Personen ihren Lebensabend in der gewohnten Umgebung verbringen können, zu begrüßen. Ist dies zu Hause nicht mehr möglich, sollte die Person die Wahlmöglichkeit haben und möglichst in ihrer Region bleiben können, um weiterhin am sozialen Leben teilzunehmen. Dezentrale Zwischenlösungen vor einem Eintritt in ein Alters- und Pflegeheim sind daher zu fördern, um Tendenzen zur Zentralisierung des Angebots entgegenzuwirken.

Eine Reduktion der grossen Nachfrage nach Langzeitbetten und damit den Abbau der bestehenden Warteliste für einen Heimeintritt kann nur gelingen, wenn die Leistungen im häuslichen Umfeld, die entsprechende Pflege- und Betreuungsqualität bieten. Mit Einschränkungen auf der Angebotsseite, wie Beschränkung der Langzeitbetten in den Alters- und Pflegeheimen, ist dieses Ziel nicht zu erreichen und den Personen, die aktuell ein Langzeitbett brauchen nicht gedient.

Bei der Subventionierung werden im Bericht der Gesundheitspolitik die Kurzaufenthaltsbetten in Alters- und Pflegeheimen sowie die Unterstützung von verschiedenen Gesundheitsförderungs- und Präventionsprogrammen erwähnt. Die Kurzaufenthaltsbetten werden im Vergleich zu einem Spitalaufenthalt attraktiver, indem durch eine Subventionierung der Pensionspreise finanzielle Fehlanreize beseitigt werden. Bisher war es finanziell für eine betagte Person interessanter, in ein Spital zu gehen oder nach einer Operation dazubleiben, im Vergleich zu einem kurzen Aufenthalt in einem Alters- und Pflegeheim. Der Preis für die Kurzaufenthaltsbetten war, zumindest im Oberwallis, bisher kein Grund für die Nutzung der Kurzaufenthaltsbetten, vielmehr der Umstand, dass die Betten als Wartebetten für den Eintritt ins Alters- und Pflegeheim verwendet wurden und dafür für Kurzzeitaufenthalte nicht verfügbar waren.

Die verschiedenen Gesundheitsförderungs- und Präventionsprogramme sind zu begrüßen. Diese sind jedoch auch laufend auf ihre Wirksamkeit zu überprüfen und anzupassen. Vermehrt ist ein Augenmerk auf die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter im Bereich des Gesundheitswesens zu setzen. Die Arbeit, vor allem in der Pflege, stellt hohe Ansprüche und die stetig steigenden Anforderungen und zusätzlichen Aufgaben setzen diesen zu. Der Absentismus in diesem Bereich ist beträchtlich und verursacht hohe Kosten.

Dem Kanton steht auch die Aufgabe der Aufsicht zu. Dies verlangt, dass die Kriterien klar definiert sind und auch kontrolliert werden. Die Erfüllung der Auflagen und das Wie sind jedoch in der Verantwortung der Leistungserbringer. Die Verantwortlichen in den Institutionen, wie Vorstände und Leitungen, stehen in erster Linie in der Pflicht, dafür zu sorgen, dass die geforderten Kriterien eingehalten werden. Eine Koordination der Kontrollen unter den betreffenden Dienststellen und eine gegenseitige Anerkennung der Kontrollresultate innerhalb der verschiedenen Dienststellen werden den Aufwand in den kontrollierten Institutionen, aber ebenfalls denjenigen der Kontrollierenden stark reduzieren.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Concernant le rapport de gestion de l'Hôpital du Valais, avant tout, nous tenons à saluer la nouvelle organisation de l'hôpital et la volonté de cette dernière d'avancer dans la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête parlementaire évoquées lors de la session de février.

De nombreux points positifs sont exposés dans le rapport de gestion et il s'en dégage une vision relativement optimiste. En effet, des événements, tels que la création du conseil d'éthique clinique, la mise en place d'une boîte à bébés, le chantier de la stérilisation centrale de Martigny, l'obtention d'un label de qualité pour la médecine palliative font preuve d'un réel engagement de la part des représentants et du personnel de l'hôpital.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points plus délicats.

Premier point: Même si une perte de 1,3 million peut apparaître comme un bon résultat après une perte de plus de 8 millions en 2015, elle n'en reste pas moins une perte. On ne peut donc pas qualifier ce résultat de situation financièrement parfaitement redressée, comme l'expriment les représentants de l'Hôpital du Valais dans leur rapport de gestion.

Deuxième point: Concernant le monitoring de la planification hospitalière mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat permettant - je cite - «d'évaluer si la couverture des besoins en soins hospitaliers des habitants du canton est garantie et d'éviter les sur ou sous-capacités», le groupe des Verts souhaiterait savoir comment ce monitoring de la planification

hospitalière interprète et répond au phénomène des chambres triplées dans les services de l'hôpital de Sion. En effet, ce phénomène, déjà récurrent, est en augmentation cette dernière année. Les chambres de l'hôpital de Sion ont été conçues pour accueillir 2 patients et non 3. Ces chambres triplées pouvant concerner jusqu'à 4 chambres sur 12 par service viennent répondre à un réel besoin pour la population valaisanne mais posent un certain nombre de problèmes d'hygiène et de sécurité et ne sont pas sans conséquence sur la qualité des soins prodigués auprès des Valaisans. Le groupe des Verts souhaiterait savoir si le monitoring mis en place fait état de cette situation. Fait-il un lien avec les 13 lits de gériatrie fermés pour baisse d'activité, nous dit-on dans le rapport du Conseil d'Etat? Dans un canton où la population est vieillissante, cherchez l'erreur. Les chambres triplées vont-elles perdurer jusqu'à la fin des travaux d'extension de l'hôpital de Sion en 2022 ou est-ce que le monitoring peut aider les représentants de l'Hôpital du Valais à apporter des réponses concrètes à cette problématique dans des délais raisonnables?

Troisième point: Concernant les ressources humaines et l'augmentation des 31 EPT pour l'année 2016, il est appréciable de voir que l'Hôpital du Valais a su répondre au manque de médecins puisque ce sont presque 19 EPT qui sont venus renforcer les équipes médicales de l'hôpital en 2016. Toutefois, il est surprenant de constater que, dans le même temps, ce sont près de 18 EPT du personnel soignant qui ont disparu. Le personnel soignant est notamment constitué d'infirmières, d'aides-infirmières, d'assistants en soins et de sages-femmes. Il s'agit donc de ces femmes et de ces hommes qui se trouvent au contact direct des patients et notamment des 3 patients installés dans une chambre conçue pour 2, précédemment évoqué. Jusqu'à quand va-t-on tirer sur l'élastique avant qu'il ne nous revienne en pleine figure? Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'expliquer pourquoi ces 18 EPT du personnel soignant ne semblent pas avoir été maintenus et ne pense-t-il pas que cela a un impact direct sur la qualité des soins dont il a pour mission la surveillance?

Enfin, quatrième point: Le groupe des Verts se demande si l'on peut vraiment envisager l'avenir avec confiance et sérénité, comme mentionné dans le rapport de gestion. De notre point de vue, 3 problématiques sont malgré tout sources d'incertitudes:

Tout d'abord, à propos du TARMED, les incertitudes demeurent tant au niveau de la valeur du point qu'au niveau de la nouvelle tarification qui devrait entrer en vigueur début 2018. Faut-il rappeler que la précédente modification fin 2014 avait entraîné une diminution des produits de 3,7 millions sur l'exercice 2015?

Ensuite, à propos de l'hôpital Riviera-Chablais, il est encore difficile de connaître quelles seront les répercussions financières mais aussi et surtout les conséquences sur d'éventuelles migrations de personnel. Un manque de personnel non anticipé serait désastreux.

Enfin, les négociations pour le partenariat public-privé semblent en panne. Il est pourtant indispensable d'établir les modalités d'un fonctionnement qui permettent à chacun d'y trouver un intérêt en ayant pour ligne de mire la qualité de l'offre proposée aux Valaisans.

Pour conclure sur ce sujet, nous remercions la commission SAI pour la qualité de son rapport qui s'est montré relativement complet et faisant part d'un certain discernement.

Concernant maintenant la politique sanitaire, parmi les éléments énoncés dans le rapport du Conseil d'Etat, nous saluons:

- premièrement, la mise en œuvre progressive de la planification 2016-2020 des soins de longue durée, en particulier le développement des mesures pour les proches aidants;
- deuxièmement, la création d'un programme cantonal de promotion de la santé des seniors;
- troisièmement, la réorganisation de la santé scolaire incluant le renforcement des compétences du personnel de la santé scolaire en matière de promotion de la santé et de prévention;

- quatrième, l'aboutissement de la loi sur l'organisation des secours ainsi que le soutien à la formation des ambulanciers.

Nous souhaitons nous arrêter plus spécifiquement sur 2 éléments:

Brièvement sur les hospitalisations hors canton, le groupe des Verts salue également les dispositions prises par le Conseil d'Etat pour analyser les motifs des hospitalisations hors canton. Nous souhaitons que les analyses entamées se poursuivent car il s'agit d'un dossier à suivre avec une grande attention au vu des coûts engendrés.

Concernant la santé psychique, nous nous étonnons, par contre, de ne pas voir mentionnés dans le rapport de la politique sanitaire des éléments sur la santé psychique. Pourtant, les professionnels du secteur psychiatrique ainsi que les citoyens mentionnent souvent une sous-cotation du personnel et des difficultés à avoir des rendez-vous dans des délais raisonnables, notamment aux niveaux pédopsychiatrie et psychogériatrie.

Le COPIL des constructions stratégiques de l'Hôpital du Valais que nous avons évoqué tout à l'heure mentionne qu'il est en attente des réflexions sur le concept médico-soignant de la psychiatrie pour l'ensemble de l'Hôpital du Valais. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire où en est l'élaboration de ce concept?

Enfin, en conclusion, n'oublions pas que, derrière ces rapports, nous évoquons des personnes, des personnes ayant un besoin de santé dont le canton a la charge de veiller à ce que l'hôpital y réponde de manière adéquate, mais aussi des personnes ayant à cœur de faire le travail qui leur est confié. Le canton doit donc veiller concrètement à ce que les conditions en personnel soient remplies afin de garantir une bonne qualité d'accueil et de soins des Valaisans.

Merci pour votre écoute.

La discussion est close.

Dubuis Julien, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI)

Tout d'abord, je remercie tous les groupes qui ont salué le retour au calme durant cette année 2016 au sein de l'Hôpital du Valais, année de transition avec passablement de réformes qui pourront placer le paquebot Hôpital du Valais sur des eaux beaucoup plus calmes pour l'avenir.

Je reviendrai tout de même sur quelques éléments qui ont été mentionnés par mes préopinants:

Tout d'abord, je tiens à saluer ici la nouvelle gouvernance de l'Hôpital du Valais qui a tenu compte de 29 recommandations de la commission d'enquête sur 34. Il en reste 5 qui sont partiellement mises en œuvre ou encore à mettre en œuvre.

Je salue également la stratégie du propriétaire émise par le Conseil d'Etat qui clarifie les rôles de la gouvernance, notamment les points d'entrée. Je rappelle que le conseil d'administration de l'Hôpital du Valais est le point d'entrée pour le canton. La direction générale est le point d'entrée pour le Service de la santé publique. Ainsi, les rôles sont nettement plus clarifiés sur la gouvernance.

Concernant l'organisation interne de l'Hôpital du Valais, la commission tient à relever l'autonomie qui a été donnée aux 2 centres hospitaliers, à savoir le SZO et le CHVR, et tout cela dans un seul but: développer une culture au sein de l'Hôpital du Valais et une unité cantonale.

Certains préopinants ont mentionné la médecine hautement spécialisée; certains ont mentionné qu'il fallait tout simplement signer une convention avec d'autres centres hospitaliers. Actuellement, l'Hôpital du Valais - mentionné dans le rapport de la commission - a axé la médecine hautement spécialisée sur les disciplines suivantes: la chirurgie viscérale et le Trauma Center qui est largement reconnu au niveau national.

Concernant le bilinguisme, qui a également été relevé, l'Hôpital du Valais essaie de développer le bilinguisme pour les disciplines à caractère cantonal. Il y a un grand défi pour l'Hôpital du Valais: ce n'est pas forcément que le bilinguisme français-allemand mais c'est surtout le multilinguisme que les collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital du Valais rencontrent au quotidien, et l'hôpital essaie de dialoguer avec des hôpitaux qui connaissent du bilinguisme, à savoir l'hôpital de Bienne et celui de Fribourg. La commission suivra bien sûr ce dossier qui est récurrent dans ce Parlement.

Concernant les perspectives pour l'Hôpital du Valais, la direction ou plutôt le conseil d'administration a décidé d'élaborer un plan stratégique 2018-2022 - ce qui est à saluer - pour avoir une vision générale autant des points de vue des enjeux que du contexte de l'Hôpital du Valais et tout cela pour un outil de pilotage.

Concernant la qualité et la sécurité des patients, un grand travail a été fait, un rapport qualité annuel est présenté par l'hôpital - que nous saluons - qui met bien sûr en avant les faiblesses mais également les points forts de notre hôpital.

Concernant les finances, nous voyons que l'Hôpital du Valais solde sa comptabilité 2016 avec un déficit de 1,3%, ce qui correspond à 0,1% de pertes du montant global de l'Hôpital du Valais, plutôt du budget global de 690 millions, ce qui est à saluer. Donc, il y a beaucoup d'efforts qui ont été entrepris dans ce sens-là. Certains ont relevé le bénéfice fait par le SZO et le déficit fait par le CHVR et ne comprennent pas pourquoi c'est le SZO qui devrait financer le déficit du CHVR. La commission tient à relever ici que, d'un point de vue des disciplines cantonales, celles-ci sont réunies sur le site hospitalier de Sion, donc rattachées au CHVR, et que la psychiatrie est peu présente dans le Haut-Valais et nettement plus dans le CHVR, ce qui peut expliquer ces grandes différences, et au final, comme mentionné par certains groupes, nous devons avoir une comptabilité consolidée pour avoir une vision globale de l'Hôpital du Valais.

Voilà ce que je voulais relever concernant le rapport de l'hôpital.

Une dernière petite précision: dans la stratégie du propriétaire, il est relevé par le Conseil d'Etat que l'Hôpital du Valais devrait arriver à un bénéfice avant intérêts et impôts de 7%, ce qui est quand même relativement élevé. En 2016, ce bénéfice avant intérêts et impôts s'élève à 6,8%. Donc, on se rapproche du montant estimé, ce qui laisse présager des perspectives relativement bonnes pour le futur, mais il faudra remettre l'ouvrage sur le métier puisqu'on sait que le contexte de la santé est en perpétuelle mutation et il faut absolument que les DRG et le point TARMED soient négociés au plus proche possible des coûts réels pour ne pas mettre l'Hôpital du Valais dans une situation extrêmement délicate à l'avenir.

Concernant la planification sanitaire du canton, 2 mots sur les hospitalisations hors canton, largement débattues dans ces travées ce matin et durant les années précédentes. Une petite clarification au niveau du nombre de cas: il y a 6'992 cas qui sortent du canton pour 7'439 cas qui entrent, à savoir que les cas qui entrent sont tous garants confondus (patients LAMal et non LAMal). Donc, d'un point de vue des flux de patients, il y a un léger bénéfice en faveur de notre canton mais c'est clair que, d'un point de vue des coûts, ces coûts sont à la charge du canton pour 55% mais même si ces patients restaient en Valais, les coûts seraient tout de même à charge du canton; par contre, cet argent reviendrait dans l'opérationnel de l'Hôpital du Valais. Donc, nous saluons, la commission salue les propos tenus par Mme la cheffe du département tout à l'heure concernant les mesures qui allaient être mises en place pour essayer d'endiguer l'augmentation de ces hospitalisations hors canton qui, il faut le relever, sont dans les plus faibles de Suisse avec un taux de 13,5%.

La commission salue également la baisse du coût des lits de courts séjours en EMS et se pose encore la question des foyers de jour: qu'en est-il? Est-ce que le canton a prévu d'inciter un meilleur tarif pour ces foyers de jour? Bien sûr que la commission, comme ça a été relevé par des préopinants, se pose quand même la question du report de charges ou de l'augmentation de charges plutôt pour les communes et y veillera à l'avenir.

Concernant les mandats de prestations des CMS, la commission salue la révision de ces mandats approuvés par le Conseil d'Etat. La commission salue également ce qui est

fait en faveur des proches aidants puisqu'une estimation de l'Observatoire valaisan de la santé a estimé qu'aujourd'hui, en Valais, il y a plus de 13'500 proches aidants au quotidien. Donc, le Service de la santé publique et la cheffe du département ont décidé de mettre sur pied un groupe de travail «soutien aux proches aidants et aux bénévoles». Ce groupe de travail a remis un concept, qui doit encore être validé par la cheffe du département. Ce même Grand Conseil avait alloué un montant de 80'000 francs pour venir en aide aux proches aidants et aux bénévoles. Nous espérons que ce montant pourra encore être utilisé pour des mesures concrètes durant cette année 2017. Et je tiens à souligner que les montants en faveur des proches aidants sont des investissements en faveur des patients pour le maintien à domicile mais qu'il ne s'agit en aucun cas d'un coût puisque c'est un investissement pour l'avenir qui permet de ralentir l'entrée en EMS, de maintenir les gens plus longtemps à domicile. Donc, au final, il y a un bénéfice pour les communes et le canton.

Voilà ce que je voulais mentionner concernant ces 2 rapports.

Je tiens maintenant à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital du Valais qui œuvrent au quotidien pour les patients valaisans et pour la qualité des soins. Un grand merci aux représentants de l'Hôpital du Valais que nous avons eus en commission, à savoir le président du conseil d'administration, M. Dominique Arlettaz, le directeur général, M. Eric Bonvin, le directeur des finances, M. Thomas Werlen, le secrétaire général, M. Frédéric Fragnière, le chef des projets stratégiques, M. Pascal Bruchez, ainsi que la cheffe du département, son secrétaire général adjoint et le chef du Service de la santé publique, ainsi qu'à tous les collaborateurs pour l'excellente collaboration que nous avons eue à l'étude de ces dossiers.

Merci pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich habe mit Interesse zugehört, und ich bin mir bewusst, ich kann nicht auf alle Ihre aufgeworfenen Fragen antworten. Aber das Departement und auch das Spital nehmen das Parlament ernst, und wir werden das Protokoll oder dann das Memorial vom Grossen Rat konsultieren. Ich habe mir fortlaufend Notizen gemacht - ich denke Herr Arlettaz auch -, aber trotzdem, wir werden im Detail ansehen, was Ihre Wünsche oder was Ihre Fragen waren. Ich werde jetzt nur auf wesentliche Punkte eingehen.

Es wurde oft gesprochen von diesen Zentren, dass eines defizitär und das andere gewinnbringend sei. Da hat es der Kommissionspräsident, Herr Dubuis, gesagt, das Spital hat mit seinem Umsatz von über oder rund 600 Millionen ein Defizit gemacht, das kleiner ist als 1%. Das ist absolut möglich mit diesen ganzen Änderungen, die ständig stattfinden, Änderungen, mit denen das Spital ständig konfrontiert wird, auch finanzieller Art. Aber nichtsdestotrotz denke ich, dass beide Spitalzentren nicht defizitär sein sollten. Es würde auch die Diskussion der Zusammenarbeit erleichtern. Und die Detailanalyse, welcher Bereich defizitär ist, wie kann hier gehandelt, agiert werden, diese Analyse muss das Spital machen und entsprechende Massnahmen ergreifen.

Ich komme jetzt zu den einzelnen Punkten.

Herr Yannick Ruppen, Sie haben gefragt, was es auf sich hätte mit diesen 75 Betten für das Spital Monthey. Das Spital Monthey ist ja jetzt im Verbund oder im Spital Riviera-Chablais. Monthey hat zurzeit 75 Betten und unsere Analyse hat ergeben, es sind weiterhin diese 75 Betten notwendig. Was aber, welche Art von Rehabilitation, Medizin für ältere Menschen gemacht wird, das muss noch definiert werden. Das Projekt oder der Bericht steht im Entwurf und sobald er verabschiedet ist, wird der auch öffentlich gemacht. Es wird auch nicht gewartet bis das Spital Riviera-Chablais im Frühjahr 2019 in Betrieb geht. Es wird schon jetzt geplant, welche Änderungen notwendig sind, und die Investitionshöhe ist im Rahmen von 11 Millionen für das Spital Monthey vorgesehen.

Herr Bregy, Sie sprechen von Nicht-Umsetzung der Forderungen oder Empfehlungen der PUK. Die Mehrheit der Forderungen wurden umgesetzt. Allerdings diese genaue Abgrenzung, was das Finanz- und Supportzentrum und Informatikzentrum ist, die muss noch erfolgen. Das ist nicht entsprechend den Empfehlungen umgesetzt, aber das Spital hat im Jahr 2016 schon sehr viel umgesetzt, und ich denke, es ist jetzt daran, hier auch noch diese Schritte zu tun.

Sie haben auch gesagt, die Zweisprachigkeit wurde nicht umgesetzt. Also diese Meinung teile ich nicht. Ich habe speziell nachgefragt beim Spital, und sie haben Mitte Mai mir gesagt, dass sie, das Spital Wallis, im Jahr 2016 und vor allem auch 2017 einen sogenannten Dolmetscherdienst eingeführt haben. Dieser Dolmetscherdienst sei 24 Stunden, 7 Tage in der Woche zur Verfügbarkeit. Es sind 3 Personen für insgesamt 0,7 Vollzeitstellen angestellt. Es ist vorgesehen, 1,3 Vollzeitstellen zusätzlich zu schaffen. Das heisst also 2 Stellen für diesen Dolmetscherdienst. Ja, ich höre ein Murmeln. Also ich denke, das Spital muss auch sorgfältig mit den Mitteln umgehen. Sie haben für diese gemeinwirtschaftliche Leistung vom Grossen Rat hier einen Betrag bekommen über 300'000, um das zu verwirklichen. Wie das genau läuft, das ist dann wirklich beim Spital, aber der Präsident hat es gesagt, es geht nicht nur um Deutsch im Spital Sitten. Die Mehrheit sind noch andere Sprachen wie Portugiesisch, Italienisch. Wir haben heute einen Dolmetscherdienst notwendig, der in mehreren Sprachen sich verständigen kann.

Dann Frau Voeffray Barras, Sie haben einige Punkte aufgeführt. Eines ist die Pädopsychiatrie in Siders. Dort steht das Konzept noch nicht, also das Spital Wallis erarbeitet ein Konzept über die Psychiatrie und auch über die Pädopsychiatrie, und erst wenn das Konzept dann dem Departement und dem Staatsrat vorgelegt wird, können wir entscheiden, wie es weiter geht. Vorläufig kann ich Ihnen dazu nichts Neues sagen.

Was die Langzeitpflege ist, sprechen Sie auch von diesen rund 320 Betten. Hier möchte ich klar festhalten, die Langzeitpflegeplanung geht von 2016 bis 2020, und die 320 Betten sind ein Maximum. Ein Minimum sind einfach diese 150 Betten pro 1'000 Einwohner, die über 80 Jahre alt sind, und dort ist einzig die Region Siders, die dieses Minimum zurzeit nicht erfüllt. Aber mit der Eröffnung von Sainte-Claire - ich denke im Jahr 2019 - und vom Altersheim in Venthône wird Siders auch diesen Sollwert oder Minimalwert erreichen. Die anderen Regionen haben zurzeit keine neuen Bedürfnisse angemeldet, um eben mehr Betten zu schaffen.

Herr Reinhold Schnyder, Sie sind, wie auch andere, auf die Krankenkassenprämien eingegangen. Es ist ganz klar, die Krankenkassenprämien sind im Wallis in den letzten Jahren gestiegen, wie in anderen Kantonen, und das Departement versucht mittels vieler Massnahmen, die Kosten auch weniger ansteigen zu lassen. Es ist zum Beispiel das Konzept «ambulant vor stationär», das in Bearbeitung ist und noch dieses Jahr verabschiedet werden soll. Das heisst, jede Operation, die ambulant gemacht werden kann, medizinisch, die ambulant günstiger ist als stationär, soll zukünftig nur noch ambulant gemacht werden und stationär nicht mehr bezahlt werden.

Dann geht es über die Anschaffung der teuren Geräte. Hier spreche ich von Geräten wie ein MRI (oder auf Französisch IRM), die über eine Million Franken kosten. Diese Anschaffungen werden oder sind in der Vernehmlassung, ob die zukünftig überwacht werden können.

Und dann geht es um die Bedürfnisklausel. Die wenden wir seit dem Oktober 2016 strikt an. Es werden nur Ärzte zugelassen, sich niederzulassen, wenn sie die Kriterien erfüllen, und wir befragen dazu auch immer wieder die Ärztesgesellschaft, was sie von dieser Bedürfnisklausel oder zu den Anfragen der Ärzte halten.

Herr Mottet, Sie sprechen über die Tarife. Es ist effektiv so, der TARMED ist momentan nicht definiert. Das Spital Wallis und auch die privaten Ärzte haben keinen fixierten... also der TARMED ist fixiert, aber der *valeur de point*, d. h. der TARMED-Punkt oder der Punktwert ist nicht fixiert. Der Staatsrat muss demnächst einen provisorischen Tarif

festlegen und aufgrund von dem können dann vor allem die privaten Ärzte wieder Rechnung stellen. Das Spital Wallis kann weiterhin zum bisherigen Tarif bei den meisten Krankenkassen Rechnung stellen. Aber der Tarif muss sicher provisorisch festgelegt werden, und es muss versucht werden, dann auf das Jahr 2018 definitiv fest gelegt zu werden.

Herr Martin Kalbermatter, Sie haben auf die Änderung der Finanzierung der Kurzaufenthaltsbetten hingewiesen. Ich denke, es ist eine gute Änderung. Die kostet sicher etwas für den Kanton, für die Gemeinden, aber es vermindert den Aufenthalt in Spitälern oder Aufenthalte in Spitälern, die nicht notwendig sind. Zu sagen ist, dass das Oberwallis das Maximum von Langzeitpflegebetten in den Altersheimen heute schon erreicht hat, und es müssen im Oberwallis zukünftig mehr Spitexleistungen geschaffen werden, und das ist eine Herausforderung für die Region Oberwallis.

Frau Dessimoz, Sie sprechen hier von einem Monitoring über die Bettendisposition, die sei notwendig. Sie sprechen dort von 3-Bett-Zimmern. Ich denke, das Spital macht ganz eine enge, enge Planung, was die Bettendisposition ist, aber im Spital ist die Belegung nicht über das ganze Jahr gleich. Wenn sie eine Grippewelle haben, haben sie in einem Moment sehr viele Patientinnen und Patienten oder wenn die Sportsaison ist, gibt es je nach dem sehr viele Sportunfälle. Das Spital probiert wirklich, das Maximum bei dieser Bettendisposition zu erreichen.

Dann komme ich noch zu Herrn Dubuis, dem Kommissionspräsidenten. Ich habe nachgeschaut inzwischen, wie es mit dieser Patientenfluktuation steht. Also ausserkantonale gehen vom Wallis 5'850 Fälle und hinein kommen was LAMal-Fälle betrifft 2'332 (das betrifft das Jahr 2014). Also wie ich das schon vorher gesagt habe, wir bekommen auch Patienten von anderen Kantonen, aber wir werden trotzdem schauen, dass unsere ausserkantonalen Hospitalisierungen abnehmen.

Ein letzter Punkt zu den *proches aidants*. Sie sprechen von einem Konzept. Das Konzept muss erarbeitet werden, was wir unter kantonalen Unterstützung für die *proches aidants* oder Angehörigenunterstützung machen können. Sobald das Konzept vorliegt, wird das Departement darüber befinden, und es gibt zusätzlich eine Herausforderung für diesen Betrag, den Sie - das Parlament - gesprochen haben, diese 80'000, wie wir die im Jahr 2017 sinnvoll einsetzen. Es braucht allerdings ein wenig Zeit, weil ich bin mir bewusst, wenn das falsch aufgelegt wird im 2017, dann kommen die Begehrlichkeiten im Jahre 2018 noch in einem viel grösseren Ausmass.

Ich danke allen, die interveniert haben, und werde wirklich mit Aufmerksamkeit Ihre weiteren Interventionen befolgen, sei es vor allem in der thematischen Kommission, aber auch hier im Parlament.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen zum Punkt 8.

8. Comptes 2016

Département des finances et des institutions (DFI)

Rechnung 2016

Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

Discussion générale:

Genoud Méryl, député, PLR

Avec notamment 26 millions de recettes supplémentaires de la BNS, 31 millions d'impôts sur les personnes morales, 21 millions d'impôts sur les personnes physiques et les 10 millions d'investissements en moins par rapport au budget, le compte du DFI est bon, mais discutable.

En effet, la situation qualifiée de bonne nous inquiète au regard de la fiscalité trop élevée des entreprises ayant siège dans notre canton et des résultats favorables qui se font sur la fiscalité de nos citoyens plutôt que par des réformes encore possibles dans les dépenses de notre Etat.

Deux autres points sont importants pour notre groupe: au niveau de la CPVAL, comme déjà évoqué hier à plusieurs reprises, et de la stratégie informatique.

Le rapport de l'Inspection des finances utilise même les termes de gestion utopique et de manipulation des chiffres. Le groupe PLR est donc préoccupé par la gestion de la CPVAL.

En ce qui concerne la stratégie informatique, les moyens accordés sont débloqués et ce qui pêche actuellement, c'est le recrutement. Nous espérons que le département arrivera à tenir le délai fixé.

Nous souhaitons aussi avoir confirmation, sans bafouer le secret fiscal, que M. Giroud paie bel et bien ses impôts.

Enfin, nous souhaitons relever l'exploit d'amortir le solde des découverts des années 2013 et 2014 en si peu de temps. Le groupe PLR était donc visionnaire lorsqu'il insistait pour les amortir au plus vite. Je ne vais faire que ce commentaire positif au niveau de notre groupe au risque de trébucher sur la base.

Je vous remercie pour votre attention.

Morard Didier, député (suppl.), PDCC

Après une analyse minutieuse des comptes 2016 du Département des finances et des institutions, le groupe PDCC salue l'excédent des recettes de plus de 14 millions de francs pour ce département.

Après le redressement amorcé en 2015, les comptes 2016 sont particulièrement réjouissants.

Une distribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse plus importante que prévu a été versée au canton du Valais. Concernant cette distribution du bénéfice de la BNS, le groupe PDCC est conscient que ce montant est très incertain et fluctuant d'année en année. Toutefois, nous souhaiterions savoir s'il était possible d'obtenir une estimation sur plusieurs années du montant que le canton du Valais pourrait toucher.

Le groupe PDCC relève également la hausse de 4% des perceptions fiscales par rapport au budget: une augmentation de 30,9 millions de francs de rentrées d'impôts pour les personnes physiques et une hausse de plus de 21 millions de francs pour les personnes morales. Les éléments cités précédemment ont permis un excédent de revenus de 41,8 millions de francs et un excédent de financement de 69,7 millions de francs pour l'Etat du Valais. Ces bons résultats ont permis d'égaliser et d'amortir totalement le solde des découverts 2013 et 2014 et laissent entrevoir une planification financière positive pour la prochaine législature grâce à l'alimentation du fonds des fluctuations des recettes. En raison de ces excédents de revenus en 2016, 44 millions ont pu être injectés dans ce fonds des fluctuations des recettes.

Cependant, le groupe PDCC émet une demande concernant le Service cantonal de l'informatique. Le Grand Conseil a accordé une enveloppe de plus de 90 millions pour la restructuration de ce service. Les investissements budgétés pour la restructuration du Service informatique n'ont pas été complètement utilisés. Certaines mesures ont été

atteintes mais d'autres ne le sont que partiellement. Cette phase de restructuration informatique semble être plus longue que prévu initialement. Notre groupe se joint à la commission des finances et émet le souhait que le département remette un rapport spécifique annuel des travaux en cours avant l'analyse des comptes.

De plus, le groupe PDCC souligne qu'un retard par rapport aux taxations des personnes physiques est constaté. Le 18 avril 2017, 56,6% des personnes morales ont été taxées alors qu'une année plus tôt, à la même date, déjà 65,2% l'avaient été. Ce retard est dû au remplacement de 2 taxateurs. Chaque année, le nombre de dossiers des personnes morales augmente d'environ 4 à 5%. Dans le cadre du budget 2017, 3 nouveaux postes ont été attribués au Service cantonal des contributions. De plus, certaines personnes ont travaillé pour le projet d'informatisation du Service des contributions 2015 qui se termine et qui libère ainsi des ressources humaines pour les taxations. Ces 2 éléments devraient ainsi normaliser la taxation des personnes morales et réduire le retard constaté.

Dans le cadre du projet d'informatisation du Service cantonal des contributions SCC-2015 au 1er janvier 2017, les données des personnes physiques ont été migrées de l'application BS2000 vers SAP avec succès. Le groupe PDCC souligne cette mutation importante qui permet de moderniser les programmes informatiques du Service des contributions.

En conclusion, le groupe PDCC remercie et félicite l'ancien conseiller d'Etat Maurice Tornay, meilleur grand argentier de Suisse en 2016, pour sa politique de gestion des comptes de haut niveau de l'Etat du Valais grâce à sa compétence et à sa rigueur ainsi que l'ensemble des services du Département des finances et des institutions pour la bonne tenue des comptes 2016.

Merci pour votre attention.

Kuonen Manfred, Grossrat (Suppl.), CSPO

Der Laufenden Rechnung 2016 kann unter anderem dank der nicht budgetierten Gewinnausschüttung der Schweizerischen Nationalbank ein gutes Zeugnis ausgestellt werden. 44 Millionen wurden dem Kompensationsfonds für Ertragsschwankungen zugewiesen, was wohl schon in naher Zukunft wiederum beansprucht werden wird. Einnahmerückgänge sind zu erwarten bei den Wasserzinsen, dem interkantonalen Finanzausgleich und dem neuen Entwurf zur Unternehmenssteuerreform III. Die Ausgabendisziplin gilt es also weiterhin im Auge zu behalten.

Drei Elemente möchten wir kurz erwähnen:

1. Obwohl die finanzielle Beteiligung an den Kinderbetreuungskosten gestrichen wurde, konnte die Dienststelle für Personalmanagement das Label UND «Familie UND Beruf» verlangen, was sicher ein Beweis für die Attraktivität der Kantonsverwaltung als Arbeitgeberin ist. Trotzdem gilt aus unserer Sicht die Devise, dass der Kanton als öffentlicher Arbeitgeber sich auch vermehrt um die Integration Benachteiligter kümmern muss. Die diesbezüglichen vordefinierten Integrationsquoten werden wohl knapp erreicht, könnten aber sicher noch etwas ausgedehnt werden. Jeder Vorgesetzte in der Verwaltung hat sich daher zu fragen, ob er diesbezüglich erstens eine offene Haltung und zweitens genügend getan hat. Die Absentismusquote ist vergleichbar mit anderen Kantonen. Bedenkt man aber, dass der Kanton Wallis über fast 15% weniger Personal verfügt, ist dies ein umso bemerkenswerter Wert. Den Führungspersonen in der Verwaltung kommt daher eine Schlüsselposition zu wie sie die Mitarbeitenden erstens motivieren und zweitens die Aufgabenzuteilung transparent machen.

2. Die Umsetzung der Dienststelle für Informatik benötigt mehr Zeit, um die Governance umzusetzen, was auch dazu geführt hat, dass einige prioritären Massnahmen nicht erreicht worden sind. Umso mehr gilt es, den Spezialbericht über die Umsetzung der Informatikstrategie genau zu analysieren. Wie die Finanzkommission verlangt, muss dieser Bericht mit der Rechnung zur Verfügung stehen, ansonsten Unbehagen auftauchen können.

3. Es fällt auf, dass es noch Kleinst-Dienststellen, zum Beispiel Rechtsamt für Finanzen und Personal, mit sehr wenigen Mitarbeitenden gibt. Es wäre unserer Meinung nach zu prüfen, ob diese nicht in andere Dienststellen integriert werden könnten, um mögliche Synergien zu gewinnen.

Die CSPO dankt den Departementen für die gute Zusammenarbeit.

Luyet Sarah, députée (suppl.), UDC

Le groupe UDC a pris connaissance des comptes et du controlling du DFI.

Dans le cadre de la stratégie informatique 2015-2024, le Gouvernement valaisan a prélevé début 2016 environ 32 millions de francs sur le fonds des infrastructures du 21^e siècle pour la mise à jour de son parc. Comme le Parlement l'avait souhaité, ce montant n'était qu'un prêt octroyé et devait être remboursé dans les 10 ans. Cet emprunt, étonnamment, a été totalement remboursé à la fin de cette même année. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais, les coupes budgétaires dans les subventions des caisses maladie, l'entérinement des augmentations prévues dans le paquet ETS 1 comme l'augmentation de l'impôt sur les plaques nous interpellent. Pourquoi et comment cet argent a-t-il été retourné aussi rapidement? S'il est aisé de trouver 32 millions, pourquoi tant d'alarmisme au moment du budget, tout en sachant que le Conseil d'Etat, au moment des budgets, a déjà une vue d'ensemble des recettes de l'année en cours?

Au sujet du budget alloué à l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, il se décompose en 3 tiers: 1/3 pour la lutte contre la violence domestique, 1/3 pour la famille et 1/3 pour l'égalité hommes-femmes. Concernant ce dernier point, en tant que femme, je soutiens la lutte pour l'égalité de traitement des hommes et des femmes ainsi que pour l'égalité salariale, et nous savons tous qu'on est loin du compte. En revanche, nous découvrons dans certains documents de cet office un vocabulaire qui n'a rien à voir avec les rapports hommes-femmes mais qui introduit des notions liées à la théorie du genre. Nous lisons, en effet, au chapitre «Quelques projets» joint au rapport de controlling, le projet de formation suivant: «Jolie fille-brave garçon - Formation pour le personnel de la petite enfance sur les stéréotypes genrés.» Ce qu'on appelle ici les stéréotypes genrés, c'est tout simplement notre conception traditionnelle de la famille et des sexes, telle qu'elle nous a été transmise et telle qu'elle est défendue par une immense majorité de la population. En effet, les mamans accueilleront toujours leurs filles comme des filles et les garçons comme des garçons, dans la mesure où il n'est rien de plus évident que le sexe d'un enfant à l'accouchement. On peut éventuellement s'employer à brouiller cette évidence mais il faut des efforts financiers et des efforts de pressions considérables, des efforts qui ne feront que grandir avec la population venue du Sud dont les idées sur ce point sont encore bien plus tranchées et plus conservatrices que les nôtres. La mission de l'Etat est-elle de financer une lutte pour l'égalité dans les rapports entre les hommes et les femmes et de brouiller ces rapports en finançant des projets de rééducation de la population qui sont loin d'être universellement admis et qui font polémique?

Merci de votre écoute.

Fellay Xavier, député (suppl.), PDCB

Pour le groupe PDCB, les comptes du DFI, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit contrairement à ce dont on avait l'impression en écoutant ma préopinante, donc les comptes du DFI sont globalement sous contrôle, ils sont dans la ligne du budget et les explications qui ont été données concernant les différences entre le budget et les comptes ont été données de façon générale, de façon complète par le Conseil d'Etat.

Quelques éléments que nous souhaitons mettre en exergue à ce stade:

Tout d'abord, au niveau des impôts, ce sont des remerciements qui doivent être adressés aux contribuables valaisans. En effet, les 30,9 millions d'impôts supplémentaires

perçus auprès des personnes physiques et les 21,2 millions perçus auprès des personnes morales sont en grande partie à la source de ces comptes qui sont bons pour le Département des finances et des institutions, et je crois qu'il est important de remercier et de rappeler que c'est bien aux citoyennes et citoyens de ce canton que nous devons ces comptes et à qui nous sommes redevables au moment de les analyser.

Ensuite, un coup de projecteur sur les banques. Deux banques nous ont occupés dans le cadre de ces comptes: tout d'abord, la Banque Nationale évidemment, avec un montant de 26,8 millions supplémentaires dans les caisses cantonales, montant qui, comme l'on dit certaines personnes qui sont déjà intervenues, n'est malheureusement pas garanti, aussi bien sur le principe que sur la quotité, donc il était logique de ne pas le mettre dans le budget, mais c'est néanmoins très appréciable de pouvoir percevoir ce montant au moment de la clôture des comptes. Il y a une deuxième banque qui est concernée, c'est évidemment la Banque Cantonale du Valais et la mise en œuvre des décisions qui ont été prises par ce Parlement suite à la restructuration intelligente qui a été menée du capital de la Banque Cantonale du Valais qui a rapporté pour les comptes que nous examinons 15,8 millions aux finances cantonales.

Encore quelques remarques, tout d'abord, sur la situation des actes de défaut de biens, qui est citée dans le rapport de la commission des finances. Le groupe PDCB est satisfait de constater que ses inquiétudes concernant les risques de prescription des actes de défaut de biens ont été prises en compte par l'administration et que les démarches et les processus nécessaires ont été mis en place.

Ensuite, pour le Service cantonal de l'informatique, c'est une inquiétude récurrente mais c'est une inquiétude bien réelle. Nous invitons la commission des finances ainsi que le Conseil d'Etat à suivre ce dossier avec la plus grande des attentions. Les montants en jeu sont loin d'être négligeables et les déficits actuels de la structure informatique du canton du Valais sont vraiment importants. Donc, il est indispensable que les moyens soient investis à bon escient dans des délais raisonnables et de façon intelligente.

Et une dernière remarque sous forme de conclusion. Ceci concerne le fonds de compensation des fluctuations des recettes. Ce fonds, initialement, a été contesté par l'une ou l'autre personne dans cette salle. Il y avait quelques doutes au début où il avait été mis en place. Et nous devons constater aujourd'hui, en voyant comme il est alimenté dans le cadre de ces comptes, que c'est un outil absolument essentiel pour la gestion de l'Etat. Je crois qu'il est important de remercier Maurice Tornay, pas seulement pour la qualité des comptes dont nous avons à parler cette semaine mais aussi et surtout pour cet outil qui ira bien au-delà de cet exercice comptable et qui sera très utile au Conseil d'Etat actuel et aux futurs Conseils d'Etat pour gérer les finances de ce canton. On pourrait dire que grâce à ce fonds de compensation des fluctuations de recettes, nous avons trouvé un mécanisme qui permet d'adoucir les aspects parfois un peu brutaux du double frein aux dépenses et à l'endettement..., à l'investissement pardon. Nous avons donc trouvé un mécanisme qui nous permet d'adoucir donc ces aspects qui pourraient paraître violents et qui nous permet surtout de maintenir, à l'avenir, ce double frein qui est nécessaire pour la gestion des affaires publiques; c'est du moins l'avis du PDCB.

Je vous remercie de votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Von der sehr guten Rechnung 2016 des bisherigen Departements für Finanzen und Institutionen nehmen wir von der CVPO mit Gefallen Kenntnis. Ich verzichte, näher darauf einzugehen, dass für das gute Resultat wesentlich Positionen verantwortlich sind, mit denen nicht jedes Jahr gerechnet werden kann, und es kann auch nicht damit gerechnet werden, dass diese Positionen sich im Vergleich zum Budget immer ins Plus drehen. Trotzdem sind wir erfreut über das aktuelle gute Resultat.

Grund zur Kritik gibt es für die CVPO beim ausgebliebenen Bericht zur Informatikstrategie 2015-2024. Die Geschäftsprüfungskommission hat im März 2014 bereits

festgestellt, dass seit 1999 zahlreiche Evaluierungsberichte über die Informatisierung der kantonalen Verwaltung nie wirklich zu konkreten Entscheidungen und zur Umsetzung der jeweiligen Erkenntnisse geführt haben, und dass die gemächliche Gangart bei der Modernisierung der Informatik nach wie vor aufrechterhalten blieb. Die GPK ersuchte in der Folge den Staatsrat, dringend das Tempo zu erhöhen, damit die existierende mehrjährige Verspätung - man sprach damals von 5 bis 10 Jahren gegenüber den anderen Kantonen - aufgeholt werden konnte. Anlässlich der Kommissionssitzung zum Beschlussentwurf betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 im September 2015 gab der damalige Departementsvorsteher an, dass diese Strategie eine der Prioritäten der Regierungsarbeit für 2016 sei.

Von Seiten der CVPO möchten wir feststellen, dass es daher nicht ein gutes Zeichen ist, dass ein Bericht zu diesem zu recht als prioritär bezeichneten Bereich der Regierungsarbeit für das betreffende Rechnungsjahr zum Zeitpunkt der Rechnungsprüfung nicht vorlag. Es ist selbstverständlich möglich, dass Verzögerungen bei derart wichtigen Projekten passieren können, jedoch die Berichterstattung darüber ist zeitnah und umfassend zu leisten. Gerade bei Informatikprojekten ist zur Genüge bekannt, wie diese bei mangelhaftem Projektmanagement rasch aus dem Ruder laufen können. Die CVPO bittet daher das Departement und die Dienststelle, diese Kritik aufzunehmen und bald detailliert über den Stand der Informatikstrategie zu informieren.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Les Verts tiennent à remercier encore une fois l'ancien conseiller d'Etat, M. Maurice Tornay, pour la tenue de ces comptes ainsi que l'administration dépendant du service.

Les Verts veulent insister sur quelques points:

Tout d'abord, la caisse de pension. Dans cette salle, plusieurs personnes ne cessent de répéter que la caisse de pension CPVAL doit être recapitalisée. Je veux croire à la bienveillance de tout un chacun mais, Monsieur le conseiller d'Etat, pourriez-vous affirmer haut et fort dans ce Parlement que cette caisse n'a pas été capitalisée. Comment refaire quelque chose qui n'a pas été fait? De même, comment recapitaliser quelque chose qui n'a pas été capitalisé? Nous devons avoir la sagesse et la hauteur pour débattre et laisser de côté nos idéologies afin de trouver des solutions qui satisferont tout un chacun. Les erreurs du passé suite au passage de la primauté de la prestation à la primauté des cotisations ne doivent en aucun cas être laissées aux générations futures. Nous devons impérativement trouver des solutions lors de cette législature. Monsieur le conseiller d'Etat, les Verts vous invitent à être proactif et à ne laisser aucune question en suspens, que ce soit l'âge de la retraite, le niveau des rentes, le niveau des cotisations. Nous comptons sur vous.

Un second point que nous souhaiterions aborder concerne la distribution du fonds de la BNS. Nous avons les outils nécessaires pour mettre au budget cette manne de la BNS. Pour rappel, sur les 10 dernières années, la BNS n'a pas distribué de dividendes seulement une année. L'outil dont les Verts veulent parler est le fonds de fluctuations des recettes. Son but est, comme son nom l'indique, de compenser les recettes qui manqueraient, prévues initialement au budget. Nous comprenons que, durant les années précédentes, on devait compenser les soldes des découverts financiers de 2013 et 2014. Ce n'est plus le cas. Les Verts veulent proposer l'idée d'inscrire un montant, par exemple, de 15 millions de francs au budget. Le surplus alimenterait le fonds de fluctuations. Pour rappel, cette année, la BNS a distribués un montant de 26,8 millions de francs. Le seul but est bien évidemment d'avoir le compte le plus conforme possible au budget. Que compte faire le Conseil d'Etat sur ce sujet?

Un troisième point fondamental est le Service des contributions. Ce service croule sous les dossiers. Pour rappel, dans les indicateurs des comptes 2016, seules 30,94% des personnes physiques indépendantes sont taxées au 31 décembre, moins que le tiers. Comment donner confiance aux citoyens en approuvant que tout Valaisan est équitable devant les impôts? Le groupe des Verts ne remet en aucun cas la compétence des

personnes travaillant au Service cantonal des contributions. Selon l'ancien président de la commission des finances, M. Fournier, chaque taxateur rapporte entre 700'000 et un million de francs. En sachant cela, en sachant que le service est débordé, le groupe des Verts vous invite, Monsieur le conseiller d'Etat, à tout faire pour lui allouer des personnes, peu importe le Personalstopp, qui n'a d'ailleurs aucune base légale. Le groupe PDCC, par M. le député (suppl.) Didier Morard, l'a d'ailleurs relevé il y a quelques instants. Que comptez-vous faire, Monsieur le conseiller d'Etat? Etes-vous prêt à agir et allouer les personnes nécessaires à ce service? Le groupe des Verts invite également le Service des contributions à ne plus chercher minutieusement le nombre de kilomètres que chaque personne déclare pour aller au travail. Les instruments informatiques permettent ces contrôles. Ce point était d'ailleurs une proposition de l'ancien conseiller d'Etat, M. Maurice Tornay, qui trouvait que le SCC devait mettre l'accent sur le contrôle des personnes morales et non sur le nombre de repas pris par les personnes physiques.

Pour finir, les Verts veulent rappeler que la croissance à tout prix, que ce soit dans les charges ou dans les recettes, n'est pas une solution durable. Le groupe des Verts se joint aux propos du Pape François qui déclarait sur la finance: la crise mondiale qui a investi la finance et l'économie manifeste ses propres déséquilibres et, par-dessus tout, l'absence grave d'une orientation anthropologique qui réduit l'être humain à un seul de ses besoins: la consommation. Non à l'argent qui gouverne au lieu de servir.

Merci pour votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Lors de l'entrée en matière, la grande partie de mon intervention concernait le Département des finances. Je vous ferez ainsi grâce de ne pas répéter toute mon argumentation. M. le conseiller d'Etat Roberto Schmidt nous a annoncé y répondre soit aujourd'hui, soit vendredi lors du débat final. J'avais simplement résumé la stratégie financière des dernières années en ces termes: fabriquer des déficits structurels par le biais de baisses fiscales et prétendre ensuite ne plus avoir de moyens pour enfin imposer des mesures d'économies a été une tromperie envers les Valaisannes et les Valaisans. Et on voit déjà les représentants de l'économie prêts en embuscade. Nous allons traiter tout à l'heure la motion PLR de M. le député Marcel Delasoie qui demande une baisse d'impôts pour les entreprises. Et la boucle est bouclée. Et l'on voit bien ici la stratégie de sous-enchère et d'austérité proposée par l'aile libérale de ce Parlement.

Lors de l'entrée en matière, de nombreux intervenants ont parlé de menaces financières à venir, notamment au niveau de la péréquation intercantonale. Monsieur le conseiller d'Etat Roberto Schmidt, vous qui maîtrisez parfaitement la mécanique parlementaire fédérale, pourriez-vous m'expliquer comment il est envisageable que des modifications importantes de la péréquation soient acceptées par une majorité au Conseil des Etats? Tant qu'il y a plus de cantons qui profitent de la péréquation que de cantons contributeurs, je ne vois pas comment trouver de majorité au Conseil des Etats pour imposer une réforme dont la grande majorité des cantons a tout à y perdre. J'imagine aussi difficilement les conseillers aux Etats des cantons bénéficiaires expliquer à leur population cantonale pourquoi ils ont plébiscité une péjoration des finances de leur canton.

Autre menace citée: la réforme de l'imposition des entreprises. J'invite ainsi le nouveau Conseil d'Etat, et contrairement à l'ancien, à s'investir totalement pour que la nouvelle réforme ne péjore pas les finances cantonales et communales. Vous pourrez aisément vous appuyer sur le vote populaire très clair de la population valaisanne et suisse qui a exprimé clairement le refus des pertes fiscales pour les cantons et les communes. Si la réforme devait diminuer les recettes fiscales, le groupe AdG/LA proposerait pour accompagner cette réforme un assouplissement du double frein aux dépenses et à l'endettement, comme le prévoit notre Constitution à l'article 25 alinéa 5 qui permet des exceptions en fonction de la conjoncture économique et d'autres événements extraordinaires.

Enfin, le groupe AdG/LA ne peut souscrire à la stratégie financière de l'ancien Conseil d'Etat et je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière. Après avoir attribué 76 millions au fonds de fluctuations des recettes et au fonds des infrastructures, avec un résultat 2016 global de plus de 120 millions, il est totalement incompréhensible d'avoir appliqué un coefficient de 0,6 sur les parts d'expérience du personnel de l'Etat. Au final, l'effort de la fonction publique n'a servi qu'à alimenter d'autant les réserves de l'Etat et c'est totalement inadmissible.

Aussi tous les intervenants se réjouissent des revenus les plus élevés par rapport au budget du Service des contributions. J'invite la députation à bien analyser le compte du Service des contributions. Le total des revenus de fonctionnement 2016 est inférieur à celui de 2015. Je demande ainsi comment il est possible d'alimenter le fonds de fluctuations des recettes alors qu'on constate une fluctuation négative par rapport aux comptes 2015. Je tiens quand même à rappeler que notre groupe a été favorable à la mise en place de ce fonds de fluctuations mais pour une application un petit peu plus sérieuse que celle proposée. J'avais aussi dénoncé au niveau du budget 2017 que ça ne faisait aucun sens d'alimenter par le budget, au niveau du budget, le fonds de fluctuations et que ce fonds devait être alimenté en cas de bonnes surprises et d'évolution positive des recettes fiscales.

Voilà, le groupe AdG/LA tient à remercier les employés du département, le chef du département, la commission IF et la commission des finances pour le travail accompli.

Je vous remercie pour votre attention.

Pellouchoud François, député, UDC, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

J'interviens juste ici pour une petite correction par rapport à ce qui a été demandé sur le rapport de la stratégie informatique.

Le rapport sur la stratégie informatique aurait dû être traité par ma commission mais comme on a des délais, qu'on doit envoyer les documents 20 jours avant aux membres de la commission et qu'on doit rendre un rapport 40 jours avant la session de juin, le département a envoyé le rapport au Service parlementaire le 21 avril, je l'ai reçu moi-même le 26 avril, ma commission a siégé le 27 avril et, selon les délais d'envoi des documents et de renvoyer les documents du rapport au département, on n'a plus eu le temps de faire une séance de commission pour traiter ce dossier.

Cela sera fait le 22 juin.

Merci.

La discussion est close.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Je remercie chacun des intervenants pour leur analyse et leurs commentaires sur le compte 2016 de l'ancien Département des finances et des institutions.

Ich habe es bereits bei der Eintretensdebatte erwähnt, der gute Abschluss ist vorab auf einen Verdienst des scheidenden Departementsvorstehers Maurice Tornay zurückzuführen, der hier auch wiederum mehrere Anerkennungen erfahren hat.

Erlauben Sie mir, vorerst auf einige Elemente einzugehen, die mir doch wichtig erscheinen, ohne nochmals die ganzen Zahlen aufzuwerfen.

Personnellement, je suis content que, pour la deuxième fois après 2015, la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement ait été respectée aussi dans le Département des finances et des institutions. En ce qui concerne le Département des finances, les écarts entre budget et compte 2016 ne sont que de 0,9%. C'est vraiment très très peu. Malgré que

les dépenses du Département des finances étaient de l'ordre de 121 millions plus élevées que budgétisé, le compte du département présente un supplément d'excédent de recettes de 14,4 millions et cela, vous l'avez dit, grâce à des recettes supplémentaires par rapport au budget.

Entscheidend waren vor allem - das wurde immer wieder erwähnt - auch die Steuereinnahmen, damit eben diese Rechnung des Finanzdepartements ausgeglichen werden konnte. Aber mit diesen zusätzlichen Steuereinnahmen dürfen wir natürlich in Zukunft nicht immer rechnen. Auch die Unternehmenssteuerreform oder neu die Steuervorlage 17, die jetzt neu aufgelegt wird - ich werde darauf noch zu sprechen kommen - wird schon in wenigen Jahren zu zusätzlichen Steuerausfällen führen. Zudem musste die Steuerverwaltung Rückstellungen für allfällige Verluste machen - mehr als budgetiert, 3 Millionen zusätzlich. Letztes Jahr - und das sind doch auch Zahlen, denen man sich bewusst sein muss - musste die kantonale Steuerverwaltung 40'000 Betreibungen einleiten und die Steuerverluste belaufen sich auf 18 Millionen, wobei gleichzeitig für 1 Million Verlustscheine zurückgekauft und 7 Millionen Inkassospesen wieder eingebracht werden konnten, Herr Fellay hat darauf hingewiesen. Ich glaube, die Arbeit des Inkassoamtes gilt es zu würdigen, die ist sehr gut, aber auch mit 40'000 Betreibungen sehr sehr aufwendig.

Un autre chiffre intéressant concerne les taxations: 82% des déclarations fiscales des personnes physiques ont été remplies par voie électronique. C'est quand même un taux assez élevé. Wir möchten auch in Zukunft die automatischen Einschätzungen - wird ja heute auch Gegenstand einer Intervention sein - etwas steigern, aber die Kontrolle durch die Einschätzer ist eben trotzdem sehr wichtig. Ich möchte daran erinnern, dass jeder Einschätzer pro Jahr bei den Kontrollen, jeder einzelne Einschätzer zwischen 4 und 6 Millionen Franken Aufrechnungen erzielt.

Was den quasi stabilen Personalaufwand betrifft, habe ich mich dazu bereits in der Eintretensdebatte geäußert. Reste à mentionner que plus de 226 apprentis et 198 stagiaires sont formés au sein de l'administration cantonale. L'Etat du Valais est donc un des plus grands formateurs du canton. Afin de pouvoir soutenir l'insertion professionnelle des personnes avec une capacité de prestations réduite, comme soulevé par M. le député (suppl.) Manfred Kuonen, 48 personnes ont été engagées dans les différents services. C'est un bon chiffre mais on est toujours d'avis qu'on peut encore progresser.

Il reste à relever que le canton a touché 537,3 millions au titre de la péréquation des ressources et 73,4 millions au titre de la compensation des charges géo-topographiques, soit au total 610,7 millions.

En ce qui concerne la péréquation intercommunale, l'Etat a versé aux communes 62,5 millions et a alimenté le fonds de péréquation avec 35,5 millions. Les communes ont participé avec 25 millions.

Ich werde versuchen, auf einige von Ihnen aufgeworfene Punkte der heutigen Debatte jetzt einzugehen. Ich habe mit Interesse zugehört. Sie werden verstehen, dass ich als Neuling vielleicht nicht über alles im Bild bin, was in diesem letzten Jahr im Departement und in den einzelnen Dienststellen abgelaufen ist. Wenn es um operative Fragen und Abläufe geht, so werden diese auch von der thematischen Kommission behandelt. Meine Dienstchefs werden diese Debatte mitverfolgen und auch das Memorial lesen und Ihre Anregungen sicher auch immer aufnehmen und näher detailliert beurteilen. Vieles kommt ja dann immer wieder im Rahmen des Budgets. Ich habe das hier gerne zur Kenntnis genommen, dass Sie schon die Weichen stellen für das Budget 2018 und nicht alles betrifft ja die Rechnung. Trotzdem gehe ich gerne auf einige Punkte ein.

Monsieur le député Méryl Genoud, vous avez parlé des recettes extraordinaires. C'est vrai, mais j'ai rendu attentif hier que ce n'étaient pas seulement ces recettes extraordinaires qui ont fait un bon compte, c'est aussi les mesures d'économies, c'est aussi la bonne maîtrise des charges.

Die Steuerbelastung im Kanton ist so, dass sie eigentlich im Vergleich zu anderen Kantonen gar nicht so schlecht ist - ich habe die Zahlen jetzt gerade nicht mehr im Kopf -,

aber ich habe sie nicht vor langem einmal beurteilt im Vergleich mit anderen Kantonen. Vor allem bei den natürlichen Personen stehen wir nicht so schlecht da. Jetzt kommt natürlich diese Steuervorlage 2017 für die juristischen Personen. Dort wird es noch Erleichterungen geben, aber wir haben ja nicht die Absicht, jetzt grosse Steuerrevisionen einzuleiten, die die Steuerbelastung senken sollten.

CPVAL ist ein Thema; darauf gehe ich am Freitag ein, das ist wirklich ein wichtiges Thema. Ich habe auch noch eine Unterredung mit dem Präsidenten der CPVAL verlangt, um mich noch besser informieren zu können über die eigentliche Ausgangslage. Sie kommt ja mehrmals diese CPVAL in Ihren Interventionen. Auch Herr Clerc hat darauf hingewiesen. Es ist richtig, es wurde nicht kapitalisiert, aber wir müssen proaktiv etwas handeln, das sehen Sie zu recht, weil wir ja eben auch eine Verantwortung haben und weil das eben auch eine verbindliche Eventualverpflichtung ist des Kantons. Immerhin hat der Kanton bereits zweimal Sanierungen gemacht in einem grösseren Umfang. Auch dieses Mal vermutlich kommen wir nicht weg, ohne etwas zu machen, aber wir müssen tatsächlich proaktiv sein.

Die Strategie Informatik kam mehrmals in verschiedenen Voten zum Ausdruck. Ich möchte einfach sagen, das ist ein grosses Projekt, ein Projekt, das über 10 Jahre geht oder noch länger. Wenn Sie die Liste der Aufgaben und Pflichten dieser Informatikstelle sehen, mit ihren nur 60 Stellen - sie haben zwar jetzt zusätzlich 10 Stellen bekommen letztes Jahr -, dann ist das unglaublich, was sie alles machen müssen, vom Aufbau, vom Wi-Fi, vom Projekt ITIL, über die Glasfaser, über die Renovationen von einzelnen Infrastrukturen, Erneuerungen Telekom, Telefonie, die ganze Datenspeicherung usw. Es ist wirklich unglaublich, was dort alles an Arbeit anfällt. Wir sind einverstanden, man muss das Tempo erhöhen, aber wir dürfen auch feststellen, dass es zu wenig Pannen führte, vor allem auch im ganzen SAP-System, das sehr wichtig ist, wir hatten wirklich wenig Pannen dort. Mit der Rekrutierung von Personal, und das braucht es dann vermutlich, gutes Personal, Spezialisten, hatten wir 2016 wenig Probleme, aber ich habe mich informieren lassen, dass bereits seit 2015 eigentlich mehr Probleme da sind, weil sich immer weniger Leute um diese Stellen bewerben. Wir werden schauen müssen, wie wir mit diesen Bewerbungen, die eingehen, auch die nötigen Leute rekrutieren können.

Herr Morard hat die Abweichungen, gerade bei den Steuern, von Budgets angesprochen. Ich weiss, das ist sehr schwierig diese Budgetierungen der Steuern. Das war auch für die Gemeinden immer sehr schwierig, sollen wir jetzt mehr budgetieren, weniger budgetieren. Ich persönlich bin eher dafür, dass man nicht zu viel budgetiert, damit man dann keine böse Überraschungen bei den Rechnungen hat. Das natürlich im ganzen Informatikbereich, den sie angesprochen haben - auch der Präsident -, dass der COFI-Bericht nicht vorlag bei der Beratung der Rechnung, das ist sehr bedauerlich und das darf es natürlich in Zukunft nicht mehr geben.

Ein Thema, das auch aufgeworfen wurde, sind die Veranlagungen bei den juristischen Personen, darf ich immerhin daran erinnern - es wurde auch gesagt - 1'700 Dossiers macht ein Einschätzer in diesem Bereich. Die Automatisierung habe ich angesprochen. Man möchte diese erhöhen, aber eben, wir haben alle Jahre 4-5% mehr Dossiers und sind unterdotiert in der Steuerverwaltung - wurde von der Linken Seite angesprochen. Der Bericht BAKBASEL liegt vor. Wir sind wirklich unterdotiert, und wir sollten mehr Stellen haben. Ich habe es gestern gesagt, die Begehrlichkeiten sind da, die Steuerverwaltung bräuchte eigentlich 30 neue Stellen. Was wir machen können, werden wir dann im Rahmen des Budgets sehen. Es ist sicher eine Modernisierung, die auch vorwärts gehen muss.

Herr Kuonen hat die absehbaren Einnahmenseitengänge angesprochen; ich sehe das gleich. Die Ausgabendisziplin müssen wir im Auge behalten. Was dieses Label UND betrifft, d. h. die Vereinbarkeit von Familie und Beruf, dass wir dort eben attraktiv bleiben müssen, auch bei der Integration der Behinderten, das sehen wir auch so. Was das Rechtsamt betrifft, ist es noch schwierig. Sie haben gesagt, man könnte vielleicht Synergien schaffen. Das war ja früher eine Dienststelle, ein Rechtsdienst - dort habe ich 28 Jahre

gearbeitet und darum kenne ich das. Das ist ein zentraler Dienst, der macht Rechtsgutachten für viele Dienststellen in der Verwaltung, auch für das Personalamt, für die Finanzverwaltung, und weil es ein zentraler Dienst ist, hat man ihn bis jetzt allein gelassen, aber man konnte doch Einsparungen bereits erzielen.

Frau Luyet hat die Kürzungen bei den Krankenkassenversicherungen angesprochen. Die waren halt damals nötig und wurden auch so beschlossen 2013/2014, weil man dort das Defizit eben decken musste. Das waren solidarische Kürzungen der Bevölkerung der Verwaltung usw. Im Nachhinein zu sagen, das wäre nicht nötig gewesen, das ist einfacher als es damals war. Heute sieht die Situation vielleicht ein bisschen besser aus. Was die *égalité entre femmes et hommes* betrifft, ist eigentlich jetzt neu meine Kollegin Esther Waeber-Kalbermatten zuständig. Wir haben sicher Verständnis für das Anliegen. Gerade heute hat der Staatsrat in der Sitzung beschlossen, dass man als Zielwert den Einsitz der Frauen in Kommissionen erhöhen wird. Das ist wirklich ein Zielwert, den wir erhöhen möchten. Weitere Ausführungen zu dieser *égalité entre femmes et hommes* kann bei Bedarf meine Kollegin noch geben.

Herr Fellay hat den Steuerzahlern gedankt, damit sie rechtzeitig und so viele Steuern bezahlt haben. Das möchte ich auch tun, das ist wirklich positiv. Vor allem möchte ich erwähnen, dass wir sehr viele Nachdeklarationen haben, was doch auch ein positives Zeichen ist. Wenn Herr Fellay die Nationalbankgelder anspricht, die ja nicht budgetiert waren, sodann ist immerhin - und das möchte ich nochmals sagen - bemerkenswert, das Geld wurde ja nicht für den Laufenden Haushalt gebraucht, das Geld wurde eben in einen Fonds gespiesen für allfällige Ertragsschwankungen in der Zukunft. Also das Geld ist zurückgestellt für zukünftige Projekte. Fonds für Ertragsschwankungen - ja, ich teile Ihre Ansicht eben, dass das ein gutes Instrument ist, vor allem im Hinblick auf die Beibehaltung der doppelten Schulden- und Ausgabenbremse, wie ja das Parlament hier letztes Jahr eigentlich ganz klar beschlossen hat.

Auch Herr Juon hat gesagt, dass auf diese ausserordentlichen Erträge kein Verlass sei in der Zukunft. Wie gesagt, wir teilen diese Einschätzung. Wir müssen dort vorsichtig sein. Was die Informatik betrifft, habe ich bereits geantwortet. Es ist eine Frage der Ressourcen. Wir wollen aber das Tempo erhöhen, das ist ganz klar.

Herr Amos, ja ich habe Ihr Eintretensvotum von gestern aufmerksam noch einmal gelesen. Vieles sind ja grundsätzliche Überlegungen, die wir sicher einmal miteinander auch austauschen können, vieles betrifft dann das Budget 2018, das wir nicht heute behandeln wollen, aber wie gesagt, meine Dienststellen nehmen diese Anregungen auf. Steuersenkungen, da kann ich Sie beruhigen. Abgesehen von der Steuervorlage 17 sind solche zurzeit zumindest nicht geplant, und wir möchten bei dieser Steuervorlage 17 vor allem auch die Gemeinden und Städte besser einbinden - das war ja letztes Mal nicht der Fall. Der Bund hat jetzt seine Eckwerte vorgestellt, wir werden das weiterverfolgen.

En ce qui concerne la péréquation intercantonale, c'est encore un élément intéressant, vous avez raison, c'est spécial que presque tous les cantons sont d'accord avec les propositions de la commission Marty et que 4 cantons romands, entre autres le canton du Valais, ne sont pas d'accord. Tout le reste est d'accord; 22 cantons ont dit: ce rapport Marty avec les propositions qui sont faites, c'est en ordre, on peut accepter, même si on perd de l'argent. Das ist eigentlich sehr speziell. Wir hatten letzte Woche, diese 4 Kantone der Westschweiz, die dagegen sind, mit Bundesrat Maurer und seinen Angestellten eine Sitzung. Wir haben wirklich versucht, aufzuzeigen, dass eigentlich auch die anderen Kantone aus irgendwelchen Gründen dagegen sein müssen, aber sie haben schriftlich nicht reagiert. Sie haben das so zur Kenntnis genommen, weil es betrifft sie vielleicht um einige Hunderttausend oder 1-2 Millionen. Es sind eben nicht die gleichen Werte wie im Kanton Wallis. Aber wir haben jetzt Herrn Maurer gesagt, dass wir bis Ende Juni ihm quasi einen Gegenvorschlag zu diesem Vorschlag der Kommission ausarbeiten werden, die 4 Westschweizer Kantone, damit man das doch irgendwie eindämmen kann. Für uns ist ganz klar, jeden Franken, den wir dort verlieren bei dieser *péréquation intercantonale*, müssen wir

hier irgendwo im Budget wieder suchen. Also wir werden alles daran setzen, möglichst wenig zu verlieren. Ds ist ganz klar.

En ce qui concerne le personnel, c'est vrai qu'en 2016, on a appliqué un coefficient de 0,6 mais, comme je l'ai dit pour le soutien aux primes des caisses maladie, on a dû couvrir les déficits 2013 et 2014 à ce moment-là. Donc, on a décidé ce coefficient de 0,6. C'était une mesure solidaire. Maintenant, après-coup, on aurait peut-être pu échapper à cette mesure, mais je dois quand même dire que, déjà en 2017, on a remis le coefficient à 1 et puis on verra dans le budget, est-ce qu'on peut encore faire quelque chose, peut-être pas l'année prochaine mais peut-être en 2019, pour le personnel. Aber ich muss auch sagen, es wird ja immer ein Bericht gemacht über das Personal, und dort sieht man eigentlich, dass die Zufriedenheit beim Staatspersonal immer noch hoch ist, auch im Bereich der Löhne, aber ich finde es auch gut, dass wir von ihrer Seite vor allem immer wieder versuchen, auch die Interessen des Personals ernst zu nehmen, weil wir brauchen gutes Personal, qualifiziertes Personal.

Gut, ich glaube, ich habe allen geantwortet. Ich teile die Ansicht von Herrn Pellouchoud, dass der Informatikbericht da sein muss zum Zeitpunkt der Behandlung der Rechnung; das habe ich bereits gesagt.

In diesem Sinne: Danke für Ihre Anregungen.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zum nächsten Punkt.

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

9. Motion Marcel Delasoie, PLR, et Christophe Claivaz, PLR: Donner un signe positif aux entreprises valaisannes (16.02.2017) **1.0204**

Motion Marcel Delasoie, PLR, und Christophe Claivaz, PLR: Ein positives Zeichen für die Walliser Unternehmen setzen (16.02.2017) **1.0204**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Delasoie Marcel, député, PLR

La RIE III, ce projet de réforme de la fiscalité des entreprises encore plus indispensable en Valais que dans d'autres cantons de Suisse n'a pas passé la rampe du scrutin populaire. L'ajout de la possibilité de déduction des NID, ces fameux intérêts notionnels, a plombé tout le projet qui était bon pour l'ensemble de l'économie de notre pays.

Un nouveau projet fiscal est à l'étude sur le plan fédéral mais, compte tenu des controverses qu'il suscite, il n'est pas près de repasser l'épreuve des urnes.

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay avait profité de la RIE III pour effectuer une vraie réforme de la fiscalité des entreprises valaisannes. Celle-ci contenait de nombreux éléments très positifs pour notre place économique, ses acteurs et surtout son attractivité. Dans ce projet, on trouvait notamment la suppression de l'impôt sur l'outil de production. Le canton du Valais est effectivement le seul encore à connaître cet impôt qui grève l'outil de production des entreprises. Si cet impôt se justifiait après la guerre durant les Trente Glorieuses, il est tout à fait anachronique et contreproductif aujourd'hui. En effet, plutôt que de se féliciter du fait qu'une entreprise investisse et crée des places de travail, on commence par imposer son outil de production, ce qui n'est pas, vous en conviendrez, le meilleur des accueils qu'on puisse leur réserver. Par ailleurs, ce qui était valable à l'époque, soit des

outils de production composés de lourdes machines d'acier prévues pour fonctionner plus de 50 ans, ne l'est plus de nos jours où l'équipement industriel d'une entreprise est très vite dépassé.

Cet impôt foncier sur les installations représente un montant total pour le canton d'un peu plus de 6 millions et d'un peu moins de 10 millions pour les communes. Ce ne sont donc pas des montants pharaoniques au regard de nos comptes, dont la somme dépasse allègrement les 3 milliards. Et justement, la suppression de cet impôt sera vraisemblablement perçue très positivement par les entreprises valaisannes, tous secteurs économiques confondus.

La place économique valaisanne a encore reculé d'un rang au classement de l'attractivité des places économiques des cantons de Suisse, selon une étude réalisée par une grande banque de Suisse. Nous nous trouvons juste devant le Jura au 25e rang et il y a fort à parier que si rien n'est entrepris rapidement, nous nous trouverons dans une position où il nous sera impossible de reculer encore, soit à la dernière place, avec une étiquette qui sera difficile à décoller de place économique la moins attractive de Suisse.

Il y a lieu d'agir et d'agir vite, et de donner un signe positif à notre économie bousculée de toutes parts. Le Valais doit clairement s'afficher comme canton prêt à accueillir petites et grandes industries au risque de voir celles-ci gentiment s'éroder.

Au gré de mes rencontres avec les entreprises, j'ai systématiquement été interpellé par l'existence de cet impôt qui n'existe dans aucun autre canton et dont la perception se révèle de plus en plus arbitraire et dépassée. Si l'adage «trop d'impôts tuent l'impôt», il est désormais établi que moins d'impôts peut générer de l'impôt, et j'ajouterai: et surtout des emplois qui, eux-mêmes, génèrent des impôts.

En conclusion, je vous livre l'appréciation du responsable d'une industrie valaisanne qui m'a dit ceci: Cet impôt n'a pas de logique industrielle. La valeur d'un investissement d'une entreprise n'a pas de lien avec la capacité contributive. Pour un investisseur étranger, taxer l'outil de production est quelque chose d'incompréhensible et d'illogique en comparaisons internationales. Cela est contreproductif lorsqu'on parle d'investissements en Valais par rapport à une autre région. Cela pénalise aussi une entreprise en démarrage qui investit dans son outil de production pour se développer. Par cet impôt, l'investissement augmente la charge fiscale et est contreproductif dans une phase de développement d'une entreprise.

Pour une place économique valaisanne plus attractive, pour la préservation des emplois actuels et l'incitation à en créer de nouveaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, je vous invite à accepter cette motion.

Merci.

Der Präsident

Merci Monsieur le député.

Die Motion wird bekämpft.

Bonnard Boris, député (suppl.), PDCC

En supprimant l'impôt foncier sur l'outil de production, ce Parlement offrirait aux grandes entreprises valaisannes un cadeau fiscal qui ne serait pas compensé comme prévu dans la RIE 3. Il faut attendre une perte fiscale annuelle de plus de 16 millions pour le Valais et près de 10 millions à la charge des communes et cela notamment pour les communes industrielles de la plaine du Rhône qui n'ont pas, Monsieur le député Marcel Delasoie, un budget de plusieurs milliards.

Par ailleurs, traiter d'un élément isolé de l'imposition des entreprises, sans vision globale, serait assurément lacunaire et déséquilibré.

Enfin, le projet fiscal 17 est en bonne voie au niveau fédéral.

Cette motion nous paraît donc contreproductive et n'a pas lieu d'être.

Ainsi, le groupe PDCC combattra cette motion.
Je vous remercie.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich war selber Mitglied des Vorstandes der Unternehmenssteuerreform II.

Aufgrund von Steueroptimierungen basierend auf Holdingstrukturen weisen heute Grossfirmen kaum Steuereinnahmen für die Gemeinden aus. Die Motion verlangt nun unter anderem eine Aufhebung der kantonalen Steuer auf Installationen und Maschinen, welche der Produktion dienen. Im Vergleich verweise ich eben hier auf diese vorausgegangene Diskussion über das kantonale Paket im Zusammenhang mit der Abstimmung zur Unternehmenssteuerreform III, wo der Staatsrat von seiner Seite auch unter anderem vorsah, die Grundstücksteuer auf Produktionsanlagen aufzuheben. Das waren beides äusserst strittige Punkte, was der kantonale Vorschlag anbelangte. Und es sind eben gerade 2 Möglichkeiten, wo heute Gemeinden Steuereinnahmen generieren können.

Also man muss natürlich zuerst wissen, was passiert jetzt neu auf Bundesebene, was für ein neues Paket kommt daher, sonst wirkt das Ganze ein bisschen herausgepickt und mit wenig Gesamtschau betrachtet. Also es ist auch so gesehen zu verfrüht. Man muss eben zuerst diese Gesamtrevision im Zusammenhang mit den Forderungen der OECD auf Bundesebene abwarten und dann entsprechend auf kantonaler Ebene reagieren und dieses dann auch in eine ordentliche Vernehmlassung gehen lassen.

Also wir verstehen die Absichten der Motionäre. Die sind sicher irgendwie löblich, aber im Moment zu verfrüht. Deshalb bekämpfen wir die Motion.

Danke.

Défago Sylvain, député, PDCB

Le groupe PDCB s'est penché sur cette motion avec un grand intérêt, sans toutefois y trouver une issue favorable.

En effet, si la fiscalité des entreprises valaisannes est un sujet préoccupant, la solution avancée par les motionnaires relève plus d'une compensation à l'emporte-pièce que d'une stratégie globale et réfléchie.

Le peuple suisse et valaisan a refusé, en date du 12 février dernier, le troisième projet de réforme de l'imposition des entreprises; dès lors, l'exercice est à refaire. Dans l'intervalle, ne venons pas court-circuiter la réflexion d'ensemble avec des textes de ce type.

La suppression de l'impôt sur l'outil de production aura un impact négatif, non seulement sur la fiscalité de l'Etat mais aussi sur celle des communes concernées - plus de 10 millions pour les communes, comme vous l'avez dit, et, par exemple, pour la commune de Monthey des montants de 2,4 millions et 2,7 millions. De plus, là où le projet RIE III valaisan concernait toute l'économie, des start-up aux nouvelles sociétés en passant par les PME, la motion qui nous concerne aujourd'hui n'a d'impact que sur une faible partie du paysage industriel du canton.

Il faut également relever que, voici quelques jours, nous avons pris connaissance du fait que la Confédération va proposer dans les plus brefs délais un nouveau modèle de réforme fiscale des entreprises afin de remplir les exigences légales y relatives. Ensuite, les cantons devront établir leur propre modèle de mise en œuvre législative.

Laissons donc les coudées franches à notre canton afin de définir le projet le plus cohérent possible.

Fort de ce qui précède, le groupe PDCB combat cette motion et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die vorliegende Motion der PLR hat innerhalb der CVPO zu kontroversen Diskussionen geführt. Doch freuen Sie sich nicht zu früh, wir werden an diesem Thema nicht zerbrechen, sondern daran wachsen.

Natürlich kann ich die Sorgen der Gemeindevertreter nachvollziehen. Die Besteuerung der industriellen Katasterwerte bringt dem Kanton nämlich immerhin 6,4 Millionen pro Jahr und den Gemeinden 9,9 Millionen. Dies sind bedeutende Einnahmen, welche der öffentlichen Hand fehlen würden.

Trotzdem ist die CVPO oder zumindest grosse Teile davon der Überzeugung, dass diese Steuer ein Unding ist. Das Wallis ist der einzige Kanton, der eine solche Steuer überhaupt kennt. Stellen Sie sich einmal vor, eine Unternehmung - egal ob eine KMU, eine Grossindustrie oder eine Bergbahn - entscheidet sich zu einer Investition. Durch diesen wirtschaftlich ja überaus guten und volkswirtschaftlich gewollten Entscheid erhöht diese Firma nun aber ihren industriellen Katasterwert und zahlt in Zukunft auf diesen höheren Wert Steuern, und zwar nicht etwa einmalig, sondern jährlich.

Ich kann Ihnen das konkrete Beispiel einer mittelgrossen Bergbahn nennen, welche jährlich aktuell für diese Steuer mehr als 150'000 Franken aufwenden muss. Solche noch viel höheren Beispiele gibt es jedoch in allen Branchen mit eigenen industriellen Maschinen und Anlagen.

Wenn ich als Unternehmer für meine Investitionen mit höheren Steuern bestraft werden, muss ich mir schon überlegen, ob ich neben allen anderen Risiken, die ich eingehe, auch noch diese zusätzliche Belastung auf mich nehmen soll oder ob ich doch nicht besser die Investition sein lasse.

Gibt es eine noch investitions- und wirtschaftsfeindlichere oder man könnte auch sagen noch eine «blödere» Steuer als diese? Die Besteuerung der industriellen Katasterwerte gehört abgeschafft. Natürlich muss man überprüfen, wie man die daraus resultierenden Steuerausfälle kompensieren kann. Die Unternehmenssteuerreform III wäre zumindest in dieser Hinsicht ein ausgewogenes, wenn leider auch überladenes Projekt gewesen.

Aus diesen Überlegungen ist die CVPO, wenn auch nicht einstimmig, aber dennoch mehrheitlich und grundsätzlich davon überzeugt, dass die Besteuerung der industriellen Katasterwerte abgeschafft werden muss. Natürlich besteht die grosse Herausforderung darin, die dadurch fehlenden Einnahmen zu kompensieren.

Geben wir dem Staatsrat doch den Auftrag, abzuklären, wie diese wirtschaftsfeindliche Steuer eliminiert werden kann, möglichst in Verbindung mit ausgleichenden Massnahmen, um den Haushalt des Kantons und der Gemeinden nicht zu stark zu belasten. Dieser Aspekt muss unbedingt in die Überlegungen zu den Massnahmen des Kantons Wallis zum neuen Steuerprogramm 2017 einfließen.

Falls Sie Ihre Motion umwandeln in ein Postulat, wird die CVPO dieses unterstützen.

Besten Dank.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

Accepter cette motion ne serait-il pas un emplâtre sur une jambe de bois? Ne devrions-nous pas attendre une réforme globale de la fiscalité des entreprises plutôt que d'effectuer des réformettes au fur et à mesure des idées de chacun sans aucune vue d'ensemble des pertes et des profits qu'engendreraient ces modifications, d'autant plus que la Confédération devra inévitablement produire une réforme afin de se conformer aux standards de l'OCDE?

En termes plus pragmatiques, la suppression de cet impôt entraînerait des pertes de rentrées fiscales, notamment pour les grandes communes industrielles que sont Monthey, Sierre et Viège, des pertes qui ne sont certainement pas négligeables dans le ménage

communal et qui pourraient mettre à mal l'équilibre de leurs comptes. N'oublions pas, Chers collègues, que ces communes, même si elles retirent un avantage de la présence d'industries sur leur territoire, en subissent également les inconvénients.

Enfin, je parle de baisse de recettes pour les communes, mais cette motion aura également une incidence sur le ménage cantonal. Un rapport de novembre 2016 relatif à la modification de la loi fiscale liée à la RIE III prévoyait des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 6,4 millions pour le canton et de 9,9 millions pour les communes, pertes consécutives à l'abandon de l'impôt sur les outils de production. Toutefois, ce rapport prévoyait également des compensations pour éviter de trop grandes pertes.

Ne serait-ce donc pas là une stratégie des motionnaires de supprimer une part de rentrées fiscales, pour ensuite venir nous imposer des coupes budgétaires? N'est-ce pas là la stratégie du pompier pyromane chère à certains députés adeptes du mieux d'Etat, pour ne pas dire du moins d'Etat?

Pour toutes ces raisons, le groupe AdG/LA vous invite à refuser cette motion.

Merci de votre attention.

Furger Niklaus, Grossrat, CVPO

Die Unternehmenssteuerreform III wurde am vergangenen 12. Februar vom Schweizer Volk mit einem deutlichen Mehr abgelehnt. Ein wichtiger Grund war dabei unter anderem, dass diese Reform bei vielen Städten und Gemeinden, bei welchen ein merklicher Anteil des Steueraufkommens von juristischen Personen stammt, einschneidende Mindereinnahmen verursacht hätte. Zudem war weder festgelegt noch bekannt, ob besonders betroffene Gemeinden irgendwelche Ausgleichszahlungen erhalten hätten. Die Abschaffung der heute zur Diskussion stehenden Grundstücksteuer auf Produktionsanlagen war ebenfalls im kantonalen Paket vorgesehen, welches der Staatsrat im Rahmen der Unternehmenssteuerreform in Vernehmlassung gab. Der abgetretene Staatsrat Maurice Tornay hat nach Intervention der Vereinigung Walliser Städte, deren Präsident ich bin, damals ausdrücklich versprochen, den Gemeinden, welche von der Abschaffung dieser Grundstücksteuer besonders stark betroffen sind, eine Kompensationslösung vorzuschlagen. Diese Kompensationslösung wurde aber nie konkret und auch nie beschlossen.

Der Bund und die Kantone sind nun zurzeit daran, mit Volldampf eine neue Vorlage mit dem Arbeitstitel «Steuervorlage 2017» zu erarbeiten. Letzte Woche wurden die ersten Eckpunkte dieser Reform veröffentlicht. Bund und Kantone haben beim Angehen der neuen Vorlage ausdrücklich versprochen, dieses Mal die Städte und Gemeinden von Anfang an als stark Mitbetroffene miteinzubeziehen, was bei der abgelehnten Vorlage nicht der Fall war. Insbesondere wollen wir Walliser Städte und Gemeinden wissen, wie das Gesamtpaket der Vorlage, und dies inklusive unserer kantonalen Massnahmen, aussieht, was für Mindereinnahmen dies für uns bedeutet und welche konkreten Kompensationsmassnahmen für besonders betroffene Gemeinden vorgesehen sind.

Umso unverständlicher, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ist meines Erachtens nun die vorliegende Motion der FDP Unterwallis, welche die sofortige Abschaffung der Grundstücksteuer auf Produktionsanlagen verlangt.

Die Abschaffung dieser Steuer wird für den Kanton Wallis Mindereinnahmen von 6,4 Millionen und für die Walliser Gemeinden insgesamt 9,9 Millionen bedeuten. Besonders betroffen von diesen Mindereinnahmen sind die Industriestandorte wie Monthey, Siders, Visp und auch die kleine Gemeinde Lalden. Für meine Gemeinde Visp alleine würde die Annahme sofortige Mindereinnahmen von 1,4 Millionen bedeuten, für Monthey 2,5 Millionen, für Sierre und Sion je eine halbe Million und - nun hören Sie - für die kleine Industriegemeinde Lalden 430'000 Franken, was mehr als 80% ihres Cashflows ausmacht.

Auch wenn diese Steuer zugegebenermassen speziell ist und nur im Kanton Wallis Anwendung findet, ist die Abschaffung dieser Steuer zum jetzigen Zeitpunkt, wo die anderen Massnahmen der Steuervorlage 2017, insbesondere diejenige des Kantons Wallis, noch

nicht bekannt sind, nicht akzeptabel. Denn die Massnahmen der Steuervorlage 2017 werden vor allem wieder die Wirtschaftsstandorte, wie die eben genannten Städte und Gemeinden, treffen. Zuerst müssen deshalb das Gesamtpaket der Vorlage sowie die nötigen Kompensationsmassnahmen vorliegen, bevor hier schon über solch weittragende und einschneidende Einzelmassnahmen, nach der Salamtaktik-Art, befunden wird.

Die Motionäre begründen die Abschaffung mit einem positiven Zeichen für unsere Unternehmen. Ich kann Ihnen sagen, dass vor allem wir Industriegemeinden zusammen mit dem Kanton und laufend mit unseren Grossbetrieben in Sachen Steuererleichterungen und -rabatten sowie weiteren Unterstützungsmassnahmen in Kontakt sind und setzen damit laufend freiwillig positive Zeichen. So haben wir zum Beispiel in Visp mit der Lonza vereinbart, dass die Biopharma AG während 10 Jahren total von der Gewinnsteuer befreit war - und die hat nicht wenig Gewinn generiert - und im letzten März haben wir mit der Lonza eine neue Steuerrabattlösung bis ins Jahr 2021 vereinbart.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, als Gemeindepräsident sowie in meiner Funktion als Präsident der Vereinigung Walliser Städte und Vizepräsident des Walliser Gemeindeverbands bitte ich Sie deshalb eindringlich, diese Motion abzulehnen. Das Gesamtpaket der neuen Steuervorlage, deren Auswirkungen auf die Gemeinden und die nötigen Kompensationsmassnahmen müssen zuerst transparent auf den Tisch, bevor hier über Einzelmassnahmen befunden wird.

Ich danke.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Il est évident que la fiscalité des entreprises est un sujet très sensible autant aux niveaux national, cantonal que communal.

Pas plus tard qu'en début d'année, le projet RIE III a été mis en votation. Il a été refusé à 60% au niveau suisse et à 53,4% au niveau de notre canton. La majorité de la population ne l'avait pas trouvé assez abouti.

Lors de cette réforme, le Valais a proposé entre autres de supprimer l'impôt foncier sur l'outil de production. La motion revient donc sur un des aspects de la RIE III sur le plan cantonal, à savoir la suppression de cet impôt foncier.

Mais qu'englobe exactement les termes «outil de production»? Quel est le pourcentage des entreprises qui sont réellement concernées par ce type d'impôt? J'entends que les pertes fiscales se monteraient à 6,4 millions pour le canton et à 10 millions pour les communes, mais comment ces pertes seront-elles compensées? Tant de questions et d'incertitudes restent en suspens.

Nous devons effectivement répondre rapidement aux exigences de l'OCDE et c'est dans ce but que le Parlement fédéral travaille sur un nouveau modèle concernant la fiscalité de nos entreprises. Ne favorisons donc pas un saucissonnage de la réforme fiscale mais étudions plutôt la problématique de la fiscalité des entreprises dans son ensemble.

De ce fait et au vu des nombreuses interrogations et de nos craintes quant aux pertes fiscales, nous, les Verts, combattons cette motion et attendons la nouvelle mouture de la réforme fiscale proposée par la Confédération pour prendre position.

Merci de votre attention.

Pellouchoud François, député, UDC

Le canton du Valais est le seul canton qui prélève encore un impôt foncier sur les installations et machines de production. Cet impôt pénalise l'investissement industriel et touristique de notre canton. Il concerne principalement les moyennes et grandes entreprises.

Dans la perspective d'accroître la compétitivité de ces sociétés, le groupe UDC s'associe avec les députés PLR dans cette proposition de supprimer l'impôt foncier sur les outils de production.

La fiscalité sur les entreprises, c'est comme la politique salariale de l'Etat du Valais: ce n'est pas la seule manière de garder les entreprises dans notre canton comme les salaires ne sont pas la seule manière de valoriser l'emploi mais cela y contribue avec plus ou moins une grande importance.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, le groupe UDC vous propose de soutenir les députés PLR Delasoie et Claivaz sur cette proposition.

Merci.

Le président

Merci Monsieur le député.

Das Wort hat nun nochmals Delasoie Marcel.

Delasoie Marcel, député, PLR

Oui, juste une précision aux représentants de l'AdG et du PDCB.

Vous vous battez pour maintenir l'impôt sur l'outil de production. Nous nous battons pour maintenir des outils de production car, sans outils de production, pas d'impôts et pas d'emplois. Et de cela, il faut en avoir bien conscience parce qu'avec la fiscalité valaisanne, au-delà des 150'000 francs à 21,56%, on est 8% plus cher que le canton de Vaud. Et faire en sorte que les entreprises viennent s'établir dans notre canton, eh bien!, ça devient pratiquement impossible et même plus la peine de payer les cotisations au GGBa puisque leur tâche sera impossible compte tenu des différences fiscales que nous aurons dans les cantons.

Donc, cet outil de production qui est complètement indépendant de la fiscalité normale, eh bien!, pourrait tout à fait être supprimé sans que finalement on doive attendre les problématiques de la Confédération et puis de voir à combien nous devons abaisser notre impôt pour être un petit peu compétitifs dans cette jungle des impôts cantonaux.

Cela dit, j'accepte la proposition du PDC du Haut de transformer ma motion en postulat.

Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Monsieur Delasoie, vous nous avez interpellés, je profite de répondre.

Nous nous battons pour une vision cohérente de l'imposition. Il y a une réforme en place qui va arriver au niveau de la Confédération. Il ne fait aucun sens actuellement d'aller chacun de sa petite idée pour faire des propositions individuelles.

Je vous remercie.

Défago Sylvain, député, PDCB

Juste pour vous informer que le groupe PDCB combat également le postulat. Effectivement, nous pensons que nous devons avoir une vision globale avec des mesures compensatoires et donc nous refusons également le postulat.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird auch bekämpft. Wir kommen zur Abstimmung.

(...)

Abstimmungsergebnis: 61 zu 61 - das Leben in den Bergen ist hart aber gerecht.
Ich bin auch dagegen.

Somit **ist das Postulat mit 62 zu 61 (und 3 Enthaltungen) abgelehnt.**

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

- 10.** Interpellation CSPO, par Urban Furrer, et cosignataires: Modification de la base de calcul des redevances (08.11.2016) **1.0209** (anc. 4.0228)

Interpellation CSPO, durch Urban Furrer, und Mitunterzeichnende: Änderung der Bemessungsgrundlage bei den Wasserzinsen (08.11.2016) **1.0209** (ehem. 4.0228)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Zu dieser Interpellation betreffend Wasserzinsen: Sie wissen, dass dieser Wasserzins 1918 eingeführt wurde und seither siebenmal angepasst wurde. Zurzeit liegt er bei 110 Franken. Das heutige Regime gilt bis 2019 und ab 2020 müssen wir dies neu regeln. Die Verhandlungen sind im Gange. Die gestalten sich sehr schwierig aufgrund der Marktsituation und den tiefen Preisen auf dem Energiemarkt. Entsprechend hoch ist der politische Druck, die Wasserzinsen tendenziell zu senken und nach unten auch zu flexibilisieren. Es gab Verhandlungen zwischen den Betreibern der Wasserkraftwerke und den Gebirgskantonen mit den Kantonen Genf, Bern und Aargau über eine einvernehmliche Neuregelung dieses Wasserzinses. Leider wurden diese ergebnislos beendet. Das UVEK, der Bund, hat nun Signale ausgestrahlt - das sehen Sie richtig -, dass ein flexibleres Modell ab 2020 eingeführt werden sollte, ein Sockelbetrag und dann eine Art Ressourcenrente. Die Ausgestaltung des Modells wird jedoch erst in der Vernehmlassung dann aufgezeigt werden.

Unsere Stellungnahme war natürlich bis jetzt eher negativ, weil wir weder den Sockelbetrag kennen noch die Zusammensetzung der Referenzwerte für diesen Ressourcenpreis. Wir kennen auch nicht den Schwellenwert für den Übergang vom Sockelbetrag zur Ressourcenrente. Die Parameter sind also noch nicht bekannt. Wir haben gehört, dass angeblich die Bundesrätin rund um 50% diese Wasserzinsen senken will. Wir haben in den letzten Monaten viel Lobbyarbeit gemacht in Bern, und wir konnten - so glaube ich - zumindest erzielen, dass vorläufig - und das hoffe ich - in dieser Vernehmlassung nicht das flexible Modell kommt, sondern das starre Reglement bleibt, also der fixe Wasserzins, und wir hoffen, dass dieser irgendwie vielleicht jetzt in der Vernehmlassung nicht um die Hälfte gekürzt wird, sondern eben vielleicht auf 80-90 Franken. Das wäre ein erster Teilerfolg.

Wir werden dann sicher zusammen mit den Gebirgskantonen im Rahmen dieser Vernehmlassung alles versuchen, um den Wasserzins möglichst hoch halten zu können. Wir sind eigentlich der Meinung, dass die Ersten, die jetzt Geld in die Hand nehmen müssten, die Mittellandkantone sind, die während Jahren von dieser Wasserkraft viel profitiert haben, das sind die Aktionäre der grossen Wasserkraftwerke, und die müssten jetzt eigentlich auch in schlechten Zeiten diese Kraftwerke sanieren. Und auch der Bund hat ja in seiner Energiestrategie 2050 klar gesagt, die Wasserkraft sei der Hauptpfeiler dieser erneuerbaren Energien, und darum sollte auch der Bund eine gewisse Unterstützung geben. Ein Teil wurde gemacht mit diesen 0,2 Rappen Marktpremie. Jetzt hat der Nationalrat kürzlich die

Kommission, die UREK, beauftragt, ein zweites Massnahmenpaket aufzugleisen, um die Grosswasserkraft noch ein bisschen mehr zu unterstützen, und erst dann käme dann die Frage inwieweit überhaupt die Wasserschlosskantone auch noch einen Beitrag machen sollen im Bereich des Wasserzinses.

Also, wir werden ganz sicher nicht freiwillig diesen Wasserzins aus der Hand geben; wir werden uns wehren, soweit es geht, aber es ist absehbar, dass hier irgendwelche Einnahmenverluste kommen könnten.

Sie haben noch nach den Anteilen gefragt. Die Wasserzinseinnahmen machen in den Kantonen einen bedeutenden Anteil aus. An den Gesamteinnahmen der Gemeinden in unserem Kanton sind es durchschnittlich 8-10% der Einnahmen der Gemeinden. Jede 10. Konzessionsgemeinde weist einen Anteil der Wasserzinsen von über 20% aus und in 2 Konzessionsgemeinden beträgt dieser sogar mehr als 40%. Also in 2 Gemeinden ist er 40% ihrer Einnahmen.

Ich unterstreiche nochmals, dass die Regierung zusammen mit den Gebirgskantonen ganz klar dahin tendiert und arbeiten wird, diesen Wasserzins möglichst hoch zu halten.

11. Motion Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, et Grégory Logean, UDC: La loi concernant le remembrement et la rectification de limites: un outil qui peut favoriser la densification des zones à bâtir (16.12.2016) **1.0210** (anc. 4.0234)

Motion Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, und Grégory Logean, UDC: Gesetz über die Landumlegung und die Grenzregulierung: ein Werkzeug zur Verdichtung der Bauzonen (16.12.2016) **1.0210** (ehem. 4.0234)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

En préambule, j'ose rappeler que l'objectif de base de la LAT est d'éviter le mitage du territoire.

Afin de permettre une plus forte densification du domaine bâti, la loi cantonale d'application, largement acceptée par le peuple, autorise notamment les communes, d'une part, à fixer un délai pour la réalisation d'une construction et, d'autre part, à faire valoir un droit d'emption sur des parcelles en zone à bâtir, mais non construites.

Lors des différents débats, de nombreuses personnes ont dénoncé un trop grand interventionnisme des communes. Il va de soi qu'une base volontaire favorise une utilisation efficiente du territoire en zone à bâtir. Il est donc nécessaire de mettre à disposition des propriétaires et des communes des outils permettant l'aspect volontaire des échanges.

La procédure de remembrements urbains constitue un de ces moyens, mais il nécessite quelques adaptations. Plusieurs personnes m'ont dit n'avoir rien compris au texte déposé, je vais donc tenter de l'expliquer concrètement. Imaginons quelques propriétaires de parcelles en zone à bâtir qui n'aient l'intention ni de construire ni de vendre, et ce dans un délai de 10 à 15 ans. De ce fait, ces propriétaires bloquent le développement de leur commune, alors que d'autres personnes, propriétaires dans le périmètre d'urbanisation, souhaiteraient dans un délai très court construire une habitation; pour ces dernières, le projet ne pourrait être mené à bien uniquement pour des raisons d'affectation et de zonification. C'est à ce stade-là que la procédure de remembrement parcellaire peut être appliquée. Des échanges de parcelles entre les personnes qui ne veulent pas et celles qui ne peuvent pas construire permettraient clairement de densifier les zones à bâtir. Voilà donc pour le principe de base.

Quelques adaptations de la loi actuelle ainsi que des garde-fous semblent nécessaires pour un fonctionnement optimal de cette procédure. D'abord, il est nécessaire

que les propriétaires qui passent du périmètre d'urbanisation à la zone à bâtir veuillent réellement réaliser une construction; c'est pour cette raison qu'un délai court de l'ordre de 5 ans devrait leur être fixé. En outre, il est impératif que les propriétaires qui font le chemin inverse aient des garanties; les secteurs dans lesquels ils obtiendront leur nouvelle parcelle devront être prioritairement introduits en zone à bâtir. Cette garantie devrait résulter d'un concept communal de développement territorial.

Certes, cette modification de la loi sur les remembrements urbains ne permettra pas d'un coup de baguette magique de saturer les zones à bâtir, mais elle y contribuera indiscutablement.

Je vous remercie donc de soutenir cette motion et vous remercie de votre attention.

Le président

Merci Monsieur le député.

Die Motion wird bekämpft.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Also erstens, die Baulandumlegungen sind grundsätzlich ein gutes Element, um die Ziele des Raumplanungsgesetzes zu erreichen. Ich verweise hier auf den Artikel 17 des kantonalen Raumplanungsgesetzes. Der wurde auch entsprechend ergänzt und verweist im Absatz 1bis auf dieses Instrument - ich zitiere: «Die Landumlegung kann angewandt werden, um zu gewährleisten, dass die Bauzonen mit Artikel 15 RPG übereinstimmen.»

Zweitens, der geforderte Austausch von Parzellen im Siedlungsgebiet mit jenen ausserhalb des Siedlungsgebiets ist bereits mit dem heutigen Gesetz möglich.

Drittens, auch die geforderte Verdichtung kann im Rahmen von Baulandumlegungen erreicht werden. Da verweise ich auf den Artikel 5 des aktuellen Gesetzes über die Landumlegung und die Grenzregulierung: «Die Landumlegung kann durchgeführt werden, wenn dadurch a) für die Grundeigentümer eine bessere Nutzung dieser Grundstücke ermöglicht wird (heisst Verdichtung) und b) eine zweckmässige Verwirklichung der Nutzungspläne sichergestellt wird.»

Eine Anpassung des bestehenden Gesetzes macht zurzeit so gesehen keinen Sinn. Die CSPO ist aber mit den Motionären einverstanden, dass eine verbesserte Koordination der Verfahren, so zum Beispiel Zonennutzungspläne, Strassenprojekte, Baulandumlegungen, angestrebt werden muss. Also wir schlagen vor, dass Sie das umwandeln in ein Postulat, dann bekämpfen wir es nicht und sonst bekämpfen wir die Motion.

Danke.

Dubuis Gaëtan, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR a examiné attentivement cette motion.

Nous avons compris la problématique liée aux remembrements et à la rectification des limites, chose à laquelle nous adhérons.

Cependant, le groupe PLR trouve plus judicieux d'entreprendre un examen approfondi du dossier et d'attendre ses conclusions. Par conséquent, nous demandons également au motionnaire de transformer cette demande en postulat.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

L'acceptation de la LcAT par les Valaisans à plus de 70% est un signal très positif pour le canton et les communes quant à la faisabilité de la mise en œuvre de la LAT en Valais.

Pour le Parlement également qui devra se prononcer cette année encore sur le plan directeur cantonal, le message est clair: les communes ont besoin d'une méthode et d'outils efficaces pour mener à bien leurs tâches d'aménagement du territoire.

Tant la LcAT que le plan directeur cantonal contiennent déjà plusieurs outils qui permettront de redimensionner la zone constructible et de densifier le tissu bâti.

Soucieux de renforcer ces outils, les motionnaires souhaitent y ajouter la procédure du remembrement urbain afin de faciliter la densification sur une base volontaire. Nous ne contestons pas l'utilité des remembrements parcellaires dans le cadre des projets de densification. D'ailleurs, comme ça a été mentionné, l'article 17 de la LcAT a d'ailleurs déjà été complété dans ce sens. Les outils d'aménagement du territoire sont donc étroitement coordonnés avec la loi concernant le remembrement et la rectification de limites.

Toutefois, la procédure de remembrement est complexe et souvent longue. En effet, elle nécessite de mettre en commun des parcelles voisines, puis de redistribuer les droits à bâtir équitablement entre tous les propriétaires et de partager les frais. Dans le cas d'un remembrement concernant des parcelles séparées géographiquement et situées, par exemple, dans des zones de densité ou d'affectation différentes, la procédure n'en serait que plus compliquée et rallongée.

Dans ce contexte, il ne nous semble donc pas nécessaire actuellement de modifier la loi concernant le remembrement et la rectification de limites. Les bases légales actuelles sont compatibles et n'empêchent pas de réaliser un remembrement sur des parcelles séparées géographiquement même si ça reste à titre exceptionnel.

Pour ces raisons, le groupe des Verts ne soutient pas cette motion mais ne combattra pas un postulat.

Merci de votre attention.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Au vu des discussions, il semblerait que je doive effectivement me résoudre à transformer cette motion en postulat. J'accepte donc cette démarche.

Je vous rends juste attentifs quand même que, globalement, si on veut utiliser cette procédure, il y aura des besoins de modifications de la loi; donc probablement qu'une étude va aboutir à une révision de cette loi.

Il y a, à mon avis, un élément qui est important, c'est que la contiguïté des parcelles qui interviennent dans ces périmètres de remembrement devra être clairement assouplie parce que, ça a été dit tout à l'heure, c'est en principe qu'on devrait avoir..., en général on doit avoir des parcelles contiguës, ce qui ne serait pas le cas dans le cadre de cette procédure.

Donc, pour moi, 2 éléments nécessaires pour la transformation:

1. il faut quand même avancer assez rapidement et puis
2. il faudra gérer cette problématique de contiguïté.

Je vous remercie de soutenir au moins ce postulat.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat - wenn ich das richtig mitbekommen habe - wird nicht bekämpft, und so wird es weitergeleitet an den Staatsrat zur Beantwortung.

- 12.** Postulat SVPO, par Michael Graber, Patrick Hildbrand et Bernhard Frabetti: Pour le maintien des noms locaux en haut-valaisan dans le registre foncier (16.12.2016) **1.0211** (anc. 4.0236)

Postulat SVPO, durch Michael Graber, Patrick Hildbrand und Bernhard Frabetti: Beibehaltung der walliserdeutschen Lokalnamen im Grundbuch (16.12.2016) **1.0211** (ehem. 4.0236)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich habe keine Wortmeldungen. Somit wird das Postulat direkt an den Staatsrat zur Beantwortung weitergeleitet.

Traitement: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlung: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

- 13.** Postulat PLR, par Julien Monod (suppl.): Taxations fiscales – pour une approche plus axée sur les risques (16.06.2016) **1.0181**

Postulat PLR, durch Julien Monod (Suppl.): Steuerveranlagung – für einen verstärkt risikobasierten Ansatz (16.06.2016) **1.0181**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (09.11.2016)

Entwicklung (09.11.2016)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Der Präsident

Das Postulat wurde vom Staatsrat angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen, und somit wird das Postulat zum Vollzug an den Staatsrat weitergeleitet.

Ich danke Ihnen für den Vormittag. Ich wünsche allen einen schönen Nachmittag. Die Sonne scheint, geniessen Sie ein paar Sonnenstrahlen.

Bis morgen früh um 9 Uhr. Danke und auf Wiedersehen!

La séance est levée à 12 h 45.

Séance du jeudi matin 8 juin 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. Compte 2016
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Rechnung 2016
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)
Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)
2. Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, et Emmanuel Chassot, PDCC: Utilisation rationnelle du sol agricole (06.09.2016) **3.0314** (anc. 4.0220)
Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, und Emmanuel Chassot, PDCC: Rationelle Nutzung der Landwirtschaftsflächen (06.09.2016) **3.0314** (ehem. 4.0220)
3. Motion Serge Métrailler, PDCC, Marcel Bayard, PDCC, Stéphane Ganzer, PLR, Marcel Delasoie, PLR, et cosignataires: Des marchés publics: Que le bon sens prime sur la théorie (08.09.2016) **3.0315** (anc. 4.0221)
Motion Serge Métrailler, PDCC, Marcel Bayard, PDCC, Stéphane Ganzer, PLR, Marcel Delasoie, PLR, und Mitunterzeichner: Öffentliches Beschaffungswesen: gesunder Menschenverstand statt graue Theorie (08.09.2016) **3.0315** (ehem. 4.0221)
4. Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, et cosignataires: Pour une assurance d'indemnités journalières maladie cantonale destinée aux chômeurs (09.09.2016) **3.0316** (anc. 4.0222)
Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, und Mitunterzeichner: Für eine kantonale Krankentaggeldversicherung für Arbeitslose (09.09.2016) **3.0316** (ehem. 4.0222)
5. Postulat Julien Monod (suppl.), PLR, Aristide Bagnoud, PDCC, et André-Marcel Malbois (suppl.), UDC: 2016, promue année de cyclisme en Valais par le canton, vraiment? (08.11.2016) **3.0317** (anc. 4.0229)
Postulat Julien Monod (Suppl.), PLR, Aristide Bagnoud (Suppl.), PDCC, und André-Marcel Malbois (Suppl.): 2016: Jahr des Radsports im Wallis, war dies nur ein Traum? (08.11.2016) **3.0317** (ehem. 4.0229)
6. Motion Fanny Darbellay, PDCB: Adaptation de la redevance annuelle pour les boissons alcoolisées (13.12.2016) **3.0318** (anc. 4.0231)
Motion Fanny Darbellay, PDCB: Anpassung der jährlichen Abgabe für alkoholische Getränke (13.12.2016) **3.0318** (ehem. 4.0231)
7. Postulat Martin Gilles, PDCC, et Martin Lötscher, CVPO: Une stratégie industrielle pour le canton du Valais (13.12.2016) **3.0319** (anc. 4.0232)
Postulat Martin Gilles, PDCC, und Martin Lötscher, CVPO: Eine Industriestrategie für den Kanton Wallis (13.12.2016) **3.0319** (ehem. 4.0232)
8. Postulat PLR, par Christophe Claivaz: Les bourgeoisies valaisannes, exploitantes agricoles? (13.12.2016) **3.0320** (anc. 4.0233)
Postulat PLR, durch Christophe Claivaz: Anerkennung der Walliser Burgergemeinden als landwirtschaftliche Bewirtschafter (13.12.2016) **3.0320** (ehem. 4.0233)

9. Motion Fanny Darbellay, PDCB: Modification de la répartition de la redevance annuelle dans le domaine LHR entre canton/communes/fonds pour la formation continue (13.12.2016) **3.0321** (anc. 4.0237)

Motion Fanny Darbellay, PDCB: Änderung der Aufteilung der jährlichen Abgabe im Bereich des GBB zwischen Kanton/Gemeinden/Weiterbildungsfonds (13.12.2016) **3.0321** (ehem. 4.0237)

10. Postulat Charles Clerc, UDC, et Eric Jacquod, UDC: Augmentons les valeurs-seuils de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) (17.02.2017) **3.0322** (anc. 4.0239)

Postulat Charles Clerc, UDC, und Eric Jacquod, UDC: Erhöhung der Schwellenwerte der interkantonalen Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen (IVöB) (17.02.2017) **3.0322** (ehem. 4.0239)

11. Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, et cosignataires: Soutien à l'innovation et aux start-ups – création d'Impact Hubs en Valais (17.02.2017) **3.0323** (anc. 4.0240)

Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, und Mitunterzeichner: Förderung von Innovation und Start-Ups – Gründen von Impact Hubs im Wallis (17.02.2017) **3.0323** (ehem. 4.0240)

12. **Première lecture**

Modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes

13. **Lecture**

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Grand-Entremont

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des Vorprojekts und die Gewährung eines Rahmenkredits für das Projekt zur regionalen Entwicklung des Grand-Entremont – PRE Grand-Entremont

Der Präsident

Guten Morgen zusammen!

Wir starten direkt mit dem Punkt 1.

1. Compte 2016

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Rechnung 2016

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

Discussion générale:

Bonvin Claire-Lise, députée, PDCC

Le compte 2016 du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire boucle avec un manque de recettes de 5 millions par rapport au budget et de 10 millions par rapport au compte 2015.

Les charges de fonctionnement sont supérieures de 12 millions alors que les recettes de 6 millions par rapport au budget. Les investissements ont été inférieurs au budget, notamment en lien avec les subventions redistribuées.

Nous avons porté notre attention sur les 7 services du département à travers l'examen des objectifs politiques et des indicateurs y relatifs.

Nous nous étonnons des remarques du Service administratif et juridique qui relève un manque de temps ou un manque de ressources pour la réalisation des tâches planifiées quand bien même le budget accordé était en conformité avec le compte 2015.

Au niveau du Service de l'agriculture, 2 éléments ont attiré notre attention: Seules 27 communes viticoles sur 65 et 46% des surfaces viticoles disposent d'une mensuration officielle au registre des vignes. Cet élément nous paraît primordial pour la mise en place de la base de données informatique pour les vendanges. En 2016, 15% des abricots ont été vendus sous la marque Valais alors que 75% avaient été mis au budget. Les critères définis pour l'obtention de la marque sont-ils applicables?

Au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, il ressort que 11 chantiers ont été contrôlés sous l'angle du respect de la loi sur l'énergie alors que 40 avaient été planifiés, les priorités ayant été mises sur la promotion et les préavis d'autorisation.

Mon intervention se termine par le Service des registres fonciers et de la géomatique. Les comptes 2016 de ce service font ressortir que près de 4 millions n'ont pas été utilisés en regard du budget attribué. Or, en parcourant les documents à notre disposition, nous constatons que toute une série de mesures n'ont pas été réalisées et ont été repoussées. Manque-t-il des ressources humaines? Pourquoi les mesures n'avancent-elles pas alors que les budgets sont utilisés?

Je vous remercie pour votre attention.

Eggel Dominic, Grossrat, CVPO

Die Rechnung 2016 ist abgeschlossen. Gemäss der Finanzkommission schliesst diese sehr gut ab.

Hier einige Punkte zur Rechnung:

Landwirtschaft

Persönlich bin ich der Meinung, dass die Landwirtschaft mit den Massnahmen von PAS 1 und PAS 2 von 4 Millionen Franken Einsparungen ihren Teil zur positiven Rechnung dazu beigetragen hat.

Der Frost im April hat im Obst- und Rebbau sowie im Futterbau enorme Schäden angerichtet. Bei der laufenden Heuernte sind Einbussen bis zu 50% gemeldet. Bei den Reb- und Obstkulturen sind über 2'000 Hektaren betroffen.

Viele Betriebe leben von der Substanz. Ich bin der Meinung, dass wir im Kanton nicht weitere Sparmassnahmen der Landwirtschaft zumuten sollten. Positiv ist, dass die landwirtschaftlichen Kreditdarlehen jetzt neu budgetneutral in der Rechnung erscheinen, dies in der Höhe von 10,98 Millionen Franken.

Die Rechnung wird durch die Präsenz der Grossraubtiere belastet. Diese Kosten sollte der Bund übernehmen, um die Kantonsrechnung zu entlasten.

Die Walliser Landwirtschaft ist vielseitig: von Spezialkulturen bis zur Graslandwirtschaft, vom Tal zum Berg und der Alpwirtschaft. Diese Betriebe werden im Voll- und Nebenerwerb geführt, die das Walliser Kulturland hegen und pflegen. Darum brauchen wir Landwirte in der Zukunft weiterhin die Unterstützung des Kantons.

Tourismus

Das Bergbahngesetz ist in der ersten Lesung durch das Parlament angenommen worden. Für die CVPO ist es wichtig, dass die Bergbahnen die Unterstützung erhalten. Die

Bergbahnen müssen unterstützt werden, um die Nachteile gegenüber dem nahen Ausland zu kompensieren.

RPG

Das Walliser Stimmvolk hat das Raumplanungsgesetz angenommen. Der erste Teil ist durch und unter Dach und Fach. Wichtiger werden die Richtpläne und die Koordinationsblätter sein, die in diesem Jahr noch im Parlament behandelt werden. Es muss Ziel dieses Parlaments sein, eventuelle Rückzonungen auf ein Minimum zu reduzieren.

Energie

Die Wasserzinse sind ein wichtiger Bestandteil der Kantonsrechnung sowie der Gemeinderechnungen. In Zukunft werden die Wasserzinse unter Druck geraten. Der Staatsrat muss in Bern mit den anderen Bergkantonen hart arbeiten, um die Wasserzinsen zu erhalten. In dieser Hinsicht ist es nun aber auch an der Zeit, dass das Problem mit der Partnerwerksbesteuerung endlich zu einer Lösung kommt. Aus unserer Sicht kann es nicht sein, dass dies nun bereits über etliche Jahre hinausgezögert wird, ohne dass eine Entscheidung getroffen wird. Dies verursacht in den Gemeinden Misstrauen und eine hohe Unsicherheit bei der zukünftigen Finanzplanung. Die CVPO fordert deshalb den Staatsrat auf, hier raschen Handlungsbedarf an den Tag zu legen.

Wie unser Fraktionschef in der Eintretensdebatte gesagt hat, ist die Rechnung gut, aber nicht mehr. Der Kanton muss in Zukunft viele Herausforderungen meistern.

Die CVPO dankt den Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen sämtlicher Dienststellen für ihre wertvolle Arbeit im Interesse des Kantons.

Besten Dank.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance du compte 2016 du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire et constate que le budget est globalement respecté avec quelques remarques.

Service du développement économique: L'un des sous-objectifs de ce service tend à renforcer le tissu économique et la compétitivité valaisanne en favorisant les investissements étrangers. On constate que des indicateurs démontrent que les objectifs ne sont que partiellement atteints. Il s'agit d'abord du contrat de prestations avec le GGBa renouvelé pour la période 2017/2018 avec les mêmes remarques négatives qu'en 2015. Est-ce que cette mesure se justifie encore sous cette forme? Ensuite, en 2015, 10 entreprises se sont implantées en Valais. Pour 2016, il a été planifié pour ces entreprises un montant d'un million de chiffres d'affaires; le réalisé est de 300'000 francs. Est-ce que les indicateurs ne sont pas trop optimistes ou le soutien apporté à ces start-up est insuffisant?

Service de l'industrie: En 2015, l'une des mesures tendant à lutter contre le chômage consistait à proposer des mesures de AIT. En 2016, on constate que soit cet indicateur a été supprimé, soit qu'il n'y a plus de mesures AIT. Qu'en est-il réellement, sachant que ces mesures apportent un soutien important tant à l'employeur qu'à l'employé?

Service de l'agriculture: Le nombre de communes viticoles avec mensuration officielle est inférieur aux objectifs fixés. Cet état de fait est-il lié au retard apporté dans ce domaine au Service des registres fonciers?

Service de l'énergie et des forces hydrauliques: Sous la rubrique 33, on constate que 1,6 million a été attribué aux provisions ducroire alors qu'aucun montant n'a été prévu au budget. Pourquoi est-ce qu'une estimation de ce poste n'a pas été prévue dans ce compte?

Service du développement territorial: L'acceptation par le peuple de la LcAT va permettre une avancée notable dans le développement territorial de notre canton. Qu'en est-il des mesures concernant les mesures provisionnelles permettant aux communes une mise en œuvre conforme dans l'attente de l'adoption du plan directeur cantonal, de l'intégration

dans ce même plan des constructions jugées dignes de protection et de l'élaboration d'aide aux communes en vue de la mise en œuvre de la LcAT?

Et, pour terminer, le Service des registres fonciers et de la géomatique: La reprise des données de la mensuration officielle ainsi que différents processus de géodonnées, à l'instar des années précédentes, n'atteignent pas les objectifs prévus. Quelles sont les raisons pour lesquelles une fois de plus ces travaux sont reportés? Le report de renouvellement de la mensuration officielle et de l'adressage des bâtiments va également créer un déséquilibre financier important dans les communes. Celles-ci ont dû porter à leurs budgets des montants estimatifs depuis 2014. Seule une part minime a été facturée sans possibilité de porter les montants non facturés dans un compte de préfinancement. Ces reports auront pour conséquence qu'au lieu de ventiler ces coûts sur plusieurs années, ils seront vraisemblablement imputés sur 2 ans. Est-il possible de prévoir un échelonnement des acomptes en fonction de la capacité financière des communes?

Outre ces quelques remarques, le groupe PDCB remercie tous les intervenants du DEET pour la qualité de leur travail et le respect du budget. Il remercie tout particulièrement le Service du développement territorial et M. l'ancien conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. L'acceptation de la LcAT est le fruit d'un travail conséquent, qui permettra à notre canton de concevoir un développement territorial mesuré et en conformité avec le plan directeur cantonal.

Je vous remercie pour votre attention.

Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA

Erlauben Sie mir, im Namen der AdG/LA einige konkrete Fragen zur Rechnung zu stellen.

Am 21. Mai hat das Schweizer Stimmvolk zum Glück die Energiestrategie 2050 deutlich angenommen. Aufgrund dieser Annahme wird sich in den nächsten Jahren in Sachen Alternativenenergien und Stromproduktion vieles ändern. Gerade das Wallis verfügt über ein enormes Potenzial an Wasser-, Wind- und Solarenergie. Wer diese Herausforderungen meistern will, muss über genügend fachkompetentes Personal verfügen. Wenn man in der Rechnung 2016 den Personalbestand der Dienststelle für Landwirtschaft mit der Dienststelle für Energie und Wasserkraft vergleicht, stellt man fest, dass dieser in einem Verhältnis von 7 zu 1 steht.

Frage an den Staatsrat: Sind Sie nicht auch der Meinung, dass angesichts der dramatischen Entwicklung im Energiebereich die aktuelle Anzahl Beamter in der Dienststelle für Energie und Wasserkraft nicht ausreicht, um die zukünftigen Herausforderungen effizient zu bewältigen?

Der Staatsrechnung kann man auch die Einnahmen des Kantons aus den Wasserzinsen entnehmen. Diese sind derzeit unter Druck, wie wir alle wissen. Gewisse Kreise wollen die Wasserzinsen um mehr als 60% kürzen und dies obwohl gemäss einer Studie des Büros BHP - Brugger, Hanser und Partner die Gesellschaften mit der Wasserkraft auch in den letzten Jahren noch sehr gute Gewinne gemacht haben. Die Wasserkraft darf nicht ein Spielball der defizitären Atomwirtschaft werden.

Ich werde am nächsten Montag in Chur an einer Medienkonferenz teilnehmen und zusammen mit alt Nationalrat Rudolf Rechsteiner und dem Präsidenten der Interessengemeinschaft der Bündner Konzessionsgemeinden Carl Not darlegen, wie und weshalb die Wasserzinsen voll beibehalten werden können und weshalb sie voll verteidigt werden müssen. Dies kann nämlich geschehen, indem man die Ausgleichsenergie Wasserkraft als strategische Reserve betrachtet und diese entsprechend entschädigt, wobei an die Bezahlung der Kosten nicht nur die gebundenen kleinen Stromkonsumierenden begezogen werden müssen.

Frage an den Staatsrat, ob er bereit ist, das Konzept der strategischen Reserve näher anzuschauen und dann - so hoffe ich - jene Position einzunehmen, die - im Interesse der Wasserkraft - auch der Bündner Energiedirektor Dr. Mario Cavigelli von der CVP einnimmt. Er unterstützt voll und ganz das neue Modell und somit die Konzessionsgemeinden und das Berggebiet, zudem ja auch das Wallis gehört.

Das Potenzial der Solarenergie ist enorm. Solarpanels werden immer effizienter und billiger. Eine optimale Nutzung der Solarenergie würde aber am besten mit Freiflächenanlagen funktionieren. Bis jetzt hat sich aber der Staatsrat immer gegen Freiflächenanlagen ausgesprochen. Sind Sie bereit, den Bau von Freiflächenanlagen zu prüfen?

Im Goms und im Raum Chamoson-Chippis formiert sich berechtigterweise Widerstand gegen neu geplante Hochspannungsleitungen. Im Zuge der Energiestrategie 2050 gewinnt die Wasserkraft im Wallis stark an Bedeutung. Unbestritten benötigt der Kanton Wallis neue Transportleitungen, um die zusätzlichen Energiemengen transportieren zu können. Wie ein Bericht der vom Kanton Wallis eingesetzten Kommission aufgezeigt hat, betragen die Mehrkosten von erdverlegten Stromleitungen im Moment noch zwischen 1,4 bis 2,5 mal soviel wie Hochspannungsleitungen. Es ist auch eine Tatsache, dass der Stromverlust bei erdverlegten Leitungen um einiges tiefer liegt als bei den Hochspannungsleitungen. Die Technik schreitet auch hier rasant voran und bald können die Mehrkosten über den geringeren Stromverlust kompensiert werden.

Ist der Staatsrat bereit, die Erdverlegung von Hochspannungsleitungen voranzutreiben?

Ebenfalls am 21. Mai hat das Walliser Volk dem neuen Raumplanungsgesetz klar zugestimmt. Der Entscheid ist zu respektieren. Es stellt sich uns oder mir noch die Frage an den Staatsrat: Wie wird der Kanton Wallis die Bodenbesitzer, deren Liegenschaften umgezont werden, entschädigen? Ist der Staatsrat bereit, den Bund zumindest finanziell in die Verantwortung zu nehmen?

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Solioz Fabian, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC a analysé le budget du DEET avec attention et relève que la tenue du compte dans son ensemble est bonne.

Toutefois, nous aimerions mettre le point sur les revenus des forces hydrauliques faisant qu'actuellement le droit de turbinage, les revenus viennent 40% aux communes et 60% à l'Etat. Cela se chiffre à environ 150 millions, soit 100 millions environ pour le canton et puis approximativement 50 millions pour les communes. Il faudrait peut-être aussi rappeler que ça prend fin en 2019 et que, en 2019, on va renégocier un nouvel accord et puis il faudra peut-être être très prudents, ça pourrait être une baisse de près de 50% d'après ce que nous avons vu. Ensuite, peut-être relever aussi une chose: que c'est un petit peu comme les producteurs de lait, c'est toujours ceux qui sont au début de la chaîne qui sont de plus en plus pressés, qui ont des marges de plus en plus petites et puis que, au contraire, les personnes qui s'occupent de transporter cette énergie, eh bien!, ont des marges confortables.

Ensuite peut-être encore une dernière petite remarque sur la promotion économique. Il faudrait peut-être juste savoir que, dans le canton du Valais, les entreprises paient jusqu'à un impôt 400 fois plus élevé que dans certains cantons alémaniques, ce qui révèle que ça devient compliqué de faire de la promotion économique concurrentielle avec certains cantons de la Suisse centrale.

Et puis ensuite relever les baisses de droits de mutations. C'est dû à une diminution des transactions immobilières, principalement sur le fait que les étrangers achètent moins en Suisse, notamment à cause de la Lex Weber et la Lex Koller.

Je vous remercie de votre attention.

Anthamatten Christian, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die Kommission für Volkswirtschaft und Energie hat die Rechnung der verschiedenen Dienststellen kontrolliert.

Im Verwaltungs- und Rechtsdienst des DVER weist die Rechnung nur kleine Abweichungen gegenüber dem Budget auf und kann ohne Weiteres genehmigt werden. Es ist jedoch zu erwähnen, dass mehrere Indikatoren wegen Mangel an Zeit und Ressourcen nur teilweise eingehalten wurden.

Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung

Die Abweichung vom Budget wurde von der Kommission lückenlos aufgezeigt. Es ist sehr wichtig, den Standort Wallis attraktiv zu gestalten, sodass die Unternehmen nicht mit den geplanten Projekten zögern. Ebenfalls ist es wichtig, die demografische Entwicklung der Bergbevölkerung zu unterstützen.

Industrie, Handel und Arbeit

Was sich positiv auf die Rechnung auswirkt, ist die Arbeitslosenquote, die tiefer ausfiel als angenommen. Die budgetierten Gelder der Lotterie Romande sollten aber alle gezielt eingesetzt werden.

Energie und Wasserkraft

Der Ertrag der Rechnung 2016 lag etwas unter dem Budget, was auf die Wasserzinsen zurückzuführen ist. In Zukunft ist es klar, es muss um den Erhalt der Zinsen gekämpft werden, denn diese bedeuten eine grosse Einnahmequelle.

Die Budgets wurden mit geringen Abweichungen eingehalten, was sich auch in der Gesamtrechnung widerspiegelt. Die CSPO bedankt sich beim Departement und bei allen Dienststellen für die gute Zusammenarbeit.

Dubuis Julien, député, PLR

A la lecture détaillée des comptes du DEET, le groupe PLR relève les points suivants:

Au service administratif et juridique

Dans le rapport du controlling, on peut lire que le service manquerait de temps et/ou de ressources pour effectuer toutes les tâches prévues. Le groupe PLR enjoint ce service de revoir ses tâches afin que celles planifiées correspondent à l'effectif du service et puissent être effectuées durant l'année.

Au service du développement économique

Nous relevons l'effet positif de l'implantation de l'EPFL Valais/Wallis Energypolis sur les projets d'innovation. Nous saluons également l'augmentation du nombre d'entreprises hébergées sur les sites de TheArk. La politique menée par notre canton en matière d'investissements dans l'innovation semble se révéler positive et nous restons convaincus que le Valais a pris le bon virage au bon moment.

Quelques ombres au tableau: celle laissée par le GGBa, le nombre d'emplois créés est inférieur aux prévisions et le montant des investissements générés par les entreprises installées l'est également. Si le groupe PLR n'est pas contre le GGBa et comprend bien les problématiques rencontrées, il se pose tout de même, aujourd'hui, la question des fruits récoltés et de ses effets sur l'économie valaisanne. Nous resterons attentifs, à l'avenir, au travail effectué par le GGBa et à son retour sur investissement.

Nous relevons et déplorons que les demandes de cautionnement d'entreprises exportatrices soient en légère baisse par rapport à 2015, ce qui démontre que le marché de l'exportation est difficile.

Service de l'agriculture

Le groupe PLR déplore que, chaque année, des liquidités fédérales ne soient pas octroyées sous forme de prêts. En 2015, ce montant s'élevait à 30 millions et, en 2016, il s'élève à 27 millions.

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Nous saluons le travail effectué par ce service mais nous regrettons que les montants versés dans le cadre des programmes de promotion soient largement inférieurs aux montants budgétisés. Au vu de l'acceptation par le peuple de la Stratégie énergétique 2050, il est indéniable qu'un soutien à l'efficacité énergétique est indispensable. Nous nous interrogeons sur les causes de la diminution du nombre de demandes.

De plus et au vu des discussions et décisions prises sous la coupole fédérale, ce service aura un travail considérable à l'avenir pour défendre les intérêts du Valais et de sa grande hydraulique.

Service du développement territorial

Un point qui reste en suspens et qui, nous l'espérons, trouvera son épilogue d'ici à la fin de l'année, c'est l'élaboration de la base légale permettant la mise en service des aires de transit pour les gens du voyage. Ce dossier, resté ouvert depuis bien trop longtemps, mérite que l'on s'y attaque une bonne fois pour toutes et qu'il débouche sur une solution acceptable pour toutes les parties.

Concernant l'aménagement du territoire, nous saluons l'acceptation de la LcAT par une large majorité du peuple valaisan. Les Valaisannes et les Valaisans ont bien compris les enjeux et les possibilités offertes par cette loi cantonale afin de diminuer l'impact des dézonages.

Service des registres fonciers et de la géomatique

Si la gestion financière du service ne semble pas poser de problèmes majeurs, le groupe PLR constate que de nombreuses mesures prioritaires sont partiellement atteintes ou non atteintes. Le groupe PLR demande que la réorganisation du service se fasse sans attendre et que la planification RF2020 soit arrêtée d'ici à la fin de l'année. Nous demandons au nouveau Gouvernement d'en faire une priorité pour cette législature et de terminer la modernisation dans les délais.

Le groupe PLR remercie tous les collaborateurs du DEET pour leur travail et, à toutes et tous, merci pour votre écoute.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Les Verts ont examiné avec une grande attention les comptes du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire. Ils tiennent à remercier l'ancien chef du département ainsi que les collaborateurs des différents services dudit DEET.

Le groupe des Verts souhaiterait aborder 2 points en particulier:

Tout d'abord le Service du développement économique.

Le groupe des Verts se joint aux propos de la députée Muriel Favre-Torelloz ainsi que du député Julien Dubuis. Le groupe des Verts trouve pertinent de créer des conditions favorables à un développement économique durable. En revanche, il se demande s'il est nécessaire de renforcer le tissu économique valaisan en favorisant les investissements étrangers. Nous voulons notamment parler du mandat du GGBa que les membres de la commission EE ont décrit comme fortement contesté. Il se trouve d'ailleurs dans le rapport de controlling. Le groupe des Verts estime qu'il y a une certaine incohérence entre favoriser

un développement économique durable et vouloir importer des investissements étrangers, sous-entendu des multinationales qui créent plus d'instabilité que de durabilité. Pour rappel, ce service boucle sur une insuffisance de financement de plus de 32 millions de francs. Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet?

Pour finir, le second point que les Verts souhaiteraient aborder concerne le Service de l'énergie et des forces hydrauliques.

Les Verts s'étonnent des objectifs des indicateurs sur le nombre de chantiers contrôlés par rapport au respect de la loi sur l'énergie. Ceux-ci n'ont pas été atteints. Le groupe des Verts demande quel sera l'objectif pour le nouveau Conseil d'Etat à ce sujet. De plus, le groupe des Verts tient à mentionner que le Valais peut être une terre d'énergie renouvelable. Cela ne tient qu'au Gouvernement de mettre les moyens nécessaires mais surtout d'en insuffler les impulsions.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

D'abord, j'aimerais vous remercier pour la lecture attentive que vous avez faite de ces comptes pour le Département ancien énergie, économie et du territoire. Vous avez sans doute en tête que ce département a été un petit réorganisé. Par conséquent, je n'aurai peut-être pas une réponse très précise à toutes les questions ou remarques que vous avez pu apporter puisqu'on a amputé l'ancien département de Jean-Michel Cina du territoire, de l'énergie et du Service registres fonciers et géomatique. La géomatique et les registres fonciers sont allés avec l'énergie chez Roberto Schmidt aux finances et puis le Département du territoire est allé chez Jacques Melly. Tous deux ne sont pas là aujourd'hui; leurs remplaçants sont absents, sauf Frédéric Favre qui pourra répondre si jamais en complétant mon intervention aux questions que vous aurez posées.

Je vous remercie et je remercie la commission des finances par sa présidente pour le travail qui a été apporté. Nous avons lu ce rapport avec attention et nous prenons en compte les différentes remarques. Il y a relativement peu de critiques. Il y a des remarques que je juge plutôt constructives sur ce budget qui a été globalement respecté et atteint, mais peut-être sur des points un petit peu plus particuliers quelques remarques.

Par rapport à la remarque qui a été adressée par la députée Claire-Lise Bonvin en premier mais qui a été reprise par certains d'entre vous sur les registres fonciers et la géomatique, nous sommes conscients des problèmes de ce service, de la nécessité de modernisation et de réorganisation du service, des retards qui ont été pris dans la réalisation de certains projets. Tout cela est en cours, va être pris en main par le Conseil d'Etat et en particulier par le chef du département Roberto Schmidt. Par contre, pour la gestion courante, par exemple lorsqu'il s'agit de prélever des redevances au Service de l'agriculture ou lorsqu'il s'agit de la mise en place du système informatisé «e-vendange» qui est assez..., on est en train de le mettre en place, c'est à ses débuts, c'est une mesure qui est, pour l'instant, volontaire qui concerne surtout les grandes caves qui ont un intérêt, eh bien!, ça ne doit pas poser de problème de ne pas avoir des mensurations cadastrales qui sont tout à fait à jour, qui correspondent aux objectifs que le service s'était fixés, ça ne pose pas de problème dans la pratique. C'est plutôt des questions de droit de propriété pour savoir exactement comment se répartit le territoire.

Dominic Eggel hat zu recht gesagt, dass die Landwirtschaft ihren Sparbeitrag bereits geleistet hat; das ist ganz klar. Aber Sie wissen, dass die Finanzlage des Kantons angespannt bleibt und dass eine Opfersymmetrie durch alle Sektoren hinweg nach wie vor

notwendig sein wird, aber der Staatsrat wird sich die Sache ganz genau ansehen und wird also in der Planung, auch in der Legislaturplanung, viele Prioritäten festlegen. Die Landwirtschaft kommt sicher nicht zu kurz in diesem Kanton. Wir werden einfach Sorge dafür haben für diese Landwirtschaft, dass sie produktiv bleibt und dass sie ihre Leistungen auch bringt. Aber es ist klar, dass dieses wirklich im Finanzrahmen bleibt.

Tourismus, Sie haben zu recht nicht so viel gesagt zur Rechnung, Sie haben eher Ihre Positionen unterstrichen was die Bergbahnen anbelangt, was Tourismus anbelangt, RPG, Wasserzinse - das ist alles berechtigt, und ich und der Staatsrat teilen die meisten Ihrer Auffassungen über die Wichtigkeit dieser Sektoren für den Kanton, aber Sie haben da nichts wirklich zur Rechnung gesagt.

Les critiques qui ont été adressées par plusieurs d'entre vous sur le GGBa, cette abréviation barbare pour la promotion économique générique qui est accomplie avec les cantons de Suisse occidentale, peuvent être justifiées. Maintenant, c'est un investissement qui peut paraître très important mais ce que me disait Jean-Michel Cina lorsqu'il m'a remis ses dossiers, il me disait: tu sais, ça arrivera peut-être une fois dans ta période de conseiller d'Etat qu'une grande entreprise, peut-être une petite multinationale, vienne s'installer en Valais et puis qui aura rentabilisé en une fois ou en 2 fois l'investissement annuel dans le GGBa. Alors, voilà un petit peu la philosophie. C'est une promotion qui est faite avec différents cantons. C'est un pari sur l'avenir, mais je n'irai pas jusqu'à dire ce qui a été dit par le représentant des Verts ici que - je résume peut-être de manière un petit peu caricaturale - les multinationales seraient génératrices d'instabilité. Alors ça, c'est vraiment un pas que je ne franchirai pas. Franchement, si Nestlé voulait implanter une de ses filiales en Valais, je leur dirais «bienvenus» parce que, autour de ces multinationales qui existent, qu'on le veuille ou non, regardez l'actionnariat de Lonza, de Constellium, de Novelis, des 4 entreprises du site chimique de Monthey, que ce soit Huntsman, que ce soit Cimo, que ce soit Syngenta, dans ce monde-là, aujourd'hui, l'actionnariat est globalisé et vous appartenez à un Américain mais vous êtes peut-être un ressortissant de Fully, de Salvan ou bien du Val d'Anniviers et vous travaillez dans ces grandes entreprises; elles sont votre pain quotidien. Et je crois qu'il faut être ici quand même un petit peu prudent dans les déclarations. A l'époque, il y a de très grandes entreprises qui sont venues s'installer en Valais parce que l'énergie était bon marché, parce que les gens étaient travailleurs et ils le sont restés. Eh bien!, si le Valais devient plus attractif pour son développement économique, ça nous profitera à nous tous et on va travailler ensemble ces prochaines années à l'établissement de bonnes conditions-cadres pour l'économie valaisanne et pour la formation parce que ce sont les 2 leviers du développement du canton. On ne crée pas des emplois par décret. Il faut créer la richesse avant de la distribuer. Et je crois qu'il faut continuer les efforts qu'on a faits. Vous avez salué à juste titre, le représentant du groupe PLR Julien Dubuis l'a dit, la politique d'innovation qui a été mise en place dans le canton pour le développement économique dans cette vallée du Rhône que nous voulons moderne, que nous voulons ouverte, eh bien!, ce serait un mauvais signal de dire maintenant qu'on ne participe pas aux efforts de la Suisse occidentale. Le Valais a fortement profité du développement économique directement ou indirectement. Ce n'est peut-être pas le GGBa qui a amené ces entreprises et cette innovation mais le développement économique de tout l'Arc lémanique profite aussi au canton du Valais par effet de débordement. Mais je crois qu'il y a des entreprises et M. le député Christophe Claivaz qui écoute attentivement travaille pour l'une d'entre elles, c'est une entreprise extraordinaire dans le domaine de l'innovation qui a certes son siège à Lausanne mais qui a investi massivement dans la région de Martigny et qui continue à se développer. Je crois que c'est très très positif pour l'avenir de ce canton.

Les préoccupations exprimées pour les redevances hydrauliques dans le domaine de l'énergie, c'était la principale remarque qu'on a entendue ce matin pratiquement de tous les bords. C'est une préoccupation qui est vraiment partagée par le canton. La volonté du Conseil d'Etat, c'est de renforcer aussi l'axe avec Berne, l'axe avec les parlementaires

fédéraux et le lobbying sous la coupole fédérale, aussi avec les cantons de montagne. Wir werden das zusammen in den Angriff nehmen mit der RKGK und auch mit den Bergkantonen. Die haben zum Teil gemeinsame Interessenslagen, wobei der Kanton Bern zum Beispiel hat auch Wasserkraft, aber hat eine unterschiedliche Interessenslage als der Kanton Wallis, weil sie auch Grossaktionär sind von der BKW. Das sind solche Situationen, aber wir sind einfach hier gewappnet, dass wir kämpfen wollen für unsere Wasserkraft. Das ist auch in der Energie 2050 unsere Batterie. Es gibt keine strategische Reserve sonst als das. Vielleicht gibt es irgendeinmal eine technische Entwicklung, wo wir Strom anders lagern können oder vielleicht etwas anders nutzen können - das ist die ganze Diskussion um Smart Grids zum Beispiel -, da sind wir auch für die Zukunft wirklich hier gerüstet. Aber wir werden kämpfen natürlich für unsere Wasserkraft. Sie ist wirklich die tragende Säule von der Energie 2050.

Pour ce qui est de la politique du Gouvernement, c'est sûr que les énergies renouvelables seront soutenues. Nous avons soutenu la politique énergétique 2050 tant en ce qui concerne l'assainissement énergétique, vous l'avez dit, il y a peut-être les projets qui sont en train de diminuer mais les moyens sont mis dans la nouvelle politique énergétique, il y avait, sauf erreur, environ 300 millions qui étaient mis par la Confédération jusqu'ici, ce sera 500 millions après la votation d'il y a quelques semaines, et là le canton va continuer à s'engager. Une partie très importante de l'énergie est utilisée pour le chauffage et il faut pouvoir isoler les bâtiments, faire l'assainissement énergétique; c'est bon pour la construction, c'est bon pour toutes les régions du canton, et on permettra aussi d'utiliser de l'énergie qui est utilisée aujourd'hui certainement à mauvais escient. Donc on va continuer à pousser ces projets, faire la promotion et notre but, quand on a cet argent à disposition, c'est aussi que cet argent puisse être investi.

J'essaie de voir ce que j'aurais oublié dans les différents domaines, parce que vous avez fait beaucoup de remarques et posé beaucoup de questions; si vous en avez encore, on est évidemment toujours à votre disposition pour y répondre.

Pour ce qui est de la répartition entre le canton et les communes pour l'impôt sur les forces hydrauliques, c'est une question qui va être évidemment tranchée. Je n'ai pas pour l'instant de position à défendre sur ce sujet.

Les gens du voyage, c'est la spécialité de mon collègue Frédéric Favre; si tu veux compléter pour nous dire où en est le Conseil d'Etat qui veut mettre en place des places pour les gens du voyage en dehors de la ville de Martigny.

Et puis, pour le Service de la géomatique et des registres fonciers, c'est la principale critique qui a été évoquée ce matin. Je vous ai donné la réponse: les choses sont prises en main. La politique, enfin ne va pas changer, mais on est en train de moderniser, de réformer ce secteur.

Voilà pour les questions qui ont été abordées ce matin.

Je vous remercie de toute l'attention que vous avez prêtée à ce compte. J'espère que vos louanges sur les collaborateurs, que je vais m'empresse de reporter à toute l'équipe de l'ancien département, seront aussi celles que vous donnerez l'année prochaine au Gouvernement nouveau et aussi aux collaborateurs qui sont toujours en place; en tout cas, on va s'y employer pour respecter le budget dans toute la mesure du possible.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Bienvenue aux 120 élèves de l'école de commerce et de culture générale de Martigny, avec Mikaël Theytaz.

Es ist schön, dass sie sich für das Parlament und die Politik interessieren. Die 120 Schüler werden den ganzen Tag verteilt in unserem Gebäude sein. Wenn Sie mal Zeit haben

und draussen sind, wäre es schön, wenn Sie sich mit denen in Kontakt begeben und auch die Fragen beantworten, die sie an Sie haben. Herzlichen Dank.

(Applaus)

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

2. Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, et Emmanuel Chassot, PDCC: Utilisation rationnelle du sol agricole (06.09.2016) **3.0314** (anc. 4.0220)

Postulat Eric Jacquod, UDC, Dominic Eggel, CVPO, und Emmanuel Chassot, PDCC: Rationelle Nutzung der Landwirtschaftsflächen (06.09.2016) **3.0314** (ehem. 4.0220)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Ich darf das Wort zuerst an Eric Jacquod geben.

Jacquod Eric, député, UDC

L'augmentation constante de la population mais aussi de ses besoins grandissants en infrastructures, en zones de loisirs et bien sûr en zones d'habitats engendre une pression croissante sur l'utilisation du sol.

Malheureusement, il faut bien reconnaître aujourd'hui que si les forêts, les marais et même les zones d'agriculture peu productives sont protégés, les surfaces agricoles les plus fertiles et les plus propices à la production sont souvent, elles, sacrifiées pour toutes les autres utilisations.

Si la LAT ralentira quelque peu cette disparition des terres au profit de la construction, force est de constater que la pratique veut que toutes les compensations nature se font presque toujours sur les terrains les plus propices à la production agricole.

Si l'on veut, à l'avenir, pouvoir encore proposer des produits agricoles locaux autrement que de manière confidentielle ou alors en réalité produits sous d'autres cieux, il est urgent de sauvegarder les terres fertiles qui nous restent.

Par ailleurs, et à titre plus personnel, il est parfois difficile de convaincre des jeunes se formant en agriculture que cette activité a encore de l'avenir dans notre canton et notre pays quand on voit le peu d'intérêt parfois, pour ne pas dire le mépris, pour la production agricole chez nous. On a l'impression que seul le jardinage est encore toléré mais que la production, elle, doit être entièrement délocalisée à l'étranger.

Gardons donc la possibilité, à l'avenir encore, de faire de la production agricole en Suisse et sauvegardons les terrains qui nous restent.

Merci donc de soutenir ce postulat.

Moulin Bruno, député, PDCB

Le groupe PDCB a étudié avec beaucoup d'attention ce postulat traitant des surfaces d'assolement mises en compensation écologique.

Si nous pouvons comprendre les motivations des postulants, dans ce texte, 2 éléments nous paraissent problématiques:

Le premier point: Si l'on considère que les surfaces d'assolement se situent en plaine essentiellement et que si ces surfaces ne doivent plus servir de surfaces de compensation écologique, alors c'est ailleurs qu'il faut aller les chercher, et ailleurs c'est dans les vallées latérales et en montagne. Et si le résultat de l'adoption de ce postulat, c'est un nouvel affrontement plaine-montagne, notre groupe n'en veut pas. L'agriculture de plaine et celle de montagne sont complémentaires; il ne faut pas les mettre en opposition.

Le deuxième point qui nous paraît problématique: La mise en compensation de surfaces écologiques peut se faire d'une manière volontaire par les exploitants et cela avec une compensation financière allant de 700 à 2'000 francs par ha selon la nature du terrain et des espèces qui l'occupent. Pourquoi empêcher un agriculteur de mettre pour une période définie une surface d'assolement en compensation écologique si celui-ci peut en retirer quelques avantages financiers et lui permettre également d'alterner ses cultures? Laissons-leur la liberté de faire leur propre choix.

D'ailleurs, les surfaces de compensation écologique prises sur des surfaces d'assolement ne représentent en Valais que 21 ha sur les 4'500 ha au total.

Ces quelques considérations nous poussent à combattre ce postulat, même si c'est sous la forme de postulat. Et, pour éviter une confrontation plaine-montagne et laisser la liberté aux agriculteurs, nous vous enjoignons de faire de même.

Merci de votre attention.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Dans la suite de leur engagement actif en faveur de la loi sur l'aménagement du territoire, les Verts sont d'ardents défenseurs de la sauvegarde des terres agricoles, surfaces d'assolement comprises; cela fait même partie de nos priorités, je dirai presque de notre ADN de parti. Le souci des auteurs du postulat est donc en tout point légitime.

En préambule, il convient, cependant, d'identifier et de rappeler, si besoin est, les vraies causes du problème et les vraies menaces qui pèsent sur les surfaces agricoles et les SDA en particulier: c'est bien entendu l'extension massive du territoire urbanisé au cours des dernières décennies, et non pas celle des zones naturelles, qui est à pointer du doigt. A ce titre, la presse s'est fait le relai hier d'une étude qui montre pour l'échelle suisse qu'entre 1985 et 2009, les surfaces construites hors zone à bâtir ont couvert une superficie équivalant aux villes de Bâle, Berne, Genève et Zurich réunies. Les bâtiments et les routes ont englouti le même pourcentage de terrains hors des zones à bâtir qu'à l'intérieur des zones constructibles, malgré que la législation suisse demande que la zone agricole soit «autant que possible libre de toute construction».

Alors, par rapport à ce qui est demandé dans le postulat, appelons un chat un chat: interdire la réalisation de mesures compensatoires dans les surfaces d'assolement reviendrait à exclure une bonne partie de ces mesures en plaine du Rhône, vu que pratiquement toute la surface agricole de plaine se trouve déjà en surface d'assolement (vous trouvez les données disponibles sur le géo-portail de l'Etat du Valais). On imagine mal réaliser des projets de compensation écologique au milieu des quartiers de villas, effectivement.

Le postulat se heurte ainsi au cadre légal déjà en place. Prenons deux exemples:

Premièrement, une telle situation, donc une interdiction des mesures compensatoires en SDA, pourrait conduire à des blocages de projets de haute importance économique, dont la réalisation est légalement liée à la mise en place de mesures compensatoires, en priorité dans les sites où les déficits écologiques sont les plus criants, soit en plaine. Pensons aux immenses chantiers en cours comme l'autoroute ou Nant de Drance.

Deuxièmement, l'ordonnance sur la protection des eaux impose aux cantons de planifier des mesures de renaturation des cours d'eau, ce que le Valais a concrétisé dans sa planification stratégique en 2014. Pour les mesures qui en découleront, il n'est pas exclu que des SDA soient concernées dans le futur. Mais dans tous les cas, si des SDA sont touchées, elles devront être automatiquement compensées: les SDA sont donc déjà protégées.

Précisons, enfin, que le contenu du postulat devient définitivement inutile dès lors que l'on prend connaissance du plan sectoriel des surfaces d'assolement de l'Office fédéral du développement territorial. Celui-ci précise les types de mesures écologiques compatibles avec les critères de qualité SDA et il en existe.

Enfin, dans la suite de ce qui a été dit par le représentant du groupe PDCB, la réalisation de mesures écologiques en surface agricole n'entre donc pas automatiquement en contradiction avec les intérêts de l'agriculture, vu que ces surfaces écologiques doivent le plus souvent faire l'objet d'un entretien agricole à long terme. De ce fait, elles peuvent être intégrées dans les 7% de surfaces de promotion de la biodiversité qui sont exigées par l'ordonnance sur les paiements directs pour chaque exploitation. Mieux, les ressources externes allouées à la réalisation de ces mesures permettent aux agriculteurs d'atteindre plus facilement un haut niveau de qualité des surfaces. Cela leur facilite la tâche dans l'atteinte des exigences de la politique agricole et dans l'accès aux différentes contributions. Plus une surface écologique a une qualité prononcée, plus les contributions agricoles sont élevées pour l'exploitant.

A l'heure où le sol devient une ressource rare et menacée, le moment est aux synergies entre nature et agriculture, et non pas au conflit.

Le groupe des Verts sera de tous les combats pour la défense du sol agricole, pour autant que les vraies menaces soient visées, ce qui n'est pas le cas dans ce postulat. Il recommande donc de le rejeter.

Merci pour votre attention.

Nendaz Sébastien, député (suppl.), AdG/LA

Permettez-moi, en préambule, un proverbe indien: «La terre n'est pas un don de nos parents mais c'est nos enfants qui nous la prêtent.»

Les compensations écologiques sont définies par la loi sur la protection de la nature et du paysage. Elles ont pour but le maintien et le rétablissement de la fonction des milieux naturels ainsi que leur mise en réseau, principalement dans les régions où l'exploitation du sol est intensive ou à forte densité de population, ce qui est le cas dans la vallée du Rhône. L'article 18b chiffre 2 de la LPN précise ceci et je cite: « Dans les régions où l'exploitation du sol est intensive à l'intérieur et à l'extérieur des localités, les cantons veillent à une compensation écologique sous forme de bosquets champêtres, de haies, de rives boisées ou tout autre type de végétation naturelle adaptée à la situation. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins de l'agriculture.» D'après la loi donc, ces compensations écologiques doivent, dans la mesure du possible, être réalisées dans les endroits où se font les grands projets.

En acceptant ce postulat, nous pouvons faire une croix sur les grands projets en plaine du Rhône puisque ces derniers ne pourraient être compensés écologiquement. En effet, il y a peu de chances pour que nous insérions ces zones de compensation écologique dans une zone à bâtir ou une zone industrielle par exemple.

Par ailleurs, la notion de besoins liés à l'exploitation agricole est, elle aussi, définie par ce même article de loi.

A ce jour, nous devons constater que les compensations écologiques prévues par la loi font l'objet d'un fort laxisme en Valais. De nombreuses mesures de compensation écologique liées à la construction de l'autoroute, par exemple, n'ont pas été exécutées ou seulement partiellement. Par ailleurs, les surfaces de compensation écologique ne sont pas

le vrai problème des surfaces d'assolement ou des surfaces agricoles. Ces dernières ont souffert quasi-exclusivement de la construction, qu'elle soit industrielle ou d'habitation.

Pour toutes ces raisons, le groupe AdG/LA rejette ce postulat et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Le président

Merci Monsieur le député.

Das Wort hat nun nochmals Eric Jacquod.

Jacquod Eric, député, UDC

Oui, peut-être juste quelques précisions.

Le but n'est pas d'opposer plaine-montagne. Le but est de garder des surfaces productives en plaine. Il y a pas mal de zones agricoles qui sont de toute façon abandonnées en montagne et, actuellement, la tendance est quand même à toujours faire ces compensations. Alors, là, je ne parle pas des compensations écologiques qui restent dans la surface agricole utile et qui sont toujours exploitées à titre agricole mais de toutes les compensations, les mesures compensatoires qui sont prises sur des terrains qui seront définitivement perdus pour toute production agricole, effectivement la mise en place des marais, des gravières et de ces choses-là.

Alors, le souci que j'ai, c'est que si on continue dans la mesure actuelle, comme on fait, c'est-à-dire que quand on fait une zone industrielle, qu'on va prendre sur des terrains agricoles, qu'est-ce qu'on fait comme compensation nature? On va détruire encore d'autres terrains agricoles ou les transformer en marais. A ce moment-là, eh bien!, rapidement, il n'y aura plus de terrains agricoles et, cette fois-ci, ce ne sera plus la faute de la construction mais ce sera bel et bien des mesures qui se veulent écologiques. Pour moi, l'écologie doit aussi permettre de produire encore des produits agricoles chez nous et pas seulement de simplement dire: on ne fait qu'importer parce que, de toute façon, ce qui se produit à l'étranger, personne ne va vraiment contrôler dans quelles conditions c'est fait. Donc, c'est certainement plus écologique chez nous.

Donc, dans ce sens-là, je vous encourage à accepter ce postulat.

Der Präsident

Das Postulat wird bekämpft.

Wir stimmen ab.

Par 86 voix contre 37 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0314 du député Eric Jacquod.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

3. Motion Serge Métrailler, PDCC, Marcel Bayard, PDCC, Stéphane Ganzer, PLR, Marcel Delasoie, PLR, et cosignataires: Des marchés publics: Que le bon sens prime sur la théorie (08.09.2016) **3.0315** (anc. 4.0221)

Motion Serge Métrailler, PDCC, Marcel Bayard, PDCC, Stéphane Ganzer, PLR, Marcel Delasoie, PLR, und Mitunterzeichner: Öffentliches Beschaffungswesen: gesunder Menschenverstand statt graue Theorie (08.09.2016) **3.0315** (ehem. 4.0221)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Ich darf das Wort an Moret Xavier geben.

Moret Xavier, député, PLR

Monsieur le président, j'ai appuyé pour intervenir dans le débat avant, mais trop tard. Alors, c'est terminé.

Le président

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen zu der Motion 3.0315.

Die Motion wird dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

- 4.** Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, et cosignataires: Pour une assurance d'indemnités journalières maladie cantonale destinée aux chômeurs (09.09.2016) **3.0316** (anc. 4.0222)

Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Xavier Mottet, PLR, und Mitunterzeichner: Für eine kantonale Krankentaggeldversicherung für Arbeitslose (09.09.2016) **3.0316** (ehem. 4.0222)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

En droit suisse, la couverture de la perte de gain en cas de maladie est réglée selon 2 lois: d'un côté, la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui est une assurance sociale soumise aux dispositions de la loi sur la partie générale des assurances sociales et, de l'autre, la loi sur le contrat d'assurance qui relève du droit privé.

Cette coexistence conduit aujourd'hui à créer des lacunes dans la protection d'une partie non négligeable de la population, en particulier des groupes socialement vulnérables, d'abord parce que le principe et le fonctionnement de l'assurance perte de gain maladie sont encore mal connus et surtout parce que celle-ci n'est pas obligatoire.

Ce problème est largement connu au niveau fédéral et ce serpent de mer parlementaire figure à l'ordre du jour des Chambres fédérales depuis près de 40 ans mais n'a pas pu à ce jour déboucher sur une solution consensuelle. M. le conseiller d'Etat Christophe Darbellay pourra confirmer ce que je viens de dire.

Ainsi, nous nous devons de proposer une réponse cantonale en l'absence du consensus fédéral, à l'image des cantons de Vaud et Genève qui se sont dotés d'une assurance perte de gain maladie obligatoire mais restreinte aux personnes au chômage.

Si ce problème est aujourd'hui méconnu, c'est aussi parce que pour une très large majorité de salariés, ce problème ne se pose pas. En effet, toutes les conventions collectives ou presque prévoient une assurance perte de gain. En règle générale, les salariés sont

couverts en cas de maladie pendant 730 jours, soit pendant 2 ans environ, avec un salaire couvert à 80%. Il reste, toutefois, une partie non négligeable de salariés qui ne sont couverts par aucune assurance perte de gain en cas de maladie. Si la maladie se prolonge au-delà des dispositions de l'échelle bernoise, il n'y a d'autres recours que celui de l'aide sociale.

Pour les collectivités publiques, le problème est également financier puisque, dans le canton du Valais, ce sont évidemment le canton et les communes qui assument les frais financiers pour ceux qui ne bénéficient d'aucune assurance perte de gain.

Le problème est donc financier à la fois pour les personnes concernées puisqu'elles se retrouvent confrontées à une précarité économique et pour les collectivités publiques, le canton et les communes, qui assument seules le coût de cette absence d'assurance.

Selon les statistiques issues d'un projet commun mené par le canton de Vaud et par le Service social de la ville de Lausanne, 20% d'individus s'inscrivent à l'aide sociale en étant détenteurs d'un certificat médical attestant leur incapacité de travail. On peut faire l'hypothèse que ces personnes n'étaient pas au bénéfice d'une assurance indemnités journalières pour maladie et n'ont eu comme seule solution le recours à l'aide sociale.

Ce problème ne concerne pas que les salariés; il concerne aussi les chômeurs qui ne bénéficient d'une indemnité en cas de maladie que pendant 30 jours et qui encore, ce droit une fois épuisé, se retrouvent à l'aide sociale.

Vaud et Genève ont trouvé en la matière une solution originale qui fait économiser beaucoup d'argent à la collectivité publique. Les chômeurs sont obligatoirement assurés contre la perte de gain en cas de maladie au travers d'une cotisation qui se situe aujourd'hui à 3,5 à Genève et qui est entièrement prise en charge par le chômeur. La collectivité publique y gagne donc 2 fois: d'une part, elle garantit à ces personnes un droit à l'APG en cas de maladie et, d'autre part, elle n'a pas à assumer avec son budget d'aide sociale les frais financiers qui en découlent.

Il y a, enfin, la situation problématique des indépendants. L'absence d'APG en cas de maladie concerne aussi bien donc les catégories de certains salariés, les chômeurs et les indépendants. C'est donc un problème général. Mais, si nous avons choisi de restreindre le champ uniquement pour les chômeurs, c'est qu'il semble qu'un consensus politique soit possible sur cette catégorie de la population, à l'image de ce qui a été réalisé dans les cantons de Genève et Vaud où gauche et droite se sont entendues.

Je vais également transformer cette motion en postulat car il s'agit d'un problème extrêmement complexe qui nécessite probablement des réponses assez fines. Il est également nécessaire d'impliquer les partenaires sociaux à la réflexion.

Je rappelle également qu'une initiative cantonale avait abouti, qui avait été déposée par les syndicats chrétiens. Il semble que cette initiative se soit perdue dans les méandres de l'administration et n'a finalement jamais été traitée concrètement par ce Parlement.

Je vous invite ainsi à soutenir ce postulat et à l'envoyer au Conseil d'Etat. Il vise à éviter qu'au risque de la maladie pour celles et ceux qui y sont confrontés, ne s'ajoute celui de la pauvreté. Il tend à trouver une solution à un problème qui concerne directement les chômeurs et qui, il faut bien le dire, pèse relativement lourd à l'heure actuelle sur les finances publiques cantonales et communales.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

Der Präsident

Merci Monsieur le député.

Wenn ich das richtig verstanden habe, haben Sie die Motion in ein Postulat umgewandelt.

Also die nächsten Redner bekämpfen dann das Postulat.

Studer Rainer, Grossrat, CVPO

Die Motion, die vorgelegen hat, hat eigentlich einen neuen rechtlichen Schritt eingeleitet, denn man will ein neues Konstrukt der Fragwürdigkeit schaffen. Ich appelliere hier auch an die Vernunft und die Eigenverantwortung eines jeden. Jeder kann heutzutage eine solche Versicherung abschliessen, und manche Branchenverbände, wie der Bauverband, haben bereits Lösungen, die sie den Arbeitnehmern anbieten. Es würde eine Fragwürdigkeit aufwerfen, wenn wir hier wieder eine gesetzliche Grundlage schaffen würden. Von denen haben wir bereits genug.

Im Weiteren ist die Finanzierung ein fragwürdiges Konstrukt. Wie wir entnehmen können aus der Motion, ist dort nicht alles klar geregelt und darum würde das sicher noch Fragezeichen aufwerfen, die wir zu behandeln hätten.

In diesem Sinne werden wir die Motion bekämpfen. Sie ist ja aber in ein Postulat umgewandelt worden, und wir werden wahrscheinlich das Postulat nicht bekämpfen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Dubuis Julien, député, PLR

Je stipule, en préambule, que nous combattons le postulat.

Ce postulat demande la création d'une base juridique en vue de la création d'une assurance d'indemnités journalières pour les chômeurs. En préambule, nous souhaitons relever que toute personne peut contracter à titre individuel et privé une assurance perte de gain permettant une non-interruption des prestations après 30 jours. La proposition des postulants concerne uniquement les chômeurs. Ils proposent sur le modèle vaudois de diminuer les indemnités d'un montant équivalent à la prime de l'assurance perte de gain de la future caisse cantonale. Or, le groupe PLR voit là 2 problèmes:

Le premier est que les indemnités chômages sont imputées d'un montant et cela pourrait poser des problèmes financiers à certains bénéficiaires qui en auraient besoin immédiatement.

Le second est que cette retenue sur les indemnités chômages pourrait inciter certains bénéficiaires à tomber malade à la fin du délai de chômage pour toucher les indemnités journalières.

Au vu de ce qui précède et des dispositions existantes, le groupe PLR vous propose de rejeter ce postulat au stade du développement.

Merci pour votre attention.

Michelet Audrey, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance de la présente motion qui a été transformée en postulat et reconnaît que l'idée mérite réflexion. Actuellement, en effet, la couverture perte de gain en cas de maladie n'est pas obligatoire. Elle est réglée par 2 systèmes dont la coexistence manque de cohérence puisqu'ils créent des lacunes de protection pour une partie de la population déjà socialement vulnérable. Démonies, ces personnes se tournent alors vers l'assurance-invalidité ou l'aide sociale, généralement de manière prolongée. Or, cette dernière est censée constituer une aide ponctuelle pour faire face à une situation d'urgence et n'est pas censée assurer une incapacité de travail pour cause de maladie. En conséquence de cette insuffisance de couverture des populations à risque, l'aide sociale subit une pression supplémentaire inutile.

Le groupe PDCC est sensible à ces questions et s'est interrogé sur la mise en place et l'application de cette assurance au sein du canton. Il a été constaté principalement un manque de données sur la situation valaisanne. En effet, nous n'avons pas de chiffres qui

attesteraient que ce système pourrait atteindre ses objectifs pour les personnes qui seraient concernées en Valais et nous ne connaissons pas non plus les coûts de mise en place de cette assurance, ni les gains en termes d'allègement des caisses de l'assurance-invalidité ou des caisses de l'aide sociale que pourraient amener ces systèmes.

De plus, dans le domaine du gros-œuvre, une solution au travers de la convention collective de travail a été discutée pour trouver des solutions adaptées à la situation des travailleurs concernés. Le groupe PDCC est d'avis que des solutions pragmatiques doivent d'abord être trouvées dans ce sens.

Ainsi, au vu de ces éléments et comme la motion a été transformée en postulat, le groupe accepte le postulat afin que soient étudiées la faisabilité et l'efficacité du système et qu'une idée nous soit donnée des coûts et des gains éventuels que pourrait amener cette assurance.

Je vous remercie pour votre attention.

Vieux Mikaël, député, UDC

A la lecture de cette motion, nous pouvons, en effet, relever que les chômeurs en incapacité de travail, qui ne bénéficient pas d'une telle assurance, peuvent très vite se trouver dans une situation critique. Il n'est donc plus tolérable que le recours à l'assurance-invalidité ou à l'aide sociale devienne souvent le seul moyen de garantir un minimum vital.

Par cette motion devenue un postulat, les auteurs ont su nous proposer une solution win-win entre les chômeurs et l'Etat.

C'est pourquoi le groupe UDC du Valais romand soutient cette motion devenue un postulat en saluant cette proposition, qui n'engendre pas de coûts supplémentaires à l'Etat.

Merci pour votre attention.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Actuellement, les bénéficiaires de prestations de chômage n'ont droit qu'à un maximum de 30 jours consécutifs d'indemnités en cas de maladie à la fin de leur activité professionnelle contrairement aux salariés qui sont couverts pendant 730 jours. Par la suite, ceux qui n'ont pas droit à l'assurance-invalidité se retrouvent sans revenu, avec pour risque de devoir recourir à l'aide sociale.

Le double système d'assurance proposé actuellement selon la LAMal, d'une part, et selon la loi sur le contrat d'assurance, d'autre part, contient des subtilités qui peuvent semer la confusion et avoir des conséquences importantes pour la personne en recherche d'emploi qui se trouve atteinte dans sa santé. Par exemple, selon la LAMal, c'est à l'assureur de prévenir l'employé en fin de contrat des démarches à faire alors que, selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), c'est l'employeur qui est tenu de le faire, ou encore, l'assurance contractée selon la LAMal ne peut pas être refusée à la personne mais propose une assurance avec des primes élevées, voire prohibitives et on sait que les indemnités journalières seront d'un faible montant.

De son côté, l'assurance contractée selon la LCA est moins onéreuse mais elle peut être refusée à la personne demandeuse lorsque le risque semble trop élevé à l'assureur.

La personne qui ne bénéficie plus d'une couverture maladie se préoccupe moins de sa santé, avec des conséquences bien connues et va diminuer de fait son retour sur le marché du travail. La personne au chômage, qui plus est malade, est déjà suffisamment atteinte dans sa personne sans, en plus, la charger avec des procédures complexes. Le recours à l'aide sociale est très fréquemment perçu comme une nouvelle étape, étape qui provoque des répercussions négatives pour l'individu, voire la société.

L'assurance obligatoire proposée par les motionnaires nous paraît une réponse simple et économiquement acceptable; elle a fait ses preuves dans le canton de Vaud.

Le groupe des Verts vous recommande donc d'accepter ce postulat.
Je vous remercie pour votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Also die CSPO ist hier klar und unterstützt dieses Postulat.

Es geht hier um eine Lücke, die wir schliessen wollen vor allem nach Ablauf der gesetzlichen Lohnzahlungspflicht von Seiten des Arbeitgebers. Ich glaube, es ist ein anderes Modell, ein neues Modell, das bestehend ist und an dem man sich orientieren kann. Zudem erfahren wir hier die Kosten, wenn wir es entwickeln lassen und was es heisst für den Kanton Wallis. Wichtig scheint uns, dass vor allem die IV und die Sozialhilfe nicht noch mehr belastet werden, was es bis anhin schon der Fall ist.

Danke für diese Unterstützung.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat kommt zur Abstimmung.

Par 94 voix contre 22 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 3.0316 transformée en postulat du député Emmanuel Amoos.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

5. Postulat Julien Monod (suppl.), PLR, Aristide Bagnoud, PDCC, et André-Marcel Malbois (suppl.), UDC: 2016, promue année de cyclisme en Valais par le canton, vraiment? (08.11.2016) **3.0317** (anc. 4.0229)

Postulat Julien Monod (Suppl.), PLR, Aristide Bagnoud (Suppl.), PDCC, und André-Marcel Malbois (Suppl.), UDC: 2016: Jahr des Radsports im Wallis, war dies nur ein Traum? (08.11.2016) **3.0317** (ehem. 4.0229)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Monod Julien, député (suppl.), PLR

Tout d'abord, nous avons pris exemple sur le cyclisme dans notre postulat car le canton avait communiqué sur 2016: année du cyclisme en Valais, mais il est aussi valable pour toutes les manifestations sportives qui font, à travers l'organisation, la promotion du Valais; aucun parti pris à ce niveau. Même si je suis personnellement issu du cyclisme et cosignataire, ce sont en effet ici d'autres sports et également membres du fonds du sport.

Ensuite, désolé pour le ton un peu provocateur du texte déposé mais il a été rédigé sous le coût de la frustration car les déclarations du conseiller d'Etat en début d'année sur la promotion du cyclisme ne se sont pas concrétisées sur le terrain, à part bien sûr le soutien très apprécié au Tour de France. C'est vrai que ce n'est pas à notre Assemblée de se substituer à Valais/Wallis Promotion dans l'élaboration de leur stratégie propre. Ils le font en toute indépendance et dans le respect du mandat de prestations qui leur a été donné.

Par contre, ça l'est de suggérer au Conseil d'Etat des axes de développement pour notre économie et pour notre tourisme. En aucun cas, il n'est proposé d'augmenter le budget

de Valais/Wallis Promotion, mais de revoir leur mandat de prestations en diminuant les frais administratifs, les frais de salaires internes, les frais d'études et de réflexions et les frais de campagnes publicitaires onéreuses à l'étranger, et en augmentant le soutien aux manifestations existantes bien implantées et gérées par des bénévoles. On ne parle pas ici d'un soutien que financier mais aussi d'un soutien en prestations logistiques, en marketing et en communication notamment où Valais/Wallis Promotion peut apporter ses compétences. L'efficacité et l'efficience dans l'utilisation de ce budget seraient, selon nous, améliorées.

Aussi nous relevons que notre intervention est un postulat, donc une proposition qui demande au Conseil d'Etat, à travers le Service du développement économique et également Valais/Wallis Promotion, d'étudier la faisabilité d'inclure dans leurs stratégies cette possibilité de soutien direct à toutes les manifestations sportives de moyenne et grande importances, pas des petites bien entendu, qui peuvent transmettre l'image du Valais à l'extérieur de notre canton et de notre pays, de manière directe ou indirecte. Du reste, Valais/Wallis Promotion a déjà compris l'importance d'une telle démarche. Il vient d'utiliser à travers une vidéo Cadel Evans, star du cyclisme, ancien vainqueur du Tour de France, comme ambassadeur du nouveau Valais Vélos Tour, ce qui est excellent et on les félicite. Mais comment cela a-t-il été possible? Eh bien!, simplement parce que Cadel a pu découvrir le Valais et ses routes et ses paysages à travers les courses cyclistes organisées ici: Tour de Romandie, Tour de Suisse, mais également grâce à son amitié avec son ancien coéquipier Valaisan Steve Morabito, lors des entraînements sur nos routes ensemble qui, lui-même, est un ambassadeur du Valais à travers le vélo et sa brillante carrière.

Il faut se rappeler que sans un soutien aux clubs organisateurs des courses locales, puis régionales, puis nationales, cette carrière et cette amitié n'auraient pas pu se faire et porter ses fruits pour le Valais aujourd'hui.

Pour conclure, afin qu'on puisse savoir si ce changement de paradigme sur la mise en valeur du Valais de l'intérieur est possible et souhaité par le Conseil d'Etat, nous vous demandons d'accepter ce postulat à ce stade afin qu'on puisse prendre une décision en connaissance de cause lors du traitement.

Merci d'avance à toutes et à tous pour votre soutien.

Michaud Delphine, députée (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB est sensible aux bienfaits du vélo pour la santé et à l'importance de la mobilité douce.

Le Conseil d'Etat a approuvé, en avril dernier, la stratégie Vélo-VTT Valais/Wallis en définissant les grandes lignes du développement de l'infrastructure et de l'offre touristique pour le vélo de route et le VTT en Valais.

Valais/Wallis Promotion a inscrit dans son rapport annuel avoir investi 500'000 francs en 2016 pour promouvoir le vélo en Suisse et dans le monde. Donc, nous pouvons constater qu'il n'est pas le parent pauvre.

Nous devons laisser à Valais/Wallis Promotion les capacités, l'autonomie et le choix de la répartition de l'enveloppe à leur disposition. Ce n'est pas le rôle du Grand Conseil de s'immiscer dans leur opérationnel à ce niveau-là.

Surtout, si toutes les associations et les sociétés viennent taper à notre porte, comment cela serait-il gérable?

En outre, il n'est pas inutile de rappeler que c'est notre plenum qui a demandé de réduire les soutiens en évitant autant que possible la politique de l'arrosoir.

Par conséquent, le groupe PDCB combat ce postulat.

Je vous remercie.

Claivaz Christophe, député, PLR

Notre groupe partage totalement les soucis des auteurs de ce postulat par rapport à l'inadéquation entre la proclamation de 2016 année du cyclisme et les résultats tangibles sur le terrain. Nous partageons aussi l'analyse comme quoi ces manifestations sportives d'envergure dans notre canton constituent une vitrine publicitaire et touristique qui mérite d'être soutenue. A ces manifestations cyclistes, il faut bien entendu ajouter tous les autres sports, comme le mentionnent les postulants.

Lorsqu'il n'y aura plus de soutien de la part des pouvoirs publics envers toutes ces manifestations organisées de manière bénévole, celles-ci tendront malheureusement à se réduire, voire à disparaître, faisant de notre belle vallée une morne contrée. Mais, nous n'en sommes pas là encore, heureusement.

Notre groupe aurait pu soutenir ce texte s'il avait revêtu la forme d'une interpellation où, au terme du constat que nous partageons, la demande aurait été faite de savoir pourquoi ces aides ont été refusées et quelle est la stratégie du Gouvernement dans la mise en valeur des caractères promotionnel et touristique se dégageant de ces manifestations sportives.

Malheureusement, le groupe PLR doit combattre ce texte par rapport à votre conclusion, car on doit se positionner sur le texte déposé et non sur les intentions exprimées. Nous ne pouvons pas demander par un postulat d'affecter une ressource budgétaire précise à un projet précis, ce qui doit, premièrement, se faire au moment de la discussion du budget et qui, deuxièmement, à ce niveau, constitue clairement une ingérence dans l'opérationnel relevant du Conseil d'Etat.

On ne peut demander à Valais/Wallis Promotion une affectation précise de leur budget, sans augmentation de celui-ci, se faisant alors automatiquement aux dépens de certains autres soutiens. En ayant accepté du bout des lèvres de reconduire le budget de Valais/Wallis Promotion de 10 millions mais en refusant toute augmentation demandée et en diminuant chaque année le budget du Service du développement économique, ce Parlement ne peut pas demander d'un autre côté des prestations supplémentaires et un arrosage à tout va, car y souscrire serait ouvrir la porte à toute organisation de manifestation, que chacun jugera bien entendu comme importante et digne de soutien.

En lien avec la conclusion et l'ingérence dans l'opérationnel relevant du Conseil d'Etat et de Valais/Wallis Promotion qu'il propose, le groupe PLR doit combattre ce postulat au stade du développement et vous invite à en faire de même, malgré les constats intéressants qu'il relève.

Merci pour votre attention.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Le groupe des Verts partage les préoccupations des postulants.

Une diversification des soutiens financiers et logistiques alloués aux manifestations sportives nous paraît essentielle pour toucher une population de touristes potentiels et faire office de vitrine publicitaire pour notre canton. Le groupe des Verts soutient, vous le savez, une diversification de l'offre touristique. La promotion du vélo en fait partie.

Mais, promouvoir le tourisme à vélo est logique si, dans le même temps, un effort est entrepris pour que le réseau des pistes et bandes cyclables soit interconnecté et performant. Promouvoir le vélo comme un atout touristique, ce n'est pas envoyer nos hôtes sur quelques circuits et laisser le reste du réseau cyclable à la traîne.

A notre avis, des efforts, s'ils sont consentis pour la promotion du vélo, doivent aussi avoir des retombées positives pour l'utilisation quotidienne des infrastructures. Il est temps de penser une politique de promotion du vélo qui s'adresse à tous, aux touristes amoureux des montées mythiques de notre vallée comme aux personnes persuadées que le vélo est le meilleur moyen de se déplacer rapidement, sainement et écologiquement.

Le groupe des Verts fera une proposition dans ce sens lors d'une prochaine session.

Nous allons donc soutenir ce postulat qui donne un message positif pour un Valais tourné vers une diversification de l'offre touristique.

Je vous remercie pour votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Je m'associe aux propos de mes préopinants qui combattent ce postulat.

Monsieur le député (suppl.) Julien Monod, dans la conclusion, vous nous expliquez qu'il faut attribuer des montants aux courses de vélos populaires, locales, etc.

Par contre, vous dites qu'il ne faut pas augmenter le budget.

Donc, je vous demande précisément de répondre et de me dire quelles prestations vous comptez couper dans ce budget?

Sans réponse de votre part, nous refuserons ce postulat.

Monod Julien, député (suppl.), PLR

Pour répondre à la question de M. le député Emmanuel Amoos, comme je l'ai dit tout à l'heure, le but c'est de diminuer les prestations administratives et en termes de salaires internes et de réflexions et surtout en termes de campagnes à l'étranger, de publicités et autres, qui sont vraiment plus onéreuses à notre sens que la promotion par le soutien des manifestations sportives internes au Valais. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Postulat wird bekämpft.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 91 voix contre 30 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.0317 du député (suppl.) Julien Monod.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

6. Motion Fanny Darbellay, PDCB: Adaptation de la redevance annuelle pour les boissons alcoolisées (13.12.2016) **3.0318** (anc. 4.0231)

Motion Fanny Darbellay, PDCB: Anpassung der jährlichen Abgabe für alkoholische Getränke (13.12.2016) **3.0318** (ehem. 4.0231)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Darbellay Fanny, députée, PDCB

Vous me permettrez de m'exprimer brièvement en une seule fois au sujet des motions **3.0318 et 3.0321** concernant la redevance annuelle pour les boissons alcoolisées.

Parce qu'il découle de l'article 22 de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées que la part cantonale de la redevance annuelle

doit couvrir les frais administratifs et d'encaissement du service compétent et que cette exigence n'est pas remplie actuellement, parce que le taux de 1% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente de boissons alcoolisées par le commerce de détail uniquement est faible en comparaisons intercantionales (Vaud 2%, Fribourg 2%, Neuchâtel 3%), parce que l'impact financier ne serait pas négligeable pour notre canton (+575'000 francs de recettes par l'augmentation de la redevance et -150'000 francs de dépenses avec une nouvelle répartition de cette manne), enfin parce que l'on pourrait même croire à un éventuel effet sur la consommation d'alcool, pour toutes ces raisons, ces interventions méritent d'être défendues.

Mais, parce qu'il y a un «mais», parce que les bonnes idées n'arrivent pas toujours au bon moment, j'y renoncerais et déclare les retirer, en invitant toutefois le Conseil d'Etat à y repenser lors de l'établissement du nouveau projet ETS 2 qui, pour rappel, n'a pas été refusé mais renvoyé à son auteur dans l'attente d'une nouvelle mouture.

Der Präsident

Diese Motion wird zurückgezogen.

Ich möchte auf der Tribüne die zweite Gruppe von der Ecole de commerce et de culture générale de Martigny begrüßen. Auch sie haben einen herzlichen Applaus verdient.

(Applaus)

7. Postulat Gilles Martin, PDCC, et Martin Lötscher, CVPO: Une stratégie industrielle pour le canton du Valais (13.12.2016) **3.0319** (anc. 4.0232)

Postulat Gilles Martin, PDCC, und Martin Lötscher, CVPO: Eine Industriestrategie für den Kanton Wallis (13.12.2016) **3.0319** (ehem. 4.0232)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Das Postulat wird nicht bekämpft.

Ich habe keine Wortmeldungen. Es wird somit dem Staatsrat überwiesen zur Beantwortung.

8. Postulat PLR, par Christophe Claivaz: Les bourgeoisies valaisannes, exploitantes agricoles? (13.12.2016) **3.0320** (anc. 4.0233)

Postulat PLR, durch Christophe Claivaz: Anerkennung der Walliser Burgergemeinden als landwirtschaftliche Bewirtschafter (13.12.2016) **3.0320** (ehem. 4.0233)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Claivaz Christophe, député, PLR

Ce postulat du groupe PLR a été déposé lors de la dernière législature par notre ancien collègue député Frédéric Delessert qui a vécu plusieurs blocages qu'il dénonce dans son texte, en lien avec la Bourgeoisie de Sion en particulier.

Le texte est relativement clair. Les bourgeoisies ne peuvent acquérir des terrains hors des zones à bâtir au-delà de 1'500 m² pour des vignes ou de 2'500 m² pour des terrains agricoles ou des prés car elles ne sont pas considérées comme exploitantes agricoles, ce qui constitue une pratique valaisanne à modifier.

L'avantage de savoir que son postulat est combattu est de pouvoir essayer de convaincre les sceptiques qu'il n'y a pas de danger pour le monde agricole en ouvrant cette porte aux bourgeoisies. La résistance vient, en effet, du monde agricole, relayée ici par le

fort lobby du groupe agricole. Les bourgeoisies sont déjà propriétaires de vastes forêts, de terrains agricoles et de vignes, mais aucune ne les exploite elle-même, ce qui constituerait dans le cas contraire une concurrence, il est vrai, aux exploitants agricoles ordinaires.

Au contraire, elles donnent cette exploitation à des vignerons et agriculteurs par la conclusion d'un bail à ferme plutôt que de laisser ces parcelles à l'abandon par la suite d'une cessation d'exploitation de la part du propriétaire.

Lorsque de grandes parcelles ne peuvent plus être exploitées par leur propriétaire, il n'y a parfois pas d'exploitant agricole ayant les moyens de racheter ces parcelles. Il arrive aussi des cas où des propriétaires ne veulent tout simplement vendre leurs terrains qu'à la bourgeoisie. Et pour ces grands terrains, les bourgeoisies ne peuvent les acquérir car elles n'ont pas la reconnaissance d'exploitants agricoles.

On nous dit que ce texte est contraire au droit foncier rural. Oui par rapport à l'acquisition de grandes parcelles par des particuliers ou collectivités publiques n'étant pas reconnus exploitants agricoles mais non si cette reconnaissance est accordée aux bourgeoisies, ce qui ne l'est pas en Valais actuellement. Aucune jurisprudence n'a pu être trouvée pour nos recherches tendant à prouver le contraire.

Je tiens aussi à mentionner que la limite des surfaces évoquée en préambule, à savoir 1'500 m² pour des vignes et 2'500 m² pour d'autres terrains, ne peut être contournée en divisant le terrain en lots plus petits puisque la division de toutes ces limites contrevient à la loi contre le démantèlement des terres agricoles. Un propriétaire d'une vigne de 1'450 m² peut la vendre à une bourgeoisie mais pas celui qui possède 1'600 m². Avouez que ce n'est pas très logique.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'examiner par quels moyens assouplir les critères permettant aux bourgeoisies d'être considérées comme exploitantes agricoles pour acquérir ces grands terrains et les donner ensuite à travailler plutôt que de les laisser non exploités.

Si la réponse au moment du traitement met en lumière le fait qu'il n'existe aucun moyen dans le respect des législations existantes, nous nous inclinons, mais laissons la possibilité d'examiner cette situation au travers de cette demande, et je le souligne, qui ne présente aucun danger ou distorsion de concurrence par rapport au monde agricole, bien au contraire.

Merci de soutenir ce postulat au stade du développement et merci pour votre attention.

Le président

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft.

Chassot Emmanuel, député, PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance du présent postulat demandant que les bourgeoisies valaisannes soient considérées en tant qu'exploitantes agricoles.

A ce sujet, notre groupe est très sceptique quant à la conformité de ce postulat avec la législation fédérale mais attendra la réponse du Conseil d'Etat sur le sujet, donc acceptera ce postulat.

Cependant, j'interviens maintenant à titre personnel, en tant qu'agriculteur, sur ce postulat.

Ce postulat est, à mon avis, en contradiction totale avec la législation fédérale et nous ne devrions donc même pas entrer en matière. En effet, la loi sur le droit foncier rural

tend à préserver les terres agricoles pour les agriculteurs exploitants. Cette loi définit clairement la notion d'exploitant agricole à titre personnel dans son article 9 qui cite: «1 Est exploitant à titre personnel quiconque cultive lui-même les terres agricoles et, s'il s'agit d'une entreprise agricole, dirige personnellement celle-ci. 2 Est capable d'exploiter à titre personnel quiconque a les aptitudes usuelles requises dans l'agriculture de notre pays pour cultiver lui-même les terres agricoles et diriger personnellement une entreprise agricole.»

Toutefois, pour information, la LDFR ne s'applique pas aux immeubles de moins de 15 ares pour les vignes ou de moins de 25 ares pour les autres terrains qui ne font pas partie d'une entreprise agricole. De plus, à son article 64, la LDFR définit les exceptions aux principes de l'exploitation à titre personnel: lorsque l'acquéreur n'est pas personnellement exploitant, l'autorisation lui est accordée s'il trouve un juste motif pour le faire et c'est notamment le cas lorsqu'on cite sous lettre f: «malgré une offre publique à un prix qui ne soit pas surfait, aucune demande n'a été faite par un exploitants à titre personnel».

Donc, en conclusion, ce n'est pas une «valaisannerie» la pratique actuelle, comme l'indique le postulant. Selon la législation en vigueur à ce jour, les bourgeoisies peuvent être acquéreuses de terres agricoles si aucun exploitant à titre personnel ne fait valoir son droit.

Pour ne pas être en contradiction avec la législation fédérale qui souhaite prioriser la vente de terres agricoles à de réels exploitants agricoles et afin d'éviter à nos présidents de bourgeoisie, conseillères bourgeoisiales et conseillers bourgeoisiaux de se munir de bottes et de salopettes pour assumer leurs fonctions, à titre personnel, je vous invite, Chers collègues députés, à classer ce postulat au stade du développement.

Je vous remercie de votre attention.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Je ne veux pas répéter ce qui vient d'être déjà dit par mon préopinant, M. le député Emmanuel Chassot.

Je vais, par contre, compléter. La LDFR (la loi fédérale sur le droit foncier rural) dit à l'article 63 lettre a: «L'acquisition de l'entreprise ou d'un immeuble agricole est refusée lorsque l'acquéreur n'est pas l'exploitant à titre personnel», ça a déjà été dit qu'est-ce que ça veut dire un exploitant à titre personnel. Je ne vais pas le répéter.

Par contre, je dois contredire le collègue, M. Christophe Claivaz, il y a jurisprudence. Le Tribunal fédéral, dans son arrêt 2C521/2011 du 1er février 2012, intitulé «Autorisation en matière d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles», dont je vais vous épargner la lecture, a désavoué une bourgeoisie en lui refusant la qualité d'exploitante au sens de la LDFR.

Puisque ce postulat va à l'encontre du droit fédéral, le groupe UDC du Valais romand vous invite à le rejeter au stade du développement.

Merci pour l'attention.

Largey Thierry, député, Les Verts

Beaucoup de choses ont été dites. Je me permettrai de compléter certains éléments parce que, effectivement, c'est fondamental de bien montrer que le postulat qui nous est présenté ne peut qu'aboutir à une solution qui serait contraire au droit fédéral.

On se trouve dans la question de savoir: est-ce qu'on peut qualifier une bourgeoisie d'exploitante à titre personnel, vous l'aurez bien compris au sens de la loi sur le droit foncier rural, loi fédérale. Cette notion d'exploitant à titre personnel est définie à l'article 9, comme cela vous a été dit, ce qui signifie que la notion même relève d'une définition fédérale et du droit fédéral. Cette définition n'est pas une définition par le listing, c'est-à-dire où on inclut un certain nombre de personnes ou d'entités, personnes morales, personnes physiques, qui

pourraient être exploitantes à titre personnel. C'est une définition fonctionnelle: il y a certains critères à remplir et les personnes, qu'elles soient morales ou physiques qui remplissent ces critères, peuvent être qualifiées de cas en cas d'exploitantes à titre personnel. Vous voyez par cela que, d'un côté, la définition est une définition fédérale, que, de l'autre côté, c'est une définition fonctionnelle et que, dès lors, le canton ne peut pas lui-même décider d'attribuer une entité à la notion d'exploitant à titre personnel. Cela se fait en fonction des critères que la loi fédérale, que le Tribunal fédéral a lui-même définis. On a un arrêt du Tribunal fédéral - je vous donnerai juste la cote: 142 233 - qui traite des personnes morales, les bourgeoisies en sont, et là le Tribunal fédéral dit relativement clairement qu'une personne morale peut être exploitante à titre personnel dès lors que la plupart de ses membres sont eux-mêmes exploitants à titre personnel. Vous ne me convaincrez pas qu'une bourgeoisie, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, a parmi ses membres des exploitants à titre personnel, donc des agriculteurs professionnels qui cultivent des champs. Si ça devait être le cas, eh bien!, aucun problème, elle sera exploitante à titre personnel et pourra acquérir.

En outre, un élément important qui a été dit, c'est qu'effectivement on a des exceptions, à l'article 64 plusieurs exceptions, la principale a été évoquée aussi, c'est qu'il suffit, si la bourgeoisie s'intéresse à l'acquisition d'un terrain, de mettre dans le Bulletin officiel l'avis d'achat pendant 3 semaines. Si aucun exploitant ne se manifeste, eh bien!, la bourgeoisie pourra acquérir un terrain de plus de 2'500 m² sans aucun problème. Mais ça, c'est une exception qui vous concerne vous tous, qui nous concerne nous tous en tant qu'individus: si vous voulez acquérir une parcelle agricole et que personne ne s'y intéresse, vous pouvez tout à fait le faire et une bourgeoisie peut le faire aussi pour sauvegarder un élément du patrimoine, du patrimoine bâti, là encore c'est une exception (art. 64 lettre e), si vous le souhaitez.

Donc, pour résumer, cette proposition aboutit à 2 solutions ou à 2 approches:

La première approche: si la bourgeoisie a, dans le cas d'espèce, la qualité d'exploitante à titre personnel, eh bien!, le postulat ne sert à rien puisqu'elle pourra acquérir n'importe quel terrain à ce titre-là.

Au contraire, si on part du principe que la bourgeoisie n'est pas exploitante à titre personnel, eh bien!, vous l'aurez compris, c'est contraire au droit fédéral puisque le principe même du droit fédéral dit que seuls peuvent acquérir des parcelles au-delà de 2'500 m² des exploitants à titre personnel. Donc, de ce côté-là, nous avons un choix entre faire une adjonction dans notre loi cantonale qui ne sert à rien, soit faire une disposition ou évaluer une disposition qui serait à l'évidence contraire au droit fédéral.

Dans ce sens-là, nous vous demandons de refuser ce postulat.

Le président

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir stimmen ab.

Par 61 voix contre 51 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0320 du député Christophe Claivaz.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

9. Motion Fanny Darbellay, PDCB: Modification de la répartition de la redevance annuelle dans le domaine LHR entre canton/communes/fonds pour la formation continue (13.12.2016) **3.0321** (anc. 4.0237)

Motion Fanny Darbellay, PDCB: Änderung der Aufteilung der jährlichen Abgabe im Bereich des GBB zwischen Kanton/Gemeinden/Weiterbildungsfonds (13.12.2016) **3.0321** (ehem. 4.0237)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Diese Motion wurde zurückgezogen.

10. Postulat Charles Clerc, UDC, et Eric Jacquod, UDC: Augmentons les valeurs-seuils de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) (17.02.2017) **3.0322** (anc. 4.0239)

Postulat Charles Clerc, UDC, und Eric Jacquod, UDC: Erhöhung der Schwellenwerte der interkantonalen Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen (IVöB) (17.02.2017) **3.0322** (ehem. 4.0239)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA a soutenu tout à l'heure la motion 3.0315 du très estimé député Serge Métrailler car nous estimons effectivement qu'une nouvelle approche doit être réfléchie en matière de marchés publics, de loi et d'accord intercantonal en matière de marchés publics. La proposition qui a été faite tout à l'heure a été soutenue car il s'agit d'une vision globale qui doit être prise en compte, on doit vraiment avoir cette approche et cette réflexion générale et généraliste sur les marchés publics.

Oui, il y a des problématiques, des problématiques géographiques, il y a des problématiques salariales, il y a des problématiques d'assurances sociales, dans la concurrence entre les entreprises et afin de pouvoir effectivement être le plus juste et le plus équitable possible, nous devons prendre en compte ces critères. Nous devons intervenir sur les critères d'attribution.

Et la gauche estime qu'il n'est pas judicieux d'intervenir sur les seuils d'entrée, les valeurs-seuils pour l'attribution des travaux dans le domaine des marchés publics.

Alors, oui, nous souhaitons cette l'équité-là, rappelons également que la loi sur les marchés publics et cette vision des deniers publics et de l'utilisation qui en est faite a également une vision d'équité entre les entreprises afin d'éviter justement certains copinages. C'est un problème que nous pourrions avoir en la matière. Et afin d'être juste entre les entreprises locales et les entreprises étrangères, eh bien! vraiment l'approche doit se faire sur ces critères.

Nous vous demandons donc de rejeter ce postulat, non pas pour refuser une nouvelle approche et une nouvelle réflexion, mais bien pour que cette réflexion soit menée de manière globale et dans le bon sens. Effectivement, les seuils d'entrée ne sont pas la bonne solution de notre point de vue.

Merci.

Largey Thierry, député, Les Verts

Je rejoins mon collègue de l'alliance de gauche.

Il faut se rappeler que les marchés publics ont pour vocation principale d'économiser les deniers des collectivités publiques en leur offrant la possibilité d'avoir des marchés au prix le plus bas. Que cela ne fonctionne pas à tous les coups, j'en conviens. Cependant, je pense que la méthode est relativement bonne, qui est de faire en sorte que les marchés d'une certaine ampleur fassent l'objet de concours.

Maintenant, la question est de savoir comment essayer d'améliorer la situation, qui est à l'évidence peu favorable dans certaines circonstances. Il est clair que, du côté des Verts, nous sommes très sensibles au fait que de voir arriver des entreprises polonaises ou de Dieu sait où avec du bois de leurs localités pour venir construire ici en Valais, alors qu'on a tout ce qu'il faut sur place, est tout à fait inacceptable, de constater que les règles du jeu, les règles sociales du jeu ne sont pas les mêmes entre les entreprises valaisannes ou, plus globalement, les entreprises helvétiques et certaines entreprises étrangères est aussi insupportable et que nous devons trouver des parades à cette situation de manière à rétablir un équilibre et faire en sorte qu'on utilise des produits locaux, que les questions environnementales entrent en ligne de compte, que les questions sociales entrent en ligne de compte, qu'on prend également l'avis de nos entreprises, eh bien!, cette question ne peut pas être résolue par une augmentation des seuils vers des maxima que nous laisseraient la loi fédérale ou les conventions internationales parce que la conséquence serait de sortir, en fait, ces marchés des marchés publics et d'éviter finalement l'objectif principal qui est l'économie des deniers publics.

Dès lors, la proposition n'est pas acceptable dans le sens où elle cherche à restreindre l'application des marchés publics mais non pas à améliorer leur application. C'est pour cela aussi que les Verts ont soutenu le précédent postulat qui visait, lui, non pas à agir sur les seuils mais à agir sur le contenu des offres. Et ça nous semble quelque chose d'essentiel, c'est-à-dire de pouvoir aller plus loin dans le type d'offres, dans la formulation de l'offre, dans la formulation des critères, plus de souplesse là-dedans. Si vous prenez le droit européen, il offre une souplesse que ne connaît pas le droit suisse et je pense qu'il y a de quoi s'inspirer, de manière à pouvoir orienter mieux les marchés vers des préoccupations qui ne sont pas seulement les préoccupations du prix mais aussi la préoccupation de la manière, l'aptitude, et je pense que c'est un élément fondamental, l'aptitude des entreprises. Certainement, on n'insiste pas suffisamment là-dessus et cette question de l'aptitude devrait être certainement reprise par le canton lui-même en ayant des listes d'entreprises qui ont cette aptitude, en collaboration avec les associations professionnelles et les entreprises. De ce point de vue là, eh bien!, le contenu de l'offre est essentiel, de manière à pouvoir gagner en fait sur les 2 tableaux: sur l'économie des deniers publics par des seuils qui sont des seuils raisonnables, qui sont des seuils proportionnés réellement au marché et, d'un autre côté, par rapport à un développement de critères, un développement de critères d'aptitude, un développement aussi du type de marchés et de l'indication du marché suivi. Eh bien!, on gagne sur les 2 tableaux: les collectivités gagnent et puis les entreprises vont aussi gagner.

Donc, à notre sens il y a une contradiction entre ces 2 textes. Nous avons choisi de soutenir le texte qui vise le contenu de l'offre et non pas l'élimination des marchés publics dans certains contrats.

Et, de ce point de vue là, nous vous demandons également de refuser ce postulat.

Clerc Charles, député, UDC

J'ai entendu beaucoup de théorie sur les marchés publics tout à l'heure par mon collègue Bourgeois et mon collègue Largey. Ce n'est pas aussi simple qu'on veut bien le croire.

La motion de tout à l'heure, pas de souci, mais elle n'est encore pas réalisée, parce que la motion de tout à l'heure demande de modifier la loi cantonale. On est soumis à un accord intercantonal. La vraie question qu'on doit se poser, je pense, c'est: est-ce qu'on veut garder l'accord intercantonal ou est-ce qu'on veut s'en séparer? Ce n'est pas la question que je pose ici au Parlement, je pense que ce n'est pas le Parlement en premier lieu qui doit y répondre, c'est l'économie valaisanne qui doit y répondre. Mais cette question-là, elle devra un jour être posée.

Concernant les critères, quand vous participez à des marchés publics, le seul critère qui compte à la fin, c'est le prix; tout le reste, c'est du pipeau. Je vous le dis, vous pouvez mettre tous les critères que vous voulez: la formation, l'organisation de l'entreprise, vous remplissez des offres pour les marchés publics, vous remplissez 50 pages de critères et, à la fin, 2 ou 3 pages sur les prix, mais à la fin c'est le prix qui compte; tous les autres critères, c'est du pipeau. Si vous êtes une entreprise formatrice et puis qu'il y a 5 points pour la formation, vous aurez 5 points, mais à la fin le critère qui est le réel, c'est le prix.

Cet élément de dire d'augmenter les seuils, c'est une compétence, mais pas du canton, mais c'est une compétence qu'on peut donner au Conseil d'Etat ou une mission du Conseil d'Etat d'aller discuter de ces seuils en termes de marchés publics. Ça permettrait aux adjudicateurs d'avoir quand même une certaine marge de manœuvre. Tout le monde veut soutenir l'économie locale mais tout le monde également se réfugie derrière les marchés publics. Il y a un exemple typique maintenant, c'est la construction de l'hôpital Riviera-Chablais à Rennaz. Vous adjugez en marchés publics la construction générale. Tous les autres lots, ce n'est plus des marchés publics. Et vous pouvez aller voir si vous avez l'occasion, allez sur le chantier là-bas, vous regardez les plaques d'immatriculation qu'il y a sur le chantier, vous pouvez compter les plaques suisses qu'il y a. Mais, vous n'avez aucune influence. Je sais qu'il y a un groupe qui a été chez le conseiller d'Etat Maillard pour discuter de ce problème-là. Qu'est-ce qu'il veut faire Maillard? Ils ont adjugé à une entreprise; le sous-traitant, c'est elle qui le décide et ce n'est pas des entreprises locales qui viennent travailler.

Voilà, mais dans le cadre que la motion de tout à l'heure a été acceptée, acceptez également ce postulat. Si le Conseil d'Etat préfère l'intégrer dans le cadre de la révision de la loi sur les marchés publics cantonale, eh bien!, il le fera, mais ce n'est pas une raison pour, d'entrée, combattre ce postulat à ce stade.

Merci de votre soutien.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Den Kollegen Bourgeois und Largey möchte ich schon sagen: Qualität, wir setzen die voraus. Und wenn wir Qualität voraussetzen und den internationalen oder nationalen Markt spielen lassen, werden wir am Schluss 3 Unternehmungen haben, die sowohl soziale Faktoren erfüllen werden, organisatorische Faktoren erfüllen werden, die gleichwertig sind. Und was zählt dann am Schluss? Der Preis!

Also geht es letztendlich eben doch um diese Schwellenwerte, und da muss ich Charles Clerc unterstützen und hier klar sagen, wenn wir die Motion schon angenommen haben, dann müssen wir jetzt dieses Postulat auch annehmen, denn so kann der Staatsrat entsprechend dieses anpassen beziehungsweise eine gute Lösung, eine wirtschaftlich gute Lösung für uns als Randkanton ausarbeiten.

Also ich bitte Sie, das anzunehmen.

Danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich gebe das Wort nochmals kurz für eine materielle Berichtigung an Gaël Bourgeois.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA

Je vais être extrêmement bref, mais je n'aimerais pas, Monsieur le député Charles Clerc, vous laisser dire tout et n'importe quoi, jeter l'opprobre sur le fonctionnement, notamment de nos élus communaux.

Je crois que dans l'attribution de marchés publics, on ne peut pas dire que seul le prix compte. Si le travail est fait correctement, et je fais confiance à nos élus communaux notamment pour faire leur travail correctement, eh bien!, il y a des pondérations, il y a des critères, on en tient compte. Mais, on ne peut pas simplement dire que seul le prix compte et que le reste on s'en fiche, ou alors je suis très inquiet sur la manière dont vous avez géré vos affaires communales par le passé.

Donc, c'était juste pour rappeler un petit peu ces éléments-là.

Non, on ne peut pas dire tout et son contraire dans ce Parlement. Restez un petit peu correct avec les gens qui travaillent et qui, eux, respectent les lois.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat nochmals kurz Charles Clerc.

Clerc Charles, député, UDC

Juste une petite correction matérielle pour répondre à mon collègue Bourgeois.

Non, Monsieur Bourgeois, quand je vous parle des marchés publics ou des adjudications, je ne vous parle pas en tant que conseiller communal, je vous parle en tant qu'entrepreneur. Quand on reçoit le retour des marchés publics, quand on reçoit les tableaux d'ouverture, c'est ça qu'il faut regarder.

Je peux vous dire qu'en tant que conseiller communal, si je peux favoriser..., pas favoriser, mais si je peux donner du travail à une entreprises locale, je le ferai, et même si on doit me taper sur les doigts à cause des marchés publics.

Mais, en tant qu'entrepreneur, quand on voit les tableaux d'ouverture, c'est là qu'il faut regarder.

Le président

Merci Monsieur le député.

Wir kommen nun zur Abstimmung. Das Postulat wird bekämpft.

Par 92 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0322 du député Charles Clerc.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird angenommen und somit zur Beantwortung an den Staatsrat überwiesen.

- 11.** Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, et cosignataires: Soutien à l'innovation et aux start-up – création d'Impact Hubs en Valais (17.02.2017) **3.0323** (anc. 4.0240)

Postulat Reinhold Schnyder, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, und Mitunterzeichner: Förderung von Innovation und Start-Ups – Gründen von Impact Hubs im Wallis (17.02.2017) **3.0323** (ehem. 4.0240)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Zusammen mit dem ehemaligen Grossrat Marc Kalbermatter und dem Kollegen Christophe Claivaz habe ich im Februar dieses Postulat eingegeben.

Was haben Leute wie Steve Jobs, Bill Gates, Mark Zuckerberg gemeinsam? Sie alle sind inzwischen sehr erfolgreich. Sie alle haben sehr klein angefangen in der Garage oder in der heimischen Stube. Sie alle waren kreativ und ausgestattet mit viel Unternehmergeist. Und sie haben den Grundstein ihres Erfolgs nicht alleine gelegt, sondern sie hatten das Glück, auf kreative Mitstreiter zählen zu dürfen.

Was hat das nun mit dem vorliegenden Vorstoss zu tun?

Die Entwicklung der nächsten Jahre und Jahrzehnte zeigt für einige Branchen des Wallis in eine ungute Richtung. Der Klimawandel wird dem Tourismus wie der Landwirtschaft und wahrscheinlich sogar der Wasserkraft schwierige Zeiten bringen. Vielleicht wird eines Tages sogar das Trinkwasser knapp. Das Wallis muss sich für die Zukunft wappnen und sich neu orientieren.

Wie schaffen wir es als Randregion, die notwendigen Rahmenbedingungen zu bieten, damit wir auch bei veränderten Rahmenbedingungen nicht den Wandel verpassen? Wie schaffen wir es, Erneuerung und Innovation zu fördern?

Eine gute und günstige Variante wäre es, kreativen Köpfen, Innovationen und Kleinunternehmern eine bezahlbare flexible und fördernde Umgebung zu bieten, in der sie ihrem Tatendrang Raum verschaffen können. Ob Studierende, Nebenerwerbsunternehmer, Neuselbstständige oder Start-Ups: In einer Umgebung, wo man mit seinen Ideen und Fragen nicht allein ist, in der man sich gegenseitig beflügelt, kann für unseren Kanton Grosses gedeihen. Wo sich Initiative austauschen können, Kreative zusammen Ideen entwickeln können und Start-Ups sich so einrichten und organisieren können, wie es ihnen dient. Das ist der Humus, auf dem Innovation spriesst und auf dem sich das Wallis neu erfinden kann. Und damit bieten wir auch hochqualifizierten Wallisern, die sonst in die Zentren abwandern, eine interessante Plattform in der Heimat. Und Nicht-Wallisern ermöglichen wir, in unserer schönen Umgebung zu arbeiten und sich davon inspirieren zu lassen. Wir sehen bei den zur Verfügung gestellten Künstlerwohnungen, welche Inspiration in die Gemeinden fliesst, die diese anbieten können.

Warum also nicht die Chance packen, mit überschaubaren finanziellen Mitteln die Innovation im Kleinen zu fördern und das Wallis der Zukunft zu fördern? Lassen Sie uns das Konzept austesten - wer weiss, vielleicht haben wir bald einen Gates, Jobs oder Zuckerberg im Wallis oder einfach nur eine Erneuerung im Kleinen.

Gestalten wir heute die Zukunft - geben wir diesem Ansatz eine Chance.

Vielen Dank für die Unterstützung dieses Postulats.

Solioz Fabian, député (suppl.), UDC

Bien que l'idée nous semble intéressante, nous ne voyons pas pourquoi l'Etat du Valais devrait s'impliquer dans Impact Hubs qui est une entreprise à but lucratif privée. Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions encore surcharger la bureaucratie du Conseil d'Etat.

Nous vous remercions de rejeter ce postulat.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ich habe grosse Bewunderung für Mark Zuckerberg, Steve Jobs und auch für Bill Gates. Alle 3 sind sie Amerikaner im Übrigen - nicht Walliser - und ich gebe Ihnen eine weitere Gemeinsamkeit bekannt: Alle haben es ohne staatliche Hilfe geschafft. Und es ist einfach nicht Staatsaufgabe, hier wieder aktiv zu werden, noch mehr Ausgaben zu generieren, die auf der anderen Seite dann eines Tages mehr Einnahmen erfordern würden, und hier würden wir uns einen Bärendienst leisten. Wir sind für eine freiheitliche Marktwirtschaft ohne staatliche Interventionen und aus diesem Grund bekämpfen wir dieses Postulat.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Wir kommen zu Abstimmung.

Par 82 voix contre 19 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.0323 du député Reinhold Schnyder.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird angenommen und dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

12. Première lecture

Modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über die Landwirtschaft und die Entwicklung des ländlichen Raumes

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007

Article 15 et article 16, adoptés.

Article 25 (version française), adopté.

Article 45

Proposition de modification 1

Abänderungsvorschlag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 45:

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Proposition 1 du groupe PLR par le député (suppl.) Thomas Birbaum.

La commission pense que cette formulation est trop restrictive. Par exemple, une bactérie n'est pas un vecteur de maladie. Il faut pouvoir prendre des mesures à tous les stades de celle-ci et pas uniquement pour les vecteurs.

De plus, la suite de l'alinéa 1 de l'article 45 stipule, je cite: «ou tous les autres organismes», ce qui couvre déjà l'entier des stades de la maladie.

Donc, par 9 voix contre zéro et 2 abstentions, la commission rejette l'amendement.

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR apprend avec déception que son amendement de forme pour ajouter «vecteurs de maladies» à l'article 45 est refusé mais, comme l'a expliqué la rapporteure, l'esprit de cette modification est compris dans l'article 45.

Donc, le groupe PLR retire son amendement.

La discussion est close.

Der Präsident

Danke Herr Abgeordneter.

Der Abänderungsantrag ist zurückgezogen worden.

Article 45, adopté.

Article 46, abrogé.

Article 48, adopté.

Article 55

Proposition de modification 2

Abänderungsvorschlag 2

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 55:

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Proposition 2 de la députée (suppl.) Aïda Lips.

La commission rappelle que le principe d'équité prime. Il n'y a pas de raison qu'un secteur justifie une exception. Cette prestation de l'Etat n'a pas moins de valeur qu'une autre et elle justifie donc un tel émolument. L'enlever équivaldrait à une inégalité de traitement vis-à-vis des prestations qui ne sont pas subventionnées mais qui, elles, sont du coup taxées.

Finalement, par rapport aux montants totaux qui sont mis à disposition par l'Etat, cet émolument est raisonnable.

Ainsi, par 7 voix contre 3 et une abstention, la commission refuse cet amendement.

Lips Aïda, députée (suppl.), UDC

Le montant budgété qui serait prélevé annuellement avoisinerait les 25'000 francs, soit environ 500 francs par transaction. Nous trouvons que c'est un montant important à charge du bénéficiaire de ces aides.

De plus, pour nous, le danger est dans le fait que cette hausse de recettes est inscrite dans une loi et aura donc une durée illimitée.

C'est pourquoi nous maintenons l'amendement.

La discussion est close.

Der Präsident

Der Antrag wird aufrecht erhalten.

Wir kommen zur Abstimmung.

Die Abgeordneten, die der Kommission folgen: grüne Taste und die Abgeordneten, die den Antrag annehmen wollen: rote Taste. Die Abstimmung läuft.

(...)

Ich glaube, da ist ein kleines Missverständnis...

Wir können die Abstimmung wiederholen. Bitte drücken Sie noch einmal. Danke schön.

In der in der Ruhe liegt die Kraft...

(...)

Par 86 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 de la députée (suppl.) Aïda Lips.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Article 55, adopté.

Artikel 66 (deutsche Fassung), angenommen.

Article 72, adopté.

Article 73

Proposition de modification 3

Abänderungsvorschlag 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Constantin Sarah, députée, AdG/LA, rapporteure

Proposition 3 du groupe AdG/LA par le député Raymond Borgeat.

C'est une proposition de modification du titre de l'article: Constitution et statuts du syndicat.

Etant donné que nous parlons de dissolution à l'article 78, il paraît logique de mentionner précédemment la constitution du syndicat.

Ainsi, à l'unanimité, la commission accepte cet amendement, avec une modification toutefois dans le texte allemand: ce n'est pas *Verfassung* mais bien *Gründung*.

Article 73 (titre), adopté avec la proposition 3 du groupe AdG/LA.

Article 85, adopté.

Article 94, abrogé.

Article 105bis, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Lips Aïda, députée (suppl.), UDC

Nous sommes satisfaits des modifications entreprises dans cette loi afin d'offrir une base légale qui permettra de combler certaines lacunes et de faciliter le travail des communes.

Nous remercions également les protagonistes de cette mise en conformité de la loi sur l'agriculture et le développement rural.

Seule ombre au tableau: la modification de l'article 55. Nous déplorons, en effet, le fait qu'un agriculteur souhaitant bénéficier d'un crédit d'investissement doive s'acquitter désormais d'un émolument lorsqu'on lui octroie ladite aide, émolument qui se monterait de surcroît à un montant non négligeable de 500 francs par transaction.

Cette clause de recettes inscrite dans la loi aura une durée illimitée contrairement au cas où elle aurait été intégrée à ETS 2.

A notre avis, il faudrait envisager des mesures par décret plutôt que d'alourdir le système en ancrant cela dans la loi.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je ne vais pas épiloguer longtemps vu l'acceptation quasi-unanime et en absence de contradiction par rapport aux différentes propositions.

Donc, cette modification de loi n'est qu'une adaptation à l'évolution rapide de la législation fédérale, à la pratique quotidienne des autorités agricoles et à la demande expresse de la Fédération d'élevage de la race d'Hérens.

Je remercie le département et le Service de l'agriculture ainsi que le Service parlementaire pour leur collaboration à cette adaptation législative.

Merci de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Quelques remarques sur ce débat final sur la loi sur l'agriculture.

D'abord, je vous remercie de votre soutien à ces modifications. Ce n'est pas une immense révision mais il s'agit surtout de tenir compte l'évolution de la politique agricole, de la pratique quotidienne et des lacunes qu'on peut constater dans notre législation cantonale afin d'adapter les stratégies de lutte. Et puis, si on peut éviter que le Tribunal fédéral ne classe des reines de la race d'Hérens, c'est aussi un progrès planétaire! Donc, je vous remercie d'avoir soutenu ces modifications.

Peut-être sur la remarque de Mme la députée (suppl.) Aïda Lips, je ne me suis pas prononcé sur la modification matérielle qui était proposée parce que je suis d'accord avec les 3 positions de la commission agriculture, tourisme et environnement (ATE) sur ce sujet. Par contre, Madame Lips, je ne paie pas beaucoup plus volontiers que vous les émoluments, mais c'est comme ça. Je pense qu'on ne peut pas ici créer une exception uniquement pour un secteur alors qu'on prélève des émoluments dans toutes sortes d'autres branches de production. Ces émoluments sont prélevés dans tous les cantons romands, à l'exception du Valais. C'est aussi la philosophie de ETS 2 que de dire: quand il y a une prestation de l'Etat qui a une valeur, eh bien!, elle doit être facturée à son bénéficiaire. Lorsqu'un agriculteur bénéficie d'une aide de l'Etat pour construire un rural ou lorsqu'il y a des améliorations structurelles, par exemple un remaniement parcellaire qui coûte plusieurs millions, je pense que cette décision, elle peut être facturée, fut-ce à hauteur de 500 francs. Ce n'est pas la mer à boire; je pense que c'est normal qu'une prestation ait une valeur et que cette contrepartie soit demandée à celui qui en bénéficie. De toute manière, l'émolument est souvent sans rapport avec le montant très important qui est consenti par les pouvoirs publics pour ces améliorations structurelles et, par conséquent, cet émolument est totalement justifié.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zur Schlussabstimmung.

La loi sur l'agriculture et le développement rural (modification) est adoptée par 116 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Ich habe noch eine Wortmeldung vom Kommissionspräsidenten Emmanuel Chassot.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Au vu de l'unanimité de ce Parlement qui accepte cette loi, je vous remercie, Chers collègues députés, pour la confiance témoignée à la commission ATE, dont je remercie les membres pour leur travail.

De ce fait, je vous propose d'accepter cette loi en une seule lecture et demande le vote sur le sujet.

Merci.

Der Präsident

Der Kommissionspräsident mit der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt hat den Antrag gestellt, dies in einer Lesung abzuschliessen.

Wir kommen zur Abstimmung und es braucht eine Zweidrittelmehrheit.

La lecture unique est acceptée par 118 voix.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Ich habe das schnell im Kopf ausgerechnet..., es reicht für die Zweidrittelmehrheit!

Danke für Ihr Vertrauen.

13. Lecture

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Grand-Entremont

Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung des Vorprojekts und die Gewährung eines Rahmenkredits für das Projekt zur regionalen Entwicklung des Grand-Entremont – PRE Grand-Entremont

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Président: Emmanuel Chassot / Rapporteure: Sarah Constantin

Der Präsident

Hier haben wir keine Abänderungsanträge erhalten.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Marquis David, député (suppl.), PDCB

Au nom de l'APAGE, porteuse du projet, je vous remercie d'ores et déjà, Chères et chers collègues, du soutien apporté au projet de développement régional du Grand-Entremont.

Un merci particulier aux conseillers d'Etat, Messieurs Jean-Michel Cina et Christophe Darbellay, à la commission de l'agriculture par M. le député Emmanuel Chassot, au Service de l'agriculture par M. Grégory Borgeat, à MM. Coppet et Sauthier, représentants de l'APAGE, je salue leur présence à la tribune. Merci à vous pour le travail fourni.

Je me réjouis de la suite du projet et vous invite, Chers collègues, à venir découvrir dans quelques années le fruit de votre soutien.

Merci de votre attention.

Darbellay Jonathan, député (suppl.), AdG/LA

Il est très plaisant de voir qu'un tel projet qui provient principalement des agriculteurs puisse donner une telle approbation.

Malgré l'enthousiasme que j'ai pour le projet, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit lors de l'entrée en matière et aussi par mon préopinant.

Donc, le groupe AdG/LA tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué, qui viennent d'être mentionnées, à ce projet. Merci à vous.

Avec ce projet, tout porte à croire que le rayonnement de notre agriculture ne va aller qu'en s'accroissant ces prochaines années.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que les différents projets de développements régionaux encore en phase de développement puissent également être dotés de la même ambition pour faire prospérer les produits agricoles valaisans.

Et donc, au vu de l'unanimité que semble susciter ce projet et l'absence d'amendement, nous vous remercions pour l'approbation.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

En premier lieu, nous tenons à relever le travail de qualité du message du Conseil d'Etat ainsi que le rapport très précis et détaillé de la commission ATE. Ces 2 documents ont été une aide précieuse pour analyser au mieux le projet de développement régional de Grand-Entremont.

Etant sensible à la préservation de notre environnement et de notre savoir-faire, à la promotion de nos produits locaux et à la lutte contre l'exode rural, le projet de développement régional Grand-Entremont rejoint parfaitement les valeurs que Les Verts soutiennent. Effectivement, ce projet vise à valoriser les produits régionaux, à maintenir une activité agricole de tradition, tout en renforçant l'image de la région, à miser sur la diversité et l'authenticité des produits et à favoriser la vente directe.

De plus, ce projet permet la réalisation d'une unité de production de jeunes colonies d'abeilles et vise à sensibiliser le grand public et les écoles à l'importance de ces insectes essentiels à la préservation de notre biodiversité.

La rénovation de la laiterie de Liddes, qui consiste à améliorer l'isolation périphérique ainsi que celle du toit, rejoint tout à fait les buts de la Stratégie énergétique 2050 que nous avons soutenue avec ferveur.

Pour conclure, le PDR vise à commercialiser des produits à des prix qui couvrent le labeur des familles paysannes de la vallée d'Entremont. De plus, le revenu complémentaire

engendré par l'agritourisme garantira la pérennité des exploitations agricoles des régions de montagne. Ces plus-values permettront ainsi de sauvegarder l'emploi en offrant des postes de travail à la jeunesse locale, voire d'attirer de nouveaux employés prêts à s'installer dans la région. Ainsi, avec cette politique, nous arriverons sans doute à éviter le dépeuplement de nos régions de montagne qui menace tant les vallées latérales de notre canton.

Toutes ces préoccupations environnementales, sociales et économiques sont en parfaite adéquation avec les valeurs que Les Verts défendent depuis des années.

Concernant l'aspect financier, le volume des investissements total de 20,7 millions est couvert entre autres par la contribution du canton du Valais par 5 millions. De plus, un crédit d'investissement de 2,6 millions remboursable à 15 ou 18 ans et un crédit de construction de 3 millions sur 3 ans sont à disposition. Des garde-fous concernant le financement de ce projet ont été mis en place. Pour chaque projet, la preuve doit être fournie que le financement est garanti et la charge financière supportable. De plus, la valeur ajoutée des produits est primordiale pour l'octroi du crédit. En effet, la Confédération n'entrera pas en matière si la preuve n'est pas apportée que le projet génère de la valeur ajoutée tant sur les plans environnemental, social qu'économique.

Il est à relever encore qu'à partir de 2022, le projet ne bénéficiera plus d'aides publiques et devra être autonome financièrement.

Compte tenu de ce qui précède, tant au niveau des valeurs qui sont mises en avant (développement durable, promotion des produits locaux, soutien aux familles paysannes, création d'emplois) qu'au niveau du financement, avec des garde-fous bien définis et très pertinents, les Verts soutiennent ce crédit-cadre de 15,6 millions.

Nous tenons également à souligner le fait que, dans la mesure du possible, nous désirons donner la priorité à nos entreprises valaisannes pour les études et l'exécution des travaux de ce projet.

Merci pour votre attention.

Roten Vincent, député, PDCC

Avant de prendre position sur le projet de financement du projet de développement régional du Grand-Entremont, il me paraît essentiel de bien comprendre la situation de l'agriculture valaisanne et quel impact réel auront tous ces projets.

La situation de l'agriculture valaisanne et surtout de l'agriculture de montagne n'est pas aussi rose qu'on nous le présente souvent. Il faut être conscient que par nos conditions topographiques et climatiques, auxquelles s'ajoutent des coûts de production toujours plus élevés, les agriculteurs sont de plus en plus mis sous pression financièrement, ce qui a comme impact direct sur une majorité d'exploitants que la part du revenu agricole issue des contributions fédérales représente 60, 70 à 80%. Il n'y a pas besoin de faire de longues études pour se rendre compte que d'avoir une part aussi importante de son salaire dépendre de l'aide étatique n'est pas viable sur le long terme, surtout quand on connaît l'appétit croissant des parlementaires fédéraux pour se servir dans l'enveloppe des paiements directs. Ajoutez à tout cela le changement radical de vision de la politique agricole qui, dès 2022, mettra un accent clair sur la rentabilité et la productivité et vous comprendrez que l'impulsion politique, nous devons la donner maintenant pour préparer l'agriculture du futur. L'impulsion politique que nous souhaitons donner au sein du PDCC se traduit par la mise sur pied de structures qui permettent aux agriculteurs de vivre de leurs productions, en soutenant la mise en place d'AOP et d'IGP, en soutenant également la mise en place de structures privées et en participant aussi et surtout à la mise en place de PDR à travers tout le canton.

Aujourd'hui, lorsque nous soutiendrons ce PDR du Grand-Entremont, nous devons être clairs sur le fait que nous ne signons en aucun cas un chèque en blanc pour maintenir des infrastructures fonctionnelles mais nous investissons pour le futur car nous avons la

conviction que nos agriculteurs et nos artisans ont la compétence et la motivation pour faire vivre nos vallées.

Mes préopinants ayant déjà passé en revue tous les différents projets en lien avec ce PDR, je ne vais pas entrer dans le détail. Mais, nous aimerions soulever un élément, qui n'a pas été abordé ni au sein de l'entrée en matière ni aujourd'hui, que sont les coûts résiduels. Pour ce projet, le volume d'investissements initial de 20 millions, les coûts résiduels représentent 6,8 millions, dont près de 60% à savoir 4 millions uniquement pour le secteur de la production laitière; 4 millions, cela peut paraître important mais quand on les met en relation avec le volume de production actuel avoisinant les 5 millions de kilos de lait par année, on se rend compte que la situation dans l'Entremont est non seulement viable mais surtout enviable au vu de la situation du marché suisse.

En conclusion, le groupe PDCC soutient ce PDR avec un réel enthousiasme et aimerait confirmer sa volonté de voir une agriculture valaisanne forte et nous vous invitons bien évidemment à faire de même. Merci.

Delasoie Stève, député, PLR

On se félicite du projet proposé qui correspond à un élan régional tout à fait global. L'amélioration de la vente directe est aussi un réel plus.

Le fait que ce projet soit pour les agriculteurs par les agriculteurs nous rend tout à fait confiants pour la suite du projet.

Les plantes aromatiques, les produits artisanaux, le miel, le fromage et le lait sont un ensemble capital pour notre région.

Nous devons porter donc ce projet et nous sommes vraiment contents que ce projet arrive à terme.

Je félicite l'APAGE pour la conduite du projet.

Et je tiens à préciser que le groupe PLR soutient le projet du Grand-Entremont.

Merci.

La discussion est close.

Chassot Emmanuel, député, PDCC, président de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE)

Je remercie mes préopinants pour le soutien, semble-t-il, général des groupes par rapport à ce projet, projet de développement régional comme son nom l'indique, pour un maintien d'une agriculture durable, de plus en région de montagne, par la création de valeur ajoutée par synergie et par rationalisation, projet qui fédère toute une région, tout un réseau de producteurs, agriculteurs et acteurs touristiques, d'amélioration de conditions de culture, de travail et de promotion collective.

Je me réjouis de découvrir les résultats du projet et j'accepte volontiers l'invitation de M. le député (suppl.) David Marquis afin de rencontrer ces différents producteurs.

Je félicite les acteurs locaux pour la mise en place de ce projet. Je remercie le Service de l'agriculture, le Service parlementaire et les membres de la commission pour leur engagement.

J'ose même émettre le souhait que ce genre de projet crée des émules dans d'autres régions qui n'ont pas encore profité de cette opportunité.

Je vous remercie de votre attention.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Je suis presque le seul Entremontais à ne pas s'être exprimé sur ce projet ce matin. Donc, je me joins aux louanges qui ont été dites sur le dynamisme de cette région, tous les acteurs sont derrière ce projet et il me plaît parce qu'il parle de la base, il parle des producteurs, il parle des collectivités locales, notamment les communes qui sont beaucoup engagées pour faire avancer ce projet. Je félicite évidemment les membres de l'APAGE qui ont porté ce projet depuis le début. Je crois que c'est vraiment du travail qui est très sérieux. Et je me joins aussi aux félicitations qui ont été adressées à mon prédécesseur sur ce point.

Merci aussi à la commission qui a traité ce projet. C'est un projet qui est porteur d'avenir. C'est une région qui est déjà maintenant une région dynamique en matière agricole et touristique. Un fromage valaisan sur 6 provient du Grand-Entremont. C'est aussi des filières pour la viande, pour le miel, pour les plantes médicinales et aromatiques qui sont fortes mais il faut leur donner des perspectives d'avenir, et je crois que ce projet va vraiment dans ce sens-là, générateur de perspectives pour la jeune génération, pour ceux qui reprendront ces exploitations. Et c'est très important de renforcer ces filières, d'améliorer la valeur ajoutée par ces produits agricoles.

Le député Vincent Roten l'a dit à juste titre, on salue les paiements directs. On est très content. On respecte ces règles pour que cette agriculture soit durable mais on ne peut pas dire que les aides de l'Etat, la valorisation des produits c'est le seul levier pour l'avenir qu'on a et d'améliorer cette valeur ajoutée dans toute la filière avec des synergies très intéressantes à utiliser encore plus, notamment avec le secteur touristique. C'est absolument décisif pour l'avenir.

Merci de soutenir ce projet, c'est tout de même un crédit-cadre de 15 millions, ce n'est pas rien pour une région.

Je vous remercie beaucoup de donner des perspectives après le Val d'Hérens, après le Val d'Ille, après la région de Loèche, à cette belle région d'Entremont.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen und wir kommen zur Schlussabstimmung. Da es ein Beschluss ist, gibt es keine weiteren Lesungen mehr.

Ainsi décidé par 124 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 juin 2017.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Sie haben mit grosser Mehrheit für dieses Projekt gestimmt. Ich als Naturbursche kann Sie dazu nur beglückwünschen. Es ist sehr wichtig, dass wir in unseren Seitentälern solche Projekte fördern.

Wir kommen nun zu einem sehr schönen Teil des heutigen Morgens. Ich darf das Wort an den 2. Vizepräsidenten Gilles Martin geben. Er hat heute das Apéro organisiert bei bestem Wetter und daher wird das Apéro auch draussen stattfinden. Bitte lieber Gilles, ich gebe Dir das Wort.

Martin Gilles, député, PDCC, deuxième vice-président du Grand Conseil

Il semble qu'il soit de coutume que la commune de domicile du deuxième vice-président du Grand-Conseil invite les acteurs cantonaux à un apéritif-agape. La ville de Sion va bien entendu poursuivre cette sympathique tradition et j'ai le plaisir, au nom du président de la ville de Sion, M. Philippe Varone, et de son conseil, de vous inviter maintenant à partager le verre de l'amitié sur le Grand-Pont devant le Casino.

En fait, ce ne sera pas le premier verre qui se partage à Sion et pas le dernier, je l'espère. En effet, des découvertes ont permis de constater que, déjà entre le 7^e et le 4^e millénaires avant Jésus-Christ, une communauté humaine s'était installée sur ce site.

Il m'est difficile de dire si le breuvage que ces braves partageaient, ressemblait à notre vin d'aujourd'hui mais toujours est-il que des contenants ont été découverts, sans leur contenu...

Les nombreux vestiges découverts à La Planta, à Tourbillon, aux Collines, au Petit-Chasseur - des époques néolithiques, de l'Âge du bronze et de celui du fer - démontrent bien que ce lieu a toujours été habité.

Le premier embryon urbain de Sion aurait été constitué par la tribu gauloise des Sédunes dont l'unité se serait exprimée sous la forme d'un lieu de culte commun ou comme petit bourg offrant la possibilité de s'y réfugier.

Mais ce seraient bien les Romains qui ont apporté la boisson que nous allons partager tout à l'heure. Ces Romains qui auraient organisé un centre administratif et économique au bas des collines, à l'ouest de la Sionne. On voit à nouveau que l'on n'a rien inventé.

Durant le Moyen-âge, nos ancêtres ont fortifié la ville afin de se protéger des invasions barbares.

L'enceinte haute abritait le siège de l'Evêque depuis le 6^e siècle et probablement le pouvoir royal dans la région.

Grâce au passage de transit du Simplon, l'essor de la ville s'est accentué au 14^e siècle tant des points de vue économique et commercial que du point de vue politique.

Malheureusement, cette embellie ne durera pas et flétrira jusqu'au 15^e siècle à cause de la peste et des désastres militaires. S'ensuit la diminution du trafic par le col du Simplon au 16^e siècle.

Sion retombe, durant cette période de ralentissement, dans une stagnation et retourne à un statut de marché régional sans ambition sur l'extérieur.

L'incendie du 24 mai 1788 détruit quelque 120 maisons et fait de nombreuses victimes. Mais cet événement exige des autorités des mesures de reconstructions et Sion – vieille-ville d'aujourd'hui – vous présente le travail important effectué à cette époque, durant dix ans.

La ville s'agrandit ensuite toujours davantage. Les murs d'enceinte sont démolis et la rue de Lausanne ouvrira la cité vers l'ouest.

La ville prospère plus rapidement dès le début du 19^e siècle et son attrait augmente. Agriculture, professions libérales, fonctions publiques, artisanat, commerces sont autant d'activités qui se développent harmonieusement.

Le pas dans la modernité est franchi et les citoyens y goûtent avec plaisir. L'arrivée du train en 1860 augmente encore cette attractivité.

Le 20^e siècle, enfin, voit la ville de Sion se transformer progressivement en une ville capitale jouant son rôle régional et cantonal. Le secteur primaire laisse la place au secteur secondaire et surtout au tertiaire. Centre d'affaires, pôle d'attraction par ses possibilités de travail, centre d'études par ses hautes écoles, banques, assurances, administrations, entreprises multiples y sont installés.

Aujourd'hui, Sion se veut diversifiée, engagée tant sur les plans cantonal que national et international. La ville est entrée de plain-pied dans le XXI^e siècle.

Finalement, je pourrais vous présenter encore longuement la ville de Sion qui m'a vu naître, grandir, m'assagir et vieillir... un peu. Mais il fait soif!

(Rires dans la salle)

Heureusement, le secteur primaire n'a pas totalement disparu..., nos vigneronns et nos encaveurs sont appliqués, actifs, inventifs, consciencieux, méticuleux, travailleurs, et nous pouvons leur faire honneur en partageant ce fameux verre de l'amitié.

Bien entendu, le Service parlementaire et la presse sont cordialement invités également.

A votre bonne santé!

(Applaudissements)

Der Präsident

Herzlichen Dank Gilles!

Wir fahren um 14.00 Uhr weiter, damit wir das Apéro auch geniessen können.

La séance est levée à 11 h 30.

Séance de relevée du jeudi 8 juin 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 heures.

Ordre du jour

1. Compte 2016
Département de la formation et de la sécurité (DFS)
Rechnung 2016
Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)
Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
2. Interpellation AdG/LA, Marie-Paul Bender (suppl.): JO 2026, quels engagements? (08.11.2016) **4.0227**
Interpellation AdG/LA, durch Marie-Paul Bender (Suppl.): Verpflichtungen im Zusammenhang mit den Olympischen Winterspielen 2026 (08.11.2016) **4.0227**
3. Résolution Comm. SP, par Anton Lauber: Les mesures thérapeutiques et l'internement réglementés aux articles 56 et suivants du code pénal suisse (14.02.2017) **4.0250** (anc. 3.0305)
Resolution Komm. ÖS, durch Anton Lauber: therapeutische Massnahmen und Verwahrung gemäss Artikel 56 ff des Schweizerischen Strafgesetzbuches (14.02.2017) **4.0250** (ehem. 3.0305)
4. Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Diego Clausen, CSPO: Profiter de synergies via une proximité géographique entre le Ministère public et la police judiciaire (16.02.2017) **4.0251** (anc. 3.0306)
Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Diego Clausen, CSPO: Synergien nutzen durch die örtliche Nähe zwischen Staatsanwaltschaft und Kriminalpolizei (16.02.2017) **4.0251** (ehem. 3.0306)
5. Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, et Madeline Heiniger, AdG/LA: Le Valais est-il prêt pour une réaction suite à un fort séisme (17.02.2017) **4.0252** (anc. 3.0307)
Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, und Madeline Heiniger, AdG/LA: Ist das Wallis für ein schweres Erdbeben gewappnet? (17.02.2017) **4.0252** (ehem. 3.0307)
6. **Entrée en matière et approbation**
Ordonnance sur les constructions
Eintretensdebatte und Genehmigung
Bauverordnung
7. Compte 2016
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Rechnung 2016
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)
8. Interpellation UDC, par Grégory Logean: La saga du loup: suite et... pas fin (14.02.2017) **5.0259**

Interpellation UDC, durch Grégory Logean: Die unendliche Geschichte des Wolfs (14.02.2017) **5.0259**

9. Motion Grégory Logean, UDC: Créer un fonds d'indemnisation des victimes de l'application cantonale de la LAT (13.12.2016) **5.0262** (anc. 4.0230) **retirée par les auteurs**

Motion Grégory Logean, UDC: Schaffung eines Fonds zur Entschädigung der Opfer der kantonalen Anwendung des RPG (13.12.2016) **5.0262** (ehem. 4.0230) **zurückgezogen von den Autoren**

10. Postulat Guido Walker, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Bilan des constats de dommages liés au loup: les coûts effectifs manquent (16.12.2016) **5.0263** (anc. 4.0235)

Postulat Guido Walker, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Effektive Kosten in der Schadensbilanz Wolf fehlen (16.12.2016) **5.0263** (ehem. 4.0235)

11. Motion CVPO, par Aron Pfammatter: Limiter les dézonages au minimum (16.02.2017) **5.0264** (anc. 4.0238)

Motion CVPO, durch Aron Pfammatter: Rückzonungen auf das Minimum begrenzen (16.02.2017) **5.0264** (ehem. 4.0238)

Développement: Présidence

Entwicklung: Präsidium

12. Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, et Christophe Claivaz, PLR: Davantage de transparence concernant les décisions des tribunaux (17.02.2017) **6.0074**

Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, und Christophe Claivaz, PLR: Mehr Transparenz zu Entscheiden der Gerichte (17.02.2017) **6.0074**

Der Präsident

Einen schönen guten Nachmittag.

Wir beginnen gleich mit dem Punkt 1.

1. Compte 2016

Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Rechnung 2016

Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)

Discussion générale:

Cretton Sandra, députée, PDCB

En ce début de législature, nous traitons des compte du DFS, département dont nous n'entendrons plus parler dans cette configuration ces prochaines années, la formation ayant rejoint le Département de l'économie et la sécurité celui des institutions et du sport.

Pour ce compte 2016, notre groupe relève les éléments suivants:

Pour la deuxième année consécutive, nous constatons que les sommes allouées aux prêts d'honneur ne sont pas utilisées par les étudiants, qui préfèrent ne prendre que la partie bourses proposée par l'Etat du Valais. Ce choix leur appartient et il montre la capacité des étudiants de notre canton à trouver d'autres modes de financement.

Pour le Service des hautes écoles, c'est avec plaisir que notre groupe relève une augmentation de la fréquentation des HES en Valais, formations Bachelor et Master, essentiellement expliquée par les filières Informatique et Ingénieur-économiste.

Concernant le Service de la jeunesse, notre groupe restera attentif aux ressources mises à sa disposition, particulièrement dans le secteur des familles d'accueil.

Concernant les indicateurs prioritaires, nous remarquons que toute la problématique de la pédopsychiatrie n'a pas pu être traitée. Nous ne pouvons pas laisser cette tranche de la population sans ressource.

Concernant l'Observatoire de la jeunesse, que pense faire le canton de cet outil?

Le groupe PDCB souligne le travail de rapprochement des OPE et des APEA dans la partie francophone de notre canton et attend que cet objectif soit également atteint dans la partie germanophone.

Pour le Service de la formation professionnelle, le groupe PDCB souhaite relever le manque de transparence dans la gestion de la structure Ecole-Economie et se pose la question de savoir s'il y avait un vrai pilote dans l'avion. De quelle manière sont gérés les dossiers qui touchent 2 départements? Comment est-il possible qu'un collaborateur déjà rétribué à 100% puisse encore toucher des indemnités supplémentaires pour un tel mandat? Ce type de pratique, à notre avis, ne doit plus être autorisé.

Concernant le Service de la sécurité, notre groupe souhaite rendre attentif le Conseil d'Etat concernant le système Polycom. Est-ce que les coûts d'exploitation sont en corrélation avec ce qui avait été défini lors de l'octroi des crédits? La participation aux frais d'exploitation par rapport aux communes a-t-elle été étudiée et définie? Ce nouveau moyen de communication répond-il réellement aux attentes des utilisateurs, particulièrement, au Service des pompiers et secouristes, n'a-t-on pas surestimé la quantité de matériel à fournir à ces intervenants?

Concernant la police cantonale:

- qu'en est-il des missions entre la police cantonale et les communes qui ne sont pas encore dotées d'un service de police?
- est-ce que toutes les missions ont pu être facturées?
- où en est-on avec les communes qui n'ont pas encore de service de police propre ou intercommunal selon l'article 16 de la nouvelle loi sur la police cantonale?

Le groupe PDCB tient à remercier les collaborateurs de ces différents services pour le travail effectué.

Dans l'attente des réponses de nos 2 conseillers d'Etat, je vous remercie de votre écoute.

Carrupt Nicole, députée, PLR

Selon la formule d'usage, le groupe PLR a analysé avec la plus grande attention les comptes du Département de la formation et de la sécurité.

De manière générale, nous relevons qu'ils s'inscrivent dans l'heureuse tendance actuelle puisqu'ils sont équilibrés et meilleurs qu'escompté.

Ce constat est réjouissant et insuffle à ce Parlement une sérénité bienvenue dans la perspective du prochain exercice budgétaire.

Cela étant, le groupe PLR relève quelques points de vigilance, principalement liés à la formation.

En premier lieu, les 3,7 millions non versés à l'enseignement spécialisé. Si une certaine rigueur budgétaire est à conserver, ce manque touche directement une population demandant une attention particulière. Dans la mesure où les difficultés rencontrées par les jeunes concernés ne peuvent être gommées, le manque induit forcément un report de charges sur les communes qui, elles, poursuivent leurs actions et leurs efforts financiers. Comme les comptes 2016 sont réjouissants, le groupe PLR restera attentif à ce point pour que le modèle scolaire intégratif ne soit pas durablement atteint dans son financement.

Dans le Service des hautes écoles, le coût actuel pour les études subventionnées hors canton se monte à 66 millions environ. Si nous savons que les cantons ont une marge de manœuvre réduite, nous devons garder à l'esprit que les cantons universitaires accueillant nos étudiants souhaitent facturer les coûts réels alors que, actuellement, les tarifs indexés avec rabais négociés pour pertes migratoires sont appliqués en compensation des frais. En clair, les 66 millions pourraient prendre l'ascenseur et atteindre les 70 millions, voire les 80 millions de francs. Nous rendons attentif le Service des hautes écoles à la nécessité d'anticiper une telle hausse.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le groupe PLR salue la création et la mise en œuvre de passerelles facilitant l'orientation des jeunes et leur accès aux apprentissages. S'il existe déjà des possibilités d'information et d'orientation, tel le Salon des métiers qui permet aux jeunes de rencontrer les employeurs du canton, la Plateforme T1, lancée au début de cette année, vient renforcer la boîte à outils cantonale pour des situations potentiellement problématiques et cela nous réjouit. Cependant le groupe PLR note que 1'263 contrats d'apprentissage ont été rompus, dont 43,9% au motif d'une orientation possiblement non pertinente. Si ce n'est pas alarmant en comparaison au nombre d'apprentissages qui se passent sans heurt, il s'agit de rester attentif à ces jeunes en situation de rupture.

Au niveau du Service cantonal de la jeunesse, le groupe PLR a relevé la mise en avant de problèmes de ressources et de temps empêchant la création d'une plateforme d'informations dans le cadre de la prévention des conflits parentaux en cas de séparations ou encore un empêchant la création d'une collaboration interinstitutionnelle dans le domaine pédopsychiatrique. Prévenir vaut mieux que guérir, et favoriser la collaboration entre professionnels simplifie la prise en charge tout en réduisant à terme les coûts et le temps investis. Nous invitons donc le Service cantonal de la jeunesse à prévoir et engager les moyens nécessaires pour que ses objectifs puissent être atteints.

Cette dernière remarque s'adresse également au renforcement de la collaboration de l'OPE avec les APEA et à la création de groupes de familles d'accueil d'urgence. Ces 2 objectifs ont, en effet, tous 2 été atteints dans le Bas-Valais mais pas encore dans le Haut-Valais.

Enfin, quelques mots sur la police cantonale dont les effectifs sont de manière chronique insuffisants. Le ratio d'un agent sur 150 habitants n'est toujours pas atteint et demeure de 709 pour un. Malgré cela, le Valais reste un canton où la sécurité de la population est quotidiennement assurée par un corps de police engagé, que nous remercions ici chaleureusement. Malgré ce constat positif, le groupe PLR restera attentif à la dotation en personnel qui, à terme, pourrait évidemment prétérir la sécurité de notre canton. Dernier point concernant la police cantonale, déjà relevé dans le rapport de la commission des finances, le groupe PLR s'associe à la demande d'une réponse officielle à propos des frais d'exploitation de Polycom pour le moins volatil.

En conclusion, le groupe PLR est satisfait des comptes 2016 du DFS et restera attentif aux points soulevés.

Nous remercions le département et ses collaborateurs pour tout le travail accompli et je vous remercie de votre attention.

Lauber Anton, Grossrat, CSPO

Bei der Jahresrechnung der Dienststellen der öffentlichen Sicherheit konnten grossmehrheitlich die Budgetvoranschläge eingehalten werden. Dies auch aufgrund von massiven Sparmassnahmen bei den einzelnen Dienststellen. So wurden bei einzelnen Budgetposten die Investitionen erst gar nicht getätigt oder nur in reduziertem Masse.

Beim Rechtsdienst für Sicherheit und Justiz ist der Betriebsaufwand leicht rückläufig. Der Personalaufwand liegt unter Budget, da langjährige erfahrene Mitarbeiter durch junge Arbeitskräfte ersetzt worden sind. 2016 wurden der Dienststelle insgesamt 14

Anzeigen gegen Kindes- und Erwachsenenschutzbehörden gemeldet. Die meisten stammen von Personen, die Gegenstand von Schutzmassnahmen sind. Leider schränkt hier die Gesetzgebung den Umfang der Aufsicht deutlich ein und wird nur in der administrativen Aufsicht unterstützt.

Die Dienststelle für Straf- und Massnahmenvollzug kämpft immer mehr um den nötigen Platz zum Platzieren von neuen Häftlingen. Ausserkantonale Platzierungen für den geschlossenen Strafvollzug treiben die Kosten immer mehr in die Höhe. Gegenwärtig spricht man von 250 bis 350 Franken pro Tag und Häftling. Für die stationären therapeutischen Massnahmen sind die Kosten um ein Vielfaches höher. Eine Lösung bietet sich in einem Neubau für rund 80 Plätze bei dem Gefängnis in Crêtelongue an. Das Investitionsvolumen beläuft sich auf rund 50 Millionen Franken. Die Finanzanalysen zeigen aber, dass die Betriebskosten (einschliesslich der Abschreibungen der Investitionen) nicht über den gegenwärtigen Betriebskosten liegen werden. Im Kanton Wallis ist ein geschlossener Strafvollzug zurzeit nicht möglich. Wir verfügen lediglich über eine Anstalt für den offenen Vollzug von Freiheitsstrafen. Dies gilt auch für den Vollzug von stationären therapeutischen Massnahmen.

Die Kantonspolizei wird immer mehr mit Cyber- und Wirtschaftskriminalität konfrontiert. Gemäss jüngsten Zahlen kommt 1 Polizist auf rund 714 Einwohner. Um das Sicherheitsniveau beibehalten zu können, ist eine Aufstockung des Personalbestands unumgänglich. Gegenwärtig zählt die Kantonspolizei 473 Polizeibeamte sowie 51 Verwaltungsangestellte. Die Kantonspolizei braucht dringend Spezialisten vor allem im Bereich der Cyberkriminalität zur Aufdeckung von zum Beispiel Kinderpornografie. Die Cyberkriminalität ist weniger spektakulär als ein Banküberfall oder eine Gewalttat, verursacht aber enorme finanzielle Schäden.

Zudem laufen Projektuntersuchungen zur Zusammenführung der 2 Einsatzzentralen der Kantonspolizei und der KWRO. Neuster aktueller Standort ist in Noës geplant. Dieser Standort ist in Autobahnnähe und der Kanton wäre schon Eigentümer eines entsprechenden Grundstücks. Die bestehende Einsatzzentrale wird oder würde als Backup-Zentrale weiter betrieben.

Bei der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt kann die Einhaltung der gesetzlichen Fristen in Sachen Fahrzeugkontrolle über das Jahr 2020 hinaus ohne Ausbau der Kontrollkapazitäten nicht mehr gewährleistet werden. Momentan stehen 3 über das Kantonsgebiet verteilt sowie 2 zentrale TCS-Zentralen zur Verfügung. Im vergangenen Jahr wurden 28'758 Führeausweise aller Art ausgestellt und behandelt. In diesem Zusammenhang führt die Dienststelle Abklärungen zum Bau einer neuen Zentrale in der Nähe der Kaserne Sitten. Trotz eines erheblichen Investitionsvolumens darf nicht vergessen werden, dass die Dienststelle Einnahmen von rund 59 Millionen Franken generiert.

Weiter existiert «Cari Garage». Das ist eine Online-Anmeldung zur Inverkehrssetzung, welche in einem ersten Schritt mit grossen Garagen im Wallis getestet wurde. In einem zweiten Schritt werden weitere Garagen damit ausgerüstet mit dem Ziel, dass Anmeldungen über diese Plattform abgewickelt werden können. Diese Vorgehensweise ist für beide Seiten von Vorteil. Die Partnergaragen erhalten 10 Franken pro Anmeldung und die Dienststelle spart sich den Erfassungsaufwand.

Der Ertrag aus den Versteigerungen von Kontrollschildern wurde auf 1 Million Franken auf 10 Jahre veranschlagt.

Ich danke.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA

Certes, les comptes 2016 du DFS sont bons et les budgets dans les différents services ont été respectés. Le groupe AdG/LA se doit, cependant, de relever plusieurs éléments importants dans les différents domaines concernés.

Pour commencer par le Département de la sécurité, le Service de l'application des peines et des mesures, il est important que le processus avance dans le cadre de la stratégie des établissements pénitentiaires et, en particulier, en ce qui concerne le centre d'exécution des peines de Crêtelongue. Tôt ou tard, il faudra réellement définir une stratégie à court terme et être prêt pour réaliser un investissement non négligeable.

Pour la police cantonale, il est nécessaire de réfléchir à des EPT supplémentaires pour la police cantonale pour traiter la cybercriminalité et la criminalité économique. Il est bien d'avoir nommé un procureur pour traiter la criminalité économique mais il faut du personnel de terrain, sinon tout sera ralenti. Ces engagements ne doivent pas se faire au détriment des autres postes. La police cantonale est actuellement sous-dotée en personnel. Il ne faut pas affaiblir les structures en place.

Pour le Service de la formation professionnelle, le groupe AdG/LA relève la mise en place du système de monitoring pour la prise en charge des jeunes, un outil permettant de comparer la liste des jeunes libérés de la scolarité obligatoire avec la liste des jeunes inscrits dans une formation secondaire II. Ce système nécessitera, à l'avenir, des ressources en personnel supplémentaires. C'est un outil indispensable pour le suivi de nos jeunes et qui pourra leur éviter de se retrouver à l'aide sociale et, par-là même, faire des économies dans ce domaine. Il s'agit-là d'un investissement judicieux et très important. Ce système permettra d'égaliser les chances pour tous les jeunes.

Au Service de l'enseignement, les mesures ETS 2 qui entreront en vigueur à la rentrée prochaine, je cite, selon le nouveau chef de service, «certaines mesures ETS 2 touchent les missions essentielles de l'école». Dès lors, le groupe AdG/LA souhaite que le chef du département étudie toutes les possibilités pour que ces mesures n'aient pas un impact négatif sur notre école valaisanne, voire, vu le résultat des comptes 2016, suspendre la mise en application de ces mesures pour 2018, en particulier celles qui concernent la suppression partielle des études dirigées ainsi que la suppression partielle du dédoublement des cours de langue pour les élèves de 10H et 11H. De plus, lors des débats de la loi sur le CO, le Grand Conseil avait insisté sur l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves et s'était engagé à revaloriser les enseignants. Les différentes moutures ETS ont supprimé tout ou partie des améliorations proposées par la loi. Il est nécessaire de ne pas oublier les promesses de revalorisation.

Pour le Service cantonal de la jeunesse, le groupe AdG/LA relève que la cantonalisation des logopédistes a été compliquée, que le ratio est insuffisant pour nos jeunes. En effet, un logopédiste pour 1'800 enfants alors que la moyenne est d'un pour 1'000 à 1'200 en Suisse romande. Une analyse précise des besoins et des résultats suite à une année d'activité après la cantonalisation sera nécessaire afin de connaître les besoins réels pour les années futures. En effet, mettre un nouveau système en place et ne pas avoir les moyens de l'utiliser n'est de loin pas optimal. La prévention chez nos jeunes élèves permettra d'éviter que ces jeunes ne se retrouvent en rupture durant leur cursus scolaire.

Nous remercions la commission des finances pour son rapport ainsi que la commission thématique pour ses remarques.

Le groupe AdG/LA restera attentif au suivi donné aux remarques émises ci-dessus.

Merci de votre attention.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC du Valais romand a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du compte 2016 du DFS ainsi que du rapport y relatif de la commission des finances et la remercie pour son travail.

Nous tenons à féliciter le chef du département qui, avec ses collaborateurs, a su pendant les derniers 4 ans tenir le budget imposé, tout en respectant les mandats reçus. Je rappelle que l'on parle du département qui occupe le 45% des employés d'Etat et qui gère le tiers du budget cantonal.

Je me dois, cependant, de relever un point important. J'ai des amis avec des enfants qui ont des difficultés particulières comme la trisomie. Ces familles se sont vu supprimer des thérapies spécifiques et des suivis pris en charge auparavant par le DFS en raison des restrictions budgétaires cantonales. La grande majorité de ces familles, comme il y en a beaucoup et avec différentes sortes de problèmes, comprennent bien que le sacrifice qu'on leur demande est leur contribution à l'effort collectif pour freiner l'endettement public et l'acceptent. Mais, en même temps que l'on demande des sacrifices à nos familles dans le besoin, nous payons entre 450 et 500 francs par jour pour les hôtes de nos hôtels pour criminels, dont je rappelle que les principaux clients à hauteur de 70%, ce sont des étrangers, et qui en raison de leur nombre nous obligent à trouver des solutions hors canton en attendant de construire une nouvelle prison à 50 millions. Or, je me demande quand est-ce qu'on va enfin renvoyer chez eux les hôtes qui se comportent mal et qui enlèvent des dizaines de millions par année à nos familles. Ensuite, le contribuable passe à la caisse de manière directe avec 2,7 millions de francs annuels à la charge du DFS pour l'asile et la migration, domaine qui n'est pas près de cesser de grossir et dont les dépenses prévues au niveau fédéral en 2018 représentent le 60% des dépenses pour la défense.

En conclusion, je souhaite attirer votre attention sur des points où nous devons prendre des mesures concrètes:

- un premier: l'insuffisance du nombre d'enquêteurs spécialisés dans le domaine des crimes économiques ainsi que de la cybercriminalité qui provoque des retards et des coûts non négligeables;
- un deuxième: les coûts engendrés par la séparation physique du ministère public et de la police judiciaire, surtout dans le Haut.

Au nom du groupe UDC du Valais romand, je réitère notre satisfaction et notre reconnaissance à l'égard de la très bonne gestion des deniers publics faite par le chef du DFS mais, malheureusement, les bons élèves sont souvent méprisés par le groupe des antagonistes.

Merci pour votre attention.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO

Die Fraktion der SVP Oberwallis hat die Rechnung 2016 des Departements für Bildung und Sicherheit sorgfältig geprüft und möchte auch ihrerseits nicht darauf verzichten, auf einige Punkte kritischer einzugehen.

In der Gesamtschau können wir zur Kenntnis nehmen, dass der Ertrag im Vergleich zum Vorjahr nochmals stärker gesunken als der Aufwand angestiegen ist. Dessen Überschuss ist zu 2015 um weitere 9,3 Millionen Franken angeschwollen. Die Überschreitungen im DBS sind im Wesentlichen auf die kantonale Dienststelle für die Jugend und das Unterrichtswesen zurückzuführen. Bei Letzterem sind die Mehrkosten von 1 Million Franken im Zusammenhang mit dem Primarschulpersonal auszumachen. Statt des vom Staatsrat prognostizierten stabilen Stellenniveaus wurden Stellen ausgebaut. Da will doch noch einer behaupten, die Regierung spare bei der Grundschule. Gerade die Gelben bemühen ja gerne die Mär, man würde die obligatorischen Schulen zugunsten der Hochschullandschaft beuteln - die Realität sieht anders aus und zeigt, dass die Priorisierung richtig vorgenommen wird: Investitionen für die tertiäre Stufe werden gezielt zurückgehalten, damit der Basis die nötigen Mittel zur Verfügung stehen. Von einem gegenseitigen Auspielen, wie es die selbsternannte Lehrerpartei gerne proklamiert, kann und darf also nicht die Rede sein.

Zu den Unterstützungsbeiträgen. Wir sind erfreut, festzustellen, dass das Stipendiovolumen nicht noch ansteigt, sondern bei ca. 18 Millionen Franken stagniert. Trotzdem ist dieses Volumen zu gross. Gerade auch deshalb, weil sich die Anzahl der Darlehen zugunsten der Stipendien verringert, und das bei quasi unveränderter Zahl an gebilligter Anträge. Dies erweckt den Anschein, der Kanton spreche lieber A-fonds-perdu-

Beiträge, und das jährlich auf Teufel komm raus im Umfang von 18 Millionen Franken, statt sich für rückzahlbare Darlehen, also Umlaufvermögen stark zu machen. Das ist der falsche Weg. Die SVPO hat sich bereits in der letzten Legislatur dezidiert dafür ausgesprochen, eine Umverteilung in Richtung rückzahlbarer Darlehen vorzunehmen. Seien Sie deshalb versichert, wir werden dieses sinnvolle Anliegen auch in der nächsten Budgetrunde wieder einbringen.

Abschliessend möchte unsere Fraktion kurz noch auf 2 im FIKO-Bericht erwähnte Feststellungen Bezug nehmen und sich den Forderungen der Kommission anschliessen:

Zum Ersten wurden innerhalb der Struktur «Schule-Wirtschaft» Mängel bei der administrativen und finanziellen Führung ausgemacht. Wir verlangen hier unverzüglich, dass die Kontrolle der Geschäftsführung effektiv wahrgenommen wird.

Zum Zweiten wollen wir das Kommunikationssystem Polycom nennen. Die Kantonspolizei wartet abermals mit ungenügend antizipierbaren Kosten auf. So wurde 2016 eine Steigerung um 21% auf 772'000 Franken erzielt. Wohin die Reise führt, ist indes unklar. Die SVPO verlangt hier inskünftig eine präzisere Vorausschau der Kosten, gestützt auf ein überprüfbares Prognosenmodell.

Seitens der SVP Oberwallis gibt es zur Rechnung des DBS keine weiteren Bemerkungen. Ich danke Ihnen.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Les Verts ont regardé attentivement les comptes du DFS. Ils tiennent à remercier l'ancien conseiller d'Etat pour la bonne tenue des comptes du DFS ainsi que son administration. Cependant, les Verts regrettent malgré tout le transfert indigne d'un ministre laissé à son successeur ou à ses successeurs.

Comme plusieurs objets ont déjà été abordés, le groupe des Verts ne souhaiterait mentionner que quelques points. Ces dernières années, le personnel qui œuvre pour le futur de notre canton, à savoir les enseignants, a subi quelques secousses. La qualité de l'enseignement et, de fait, aux élèves a considérablement diminué. Que compte faire le Conseil d'Etat pour que la population valaisanne retrouve la confiance dans le système de formation pour que la qualité de l'enseignement continue à se retrouver à un niveau élevé?

Le dernier point que nous souhaiterions aborder est le Service de l'application des peines et mesures. Ce service touche particulièrement le groupe des Verts. Il n'y a pas une seule semaine où la presse n'aborde pas la problématique des prisons suroccupées ou encore de l'insalubrité totale de certaines de nos prisons valaisannes. Pour rappel, la prison de Martigny a été fermée durant la dernière législature. La dignité de la personne humaine doit être respectée même si l'on parle de détenus. Un des sous-objectifs de ce service est de mettre en œuvre dans les établissements de détention du canton une prise en charge encourageant et favorisant la réinsertion sociale des détenus. Ce but n'est clairement pas atteint. Que compte faire le Conseil d'Etat pour assurer la dignité de la personne humaine dans nos prisons? Merci pour votre attention.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Die Laufende Rechnung des Departements für Bildung und Sicherheit ist für uns Anlass zu 2-3 Bemerkungen, nämlich dass die Ausgaben insgesamt 8,7 Millionen höher sind als im Budget... nein, jetzt habe ich das falsch gesagt, 8,7 Millionen unter dem Budget, hingegen 8,7 Millionen höher als in der Vorperiode. Ob dies an der eher laschen Budgetierung lag oder um den Zuwachs weniger augenfällig wirken zu lassen, bleibe dahingestellt. Ähnlich sieht es aus bei den Investitionen. Gegenüber Budget von minus 16,17% war auch hier eine Zunahme von effektiv 10,6 Millionen festzustellen. Erwartet wird von der CVPO jedoch eine strikte Überprüfung der Ausgaben und Einnahmen, um der doppelten Schulden- und Ausgabenbremse in allen Belangen nachzukommen. Knapp vorbei ist auch daneben.

Drei Punkte sind für uns wichtig:

1. Die Stipendien liegen mit 17,9 Millionen Franken erstmals unterhalb dem Wert von 2011. Diese Tendenz ist zu begrüßen. Allerdings sind die Darlehen, welche zurückzahlbar sind, erneut gesunken statt gestiegen. Eine Forderung der CVPO, die Anzahl Darlehen markant zu steigern und dafür die Stipendiengelder zu reduzieren, wird seit Jahren gefordert und bringt eine spürbare Nachhaltigkeit in die Staatskasse statt à-fonds-perdu mit offenen Armen zu verteilen. Hier erwarten wir eine ganz klar geänderte Stossrichtung vom neuen Staatsrat.

2. Die strikte Einhaltung von Regelungen bezüglich Nebenbeschäftigung von Staatspersonal wird erwartet und zusätzliche Spesen oder Honorare an angestellte Mitarbeiter müssen einem Controlling unterworfen werden. Wir gehen sogar so weit, dass missbräuchlich ausgerichtete Beträge zurückgefordert werden müssen.

3. Polycom-Kosten: ein Sieb mit grossen Löchern und seit Jahren ein Problemdossier. Es ist zu hoffen, dass die erwartete Antwort an die Finanzkommission bald Aufschluss über die Ursachen der zusätzlichen Betriebskosten liefern werden. Aber es ist auch zu hoffen, dass sich der Staatsrat bemüht, ein kostengünstigeres System in Zusammenarbeit mit den Kantonen und dem Bund anzustossen. Bis es soweit ist, müssen wir die Polycom-Pille wohl noch einige Male schlucken, um das Finanzfieber wenigstens leicht zu senken.

Die CVPO dankt der Finanzkommission für ihren Bericht, dem Departementsvorsteher und den Mitarbeitern des DBS für ihre wertvolle Arbeit und ihren Einsatz im vergangenen Jahr.

Lamon Anthony, député (suppl.), PDCC

Nous nous rallions à l'ensemble ou plutôt à la plupart des remarques qui ont été faites par les groupes précédents.

Toutefois, nous souhaitons faire quelques remarques, 3 remarques:

Tout d'abord, au niveau du Service de l'enseignement, on constate que les charges pour les communes sont stables au niveau de l'école obligatoire malgré le changement de statuts et nous espérons vivement que cet état de fait pourra perdurer à l'avenir.

Deuxième remarque que nous souhaitons faire au niveau du Service des hautes écoles, nous avons constaté, au niveau du suivi budgétaire pour le projet Energypolis EPFL, qu'une clarification serait souhaitable puisque plusieurs services sont impliqués et les comptes ne permettent pas d'avoir une vue qui soit claire et globale.

Enfin, la troisième remarque, mais ceci a déjà été dit par la plupart des groupes, il y a vraiment un problème au niveau de Polycom et on constate qu'avec 772'000 francs d'écart budgétaire, on souhaite aussi avoir des explications sur ce point-là.

Je vous remercie de votre attention et, comme tous les groupes, je remercie l'ensemble des personnes qui travaillent dans le DFS et également la commission des finances pour son travail. Merci de votre attention.

La discussion est close.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Une petite prise de position sur feu le DFS par rapport aux comptes que vous avez estimé équilibrés et meilleurs que prévu. Ils ont d'ailleurs été équilibrés pendant les 4 dernières années; pourvu que ça dure, mais ça ne dépend pas que de moi, ça dépend évidemment aussi de vous en fonction des nécessités et des ressources que vous avez pu exprimer dans ce débat, eh bien!, les décisions budgétaires à venir seront absolument décisives.

Madame la députée Sandra Cretton, vous avez parlé comme plusieurs intervenants des prêts d'honneur et des autres modes de financement que nous étudions. Effectivement, lorsque la décision d'accorder une bourse, respectivement un prêt d'honneur, tombe, eh bien!, il y a de toute façon les 2 dans la plupart des cas. Eh bien!, très souvent, on prend ce qu'on vous donne. Donc, les étudiants choisissent de prendre la bourse et puis ne prennent pas forcément le prêt d'honneur parce que, très souvent, ils trouvent un autre moyen de financement. Il faut dire aujourd'hui que les banques donnent des intérêts négatifs et, par conséquent, très souvent, il y a des solutions qui sont trouvées sur le plan privé. On ne saurait condamner ce fait-là. Mais, c'est la situation aujourd'hui. On ne peut pas forcer quelqu'un à prendre à tout prix un prêt d'honneur si, d'aventure, il a une autre solution pour financer ses études. Mais, ça ne veut pas dire que les bourses ne sont pas nécessaires parce que, tout d'abord, il faut dire que lorsqu'on pense aux bourses, on pense toujours aux universitaires ou aux personnes qui vont dans des écoles supérieures à l'extérieur du canton et on se dit que ces gens gagneront bien leur vie par la suite et qu'ils peuvent se permettre de se financer les études. Or, la réalité est un peu différente. La moitié des bourses sont versées à des personnes, à des étudiants du secondaire II, ça veut dire des apprentis, ça veut dire des collégiens, ceux-là ont aussi besoin de bourses. N'oubliez pas que ce canton est pour l'instant encore un canton non universitaire, qu'il faut très souvent s'exiler pour faire des études supérieures et que ce serait faux dans un canton où on veut l'égalité des chances où le revenu moyen par habitant est de 50'000 francs (revenu imposable) qu'on coupe dans les bourses parce que j'entendais tout à l'heure certains dire: c'est bien, on a maintenu, on a tenu le budget des bourses et puis, dans la phrase suivante, on dit: mais il y a trop de bourses. Alors, il faudrait savoir. Moi, je pense que c'est un instrument essentiel pour l'égalité des chances. On n'a quand même pas énormément d'étudiants qui font des études universitaires ou à l'Ecole polytechnique fédérale. On a 17% de maturistes dans ce canton, ça n'est pas exagéré. Mais l'égalité des chances aussi pour des personnes qui ont des revenus moyens et modestes, elle me tient à cœur.

Vous avez parlé du Service des hautes écoles et relevé la bonne santé des HES. Il est important que nos HES restent attractives, aussi pour des étudiants hors canton parce que ceux-là rapportent quelque chose aussi à la caisse du service et à la caisse des HES. Si ces étudiants viennent ici, c'est important d'avoir des fameux - en bon français - VSP, des domaines où on est les meilleurs, qui sont attractifs pour des étudiants hors canton.

Plusieurs ont relevé des problèmes de ressources, Mme la députée Sandra Cretton, Mme la députée Nicole Carrupt et d'autres, dans le domaine du Service de la jeunesse. Je vous confirme ici, et ce sera un débat dans le cadre du débat sur le budget 2018 important, il y a effectivement là un service qui fonctionne au mieux avec les moyens qu'on lui donne, mais il n'a pas trop de moyens, parce que, effectivement, dans le domaine de la protection de l'enfance, il y a des cas d'urgence, là on ne discute pas, ce n'est pas une question de savoir si vous timbrez à 17 h 15 ce soir ou bien un peu plus tard, il y a des vrais besoins, il y a des enfants qui sont placés dans des familles d'accueil, ce sont des situations qui sont graves, ce sont des mesures qui sont très contraignantes, et là il faudra certainement des moyens parce que l'on doit réagir à ces situations-là.

Idem pour le CDTEA, vous avez parlé de la cantonalisation des logopédistes, plusieurs interventions, je pense qu'on s'est un petit peu trop focalisé sur l'aspect cantonalisation. Pour moi, c'est une revendication plus syndicale qu'autre chose. Mais le fait est qu'aujourd'hui, on a un meilleur service avec les logopédistes aussi dans des régions plus périphériques. Donc, ça c'est une bonne chose. Ensuite, une logopédiste qui travaille à 95 ou à 90% de son temps pour l'Etat, il n'y a pas de raison qu'elle émarge au compte comme une consultante extérieure et que ce ne soit pas une employée d'Etat. Par contre, il y a un véritable problème de ressources. Vous avez dit que, dans des cantons autres, comparables au nôtre, il y avait une logopédiste pour 1'200 élèves. En Valais, on est à 1 pour 1'850. C'est une réalité. Et, aujourd'hui, s'il y a un problème, par exemple, de dyslexie (qui touche 5 à 8% de la population) qui apparaît, à partir du moment où l'enseignant a

signalé cette problématique à la direction de l'école jusqu'au moment où il y a une intervention, ça dure assez souvent jusqu'à une année. Alors, pour les parents qui sont dans cette situation-là, pour ces enfants, c'est une vraie problématique dont on devra s'occuper. C'est bien d'avoir un joli compte en banque mais, à un moment donné, il faut aussi pouvoir résoudre les problèmes.

Le Service de la formation professionnelle, vous avez parlé des passerelles. A juste titre, on a des passerelles un petit peu partout. On peut passer vraiment d'un apprentissage à des études supérieures; on peut être au collège et aller dans des formations plus pratiques (type HES). Par rapport à ce qui existait il y a 20 ans, c'est un progrès qui est considérable. On insiste aussi, et la problématique de la passerelle entre le secondaire I, ça veut dire le CO, et puis les apprentissages, c'est une problématique qui préoccupe le service au premier chef. Cette Plateforme T1 a été maintenant mise en place et la collaboration interinstitutionnelle est aussi en place pour essayer de résoudre ce problème. Il est évident que notre intérêt général, et c'est aussi pour cela qu'on a mis ensemble l'économie et la formation, c'est de ne pas laisser de personnes sans formation sur le bord du chemin. Tout le monde ne finira pas Prix Nobel, loin s'en faut, mais il y a une volonté d'avoir des personnes qui ont une qualification en fonction de leurs compétences pour qu'elles soient intégrées le plus possible dans le monde du travail.

Monsieur Lauber hat vor allem von Strafanstalten, Fahrzeugen und Kriminalität gesprochen - das ist der Teil von Kollege Favre.

Ich komme zu Mme la députée Patricia Constantin. La mission essentielle de l'école, vous avez raison, la mission essentielle de l'école, c'est de former des jeunes, leur transmettre des savoirs et leur permettre une intégration dans la société ou dans l'économie. Cette mission, elle reste, et je m'inscris en faux contre ceux qui ont pu dire, tout à l'heure, que la qualité de l'école avait diminué de manière drastique. Vous avez raison quand vous dites que ce département ou la base a subi une certaine crise de confiance, mais la qualité de l'école obligatoire n'a pas été mise en danger. Par contre, il y a quelques mesures qui peuvent avoir des conséquences qualitatives comme la suppression des études dirigées. Pour un élève qui est juste à la limite, vous supprimez des études dirigées, vous l'avez peut-être perdu dans le système. Vous avez un jeune qui est dyslexique, vous le prenez en charge une année plus tard, vous l'avez peut-être perdu aussi pour une année, 2 ou 3 ans. Donc, c'est vraiment une problématique à laquelle il faudra s'attaquer. Mais la mission de l'école demeure, c'est une école qui doit être de qualité, qui doit être aussi intégrative, il n'est pas question de ségrégation, ne pas intégrer par exemple les enfants en situation de handicap. Le dédoublement des classes en 10e ou 11e année pour l'enseignement des langues, une mesure aussi qui ne me plaît pas tellement, mais enfin je ne crois pas qu'elle ait eu, pour l'instant en tout cas, des conséquences dramatiques.

On a promis la revalorisation du statut d'enseignant. Les promesses..., vous savez ce qu'elles ont comme effet sur ceux qui les croient. Mais je pense qu'il s'agit ici surtout, avec les moyens disponibles, de faire le mieux possible. Et puis, pour moi, avant de revaloriser, il faut éviter de dévaloriser, ça ce sera la première mission qui est la mienne et qui est aussi la vôtre.

Monsieur le député (suppl.) Michel Sforza, vous avez remercié mon prédécesseur, je m'efforcerai de lui transmettre vos messages... Et puis, vous avez fait un brillant parallèle, dont je vous laisse juge, entre la trisomie et les 450 francs que coûte un prisonnier par jour, en passant allègrement jusqu'à l'asile. Alors, on a discuté avec mon collègue Favre rapidement, je ne veux pas commenter ce genre de parallèle. Je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses. Les personnes en situation de handicap doivent être prises en charge, doivent être soutenues, c'est une question de dignité humaine, mais les gens qui sont en prison sont aussi des humains et doivent être traités comme tels.

Monsieur Fux, Sie haben hingewiesen, dass wir ein Problem hatten, dass wir viel zu viele Stipendien im Vergleich zu den Darlehen bezahlen würden. Das ist tatsächlich ein Faktum. Die Leute kriegen Stipendien, aber sie kriegen auch ein Darlehen. Und in der

heutigen Situation, weil negative Zinsen bezahlt werden von den Banken, gibt es öfter die Situation, dass die Leute einfach eine private Lösung mit ihren Eltern, Grosseltern oder was auch immer, kriegen und das ist auch gut so, nicht, dass dieses Darlehen nicht gesprochen wird, sondern dass es nicht genutzt wird. Und ich sage das noch einmal auf Deutsch - es ist wichtig, das zu unterstreichen - die Hälfte von den Stipendien, und das sind enorme Beträge, die werden auf Sekundarstufe I und II bezahlt. Das heisst, es gibt Lehrlinge, es gibt auch Studenten am Gymnasium, Kollegium Spiritus Sanctus, die ein Stipendium bekommen. Das ist natürlich sehr wichtig in einem Kanton, wo das steuerbare Durchschnittseinkommen 50'000 Franken im Schnitt ist, und da möchte ich einfach die Chancengleichheit gewährleisten mit dem. Das ist auch richtig, und ich glaube, das ist auch für Sie wichtig, dass wir nicht Leute, und das darf keine Partei heute vertreten, dass man dazu steht, dass man mit diesen Massnahmen, Leute, die unter 20-jährig sind, einfach verschulden würde. Das wäre eigentlich die Konsequenz. Würden Sie ihm viel mehr Darlehen geben und weniger Stipendien hätten wir nachher viel mehr junge Leute, unter 20-Jährige, die verschuldet sind nachher. Das ist auch nicht das Ziel der Übung.

Monsieur le député Mathieu Clerc, vous avez parlé de la qualité de l'enseignement; je crois y avoir déjà répondu.

Monsieur le député Guido Walker a parlé exactement du même thème que M. le député (suppl.) Sandro Fux. J'ai déjà aussi répondu à cette question.

Enfin, le député (suppl.) Anthony Lamon a parlé de transparence dans le domaine de Energypolis. J'espère que ça s'améliore. Je crois que c'est un projet stratégique, hyper important pour ce canton d'investir dans l'innovation, dans la formation, c'est le moteur du pays de demain et du Valais de demain. Alors, je vous invite - si jamais on a amélioré peut-être un petit peu les choses en regroupant tout le dossier formation et Energypolis dans le même département, la déléguée à ce projet-là est directement rattachée aussi dans mon département - à venir visiter le chantier et on vous fera toute la transparence nécessaire si vous le souhaitez.

Je terminerai ici peut-être par une phrase. ETS 2 dans l'opinion publique, ça a été refusé, en tout cas pour certaines mesures, mais pour les mesures qui sont parfois assez draconiennes et qui concernent - je ne veux pas prêcher ici *pro domo* en présence de mes collègues - le Département de l'économie et de la formation, ces mesures, elles sont pendantes, elles vont devoir être appliquées pour les années 2 et 3 d'ETS, et ce que vous avez soulevé comme problématique dans le domaine de l'enseignement où nous n'avons consenti aucune coupe irrévocable jusqu'à maintenant mais où on peut dire qu'on a enlevé la graisse et puis qu'on atteint gentiment les organes vitaux ou en tout cas le muscle, eh bien!, là il y a de vraies réflexions à faire en fonction des priorités gouvernementales et des priorités que vous voulez fixer dans la politique que mène ce canton.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir dürfen auf der Tribüne eine weitere Gruppe der école de commerce et de culture générale de Martigny begrüßen. Herzlich willkommen in unserem Parlament und weiter so.

(Applaus)

Wir kommen zum Punkt... Oh!, Entschuldigung, das Wort hat Herr Staatsrat Frédéric Favre.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Tout d'abord, je vous remercie pour vos différentes questions, ce qui a été relevé, beaucoup d'éléments qui permettront certainement de faire avancer les domaines qui ont été précités.

Je vais reprendre la majorité des points qui méritent en tout cas une interpellation de ma part, en espérant que les autres, s'il y a des questions, je me tiens évidemment à disposition.

Polycom, effectivement, ce mot, je ne le connaissais pas avant d'arriver, c'est un vrai serpent de mer. Il y a beaucoup d'attentes. Donc, ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est qu'effectivement les coûts de Polycom avaient quand même été un acquis pour 2015 et 2016 comme variables et que c'était sur ces bases-là qu'on devait commencer des facturations, on a parlé des communes tout à l'heure, c'est juste, ou plus précisément des utilisateurs. C'est là-dessus que, maintenant, on doit travailler. Le Conseil d'Etat précédent n'a pas rien fait, il a justement relevé pas mal de problématiques sur la facturation aux utilisateurs respectivement aux communes. Donc, nous sommes en train de regarder quelle est la manière, comment on peut trouver une clé de répartition, et là on s'approchera des communes pour faire cela en concertation. L'accord, c'est quelque chose d'important, mais évidemment que pour 2017, il y a 5/12e, voire 6/12e bientôt qui sont terminés; ça va effectivement être compliqué que je rattrape le passé. Pour les attentes, effectivement, ce dossier répond à des attentes de plusieurs professions, plusieurs utilisateurs. Par contre, il y aura de toute manière une mise à jour qui devra être faite. Alors, vous allez me dire: avant la vraie mise en fonction. C'est vrai, mais sur un projet d'une aussi longue durée, avec des oppositions qui sont encore, en tout cas une, pendantes, eh bien!, le temps qui passe, après, il faut le rattraper et ça nécessitera, au niveau des outils qu'ils soient mis à jour. Alors là, je me suis aussi engagé auprès du député Emmanuel Amoos lorsque l'on a eu la commission, c'est de revenir sur les coûts que l'on va pouvoir estimer pour le futur, effectivement ne pas laisser dans l'expectative. A cela je m'y engage et je reviendrai vers vous. Concernant la qualité du matériel, selon les informations que j'ai reçues en tout cas, elle correspondra le jour où la mise à jour sera effectuée.

Concernant la police cantonale, je transmettrai vos remerciements aux services de l'ordre, qui ont été donnés tout à l'heure. C'est vrai que concernant la facturation, donc après l'entrée en vigueur du décret, facturation il y a eue; par contre, il faut être franc et honnête, semblerait-il que la partie des interventions de la police cantonale qui ne relèvent pas de son rôle soit finalement minime. Donc, si quelque chose demande l'intervention de la police cantonale et que c'est dans son rôle, il n'y a pas de facturation. Si c'est dans le rôle d'une commune qui n'a pas mis en place de police communale, là effectivement il doit y avoir une facturation. J'aurai une nouvelle discussion pour être sûr que cela suit avec le commandant de la police afin que ce qui doit être facturé le soit.

Concernant le ratio de la police cantonale, je me réjouis de préjuger qu'il n'y aura pas trop de discussions au niveau du budget concernant l'augmentation des effectifs pour lutter contre la criminalité économique et la cybercriminalité puisque là j'ai l'impression qu'il y a un consensus assez fort. Et il est vrai qu'au niveau de la criminalité économique, eh bien!, on ne doit pas avoir des cols blancs qui restent impunis. Je crois que, concernant la cybercriminalité, vous avez raison, il y a des choses qui sont moins spectaculaires que des braquages. Par contre, lorsqu'on parle de lutte contre la pédophilie, je crois qu'il n'y a pas notion par exemple de faire des économies.

Concernant le Service de la circulation et de la navigation, effectivement, et je remercie ce qui a été relevé tout à l'heure, c'est que c'est un des services de l'Etat qui ramène de l'argent, donc c'est quelque chose qui, effectivement, amène des fonds. Et, aujourd'hui, on arrive gentiment à saturation avec l'augmentation du parc et là-dessus on va devoir trouver des solutions afin que l'on puisse continuer à encaisser un maximum d'argent

pour éviter de faire des coupes ailleurs. Mais là-dessus encore une fois il y aura une question d'investissement qui sera débattue.

J'en viens au Service de l'application des peines et mesures, effectivement..., alors, je ne lis pas la même presse parce qu'il n'y a peut-être pas tous les jours quelque chose quand même sur nos pénitenciers en Valais, mais effectivement on a un problème de surcharge carcérale. Là, je crois qu'il y a quelque chose qui doit être mis en place, et ce que j'ai retenu, c'est «stratégie». Et effectivement un élément auquel je ne peux pas répondre aujourd'hui, on a fermé Martigny mais on parle déjà de construire une autre prison. Donc, quelles sont les raisons, qu'est-ce qui s'y passe, et on a tous les éléments qui doivent être mis sur la table. Dans tous les cas, je réponds à l'interpellation des Verts, pour moi, il est important que les personnes qui sont en prison n'y soient pas en vacances, on est d'accord, mais, par contre, que ça se passe dans la dignité humaine et au niveau de la réinsertion qui finalement est un avantage pour tout le monde, là-dessus on est totalement aligné sur la même chose. Par contre, si on n'est pas en vacances dans les prisons, effectivement, ce cas qu'on appelle souvent «Carlos» relève, comme le coût de l'asile, souvent du droit fédéral et là-dessus on ne peut évidemment avoir que très peu d'influence puisque lorsque j'ai interpellé au niveau du ministère public sur les pratiques au niveau des tribunaux, j'ai demandé si on pouvait les sensibiliser sur les coûts lorsqu'ils prennent des mesures, ce genre de choses peut être fait de manière générale mais pas au cas par cas. Par contre, je me réjouis tout à l'heure de voir votre soutien à la résolution 4.0250 qui fait état d'une interpellation au niveau fédéral sur cette problématique de certains coûts liés à des mesures. Mais encore une fois chacun son chemin, chacun son pré, et en Valais, ça a déjà été discuté dans cette salle, nous n'avons que très peu de marge d'intervention. Par contre, il est vrai que l'on doit avoir certaines mesures.

Le rapprochement des polices judiciaires et du ministère public est à l'étude. C'est effectivement, on l'a déjà fait, un bon élément, je pense, le tour des personnes concernées et tout le monde a l'air de s'entendre sur cette chose. Maintenant, plusieurs questions techniques doivent être résolues mais c'est quelque chose qui est sur le gril.

Concernant encore une fois les remerciements qui ont été faits, je peux vous informer, concernant le nouveau département, que j'ai fait le tour de tous les services et je crois qu'effectivement tout le monde travaille au mieux et, comme on l'a dit tout à l'heure, avec les mesures que vous et nous lui donnons, et ça je crois qu'il ne faudra pas l'oublier, surtout au moment du budget.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zum nächsten Punkt.

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

2. Interpellation AdG/LA, Marie-Paul Bender (suppl.): JO 2026, quels engagements? (08.11.2016) **4.0227**

Interpellation AdG/LA, durch Marie-Paul Bender (Suppl.): Verpflichtungen im Zusammenhang mit den Olympischen Winterspielen 2026 (08.11.2016) **4.0227**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bender Marie-Paul, députée (suppl.), AdG/LA

Deux mots..., deux mots pour rappeler que cette interpellation avait été déposée en interpellation urgente en novembre 2016 et refusée par le Bureau.

Je rappelle aussi qu'en juin 2016, soit il y a exactement un an, je déposais à l'Heure des questions l'interrogation suivante: le Conseil d'Etat a-t-il le pied sur le frein ou sur l'accélérateur? M. Cina avait répondu que la question arrivait beaucoup trop tôt et avait botté en touche.

Il n'est, dès lors, pas surprenant de constater que le calendrier politique ne colle pas à la réalité du terrain.

Les questions qui avaient été posées en termes de délais, de financement, de garanties, de votations sont aujourd'hui brûlantes d'actualité.

Je remercie, dès lors, M. le conseiller d'Etat Favre de répondre enfin aux questions posées, sachant que certaines d'entre elles sont déjà obsolètes.

Pour les plus actuelles, elles vous parviendront par le truchement d'une nouvelle interpellation urgente traitée demain matin.

Je vous remercie de votre attention.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Comme j'ai personnellement informé Mme la députée (suppl.) Marie-Paul Bender, il n'est pas ou plus nécessaire de répondre à certaines questions comme le choix de la ville hôte, par exemple. Les réponses à d'autres, comme le montant en jeu, ne sont pas encore connues.

Dès lors, je me permets de répondre de manière groupée aux différentes questions afin de vous donner les meilleurs aperçus possibles de la situation à ce jour. On aura d'autres interpellations urgentes; donc je répondrai aussi demain. Par contre, là, je reste sur l'interpellation effectivement de l'année passée avec le caractère d'urgence un petit peu décalé.

Donc, jusqu'ici, la candidature aux JO 2026 était dans les mains de privés, soutenue par 5 cantons et la ville de Sion. La candidature de Sion a passé avec succès les premières étapes.

Actuellement, le comité de candidature travaille d'arrache-pied pour déposer auprès de la Confédération un dossier complet et précis d'ici à fin juillet de cette année. C'est ce dossier qui permettra de connaître en détail la mouture proposée, et je crois que c'est cela qu'il faut bien retenir.

Il est, dès lors, trop tôt pour estimer les engagements financiers de quiconque, les besoins en infrastructures et les impacts pour le canton en matière de développement durable par exemple. Aujourd'hui, dans les discussions, on entend que ça va coûter beaucoup et d'autres qui disent: mais, finalement, ça ne va peut-être rien coûter. Donc, on doit attendre fin juillet pour savoir qu'est-ce qu'on propose, qu'est-ce que le comité de candidature propose, et ça je crois que c'est important. Certaines personnes, les médias aimeraient plus de réponses aujourd'hui mais, sans cette base-là, ce n'est pas possible.

Pour les questions de gouvernance, comme relevé précédemment et contrairement au projet de Sion 2006, le comité de candidature est entre les mains de privés. Pour rappel, le Grand Conseil avait refusé à l'époque un crédit de 20'000 francs pour analyser la faisabilité d'une candidature.

Preuve de l'importance que nous accordons à ce projet, une délégation permanente du Conseil d'Etat a été instaurée depuis le début de cette législature, dont font partie M. Favre pour la présidence, M. Darbellay pour la vice-présidence et M. Schmidt en tant que membre. Donc, on a créé une commission permanente du Conseil d'Etat pour ce dossier, comme ça a été fait pour l'EPFL ou autres, donc d'entrée de jeu dans la législature.

De plus, le Conseil d'Etat a reconnu, lors de sa séance du 31 mai dernier, qu'il était essentiel de soutenir plus activement la candidature de Sion aux Jeux Olympiques 2026. Pour ce faire, une rencontre a eu lieu cette semaine entre le président du comité de candidature, M. Jean-Philippe Rochat, et le président de la délégation permanente du Conseil d'Etat, votre serviteur.

Ces 2 dernières semaines, des contacts ont également été pris avec les conseillers d'Etat en charge du sport des autres cantons concernés, c'est-à-dire Berne, Fribourg, Grisons et Vaud, ainsi qu'avec le président de la capitale valaisanne, l'objectif étant de définir les tâches et responsabilités entre le comité de candidature et les pouvoirs publics. Ces derniers vont également fixer les attentes envers le comité de candidature afin que les cantons et les villes concernés soutiennent le projet des JO devant le peuple. Donc, on aura des exigences. Sur ce point, des discussions vont avoir lieu pour fixer le processus démocratique car les détails actuels posent certains problèmes, mais tout problème a une solution. Toutes les possibilités seront analysées et des discussions vont également être initiées à ce sujet avec la Confédération.

Pour rappel, le Parlement du sport, organe législatif de Swiss Olympic, n'a officiellement validé le projet «Sion 2026 - Les jeux au cœur de la Suisse» en tant que candidature aux Jeux Olympiques et - on l'oublie de temps en temps - et Para-Olympiques d'hiver 2026 qu'en avril dernier.

Concernant la question portant sur une collaboration avec la Fondation pour le développement durable, selon nos informations, le comité de candidature est en contact avec cette institution.

Nous tenons finalement à également relever que, jusqu'ici, seules les ressources internes existantes de l'Etat ont été mobilisées. Un renforcement de la structure devient indispensable afin d'assurer le suivi d'un tel dossier. Le Gouvernement prendra prochainement position sur ce sujet.

En conclusion, sachez que le Gouvernement actuel n'entend s'engager qu'au profit de Jeux durables, à taille humaine et raisonnablement finançables.

Merci.

3. Résolution Comm. SP, par Anton Lauber: Les mesures thérapeutiques et l'internement réglementés aux articles 56 et suivants du code pénal suisse (14.02.2017) **4.0250** (anc. 3.0305)

Resolution Komm. ÖS, durch Anton Lauber: therapeutische Massnahmen und Verwahrung gemäss Artikel 56 ff des Schweizerischen Strafgesetzbuches (14.02.2017) **4.0250** (ehem. 3.0305)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Délèze Julien, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA va combattre cette résolution et je vais vous expliquer un tout petit peu maintenant les raisons.

En préambule, laissez-moi vous dire que le droit des sanctions fédéral a été régulièrement modifié ces dernières années de manière assez régulière. A la révision fondamentale qui date de 2007 et qui est, en fait, en vigueur actuellement, plusieurs modifications successives se sont succédé, d'où la dernière date de 2015 et elle entrera en vigueur en 2018. Celle-ci a modifié en profondeur le régime actuel des sanctions, sans pour autant toucher au chapitre des mesures.

Il faut rappeler que ces mesures n'ont pas été modifiée par la dernière révision fédérale et il y a tout lieu de penser que le législateur fédéral n'a pas estimé cette réforme

nécessaire, au contraire apparemment des auteurs de la présente résolution. Ceux-ci veulent en fait, si on lit le texte qui nous a été proposé, principalement faciliter la transformation d'une mesure thérapeutique institutionnelle en mesure d'internement. Ils invoquent principalement des considérations financières à leur résolution.

Ils oublient, à mon avis, 2 éléments particulièrement importants:

Le premier est qu'une mesure est ordonnée par un juge. C'est une sanction au même titre, par exemple, qu'une mesure privative de liberté. La modifier devrait donc naturellement passer également par une décision judiciaire et toute modification automatique serait totalement inadéquate et choquante.

Deuxième élément: Prononcer un internement qui se fait dans un établissement sécurisé et qui est souvent accompagné d'une mesure thérapeutique pour le condamné n'est certainement pas une mesure moins onéreuse qu'une mesure institutionnelle, au contraire de ce qui est développé dans cette résolution. En outre, aucun chiffre, ni aucune étude scientifique ne viennent renforcer l'avis des auteurs, selon lequel les coûts d'une mesure thérapeutique seraient disproportionnés et seraient clairement plus ou moins chers que ceux d'un internement.

En réalité, il faut quand même être clair. Le système actuel des sanctions donne globalement satisfaction à peu près à tout le monde, particulièrement dans le cas des mineurs. La meilleure preuve de cela, c'est finalement les chiffres particulièrement bas de la récidive chez les mineurs pour la Suisse et bien des pays nous envient d'avoir un système aussi efficace par rapport au droit pénal des mineurs.

Signalons encore que le cas Carlos qui est finalement à la base de cette résolution est un cas qui est exceptionnel et on ne saurait modifier une loi ou faire des lois sur un seul cas exceptionnel. Je vous rappelle qu'une loi doit être générale et abstraite et non pas faite pour un cas totalement particulier, même si celui-ci a défrayé la chronique.

Enfin, j'aimerais aussi vous rappeler que le droit pénal des mineurs prévoit la fin des sanctions pour l'instant à un âge qui est de 22 ans et qui a été relevé à 25 ans en 2018. Donc, un mineur ne peut pas rester en institution sa vie durant comme cela semble être souligné, en tout cas prévu, si on lit le texte.

Donc, pour toutes ces raisons, en conséquence, il y a lieu de classer cette résolution qui n'amènerait, à notre sens, aucune plus-value, ni sécuritaire ni économique.

Je vous remercie de votre soutien.

Lauber Anton, Grossrat, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS)

Ich bin doch etwas leise erstaunt über die Reaktion, die hier im Moment entsteht. Diese Resolution, wie Sie richtig gesagt haben, geht zurück auf den «Fall Carlos», welche von Herrn Nantermod und Frau Favre hinterlegt wurde, und welcher natürlich auch in den Medien grosse Wellen geworfen hat.

Die ganze Problematik wurde in der Kommission sehr ausgiebig und intensiv diskutiert. Man war sich auch der ganzen Problematik bewusst, aber man hat auch schnell gemerkt, dass diese parlamentarische Initiative mit gültigem Recht nicht vereinbar ist, aber im Gegenzug die offenen und gestellten Fragen eigentlich unterstützt und angenommen hat. Gleichzeitig wurde auch eine Zweckmässigkeit anerkannt. Der Grosse Rat hat bezüglich dieser parlamentarischen Initiative die Zweckmässigkeit in der Novembersession 2015 anerkannt und sich eigentlich hinter diese parlamentarische Initiative gestellt im Sinne einer Ausarbeitung einer Resolution.

Ich bin der Meinung, wir haben nichts zu verlieren. Sie, Herr Délèze, haben gewisse Punkte aufgeführt, Sie haben gewisse Problematiken genannt. Teilweise sicher unterstützbar, aber ich denke, wir haben nichts zu verlieren, wir können den Auftrag zu Händen der Bundesversammlung stellen. Was sie daraus machen, werden sie entscheiden, aber ich denke, es sollte in unserem Interesse sein, wenn man bedenkt, wie sich die

Kostenexplosionen in den letzten Jahren verdrei- oder vervierfacht haben, zum Beispiel von 2000 von 800'000 bis 2010 auf 3 Millionen und es folgen noch höhere Kosten in den vergangenen Jahren, bin ich doch der Meinung, dass hier ein gewisser Handlungsbedarf ist, zumal wir eigentlich von der Kommission überzeugt sind, dass hier gewisse Änderungen machbar sind. Es geht auch darum, dass gewisse Wortspielereien in diesen Gesetzen geändert werden, zum Beispiel «geeignete Einrichtungen», das ist ein Wortspiel, wo jeder auslegen kann wie er will, und ich denke da kann man gewisse Parameter stellen, damit dass hier auch für die Zukunft für unseren Kanton allfällige bessere Handlungsspielräume vorhanden sind.

Ich bitte euch, werte geschätzte Kolleginnen und Kollegen, unterstützt diese Resolution der Kommission, stärkt unserer Kommission den Rücken. Ich denke, wir haben nichts zu verlieren, wir haben keine finanziellen und personellen Verluste oder Nachteile zu erwarten, im Gegenteil, wir können nur in Zukunft unsere finanzielle Situation im Zusammenhang mit den therapeutischen Massnahmen verbessern, indem wir Kosteneinsparungen vollziehen können.

Ich bitte um die Unterstützung, und ich danke im Namen der Kommission.

Favre Stéphanie, députée, PLR

En effet, cette résolution fait suite à une initiative parlementaire qui avait été déposée, je ne sais plus si c'est l'année dernière mais en tout cas fortement appuyée par ce Parlement.

J'aimerais juste rappeler que, finalement, les mesures qui ont été prononcées par les tribunaux avaient suivi une mesure, enfin une évolution exponentielle, en passant de 70'000 francs dans les années 2000 et aujourd'hui c'est près de 6 millions de francs qui sont dépensés, soit une augmentation de près de 10'000% en 15 ans.

Donc, on a vu effectivement que cette initiative parlementaire avait peu de chances finalement d'aboutir et d'essayer de faire modifier quelque chose au niveau cantonal. C'est pourquoi nous soutenons la résolution qui a été proposée par la commission de sécurité.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Die Resolution wird bekämpft.

Die Diskussion ist abgeschlossen. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 64 voix contre 49 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 4.0250 du député Anton Lauber.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

4. Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Diego Clausen, CSPO: Profiter de synergies via une proximité géographique entre le ministère public et la police judiciaire (16.02.2017) **4.0251** (anc. 3.0306)

Postulat Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Diego Clausen, CSPO: Synergien nutzen durch die örtliche Nähe zwischen Staatsanwaltschaft und Kriminalpolizei (16.02.2017) **4.0251** (ehem. 3.0306)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Vorweg, es geht hier nicht um eine regionale Diskussion zwischen Brig und Visp oder umgekehrt, sondern es geht um 3 elementare Sachen:

- Erstens darum, die Sicherheit der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Staatsanwaltschaft Oberwallis zu erhöhen;
- zweitens, den nötigen Datenschutz respektive Persönlichkeitsschutz allfälliger Beschuldigter zu wahren und
- drittens, bei gleicher Gelegenheit noch effizienter zu werden und Kosten zu sparen.

Zum Punkt 1: Der Schutz der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Staatsanwaltschaft wurde in mehreren Berichten gerügt. Wie die Vorfälle hier in Sitten gezeigt haben, sind Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Staatsanwaltschaft durchaus Risiken ausgesetzt. Mit einer Versetzung der Staatsanwaltschaft von Visp nach Brig in die Nähe der Kantonspolizei könnte der Schutz massiv erhöht werden.

Zweitens: der Schutz der Persönlichkeit der Beschuldigten. Wer zurzeit als Beschuldigter bei der Staatsanwaltschaft Visp vorgeführt wird, wird auf einem öffentlichen Platz aus einem Bus entlassen. Dort ist das Tchibo-Café, dort sitzen Leute beim Kaffee oder beim Glace nachmittags und sehen, wer in Handschellen zur Staatsanwaltschaft geführt wird. Dies ist alles andere als zeitgemäss und wahrt die Persönlichkeit der Beschuldigten nicht.

Und zu guter Letzt haben wir aktuell aufgrund der örtlichen unterschiedlichen Positionen von Kantonspolizei und Staatsanwaltschaft viele Wege, welche Polizei und Staatsanwaltschaft fahren müssen, aber wir haben auch viele Wege, welche von Transportunternehmen wie Securitas etc. gemacht werden müssen, sodass auch Mehrkosten entstehen. Zudem haben wir in Brig ein leer, zumindest halbleer stehendes Gebäude, welches hierfür genutzt werden könnte.

Genug Gründe also um zu mindestens seitens des Staatsrats gemeinsam mit der Staatsanwaltschaft zu überprüfen, ob eine solche Anpassung sinnvoll und richtig wäre. Aus Sicht der Postulanten wäre es der einzig richtige Weg. Er würde den Schutz der Mitarbeiter erhöhen, die Persönlichkeitsrechte der Beschuldigten wahren und zu guter Letzt könnte der Kanton Wallis noch Geld sparen. Also fast ein Perpetuum mobile, wenn es denn ein solches geben würde. Ich danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und dem Staatsrat zur Beantwortung weitergeleitet.

5. Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, et Madeline Heiniger, AdG/LA: Le Valais est-il prêt pour une réaction suite à un fort séisme (17.02.2017) **4.0252** (anc. 3.0307)

Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Joachim Rausis, PDCB, und Madeline Heiniger, AdG/LA: Ist das Wallis für ein schweres Erdbeben gewappnet? (17.02.2017) **4.0252** (ehem. 3.0307)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Collet Bastian, député (suppl.), AdG/LA

En introduction, je tiens à préciser que je défends ce postulat en lieu et place de mon collègue Raymond Borgeat, absent cet après-midi.

La question que nous souhaitons poser aujourd'hui à travers ce postulat traite d'un sujet qui nous concerne toutes et tous en tant qu'habitants d'un canton dans lequel les risques sismiques sont réels et avérés. Est-il nécessaire de rappeler les séismes de magnitude 3,3 de mars et juin derniers qui ont pu être nettement ressentis en Valais, de Monthey jusqu'à Vétroz pour le premier et dans la région de Sion pour le deuxième?

Au niveau helvétique et selon le Service sismologique suisse, entre 500 et 800 séismes ont lieu par année, dont 10 à 15 sont assez forts pour être ressentis par la population; ce sont les séismes à partir de 2,5 sur l'échelle de Richter.

Ainsi, le Valais peut réellement s'attendre à un fort tremblement de terre, mais est-il prêt pour agir dans l'urgence?

Nous sommes conscients que le concept cantonal d'intervention en cas de tremblement de terre (COCPITT) constitue une première base fonctionnelle mais il est nécessaire d'analyser si nous ne devons pas aller plus loin pour définir une coordination efficiente.

Au sujet des moyens décisionnels, l'article 7 de la LPPEx institue la police cantonale comme premier responsable de coordination; puis, le témoin doit être transmis à l'OCVS. Il est nécessaire que l'organigramme d'interventions de ces 2 instances soit défini en coordination.

Ensuite, au point de vue du fonctionnement sur les court et moyen termes, quelques éléments pratiques devraient être coordonnés par le canton et non pas laissés à l'appréciation des communes. Il s'agit notamment de la problématique des transports, du processus d'alimentation des rescapés ainsi que de la logistique d'intervention comprenant non seulement les machines mais également les réserves de carburant.

Les premiers pas ont déjà été effectués mais nous considérons nécessaire d'atteindre un niveau de maturité supérieur.

Il n'est évidemment pas possible de prévoir l'imprévisible mais, en acceptant ce postulat, nous nous donnons les moyens de progresser.

Pour les raisons exposées et afin de parer au mieux à la probabilité grandissante d'un séisme de grande ampleur en Valais, nous vous demandons donc, Chers collègues, d'accepter ce postulat. Merci de votre attention.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Supl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit dem Staatsrat zur Beantwortung überwiesen.

6. Entrée en matière et approbation

Ordonnance sur les constructions

Eintretensdebatte und Genehmigung

Bauverordnung

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Ordonnance

Verordnung

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Paul Biffiger / Rapporteur: David Crettenand

Discussion sur l'entrée en matière:

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Wir kommen nun, und das darf ich mit Fug sagen, zum wohl wichtigsten Geschäft dieser laufenden Junisession. Umso erstaunlicher ist es unseres Erachtens, dass die behandelnde Kommission lediglich 90 Minuten für die Sitzung gebraucht hat. Die Verordnung hat nämlich exakt 51 Artikel. Also pro Artikel hat die Kommission lediglich 1,7 Minuten benötigt - und das versteht sich ohne die Ausführungen des Staatsrats, der Verwaltung oder der Eintretensdebatte. Das vielleicht muss man sich auch vor Augen führen, wenn man dieses Geschäft sich genauer anschaut. Wir erachten das als eine etwas zu dürftige Auseinandersetzung mit dieser Materie und darum hat sich unsere Fraktion die Zeit genommen, diese Verordnung auch genauer zu analysieren. Sie sehen auch, wir haben Fachkompetenzen in unseren Reihen: zu meiner Linken und zu meiner Rechten sind jeweils die Bauchefs der 2 grössten Oberwalliser Gemeinden. Also da bin ich sehr dankbar, dass wir in unserer Fraktion solche Fachkompetenz in Bausachen haben.

Zunächst möchte ich eine Klarstellung vornehmen. Es geht nicht darum, die Arbeit der Verwaltung irgendwie zu werten oder gar zu diskreditieren. Die Verwaltung hat ihren Job gemacht. Den hat sie ordentlich gemacht und zwar im Geiste des unseres Erachtens missglückten Baugesetzes. Vielleicht erinnern Sie sich, die SVP Oberwallis war die einzige Fraktion, die das Baugesetz damals abgelehnt hat; das ist ja noch nicht so lange her. Unsere Aufgabe als Fraktion ist es aber, ein politisches Statement abzugeben und gleichsam als vernünftiges Gewissen dieses Parlaments zu wirken - und das wollen wir tun.

Wir haben schon das Gesetz, wie gesagt, abgelehnt und in dieser Logik sind wir zwar für Eintreten, aber wir lehnen diese Bauverordnung so wie sie daher kommt ab. Der Pferdefuss ist nach wie vor der Artikel 40 des Baugesetzes. Hier sind wir der Meinung, dass die Verordnung eine viel zu restriktive Umsetzung vorsieht dieses Artikels 40. Das ist für uns der wichtigste und zentralste Grund, warum wir gegen diese Verordnung sind.

Vielleicht erinnern Sie sich: Artikel 40 war im Plenum sehr umstritten. In der ersten Lesung haben wir hier den Artikel 40 wieder rausgekippt. In der zweiten Lesung haben wir den Artikel 40 wieder reingenommen, aber das auch nur relativ knapp. Unseres Erachtens müsste man diesem Abstimmungsergebnis hier im Plenum Rechnung tragen und entsprechend den Ermessensspielraum, den das Baugesetz der Verordnung zugesteht, in dem Sinne ausnutzen, dass man eine möglichst bürgernahe Verordnung schafft und zwar relativ weit gehend definiert, was eben eine «bedeutende» oder eben «unbedeutende» Baute ist, wofür es eben jetzt diese Baupläne von Architekten braucht oder nicht. Das ist unseres Erachtens leider in der Verordnung nicht erfüllt und darum können wir zu dieser Verordnung nicht Ja sagen. Man müsste hier sehr viel mehr zulassen und wie gesagt den Ermessensspielraum zu Gunsten der Bürgerinnen und Bürger nutzen.

Ein zweiter wichtiger Grund ist die Frage für die sogenannten Asbestgutachten. Für Bauten vor 1991 sieht jetzt diese Verordnung plötzlich vor, dass man beim Baugesuch, also schon wenn man das Baugesuch einreicht, ein Gutachten auch im Hinblick auf den Asbest einreichen muss. Das hat erhebliche Mehrkosten zur Folge und ist eine grosse Mehrbelastung für die Bürgerinnen und Bürger. Das ist für uns ein weiterer Grund, diese Verordnung abzulehnen.

Und als dritter und letzter Grund haben wir in der Botschaft des Staatsrats auch gelesen, dass mit der Umsetzung dieses neuen Baugesetzes und eben auch durch diese Verordnung neue Stellen geschaffen werden müssen offenbar. Wir waren der Meinung, dass das Baugesetz mit diesem Artikel 40, wo ja nur mehr Architekten und Ingenieure diese Baupläne verfassen dürfen, eine derart hohe Qualitätssteigerung erfolgt, dass man im Gegenteil vielleicht sogar Stellen abbauen könnte. Aber nein, vielmehr hat jetzt auch dieses Baugesetz personelle Auswirkungen gemäss Botschaft, und es erfolgt keine Entlastung, vielmehr haben wir auch hier eine Aufblähung des Staatsapparats.

Wir können nicht Ja sagen zu einer Verordnung, die immer mehr unseren Staatsapparat aufbläst und immer mehr neue Vorschriften mit sich bringt und daher sagen wir entschieden Ja zum Eintreten, damit wir darüber sprechen können, aber ganz klar Nein zu dieser Bauverordnung.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Bender Marie-Paul, députée (suppl.), AdG/LA

Pour accepter cette ordonnance, le groupe AdG/LA attend encore des précisions, notamment au sujet des majorations d'indice.

Mais avant d'aborder ce thème, une autre remarque:

Nous déplorons la disparition de l'article 15 de l'ancienne ordonnance, soit la suppression pure et simple de toute réglementation concernant la hauteur d'étage et la surface d'éclairage.

En termes de confort, on a donc des minima pour les poules et les cochons d'Inde, mais rien pour les humains.

En termes de développement durable, permettre la construction d'immeubles sans un minimum d'éclairage naturel est un non-sens et une marche-arrière incompréhensible. Supprimer le minimum d'éclairage naturel, c'est augmenter la consommation électrique. Si cela sauve nos barrages, cette décision ne correspond en rien à la stratégie énergétique décidée par le peuple lors des dernières votations.

Revenons aux majorations d'indice.

Nous saluons les 2% supplémentaires pour les bâtiments soumis à la législation sur l'intégration des personnes en situation de handicap, quoique cette norme étant déjà obligatoire, une péjoration d'indice aurait été plus adaptée.

La question qui se pose pour l'acceptation de cette ordonnance concerne la majoration de 45% pour les bâtiments d'hôtellerie. Si le groupe AdG/LA est d'avis qu'il faut soutenir les hôteliers, il a besoin d'une réponse claire concernant le terme «bâtiment d'hôtellerie» car, en parcourant le message du Conseil d'Etat, nous découvrons des termes qui nous interrogent, tels que «la notion de l'hôtellerie doit être comprise dans un sens large» ou «hébergement professionnel de courte durée».

Monsieur le conseiller d'Etat Melly, pouvez-vous nous préciser ces 3 points:

- qu'est-ce qu'un «hébergement professionnel de courte durée»?
- est-ce qu'une villa prévoyant une chambre d'hôte pourra bénéficier de cette majoration de 45%?
- est-ce qu'un complexe hôtelier, incluant des résidences hôtelières, voire des résidences secondaires destinées à la vente, bénéficiera de cette majoration de 45% sur l'ensemble du projet?

Nous désirons éviter que cette majoration ne profite aux promoteurs immobiliers ou aux particuliers louant des logements privés, donc aux concurrents des hôteliers. Modifier un alinéa ne retardera pas l'entrée en vigueur de la loi. L'ordonnance peut encore nous être présentée en septembre.

Je vous remercie et je remercie M. le conseiller d'Etat Melly de répondre précisément aux 3 questions posées afin que le groupe AdG/LA - ainsi que l'ensemble de ce Parlement - puisse se positionner en connaissance de causes... et de conséquences.

Je vous remercie.

Fournier Raphaël, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a analysé avec toute l'attention requise cette ordonnance servant à l'application de la nouvelle loi cantonale sur les constructions votée en décembre dernier par notre noble Assemblée.

Contrairement à un de mes préopinants, je ne dirai pas que la commission a négligé cette ordonnance. Au contraire, celle-ci a été mise en consultation auprès de la commission thématique ET lors de la première lecture de la loi sur les constructions, puis auprès des membres de la commission de deuxième lecture de la même loi et, enfin, auprès de la commission ET de cette nouvelle législature, sans parler des nombreuses consultations auprès des services communaux et des instances publiques des domaines de la construction.

Au vu de la qualité de la loi, dans laquelle de très nombreux éléments sont inscrits, cette ordonnance permet d'affiner et de préciser certains points liés aux hauteurs, distances, indices, mises à l'enquête, etc.

Nous saluons également les nombreuses recommandations concernant les installations techniques, en particulier sur le solaire, le remplacement des installations de combustion et l'isolation des bâtiments. Nous serons, de ce fait, très attentifs lors de la rédaction de la future loi cantonale sur l'énergie des bâtiments avec l'application du MoPEC 2014.

La définition des constructions de minime importance nous satisfait pleinement; cette liste découle, pour une fois, du bon sens.

Nous soulignons également le fait que certains documents, tels que les calculs thermiques, sismiques, pourront être déposés seulement une fois que le projet a été accepté à l'enquête publique. Cela évitera du temps et des dépenses inutiles aux futurs propriétaires.

Cette ordonnance précise clairement les compétences de la Commission cantonale des constructions ainsi que de son secrétariat. Si la CCC a pu être décriée dans le passé, cette loi et son ordonnance permettront de redorer l'image et la qualité de cette dernière.

Le groupe PDCC est convaincu des compétences et de la qualité des divers offices et services étatiques relevant du domaine de la construction, à qui nous réitérons notre totale confiance.

Cette boîte à outils extrêmement complète permettra aux communes de mener à bien leurs missions dans le domaine de la construction et ainsi d'éviter de nombreuses affaires et de faire ainsi une fois de plus les choux gras de la presse locale. Les communes valaisannes disposeront, de plus, de souplesse dans la mise en place de leurs règlements communaux, tout en devant préciser clairement le cadre de ce qui est faisable ou pas.

Au vu de la complexité des nombreuses modifications et mises à jour de cette ordonnance, nous nous permettons de suggérer au département d'organiser des séances d'information et surtout de formation pour les divers administrations et services communaux.

Enfin, concernant l'entrée en vigueur, nous espérons que ces 2 objets législatifs pourront entrer le plus vite possible sans attendre l'approbation du plan directeur cantonal sur l'aménagement du territoire.

Pour terminer, nous remercions le département et ses services pour la rédaction de cette ordonnance. Nous vous invitons à accepter celle-ci, à l'image de la commission thématique et enfin clore un gros dossier de la dernière législature.

Merci pour votre attention.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Mitte Dezember 2016 verabschiedeten wir in diesem Saal in zweiter Lesung das neue Baugesetz sowie das Gesetz über den Beitritt zur Interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der Baubegriffe. Damit der Staatsrat nun die notwendigen Vorschriften zum Vollzug des neuen Baugesetzes erteilen kann, unterbreitet er zuerst die vorliegende Bauverordnung dem Grossen Rat. Wir können heute diese Bauverordnung nur annehmen oder ablehnen, eventuelle Änderungen oder Ergänzungen anzubringen, steht uns nicht zu.

Viele Gemeinden in unserem Kanton stehen vor der Erneuerung und Anpassung ihres Baureglements. Bevor sie sich jedoch an die Erneuerung wagen, wollen sie, dass das

neue Baugesetz vom Kanton in Kraft ist, um eventuelle Unvereinbarkeiten zu vermeiden. Somit ist es nun wichtig, dass das Baugesetz und die Verordnung in absehbarer Zeit in Kraft treten werden.

Ich will hier nicht über die 50 Artikel in der Bauverordnung eingehen, zumal - wie bereits gesagt - wir hier keine Änderungen und Ergänzungen anbringen können.

Wir von der CSPO finden, dass mit dem neuen Baugesetz und dessen Verordnung Klarheit geschaffen wird, und wir künftig ein zeitgemässes Werkzeug in der Hand haben werden.

Wir sagen Ja zu dieser Bauverordnung und sind somit auch für Eintreten.

Ich danke.

Perrin Ismaël, député, PDCB

Suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi sur les constructions en décembre 2016, ce dernier avait requis que lui soit soumise également l'ordonnance.

A sa lecture par le groupe, il en ressort que des précisions attendues suite à l'acceptation de la loi ne sont, malheureusement, toujours pas réellement clarifiées.

Le flou persistera notamment au sein des communes quant à l'exigence de l'auteur des plans et les qualifications requises, et pour quels types de constructions. Si des exemples sont donnés en termes de constructions de «minime importance» pour aider à traiter cela, force est de constater que la porte reste ouverte à l'interprétation, et qu'il faut donc garder à l'esprit que des adaptations de l'ordonnance seront probablement nécessaires après sa mise en application éprouvée.

Nous aurions également souhaité que l'ordonnance précise si le transfert d'indice peut être effectué entre terrains de 2 zones semblables mais distantes, la notion de contiguïté n'étant plus mentionnée dans la loi. Qu'en est-il effectivement?

En outre, certains articles restent difficilement compréhensibles en l'état, comme par exemple l'article 7 alinéa 2 concernant les annexes qui laisse penser que des plans de quartier sont nécessaires pour régler des constructions de faible importance ou l'article 17 alinéa 3c qui permet des dépôts de matériaux pour une durée de 3 mois sans autorisation, alors même que c'est une problématique difficilement gérable pour les communes.

Nous avons, cependant, pris note de la volonté du législateur de ne pas établir de glossaire, mais nous saluons la possibilité de garder cette éventualité pour préciser et améliorer la clarté de l'ordonnance, le cas échéant.

Et nous relevons également un point important qui ressort du travail effectué: la possibilité pour les communes, à l'article 2, de collaborer par la mise en place de services techniques intercommunaux. Cette incitation claire est un signe positif en direction de services compétents, plus à même de répondre aux sollicitations et aux questions, et donc d'offrir un service et un suivi de qualité dans un domaine de plus en plus exigeant. Certaines communes ont d'ailleurs déjà fait ce pas dans ce sens.

Quant à la commission cantonale, nous nous posons la question tout de même de savoir s'il est judicieux qu'elle soit composée d'un nombre pair de membres et que le nombre de mandats ne soit pas limité. Assurer un renouvellement de ses membres alors même que le domaine est toujours en évolution nous aurait paru adéquat. Quoi qu'il en soit, nous espérons que, dans les dossiers qu'elle aura à traiter, elle prendra en compte les préavis communaux de manière judicieuse et concertée.

Ainsi, le groupe PDCB vous invite à approuver cette ordonnance, tout en relevant que des éléments et ajustements devront probablement faire l'objet de nouvelles discussions après sa mise en application. Il demande également que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2018 afin que les dispositions transitoires ne contribuent pas à un flou supplémentaire dans la gestion des dossiers.

Je vous remercie pour votre attention.

Dubois Arnaud, député (suppl.), PLR

Lors de l'analyse de l'ordonnance sur les constructions, plusieurs éléments en particulier ont retenu l'attention du groupe PLR.

Notre groupe remercie, tout d'abord, le Conseil d'Etat pour la rapide mise en œuvre de l'harmonisation intercantonale en matière de constructions décidée par ce Parlement en décembre 2016. Elle offrira des simplifications et une clarification des règles de construction nécessaires à éviter les ambiguïtés et les procédures à rallonge.

Le groupe PLR se réjouit de l'article 14 alinéa 5 qui permet la possibilité d'une majoration d'indice concernant les bâtiments de l'hôtellerie. Celle-ci est très importante à nos yeux. En effet, elle laisse aux acteurs de l'hôtellerie et de la para-hôtellerie la possibilité d'innover et d'adapter leurs offres de prestations aux exigences de la demande et de ne pas subir ainsi un désavantage concurrentiel supplémentaire face à la concurrence d'autres régions alpines.

Nous relevons ensuite l'extension des compétences de la Commission cantonale des constructions qui permettra de décharger quelque peu les communes de la lourdeur des tâches administratives. Toujours à propos de la CCC, nous nous réjouissons du renforcement du pouvoir de son président dans la gestion des dossiers mineurs. Nous espérons que cela pourra augmenter la rapidité de traitement des dossiers.

Finalement, nous nous réjouissons de l'article 24 alinéa 1 qui prévoit la mise sur pied d'une plate-forme informatique permettant la gestion électronique des demandes d'autorisation de construire. Cette plate-forme permettra un transfert plus simple et rapide des documents nécessaires. A l'image du Parlement sans papier, un Service des constructions évitant les 7 exemplaires papier pour les demandes d'autorisation est souhaitable. Nous espérons donc que cette plate-forme sera disponible aussi rapidement que possible. Une date de mise en fonction a-t-elle d'ailleurs déjà été fixée?

En conclusion, le groupe PLR est satisfait de cette ordonnance qui semble tenir compte des besoins des différentes parties prenantes, viser une plus grande efficacité et conserver une certaine flexibilité.

Nous remercions la commission de son travail, acceptons l'entrée en matière et encourageons à approuver cette ordonnance.

Merci pour votre attention.

Clerc Charles, député, UDC

A la différence de mes préopinants, le groupe UDC n'est pas aussi enthousiaste que ça, mis à part avec le collègue Haut-Valaisan, sur cette ordonnance. Il faut savoir que, maintenant, on a accepté la loi sur les constructions et, en plus, l'accord intercantonal sur l'harmonisation des termes dans la construction. Cette ordonnance, quelque part, elle mélange les termes entre l'accord intercantonal et les termes des définitions de l'ordonnance. Je m'explique. La définition d'une annexe ou d'une petite construction est clairement définie dans l'accord intercantonal, mais le service ou le département, par une «valaisannerie», je ne sais pas, met les 2 définitions dans un même article. L'accord intercantonal nous demande simplement de définir par des dimensions. Le Valais veut faire autrement, soit, mais avec ces éléments-là, et il y en a plusieurs, on neutralise tous les effets voulus par l'adhésion à l'accord intercantonal. On ne voulait pas de cet accord intercantonal à l'UDC, on pensait qu'il fallait, nous, définir. Le Parlement a choisi, soit, mais ne neutralisons pas ces éléments-là.

On revient et on reparle de majoration d'indice. On l'a dit, la majoration d'indice pour l'hôtellerie, ce n'est pas une solution en soit de dire on peut majorer l'indice pour l'hôtellerie. Vous devez régler cela dans vos plans de zones; c'est aux communes de régler. Mettre des majorations d'indice pour les hôtels, ça va être très très difficile à mettre en pratique. On peut être satisfait, par exemple, pour la majoration d'indice pour les parkings..., il faut que je lise

parce que c'est vraiment bien défini.... dans des constructions souterraines. On avait soulevé le problème de ces indices pour les constructions souterraines et je pense que le département l'a vu et il a essayé d'atténuer l'effet des indices de l'IBUS. Le problème: une construction souterraine n'est pas une construction partiellement souterraine. L'ordonnance définit la construction souterraine mais elle ne définit pas la construction partiellement souterraine; donc, on devra se référer à l'accord intercantonal qui, lui, la définit. En Valais, des constructions souterraines, vous n'en avez que dans la plaine du Rhône; dans les vallées latérales, vous pouvez pratiquement oublier, je ne connais pas beaucoup de terrains plats dans les vallées latérales où vous pourriez définir une construction souterraine. Donc, les parkings, la majoration pour les parkings en construction souterraine, c'est un leurre.

Concernant aussi les obligations à demander des autorisations, je parle des surfaces hors zones à construire. Un petit exemple: une obligation pour les remontées mécaniques. Au mois de février, on a discuté d'une loi pour soutenir les remontées mécaniques. Qu'est-ce qu'on met dans l'ordonnance? Pour un décapage de terre végétale sur les remontées mécaniques jusqu'à 500 m², vous n'avez pas à demander l'autorisation. Je ne sais pas s'ils ont oublié un zéro ou pas, mais imaginez 500 m² ce que c'est sur une piste de ski..., autant dire qu'il n'y a rien du tout. Donc, d'un côté, on veut aider les remontées mécaniques et, d'un autre côté, on neutralise encore une fois avec une ordonnance tous les effets qu'on met d'un côté. Il faut être cohérent au bout d'un moment.

Donc, dans cette ordonnance, il y a d'autres éléments toujours en zone à construire. La construction d'une barrière, ajourée ou pas. En zone à construire, jusqu'à 1,50 m, vous pouvez la faire; hors zone, également jusqu'à 1,50 m, vous pouvez la faire, mais sur une longueur de 5 m. Imaginez ce que c'est que 5 m. Pour 5,50 m, une barrière qui fait 50 cm, je dois demander l'autorisation. Il faut arrêter, il faut un peu de bon sens, s'il vous plaît, revenons les pieds sur terre. Il ne faut pas toujours penser que les citoyens essaient de tricher.

Je vous recommande, et au nom de l'UDC, je vous recommande de renvoyer cette ordonnance au Conseil d'Etat et qu'on revienne avec un peu de bon sens. Ne neutralisons pas tous les efforts qu'on fait d'un côté avec un texte qu'on ne peut pas amender, qu'on peut seulement accepter ou refuser.

Merci de votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat bereits bei der Beratung des Baugesetzes einiges erreicht in Bezug auf diese Bauverordnung. Wir haben einige bürokratische Bestimmungen erleichtert. Dort danke ich auch dem Departement, dem Departementsvorsteher und den Mitarbeitern, dass sie sich da sehr offen gezeigt haben und Anpassungen auch vorgenommen haben. Wir haben ganze Artikel gestrichen. Das war etwa der Artikel der vorschrieb, dass jeder Raum eine gewisse Höhe haben muss, eine gewisse Fensterfläche hat. Ich habe damals gesagt: Dort wo wir das Baugesetz beraten haben hier im 3. Stock (alte Bibliothek), diesen Raum hätte man nicht mehr neu bauen können. Das konnte alles gestrichen werden.

Was auch zu sagen ist und was damals eben wichtig war, dass diese Verordnung bei der Gesetzesberatung hat vorgelegt werden müssen. Das war auch ein Vorstoss der CVPO, und es muss auch in Zukunft bei jedem Gesetz der Fall sein, dass wir bei der Gesetzesberatung schon auf die Verordnung Einfluss nehmen können.

Zwei Schwachpunkte bleiben hier aus Sicht der CVPO. Diese stützen sich allerdings auf das Baugesetz. Bei beiden Punkten waren wir auch dagegen, aber es sind halt nun hier jetzt mal die Ausführungsvorschriften zu diesem Gesetz. Die Mehrheit des Parlaments wollte das leider so.

Der erste Punkt sind die Nutzungsziffern. Ich habe Ihnen diese damals vorgelesen - gut, das war im Dezember, das war noch das alte Parlament -, also diese Geschossflächenziffer, Baumassenziffer, Überbauungsziffer und Grünflächenziffer. Also 4

neue Nutzungsziffern - 4 neue Ziffern für Juristen, womit sie streiten können. Ich will Ihnen nicht zu nahe treten - eben das war das alte Parlament; ich glaube im neuen ist es nicht anders - die Definitionen hat hier wohl kaum jemand verstanden, und erst recht wohl nicht die Gemeinden, auch kleinere Gemeinden, die sie dann anwenden müssen. Aber wir wollten das so, weil wir auch zu dieser Interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der Baubegriffe beitreten wollten. Das Lamentieren hilft hier nichts mehr. Was zu betonen ist: Die Gemeinden können auf jegliche Abstandsvorschriften und Nutzungsziffern völlig verzichten. Und ich hoffe, die Gemeinden sind schlauer als hier wir - unser Parlament - und werden diese Bestimmung nutzen und möglichst auf Ausnutzungsziffern verzichten. Ich erinnere an das verdichtete Bauen, das in aller Munde ist. Sie haben sogar die Möglichkeit, eine Mindestausnutzung vorzuschlagen, wie das auch in anderen Kantonen der Fall ist, weil eben verdichtet gebaut werden muss. Mit diesen Ausnutzungsziffern liefern wir nur Juristenfutter. Betrachten Sie jetzt hier Ausführungsvorschrift Artikel 14. Der hat 8 Absätze - völlige Bürokratie. Dort müssen wir jetzt korrigierend eingreifen, Zuschläge gewähren, weil wir eben diese Nutzungsziffern haben. Immerhin, für die Hotellerie wurde jetzt da der 45%-Zuschlag bewilligt. Die sind damit zufrieden. Einfacher wäre es, wenn wir gar keine Ausnutzungsziffer hätten.

Zweiter Punkt: der berühmte Artikel 40 im Baugesetz, die Planverfasser (ist jetzt hier der Artikel 25) - auch völlige Bürokratie, sehr kompliziert. Die Gemeinden müssen sich jetzt damit herumschlagen, wer ist jetzt ein genügender Planverfasser, wer nicht. Im Gegensatz zu den Architekten, die diesen Artikel wollten, um sich Arbeit zu beschaffen, wollten wir Juristen diesen Artikel nicht, obwohl er Juristenfutter bietet. Ich bin der Überzeugung, dass wir nicht für Architekten und nicht für Juristen hier Gesetzgebung machen müssten. Wir müssen das für die Bürger tun und hier speziell auch für die Gemeinden, die diese Artikel dann später anwenden müssen. Ich bin überzeugt, dass wir wahrscheinlich in dieser Legislatur diesen Artikel nochmals diskutieren werden.

Abschliessend noch 2 Punkte:

Artikel 24: Neu müssen sogar 7 statt 5 Exemplare beim Baugesuch eingereicht werden - auch eine riesige Bürokratie. Bereits 2015 haben wir diese Informatikplattform gefordert, die der Kanton Luzern schon seit Jahren hat. Ich hoffe, dass wir das auch baldmöglichst einführen. Die gesetzliche Grundlage ist jetzt da. Damit können wir sehr viel Geld sparen und immerhin waren wir das erste papierlose Parlament der Schweiz und dann hoffe ich, dass wir da auch vorwärts machen. Also das würde bedeuten, dass das gesamte Baubewilligungsverfahren auf einer Internetplattform abgewickelt werden kann, ohne jegliches Papier, und die Verwaltung kann auch Belege nachfordern, wenn das nötig ist.

Schlussendlich noch die Bestimmungen über die Klassierung/Unterschützstellung von Bauten, die neu korrekterweise im Natur- und Heimatschutzgesetz beziehungsweise in dieser Verordnung geregelt werden. Da sind wir einverstanden. Dieses NHG wird ja dann in nächster Zeit auch revidiert. Da gilt es sicher, noch einiges klar zu stellen. Was wichtig ist, auch wieder an die Adresse der Gemeinden - Herr Staatsrat Melly hat das auf eine Frage von mir in der letzten Session auch so klar dargelegt: Wenn ein Gebäude einen gewissen Schutzwert aufweist, kann die Gemeinde innerhalb der Bauzone im Einzelfall eine Umnutzung bewilligen zu einer Zweitwohnung, zu einer frei nutzbaren Zweitwohnung. Das ist also jetzt schon möglich. Ich habe auch schon die ersten Fälle, wo das so gemacht wurde, und das ARE (Bundesamt für Raumentwicklung) auch auf entsprechende Beschwerden verzichtet hat. Das zum Schluss.

Wir sind auch nicht begeistert von dieser Verordnung, aber sie ist eben die Ausführung des vom Parlament angenommen Gesetzes und deshalb sind wir für Eintreten und werden diese auch genehmigen.

Ich danke Ihnen.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Il ne s'agit pas aujourd'hui ici de refaire le débat sur la nouvelle loi sur les constructions, qui a été adoptée par le Grand Conseil en deuxième lecture en décembre 2016. L'ordonnance règle simplement les points de détail sans apporter de modifications substantielles à la loi. C'est pour ça qu'elle a été adoptée à l'unanimité par la commission équipement et transports.

J'aimerais revenir sur quelques points de cette ordonnance qui nous semblent importants.

Premièrement: la possibilité qui est laissée aux communes de créer des services techniques intercommunaux. C'est une possibilité offerte aux communes, ce n'est pas une contrainte. Le but de cette possibilité, c'est de renforcer les compétences techniques. Aujourd'hui, les petites communes sont souvent peu dotées en spécialistes de la construction; elles ont au mieux un collaborateur chargé des autorisations de construire. En regroupant plusieurs communes, on peut imaginer avoir plus de compétences. Deuxièmement, on peut également réduire un peu plus la proximité entre l'administration et les administrés, ce qui peut permettre de limiter les conflits d'intérêts qui surviennent parfois dans le domaine de la construction.

Deuxième point: l'extension des compétences de la commission cantonale des constructions. A l'article 21, le pouvoir du président est étendu, malgré une réduction de 7 à 6 membres, ce qui permet de prendre une décision plus rapide sur les dossiers de minime importance. Le but de cette mesure est d'améliorer la vitesse de traitement des dossiers, qui laisse parfois à désirer vu le nombre d'objets soumis à la CCC.

Troisième point et c'est un point qui a été largement débattu au préalable: la définition de la notion de constructions et installations de minime importance. Ce point est lié à l'exigence de formation minimale pour l'établissement des dossiers de demandes d'autorisation de construire. La loi acceptée en 2016 exige au minimum d'être au bénéfice d'un CFC de dessinateur pour pouvoir déposer un dossier de construction. Cela semble évident qu'aujourd'hui au XXI^e siècle, compte tenu des exigences techniques et qualitatives du métier du domaine de la construction, un CFC de coiffeur ou de boucher n'est pas la formation adéquate pour déposer un dossier d'autorisation de construire. Cette exigence devrait amener des dossiers de meilleure qualité, qui faciliteront également le travail des communes pour le contrôle et la délivrance des autorisations de construire. L'exigence de formation minimale n'est pas requise pour les travaux de minime importance, qui sont listés relativement exhaustivement dans l'ordonnance et définis sur la base de la jurisprudence des cantons voisins; ce qui est valable sur le canton de Vaud ou Fribourg devrait pouvoir l'être également pour le Valais.

Et dernier point: c'est la modification de l'indice IBUS aux articles 13 et 14, donc l'indice brut d'utilisation du sol fait le rapport entre la surface totale de plancher sur la surface de la parcelle. On laisse tomber la notion de surface non utile qui était largement interprétée de manière variable dans la loi précédente en fonction du degré d'enterrement ou du degré d'utilisation possible de ces surfaces, elle ne comptait pas dans l'indice. Cela permettra de simplifier le calcul pour l'auteur des plans et également le contrôle pour la commune. Ensuite, les majorations autorisées sont nécessaires. Dès le moment où on calcule toutes les surfaces de plancher, on admet que certaines affectations ne doivent pas rentrer dans le cadre de cet indice et doivent permettre des majorations, c'est le cas des stationnements mais c'est aussi le cas de l'hôtellerie, des bâtiments à faible consommation énergétique ou de certains locaux commerciaux.

Pour le groupe des Verts, ces nouvelles dispositions permettront d'éviter certaines affaires que le canton a connues ces dernières années, qui sont liées ou qui étaient liées à une application plus ou moins généreuse des règlements des constructions, pour ne pas dire frauduleuse. Dans ce sens, les modifications proposées par l'ordonnance sont nécessaires et doivent entrer en vigueur au plus vite. C'est également une demande d'un grand nombre d'acteurs du domaine de la construction afin que les règles soient claires pour tout le monde.

Donc, le groupe des Verts, par conséquent, soutiendra l'ordonnance sur les constructions.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Wir kommen nun zur ersten Abstimmung und zwar ist ja die Rückweisung durch die UDC verlangt worden an den Staatsrat. Wir werden jetzt über die Eintretensdebatte abstimmen.

Par 107 voix contre 16, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Wort hat nun Staatsrat Jacques Melly.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Normalement, j'aurais dû prendre la parole avant le vote..., je crois qu'il y a eu..., on a l'habitude de parler sans devoir appuyer les boutons..., c'est la technique.

Alors, simplement, et je tenais d'abord à vous remercier pour ce résultat. Je crois que, dans l'ensemble, les intervenants d'ailleurs l'ont démontré, il y a un soutien à cette ordonnance. Il faut préciser que cette ordonnance, elle ne tombe pas du ciel, elle est la suite d'un travail très fort, d'un travail de fond que vous avez réalisé lors des 2 lectures de la loi. Ensuite, à connaissance déjà du premier texte de l'ordonnance, la commission ad hoc a également très fortement travaillé avec nous sur ce dossier, dossier qui a été également soumis à pratiquement tous les milieux intéressés mais qui vient aujourd'hui chez vous pour être validé définitivement.

Alors, il y a quand même une série de remarques qui ont été faites, auxquelles je vais tenter d'apporter brièvement des réponses.

Dans l'ordre des interventions, le député Michael Graber a rappelé qu'il y avait eu 51 articles qui avaient été traités avec une moyenne de 1,7 minute par article; il a pris le temps de faire ce calcul.... Moi, j'aimerais souligner l'engagement et la compétence de la commission qui s'est penchée sur ce dossier, et qui s'est attachée sur les détails importants et qui n'a pas perdu de temps à pérorer sur des problèmes qui ne l'étaient pas. Et je crois qu'il faut le souligner, beaucoup, beaucoup d'éléments avaient déjà été traités et je vous rappelle que la loi contient l'essentiel des déterminations, et le député Aron Pfammatter l'a souligné également, on a mis le maximum dans la loi pour éviter, ensuite, de devoir recourir peut-être à trop de modifications sur l'ordonnance et avec l'espoir, je le dis aussi, que l'ordonnance n'ait pas à être chaque fois validée par le Grand Conseil. Je l'avais d'ailleurs proposé lors de la deuxième lecture mais je comprends et j'apprécie également vos remarques qui permettent également aujourd'hui d'apporter quelques remarques complémentaires. Alors, je trouve que c'est un raccourci de dire que la commission n'a pas travaillé. La commission a très fortement travaillé et j'aimerais très très clairement aujourd'hui lui rendre hommage. Il y a eu beaucoup de travail également dans les coulisses. Le député

Aron Pfammatter l'a également dit, il a soumis des questions, il a eu des réponses. Je crois que ce n'est pas un dossier qui a été traité à la légère.

On dit que l'ordonnance est trop restrictive. On a parlé des constructions «de minime importance». Tous les groupes pratiquement ont parlé de cette notion «de minime importance». Elle est décrite à l'article 25 du projet d'ordonnance. Elle donne une définition des exemples de constructions qui sont «de minime importance» et des exemples de constructions qui ne le sont pas. Il n'est pas possible de détailler plus en détail et d'aller plus loin dans le détail d'une telle notion, et je crois qu'aucun autre canton n'a été aussi loin dans le détail, dans la précision de ces minimales importances.

En ce qui concerne l'attestation pour l'amiante, j'aimerais juste rappeler à M. le député Michael Graber qu'il y a une motion du Grand Conseil qui a été acceptée, une motion Gilbert Monney qui demandait cette intégration justifiée de cette confirmation d'amiante dans les dossiers d'autorisation de bâtir. Donc, nous ne faisons qu'appliquer une décision législative, que je pense que le député doit également respecter.

En ce qui concerne les nouveaux postes, je rappelle également, et on l'a souligné, qu'aujourd'hui nous allons vers une informatisation. Il y a des travaux à ce niveau-là. Il y a des travaux liés à la nouvelle mise en place, à la nouvelle structure, et je crois que ces nouveaux postes avaient déjà été reconnus et soulignés lorsqu'on critiquait les retards dans le service et les retards que l'on aurait voulu solutionner. Il y avait également eu un soutien de la part du Grand Conseil à compléter l'équipement d'un service qui est clairement à ce jour sous-doté et pour lequel j'arriverai cet automne avec des propositions de solutions permettant d'aller dans la direction qu'a également soulignée le député Michael Graber d'une plus grande efficacité.

La députée (suppl.) Marie-Paul Bender a parlé de cet indice reporté. Alors, cet indice reporté, ce transfert d'indice, en fait, ça veut dire clairement que, dans une zone homogène de même qualité d'indice, on peut utiliser un indice pour mieux valoriser une surface qui n'est pas contiguë à la surface sur laquelle on prend l'indice, ce qui était le cas jusqu'à maintenant, on pouvait avoir un report d'indice pour autant que les surfaces soient contiguës. La nouveauté, et c'est ce qu'a voulu la commission, est qu'on n'est plus du tout tenu, sur une surface homogène, on peut utiliser un indice à l'autre extrémité de la surface en passant par-dessus 4 ou 5 propriétés différentes. Il suffit qu'il y ait homogénéité. Par contre, s'il y a, entre deux, une surface d'un autre type, une surface agricole ou autre, une surface non constructible, s'arrête là la possibilité. De la même façon, il y a le problème des routes. Si c'est une route de desserte, pour autant que cette route serve à l'équipement de détail de la zone, on peut même imaginer d'avoir la non-contiguïté, mais le report d'indice au-delà de cette route de desserte. Je rappelle que c'était également une volonté du Grand Conseil, une volonté exprimée majoritairement lors du débat concernant ce point.

Hauteur, surface d'étage, supprimées, l'article 15 de l'ancienne ordonnance avait déjà été supprimé par la commission extraparlamentaire; donc, on ne revient pas là-dessus. C'est un dossier qui a déjà été traité et qui a été discuté devant le Parlement.

Pour les 45% de l'hôtellerie, il y a 3 questions: D'abord, hébergement de courte durée que je peux rapporter aux villas et chambres d'hôtes? Alors, oui, c'est possible pour autant qu'il y ait un service, qu'il y ait un service hôtelier. C'est valable également pour les complexes hôteliers. Donc, on peut imaginer qu'une villa avec une chambre d'hôtes soit soumise à cette majoration de surfaces en fonction de la partie hôtelière. Maintenant, il faut bien préciser que c'est en fonction du service. Quant à la définition de l'hôtellerie, eh bien!, nous nous appuyons simplement sur la définition de la Société suisse du crédit hôtelier, on n'a rien inventé pour dire ce qu'était un hôtel ou une institution hôtelière.

Le député (suppl.) Raphaël Fournier souligne les avantages de cette boîte à outils et il se fait du souci déjà pour les informations et la formation que l'on va devoir donner plus avant à nos partenaires que sont les communes. Je vous rappelle que c'est un instrument essentiellement à l'usage des communes et bien sûr des citoyens. Lui dire que les

informations sont prévues cet automne. Elles vont être organisées à partir du mois de septembre pour pouvoir clarifier tous les points encore à clarifier et puis orienter les communes, de telle façon que nous puissions aussi rapidement que possible mettre en service la loi, l'ordonnance, l'idéal étant bien sûr le 1er janvier 2018.

Le député Urban Furrer pour le groupe CSPO également explique que c'est finalement une excellente clarification dont nous disposons avec cette ordonnance qui complète une loi sur laquelle nous nous sommes vraiment penchés avec assiduité. Je vous rappelle les 2 lectures extrêmement pointues.

Là également, le député Aron Pfammatter a rapporté les décisions qui ont été prises de supprimer certains articles et je crois que c'était très important de supprimer certaines notions de l'ordonnance, ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons un outil à disposition qui permet une application rationnelle de cette loi, avec laquelle on peut être totalement ou pas totalement d'accord, mais qui, pour ma part, constitue d'ores et déjà un pas en avant et une progression pour l'ensemble des communes du canton.

Le député Ismaël Perrin pour le groupe PDCB a relevé également la notion de «minime importance», je ne reviendrai pas là-dessus. Il a parlé de renonciation à fixer des distances pour les annexes et les petites constructions. Là, les conditions n'ont pas changé, elles ressortent de l'article 8 alinéas 2 et 3 de la loi et il a été maintes fois répété qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer des plans d'affectation spéciaux, c'est également quelque chose qu'on trouve dans le message de la loi. Des dépôts de matériaux pas soumis à autorisation pour moins de 3 mois, cette disposition n'a pas du tout été changée et, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, un aménagement non durable (moins de 3 mois ou parfois de 6 mois) ne peut pas être soumis à autorisation de construire. Le nombre de membres de la CCC, alors effectivement le nombre pair a été volontairement déterminé ou plutôt il s'est imposé. Il apparaît justifié d'avoir 3 membres externes et surtout, au-delà du nombre, les 3 services les plus concernés par les projets. Il y avait un service complémentaire qui était celui des forêts et du paysage qui, anciennement, siégeait également et étant trop souvent ou quasiment toujours non concerné par les projets, il a demandé à pouvoir retirer son membre. Cela étant, je crois que tout le processus décisionnel est réglé pour éviter que toute décision ne porte problèmes en finalité et, dans la pratique, si c'était le cas, il est clair que c'est la voix du président qui pourrait être utilisée comme c'est le cas d'ailleurs au Grand Conseil. Transfert d'indice, je n'y reviendrai pas, j'en ai parlé. Pour le reste, bien sûr, c'est à l'usage que l'on verra si les décisions qui sont prises sont les bonnes, et c'est évident que certainement, dans les prochaines années, à l'usage, eh bien!, on aura également l'obligation de revenir devant vous avec les conclusions et peut-être des modifications qui seraient souhaitées, mais je crois qu'aujourd'hui nous avons une boîte à outils qui devrait nous permettre de faire un bout de chemin et c'est ce bout de chemin que cette ordonnance va nous permettre d'entamer.

Le député (suppl.) Arnaud Dubois pour le groupe PLR a mentionné également la rapidité, la rapidité de mise en place, et je crois que c'est également un atout si nous pouvons aussi continuer d'aller de l'avant rapidement et mettre maintenant en service cette loi avec son ordonnance. Il a souligné l'intérêt pour l'hôtellerie d'avoir cette augmentation de densité, ce 45% supplémentaire, souligné également l'extension de compétences de la CCC, avec le pouvoir du président et puis, finalement, il a souligné également l'article 24 avec les ouvertures informatiques, et il nous encourage à entrer en fonction très rapidement en tenant compte des besoins qui sont actuels.

Alors, le député Charles Clerc, à l'image de son collègue UDC du Haut-Valais, était contre cette entrée en matière. Il a parlé des petites constructions, là également j'ai donné les définitions et je n'y reviendrai pas. En ce qui concerne les annexes, je rappellerai à M. le député Charles Clerc que l'article 7 de l'AIHC exige que les dimensions des annexes soient fixées. En ce qui concerne les constructions souterraines, les objectifs étaient de préserver les surfaces vertes (art. 14 al. 8) et pour ce qui concerne les barrières et les remblais, c'est exactement similaire à l'ancienne ordonnance, donc aucun changement nécessité.

Et je terminerai avec le député Aron Pfammatter..., non encore les Verts après le député Aron Pfammatter qui, lui, a été extrêmement actif, et je dois le souligner et le remercier, un engagement très fort et dans le travail sur la loi et dans le travail également sur cette ordonnance. Je crois qu'on l'a dit, quelqu'un l'a dit, je crois que c'est le député Michael Graber, c'est un des éléments qui sera un élément fort de cette législature de mettre en service cette nouvelle loi et son ordonnance. Et je crois que les modifications qui ont été apportées, je suis d'accord avec lui, elles étaient nombreuses, elles étaient positives et on peut regretter de ne pas avoir eu la discussion simultanée à la loi mais, pour nous, pour pouvoir créer, jeter les bases d'une ordonnance cohérente, il fallait attendre les décisions finales de la loi. Par contre, on avait déjà fait une pré-information sur le contenu de cette ordonnance, je dirai pour ne pas prendre de retard et puis surtout avoir une vision claire et commune sur les travaux que nous allions mener. Les points faibles de la loi, il en a sortis 4. Le premier, c'est cette guerre ou cette querelle d'indice où il dit qu'il ne faut pas donner du travail aux juristes, mais, comme il l'a dit également, les communes peuvent renoncer, peuvent renoncer à l'indice, elles peuvent renoncer à la distance aux limites. L'article 40 qui a également défrayé la chronique, qui est capable, est-ce que c'est une loi pour les citoyens? Moi, je rappelle tout de même que si on veut une loi pour les citoyens, il faut aussi une loi qui permette d'économiser au maximum les recours, les erreurs dans les travaux et c'est dans cet esprit-là qu'à l'origine le Conseil d'Etat avait proposé une solution beaucoup plus restrictive, qui a été d'abord rejetée, réintroduite en deuxième lecture et puis, finalement, adaptée, modifiée selon le projet que vous avez aujourd'hui au niveau de l'ordonnance; ce qui fait que, finalement, c'est le verre ni à moitié plein et ni à moitié vide, qui ne donnera peut-être satisfaction à personne, mais là aussi c'est à l'usage que l'on pourra juger de la performance de cet article de l'ordonnance. Et on écouterà les communes qui seront les premières concernées parce que c'est chez elles que les dossiers viennent en retour s'il y a des imprécisions.

En ce qui concerne l'article 24 sur effectivement les fameux 7 exemplaires à remettre. Je crois qu'on peut tous partager cette approche, en souhaitant que la variante informatisée arrive aussi rapidement que possible. Cela passe par des engagements financiers mais aussi par des engagements de personnes et c'est aussi pour cela que nous avons besoin de personnel supplémentaire mais je crois que c'est une priorité également chez nous et on aura l'occasion d'en reparler, je pense, durant cette législature.

Voilà, je crois qu'on est à peu près au terme de ce que nous demandait le député Aron Pfammatter. Il a encore souligné la mise en protection des bâtiments avec cette possibilité, dans le cas où cette protection est accordée, d'avoir une conversion d'utilisation et d'en faire une résidence secondaire. Je crois qu'effectivement c'est aussi une des visions que nous avons et qui est quelque chose de positif.

Et puis, finalement, j'en viens au député (suppl.) Lucien Barras pour les Verts. Il a émis une série de remarques concernant l'avantage de pouvoir travailler d'une manière intercommunale. Je crois que c'est aussi une des volontés de l'Etat d'ouvrir, de pouvoir avoir ces plans intercommunaux qui permettraient un bien meilleur aménagement du territoire. Il a souligné également les compétences de la Commission cantonale des constructions. Il a souligné le problème des dossiers de «minime importance», auquel j'ai répondu et en précisant également les exigences qu'il fallait, au minimum, pour pouvoir déposer un dossier, à savoir un CFC de dessinateur. En ce qui concerne l'indice IBUS, je crois qu'on est tout à fait tous d'accord que ce sera un calcul qui va simplifier, qui justifie et qui explique les majorations nécessaires dès lors que l'ensemble de la surface est compté dans l'appréciation. Et bien sûr, une mise en service le plus rapidement possible, c'est ce que nous allons nous empresser de faire dès lors que ce dossier sera définitivement accepté après que vous ayez voté le détail.

Dans l'intervalle, je vous remercie d'avoir accepté cette entrée en matière et, maintenant, il nous reste à passer à la lecture de détail.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zur Abstimmung zur Genehmigung der Bauverordnung.

L'ordonnance sur les constructions (OC) du 22 mars 2017 est approuvée in globo par 105 voix contre 19.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

7. Compte 2016

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Rechnung 2016

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Discussion générale:

Schmid Manfred, Grossrat, CVPO

Mit Bruttoinvestitionen von 496 Millionen in diesem Departement hat der Kanton Wallis im vergangenen Jahr in etwa in der gleichen Höhe investiert wie in den vergangenen Jahren - so weit, so gut.

Es sind auch, wie bekannt ist, rund 92 Millionen unter dem Voranschlag 2016 investiert worden. Vorab bei der 3. Rhonekorrektur und der Nationalstrassen konnten die geplanten Volumen von rund 110 Millionen nicht umgesetzt werden. Diese Tatsache stört die CVPO aber ganz sicher. Einerseits geht es mit der A9 im Oberwallis nicht so vorwärts wie geplant, und andererseits bedeuten Aufträge für Unternehmen Lohn für Arbeitnehmer, und wirtschaftliche Aktivitäten kann der Kanton Wallis immer brauchen.

Zwei Aspekte in der Rechnung 2016 scheinen uns besonders wichtig, und hier fordert die CVPO den Staatsrat auf, zu handeln:

- Laut Rechnung und dem Bericht der FIKO ist bis heute immer noch nicht klar, wie viel der Bund an der 3. Rhonekorrektur bezahlen wird. Die verschiedenen Ansätze schwanken jährlich, ja selbst die betroffenen Gemeinden haben in dieser Frage keine finanzielle Planungssicherheit. Und in der Rechnung 2016 wird neu mit einer neuen Annahme gearbeitet. Dieser Punkt ist mit einer kantonalen Gesetzgebung endlich dringend zu definieren, da ja bereits seit einiger Zeit gebaut wird an diesem Jahrhundertwerk.
- In einem zweiten Punkt erwartet die CVPO vom Staatsrat in der Zukunft mehr Flexibilität. Die Saldi der verschiedenen Fonds in dem Departement wurden auch im FIKO-Bericht aufgelistet. Dabei sticht vorab der Fonds für schweizerische Hauptstrassen in der Höhe von sage und schreibe 182 Millionen besonders heraus. Seit 2010 werden hier rund 150 Millionen platziert, zwischen 22 bis 50 Millionen pro Jahr. Geld, das für unsere Strassen vorgesehen ist, wie wir meinen zu wissen. Meine Damen und Herren, Jahr für Jahr wird um Beträge für unseren Strassenbau und Strassenunterhalt diskutiert. Und in der gleichen Zeit werden Reserven geschaffen von zig Millionen. Die Qualität unserer Strassen wird immer schlechter und in einem goldenen Tresor werden bald 200 Millionen gehortet. Die CVPO fordert den Staatsrat auf, die eigenen Spielregeln zu ändern - ist auch in der

Kompetenz der Regierung - und die nötigen Mittel, die ja laut Rechnung 2016 vorhanden sind, dringend und nötig in die Projekte zu investieren. In finanziell angespannten Zeiten erwarten wir von der Regierung und vom Departement proaktives Verhalten, auch bei der Verwaltung von bestehenden Fonds.

Gerne erwarten wir vom Departementsvorsteher die nötigen Antworten auf die aufgeworfenen Fragen und danken dem Staatsrat und den Dienststellen für ihr Engagement im vergangenen Rechnungsjahr 2016.

Ich danke.

Bender Benoît, député, PDCB

Le groupe PDCB a analysé avec attention les comptes 2016 du département ainsi que les rapports de la commission des finances et de la commission thématique concernée.

Nous n'allons pas commenter ces comptes considérés comme très bons mais faire des remarques d'ordre général, importantes pour les futurs budgets.

Ce département est vital du point de vue économique pour nos PME valaisannes car il représente à lui tout seul des dizaines de millions d'investissements. Le groupe PDCB est très satisfait de la politique soutenue d'investissements proposés par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'investissements moteurs et indispensables pour notre économie.

Nous réitérons le souhait d'avoir pour le budget 2018 des investissements importants comme les années précédentes mais plus réalistes. Inutile de mettre au budget des montants qui ne peuvent être tenus, même si les recours ne sont pas prévisibles. Il s'agira pour le budget 2018 d'être attentif à la capacité de pouvoir réaliser ces dits investissements fixés par le Conseil d'Etat. Nous parlons surtout pour les routes nationales.

Pour Rhône 3, nous avons bien compris le décalage dû au référendum. Par contre, comme la commission des finances et mon collègue tout à l'heure, le groupe PDCB exige que la participation de tiers soit fixée rapidement dans un cadre légal. Il en résulte un grand retard d'encaissement pour le canton avec un risque de prescription.

Notre groupe est, par contre, très satisfait des importantes provisions faites dans le fonds d'investissements du 21^e siècle et dans le compte de financements spéciaux pour le département concerné. Nous avons, Mesdames et Messieurs, des dizaines de millions de réserves de travail pour nos PME valaisannes - normalement valaisannes. Ces différents fonds représentent ainsi un bon système de régulation du double frein aux dépenses et à l'endettement. N'oublions pas, par exemple, pour les routes nationales, que la part cantonale s'élève à 4% contre 96% en charge de la Confédération. Ainsi, une provision cantonale de 4% sur les routes nationales, comme celle mise par le département fin 2016 dans les comptes de 3'788'000 francs permettra des travaux de 94'700'000 francs, un effet multiplicateur énorme car fortement subventionnés par Berne.

Finalement, c'est avec satisfaction que le groupe PDCB a pu constater le rattrapage total en 2016, solde en 2017, des subventions à verser aux communes pour l'entretien des cours d'eau. Rattrapage vous dites, oui mais... Pour la petite histoire, rattrapage qui a pu être réalisé grâce à l'encaissement de participations communales à l'entretien des routes suite à une erreur dans le budget. Finalement, les communes ont payé aux communes. Plaisanterie à part, ce problème de retard de subventions dues aux communes ou de durées de paiement trop longues desdites subventions devra être analysé ces prochains mois par le nouveau chef du Département des finances.

Finalement, félicitations pour l'initiative du département d'investir 5,1 millions non budgétés pour les routes principales suisses et autres routes vu que la déviation des Evouettes n'a malheureusement pas pu débiter en 2016, décision ô combien importante vu l'état de certaines routes cantonales.

Le groupe PDCB tient à remercier le chef du département et ses collaborateurs pour leur travail.

Merci pour votre attention.

Dubuis Julien, député, PLR

A la lecture détaillée des comptes du DTEE, le groupe PLR émet les remarques suivantes:

De manière générale, nous constatons que le compte est largement inférieur au budget et dégage un bénéfice de 25 millions. Le groupe PLR s'inquiète de ce phénomène qui n'est pas propre à l'année 2016. Le DTEE a largement contribué à l'effort d'économies afin de redresser les finances cantonales. Néanmoins, malgré ses sacrifices, les investissements ne correspondent pas aux montants budgétisés. Nous déplorons cette situation et exigeons du chef du département une meilleure budgétisation à l'avenir et une meilleure planification des grands projets afin de présenter un budget le plus réaliste possible. Nous y veillerons en décembre.

Le groupe PLR déplore que le Service des routes et cours d'eau ait préféré financer la route de contournement des Evouettes par le budget ordinaire alors que 10 millions à prélever sur le fonds des infrastructures du 21e siècle ont été octroyés par ce Parlement.

Concernant le projet Rhône 3, le groupe PLR s'associe à la commission des finances et demande expressément au Gouvernement de clarifier la participation de la Confédération et celle de tiers afin que ce grand projet de sécurisation du Rhône puisse se poursuivre et que son financement soit assuré.

Le groupe PLR remercie tous les collaborateurs du DTEE pour leur travail et merci pour votre écoute.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO

Die Fraktion der SVP Oberwallis hat die Rechnung 2016 des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt sorgfältig geprüft und möchte auch hierzu punktuell Stellung beziehen.

In der Laufenden Rechnung ist der Ertrag im Vergleich zum Vorjahr um 5 Millionen Franken auf 180 Millionen Franken gesunken, während der Aufwand um dieselbe Summe auf 268 Millionen Franken angestiegen ist. Auch hier stellt die SVPO einen Fortgang der stets monierten Entwicklung fest, dass sich die Schere zugunsten der Ausgaben immer weiter öffnet. Das ist nachlässiges Haushalten, und das trotz der doppelten Schulden- und Ausgabenbremse. Dieser Zustand verdeutlicht aber, dass ein solches Instrument eben unabdingbar ist, stünden wir sonst gewiss noch schlechter da.

Doch zurück zur Rechnung. Die Bruttoinvestitionen sind um 92 Millionen Franken tiefer ausgefallen. Abweichungen sind vor allem bei den Nationalstrassen und der Rhone zu orten. Dies war ein notwendiges Übel, denn beabsichtigte die Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau offenbar, den Rückstand bei den Subventionszahlungen an die Gemeinden bezüglich Unterhalt der Flussläufe aufzuholen. Aus Sicht der SVPO war dies angemessen. Die versprochenen Gelder an die Gemeinden dürfen nicht auf die lange Bank geschoben erwerben, wenn man bedenkt, mit welchem Eifer der Staat sonst Aufgaben an dieselben weiterzureichen gedenkt. Jedenfalls sind wir davon überzeugt, dass die Strategie der Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau dem Staatsrat schon früher bekannt gewesen sein muss und das Budget betreffend Investitionen diesbezüglich hätte korrigiert werden müssen. Wir schliessen uns daher der Forderung der FIKO an, dass das DVBU hier inskünftig realistischer budgetieren muss.

Abschliessend auch noch ein Wort zu den Ausgaben betreffend Rhonekorrektur oder besser gesagt zu den Einnahmen. Die Beteiligungen seitens Bund und Dritter fließen zu spärlich, worin wir mit der FIKO einig gehen. Es mangelt an der erforderlichen kantonalen Gesetzgebung über die Finanzierung der Arbeiten. Umgehender Handlungsbedarf ist angezeigt, vor allem auch deshalb, weil sich das Volk mittlerweile nun positiv zur 3. Rhonekorrektur ausgesprochen hat. Lassen wir das Volk nicht auf das warten, wonach es verlangt hat.

Seitens der SVP Oberwallis gibt es zur Rechnung des DVBU keine weiteren Bemerkungen.

Ich danke Ihnen.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA a analysé le compte 2016 du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Le groupe AdG/LA constate que le compte du département se clôture avec un excédent de charges de 88 millions, de 20 millions supérieur au budget - à ce titre, je n'ai pas tout à fait saisi l'intervention de mon collègue PLR qui disait que le compte était bénéficiaire -, donc de 20 millions supérieur au budget. Ce dépassement s'explique principalement par des charges supplémentaires du même montant. Le groupe de produits 22 Protection contre les dangers hydrologiques enregistre un dépassement grandement expliqué par le paiement intégral aux communes de l'entretien des cours d'eau latéraux. Nous apprenons dans le rapport de la commission des finances que ce rattrapage a été possible suite à une erreur dans la budgétisation des participations communales à l'entretien des routes. Nous souhaiterions être informés sur les raisons de cette erreur et si une erreur a également été générée dans le budget 2017.

Comme annoncé lors de l'entrée en matière, le groupe AdG/LA s'étonne que, pour la deuxième année consécutive, de fortes différences sont constatées au niveau des investissements des routes nationales et du Rhône. En 2 ans, 125 millions n'ont pas été investis dans les routes nationales et 55 millions pour le Rhône. Globalement, au niveau des comptes d'investissements, près de 24% des montants des investissements n'ont pas été engagés. Conscient de la difficulté de planification des grands projets, le groupe AdG/LA s'associe à la remarque de la commission des finances qui demande une budgétisation plus réaliste. Nous souhaiterions également recevoir des informations du chef du département sur les raisons qui ont mené à cette situation. Nous souhaiterions également être informés sur la situation 2017 et savoir si les montants budgétisés pourront être engagés.

Nous tenons à remercier les employés du département, le chef du département, M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, la commission de l'équipement et des transports et la commission des finances pour le travail effectué.

Je vous remercie pour votre attention.

Métraiiller Serge, député, PDCC

Vous conviendrez que nous ayons une analyse toute différente du département du chef du Gouvernement que pour les autres. En effet, lorsque les dépenses sont inférieures au budget, dans les autres secteurs, nous nous réjouissons, en disant qu'il y a une maîtrise des coûts et des économies, et lorsque dans le cadre du département de Jacques Melly, c'est le contraire, on a plutôt tendance à le déplorer. C'est en tout cas le cas pour le groupe PDCC puisque, effectivement, il s'agit d'investissements et les investissements génèrent des travaux, sont bons pour l'économie, et lorsqu'on sait les effets multiplicateurs qu'ont ces investissements, eh bien!, le groupe PDCC émet des regrets et a des inquiétudes. Bien chers collègues, 70,5 millions dans les routes nationales n'ont pas été investis cette année, ce qui est énorme, surtout sachant la clé de répartition qui a été relevée par bon nombre d'entre vous: 96% payé par la Confédération et 4% seulement par nos soins. Vous admettez avec nous qu'il s'agit de chances manquées, que nous ne pouvons pas tout à fait comprendre. La question est, comme chaque année et de manière récurrente, les investissements ne correspondent pas au budget alloué, dès lors, la question que se pose le groupe PDCC: avons-nous les structures nécessaires et les compétences pour réaliser les travaux que nous souhaitons et dont nous nous donnons les moyens? En effet, nous avons donné des dates pour l'achèvement de l'A9; ces délais sont-ils encore raisonnables au vu justement de ces reports? Nous ne sommes pas convaincus que les reports, par optimisme,

par recours ou autres, soient les véritables raisons. Il en est de même pour la troisième correction du Rhône puisqu'on voit que moins de 50% du budget alloué a été réellement effectué. Il y a des mesures sécuritaires qui sont urgemment à construire. Là également, avons-nous suffisamment de ressources pour réaliser les travaux qui doivent être en cours? Ces travaux sont hyper importants et leurs conséquences, c'est que, on l'a bien compris, et la commission des finances a eu raison, 83% a été annoncé comme subsides de la Confédération et on atteint uniquement 62%, ce qui fait qu'on construit moins mais on paie tout autant. Donc, la question est de savoir: qu'allons-nous faire et quelles sont les mesures que va prendre le chef du département pour corriger ces éléments?

Au niveau du Service des routes et des transports, nous avons relevé, l'année dernière, que les budgets étaient ridiculement bas, ridiculement bas, et, malgré cela, nous constatons que le GP 11, il s'agit de la construction, de la rénovation et de l'entretien des routes cantonales, n'utilise pas la totalité de son budget puisqu'il est inférieur de 20%. Comment est-ce possible, dès lors, de pouvoir arriver à maintenir l'état de nos routes qui, au vu des indicatifs, se répareraient d'elles-mêmes puisque, en 2013, nous avions un taux de 2,85, donc extrêmement mauvais, et actuellement nous sommes, sauf erreur, à 2,28, donc il y a une amélioration de nos routes sans rien faire..., seraient-elles comme les lézards qui ayant coupé la queue, celle-ci repousse de manière automatique? Nous posons la question puisque, de l'avis de l'ingénieur cantonal, il faudrait 700'000 m² de revêtement pour arriver au résultat de maintenir l'état de nos routes et nous en avons fait 136'000. Cherchez un petit peu l'erreur... mais, comme disait Churchill au sujet des statistiques: les seules que je crois, c'est celles que j'ai trafiquées moi-même. Nous saluons effectivement le paiement en retard des subsides pour les routes et cours d'eau, même s'il y a eu une argutie ou un problème ou, je dirai, une compensation entre le canton et les communes.

Pour le Service des bâtiments, nous relevons que la fortune de l'Etat diminue, certes de peu, de 1,2% mais nous sommes, avec l'indice Schröder, en dessous des 70%. Afin de mieux comprendre à quoi cela ressemble, nous souhaiterions obtenir du chef du département quel est le montant de cette perte afin que nous puissions, dans les budgets ultérieurs, arriver à mettre des chiffres et peut-être prendre des décisions conséquentes en la matière.

Vous voyez, nous estimons qu'il n'est pas bon de s'enorgueillir chaque année, lors du budget, et de dire: nous allons faire des investissements conséquents, pour terminer par les réaliser à 70%. Il faut voir les conséquences comme vous l'avez dit tous. Nous pensons qu'il faut mettre des moyens en hommes pour réaliser ce dont le Valais a besoin car les budgets que nous avons alloués, c'étaient des budgets minimums pour certains secteurs et surtout extrêmement nécessaires.

Nous vous remercions pour votre attention.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Im Jahresbericht 2016 darf der Departementsvorsteher des DVBU auf viele im vergangenen Jahr geplante, angefangene und realisierte Projekte zurückblicken. Er schreibt, dass es auf das Ende einer Legislatur ein geeigneter Moment sei, um auf getroffene Entscheidungen und deren Wirksamkeit Bilanz zu ziehen. Wir von der CSPO können hiermit ihm sagen: Ziel erreicht!

Sicher gibt es den einen oder anderen Punkt, den man ankreiden kann. Es ist leicht, im Hintergrund zu fluchen, dass dieses oder jenes Projekt noch nicht gemacht wurde. Stellt man gleichzeitig die verfügbaren finanziellen, personellen und technischen Aspekte gegenüber, sieht die ganze Angelegenheit schon etwas anders aus.

Ich gehe hier nicht auf jede Dienststelle ein und beschränke mich auf die Kantons- und Nationalstrassen sowie auf die Jagd und Fischerei.

In den Kantonsstrassen konnte man gegenüber dem Vorjahr die notwendigsten Unterhaltsarbeiten tätigen. Man hätte zwar noch etwas Geld übrig gehabt, um mehr zu

machen. Dennoch konnten einige Projekt in Angriff und abgeschlossen werden. Erfreut aus unserer Sicht im Oberwallis ist sicher das Projekt der Sanierung Salinaplatz in Brig-Glis, welches einen Mehrwert für die ganze Stadt ist. Ebenfalls sind wir in meiner Heimatgemeinde zufrieden, dass es mit der Umfahrung Stalden vorwärts geht und die umfangreichen Arbeiten begonnen werden konnten.

Erwähnen will ich jedoch, dass im Jahresbericht auf zahlreiche sanierte und verbesserte Fussgängerquerungen verwiesen wurde. Ich beanstande hier, dass Fussgängerstreifen nicht nur saniert und verbessert wurden, sondern auch einfach ausradiert und entfernt wurden. Hier wurde die Kommunikation vernachlässigt und dieses Vorgehen stiess vielerorts auf Unverständnis und Kopfschütteln, zumal dies zum Teil 2 Wochen nach Schulbeginn gemacht wurde.

Zudem will ich noch auf die damals dringenden notwendigen 10 Millionen aufmerksam machen, welche für die Umfahrung Les Evouettes aus dem Fonds des 21. Jahrhunderts für Infrastrukturprojekte entnommen wurden und nur gerade zu 2% gebraucht wurden. Hier wurde wahrscheinlich die Rechnung ohne den Wirt gemacht, denn hier ist man noch nicht so weit.

Sorgen bereitet uns das Gerücht, dass in der Dienststelle für Mobilität im Kreis 1 Oberwallis, wo der Kreischef in seinen verdienten Ruhestand treten wird, die Stelle noch vakant ist oder vielleicht auch bleibt. Hier haben wir gerne eine Antwort vom Departementschef, damit hier Ruhe einkehrt.

Im Nationalstrassenbau läuft es nach Programm und praktisch auf der ganzen noch fehlenden Autobahnstrecke im Oberwallis wird gearbeitet. Verzögerungen sind hier nicht der Dienststelle in die Schuhe zu schieben. Wir selber sind schuld, wenn wir ständig einsprechen und somit künstlich Verzögerungen herbeiführen.

Im vergangenen Spätherbst konnten wir ein schönes, wenn auch kurzes Teilstück zwischen Susten und Gampel dem Verkehr übergeben. Ein Stück Autobahn im Oberwallis, welches schon nicht mehr wegzudenken ist. Wir können an diesem Teilstück wahrnehmen, wie es einmal sein wird, wenn die ganze Autobahn fertig ist. Bereits im kommenden Jahr soll wiederum ein Teilstück eröffnet werden und so kommt es langsam aber sicher zu einem lange ersehnten Ziel: die Fertigstellung der A9.

Die Jagdabteilung und die grossen Probleme mit dem Wolf. Während sich im Unterwallis die Angriffe auf Nutztiere noch in Grenzen halten konnten, wurde das Oberwallis, und hier vor allem die Augstbordregion, arg in Mitleidenschaft gezogen. Nachgewiesene 157 Nutztiere mussten im vergangenen Jahr quallvoll auf Weiden verenden oder mussten wegen den zu grossen Verletzungen notgeschlachtet werden. Es sind nicht nur diese 157 Nutztiere, die verenden mussten. Es sind 157 Nutztiere, die einem Züchter und Nebenerwerbsbauern gehören, welcher jahrelange Arbeit in seine Tiere und Rasse hineinsteckte. Auch wenn jedes dieser Tiere auf eine Art finanziell entschädigt wurde, das Leiden der Tiere und die jahrelange Arbeit und Freude an diesen Tieren kann nicht mit Geld entschädigt werden. Viele Nebenerwerbsbauern schmeissen den Bettel hin und sagen sich, dass doch unsere Landschaft verganden soll, wenn sie nicht mehr Unterstützung erhalten.

Hier ist das Departement mit seiner Dienststelle gefordert, alles zu unternehmen, damit diese Bestien unseren Kanton oder noch besser unser Land wiederum verlassen. Wir sind uns bewusst, dass dies kein Leichtes sein wird - wir von der Politik sind dies der Bevölkerung jedoch schuldig.

Ich komme zum Schluss und will keine weiteren Kritiken anbringen. Ich suche das Gute in der Arbeit der Dienststellen und von dem hat es genug. Kritisieren sollte eigentlich nur der, der es besser machen kann.

Wir von der CSPO danken dem Departementschef und seinen Dienststellen für die geleistete Arbeit zum Wohle unserer Bevölkerung und unserem schönen Kanton.

Ich danke.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Les Verts ont regardé attentivement les comptes du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Ils sont plus circonspects pour la bonne tenue des comptes du DTEE comparés aux 4 autres départements. En effet, nous pouvons remarquer un écart de plus de 100 millions de francs, que ce soit au niveau des dépenses et des recettes. Ces différences proviennent non pas du compte de fonctionnement mais du compte d'investissements. Monsieur le conseiller d'Etat, ces écarts substantiels sont récurrents et dans le même ordre de grandeur chaque année. Cette année, cette baisse se situe à environ 30%, ce qui est considérable.

Le groupe des Verts croit tout à fait à la bienveillance du Conseil d'Etat concernant ces investissements. Cependant, les Verts tiennent à rappeler que ces investissements sont autant d'argent qui manqueront à nos PME et donc au Valais.

Nous savons d'ores et déjà que la cause de cette baisse d'investissements provient de recours. A ce propos, les Verts vous invitent à répondre: qui fait recours contre ces investissements, des privés, des collectivités ou des organisations? Que fait le Conseil d'Etat pour répondre au plus vite à ces recours?

Le groupe des Verts vous invite également:

- à mettre en place une priorisation des investissements, notamment en matière de routes, comme l'a effectué le canton des Grisons, canton qui possède la même topographie que le Valais,
- à mettre en place le projet de mobilité le plus rapidement possible, projet qui vient du Service des routes, transports et cours d'eau,
- à soutenir vos investissements prévus au budget, quitte à être moins optimistes, mais à s'y tenir impérativement.

Pour finir, le groupe des Verts tient à remercier tous les membres du département pour leur travail.

Merci bien pour votre attention.

Rey Serge, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC du Valais romand a bien analysé les comptes du département et, dans l'ensemble, il n'a pas de remarques particulières à formuler, hormis 3 éléments qui doivent, pour l'avenir, être étudiés rapidement.

Entretenir, c'est prévenir. Le canton du Valais compte actuellement environ 1'800 km de routes dites cantonales. Ces routes sont malheureusement pour 36% dans un mauvais état selon le rapport 2015 de la commission de gestion. Les causes peuvent être d'origine naturelle, d'origine climatique ou liées directement à un trafic toujours plus important et avec des véhicules toujours plus lourds. Notre crainte relative à ces routes est que si nous ne nous donnons pas les moyens de les entretenir, nous atteindrons une phase où toutes nos routes seront délabrées et sans moyens de les remettre en état. La Confédération investit environ 1,7% net du montant de la valeur à neuf des routes pour l'entretien de celles-ci, tout comme le canton de Neuchâtel également. Selon le rapport 2015 de la commission de gestion, ce taux devrait être idéalement de 2% en Valais. Selon ce même rapport, le Service des routes, transports et cours d'eau estime la valeur de nos routes à environ 2 milliards et il considère qu'il faudrait idéalement un montant annuel de 120 millions de francs pour maintenir ces infrastructures. Si vous considérez qu'actuellement le coût d'entretien de ces routes se monte à 65 millions, à savoir environ 6 francs le mètre carré, il manque actuellement 55 millions de francs pour maintenir nos routes dans un état acceptable ou pour en améliorer l'état général.

L'entretien des bâtiments appartenant au canton nous laisse également perplexes. Selon un responsable de service, l'état de nos bâtiments est jugé acceptable. Que signifie ce terme «acceptable»? Les travaux d'entretien doivent s'inscrire dans une perspective de

conservation des bâtisses. Ils doivent permettre de les maintenir dans un bon état. Ils doivent surtout préserver leur valeur matérielle et également culturelle et historique. La norme SIA 469 nous donne des indications intéressantes sur des éléments d'entretien courant ou d'entretien lourd. Notre proposition serait de constituer des fonds de réserve liés à chaque bâtiment de l'Etat et ainsi pouvoir avoir de l'argent réalisable à court terme pour faire de l'entretien ou de la rénovation. Faire des économies sur l'entretien n'est jamais un bon calcul. Négliger ou retarder l'entretien courant n'est pas du tout rentable car cela peut occasionner des dommages dont les coûts subséquents seront bien plus élevés que les frais d'entretien économisés. Selon certains indices bancaires, ce fonds devrait se monter à environ 1% de la valeur d'achat du bien. Afin de simplifier la mise en place de ces fonds, un ratio pourrait être également utilisé. Ce ratio serait que ce fonds de rénovation se monte à une année de charges effectives sur ce bâtiment. Cette façon de faire est couramment utilisée dans des copropriétés de notre canton. Pour le financement de ce fonds et générer ainsi du cash, la vente d'une partie des actifs immobiliers pourrait être envisagée, avec l'avantage certain de diminuer également les charges relatives à l'entretien de ces bâtiments. Pour information, en Valais, la surface utilisée par chaque employé d'Etat est environ de 40 m²; à Genève, dans le privé, cette surface est de 14 m².

Pour terminer, l'extraction des graviers du Rhône nous rapporte environ 1,9 million. En cas de problèmes liés à ces extractions qui pourraient entraîner des ruptures de digues, des problèmes géologiques ou écologiques, qui devra assurer les responsabilités?

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

Merci de vos interventions. Je vais les reprendre peut-être l'une après l'autre, de nouveau par ordre chronologique.

Mais, parlons tout de suite d'un dossier que tout le monde a relevé: c'est le ratio entre les investissements proposés et ceux réalisés, particulièrement si l'on parle des routes nationales. Alors, première chose, je m'inscris en faux dans la remarque de dire que c'est récurrent. On était quasiment arrivé, il y a 3 ans, à niveau, à quelque 10 millions ou 15 million près, à réussir à investir le montant complet, à dépenser le montant complet. Ensuite, que ce soit en 2016 et en 2017, nous avons eu différents problèmes, on ne va pas les reprendre, vous les connaissez, donc les oppositions, des problèmes techniques dans la reprise des travaux au tunnel de Riedberg. Mais, j'aimerais juste rappeler que lorsque l'on parle d'investissements à hauteur de 200 millions, il suffit qu'il y ait le moindre retard (de 250 millions pour être précis), donc le moindre retard de quelques semaines, vous divisez 250 millions par 200 jours ouvrables, vous voyez le nombre de jours et le nombre de millions par jour qui n'est pas investi. Mais, j'aimerais quand même rassurer celles et ceux qui ont, à juste titre, dit que quand on ne pouvait pas dépenser les investissements, c'est de l'argent qui ne va pas dans les entreprises. Dans le cadre de la construction de l'autoroute, il faut savoir que les travaux seront réalisés. Ce ne sont pas des travaux auxquels nous renonçons. Ce sont des travaux qui sont simplement lissés, décalés dans le futur et je crois que le député Serge Métrailler, directeur de l'association des entrepreneurs, sait à quel point un chantier ne peut pas être figé sur une durée de 12 mois par exemple, surtout lorsque l'on compte y investir plusieurs centaines de millions. Il y a une part de risques et je reconnais qu'il y a eu un certain optimisme lorsque nous avons budgétisé l'autoroute pour 2016. Pourquoi? Parce qu'on s'est basé également sur les projections de l'Office fédéral des routes qui a fait une estimation sur 4 ans et c'est même l'Office fédéral des routes qui nous avait découragés de reprendre les travaux du tunnel de Riedberg à connaissance du dossier, en disant: il y a encore des incertitudes en termes techniques, on ne va pas devoir arrêter une

deuxième fois les travaux. Donc, on s'est retrouvé avec un budget un peu surévalué, vous y ajoutez les oppositions, on ne peut pas démarrer la tranchée couverte de Rarogne, d'autres dossiers comme la traversée de Finges où la mise à l'enquête publique du dossier va être réalisée dans ces prochains jours mais avec de nouveau du retard parce que le dossier était à Berne, il est au DETEC, on ne peut pas faire sauter ces délais. Alors, quand on projette, nous, sur 12 mois différents travaux à coup de 10 millions, 15 millions ou 20 millions par unité et qu'un, 2 ou 3 ne peuvent pas se réaliser pour des raisons toujours justifiées, objectives, eh bien!, nous nous retrouvons dans une situation où, tout d'un coup, on nous dit: mais, dans le fonds, il y a 80 millions, 100 millions qui ne seront pas investis. Vous les retrouvez dans les comptes de financements spéciaux parce que, comme on l'a dit, le montant pour le Valais est de l'ordre de 4% en ce qui concerne les routes nationales. Ce 4% est porté en compte de financement spécial, ça veut dire qu'il sera investi sur les objets parce qu'on doit s'en tenir aux objets prévus, dans une durée maximum de 3 ans. Et je peux vous garantir qu'y compris l'année passée, l'année passée nous n'avons pas épuisé l'investissement prévu, nous avons recouru à des comptes de financements spéciaux qui étaient existants et qui nous ont permis de terminer nos travaux. Donc, ce n'est pas simplement dire: on a perdu cet argent et tout est faux, il faut vous rendre compte de la complexité d'un tel dossier.

Quand on parle du Rhône, ce n'est pas tout à fait la même chose mais quelque part il y a une similitude dès lors qu'on n'a pas pu démarrer quand on voulait. Je vous rappelle que les budgets ont été fixés avant même que l'on sache qu'il y avait un référendum, qu'il a fallu voter, ça nous a quasiment fait prendre une année de retard. Et aujourd'hui surtout, quelqu'un l'a mentionné, c'est dans la structure, dans la structure humaine qu'il faut mettre en place pour pouvoir gérer ce dossier, que nous sommes en train d'améliorer le dossier pour pouvoir réellement monter en puissance et arriver à dépenser ces 100 millions par année dans la correction du Rhône. A ce jour, il y a eu du retard au départ, nous sommes en phase de nomination du futur chef de l'Office des constructions du Rhône et vous allez avoir sur votre table dans le budget les propositions de complément de personnes pour pouvoir avoir réellement une section, un groupe de travail qui soit à même de gérer ce dossier, de gérer ces dossiers, parce que, là aussi, il faut bien vous rendre compte que sur les 160 km du Rhône, il y a des dossiers qui passeront sans discussion. Durant cette année, nous avons quand même procédé à toute une série d'investissements dans les travaux à Viège, Port-Valais, Vouvry, Illarsaz, raffinerie de Collombey, des endroits où il n'y a eu aucune opposition, mais je vous rappelle qu'il va falloir s'attendre également à des oppositions lors de la mise à l'enquête publique de différents secteurs. Donc, nous allons nous attacher à mettre plusieurs secteurs simultanément à l'enquête publique, de telle façon que, s'il y a du retard quelque part, on puisse tout de même avancer ailleurs. Mais vous imaginez à nouveau la complexité de la budgétisation et c'est la raison pour laquelle nous serons heureux d'avoir, avec la nouvelle loi sur le financement du Rhône, et je vais y revenir tout à l'heure, la possibilité de pouvoir lisser d'une année à l'autre si nous n'arrivons pas à tout investir une année et ne pas devoir revenir devant vous pour demander pour l'année suivante.

Voilà, ce ne sont pas des excuses, ce sont simplement des remarques pour vous expliquer à quel point, en comprenant totalement votre position, à quel point à l'intérieur ce n'est pas aussi simple et que, bien sûr, nous avons essayé de mettre en place des mécanismes qui peuvent permettre de corriger cela ou peut-être même de mieux vous informer dans le courant de l'année. Quelqu'un a demandé où nous en étions aujourd'hui. A ce jour, 31 mai - début juin, dans le cadre de la construction de l'autoroute nous sommes exactement dans la cible. Nous avons dépensé ce qui était prévu. Maintenant, est-ce que ça va être la même chose à fin septembre, à fin octobre? Je pourrais peut-être vous informer à ce moment-là et vous expliquer le pourquoi, si toutefois il y avait tout d'un coup un problème récurrent sur un chantier.

Voilà, le député Manfred Schmid pour le groupe CVPO parle également de ce fameux problème de financement de la Confédération de la correction du Rhône. Il y a

aujourd'hui, entre le moment où nous avons voté notre décret et aujourd'hui, l'Office fédéral des routes qui a demandé de renégocier la participation de cet office au financement de la correction du Rhône. C'est la raison pour laquelle nous n'avons plus intégré dans les montants la part de cet office jusqu'à ce que nous ayons une connaissance précise du montant et de la part qui sera consacrée. Nous sommes actuellement en discussion avec l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral des routes pour fixer définitivement ce montant, qui nous permettra également ensuite de clairement identifier la part définitive qui reviendra au canton. Pour le solde, la loi sur la construction du Rhône, le projet de loi est prêt, il va être présenté à mes collègues avant l'été, donc avant la fin du mois de juin, et il devrait être sur votre table à travers votre commission, je pense, pour la rentrée de septembre. Donc, c'est un projet qui avance, c'est un projet éminemment important et qui permettra de régler de manière définitive, souhaitons-le, et ce sera avec votre assentiment bien sûr, le financement de ce projet pour le futur.

M. le député Manfred Schmid dit aussi qu'il faudrait de la flexibilité. Il a constaté qu'il y avait dans les fonds des routes principales suisses 182 millions. Alors, j'aimerais juste rappeler que ce ne sont pas des réserves. Malheureusement, ce sont des montants qui sont figés, qui sont affectés. Nous recevons chaque année, en fonction d'un kilométrage défini des routes qui sont considérées comme routes principales suisses, un montant et ce montant, nous avons changé la clé d'affectation, aujourd'hui nous prenons 90% dans ce fonds lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des dossiers concernés par ce fonds, le tunnel des Evouettes par exemple, mais nous n'avons pas le droit légalement d'utiliser ces montants pour autre chose.

Et ça m'amène au tunnel des Evouettes puisqu'on nous a dit que nous n'avions pas dépensé les 10 millions et que, ces 10 millions, nous aurions dû les mettre ailleurs. Alors, 1. comme ces 10 millions ont été mis non pas dans un fonds mais ont été mis dans le budget, c'est une modification budgétaire que vous avez faite, mais c'étaient 10 millions pris sur le fonds à dépenser sur l'année, nous avons pu en dépenser 5 millions sur une autre route principale suisse, sur la route cantonale, parce que nous ne pouvons dépenser que le 10% parce que le 90% est payé par la Confédération pris sur le fonds. Donc, si on avait voulu affecter ces 10 millions au tunnel des Evouettes cette année, il fallait dépenser donc sur l'exercice 2016, dépenser 10 millions, en sachant que 90% est pris sur le fonds et que sur le 10% suivant, il y a 70% pour l'Etat et 30% pour les communes, il restait 7%, il aurait fallu avoir 140 millions de dépensé pour pouvoir affecter les 10 millions. Donc, malheureusement, c'était illusoire et je l'avais d'ailleurs dit lorsqu'on m'a généreusement offert ces 10 millions, j'ai dit: vous êtes gentils mais ils ne serviront à rien parce qu'avec la décision qui a été prise de votre part au mois de septembre de l'année passée, entre septembre et décembre, il était tout à fait illusoire de penser pouvoir dépenser, ne serait-ce que quelques millions, avec en plus l'opposition qui est sortie lorsque nous avons attribué le travail. Donc, voilà, c'est une situation qui est peut-être plus claire maintenant pour vous et je peux comprendre que vous si donnez 10 millions et on ne peut pas les dépenser, mais on ne peut pas les dépenser ailleurs et surtout on ne peut pas les conserver pour cela, il va falloir maintenant ou les remettre dans le fonds ou alors prendre une autre décision, mais le fonds n'étant pas prévu pour financer les routes, donc cette décision, elle était valable une fois mais, aujourd'hui, comme je l'ai dit, nous avons les moyens avec les routes principales suisses pour mener à terme la construction des Evouettes comme pour mener à terme le contournement de Stalden où les travaux vont bon train maintenant et qui est également financé par ces routes principales suisses. Par contre, nous avons demandé et nous continuerons d'insister auprès de la Confédération pour qu'il y ait une mise à jour de ce réseau. Il y a 4 routes en Valais qui sont reconnues comme telles mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une intégration dans ce réseau et nous espérons qu'avec la nouvelle mise à jour du réseau de routes nationales en 2020, on pourra procéder également à cette mise à jour. Il y a la route de Loèche-les-Bains dans le Haut-Valais, la route de Sierre-Vissoie dans le Val d'Anniviers, l'accès au Haut-Plateau au départ de Sierre et l'accès à Verbier au départ de Bagnes, soit 4 routes qui ont

toutes les qualifications, qui sont reconnues comme telles et qui pourraient à ce moment-là profiter également de ce subventionnement à hauteur de 90%.

Voilà, je m'éloigne un petit peu, je reviens pour passer au député Benoît Bender qui soutient la politique suivie mais qui demande également une politique plus réaliste. Je crois que je me suis expliqué. Il est bien clair que, pour moi aussi, ce n'est pas agréable de venir devant vous en ayant demandé des moyens, où l'année passée ayant déploré le peu de moyens et de ne pas pouvoir dépenser ceux que l'on m'a attribués, même si c'est des moyens qui seront dépensés cette année. Pour R3, il a évoqué le référendum. La participation de tiers sera réglée dans ces prochains mois par cette nouvelle loi. Le compte de financement spécial nous permet de différer ces investissements, sans aucune conséquence budgétaire pour le budget suivant et puis surtout avec la garantie de pouvoir les réaliser. Quant aux subventions aux communes, bien sûr on a pu le faire et puis il y a eu cette erreur de budget qu'on peut déplorer mais, au niveau d'erreur de budget, on peut se réjouir d'avoir trouvé une affectation qui a permis de corriger de manière élégante et à la satisfaction des communes.

Le député Julien Dubuis du groupe PLR souligne également les investissements inférieurs au projet; je ne reviendrai pas là-dessus. Les Evouettes également, je crois que la situation est claire. Et puis, pour ce qui concerne R3, la participation de la Suisse, je l'ai également expliquée.

Le député (suppl.) Sandro Fux souligne l'importance du double frein. Bien sûr, à ce jour, tout le monde est d'accord, en tout cas, la santé de l'Etat doit beaucoup au double frein. J'ai entendu qu'il y a aujourd'hui peut-être des réflexions qui se font, essayer de trouver des solutions pour pouvoir investir plus dans une période où les investissements coûteraient beaucoup moins cher, trouver des solutions. Nous avons évoqué cette valorisation des actifs, on y reviendra, il y un projet qui vous sera présenté. J'espère pouvoir le faire encore cette année. Ce serait véritablement une soupape, une solution pour mieux valoriser, je dirai, des trésors de guerre de l'Etat et les activer de manière plus profitable pour le développement de notre canton. M. le député (suppl.) Sandro Fux nous soupçonne d'une stratégie connue depuis longtemps pour ce qui concernait les communes. Je ne suis pas tout à fait..., en tout cas, je n'étais pas au courant. Je ne pense pas que c'est né dans les cerveaux de mon département. C'est une stratégie qui est née simplement quand on a vu qu'il y avait ces montants disponibles. C'est une appréciation que je vous laisse. Pour le reste, il a parlé du financement du Rhône, sur lequel je ne reviendrai pas.

Le député Urban Furrer parle d'objectifs remplis et de critiques faciles. Je le remercie. C'est vrai que les objectifs ne sont jamais totalement remplis mais en tout cas la vision que nous avons dans le développement, particulièrement de l'autoroute dans le Haut-Valais, je crois que ça va de l'avant et je crois que, on doit le souligner, ça n'a jamais été aussi vite, on n'a jamais autant investi. Malgré ce manque d'investissements cette année, on se trouve à des années lumières de ce qui était investi auparavant. Il y a 10 chantiers qui avancent. Il y a des oppositions. On l'a dit, on essaie de résoudre les problèmes et, comme on l'a dit également, l'année prochaine, dans environ 8 mois, nous allons inaugurer un nouveau tronçon, relier Brigue au Saastal à travers le tunnel de Eyholz. Le Vispertaltunnel a été rouvert et on avance, je dirai, de manière rapide maintenant sur tous les autres secteurs. Donc, il a souligné que les travaux les plus importants ont été avancés. Ma foi, le solde financier, alors on ne peut pas l'utiliser malheureusement pour autre chose; quand on ne dépense pas pour l'autoroute, on ne peut pas l'utiliser pour les bâtiments et vice-versa, ce sont des caisses tout à fait différentes. Par contre, j'aimerais également vous rassurer, je crois que la construction de l'autoroute est totalement garantie par la Confédération. Il n'y aura en tout cas pas de problème financier à ce niveau-là et je l'avais déjà dit dans cette salle, c'est le plus grand chantier routier de Suisse qui est en train d'être développé ici dans le canton, de la même façon que le Rhône sera le plus grand chantier fluvial développé dans notre pays, un chantier qui sera d'ailleurs un chantier certainement utilisé comme modèle, pour autant qu'on ait la compétence pour le porter. A9, le retard dû aux oppositions, je ne

reviendrai pas là-dessus non plus. En ce qui concerne la chasse et le loup, s'il y a une solution pour écarter ce prédateur, peut-être nous le faire savoir. Je vous rappelle qu'il y a surtout un Plan Loup et un Plan Ours qui donnent une garantie de survie et de développement à ces 2 animaux, y compris chez nous. Vous connaissez la problématique, elle a été très souvent débattue ici. Je souhaite que nous n'ayons, durant ces prochains mois, mais je crois que ce n'est qu'un souhait, pas trop à devoir en parler à nouveau dès lors que ça va bientôt être le temps de ramener les moutons dans les alpages, c'est-à-dire en quelque sorte réparer un petit peu le pique-nique pour nos loups et autres prédateurs.

Le député Mathieu Clerc souligne également le problème des investissements, investissements aux PME, mais là je le rassure, comme je l'ai dit, ce n'est pas de l'argent qui est perdu, les PME auront ce travail et c'est simplement reporté sur une période. C'est sûr que, pour les PME, ce serait mieux de pouvoir planifier avec une certitude également d'engagement mais, en principe, quand le travail est attribué et adjugé, sauf recours ou sauf problèmes techniques, les travaux avancent et les entreprises peuvent en tout cas travailler.

Le député Serge Rey de l'UDC souligne quelques éléments. Il a rappelé qu'il y a plus de 1'800 km de routes cantonales. J'aimerais également souligner que ce sont 1'800 km qui partent du bord du Léman à quelque chose comme 340 m et qui vont jusqu'à plus de 2'500 m, avec des contraintes été/hiver absolument incroyables. On a souligné 36% de mauvais état et qu'il faudrait avoir 120 millions par an. Je crois que c'est vrai, je crois que c'est la réalité. Aujourd'hui, nous n'avons pas ces moyens. Et le fait de ne pas avoir pu dépenser l'année passée les montants à disposition n'est donc pas imputable à une mauvaise gestion puisque, on l'a dit, les travaux planifiés l'ont été. On a planifié en urgence des travaux complémentaires pour utiliser partiellement ces 10 millions uniquement disponibles pour des routes principales suisses. Je crois que, de ce côté-là, on ne pouvait pas faire mieux mais, effectivement, il va falloir sérieusement se poser la question et cela avec mes collègues dans le cadre des réflexions que l'on va avoir dans notre programme de législature: comment, y compris dans des travaux, je dirai pratiques d'entretien, est-ce qu'on va devoir pouvoir se pencher sur les moyens nécessaires à ce secteur? En ce qui concerne les bâtiments, un fonds de réserve pour l'entretien, pourquoi pas, mais si on a le fonds de réserve, ça veut dire qu'on a l'argent et on peut déjà satisfaire une partie de l'entretien. J'aimerais préciser également que, dans le cadre des bâtiments, il n'y a pas eu de retard dans les montants investis. Les seuls retards sont aujourd'hui dans l'autoroute et dans R3, plus ce qui a été considéré comme tels dans les routes cantonales, mais les montants à disposition du Service des bâtiments sont toujours largement dépensés et nous sommes toujours à la recherche de 20 centimes pour faire le franc qui nous manque, je crois que c'est une réalité, et, de ce côté-là, je ne voudrais pas faire un reproche à notre architecte cantonal qui n'a pas dépensé ce qui manque parce qu'il est en train de rechercher des moyens supplémentaires pour essayer de combattre les effets de l'envol de l'indice Schröder et puis bien sûr pour essayer d'offrir une qualité de logement et d'environnement aux collaborateurs de l'Etat aussi performante que possible.

Où est-ce que j'en étais?... Voilà, il me reste à relever les remarques du député Emmanuel Amoos qui a parlé d'erreur de budget..., je crois que..., alors j'ai mal noté..., ça veut dire que la différence budgétaire aurait dû permettre de financer..., non c'est faux, vous avez raison, ce n'est pas ça, c'était concernant les communes. C'est chez nous l'erreur de budget qui a permis de financer des routes communales, permis de financer des travaux sur les cours d'eau, vous avez compris. Pour le reste, effectivement, vous relevez les 124 millions et 55 millions. Je crois que là j'ai répondu. Effectivement, on aurait voulu essayer de dépenser tout cela. Soyons réalistes, essayons d'être plus compétents dans le futur, comme la commission des finances le recommande. Et puis, comme je l'ai dit, en 2017, à ce jour, normalement nous sommes dans la cible. On pourra refaire le point dans quelques mois; rappelez-moi la question peut-être au mois de septembre pour que l'on puisse suivre ensemble cette évolution.

Monsieur le député Serge Métrailler, donc là également j'ai rappelé quand même que, d'abord, le SBMA a dépensé les montants, donc on ne peut pas dire qu'il y a eu un

manque, une erreur, quelque chose de récurrent, et également rappelé que ce ne sont pas toutes les années, comme je l'ai dit, on essaie de monter en puissance et, quand on monte en puissance, bien sûr on augmente aussi le facteur risques et, comme je l'ai dit, vous êtes un professionnel dans la construction, vous savez à quel point les risques sont à prendre et, de temps en temps, eh bien!, il y a un décalage entre les vœux, les desiderata et la réalité des chantiers.

Voilà, Mesdames et Messieurs, on l'a dit, il nous manque des moyens en hommes au-delà des moyens financiers; ça je crois que c'est une réalité aussi. Et on va avoir ce travail sur la table, ce travail commun cet automne, dans le cadre du budget, puisque ce sera un des thèmes sur lequel vous allez devoir vous prononcer, avec des requêtes dans toute une série de services et départements. On est au seuil d'une nouvelle législature, avec une analyse très pointue qui a été faite et j'espère que vous en partagerez les conclusions avec nous lors de la discussion du budget cet automne.

Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen weiter zum nächsten Punkt.

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

8. Interpellation UDC, par Grégory Logean: La saga du loup: suite et... pas fin (14.02.2017) **5.0259**

Interpellation UDC, durch Grégory Logean: Die unendliche Geschichte des Wolfs (14.02.2017) **5.0259**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Logean Grégory, député, UDC

Tout d'abord le titre de l'interpellation, il y a peut-être une petite erreur de frappe..., non je plaisante, mais j'aurais pu l'intituler: la saga du loup, suite et pas faim!

Cela étant dit, quelques petites précisions par rapport à cette problématique.

Nous avons déposé, par mon intermédiaire le groupe UDC, une question écrite à l'attention du chef du département, M. le conseiller d'Etat Melly, par rapport aux dégâts du loup, c'était en 2014, et il s'avérait qu'entre 1994 et 2014, ce ne sont pas moins de 1'600 animaux de rente qui ont été abattus, enfin tués par le loup pour un coût d'environ 650'000 francs, mais ce coût comporte uniquement les indemnisations des bêtes et non pas les différents coûts indirects, je vais y venir tout de suite. Donc, on n'avait pas non plus l'information sur les dégâts liés à la faune sauvage, on n'avait pas pu les obtenir puisque difficilement quantifiables, semble-t-il.

On apprend aussi en 2016, en lisant le controlling du département, qu'il y a eu 217 cas d'attaques du loup sur les animaux de rente, qui ont fait l'objet en tout cas d'une analyse ADN, 41 attaques pour le Valais romand et 176 attaques pour le Haut-Valais. On apprend aussi qu'il y a 2,5 EPT - donc un élément de réponse un petit peu nouveau - pour contrôler le loup, ça veut dire 2,5 EPT pour gérer le loup, c'est tout de même le 10% de l'effectif du service qui compte 25 collaborateurs EPT.

Cela étant dit et comme le relèvent nos amis et collègues Guido Walker et Alex Schwestermann dans un postulat qui sera développé dans quelques minutes, nous n'avons que peu d'informations sur les coûts globaux générés par cette problématique du loup puisqu'on parle souvent de coûts directs, on a dit indemnités et ce type de coûts, on a dit les 2,5 EPT, mais, par contre, relativement peu d'informations pour les coûts indirects, tels que les clôtures, les heures supplémentaires que ce soit pour les bergers ou au Service de la chasse même, l'acquisition de matériel de protection, les valeurs réelles aussi des animaux d'élevage ou de rente qui sont touchés, également la question du stress qui peut être causés aux animaux, ce qui peut aussi avoir une incidence sur la fécondité de ces animaux, et puis également la question des loups qui pourraient être importés ou non, on sait que l'ancien chef du Service de la chasse Narcisse Seppey avait, à plusieurs reprises, notamment évoqué cette éventualité que le retour du loup n'est peut-être pas uniquement naturel, alors je ne sais pas si le Gouvernement peut nous en dire davantage, et enfin il y a aussi la question de l'initiative du Grand Conseil valaisan que nous avons défendue avec le député Alex Schwestermann à Berne devant la commission du Conseil des Etats: «Loup. La récréation est terminée», initiative qui a obtenu une majorité à l'Assemblée fédérale avec plus de 100 voix en faveur de cette initiative du canton du Valais, qui vous appartient maintenant puisque vous l'avez acceptée. Eh bien!, il y a eu plus de 100 conseillers nationaux pour demander la dénonciation de la Convention de Berne et ainsi également ouvrir la porte à ce que le loup soit une espèce chassable dans le sens où la gestion de ce prédateur devrait incomber aux cantons qui sont en première ligne et non pas forcément aux technocrates ou bureaucrates de la Berne fédérale. Et là, on aimerait aussi avoir une précision de la part du Gouvernement, ce qu'il fait au niveau de cette initiative du canton du Valais qui encore une fois a eu cette majorité au Conseil national. Malheureusement, le Conseil des Etats l'a rejetée mais c'est maintenant entre les 2 Chambres et elle doit revenir au Conseil des Etats. Donc, on attend aussi du nouveau Gouvernement avec les forces vives qui ont intégré ce Conseil d'Etat un engagement sur ce plan puisqu'on sait aussi que la question du loup ne se règle pas seulement ici en Valais mais malheureusement également du côté de Berne.

Donc, dans l'attente de ces précisions, merci d'avance Monsieur le conseiller d'Etat.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), et président du Gouvernement

C'est ma dernière prise de parole de la journée consacrée à cette saga du loup et, pour moi, suite et fin pour aujourd'hui.

En 2016, 10 loups ont formellement été identifiés sur le territoire, 6 de ces 10 animaux constituent la meute d'Augsbord, et, dans le courant 2016, 3 loups ont été tués et il est hautement probable que d'autres loups isolés transitent par le Valais.

Les résultats des analyses ADN démontrent que tous les loups sont d'origine italienne et permettent de suivre et de vérifier leurs déplacements. De surcroît, aucun indice de réintroduction n'a été décelé. Dès lors, la provenance naturelle paraît la plus vraisemblable.

Pour les questions précises:

Nombre d'animaux de rente victimes du loup durant les 5 dernières années?

On n'est pas allé aussi loin que vous. En 2012 37, en 2013 112, en 2014 124, en 2015 175 et en 2016 217, avec un coût des attaques imputées au loup qui part de 14'965 francs en 2012, 52'145 francs, 59'991 francs, 67'778 francs et 91'579 francs en 2016. Il est à relever que 80% de ces montants est pris en charge par la Confédération.

Pour le Service de la chasse, de la pêche et de la faune, le coût moyen annuel des 5 dernières années représente environ 2'500 heures de travail réparties sur les différents collaborateurs du service, environ 1,5 EPT. Par contre, en 2015 et 2016, les heures de travail engagées sont supérieures à 3'500 unités, donc environ 2 EPT. Les coûts directs

s'élèvent, quant à eux, à environ 10'000 francs par an. Ils correspondent à des frais et débours versés aux gardes-chasse professionnels et aux auxiliaires.

Pour le Service cantonal de l'agriculture, le soutien non financier annuel des 5 dernières années représente 0,32 EPT. Dès 2017, il s'élèvera à 1,10 EPT, un soutien financier moyen qui s'élève annuellement à 82'822 francs.

Le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune apporte son concours régulier à l'information des parlementaires fédéraux, notamment en leur communiquant toutes les informations et les éléments nécessaires à la concrétisation de leurs interventions. A cela s'ajoutent les interventions du chef du département dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux pour la forêt, la faune et le paysage où nous échangeons avec les collègues conseillers d'Etat des autres cantons qui ont également affaire à ces prédateurs sur leur territoire.

S'agissant de l'initiative cantonale «Loup. La récréation est terminée», la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats a décidé de reporter son traitement jusqu'à l'été 2017. Cette suspension a été voulue pour permettre aux intéressés de prendre connaissance du projet de mise en œuvre de la motion Engler 14.3151 «Coexistence du loup et de la population de montagne». De fait, les principes adoptés dans le cadre de cette motion devraient être intégrés dans la loi fédérale sur la chasse dont la révision est actuellement en cours.

Cela étant, nous confirmons que, dans le cadre de la consultation relative à cette révision, le Conseil d'Etat s'est clairement déterminé pour que le loup perde son statut de protection et que sa régulation soit déléguée aux cantons.

Pour le surplus, il est évident que l'expansion du loup génère des conséquences bureaucratiques, financières et accroît le volume de travail de l'administration.

9. Motion Grégory Logean, UDC: Créer un fonds d'indemnisation des victimes de l'application cantonale de la LAT (13.12.2016) 5.0262 (anc. 4.0230) retirée par les auteurs

Motion Grégory Logean, UDC: Schaffung eines Fonds zur Entschädigung der Opfer der kantonalen Anwendung des RPG (13.12.2016) **5.0262** (ehem. 4.0230) **zurückgezogen von den Autoren**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident

Diese Motion wurde vom Autor zurückgezogen.

10. Postulat Guido Walker, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO: Bilan des constats de dommages liés au loup: les coûts effectifs manquent (16.12.2016) 5.0263 (anc. 4.0235)

Postulat Guido Walker, CVPO, und Alex Schwestermann, CSPO: Effektive Kosten in der Schadensbilanz Wolf fehlen (16.12.2016) **5.0263** (ehem. 4.0235)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Wie wir gehört haben, fast jeden Tag können wir die Auswirkungen der Ausbreitung von Grossraubtieren in der Weidewirtschaft, Landwirtschaft, Jagd und Tourismus sehen und werden in irgendeiner Form und Art damit konfrontiert. Dabei - und das ist wichtig in diesem

Zusammenhang - stehen wir mit der Rudelbildung von Wölfen im Kanton Wallis erst am Anfang und eine Einwanderung eines Bären hat sich nun kurzfristig abgewendet in den Nachbarkanton Bern - ist aber jederzeit möglich. Es werden noch Schakale folgen, weitere Grossraubtiere, die man ausbreiten will.

Meine Damen und Herren, Sie wissen, das Thema ist sehr emotional und beschäftigt die betroffene Bevölkerung in unserem Kanton direkt und intensiv. Deshalb ist es wichtig, sie zu unterstützen, und die Diskussion auf eine sachliche Ebene zu führen.

In unserem Postulat fordern wir deshalb eine Aufarbeitung und Darlegung der Sekundärkosten, die die Ausbreitung von Grossraubtieren effektiv bewirkt und in der Schadensbilanz der Wolfspräsenz im Wallis nicht enthalten ist. Wir haben vorher die Zahlen gehört, die beim Kanton anfallen. Es sind aber noch andere Beträge, die an anderen Orten auffallen. Unter anderen sind das zum Beispiel Schutzzäune, die nicht subventioniert werden; Zubehör; aufgewendete Mehrstunden für die Errichtung von Schutzmassnahmen; Kosten für Hütedienste mit Hirtenanschaffung und Halterkosten für Schutzhunde, Esel und dergleichen; Versicherungsleistungen für Schutzhunde - die sind nämlich auch nötig -; Kosten für den zusätzlichen Hegeaufwand bei Wildtieren und den Nutztieren; Realwert von verschollenen Nutztieren, die nachweislich wegen Wolfsangriffen nicht mehr aufgefunden werden; Krankheitskosten bei Nutztieren, die zum Beispiel in Nachtpferchen übernachten müssen und an dessen Folgen erkranken wegen feuchtem Boden, ansteckende Krankheiten aufgrund der engen Platzverhältnisse, aber auch Schäden, die langfristig entstehen, wenn durch die langjährige Wolfspräsenz die Bestossung von Alpen aufgegeben wird und damit die Verbuschung ansteigt, somit Erosionen, Murgänge, Brände usw. bewirken. Es fehlt auch an einer Kennzahl, die die Grösse und die Anzahl der bisher aufgegeben Alpen aufzeigt.

Meine Damen und Herren, wenn wir erkennen, was auf uns zukommt, ohne eine Polemik aufzubringen, wird die Ausbreitung von Grossraubtieren eine viel grössere Auswirkung auf die Walliser Bürger haben, als es auf den ersten Blick erscheint. Ein Beispiel aus einem Nachbarstaat Frankreich zeigt auf, dass dort, wo flächendeckend Grossraubtiere sich ausbreiten, die freie Weidewirtschaft praktisch zum Erliegen kommt. So wurden in einem einzigen Jahr in Frankreich über 9'000 Nutztiere von Wölfen getötet - 95% in geschützten Herden und tagsüber wie nachts im gleichen Umfang.

Sie sehen, es braucht also Kennzeichen, Daten und Fakten. Ein normaler Prozess, um entscheiden zu können, wie damit umgegangen und wie die Walliser Bevölkerung informiert wird. Eine Prognose zu stellen, wird dadurch einfacher, um auch die künftigen finanziellen Aspekte im Griff zu haben.

Mit der heutigen offiziellen Schadensbilanz der Wolfspräsenz bei 9 Wölfen ist es klar, dass die künftigen Kosten bei 50 bis 80 Wölfen im Wallis um ein x-faches höher liegen und möglichst alle Kosten im Kausalzusammenhang mit Grossraubtieren transparent aufgezeigt werden müssen.

Danke für die Unterstützung.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Si le groupe des Verts du Grand Conseil est âgé de quelques mois à peine, le débat sur le loup dure depuis 22 ans dans notre canton, soit depuis 1995 et la réapparition du prédateur dans le Val Ferret.

En filigrane de ma présente intervention, qui se fait au nom du groupe, il y a naturellement le postulat et aussi l'interpellation qui a précédé, mais aussi un historique à caractère hautement répétitif.

Le postulat en question demande plus de clarté et de transparence concernant les coûts secondaires actuels et futurs engendrés par la présence du loup et une meilleure information à la population. Cet objectif ne se discute naturellement pas. Mais après une analyse attentive de l'argumentaire et de la conclusion du postulat, le groupe des Verts se voit néanmoins contraint de recommander le rejet du postulat et ce pour les raisons suivantes:

Premièrement, l'approche préconisée est réductrice et l'information qui en découlera à la population le sera inévitablement. Pour être objective, puisque c'était le souhait de M. le député Guido Walker, et représentative d'une situation, une analyse ne peut se contenter de se restreindre aux coûts en eux-mêmes: en parallèle des coûts, il serait indispensable de connaître le taux de prise en charge externe au canton ou au monde agricole (ici, on pense aux subventions de la Confédération, aux subventions des associations, bénévolat, à l'apport du service civil qui vient en aide aux agriculteurs de montagne). Pour une interprétation correcte de la situation, les coûts liés aux prélèvements par les prédateurs devraient aussi être mis en parallèle avec les pertes non liées au loup, à savoir celles liées aux chiens errants ou aux accidents, pertes qu'un gardiennage amélioré pourrait contribuer à réduire. De plus, l'analyse devrait intégrer non seulement les coûts, mais aussi les bénéfices, tous secteurs considérés. Si personne n'osera contester que la présence des prédateurs impose des coûts supplémentaires au secteur agricole de montagne, tel n'est pas le cas si l'on étend la réflexion aux domaines des forêts et de la gestion de la faune: les grands prédateurs contribuent à la sélection des proies, donc ont un rôle sanitaire pour le gibier, et à une régulation gratuite des populations de grands ongulés (cerfs en tête) dont les impacts sur les forêts engendrent des coûts importants. La réflexion sur les bénéfices devrait aussi s'étendre au domaine touristique: est-ce la présence du loup ou la récurrence des initiatives cantonales à son encontre qui est la mieux à même de créer une plus-value d'image pour le Valais? Au moment où l'on parle quotidiennement de la défense de la marque Valais, de l'image Valais, de l'image du canton auprès des autres confédérés, je pense que cette question serait pertinente, notamment dans le cadre des analyses et projections d'un organe tel que Valais/Wallis Promotion.

Deuxièmement, en plus d'être réductrice, l'approche est biaisée, ce qui malheureusement contribue à discréditer le contenu du postulat. S'il est naturellement ou plus que légitime de parler de dégâts aux animaux d'élevage, évoquer des mesures de protection des animaux sauvages ne correspond à aucun besoin, vu que les prédateurs et les proies cohabitent dans tous les écosystèmes du monde depuis la nuit des temps. Quant au lien explicite entre présence du loup et augmentation des dégâts tels que l'érosion, laves torrentielles ou incendies, il semble plus tenir de la fantaisie que de la réalité, sachant que c'est exactement le contraire qui se produit dans les faits. J'invite les auteurs du postulat à se tourner vers les expériences grandeur nature du parc de Yellowstone pour s'en convaincre.

Donc, en définitive, oui à une analyse globale et objective, non à une approche réductrice et biaisée.

Le groupe des Verts recommande donc de refuser ce postulat, tout en souhaitant que le débat sur les prédateurs se dépassionne enfin, qu'il s'établisse à l'avenir sur des faits et analyses scientifiques et non sur des contre, voire des post-vérités. Ce sera l'unique moyen de sortir des ornières et des camps retranchés pour ou contre le loup.

22 ans de débats stériles, ça suffit.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Depuis que je siége dans cette noble Assemblée, il y a moins de 22 ans, je le concède volontiers, il n'y a pas eu une seule session qui n'a pas connu une intervention sur le loup. Donc, on peut en déduire que cet animal est le principal problème de notre canton. Finalement, on peut dire qu'on habite dans un heureux pays puisque la présence du loup semble être le souci principal du canton du Valais. Je suggère d'ailleurs peut-être aux

auteurs de cette proposition de s'allier, de faire une session spéciale sur le loup, comme cela on traiterait toutes les interventions en une fois et on pourrait passer à un autre problème.

Plus sérieusement, je crois que les postulants l'indiquent clairement dans leur intervention, les coûts du loup sont inférieurs à 100'000 francs dans l'année pour notre canton, ce qui veut dire que ce n'est quand même pas un grand problème sur un budget de plus de 3 milliards et demi.

Au-delà des chiffres, le postulat demande le calcul des coûts indirects du loup et nous parle d'incendies ou de dégâts naturels qui trouveraient leur cause finalement dans l'évolution exponentielle de la population des loups sur notre territoire. Donc, à partir de là et quand on parle de coûts indirects, on peut imaginer à peu près tout et n'importe quoi, pourquoi ne pas calculer aussi les coûts de l'aide sociale dus au loup, les coûts du chômage dus au loup ou carrément l'explosion des primes maladie due au loup?

Je crois qu'il faut rester un peu sérieux dans ce débat, dépassionner un peu tout cela, comme l'a dit mon préopinant, et finalement je crois que le Conseil d'Etat a aussi pris en compte cette problématique. Il a répondu à l'intervention précédente de manière assez claire, aussi sur les chiffres et les coûts indirects qui étaient liés à la présence du canidé sauvage dans notre canton.

Je crois que, maintenant, il y a lieu d'aller un peu de l'avant dans ce débat, d'autant plus que le Grand Conseil est assez clair sur sa position quant à ce prédateur.

Donc, il y a lieu de ne pas trop aller plus loin dans l'analyse et de classer ce postulat à ce stade.

Merci.

Schwestermann Alex, Grossrat, CSPO

Es ist Zeit, dass wir und die Bevölkerung wissen, was diese ganze Spielerei eigentlich kostet.

Wenn wir denken, in den 70er-Jahren wurde der Luchs ausgesetzt, um Studien zu machen. In den 90er-Jahren wurde der Wolf ausgesetzt, und es wurden Studien gemacht. Im 2010 kam man mit dem Bären, der jetzt zwar noch nicht hier ist, aber in der Schweiz schon analysiert und studiert wird. Und im 2030 werden wir dann den Schakal noch bekommen, der auch wieder viel Geld kostet.

Es ist Zeit, dass wir einmal die ganze Aufmachung der Grossraubtiere in Zahlen darlegen und bestätigen, was das uns kostet. In den sozialen Bereichen werden Millionen gekürzt und hier werden Millionen ausgegeben. Millionen ausgegeben für nichts. Für etwas, um Grossraubtiere einzusetzen, die in unserer Landwirtschaft, in unserem zivilen Leben, im Gewerbe mit den Nutztieren nur Schaden anrichten. Und nicht nur dort sondern auch in der ganzen Natur auf unserer Wildbahn.

Uns Bürgern wird verboten im Winter in die Ruhegebiete des Wildes einzutreten und der Wolf hat das freie Leben in den Zonen, wo das Wild in den Winter-Ruhegebieten steht, dort seine Arbeit zu erledigen.

Ich glaube, es ist wichtig, heute einmal zu wissen, was die ganze Sache, der ganze Kuchen kostet und daher ist auch unser Antrag an den Staatsrat, diese Sachen klar auf den Tisch zu legen.

Danke schön.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft. Wir stimmen ab.

Par 77 voix contre 27 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.0263 du député Guido Walker.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

11. Motion CVPO, par Aron Pfammatter: Limiter les dézonages au minimum (16.02.2017) **5.0264** (anc. 4.0238)

Motion CVPO, durch Aron Pfammatter: Rückzonungen auf das Minimum begrenzen (16.02.2017) **5.0264** (ehem. 4.0238)

Texte déposé

Hinterlegter Text

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ich könnte es einfach machen. Ich könnte sagen: Wer diese Motion annimmt, ist dafür, dass weniger rückgezont wird, als der Staatsrat in den ersten Zahlen, die er publizierte, glauben machen wollte. Das Departement ist mittlerweile auch dieser Meinung.

Kurz zur Erklärung: Das Walliser Volk hat bekanntlich das kantonale Raumplanungsgesetz erstaunlicherweise sehr klar angenommen. Dort ging es nicht um Rückzonungen direkt. Um Rückzonungen wird es im kantonalen Richtplan gehen, und der wird im Dezember hier uns unterbreitet, und deshalb kommen wir bereits mit dieser Motion. Die wird teilweise wahrscheinlich schon im Entwurf umgesetzt sein, im neuen Entwurf, überarbeiteten Entwurf des kantonalen Richtplans. Es geht eben darum, dass nicht nur mathematisch, theoretisch ein Bauzonenüberschuss berechnet wird, weil eben Raumplanung keine Mathematik ist. Es geht darum, dass auch andere Kriterien gewichtet werden, wie ein Zersiedlungsfaktor. Besteht überhaupt eine Zersiedlung? Ich denke da an unsere Gommer Dörfer, die eben kein Zersiedlungsproblem haben. Wie sieht die Erschliessung aus? Soll man wirklich nach innen in das Siedlungsgebiet auszonen? Das darf alles nicht sein.

Und wir haben mittlerweile Erfahrungen aus anderen Kantonen, kantonale Richtpläne, die genehmigt wurden inzwischen. Die hatten auch solche «soften» Kriterien, die man eben zur Argumentation verwenden kann. Es geht also hier genau um diese Kriterien, die dann im kantonalen Richtplan zu regeln sind.

Deshalb bitte ich Sie, jeder, der gegen zu grosse und zu massive Auszonungen und Rückzonungen ist, dieser Motion zuzustimmen. Es geht hier immerhin um Millionen bis Milliarden an Verlusten. Ich danke Ihnen.

Girard Fabien, député, PLR

Le 21 mai dernier, la population valaisanne a accepté à 72,9% la loi d'application de la LAT. Aujourd'hui, nous souhaitons laisser le département et le Parlement travailler sur le plan directeur et le règlement d'application. Comme vous l'avez dit, Monsieur le député, ça sera travaillé par notre Parlement et nous voulons vraiment avoir un travail coordonné et un travail de fond avec l'ensemble des groupes. Votre groupe sera bien sûr une partie prenante de ce travail et je suis convaincu que votre groupe saura faire passer ses idées comme il a fait passer ses idées sur d'autres thématiques au sein de ce Parlement.

Le groupe PLR s'oppose donc à toute intervention législative chronophage et surtout non coordonnée avec le travail de la commission.

Nous vous convions donc à avoir la sagesse de retirer cette motion; le cas échéant, nous nous y opposerons. Merci de votre attention.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

«L'aménagement du territoire n'est pas une affaire de mathématiques», cette citation du motionnaire est tout à fait correcte. Les directives techniques sur les zones à bâtir qui figurent dans le plan directeur cantonal déterminent les surfaces théoriques des terrains à bâtir nécessaires pour chaque commune en fonction de ses besoins propres, conformément aux exigences de la LAT qui est entrée en vigueur en mai 2014. Elles fixent également les objectifs de réduction de la zone à bâtir lorsque celle-ci est surdimensionnée. A partir de ces données mathématiques, qui découlent de statistiques (c'est la croissance moyenne prévue, la densité moyenne par type de communes, etc.), il s'agit maintenant d'identifier sur le terrain les surfaces déjà construites, les surfaces qui sont propices à la construction en priorité (celles qui sont, par exemple, parfaitement équipées), les surfaces qui seraient propices à la construction mais dans un deuxième temps ou bien les surfaces moins favorables pour le développement.

Conformément à la délégation de compétences aux communes en matière d'aménagement du territoire, c'est à elles aujourd'hui d'agir pour démontrer l'adéquation de leur réserve de terrains à bâtir avec leurs projets de développement. C'est aux communes de défendre le maintien en zone des secteurs propices à la construction et nécessaires à leur croissance. C'est également à elles d'introduire les critères qualitatifs qui sont demandés, capables d'équilibrer l'approche quantitative du dimensionnement.

Là où le motionnaire se trompe, c'est lorsqu'il affirme que là où il n'y a pas de mitage, il n'y a pas de raison de dézoner. Le mitage du paysage découle justement de zones à bâtir trop grandes. Il convient donc de réduire en priorité les surfaces non bâties et de grande dimension qui n'ont pas encore été impactées par le mitage. De cette manière uniquement, le développement est redirigé vers les secteurs déjà bâtis de la commune où la densification et la concentration sont souhaitées.

La LcAT, qui a été acceptée le 21 mai dernier, ainsi que le futur plan directeur cantonal exploitent déjà largement les marges de manœuvre prévues par le droit fédéral. L'extension de la prise en compte des besoins de 15 à 30 ans, donc 2 périodes de planification au lieu d'une comme prévu dans la LAT, a déjà permis de réduire drastiquement le dézonage initialement prévu.

Pour ces raisons, le groupe des Verts s'oppose à cette motion.

Merci de votre attention.

Délèze Julien, député, AdG/LA

Je ne vais pas répéter ce qui a été brillamment dit précédemment par mon collègue du PLR mais je crois que, comme chacun le sait, la LAT a été acceptée il y a peu de temps. Il s'agit maintenant donc de rentrer dans la suite du programme et notamment de travailler sur le plan directeur qui devrait nous être soumis prochainement par le Conseil d'Etat et il faut préciser ici que le Grand Conseil va pouvoir se pencher sur toutes les fiches en détail et pourra donner à ce moment-là son avis, les modifier et faire un tout petit peu ce qu'il veut finalement avec ces fiches-là, et ce sera à ce moment-là qu'il faudra éventuellement voir les mesures à prendre pour limiter actuellement le dézonage, comme le veut le motionnaire.

Je crois qu'afin de permettre de travailler un tout petit peu sereinement et d'avancer dans ce débat, il ne faut pas parasiter le travail à venir par des motions qui vont dans tous les sens et, comme de toute façon c'est prévu au programme du Parlement pour ces prochains mois, je crois que cette motion est un petit peu inutile et peut être classée à ce stade-là.

Je vous remercie.

Logean Grégory, député, UDC

Le groupe UDC soutient bien évidemment cette proposition et vous invite à en faire de même.

Mes 2 préopinants ont démontré quasiment preuve à l'appui qu'effectivement ce à quoi nous avons affaire dans le cadre du plan directeur cantonal, ce n'est rien d'autre que l'application de concepts administratifs froids et déshumanisés.

Vous dire aussi que le plan directeur et les communes, puisque vous avez évoqué que ce seront les communes qui devront décider quelle parcelle est propice ou non à la construction, mais les communes devront pour les futurs règlements de zones communaux, satisfaire aux exigences du plan directeur cantonal, que nous mettrons sous toit prochainement ici au Grand Conseil, pour avoir leurs plans de zones homologués. Donc, elles ne pourront pas aller au-delà du cadre du plan directeur et si le plan directeur prévoit pour une commune, par exemple, 3 ha de parcelles non construites qu'elle peut laisser en zone, la commune devra satisfaire en disant: je peux laisser 3 ha en zone mais pas plus; après, j'aurai le choix des parcelles, ça c'est clair mais pas de la quantité. C'est pour ça qu'il faut agir maintenant dans le cadre du plan directeur cantonal si on veut avoir le type de mécanisme que vient d'évoquer le député Aron Pfammatter, qu'on avait d'ailleurs évoqué durant la campagne de la LcAT et certains partisans de la LcAT nous avaient donné les garanties, pour répondre à nos craintes, que, lors de l'élaboration du plan directeur, ce genre d'arguments seront écoutés.

Le seul problème, c'est au niveau du timing. Le plan directeur va venir dans ce Parlement en fin d'année, on parle de novembre ou décembre. Si on attend novembre ou décembre pour donner les impulsions, ce sera trop tard, beaucoup trop tard, pourquoi? Parce que la Confédération aura déjà donné son préavis sur le plan directeur cantonal - il y a déjà eu un pré-préavis d'ailleurs. Donc, si on veut donner les impulsions, c'est maintenant parce qu'au mois de novembre ou décembre, je peux vous le donner en mille, les gens qui nous disent: on verra ça au mois de novembre ou décembre, ce seront les mêmes personnes qui nous diront: écoutez, si on change la clé de répartition, on met en péril finalement ce qui a été discuté avec la Confédération. Donc, pour aussi que l'administration sache dans quelle direction elle doit aller, c'est important de donner les impuls maintenant. Et là, l'enjeu est clair: est-ce qu'on veut un Valais du futur qui s'étend sur l'ensemble de son territoire avec une pondération, notamment par exemple des chiffres des communes de plaine en faveur des communes de montagne pour éviter une construction trop dense dans la plaine et des terres agricoles qui seraient sacrifiées et un dézonage massif sur les coteaux et vallées, est-ce qu'on veut aussi éviter de dézoner des parcelles qui sont complètement équipées, et où il n'y a pas forcément du mitage d'ailleurs, mais parce que dans le plan directeur, qui est extrêmement rigide et restrictif, la commune a un fort surplus, elles devraient être dézonées et les parcelles voisines, on va peut-être devoir mettre en zone des parcelles qui sont même non équipées, donc il y a un gaspillage des ressources aussi évident.

Eh bien!, ces impulsions, on doit maintenant et aujourd'hui les donner; raison pour laquelle le groupe UDC soutient cette proposition et vous invite à en faire de même parce que, sinon, il sera probablement trop tard et les carottes seront malheureusement cuites.

Merci.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich glaube, das Problem, das wir bis anhin hatten, von diesen C1-Blättern, dass diese Zahlen zu schnell aufgeführt wurden und dass diese eben so nicht stimmen, da muss ich jetzt Aron Pfammatter unterstützen. Und diese Motion geht eigentlich in dieselbe Richtung wie das kantonale Raumplanungsgesetz eigentlich fördert.

Aufgrund der verschiedenen Bemerkungen auch, die im Rahmen der öffentlichen Auflage des kantonalen Richtplans vom letzten Frühling eingegangen sind, und sowohl auch

auf den Vorprüfungsbericht von Seiten des Bundes, wurde eben genau dieses Koordinationsblatt C1 total überarbeitet. Das heisst, die allgemeine Übersicht der Situation der Bauzonen für die Wohnnutzung in den einzelnen Gemeinden, welche für die öffentliche Auflage im Anhang dieses Blatts aufgeführt war, ist nicht Bestandteil des Richtplans - nicht Bestandteil -, sondern wird in einer separaten Form als Arbeitshilfe eben diesen Gemeinden zur Berechnung der Bauzonendimensionierung zur Verfügung gestellt.

Grundlage für die Bestimmung des Siedlungsgebietes und damit für eine umfassende Interessensabwägung - eine Interessensabwägung - sind die Entwicklungsabsichten der Gemeinde. Das ist entscheidend. Die Gemeinden müssen somit strategische Überlegungen anstellen. Die Berechnung an für sich ist nur ein Element bei der Feststellung des Siedlungsgebietes und der Bestimmung der zurückzuzonenden Flächen. Das heisst eben, neben den quantitativen Kriterien müssen eben auch unbedingt die qualitativen berücksichtigt werden, zum Beispiel eben die Siedlungspolitik, Entwicklungsmöglichkeiten etc. Man kann sagen, nach dem Prinzip, wo keine Zersiedlung besteht, soll auch nicht zurückgezont werden. Es ergibt ja gar keinen Sinn.

Also so gesehen, kann man diese Motion ruhig annehmen, weil sie entspricht dem kantonalen Raumplanungsgesetz.

Danke.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Wort hat nochmals kurz Aron Pfammatter.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Erstens, muss ich Ihnen sagen, dass ich diese Motion in Zusammenarbeit mit dem Departement erarbeitet habe und dieses vollständig dafür ist.

Zweitens, muss ich Ihnen sagen, dass in Artikel 21 Absatz 4 des kantonalen Raumplanungsgesetzes bereits beschlossen wurde - das war ein Antrag der Kommission damals -, dass eben genaue Kriterien präzisiert werden müssen im kantonalen Richtplan, und jetzt geht es nur darum, und das sind eben nicht wie Herr Délèze sagt Motionen in alle Richtungen, es geht eben darum, dass wir sagen, nicht nur quantitative sondern auch qualitative Kriterien. Das ist alles. Da sind alle einverstanden.

Und jetzt muss sich auch Herr Girard und wahrscheinlich auch seine PLR-Fraktion entscheiden, ob sie dafür ist, dass man qualitative Kriterien will, neben den quantitativen, und dadurch Rückzonungen vermeiden kann oder ob sie das nicht will. Und da kann man nicht mit formellen Argumenten kommen, da muss man eben sagen, was man in der Sache will oder nicht, und das muss man dann auch gegenüber den Bürgern erklären können.

Also noch mal: Wer hier dafür ist, dass qualitative Kriterien in unserem Richtplan, wie es zum Beispiel auch im Richtplan Bern war und in anderen Richtplänen, die soeben genehmigt wurden, einfließen sollen, ist für die Motion - wer da dagegen ist, soll dagegen stimmen, aber dann muss er auch konsequent sein.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Herr Grossrat (Suppl.) Lucien Barras hat noch kurz eine materielle Berichtigung.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Quelques petites précisions.

Je crois que l'on est gentiment en train de faire à l'avance le débat sur le plan directeur qui viendra en fin d'année. Ce sera un débat qui sera certainement nourri, avec beaucoup, beaucoup de précisions apportées sur tous les points.

J'aimerais juste revenir sur un ou deux éléments.

On s'arrête volontairement ou par paresse peut-être à la fiche C.1 qui parle effectivement du dimensionnement de la zone à bâtir. Juste après, il y a une fiche C.2 qui traite exclusivement des critères qualitatifs, de la densification et de la zone à bâtir. Donc, le plan directeur contient également des notions qualitatives.

Deuxièmement, par rapport au dimensionnement, c'est bien entendu que le dimensionnement c'est une notion dynamique, qui évolue. Entre les premières moutures du dimensionnement qui ont été transmises aux communes il y a déjà 2 ans et les chiffres actuels, il y a déjà eu des évolutions. Donc, le dimensionnement de la zone à bâtir tient compte de la croissance des communes, tient compte aussi du remplissage de la zone à bâtir, des constructions existantes ou des nouvelles constructions. Donc, c'est une notion qui est réadaptée.

Et puis finalement, si cette fiche C.1 comporte un volet dimensionnement, c'est qu'il s'agit d'une exigence de la LAT. La LAT précise le contenu du plan directeur. Le plan directeur doit définir, pour l'ensemble du canton, les besoins en zones à bâtir, la quantité de zones à bâtir et la localisation de ces zones à bâtir. Donc, le plan directeur aujourd'hui est simplement conforme à la loi fédérale.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Merci Herr Grossrat (Suppl.).

Wir kommen nun zur Abstimmung.

Sie sind leider zu spät Herr Grégory Logean. Wir haben jetzt so viel diskutiert. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 66 voix contre 45, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 5.0264 du député Aron Pfammatter.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Die Motion wurde angenommen und wird dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

Développement: Présidence

Entwicklung: Präsidium

12. Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, et Christophe Claivaz, PLR: Davantage de transparence concernant les décisions des tribunaux (17.02.2017) **6.0074**

Motion Reinhold Schnyder, AdG/LA, und Christophe Claivaz, PLR: Mehr Transparenz zu Entscheiden der Gerichte (17.02.2017) **6.0074**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA

Auch dies ist eine Motion, die ich mit dem ehemaligen Grossrat Marc Kalbermatter sowie mit dem Kollegen Christophe Claivaz im Februar dieses Jahres eingegeben habe.

Die Justiz, die dritte Gewalt im Staat, muss sich der öffentlichen Kritik stellen. Das heisst aber folglich auch, dass die Urteile der Gerichte öffentlich zugänglich sein müssen. Gemäss einem Entscheid des Bundesgerichts vom 21. Juni 2016 in Sachen SRG gegen Kantonsgericht Graubünden bedeutet die verfassungsmässig garantierte Justizöffentlichkeit eine Absage an jede Form von Kabinettsjustiz. In der Tat hält die Schweizerische Bundesverfassung fest: «Gerichtsverhandlung und Urteilsverkündung sind öffentlich.» Das steht in Artikel 30 Absatz 3 der Bundesverfassung. Das Öffentlichkeitsprinzip auch in der Justiz ist ein wichtiger Pfeiler in einem demokratischen Rechtsstaat.

Gemäss dem Bundesgericht hat die Öffentlichkeit einen Anspruch darauf, Urteile in ihrer Gesamtheit zur Kenntnis zu nehmen; dazu brauche es kein besonders schutzwürdiges Informationsinteresse. Interessant auch die Feststellung des Bundesgerichts, dass auch Urteile öffentlich zugänglich sein müssen, selbst wenn sie noch nicht in Rechtskraft erwachsen sind.

Der Anspruch auf Einsicht in Gerichtsurteile gilt nicht absolut. Es können Ausnahmen im Gesetz statuiert werden, etwa zum Schutz von Jugendlichen. Zudem kann das Gericht den Persönlichkeitsrechten der Parteien mit der Anonymisierung des Urteils Rechnung tragen. Das ändert aber nichts an der generellen Pflicht zur Öffentlichkeit.

Wenn wir von Urteilen sprechen, dann meinen wir natürlich «Sachurteile» beziehungsweise Endurteile, also Urteile in der Sache selbst. Formelle Urteile wie Nichteintretens- oder Abschreibungsentscheide und so weiter sind damit nicht gemeint. Sie sind ja nicht von allgemeinem öffentlichen Interesse.

Ich hoffe, dass mit der Umsetzung dieser Motion die Transparenz in unserem Staatswesen verbessert werden kann.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Moix Maxime, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance avec intérêt de cette motion qui demande plus de transparence dans les décisions des tribunaux.

Si l'objectif est louable, notre groupe est d'avis que la modification législative demandée par les motionnaires est disproportionnée. Les décisions et jugements importants pour la connaissance du droit sont régulièrement publiés sur le site Internet de la jurisprudence cantonale. Le besoin d'informations des justiciables est donc satisfait. La motion demande notamment, je cite, que «les décisions et jugements anonymisés des tribunaux des districts puissent être obtenus par les médias et les citoyennes et citoyens du canton». A cet effet, je tiens à rappeler que l'article 12 alinéa 1 de la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage prévoit que toute personne a le droit d'accéder aux documents officiels, notamment aux jugements et décisions. La législation actuelle est donc suffisante en termes de transparence.

L'article 15 de cette même LIPDA stipule, par ailleurs, que l'accès à un prononcé officiel doit être refusé lorsqu'un intérêt prépondérant public ou privé l'exige. En vertu de ce principe, une publication systématique de tous les jugements et décisions n'est donc pas envisageable.

De plus, mettre en place une telle mesure entraînerait inévitablement des coûts supplémentaires importants, sans être d'une grande utilité pour les citoyennes et citoyens de ce canton. En effet, le nombre de personnes sollicitant les tribunaux pour obtenir un jugement ou une décision est relativement faible. La plupart des demandes proviennent de journalistes ou historiens qui souhaitent avoir accès à ces documents à des fins scientifiques. La publication systématique des prononcés du Tribunal cantonal serait, par

conséquent, un processus chronophage et trop contraignant pour un pouvoir judiciaire déjà passablement surchargé.

Je souligne ici que le processus d'anonymisation est fastidieux. Il nécessite qu'une personne lise le jugement ou la décision en entier afin de caviarder les noms de personnes, les noms de lieux, les numéros de parcelles ou les coordonnées bancaires notamment. Dans le cas d'un jugement complet avec une centaine de pages, cela peut parfois prendre plus d'une journée de travail puisque, à ce jour, il n'existe pas d'outil informatique permettant de réaliser cette tâche.

Je tiens enfin à souligner que, sur les 1'908 jugements et décisions rendus par le Tribunal cantonal en 2016, 141 ont été publiés sur Internet après avoir été anonymisés. Je vous laisse donc imaginer la charge de travail supplémentaire qu'une publication complète entraînerait.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, le groupe PDCC vous invite donc à rejeter cette motion et à la classer au stade du développement.

Je vous remercie de votre attention.

Carron Florentin, député, PDCB

Transparence: il est des mots qui sont dans l'air du temps; il faut dire que «transparence» est devenu le principe général de référence en matière d'informations, de protection des données et d'archivage. Le principe de transparence a l'avantage de favoriser une meilleure compréhension par le citoyen, meilleure compréhension du fonctionnement des différents pouvoirs, que ce soit notre Parlement ou le pouvoir législatif en général, une meilleure compréhension du fonctionnement de la justice, les tribunaux, une meilleure compréhension du fonctionnement de notre société en général. Nous nous en réjouissons.

Cependant, la motion des députés Reinhold Schnyder et Christophe Claivaz nous met en étau pris entre un principe absolu de transparence et de publicité des débats, défendu par la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage, et une vision plus restrictive, défendue par la loi sur l'organisation de la Justice et son article 38, plus particulièrement l'alinéa 2 sur la base duquel le Tribunal cantonal prend les dispositions nécessaires pour protéger la sphère privée des justiciables et des tiers.

Si le groupe PDCB est attaché au principe de transparence en général et au respect de la sphère privée, nous aimerions souligner que la bonne moitié des décisions de justice n'a pas grand intérêt pour le grand public. Il semblerait que répondre favorablement à la demande des motionnaires, d'une part, causerait des problèmes de confidentialité, notamment en droit de la famille dont les parties seraient reconnaissables dans les petites communautés malgré l'anonymat et même avec le recours à des noms fictifs. D'autre part, cela impliquerait une nouvelle charge de travail pour les tribunaux dont la qualité des sentences est reconnue mais qui sont, comme nous le savons et comme mon préopinant a pu le détailler, déjà surchargés. Si quelqu'un souhaite obtenir une décision de justice pour motif légitime, à ce jour, sa demande est tout à fait recevable dans le système actuel.

Ainsi, puisque nous étions pris en étau, tâchons de desserrer l'étreinte et prenons un peu de hauteur. Je vais donc me référer à ce petit livre rouge à croix blanche, la Constitution fédérale donc, à son article 30 alinéa 3 Garanties de procédure judiciaire: «L'audience et le prononcé du jugement sont publics. La loi peut prévoir des exceptions.»

En conclusion, à la lumière de ce qui précède, le groupe PDCB a décidé de trancher: il va refuser la motion 6.0074 déposée par les députés Reinhold Schnyder et Christophe Claivaz, et je vous invite à en faire de même.

Merci de votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Die CVPO lehnt diese Motion ab. Und zwar finden wir, dass Leute, die ein Fehlverhalten an den Tag legen, bestraft werden sollen, aber nicht dass zusätzlich noch eine Hetzjagd auf dieselben geführt wird. Die Gefahr besteht ja, dass oft auch solche Fälle dann von den Medien und von der Öffentlichkeit, von Drittpersonen aufgegriffen werden und dann in der Öffentlichkeit diese Leute auch verunglimpft werden und wir finden, dass eine Doppelbestrafung nicht Sinn macht.

Wir finden auch, dass die Annahme dieser Motion auch zu mehr Bürokratie führen würde und zu mehr Kosten. Wir sind auch überzeugt, dass mit der heutigen Praxis, die wir vorfinden, die besteht, genügend Transparenz gegeben ist, um auch die Öffentlichkeit auf dem Laufenden zu halten, wie gut dass die Justiz arbeitet oder eben wo sie ungenügend ist.

Die CVPO-Fraktion lehnt daher die Motion ab.

Danke.

Luyet Sarah, députée (suppl.), UDC

L'UDC a pris connaissance avec intérêt du contenu de la motion demandant davantage de transparence dans la publication des décisions des tribunaux.

En effet, si l'on exclut les arrêts publiés dans la Revue valaisanne de jurisprudence, dont la publication obéit principalement à des observations scientifiques, seules quelques centaines de jugements sont publiés durant l'année. Notre justice doit être accessible à tous et cela passe également par la prise de connaissance de ses décisions par la population valaisanne. A la lecture du rapport 2016 sur l'administration des tribunaux, on constate que 1'908 décisions ont été rendues par le Tribunal cantonal et 4'857 décisions par les tribunaux de district. Au total donc, 6'765 décisions ont été rendues par les tribunaux et seules quelques centaines ont été publiées. Ainsi, moins de 5% des jugements font l'objet d'une publication, ce qui est infime et ne constitue pas un apaisement des relations entre les justiciables, respectivement entre les justiciables et l'Etat. A titre comparatif, le canton de Genève prévoit sur son site une page dédiée à ces questions et facilite ainsi l'accès à l'information en offrant de plus un site très performant. Il convient de souligner que le site de la jurisprudence valaisanne est très lent et peu pratique d'utilisation. Il n'y a, du reste, pas d'indication explicite sur la possibilité d'accès par les citoyens sur la page des tribunaux valaisans. Dans un article daté de 2012, le magazine juridique Plaidoyer mettait en évidence les lenteurs des cantons en matière de publication des jugements. Cet article détaillait les pratiques des tribunaux cantonaux et on y apprenait notamment que le Tribunal cantonal vaudois publie tous ses arrêts. Les autres cantons semblent également avoir, depuis, adapté leur pratique et publient de très nombreux jugements, plus nombreux que les quelques centaines de jugement valaisans. Or, selon le code de procédure civile et le code de procédure pénale, le public doit avoir accès aux jugements. Et que dire des arrêts du ministère public qui ne font l'objet d'aucune publication et qui, pourtant, tombent sous les mêmes articles de loi?

Il est donc temps que la justice valaisanne respecte les règles minimales de transparence.

C'est pourquoi l'UDC du Valais romand vous demande de soutenir cette motion.

Merci de votre écoute.

Largey Thierry, député, Les Verts

Je pense que ça vaut la peine d'insister sur les chiffres qui viennent d'être dits: moins de 5% des arrêts sont effectivement publiés. Pourquoi 5%? Pourquoi pas 6, 7, 8 ou 9%? Pour les Verts, c'est le 100% qu'il faut atteindre. Il n'y a pas de raison d'en sélectionner certains et pas d'autres.

Je vous invite, pour ceux qui s'intéressent, à aller voir le site du Tribunal fédéral (bger.ch), vous aurez l'intégralité de tous les arrêts que le Tribunal fédéral rend tous les jours. Vous pourrez les avoir triés, non-triés, vous pouvez les imprimer, vous pouvez les garder chez vous, les garder en PDF ou non. Tout est à disposition. Tout est anonymisé, et c'est bien l'élément important, c'est que vous ne retrouverez absolument aucun nom, aucun patronyme, souvent même les noms des communes sont effacés; vous n'avez pas la possibilité - sauf à connaître le fond de l'affaire, mais ça, ma foi, si vous connaissez le fond de l'affaire, évidemment, vous n'apprendrez rien en termes de noms et de patronymes - , eh bien!, vous ne pourrez pas retrouver les personnes si cela peut inquiéter en ce qui concerne les jugements pénaux. Je vous invite aussi à aller, comme ça a été dit, sur le site Internet du canton de Vaud, du Tribunal cantonal vaudois, vous retrouverez absolument tous les arrêts qui sont rendus par les tribunaux cantonaux vaudois, absolument tous, là aussi anonymisés.

Alors, on peut se demander du besoin, quel est le besoin? Eh bien!, le besoin, c'est effectivement pour le tribunal de rendre visible le travail qu'il fait. Il est souvent attaqué, y compris dans cette salle et c'est nécessaire de pouvoir voir son travail. Et comment voir le travail d'un tribunal? Eh bien, c'est évidemment en constatant la production qu'il fait, c'est-à-dire ses arrêts, en voyant la manière dont il juge. Ça peut être aussi l'occasion d'éviter, finalement, de se fourvoyer sur la manière dont un juge aurait traité une affaire simplement on se référant à un article de journal. Eh bien!, là, on a accès à la source et savoir réellement quelle est l'argumentation du tribunal. Ça c'est du point de vue du tribunal, j'ai envie de dire que c'est presque secondaire. Voyons du point de vue des administrés. Eh bien!, c'est un élément de la sécurité du droit, c'est un moyen pour chacun de pouvoir aller constater comment juge une autorité judiciaire en Valais sur certains aspects qui peuvent vous toucher. Il n'y a pas que le droit pénal, il n'y a pas que le droit civil, il y a aussi du droit administratif. Pensez - on a parlé du droit des constructions - comment, quelle est la pratique du Tribunal cantonal en matière de certains points de constructions, constructions hors zone, quelle est la pratique du TC? Eh bien!, c'est intéressant d'aller constater les arrêts pour pouvoir, ensuite, probablement adapter son propre comportement, adapter son projet de manière à éviter peut-être d'aller perdre devant cette instance.

Donc il y a une nécessité de transparence, oui il y a une nécessité d'informations, il y a une nécessité juridique au sens strict.

Qu'on dise maintenant qu'effectivement la LIPDA permet à tout un chacun d'accéder à ces textes, c'est vrai, mais regardez la disproportion entre la volonté de consulter un arrêt particulier et les démarches à entreprendre auprès de l'autorité pour notifier, pour lui envoyer une lettre, en lui disant: j'aimerais consulter cela; dès lors que l'autorité ne vous la donne pas, vous devez peut-être aller saisir le préposé cantonal. Voyez les démarches qui sont finalement complètement disproportionnées et, finalement, hors de propos lorsqu'il s'agit uniquement de savoir ce qu'une autorité judiciaire, la plus haute de notre canton notamment, a pu produire comme informations. De ce point de vue là, il me semble nécessaire effectivement qu'on ait un accès généralisé à tous ces arrêts. Et je réinsiste une fois de plus sur la notion d'anonymisation, il y a un gros travail. Et ce sera un élément essentiel évidemment de la mise en ligne de tous ces arrêts, c'est l'anonymisation, on ne doit pas pouvoir retrouver directement dans le texte ou indirectement sous le texte, puisqu'il est sous format informatique, donc sous le texte, le moindre élément qui permettrait de rattacher l'affaire à un nom, une personne, un lieu ou finalement une conséquence juridique à cet arrêt.

De ce point de vue là, les Verts vont soutenir ce texte et vous demandent d'en faire de même. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Die Motion wird bekämpft.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 56 voix contre 46, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 6.0074 du député Reinhold Schnyder.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Die Motion wird angenommen und an den Staatsrat weitergeleitet.

Ich danke allen Abgeordneten für die Ausdauer. Ihr seid richtige Bergsteiger; wir können nächste Woche einen Gipfel machen.

Einen wunderschönen Abend wünsche ich Ihnen!

La séance est levée à 17 h 55.

Séance du vendredi 9 juin 2017

Présidence: Diego Wellig, Grossrat, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. Assermentations

- Premier procureur auprès de l'Office régional du Bas-Valais
- Juge cantonal suppléant

Vereidigungen

- Oberstaatsanwalt beim regionalen Amt Unterwallis der Staatsanwaltschaft
- Ersatzrichter am Kantonsgericht

2. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2016 de la Banque Cantonale du Valais

Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2016 der Walliser Kantonalbank

3. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2016 Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2016

4. Débat final et décision sur:

- a) Rapport annuel du Conseil d'Etat 2016
- b) Compte de l'Etat du Valais pour l'année 2016

Schlussdebatte und Beschluss betreffend:

- a) Jahresbericht 2016 des Staatsrates
- b) Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2016

Urgences

Dringlichkeiten

5. Interpellation urgente PDCB, par Xavier Fellay (suppl.): Législation cantonale en ligne: toujours rien... (06.06.2017) **6.0076**

Dringliche Interpellation PDCB, durch Xavier Fellay (Suppl.): Online-Gesetzessammlung: immer noch Funkstille... (06.06.2017) **6.0076**

6. Interpellation urgente CSPO, par Diego Clausen: Actualisation de la législation sur le site internet du canton (06.06.2017) **6.0077**

Dringliche Interpellation CSPO, durch Diego Clausen: Aktualisierung der Gesetzgebungen auf der kantonalen Website (06.06.2017) **6.0077**

7. Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean: Ours: sécurité de l'animal avant celle de l'homme? (06.06.2017) **5.0265**

Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean: Bär: Sicherheit des Tieres wichtiger als jene des Menschen? (06.06.2017) **5.0265**

8. Interpellation urgente PDCB, par Laurent Rey: Que se passe-t-il à la Fondation Addiction Valais? (06.06.2017) **2.0182**

Dringliche Interpellation PDCB, durch Laurent Rey: Was ist die Situation bei der Stiftung Sucht Wallis? (06.06.2017) **2.0182**

9. Interpellation urgente AdG/LA, par Gilbert Truffer, Doris Schmidhalter-Näfen et Emmanuel Amoos: Hôpital du Valais: mauvaises notes pour les taux d'infection post-opératoires (06.06.2017) **2.0183**

Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Gilbert Truffer, Doris Schmidhalter-Näfen und Emmanuel Amoos: Spital Wallis: schlechte Noten bei den postoperativen Infektionsraten (06.06.2017) **2.0183**

10. Motion urgente UDC, par Grégory Logean et Jérôme Desmeules: Hôpital Riviera-Chablais: pratiques douteuses (06.06.2017) **2.0184**
Dringliche Motion UDC, durch Grégory Logean und Jérôme Desmeules: Spital Riviera-Chablais: fragwürdige Praktiken (06.06.2017) **2.0184**
11. Postulat urgent CSPO, par Egon Werlen (suppl.), Manfred Kuonen (suppl.), Konstantin Bumann, et Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA: «Prestations en l'absence du patient»: une diminution très problématique pour le travail avec des enfants et des jeunes (06.06.2017) **2.0185**
Dringliches Postulat CSPO, durch Egon Werlen (Suppl.), Manfred Kuonen (Suppl.), Konstantin Bumann, und Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA: Kürzung der «Leistungen in Abwesenheit des Patienten» – sehr problematisch für Arbeit mit Kindern und Jugendlichen (06.06.2017) **2.0185**
12. Interpellation urgente PDCB, par Florentin Carron et Charline Berguerand (suppl.): WannaCry – quelle riposte? (06.06.2017) **1.0213**
Dringliche Interpellation PDCB, durch Florentin Carron und Charline Berguerand (Suppl.): WannaCry – welche Gegenmassnahmen? (06.06.2017) **1.0213**
13. Postulat urgent PDCB, par Muriel Favre-Torelloz: Présentation du premier budget MCH2 (06.06.2017) **1.0214**
Dringliches Postulat PDCB, durch Muriel Favre-Torelloz: Erstellung des ersten Budgets gemäss HRM2 (06.06.2017) **1.0214**
14. Interpellation urgente Les Verts, par Thierry Largey et Céline Dessimoz: Haute tension à propos de la ligne entre Chamoson et Chippis, le Conseil d'Etat doit se positionner (06.06.2017) **1.0215**
Dringliche Interpellation Les Verts, durch Thierry Largey und Céline Dessimoz: Höchstspannungsleitung zwischen Chamoson und Chippis: Der Staatsrat muss Stellung nehmen (06.06.2017) **1.0215**
15. Postulat urgent PDCC, par Vincent Roten: Dégâts dus au gel, des mesures également pour la production fourragère (06.06.2017) **3.0324**
Dringliches Postulat PDCC, durch Vincent Roten: Frostschäden: Massnahmen auch für die Futterproduktion (06.06.2017) **3.0324**
16. Interpellation urgente AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Jennifer Näpfl (suppl.): Fraude électorale: place à la tricherie (06.06.2017) **4.0256**
Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.) und Jennifer Näpfl (Suppl.): Wahlbetrug – Bschiss uf du Tisch (06.06.2017) **4.0256**
17. Interpellation urgente Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Jean-Pierre Terrettaz, Xavier Moret, PLR, Martine Tristane (suppl.), PLR, et cosignataire: Martigny, ville d'accueil oui mais à juste mesure! (06.06.2017) **4.0257**
Dringliche Interpellation Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Jean-Pierre Terrettaz, Xavier Moret, PLR, Martine Tristane (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichner: Martigny: Empfangskultur nicht überstrapazieren! (06.06.2017) **4.0257**
18. Interpellation urgente AdG/LA, par Raymond Borgeat et Marie-Paul Bender (suppl.): Les jeux de 2026: y a-t-il un pilote dans l'avion? Si oui, qui est-il et comment fonctionne-t-il? (06.06.2017) **4.0258**
Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Raymond Borgeat und Marie-Paul Bender (Suppl.): Olympische Winterspiele 2026: Gibt es eine Projektleitung und falls ja, wie ist ihre Arbeitsweise? (06.06.2017) **4.0258**

- 19.** Interpellation urgente PDCC, par Bruno Clivaz et Chantal Voeffray Barras: Le cannabis en vente libre en Valais (06.06.2017) **4.0259**
Dringliche Interpellation PDCC, durch Bruno Clivaz und Chantal Voeffray Barras: Freier Verkauf von Cannabis im Wallis (06.06.2017) **4.0259**

Heure des questions

Fragestunde

Der Präsident

Sehr geehrte Damen und Herren, darf ich um Ruhe bitten!

(...)

Danke schön. Die Ferien haben leider noch nicht begonnen. Herzlich willkommen am heutigen Freitagvormittag.

Zuerst möchte ich Valais/Wallis Promotion danken für Gipfeli und Kuchen... es war Gipfeli und Kaffee - Kuchen gibt es dann am Nachmittag, und so habt ihr eine Einstimmung bekommen für die Sommerferien. Und man muss ja nicht weit gehen: Das Wallis ist ein Paradies!

1. Assermentations

- Premier procureur auprès de l'Office régional du Bas-Valais
- Juge cantonal suppléant

Vereidigungen

- Oberstaatsanwalt beim regionalen Amt Unterwallis der Staatsanwaltschaft
- Ersatzrichter am Kantonsgericht

Der Präsident

Als Oberstaatsanwalt beim regionalen Amt Unterwallis der Staatsanwaltschaft **Patrick Burkhalter** und Ersatzrichterin am Kantonsgericht Frau **Raphaëlle Favre Schnyder** werden jetzt vereidigt.

Ich bitte Sie alle, aufzustehen.

Die Eidesformel wird nachher die 1. Vizepräsidentin vorlesen.

(Cf. art. 30 de la loi sur l'organisation de la Justice.)

Danke und herzlich willkommen im Gericht... also wir sind hier im Grossratssaal, aber für Ihrer Arbeit beim Gericht und in der Staatsanwaltschaft wünsche ich Ihnen alles Gute.

(Applaus)

2. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2016 de la Banque Cantonale du Valais

Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2016 der Walliser Kantonalbank

Discussion générale:

Carron Florentin, député, PDCB

La Banque Cantonale du Valais, c'est, en 2017, 100 ans de présence aux côtés des Valaisans.

En cette année de jubilé, un exercice 2016 raté aurait rafraîchi l'ambiance. Ce n'est heureusement pas le cas, comme le groupe PDCB a pu s'en rendre compte en prenant

attentivement connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur la Banque Cantonale du Valais.

Premier point: La banque a rempli la mission confiée par le législateur de manière tout à fait satisfaisante, c'est-à-dire en confirmant son engagement en faveur des intérêts généraux du canton et du développement harmonieux de son économie.

Deuxième élément: Il appartient au Conseil d'Etat de se prononcer sur la stratégie de la Banque Cantonale du Valais avec une vision à moyen et long termes. Le renforcement des fonds propres, qui fait partie de cette stratégie, s'est poursuivi en 2016 pour atteindre désormais un ratio de solvabilité anticyclique de 16,2% proche des nouvelles dispositions de Bâle III de 16,8%. Le groupe PDCB se réjouit également de la restructuration du capital-actions débutée en 2015, qui s'est concrétisée en 2016, dont la part du canton se monte toujours à 70%. La banque possède désormais un capital-actions moderne, attractif, que le marché a accueilli d'un bon œil et qui se révèle favorable à l'ensemble des partenaires.

Troisième élément: La Banque cantonale en tant que partenaire de proximité, ce point a suscité quelques inquiétudes au sein du groupe relativement à la répartition géographique des succursales. Evolutions démographique et économique, flux migratoires, changements des habitudes d'utilisation, ce sont les différents facteurs pris en compte pour évaluer les succursales. Cependant, le groupe PDCB se demande si la même densité et représentation est respectée sur tout le canton et si le Haut-Valais ne représenterait pas une densité excessive de succursales.

Merci d'avance au Conseil d'Etat de se faire le relais de cette préoccupation.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

L'événement marquant de 2016 pour la Banque cantonale fut sans aucun doute la restructuration du capital-actions. Cette restructuration avait pour objectif de rétablir l'inégalité de traitement entre les actionnaires en réduisant la différence du taux de dividende entre les actions nominatives et les actions au porteur. Cet objectif est considéré comme atteint par le groupe PLR puisque, dorénavant, le canton du Valais, actionnaire majoritaire et garant de la BCVs, sera traité sur le même pied d'égalité que les autres actionnaires. Cette opération a bénéficié à l'Etat: acquisition de nouvelles actions par transformation de la créance de 50 millions, 15,8 millions de revenu exceptionnel et, dès l'exercice 2017, un dividende projeté entre 30 millions et 35 millions.

Le groupe PLR constate avec satisfaction l'augmentation des fonds propres de 52,9 millions de francs, que la Banque cantonale reste une banque de proximité, qu'elle couvre tout le territoire cantonal ainsi qu'elle joue son rôle de banque universelle et que le recours à la garantie étatique ne soit pas nécessaire. Nous nous réjouissons également de l'augmentation du bénéfice de 57,5 millions.

Loin de vouloir s'ingérer dans la politique de la BCVs, le groupe PLR s'interroge tout de même sur le rôle de notre Banque Cantonale dans l'économie valaisanne. Une certaine frilosité est constatée dans sa politique de prêts auprès de nouvelles entreprises souhaitant s'établir et qui se voient réclamer des garanties trop élevées.

Pour l'avenir, le Conseil d'Etat confirme ses axes stratégiques, lesquels s'avèrent toujours pertinents et importants pour le futur de notre banque. La situation financière de cette dernière est considérée comme saine et son avenir serein. C'est pourquoi, pour le groupe PLR, il est temps d'entamer une réflexion de fond sur notre engagement auprès de la BCVs. Avec 11 millions d'actions, l'Etat est détenteur de 70% du capital-actions. Toutefois, même si l'Etat ne détenait que 51% du capital-actions, il resterait majoritaire et permettrait de renforcer le capital confiance de la BCVs auprès de sa clientèle, d'autant plus que des désavantages et risques notables sont à relever pour l'Etat. Selon la loi sur la Banque Cantonale, un rabais fiscal proportionnellement équivalent à la participation de l'Etat au capital-actions est accordé, *in fine* un manco de recettes fiscales important pour les communes. En cas de krach boursier, la BCVs rembourse le 100% du montant aux actionnaires alors que d'autres établissements bancaires fixent une limite à 100'000 francs.

Conscient qu'une vente d'actions massive et précipitée pourrait dévaluer le cours de l'action et, par conséquent, déstabiliser les marchés, le groupe PLR demande au Gouvernement de mener une réflexion à long terme et de proposer au Parlement un désengagement de l'Etat dans des délais raisonnables.

En conclusion et dans l'attente de réponses par le chef du département, le groupe PLR remercie et salue le travail effectué par les collaborateurs de la BCVs ainsi que par le conseil d'administration.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Le groupe AdG/LA se réjouit de la santé financière de la Banque Cantonale du Valais. La banque réalise un bon exercice 2016. Le bilan progresse de 681 millions pour atteindre 14,6 milliards et le bénéfice net augmente de 1,3%, à 57,5 millions après l'attribution de 31 millions à la réserve. Au bilan, les fonds propres sont en augmentation de 52,9 millions et permettent de poursuivre la stratégie de renforcement des fonds propres de la banque.

Contrairement à La Poste Suisse, la Banque Cantonale du Valais tend à accroître le nombre de ses succursales et c'est tout à fait satisfaisant. Notre groupe est tout à fait favorable à cette stratégie.

L'événement le plus important de l'exercice 2016 restera la restructuration du capital-actions afin de supprimer le dividende dissocié. M. le conseiller d'Etat Tornay s'était entouré d'un excellent groupe de travail et nous souhaitons ici remercier tous les membres de ce groupe de travail pour justement l'excellence de la tâche accomplie. Cette restructuration amènera de nouveaux revenus à l'Etat du Valais pour les exercices à venir. C'est d'ailleurs pour cela que le groupe AdG/LA et, avant lui, le groupe socialiste avaient demandé depuis de très nombreuses années cette restructuration. Je remarque ainsi, et c'est un message aux membres de mon groupe, qu'il ne faut jamais abandonner et qu'il vaut la peine de s'engager année après année à proposer notre vision, même si la finalisation de celle-ci prend plusieurs législatures.

Notre groupe tient à remercier les membres du conseil d'administration, de la direction et l'ensemble des employés de la banque pour le travail accompli.

Je vous remercie pour votre attention.

Pannatier Christophe, député, PDCC

Bon, beau, brillant, remarquable, imposant, superbe, formidable, splendide, magistral, extraordinaire, sensationnel, merveilleux, fastueux, glorieux, magnifique, majestueux, éclatant, admirable, épatant, somptueux, seigneurial et même olympien, vous le constatez, Chers collègues, les termes ne manquent pas pour marquer la qualité du dernier exercice de notre Banque Cantonale du Valais, et le groupe PDCC tenait à le mentionner.

Néanmoins, néanmoins, notre groupe relève que le marché immobilier valaisan est fortement tributaire des importantes modifications apportées aux cadres législatif et réglementaire. Si la loi d'application sur les résidences secondaires a mis fin à l'insécurité juridique, plusieurs de ses dispositions seront fixées dans la pratique par la jurisprudence du Tribunal fédéral. D'autres incertitudes majeures entourent la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et son applicabilité concrète dans notre canton. Bien sûr, nous le découvrirons ces prochaines années.

Enfin, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration dite de masse semble également peser sur la croissance démographique et donc aussi sur les liquidités du marché.

Notre groupe relève donc l'excellence de cet exercice, tout en restant attentif au développement économique de notre canton.

Je vous remercie pour votre attention.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Ein Aktienkapital von 158 Millionen Franken, ein Gewinn von 57,5 Millionen Franken, 50 Verkaufsstellen, 77 Bancomaten, 456,9 Vollzeitstellen bei 524 Mitarbeitern - das sind nur ein paar der beeindruckenden Zahlen aus dem Geschäftsbericht der WKB für das Jahr 2016. Kollege Pannatier hat bereits sämtlich Adjektive benützt, ich habe keine mehr, die ich hinzufügen könnte. Das Schönste an der Sache ist, dass rund 70% dieser sehr guten, erfolgreichen und wertvollen Bank uns gehören, den Bürgern des Kanton Wallis.

Natürlich bringt ein solcher Schatz nicht nur alljährlich schöne Erträge, sondern auch eine grosse Verantwortung mit sich. Als Hauptaktionär obliegt es dem Kanton Wallis, gemeinsam mit dem Verwaltungsrat und der Geschäftsleitung, den strategischen Kurs der WKB festzulegen. Der Kanton hat sich bisher darauf beschränkt, einige wenige allgemeine aber wichtige strategische Achsen vorzugeben. In die operativen Geschäfte mischt sich der Staatsrat nicht ein. Das ist gut so und muss auch so bleiben. Wichtig erscheint mir auch, dass diese strategischen Vorgaben langfristig definiert wurden und auch weiterhin beibehalten werden sollen. Das gibt der Bankleitung die notwendige Sicherheit und die Möglichkeit, ihren erfolgreichen Kurs weiterzuverfolgen.

Ich möchte nun kurz 2 dieser strategischen Vorgaben herausstreichen:

1. Die Verstärkung der Eigenmittel

Die guten Ergebnisse und die Restrukturierung des Aktienkapitals haben dazu geführt, dass die Kernkapitalquote der Bank bei 16,8% liegt. Dieser Wert liegt deutlich über den regulatorischen Anforderungen und macht die WKB zu einem finanztechnischen Musterknaben.

2. Die Beibehaltung der Staatsgarantie

Die Staatsgarantie des Kantons Wallis hilft sicherlich dabei, den Ruf der WKB als gute und sichere Bank zu stärken. Natürlich stellt diese Garantie für den Kanton Wallis aber auch ein gewisses Risiko dar. Andererseits ist die WKB aber wie gesehen absolut gesund und finanziell solide. Zudem bezahlt die Bank dem Kanton für diese Garantie jährlich einen Betrag von immerhin knapp 4 Millionen Franken. Ruft man sich in Erinnerung, dass der Bund aktuell 215 Millionen bezahlen muss, weil er eingegangene Bürgschaften für die Schweizer Hochseeflotte honorieren muss, bin ich der Überzeugung, dass eine Garantie zugunsten unserer WKB doch ein wesentlich geringeres und deutlich sinnvollereres Risiko darstellt. Es besteht also kein Grund dafür, die Staatsgarantie anzuzweifeln oder gar daran zu rütteln.

Ich möchte nicht schliessen, ohne den Verantwortlichen der Walliser Kantonalbank für ein weiteres erfolgreiches Geschäftsjahr 2016 zu gratulieren und zu danken. Neben der grossen Verantwortung bedeutet eine 70%-Beteiligung nämlich auch noch, dass der Kanton an einer ansehnlichen Gewinnausschüttung partizipieren kann. Dass der Kanton nicht wie bis anhin mit einer prozentual tieferen Dividende vorlieb nehmen muss als die anderen Aktionäre, ist auf die mittlerweile abgeschlossenen Restrukturierung des Aktienkapitals zurückzuführen.

Von diesem dringend benötigten Zusatzeinkommen wird der Kanton Wallis zukünftig jedes Jahr profitieren können. Zu verdanken ist dieser wertvolle jährliche finanzielle Zustupf gleich wie der ausserordentliche Buchgewinn im Jahr 2016 von über 15 Millionen Franken übrigens - und da bin ich nicht ganz gleicher Meinung wie der Kollege von der PLR - auf ein Postulat der CVPO aus dem Jahr 2014. Ich werde Sie in den nächsten 4 Jahren noch das eine oder andere Mal an diese Tatsache erinnern.

Danke schön.

Rion Yvan, député, UDC

Que dire de la Banque Cantonale du Valais, cette robuste et jeune centenaire?

Tout d'abord, qu'elle s'est mise au diapason avec ses actionnaires puisqu'ils ne font qu'un depuis l'exercice 2016, soit une action et un seul type d'actionnaires. Tout en

conservant à hauteur de 70% un contrôle étatique de la BCVs, la restructuration opérée en 2016 a dégagé un revenu bénéfique de 15,8 millions. Par contre, et vous le savez, cette opération l'a moins été dans le cadre de la désignation des administrateurs représentant les actionnaires minoritaires. Sans vouloir remuer le passé, il est toujours bon, vous le savez tous, d'en tirer une leçon afin de pouvoir préparer l'avenir. L'UDC du Valais romand, qui avait présenté des candidatures répondant à tous les critères professionnels requis, espérait que ses souhaits puissent se réaliser. En vain. Bien conscients que cet espoir n'a été que de courte durée, nous nous permettons toujours de penser qu'une représentation proportionnelle des forces politiques soit retenue comme aussi un des critères déterminants à l'avenir, et bien entendu celui de la connaissance et de l'expérience nécessaires à l'accomplissement de cette fonction d'administrateur.

Dans l'accomplissement de ses activités bancaires, la BCVs dispose d'un important support de sécurité par ses fonds propres totalisant 1,229 milliard qui, en cas de défection, se verraient complétés par l'engagement irrévocable de l'Etat à couvrir les passifs, notamment les dépôts de la clientèle supérieurs à 9 milliards au 31 décembre 2016.

L'éternelle question de la garantie de l'Etat, respectivement et finalement celle de ses contribuables doit-elle encore subsister, sachant que les activités de la BCVs, opérées pour l'essentiel en Valais, vont au-delà des frontières cantonales et de notre pays? Poser la question, c'est y répondre. Force est de constater que 21 banques cantonales bénéficient encore de cette garantie qui, aux yeux de certains, génère une distorsion au niveau de la concurrence. En effet, les autres concurrents bancaires directs ne disposent pas d'un tel matelas de sécurité mais ils ont, il est vrai, quelques années aussi bénéficié de l'aide de l'Etat fédéral. Partant de cette situation, il convient d'examiner si la rémunération de cette prise de risques est appropriée. L'Etat encaisse pour cette garantie illimitée des engagements, respectivement du passif, un revenu annuel d'environ 4 millions, soit le 0,7% de ces fonds propres nécessaires au sens de la législation fédérale sur les banques. Bien que figé dans la loi, ce mode de calcul est quelque peu paradoxal puisque l'engagement de l'Etat porte notamment et pour le moins sur les 9 milliards de fonds de la clientèle et non seulement sur ces seuls fonds propres, ce qui représente en réalité une rémunération de 0,04% de l'ensemble des risques réels qui sont au passif. A relever aussi que cette garantie permet à la BCVs d'emprunter à des taux plus favorables sur le marché interbancaire.

Tous les rapports de l'organe de révision bancaire ainsi que les rapports de gestion, celui de l'Inspection des finances et celui du Conseil d'Etat qui nous occupe à l'instant sont sans aucune réserve et relèvent qu'en aucune manière un recours à l'Etat n'était nécessaire au 31 décembre 2016.

A la lecture des divers rapports, dont celui relatif au compte 2016 de l'Etat du Valais, vous avez pu constater qu'il existe une marge confortable de prudence et de sécurité et surtout de manœuvre entre la valeur comptable des 11 millions d'actions qui figure au bilan et dans les livres du canton pour 160 millions alors que la valeur boursière est proche du milliard de francs, soit toute proche de 90 francs par action, ces jours.

En l'état actuel, la gestion de la BCVs est faite de professionnalisme, de prudence, d'expérience, plus que reconnue dans son domaine d'activités bancaires. Dès lors de suivre le message des présidents des conseils d'administration et de la direction générale de la Banque Cantonale, il y a un pas que je franchis. A titre personnel, la BCVs est réellement une banque solide, rentable et performante.

L'UDC du Valais romand partage entièrement la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant.

Merci de votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Wir danken dem Staatsrat für den ausführlichen Bericht zum Geschäftsjahr der Walliser Kantonalbank, und wir können diesem Bericht entnehmen, dass die WKB ihre Strategie erfolgreich umgesetzt hat.

Ein wichtiger Punkt, das wurde ja bereits verschiedentlich gesagt, war die Verstärkung der Eigenmittel, und dieses Ziel konnte auch im Jahr 2016 wieder weiterverfolgt werden. Dadurch sind die Eigenkapitalanforderungen gegenüber Basel III ganz klar gegeben, und davon können wohl viele andere Banken nur träumen, weil die WKB hat ja eine doppelt so hohe Eigenkapitalquote wie vorgeschrieben von Basel III.

Mit der Restrukturierung des Aktienkapitals wurde nicht nur eine grössere Transparenz hergestellt, sondern es wurden die ungleichen Dividenden abgeschafft, und das ist ebenfalls zu begrüßen. Der Kanton Wallis besitzt ja als Hauptaktionär fast 70% der Aktien, und aufgrund der guten finanziellen Lage ist das Risiko der Staatsgarantie nach wie vor klein - das wurde auch bereits gesagt.

Weiter zeigt auch der spezifische Bericht des Bankrevisors klar auf, dass gute Arbeit gemacht wurde, und wir nehmen diesen Bericht so zur Kenntnis, und nach wie vor stimmen wir hier dem grossen Tenor bei, dass die WKB eine sehr gute Arbeit gemacht hat, und ich möchte es an dieser Stelle nicht unterlassen, auch den Angestellten der WKB zu danken, auch dem Verwaltungsrat und auch der Generaldirektion, aber auch jedem Einzelnen, der jeden Tag am Bankschalter seinen Beitrag dazu leistet, dass die WKB so erfolgreich ist. Das ist nicht selbstverständlich, weil dort unten bei den «kleinen» Leuten am Bankschalter, dort fängt es an und daher sollte man diesen Leuten auch nicht weniger danken, weil sie massgeblich zum Bild, das die WKB tagtäglich im Wallis hat, beitragen. Ich danke auch dem Staatsrat für den Bericht und auch im Namen der SVPO genehmigen wir diesen so.

Ich danke.

Degen Vincent, député (suppl.), Les Verts

Par la prise de connaissance du rapport de la BCVs, le groupe des Verts se réjouit de la bonne gestion de la banque et constate que les objectifs sont atteints.

Nous constatons que l'économie valaisanne peut compter sur cette banque de proximité qui accomplit sa tâche avec sérieux et avec une grande rigueur.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur ses compétences pour mener à bien les différents projets novateurs du canton dans un esprit de durabilité et de manière consciencieuse.

Comme beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas m'étaler.

Donc, en conclusion, les Verts acceptent le rapport de gestion et remercient tous les collaborateurs pour la qualité du travail accompli.

La discussion est close.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Cet exercice 2016 a été marqué comme vous l'avez relevé, par de très bons résultats, résultats avec un bénéfice de 57,5 millions, par un renforcement des fonds propres qui passent à 1,2 milliard mais aussi par une restructuration du capital-actions de la banque acceptée en décembre 2015 par vous-mêmes et par l'assemblée générale extraordinaire de la BCVs. Comme indiqué dans le rapport du Conseil d'Etat, cette restructuration, dans le sens une action - une voix - un dividende, a été accueillie positivement par le marché, comme le démontre l'évolution du cours de l'action. La BCVs dispose désormais d'un capital-actions moderne et attractif.

Herzlichen Dank für die verschiedenen positiven Worte über die Geschäftsführung, die von Ihrer Seite gekommen sind.

J'ai attentivement écouté la remarque de M. le député Florentin Carron concernant la densité des succursales dans le Haut-Valais. Je pense que c'est une question plutôt

opérationnelle mais on va quand même discuter de cela aussi avec la direction de la banque.

Mme la députée Sonia Tauss-Cornut a bien relevé le rôle de la BCVs comme banque universelle mais aussi le rôle pour l'économie valaisanne et puis surtout aussi pour aider ces nouvelles entreprises. C'est vraiment ça aussi que le Conseil d'Etat veut, que la banque aide les jeunes entrepreneurs. Et puis, on est tout à fait d'accord de mener aussi une réflexion sur le taux de participation de l'Etat, même si le député (suppl.) Mischa Imboden pour le groupe DC du Haut a dit: 70%, c'est en ordre, mais on peut toujours réfléchir à ça.

Je prends acte que M. le député Emmanuel Amoos a positivement relevé cette restructuration de la banque qui va aussi dans votre sens et aussi dans la mission qu'on a donnée dans notre stratégie à la BCVs.

C'est vrai que M. le député Christophe Pannatier soulève toutes les influences des nouvelles législations fédérale et cantonale, Lex Weber, loi sur l'aménagement du territoire, l'initiative sur l'immigration, et j'en passe. Je crois c'est vraiment important ce rôle de la banque, ce rôle d'universel, ce rôle pour l'économie valaisanne, c'est la première chose qui nous préoccupe.

Wie Herr Imboden zu recht sagt, es braucht immer in unserer Strategie langfristige Ziele, und darum sehen wir auch keinen Grund eigentlich, in diesen langfristigen Zielen von der Staatsgarantie abzuweichen. Wie Sie das auch zu recht sagen, das Risiko ist sehr klein. Monsieur Rion a parlé de supprimer éventuellement la garantie de l'Etat. Ich kann Ihnen sagen, diese Staatsgarantie war in der Geschichte der Kantonalbank immer wieder ein Thema, aber gerade in den 90er-Jahren, als diese Bank in eine Aktiengesellschaft umgewandelt wurde, da war die Staatsgarantie ein grosser Trumpf für die Einbindung der privaten Aktionäre, für die Teilprivatisierung, und sie ist es eigentlich auch bis heute geblieben. Gerade in den Jahren 2008 und 2009, als der Bankensektor und der Finanzsektor grosse Probleme hatten, da war diese Staatsgarantie sehr wichtig zur Stärkung des Vertrauens der Kundschaft in die Bank.

La stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire contient donc clairement le maintien de la garantie de l'Etat; chaque année, on le répète. On rappelle également que sur les 24 banques cantonales existantes, comme M. le député Yvan Rion vient de le dire, 21 bénéficient d'une pleine garantie de l'Etat, sauf celles de Berne, Vaud et Genève, mais Genève offre, toutefois, une garantie limitée. Et même si nous supprimons la garantie de l'Etat, je ne crois pas qu'en cas de crise de la BCVs éventuelle, le canton du Valais pourrait se permettre de refuser son soutien à la banque. De plus, je vous rappelle que dans le cadre de ETS 1, le peuple valaisan a, en 2014, accepté à 58% aussi le principe d'une rémunération de la garantie d'Etat par la BCVs, ce qui était nouveau, et cette rémunération se monte actuellement quand même aussi à 3,9 millions de francs.

Finalement, je vous rappelle que la motion du député Patrick Fournier tendant à une suppression de la garantie de l'Etat a été développée en septembre 2015 et a été refusée par vous-mêmes par 96 voix contre 14 et une abstention. Alors, pour le Conseil d'Etat, la situation des fonds propres de la banque s'est améliorée encore depuis et puis le Conseil d'Etat ne voit donc pas du tout l'utilité de revoir la chose concernant la garantie de l'Etat.

M. le député Yvan Rion a aussi parlé de la nomination des membres du conseil d'administration. En ce qui concerne la proposition du Conseil d'Etat à l'assemblée générale de nommer les membres du conseil d'administration, les décisions ont été prises par l'ancien Gouvernement et validées par l'assemblée générale. Je crois qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat actuel de juger ou de commenter les décisions prises. Je vous rappelle seulement - vous l'avez aussi cité - que la représentation arithmétique des partis politiques n'est pas un critère de choix, selon la loi sur les participations.

Ich danke Herrn Graber für die positive, sehr positive Beurteilung der guten Arbeit der WKB und dass Sie auch feststellen, dass die Strategie erfolgreich umgesetzt wurde, vor

allem auch dass die Eigenmittel mehr als von Basel III verlangt, verstärkt wurden. Und auch Herr Degen ist durchaus einverstanden, dass die Ziele erreicht wurden. In diesem Sinne werden wir gerne Ihre Komplimente an die Direktion weiterleiten und freuen uns auf das nächste positive Geschäftsjahr.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen.

3. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2016
Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2016

Discussion générale:

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Das Finanzinspektorat hat im 2016 in gewohnter, professioneller Manier grosse Arbeit geleistet. Ein unabhängiges Inspektorat ist der Garant für den sorgfältigen Umgang mit den öffentlichen Geldern; dies im Interesse von allen Bürgerinnen und Bürgern. Für uns Abgeordnete ist es eine hilfreiche Unterstützung in unserer politischen Arbeit, wenn wir uns auf die Berichte des Finanzinspektorats stützen können, auch bei der Erarbeitung des Budgets oder bei der politischen Beurteilung von auftretenden Ungereimtheiten und Problemen in den verschiedensten Bereichen.

Das Finanzinspektorat hat im Jahr 2016 88 Berichte hinterlegt. Der Schwerpunkt lag da bei den Dienststellen, Ämtern und Anstalten sowie den subventionierten Betrieben und Institutionen, denen der Staat Aufgaben übertragen hat. 25 Gemeinden wurden betreffend Steuererhebung, Steuerinkasso und die Überprüfung, ob die vom Kanton verwendeten Zahladressen für die Überweisungen an die Gemeinden in deren Buchhaltung figurieren, überprüft. Es kann festgehalten werden, dass die Gemeinden ihre Aufgaben gut wahrnehmen. Die kontrollierten Gemeinden haben bestätigt, dass sie die allenfalls verlangten Korrekturen vorgenommen haben.

Auf einige Feststellungen des Finanzinspektorats möchte ich kurz eingehen.

Bei der PKWAL arbeitet eine Gruppe «AG PKWAL» an den Massnahmen betreffend Umwandlungssatz, Rentenalter und Rentenziel. Aufgrund der Breite des Pflichtenhefts wird der Bericht erst im Herbst abgeliefert. Ich verweise schon heute darauf, dass eine allfällige Reform nicht auf dem Buckel der aktuellen und zukünftigen Rentnerinnen und Rentner umgesetzt werden darf. Das würde das Vertrauen der Versicherten in die Institution, aber auch in den Staat als Arbeitgeber massiv verringern.

Das Finanzinspektorat hat die Empfehlungen der PUK-GNW weiter verfolgt. Die Vorschläge wurden in angemessener Art und Weise von der Generaldirektion umgesetzt. Alle umgesetzten Massnahmen haben laut den befragten Personen einen positiven Prozess ausgelöst. Allerdings werden in den Finanzfragen Vorschläge vom Finanzinspektorat eingebracht. Insbesondere die Investitionskapazität ist neu zu ermitteln und mit dem Investitionsprogramm zu vergleichen.

Das Audit bei der Stiftung Sucht Wallis hat ergeben, dass, nach gewissen Unstimmigkeiten, die Stiftungsverantwortlichen auf gutem Weg sind, wie dem Bericht des Finanzinspektorats zu nehmen ist. Es wurden weiterreichende Auflagen gemacht, damit die Geschäfte ordnungsgemäss erledigt werden können. Im Nachgang der Restrukturierung kam es dieser Tage allerdings zu einer Entlastung durch den Stiftungsrat. Wir vertrauen darauf, dass die Restrukturierungen bald auf allen Stufen greifen und Sucht Wallis seine

Arbeit ohne Nebengeräusche im Dienst der Klienten erfüllen kann. Wir begrüßen die Aufforderung des Finanzinspektorats an die Dienststelle für Gesundheitswesen und an die Dienststelle für Sozialwesen, für Sucht Wallis nur noch einen Leistungsauftrag zu erstellen. Es ist nämlich nicht einfach, 2 Herren zu dienen.

Das Finanzinspektorat hat in verschiedenen Organisationen Verbesserungen vorgeschlagen, wie etwa die Berechnung der transitorischen Posten, die Verneinung der Rückstellungen für spätere Anwendungen oder der Quersubventionierung von Renovationen innerhalb der Institution, die korrekte Ausweisung von Rückstellungen, Vorschläge zur Verbesserung der Geschäftsführung, zur Überwachung der Debitoren und zur finanziellen und administrativen Organisation, Hinweise zur Notwendigkeit der Erstellung von Pflichtenheften, Forderungen zur Qualität der Buchungsbelege und zum Jährlichkeitsprinzip, Vorgaben zu Controlling und finanzieller Überwachung und den Umgang mit Fonds. Vorab die Schulen wurden angehalten, die Migration der Buchhaltung auf SAP vorzunehmen.

Was die Baustelle «Zen Hohen Flühen» betrifft, welche zu exorbitanten Kostenüberschreitungen führte, hat ein Experte die gravierenden Mängel in fast allen Phasen der Ausführung aufgelistet. Es ist zu hoffen, dass die Korrekturmassnahmen bei den zukünftigen Projekten, wie der Umfahrung Stalden oder Les Evouettes, greifen. Es geht darum, mit Steuergeldern sorgsam umzugehen und darum, dass das Wallis nicht laufend in den Negativschlagzeilen steht.

Nach 40 Jahren Planungs- und Bauzeit wurden im November 2016 mit gehörigem Pomp 7 Kilometer massive Kostenüberschreitung eröffnet. Das Finanzinspektorat stellt dem Amt für Nationalstrassenbau bezüglich der Organisation mit der Verflechtung der Aufgaben, den Kostenüberschreitungen und dem mangelhaften Informationsfluss schlechte Noten aus. Der Bau der Autobahn im Oberwallis hat in Sachen Organisation, Ausführung und Kostenkontrolle noch enorm viel Luft nach oben. Dass es einen Steuerungsausschuss und eine Koordinationsgruppe mit Vertretern des ASTRA und des Kantons für den Bau der A9 gibt, kann nur begrüsst werden. Immerhin hat Bundesbern den Druck auf Staatsrat Melly erhöht und droht mit der Bevormundung in Sachen Autobahnbau der A9 im Oberwallis.

Das Finanzinspektorat hat im Saastal die Kontrollen zur Erhebung, das Inkasso und die Verwendung der Tourismustaxen vorgenommen. Es wurde festgestellt, dass die Aufsicht der 4 Gemeinden ungenügend ist. Die Gemeinde muss die Jahresrechnung genehmigen, und sie muss den Rechenschaftsbericht über die Verwendung der Taxen einverlangen. Ebenso dürfen die Einnahmen aus den Kurtaxen nicht für die Finanzierung von Marketingaktivitäten verwendet werden. So will es das Gesetz und so gilt es für alle Tourismusvereine und -gemeinden.

Bei den Subventionszahlungen an die Gemeinden hat das Finanzinspektorat festgestellt, dass die Zahlungen innerhalb der definierten Fristen erfolgten. Zu überprüfen wäre, ob die definierten Fristen den gesetzlichen Bestimmungen entsprechen, damit die Gemeinden nicht für den Kanton die Rolle der Bank spielen. So ist es nicht zulässig, dass Subventionen für interaktive Wandtafeln der Schule (das ist in Ried-Brig) im Jahr 2015 gesprochen werden, die Subventionszahlungen an die Gemeinde aber erst 2022 definiert sind.

Im Namen der AdG/LA und auch als Mitglied der Geschäftsprüfungskommission möchte ich die ausgezeichnete Qualität der Arbeit des Finanzinspektorats hervorheben und für die gute Zusammenarbeit danken.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin

Ihre Rede ging fast so lange wie der Autobahnbau... Ich danke Ihnen.

Bender Benoît, député, PDCB

Le groupe PDCB a lu avec attention le rapport précis et complet de l'IF 2016, un travail remarquable et d'excellente qualité.

«Comparaison n'est pas raison», mais lorsqu'une grande société doit, par la législation en vigueur, mettre en place un système de contrôle interne soumis à révision, nous pouvons, en comparaison avec le travail réalisé par l'IF, nous réjouir d'avoir une instance indépendante et autonome d'un haut niveau de formation (plus de 15 experts-comptables diplômés) pour aider le Conseil d'Etat et rassurer le Grand Conseil sur la gestion financière de l'Etat et de ses institutions.

L'indépendance, terme ô combien important pour une instance comme l'Inspection des finances: choisir ses contrôles, mettre en place des contrôles sur demande, agir en fonction de l'actualité, tout cela sans influence ni préjugés. Une chance pour notre Parlement.

Le groupe PDCB ne veut pas répéter les propos du rapport de la commission de gestion mais désire relever quelques points du rapport de l'IF. Il s'agit bien sûr d'une liste qui n'est pas exhaustive.

Nous venons, tout d'abord, sur la CPVAL. Comme il l'a déjà été dit plusieurs fois cette semaine, notre groupe attend avec impatience le rapport du groupe de travail lié à la caisse de pension. L'IF a d'ailleurs relevé que ce rapport devrait sortir prochainement.

Nous prenons également note que l'IF demande que le délai de versement des subventions aux communes ne devrait pas dépasser 5 ans. Bien sûr très intéressant pour nos municipalités.

Le rapport relève aussi:

- la mauvaise gestion du programme «Ecole-Economie»
- la planification de l'implémentation du MCH2 (modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes), modèle comptable qui aura une forte incidence sur la présentation des futurs comptes et des futurs budgets
- le résultat des contrôles de certaines communes permettant à celles-ci d'améliorer leur système de contrôle interne
- les dysfonctionnements du chantier de *Zen Hohen Flühen* avec des coûts d'installation de chantier qualifiés, je cite, de «contractuellement insoutenables».

Il s'agit bien sûr de quelques exemples qu'il nous a paru important de citer.

Le groupe PDCB relève que, dans leur ensemble, les rapports de l'IF ne montrent pas de manquements graves, pénalement répréhensibles, mais qu'il s'agit souvent de constatations ou de recommandations avec des propositions de mise en place de procédure d'amélioration.

Notre groupe tient à remercier toute l'équipe de l'inspection par son chef de service pour l'excellence de leur travail et, nous le rappelons, pour leur indépendance.

Merci de votre attention.

Brantschen Frédéric, député (suppl.), PDCC

En préambule, je souhaiterais relever les phrases suivantes: «Les rapports de l'IF sont fondés sur des faits. Leur qualité permet de saisir les véritables problèmes constatés et de les apprécier.»

Ainsi, nous pouvons à ce point déjà relever l'excellence et l'importance du travail de l'IF.

L'année s'étend du dépôt d'un rapport d'activité à l'autre, soit de mai 2016 à avril 2017. Quelques chiffres: total des rapports déposés 88 et 25 communes contrôlées.

Pour la CPVAL, qui a remis son rapport intitulé «Taux de conversion», suite à ce rapport, le groupe de travail «GT CPVAL» a été constitué. L'analyse de la situation actuelle

de la CPVAL a porté sur différents éléments. Il en ressort qu'à peine 4 ans après l'entrée en vigueur du plan de prévoyance en primauté, les cotisations de celui-ci nécessitent l'adoption de mesures correctives, telles que l'abaissement des taux de conversion.

Pour le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, je souhaite relever que toutes les personnes interrogées ont relevé que, suite au rapport de la CEP-RSV, les mesures prises par les diverses instances ont déclenché un processus favorable, qui a été apprécié positivement.

La part des recettes allouées aux investissements n'atteint pas l'objectif de 40 millions, ce qui impose de réévaluer la capacité d'investissements de l'HVS et de la mettre en parallèle avec le programme d'investissements retenu. Au vu des importants investissements en cours de réalisation ou de planification, cela nous paraît inquiétant.

Je souhaiterais relever encore les 2 points suivants pour la Fondation Addiction Valais: Villa-Flora et Rives du Rhône. L'existence de certaines lacunes dans la gouvernance de la fondation a été relevée. La nomination de la nouvelle codirection n'a pas fait l'objet d'une mise au concours formalisée à l'interne ou à l'externe mais a été décidée par le conseil de fondation, ce qui n'est pas conforme aux dispositions des procédures internes de la fondation et de l'Etat en la matière, ce que nous déplorons, et nous demandons que les procédures soient respectées.

Pour la police cantonale, il nous paraît important de relever le point suivant: Les factures adressées par l'Académie de police de Savatan à la police cantonale ne sont pas accompagnées des justificatifs nécessaires permettant de vérifier l'exactitude et le bien-fondé du montant à payer. Il convient de demander à l'académie de fournir tous les décomptes et justificatifs y relatifs.

Au dernier point, je souhaiterais relever le contrôle des communes: 25 communes ont été contrôlées. Au niveau de la perception des impôts, ils ont pu constater que les débiteurs étaient globalement bien suivis, à l'exception de 3 communes. Les comparaisons par sondages avec les découverts du même débiteur auprès de l'Etat démontrent que le suivi des débiteurs est plus strict au niveau du canton et que, dans bien des cas, les encaissements ont été réalisés.

Pour la conclusion, un contrôle très détaillé a eu lieu et pas de problèmes graves ou juridiques n'ont pu être relevés.

Le groupe PDCC renouvelle ses remerciements à l'Inspection cantonale des finances et à tous ses collaborateurs. Le travail de contrôle effectué est le garant du bon fonctionnement de nos institutions.

Merci pour votre attention.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC a analysé le rapport de l'Inspection des finances et salue le travail conséquent effectué.

Avec 88 rapports déposés et 25 vérifications auprès des communes, l'on peut dire qu'avec un petit groupe de personnes compétentes, on arrive à un excellent travail.

Le groupe UDC a relevé dans ce rapport différents points qui interrogent et qui demandent une correction rapide de la part du Conseil d'Etat.

Au Département des finances et des institutions, nous tenons à rappeler que la part de bénéfices de la Banque Nationale ne sera pas toujours dans la balance pour rendre les finances radieuses. L'effort demandé à tous les départements pour économiser doit impérativement continuer.

Concernant la CPVAL, la base sur laquelle les caisses de compensation reposent, à savoir le contrat entre générations, ne pourra bientôt plus être remplie. A l'instar des mesures que le Conseil fédéral veut prendre, nous devons impérativement trouver des solutions pérennes pour assurer l'avenir et octroyer des rentes décentes aux employés du

canton du Valais maintenant et demain. Il est primordial de ne pas imputer les efforts pour maintenir les prestations à la même génération qui risquent de ne jamais en bénéficier.

Au DSSC, le groupe UDC est consterné par les manquements, certainement involontaires, de la gestion de la Fondation Addiction Valais, qui ont été analysés à la demande de la commission de gestion. Il est terrible de constater que les indemnités annoncées ne correspondent pas aux annexes de compte. Il est important de mettre en place plus de moyens et de compétences afin de vérifier et de corriger si besoin les institutions qui manquent à leurs devoirs de transparence et de gestion conforme et correcte.

Concernant la surestimation des subventions accordées à plus d'une quinzaine d'institutions, nous recommandons au Service de l'action sociale de procéder à une vision plus objective des dépenses.

Au DFS, la mauvaise gestion en termes d'exactitude des comptes de certaines écoles de commerce nous laisse pantois. C'est un comble pour ce genre d'école.

Enfin, pour le DTEE et concernant particulièrement la gestion de la construction du raccordement Loèche-Gampel, nous constatons que l'Office cantonal des routes nationales manque d'efficacité. En effet, plusieurs rapports font état de recommandations pour améliorer une situation pourrissante. Il est triste de constater que toutes les précédentes recommandations de l'IF n'ont pas encore été appliquées et que l'Office cantonal des routes nationales peine à mettre en place une structure plus efficace. Il est impératif de proscrire dans les projets de cette envergure le manque d'anticipation et la hiérarchisation étatique à outrance qui rend la communication entre les différents acteurs difficile, voire impossible.

Nous saluons encore la performance de l'IF et je vous remercie de votre attention.

Brunner Nino, Grossrat (Suppl.), CVPO

Die CVPO hat den Jahresbericht 2016 des kantonalen Finanzinspektorats mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen.

Das kantonale Finanzinspektorat erstattete im Geschäftsjahr 2016 sage und schreibe 88 Berichte und 25 Überprüfungen bei Gemeinden. Für dieses riesige Engagement dankt die CVPO dem kantonalen Finanzinspektorat unter der Leitung des Dienstchefs Christian Melly ausserordentlich. Erfreut nimmt die CVPO zur Kenntnis, dass der grosse Anteil der Kontrollen den Gesetzen und den einschlägigen Vorgaben entspricht.

Dennoch gibt es mehrere kleine Schwachstellen, an welchen weiterhin gearbeitet werden muss.

Zu erwähnen sei beispielsweise die Oberwalliser Mittelschule St. Ursula in Brig-Glis. Die OMS hat sich in verschiedenen Punkten nicht an die Weisungen des Departements gehalten. Mieteinnahmen für die Studentenzimmer wurden statt für deren Unterhalt für die Neuanschaffung einer Küche und die Sanierung des Lehrerzimmers verwendet. Des Weiteren wurden Entschädigungen an Mitarbeiter für geleistete Überstunden ausbezahlt, welche die kantonale Finanzverwaltung ablehnte.

Bei der Analyse der Betriebs- und Unterhaltskosten des Polycom-Netzes wurde dank des kantonalen Finanzinspektorats festgestellt, dass eine Gutschrift eines Lieferanten in der Höhe von 220'000 Franken zugunsten des Staates Wallis noch offen ist. Der Staat Wallis hat mittlerweile über 30 Millionen Franken in den Ausbau des neuen digitalen Netzes investiert. Zeitgleich investiert die Kantonale Walliser Rettungsorganisation (die auch Teilnehmer des Projekts Polycom ist) 400'000 Franken parallel in ihr analoges Netz.

Das kantonale Finanzinspektorat entdeckt jährlich solche Fälle, welche nicht nach dem Willen des Parlaments und der Regierung ablaufen. Den Korrekturanweisungen des Finanzinspektorats ist zwingend Folge zu leisten, damit die Fehler der Vergangenheit definitiv der Geschichte angehören.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, Sie alle kennen das Sprichwort: «Vertrauen ist gut, Mut zur Kontrolle ist besser.» In diesem Sinne wünscht sich die CVPO, dass das kantonale

Finanzinspektorat weiterhin den Mut und den Fleiss hat, diese Kontrollen so qualitativ hochstehend durchzuführen und dankt bestens für die geleistete Arbeit.

Merci.

D'Andrès Grégory, député, PLR

Le groupe PLR, pour rentrer rapidement dans le sujet, se rallie totalement au rapport de la commission de gestion concernant la lecture du rapport de l'Inspection des finances, soulignant au passage la valeur de cette institution.

Pour ne pas m'étaler largement sur l'ensemble des points importants, dont la plupart ont été relevés par mes préopinants et dont tout le monde a pu prendre connaissance à la lecture du rapport, je me permets simplement une rapide appréciation du travail d'ensemble.

L'action de l'Inspection des finances peut nous rassurer car sur près d'une centaine d'enquêtes conduisant à un rapport, les défauts relevés peuvent être qualifiés de mineurs au regard du fonctionnement global de l'Etat du Valais et de ses plus de 3 milliards de budget de fonctionnement. L'on peut parler de ces multiples cas insatisfaisants mais dont l'impact n'est que relativement faible même s'il amène dans certains cas à bloquer temporairement des deniers publics en des instants où ils se font rares engendrant des efforts budgétaires inappropriés. La gestion des dépenses de certaines sommes, je pense notamment à la *Mittelschule St. Ursula*, peut s'avérer très peu professionnelle et est à améliorer mais ne donne pas discussions quant à une malversation financière et c'est tant mieux. Il serait peut-être intéressant de parler des 30'000 francs versés au Centre d'entraînement de ski de fond du Bas-Valais qui semblent avoir été prévus à dépense sur 3 saisons. Comme déjà relevé, devons-nous nous inquiéter de la comptabilité imprécise de l'école de commerce et de culture générale de Sierre qui, en cette période d'évaluation finale, se verrait recalée à son propre examen? Au DTEE, il est heureux ou plutôt malheureux de conclure que les craintes de ce Parlement sur le chantier de *Zen Hohen Flühen* étaient fondées, craintes qui d'ailleurs avaient été relevées par le groupe PLR lors de l'engagement du crédit complémentaire. Ce même groupe PLR compte sur le département pour prendre en compte cette expérience et les recommandations de l'inspection afin de gérer au mieux les grands chantiers à venir dans ce canton.

En conclusion, le groupe PLR souhaite pérenniser le travail actif de l'Inspection des finances conduisant ainsi les diverses institutions étatiques et paraétatiques de notre canton vers une gestion professionnelle claire et contrôlée de leurs finances et de leur fonctionnement.

Cela dit, et j'en terminerai là, tout l'optimisme auquel ce rapport pourrait nous amener se voit dégonflé par le souci relevé dans la gestion de la CPVAL, par son comité, dont on peut lire en page 4 du rapport que le maintien des objectifs est tout simplement utopique. Cette préoccupation de tous les instants cette semaine conduira, nous l'espérons vivement, à une solution pragmatique qui évitera de réduire à néant tous les efforts budgétaires consentis en un claquement de recapitalisation.

Merci de votre attention.

Lorenz Stefan, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die CSPO hat den 36-seitigen Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorats an seiner letzten Fraktionssitzung diskutiert und besprochen. Der vorliegende Tätigkeitsbericht gibt Auskunft über die ausgeführten Prüfungen und Revisionen. Gerne nehmen wir zu einigen Punkten Stellung.

Bei der Mediathek Wallis gibt es bei der Cafeteria Valeria bei einem Umsatz von 91'000 Franken unverständliche 80'000 Franken Defizit. Hier müssen dringend Massnahmen ergriffen werden.

Der Delegierte «Schule und Wirtschaft» erhielt neben seinem hundertprozentigen Lohn zusätzlich 16'000 Franken Entschädigung. Dies sollte unserer Meinung nach geklärt und angepasst werden.

Die Brandstiftung im Januar 2016 im Sportzentrum Klosterbad in Brig-Glis verursachte Kosten in der Höhe von einer halben Million. Uns interessiert, wer hier für die Bezahlung aufkommt.

Beim Bau des Campus ETHL sind viele Partner und auch Geldgeber involviert. Die Vielzahl der involvierten Partner und ihre unterschiedlichen Bedürfnisse erschweren eine klare Übersicht. Die CSPO, als Gegner dieses Campus, verlangt eine Gesamtzusammenstellung der bisherigen Kosten. Weiter interessiert uns, ob das bisherige Budget eingehalten wurde und wie die weiteren Kosten aussehen werden.

Mit Freude nehmen wir zur Kenntnis, dass das Budget der Feierlichkeiten zum 200-Jahr-Jubiläum des Kantons Wallis eingehalten wurde, ja die effektiven Kosten sogar eine Million Franken weniger waren.

Bei der Baustelle «Zen Hohen Flühen» ist eine Gesamtübersicht sehr schwer. Hier fordern wir die Einsetzung eines Chefs zum Projekt, damit eine klare Führung gewährleistet ist. Die CSPO unterstützt die Forderung des Finanzinspektorats, dass bei Grossprojekten wie der Umfahrung von Stalden eine klare Führungsstruktur vorhanden sein muss.

Nach dem Audit und der Kontrolle der Krankenkassensubventionen fordert das Finanzinspektorat den Staatsrat auf, eine Arbeitsgruppe für die Register zu schaffen. Die CSPO unterstützt diese Forderung. Es gilt, die Definition der Haushalte abzuklären. Jugendliche zwischen 21 und 25 Jahren werden bei den Steuern als Familienmitglieder, aber bei den Krankenkassensubventionen als Einzelpersonen behandelt. Die CSPO fordert, dass dies auch bei den Krankenkassensubventionen gleich behandelt wird. Es kann nicht sein, dass Kinder von Eltern mit einem sehr hohen Jahresgehalt diese Subventionen bekommen.

Ein wichtiges Thema für uns sind die Subventionszahlungen des Kantons an die Gemeinden. Es kann nicht länger geduldet werden, dass die Gemeinden hier für den Kanton Bank spielen müssen. Gesprochene Subventionen müssen innerhalb eines festzulegenden Zeitraums an die Gemeinden ausbezahlt werden. Die Korrelation zwischen der Subventionszusage und dem Auszahlungszeitpunkt muss verkürzt und eingehalten werden.

Die CSPO dankt dem Finanzinspektorat für seine professionelle und seriöse Arbeit, aber auch für die kompetente Präsentation.

Danke vielmals.

La discussion est close.

Maret Marianne, députée, PDCB, présidente de la commission de gestion

Une fois par année, tel que le prévoit la LGCAF, l'Inspection cantonale des finances, organe administratif supérieur du canton en matière de contrôle de la gestion financière et de la réalisation des mandats de prestations, nous présente son rapport d'activité.

Le reste du temps, le travail de ce service n'est jamais à l'ordre du jour de notre plenum, ses missions impliquent cette discrétion. Et pourtant, 88 rapports ont été effectués en 2016 au sujet des services de l'Etat et du secteur paraétatique et 25 sur les communes. La discrétion de ce service n'a d'égale que son efficacité et son utilité pour le Grand Conseil, plus spécifiquement pour la commission de gestion et la commission des finances. Il sied de relever ici que cette instance est naturellement également là pour seconder le Conseil d'Etat et ses services.

Nos 2 commissions de haute surveillance s'appuient sur ces rapports pour effectuer leurs travaux. Il nous arrive également de demander à l'Inspection des finances d'effectuer une analyse précise d'une entité. En outre, le secrétariat de nos 2 commissions est assuré par 2 collaborateurs de ce service.

Il n'est pas inutile d'insister sur le fait que les rapports sont fondés exclusivement sur des faits. Le rapport pour l'année 2016 que nous traitons aujourd'hui fournit des éléments approfondis sur les investigations menées par ce service et représente la synthèse des rapports transmis à nos 2 commissions.

Je ne vais donc que très succinctement y revenir; néanmoins, je souhaite mettre en exergue quelques éléments:

De manière générale, la commission de gestion a pris acte du fait que l'IF a relevé globalement la bonne qualité de la gestion des services et institutions étatiques de notre canton.

Notre commission salue également la participation de l'IF à des comités de pilotage et groupes de travail où elle assume un rôle de conseil et de suivi de ses recommandations. Son savoir et ses compétences contribuent évidemment à la réussite de ces projets. Je vais citer en exemple son rapport d'août 2016 faisant l'analyse du plan de prévoyance en primauté des cotisations qui est en vigueur depuis 2012 au sein de la Caisse de pension de l'Etat du Valais. Ce rapport met en exergue des faits qui ont été présentés à la commission de gestion et le groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat doit s'en servir pour proposer les mesures à même d'assurer la pérennité de la caisse et d'assumer les engagements pris.

Dans un autre domaine, la commission de gestion soutient également la proposition de l'IF concernant la corrélation qui doit prévaloir entre la date de promesse des subventions communales et le versement de celles-ci. Il en va de la confiance des communes envers l'Etat.

Par ailleurs, notre commission se réjouit particulièrement des suites qui ont été données au rapport d'avril 2015 concernant l'analyse de la politique de rémunération de l'Etat du Valais et notamment de la distribution du dividende dissocié par la Banque Cantonale du Valais. Ce rapport faisait suite à un mandat spécial confié par la commission de gestion et par la commission des finances. Les mesures consécutives prises dans la restructuration du capital-actions de la BCVs se sont déroulées de manière optimale en 2016, même si le Conseil d'Etat n'en était initialement pas convaincu. A noter que, depuis 2007, la commission des finances et la commission de gestion avaient mis en exergue des disparités de dividendes.

Ces quelques éléments cités démontrent, si cela est nécessaire, l'indépendance et l'autonomie d'actions de l'IF que nous devons préserver absolument. Ce service, avec les commissions parlementaires de haute surveillance, constitue une des entités permettant à la population d'être rassurée sur le respect des principes de bonne gestion et d'emploi judicieux des deniers publics.

Je profite de cette prise de parole pour prier le Conseil d'Etat d'assurer la mise en œuvre de toutes les recommandations contenues dans les rapports de l'IF.

Notre commission tient à remercier l'IF. Nous savons que nous pouvons compter sur la disponibilité et l'appui de ce service professionnel, compétent et indépendant et, cerise sur le gâteau, sympathique. Nous transmettons un merci particulier à M. Christian Melly, chef de service, et à M. Régis Bovier, chef de section, qui assume le secrétariat de notre commission.

Merci pour votre écoute.

Der Präsident

Danke Frau Grossrätin.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Wir kommen zum Traktandum 4.

4. **Débat final et décision sur:**

- a) Rapport annuel du Conseil d'Etat 2016
- b) Compte de l'Etat du Valais pour l'année 2016

Schlussdebatte und Beschluss betreffend:

- a) Jahresbericht 2016 des Staatsrates
- b) Beschluss betreffend die Rechnung des Staates Wallis für das Jahr 2016

Débat final:

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Die Rechnung 2016 schneidet bekanntlich gegenüber dem Budget mit einem Ertragsüberschuss von ca. 42 Millionen bestens ab. Da kann ich mich nur wiederholen und sagen: Chapeau!

Die 4 Hauptgründe sind die Gewinnausschüttung der Schweizerischen Nationalbank, der Anstieg der Steuereinnahmen, die Zunahme der Einnahmen aus dem interkantonalen Finanzausgleich und die Umstrukturierung des Aktienkapitals der WKB, von der wir eben gesprochen haben.

Letztendlich kann man aber auch sagen, dass der Kanton Wallis sicher auch dank strengem Kostenmanagement seine Kosten unter Kontrolle hatte.

Die Ausgaben konnte man aufgrund von verschiedenen Sparpaketen einfrieren. Die CSPO stellt hier trotzdem die Frage, wie sinnvoll solche kurzfristig ausgelegten Sparpakete sind und wie gross sie den Betroffenen effektiv wehtun. Die neue Regierung muss hier zukünftig unbedingt ganzheitlicher, weitsichtiger und strategisch abgestimmter reagieren. Herausgepickte, zusammengebastelte, konzeptlose Sparmassnahmen ohne vorgängige breite Diskussion hier im Parlament, wie das PAS-2-Paket sind für die CSPO inakzeptabel.

Dasselbe betrifft die Budgetierungen vor allem von Grossprojekten wie die A9 oder die R3. Hier verlangt die CSPO, dass zukünftig versucht werden soll, realistischer zu budgetieren, sonst werden andere kleinere Projekte dadurch benachteiligt beziehungsweise gar auf zusehen hin gestoppt. Es kann nicht sein, dass ca. 100 Millionen Franken an Investitionspotenzial auf der Strecke bleiben. In diesem thematischen Zusammenhang fordert die CSPO auch, dass gesprochene Subventionen unbedingt den Gemeinden und Dritten unmittelbar ausbezahlt werden sollen. Es kann nicht sein, dass die Betroffenen ihre Projekte entsprechend einfrieren müssen. Die Budgetierungen bleiben dann auch übersichtlich auf die Jahre hin verteilt. Nicht dass man im Jahre 2025 einen Berg an Eventualverpflichtungen an bereits vor Jahren ausgesprochenen Subventionen auszulösen beziehungsweise zurückzuzahlen hat - die letztthin dahingehend gesprochenen Nachtragskredite lassen grüssen.

Fakt bleibt, dass die Brutto- beziehungsweise die Nettoverschuldung jährlich zunimmt. Es fällt bei den Rechnungsabschlüssen wenig auf, da die Verschuldung immer wieder elegant über Fonds, Staatsgarantien, nicht erwartete NFA-Gelder oder eben Ausschüttungen durch die Nationalbank umgangen beziehungsweise kompensiert werden. Der Infrastrukturfonds des 21. Jahrhunderts ist quasi leer geplündert, neu wird ein Ertragsschwankungsfonds angehäuft, um zukünftig wiederum elegant Fehlbeträge trotz doppelter Ausgaben- und Schuldenbremse ausgleichen zu können.

Seien wir doch ehrlich, ohne die Hilfe von Dritten (wie SNB oder NFA) hätten wir einen Berg an Problemen. Gerade in diesem Zusammenhang muss man in der heiklen, nationalen Diskussion um die Wasserzinsen mit äusserster Vorsicht vorgehen. Da nun die Fehlbeträge der Rechnungen 2013 und 2014 vom Tisch sind, verlangt die CSPO, dass man die zu erwartenden 46,5 Millionen Franken von Seiten der SNB, welche nun nicht mehr zweckgebunden sind, für die Finanzierung des neuen Bergbahngesetzes vorsehen wird. Die CSPO will hier ein klares Zeichen an den Tourismus geben.

Aus vorangegangenen Gründen bleibt die CSPO nach wie vor kritisch zur doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse und fordert, dass man eine einfache flexiblere Schuldenbremse mit klaren Amortisationsauflagen unbedingt überprüfen lassen sollte. Letztendlich ist es eine Frage der Philosophie, welches Kontrollmittel uns zukünftig mehr Vorteile bringt. Will man eine kurzfristige eher statische, wenig flexible Sichtweise oder ist die neue Regierung offen für ein dynamischeres System, mit der Voraussetzung einer Bereitschaft zur strategischen Weitsicht. Die Bankzinsen wären nach wie vor äusserst attraktiv. Die Volkswirtschaft wird, wie wir alle wissen, mitunter an ihren Investitionen gemessen. Den Kompensationsfonds könnte man nach wie vor für ausserordentliche Investitionen, zum Beispiel eben auch die Abarbeitung der Eventualverpflichtungen der PKWAL, gebrauchen.

Das Fazit zur Rechnung 2016 ist wie bereits bei der Eintretensdebatte relativ nüchtern betont: Der Aufwand ist unter Kontrolle und der Ertrag ist höher ausgefallen als veranschlagt.

Für die CSPO bleibt am Schluss die Frage: Welche finanzpolitische Strategie will die neue Walliser Regierung zukünftig anwenden, um sich den bevorstehenden nicht einfachen Herausforderungen bestmöglich zu stellen?

Danke.

Rausis Joachim, député, PDCB

A l'issue de cette semaine de débats sur le compte 2016 de l'Etat du Valais, je ne vais pas revenir sur tous les éléments que nous avons soulevés lors de l'entrée en matière.

Nous souhaitons à ce stade relever 3 éléments primordiaux pour le futur puisque, au final, il s'agit bien de parler du futur, nous nous tournons sur les comptes 2016 mais nous préparons l'avenir, notamment le début de cette législature.

Tout d'abord, en écoutant les réponses du Conseil d'Etat durant la semaine aux nombreuses questions et interpellations qui ont été apportées par les groupes sur les départements, nous constatons que plusieurs demandes de postes supplémentaires ont été annoncées avec forcément des incidences financières. Dans ce sens, le groupe PDCB attend avec impatience le programme de législature de notre Gouvernement, annoncé il y a quelque temps dans la presse, programme de législature combiné avec une Planification intégrée pluriannuelle, outil légal obligatoire qui sera remis en même temps que le budget 2018 et qui nous permettra de juger, juger à l'aune des éléments amenés par le Gouvernement, la politique qu'il entend mener au niveau du personnel notamment.

Ce premier point me permet de passer au deuxième élément: ETS 2 ou peu importe le nom qu'il portera à l'avenir. Nous l'avons dit à l'entrée en matière, ETS 2, programme qui a été renvoyé au Conseil d'Etat, doit maintenant revenir et nous attendons une analyse des structures digne de ce nom, sans tabou, sur d'éventuelles internalisations ou externalisations de postes qui permettraient, au final, un mieux d'Etat. ETS 2, ça a été dit par mon préopinant, ne doit pas forcément relever que du financier mais bien du structurel.

Et puis, je profite de ce micro pour réaffirmer une fois, au nom du PDCB, notre attachement au double frein aux dépenses et à l'endettement. On peut parler de philosophie au vu de, je dirai, la position de l'Etat quant à l'investissement, eh bien!, à notre sens, ce double frein aux dépenses et à l'endettement couplé avec l'outil du fonds de fluctuations des recettes permet et permettra encore à l'Etat de fonctionner à satisfaction.

Ces 3 éléments posés, il ne me reste plus qu'à vous confirmer que le groupe PDCB accepte le rapport annuel 2016 du Conseil d'Etat ainsi que le compte 2016 qualifié de très bon, avec les remerciements d'usage pour le Conseil d'Etat ainsi qu'à toute la fonction publique.

Et comme il s'agit sans doute de ma dernière prise de parole de la session, même si la matinée s'annonce encore longue au vu du nombre d'urgences et de l'Heure des

questions, je vous souhaite d'ores et déjà un bel été, saison propice à la réflexion et au repos en vue de l'examen du projet de budget 2018.

Merci de votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Mehrere Stunden Debatten, aber das Fazit bleibt das gleiche: Die Rechnung 2016 ist gut, sie bleibt gut, aber sie ist nicht mehr. Dafür haben wir aber eine Antwort auf die Frage bekommen: Ist sie denn auch gut genug für die Zukunft? Und hier kann ich ganz klar sagen: Nein, das ist sie nicht!

Trotz Personalkosten von 943 Millionen forderte der Staatsrat in dieser Debatte bereits 200 neue Stellen - verschiedene Fraktionen haben ihrerseits neue Stellen beim Staatspersonal gefordert. Meine Damen und Herren, aus Sicht der CVPO ist dies klar der falsche Weg. Die Personalkosten müssen finanzierbar bleiben. Nochmals - und das ist mir ganz besonders wichtig - die CVPO ist nicht gegen das Staatspersonal, aber es gibt 2 Varianten:

- Variante 1: Wir stoppen diesen stetigen Personalausbau, verbessern aber die Bedingungen für diejenigen, die bei uns im Staat Wallis arbeiten.
- Variante 2: Wir bauen stetig mehr Personal aus, können aber die jetzigen Bedingungen nicht einhalten und müssen bei den Arbeitsbedingungen der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Staates Wallis sparen.

Die CVPO hat sich ganz klar für die Variante 1 entschieden. Wir stoppen den Personalausbau und dafür erhalten wir die guten Bedingungen für die Walliser Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter im Staatspersonal. Hätte man das Personalaudit der CVPO umgesetzt wie gefordert, dann wäre man eben zu diesem Ergebnis gekommen. Denken Sie daran, auch in der Personalpolitik gibt es nicht den Fünfer, das Weggli und zum Schluss noch die Tochter des Bäckers.

Es gibt aber noch andere Gründe, die für die CVPO wichtig sind. Wenn man ständig am Rand einer Strasse oder eines Abgrunds fährt und immer wieder vor Wände kommt, dann sollte man vor allem eines nicht: Man sollte nicht die Bremsen lösen. Aus diesem Grund hat die CVPO klare Forderungen an den Staatsrat:

Die erste Forderung ist klar: Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse als wichtiges und richtiges Institut muss zwingend bleiben. Sie hat in den letzten Jahren die Finanzpolitik des Kantons Wallis entscheidend und auch richtig geprägt.

Zweitens, es braucht eine Reduktion im Bereich der Eventualverpflichtungen. Es kann nicht sein, dass die Eventualverpflichtungen jährlich zunehmen, der Kanton Wallis diesbezüglich dereinst in Schieflage geraten könnte. Und das ist klar, es braucht bei allen diesen Massnahmen, aber prioritär stehen diese natürlich vor allem bei den Pensionskassen an, sonst könnte es dann sein, dass wir ein zweites Pensionskassendebakel erleiden.

Und drittens, die CVPO hat es ganz klar bei der Eintretensdebatte schon gesagt, dass man - wie Staatsrat Roberto Schmidt gesagt hat - ein halbwegs Regierungsprogramm präsentiert hat. Für uns ist klar, die Investitionen in unsere Wirtschaft, in unseren Kanton müssen hoch bleiben, Strassen müssen erhalten werden, der Tourismus muss gefördert werden. Hier haben wir eine Aufgabe, denn hier schaffen wir in Tat und Wahrheit Wertschöpfung.

Zu guter Letzt, Staatsrat Schmidt hat bei dieser Debatte bewiesen, dass er mehr als einen Ordner von Staatsrat Maurice Tornay erhalten hat und den Inhalt dieser Ordner auch kennt. Das ist ein gutes Zeichen für die Zukunft. Er weiss somit auch, wo man die Schrauben anziehen kann und wo man die Schrauben anziehen muss und die CVPO erwartet, dass das in den nächsten Jahren auch geschieht.

In diesem Sinne, wir dürfen hier zum letzten Mal über eine gute Rechnung reden. Ich hoffe, wir treffen die Massnahmen und werden dann in Zukunft über sehr gute Rechnungen reden. Ich danke.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Malgré une conjoncture défavorable, les comptes sont positifs en tous points: un excédent de revenus, un excédent de financement, des recettes extraordinaires certes mais également des recettes fiscales en progression, en augmentation, ce qui nous réjouit pour l'avenir, des dépenses maîtrisées, notamment en matière de charges de personnel, un amortissement intégral des déficits 2013 et 2014 et donc une alimentation du fonds de fluctuations des recettes et donc une alimentation du fonds des grands projets d'infrastructures du 21e siècle. Mesdames et Messieurs, ces comptes sont positifs en tous points, on l'a souligné au débat d'entrée en matière, on l'a souligné dans les différents départements. Ces comptes permettent de solder les arriérés négatifs, ces comptes permettent de renforcer la vision de l'avenir de notre canton. Comment ne pas être satisfait de ces comptes 2016?

Quelques bémols qui ont été relevés pendant cette semaine.

Au niveau du DSSC avec la politique d'asile qui génère des coûts supplémentaires en matière de personnel, en matière de loyers, eh bien!, c'est dû à la politique aussi internationale qui a des impacts en Suisse, en Valais, aussi au niveau financier.

Un bémol aussi au niveau du DEET avec des préoccupations au niveau du Service juridique du registre foncier et de la géomatique.

Au niveau des travaux publics, alors là c'est un peu frustrant effectivement de ne pas avoir tout dépensé ce qui était à disposition mais, comme l'a expliqué le Conseil d'Etat, la planification est complexe, d'une part, et, d'autre part, de toute façon, ces investissements seront faits ces prochaines années dans notre canton.

Au niveau du Département des finances, peu à redire au vu de l'état actuel des comptes.

Et au niveau de la formation et de la sécurité avec les félicitations du groupe des Verts et de l'UDC.

Mais, notre groupe est d'avis que la prudence doit rester de mise, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, et qu'un éventuel assouplissement du double frein aux dépenses et à l'endettement ne devrait se faire qu'à des conditions très strictes et que, en l'état, Mesdames et Messieurs, ces conditions, aujourd'hui, ne sont pas réalisées.

Nous réitérons une nouvelle fois les remerciements à M. l'ancien conseiller d'Etat Maurice Tornay, à tous les services de l'Etat du Valais, au Service des contributions, à l'Administration cantonale des finances en particulier, à tous les offices, collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à cet excellent résultat.

Weiter so, c'est ce que notre groupe a l'intention et dit aujourd'hui à notre nouveau conseiller d'Etat en charge des finances, plein succès dans le sillage de ce qui a été tracé.

Notre groupe bien évidemment accepte le rapport du Conseil d'Etat, félicite le Conseil d'Etat et accepte bien évidemment ce compte 2016.

Merci de votre attention.

Der Präsident

Weiter so mit Amoos Emmanuel!

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Le débat final n'apporte finalement pas grand-chose de nouveau lors du traitement des comptes.

Beaucoup d'éléments ont été exposés durant cette semaine avec en point de mire l'élaboration du budget 2018. Le groupe AdG/LA a démontré qu'avec des bénéfices de 150 millions en 2015 et de plus de 120 millions en 2016, sans parler des montants en dizaines de

millions attribués au compte de financements spéciaux, le groupe AdG/LA a démontré qu'aucun nouveau programme d'économies supplémentaires n'est désormais nécessaire.

Le groupe AdG/LA a toujours été favorable à une analyse périodique des tâches et structures de l'Etat permettant de garantir et l'efficacité de son fonctionnement et la qualité de ses prestations.

Par contre, nous ne pourrions accepter que les classes moyennes et moins aisées paient à nouveau les pots cassés d'une politique budgétaire d'austérité au travers de nouvelles coupes alors que les comptes de ces dernières années clairement surperforment.

Lors de la dernière législature, nous n'avons en rien analysé par un audit les structures de l'Etat. Ce Parlement et l'ancien Conseil d'Etat n'ont finalement effectué que des coupes budgétaires linéaires. Aucun audit concret n'a été réalisé.

Le groupe AdG/LA souhaite vivement que le nouveau Conseil d'Etat puisse mener une politique financière plus saine pour cette législature. Au regard des excellents résultats enregistrés depuis 2 ans, le groupe AdG/LA demande au Conseil d'Etat de réévaluer certaines coupes budgétaires effectuées, principalement au niveau de l'enseignement et des subventions d'assurance-maladie.

Tous les groupes ont parlé de menaces financières futures. Le groupe AdG/LA préfère être du côté de la sérénité et de l'audace plutôt que de la peur et du repli.

Le groupe AdG/LA tient à remercier les employés de l'administration, le collègue gouvernemental et spécialement M. le conseiller d'Etat Schmidt ainsi que la commission des finances pour le travail accompli.

Le groupe AdG/LA accepte évidemment les comptes 2016 de l'Etat du Valais.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite de bonnes vacances cet été.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Gefahr laufend, dass - wie die anderen Fraktionen auch - jedes Jahr ein bisschen das Gleiche gesagt wird, möchte ich zurückkommen auf das, was mein Vorredner von der CSPO gesagt hat. Er hat 4 Gründe aufgeführt, die zu den Mehreinnahmen der Rechnung geführt haben: Die Zahlungen der Schweizerischen Nationalbank, den interkantonalen Finanzausgleich - die Mehreinnahmen dort -, die Steuereinnahmen und die WKB-Dividenden. Allesamt sind einnahmenseitige Faktoren. Also wir haben nur eine solche Rechnung, die wir als genügend taxieren - nur als genügend -, weil wir mehr Einnahmen haben. Und wir predigen hier schon lange das Gleiche: Wir haben einnahmenseitig kein Problem, *haben da nie ein Problem gehabt, sondern einzig und allein ausgabenseitig.*

Wir haben hier im Parlament ausführlich PAS 1 und 2 diskutiert. Und was heisst PAS? Prüfung der Ausgaben - und nicht der Einnahmen - und der Strukturen. Daher fordern wir langfristig den Mut, strukturelle Änderungen vorzunehmen. Aber wir sind uns bewusst, das tut weh. Die Strukturen verändern, das geht nicht schmerzlos, und da muss man einfach auch bereit sein und den politischen Willen dazu haben, hier entsprechend zu handeln.

Mit dem Bergbahngesetz, das wir in Bälde hier beraten werden, droht weiteres Ungemach, wenn wir da tatsächlich A-fonds-perdu-Beiträge vorsehen sollten. Ich hoffe, dass das Parlament da seine Verantwortung wahrnehmen wird.

Es ist, und das möchte ich vielleicht in Erinnerung rufen, nicht die Rechnung des Staatsrats - es ist die Rechnung des Staates Wallis. Und wir als Parlament sind Teil des Staates Wallis, des Kantons, und da können wir nicht nur die Verantwortung auf den Staatsrat schieben, sondern wir müssen auch hier den Mut haben, Entscheidungen zu treffen, die unter Umständen Strukturen ändern, die dann zu einer besseren Rechnung führen, aber eben die weh tun. Denn wir werden nicht an den Worten gemessen, sondern an unseren Taten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Logean Grégory, député, UDC

Les comptes, je l'ai dit lors de l'entrée en matière, c'est un petit peu comme de la neige fondue; donc, on ne peut plus changer les choses. Néanmoins, on doit préparer l'avenir, pour reprendre les termes de l'ancien Gouvernement qui a préparé ces comptes.

Alors, ces comptes qui, effectivement, peuvent paraître de premier abord bons, voire très bons, mais qui une fois de plus comme plusieurs groupes l'ont relevé cachent aussi une réalité bien plus inquiétante, celle par exemple de certains investissements largement en deçà de ce qu'ils devraient être, on peut penser aux routes. On devrait entretenir à peu près pour 120 millions par année pour maintenir le réseau routier de manière satisfaisante; on en est seulement à moins de 60 millions. Il y a l'entretien des bâtiments où on a certainement beaucoup d'argent qui part un petit peu en fumée dans la nature, dans le sens où l'isolation des bâtiments est mal faite; on va au plus urgent et ça coûte beaucoup plus cher. Il y a également l'entretien des forêts de protection ou au lieu d'être à 3'500 ha par année d'entretenues, on a seulement 1'600 ha. Donc, ces bons comptes, cachent une situation qui, à court ou à moyen terme, va très rapidement nous rattraper puisque, qu'on le veuille ou non, à certains investissements, il faudra y consentir et les réaliser.

Alors, quelques impulsions pour le budget puisque c'est surtout de ça qu'il s'agit. Alors, il y a le budget qui est en préparation par l'actuel, enfin le nouveau Gouvernement. Alors, le groupe UDC s'opposera très clairement en tout cas dans le cadre du futur budget à d'éventuelles hausses d'impôts ou attaques contre les familles. Par exemple, on a vu que dans le projet ETS 2, qui a été renvoyé au Conseil d'Etat, il y avait cette volonté de faire passer à la caisse les familles en diminuant par exemple les déductions du bordereau d'impôt par enfant. Il y avait la volonté également de faire payer davantage les contribuables des vallées ou les pendulaires en plafonnant les frais de déplacement. Ce sont des mesures auxquelles nous ne pouvons souscrire et qui ont notamment conduit en partie au rejet de ETS 2 dans la commission, puis par le plenum lors du renvoi au Conseil d'Etat.

Dire aussi finalement qu'un bon politicien est celui qui, comme le disait Churchill, est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit.

Donc, maintenant, on attend avec impatience le budget du nouveau Gouvernement, les impulsions qu'il entend donner et on se prononcera à ce moment-là.

Merci de votre attention.

Largey Thierry, député, Les Verts

Beaucoup de choses ont déjà été dites.

Les résultats sont bons, ça a été répété. Je pense que c'est inutile de revenir dans les détails.

Cependant, cette prise de parole est l'occasion de se projeter dans l'avenir, comme certains de mes collègues ont pu le faire, et d'envisager les échéances à venir, notamment les échéances qui pèseront sur nos futurs budgets et nos futurs comptes. On l'avait déjà dit, les Verts l'avaient déjà répété dans leur entrée en matière, certains enjeux sont extrêmement importants et vont devoir être pris en considération. Ces enjeux impliquent évidemment d'avoir une stratégie, une stratégie globale, ainsi que la fixation de priorités nécessaires en termes d'investissements, en termes de dépenses. Je ne vais pas rentrer dans les détails, je vais simplement citer 3 de ces enjeux qui nous paraissent absolument importants et qui sont fondamentaux pour les Verts:

Tout d'abord, on l'a déjà dit à l'entrée en matière, on l'a répété ensuite dans certaines prises de parole, c'est évidemment la caisse de pension. Cela a été largement dit. Nous attendons le rapport qui devrait arriver encore cette année et puis, évidemment, la capitalisation de cette caisse de pension aura des répercussions importantes sur nos comptes et budgets.

L'autre élément sur lequel nous souhaitons aussi revenir, c'est le second paquet ETS 2. Cela a déjà été évoqué par le député Joachim Rausis. Nous attendons aussi de notre côté que ce second paquet revienne, soit à nouveau proposé, modifié, et que ce nouveau modèle puisse être accepté par cette Assemblée avec des recettes supplémentaires qu'il prévoit ou qu'il prévoyait en tout cas.

Le troisième élément est un élément plus global sur lequel les Verts sont très attachés, c'est le rôle de l'Etat et son action. Ce rôle, pour les Verts en tout cas, est extrêmement important. L'Etat n'est pas simplement un organe de réaction mais bien un organe qui doit agir, qui doit être meneur dans certains domaines et, pour cela, eh bien!, évidemment, cela a certaines conséquences, certaines conséquences notamment de 2 manières que je veux citer: En premier lieu, c'est sur sa capacité à remplir avec efficience les tâches qui lui sont données tant par la loi fédérale, cantonale, que par la présente Assemblée. J'ai déjà dit dans l'entrée en matière, pour que l'Etat puisse disposer des moyens de son action et son efficacité, il a besoin justement d'avoir des moyens qui soient à la hauteur des besoins. Et c'est cet élément que nous souhaitons mettre en avant, c'est la hauteur des besoins. Nous devons aligner les moyens aux besoins réels qui sont fixés en fonction de la loi et des décisions du présent Parlement. Ces besoins sont essentiels, ils croissent d'année en année, avec les dispositions qui sont prises par les différentes autorités législatives et ces besoins nécessitent de disposer des moyens, des moyens en termes de ressources humaines mais aussi des moyens financiers. Et là, la question doit être posée: quel est le modèle qui est le plus approprié à la réponse aux besoins? Une partie d'externalisation, c'est indéniable. Par contre, l'internalisation, le traitement par les services eux-mêmes et donc par des employés de notre Etat est nécessaire. Et, en cela, nous avons déjà pu relever que la justice ne dispose pas des moyens suffisants et c'est bien un domaine dans lequel l'externalisation n'est tout simplement pas possible. Et ces moyens en termes de greffiers, en termes de personnel administratif, qui ont été relevés à plusieurs reprises dans les entretiens que nous avons pu avoir, eh bien!, ces moyens doivent être forcément augmentés si nous voulons une justice qui soit efficace et qui soit de qualité. En outre, on l'a aussi relevé, c'est que le Service cantonal des contributions n'est pas suffisamment doté. Or, cette dotation, eh bien!, elle peut être facilement compensée par le fait que les personnes qui seraient nouvellement engagées rapportent directement, donc *grosso modo*, ça peut être un compte autofinancé. Mais, il est nécessaire là aussi que ce service soit très efficace et on ne peut plus tolérer qu'au 31 décembre, seuls 30% des cas aient été traités. Pour cela, on ne peut pas demander à ces personnes, qui sont déjà au maximum de leur temps de travail, au maximum de leurs possibilités, d'en faire plus. La qualité du travail est aussi importante, y compris auprès de l'Etat. Dans ce cadre-là, l'engagement de personnes supplémentaires s'impose. En outre, l'échelle des salaires devrait certainement être revue pour certains spécialistes en particulier afin que le secteur public puisse s'aligner sur certains tarifs du secteur privé et pouvoir engager des personnes compétentes, de très haute qualité, et puis qui puissent piloter les projets de l'Etat.

Voilà pour le premier aspect de cette efficacité de l'Etat et du rôle que doit jouer l'Etat.

Le deuxième aspect, c'est sa capacité à peser sur l'économie et à agir sur elle, à pouvoir aider les entreprises lorsque cela va mal, pouvoir être un leader notamment dans le cadre de ses investissements. On a vu le problème de l'investissement, notamment en ce qui concerne les routes, ça a été soulevé à juste titre, mais ces investissements doivent aller plus loin. C'est que les taux d'intérêt étant relativement bas, comme cela a été dit aussi, eh bien!, nous devons être à l'Etat du Valais encore plus incisif et investir. Pour cela, les Verts défendent un assouplissement du franc sur les investissements de manière à ce que le canton puisse être beaucoup plus actif sans préjudicier les finances cantonales.

Tout cela étant dit et devra être évidemment traité dans les futurs budgets, les Verts acceptent de manière unanime les comptes de cette année. Merci.

Delasoie Marcel, député, PLR

Le groupe PLR, à l'instar des autres groupes, ne peut que faire le constat que ces comptes sont bons et surtout qu'ils ont permis de gommer les déficits des exercices passés, ce qui n'était de loin pas garanti. On a bénéficié de circonstances favorables mais il revient au Gouvernement tout le mérite d'avoir su en profiter de manière appropriée.

S'agissant des problèmes de la CPVAL, nous ne voulons pas anticiper sur la réponse qu'apportera M. le conseiller d'Etat sur les solutions qui se dessinent, mais l'assainissement de cette caisse ayant déjà coûté plus d'un milliard aux contribuables valaisans, admettez que notre inquiétude est toute légitime, cela d'autant plus qu'en observant de plus près la composition de la commission qui s'est penchée au chevet de la caisse, on retrouve une très large majorité de personnes qui vont tôt ou tard être au bénéfice de prestations de la caisse, donc peu enclines à faire des sacrifices sur les prestations servies, au demeurant généreuses.

S'agissant des examens successifs des tâches et structures 1 et 2 de l'Etat, si le décret ETS 1 a été approuvé par le Grand Conseil avec les promesses que le deuxième épisode allait sérieusement s'attaquer aux véritables problèmes, soit de fonctionnement de l'appareil étatique, le projet de décret ETS 2 justement a été refusé en raison une fois de plus parce qu'on a éludé le véritable problème pour aligner les économies de bouts de chandelle qui, au final, avaient tout de même une incidence certaine sur la vie des citoyens et des citoyennes de notre canton. Un examen des tâches et structures, ce n'est pas la diminution des subventions de l'assurance-maladie ou l'augmentation de l'impôt sur les boissons alcoolisées, ce n'est pas une augmentation d'impôts pour les familles ou pour les pendulaires ou une suppression des subventions pour les écoles de musique. Un examen des tâches et structures doit déterminer précisément ce que l'on doit entreprendre pour que l'appareil étatique soit plus performant et donne satisfaction à tous les bénéficiaires des prestations. Guichet unique, meilleure coordination entre les services, suppression de tâches et de pratiques d'un autre temps, équipements plus performants pour un travail plus efficient, plus rationnel et adapté à notre temps. C'est cela que nous attendons d'un Gouvernement qui a pour objectif d'améliorer la situation et si nous le rappelons aujourd'hui, c'est que nous avons confiance en ce nouveau collègue et croyons en sa volonté de réforme des tâches et structures de l'Etat.

Quant à la politique salariale de notre canton, elle doit vraiment valoriser les bons éléments créatifs et engagés, et demander plus à ceux qui se contentent du train-train quotidien. Il y en a certainement peu, mais ils sont contagieux.

Passer sous revue l'exercice comptable de l'année précédente, c'est un coup d'œil dans le rétroviseur et les coups d'œil dans le rétroviseur, au Gouvernement comme sur la route, c'est surtout utile pour dépasser, pour se dépasser, afin que l'horizon s'éclaircisse. Le rôle d'un Etat est de faire en sorte que les conditions des citoyennes et citoyens soient les plus optimales possible. Pour ce faire, il est indispensable d'offrir des conditions-cadres pour que l'économie du pays prospère. Or, on le sait, le Valais est très mauvais élève en la matière. En ce qui concerne l'attractivité de sa place économique, il y a lieu de corriger rapidement le tir par, notamment, la révision de la fiscalité des entreprises, la plus lourde que la Suisse romande connaisse, voire de Suisse.

Lors de différentes interventions entendues cette semaine à propos du fonctionnement des différents services, nous avons à maintes reprises entendu que les services de l'Etat étaient sous-dotés en effectif et n'arrivaient pas à remplir correctement leurs tâches. Je ne peux m'empêcher de rappeler que, lors de la session de mai, ce même Parlement a refusé de mettre à disposition de la fonction publique 20'000 journées de travail supplémentaires ou si vous préférez 90 postes à plein-temps en ne ramenant pas à un niveau convenable le nombre de jours fériés accordés à fonction publique. Pourtant, plutôt qu'engager du personnel supplémentaire, il serait préférable d'utiliser tout le potentiel et toutes les compétences des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais. Ils sont bons, ils le méritent, ils ne doivent pas être bradés.

Ultime point sensible que nous relèverons dans ce débat final est celui de l'utilisation de la répartition du bénéfice de la BNS. Son utilisation a contribué à l'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014. C'est bien. Notre préoccupation concerne, cependant, l'avenir. Nous l'avons évoqué lors de l'entrée en matière et M. le conseiller d'Etat nous a promis de revenir de manière plus précise sur ce point. Notre groupe estime qu'il ne doit pas en tout état de cause être négligemment versé au ménage commun car, dans les années positives, il donne une marge importante pour combler les dépassements ci et là et pourrait constituer un oreiller de paresse; par contre, les années où ce bénéfice serait inexistant ne sont pas à exclure, et là tous ceux qui comptaient dessus pour équilibrer l'exercice seront alors désemparés. C'est pour ces raisons que le groupe PLR demande à ce que le montant provenant des bénéfices de la BNS ne soit pas mis au budget de façon aléatoire et estime qu'il devrait être affecté à un fonds de fluctuations des recettes ou, mieux encore, à celui des grands projets du 21^e siècle. Il ne doit en tout cas pas laisser la porte ouverte à tous les appétits aiguisés des divers milieux et ceux des parlementaires notamment.

Fort de ces quelques remarques qui ont inspiré l'examen des comptes 2016 et les différentes interventions de la semaine, le groupe PLR accepte le rapport annuel et approuve les comptes 2016. Merci.

La discussion est close.

Favre Stéphanie, députée, PLR, présidente de la commission des finances

En préambule, merci aux groupes qui vont accepter ce compte 2016.

Ce qu'on va retenir de ce compte 2016, c'est qu'il est bon pour certains, très bon pour d'autres, qu'il respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement, qu'il a permis d'éponger les déficits 2013 et 2014, qu'il permet de constituer des réserves pour préparer l'avenir; l'on va également retenir que l'Etat a eu raison de participer à la restructuration du capital-actions de la Banque Cantonale du Valais.

Un regret toutefois: les investissements pour 92 millions qui n'ont pas été réalisés et ce pour la deuxième année consécutive. Nous attendons du Gouvernement que le budget en relation avec les investissements soit plus réaliste.

Il faudra rester vigilant et rigoureux à l'avenir. La maîtrise des charges reste primordiale. De plus, le découvert technique de la CPVAL nous occupera certainement dès cet automne déjà.

Ce matin, nous avons entendu beaucoup d'attentes et de propositions pour le futur de la part des différents groupes parlementaires que nous retrouverons certainement lors des prochains budgets.

Je souhaite remercier l'ancien chef du Département des finances Maurice Tornay et l'actuel Roberto Schmidt, les chefs de service, notamment M. Pierre-André Charbonnet et son adjoint, M. Locher, de l'Administration des finances, M. Christian Melly de l'Inspection des finances, le Service des contributions, pour leur disponibilité et leurs réponses précises aux questions de la commission. Les remerciements de la commission des finances vont également à tous les collaborateurs et collaboratrices et plus généralement à ceux et celles qui ont œuvré sur ce dossier.

Il me reste également à remercier tous les membres de la commission des finances qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport ainsi qu'à son secrétaire M. Michel Roten.

On ne manquera pas de relever que ce compte 2016 est le dernier présenté par le chef du Département des finances sortant, M. Maurice Tornay, qui laisse au canton un joli cadeau de départ et qui place aussi la barre très haut pour son successeur... qui rigole d'ailleurs.

Au final, la commission des finances a adopté ce compte 2016 à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Merci pour vos analyses et vos réflexions sur les comptes 2016 durant les débats de ces jours. C'est vrai, les comptes 2015 et 2016 marquent un changement après les difficultés en 2013 et 2014. Sie haben es alle erwähnt: Ausserordentliche Erträge haben zu diesem guten, vielleicht sehr guten Ergebnis viel beigetragen. Mais, il ne faut pas oublier les efforts, comme je l'ai dit, du Gouvernement dans la maîtrise des charges et dans la mise en place des mesures d'économies qui portent enfin leurs fruits et qui restent primordiales, comme Mme la présidente de la commission des finances vient de le rappeler.

A relever également le fait important que les recettes extraordinaires n'ont pas été utilisées pour le ménage commun de l'Etat, eh bien!, non, elles ont été placées dans les 2 fonds et sont à disposition pour les grands défis de demain. Le compte 2016 prépare donc l'avenir, et le Gouvernement ainsi que le Parlement peuvent être fiers de pouvoir dire que l'on fait des réserves pour demain et après-demain.

A l'heure du débat final sur les comptes 2016, permettez-moi, au moment où le Conseil d'Etat est en plein travail pour l'élaboration du budget 2018 et la planification financière, quelques remarques plus générales, une vue plus globale sur les finances cantonales et les défis qui nous attendent.

Tout d'abord, j'ai appris de mes 4 prédécesseurs au Département des finances 3 mots clés: priorités, stabilité, durabilité.

Il faut fixer des priorités lorsque les besoins sont illimités et que les moyens ne le sont pas. Auch das neue Parlament und die neue Regierung können trotz einer gesunden Finanzlage in Zukunft nicht alle Wünsche erfüllen. Die Begehrlichkeiten werden auch in den nächsten Jahren zu vielseitig sein. Es gilt also, Prioritäten zu setzen. Ich habe, als neuer Finanzminister, euren deutlichen Auftrag in dieser Woche verstanden, zusammen mit der Regierung, aber auch mit Ihnen die finanzpolitischen Strategien so festzulegen, dass die Investitionen und auch die Unterhaltsarbeiten, die vielleicht vernachlässigt wurden, hoch gehalten werden können, dass andererseits die Ausgaben ohne Investitionscharakter, die gebundenen Ausgaben, der eigene Aufwand, die Folgekosten der Grossprojekte und die Eventualverpflichtungen nicht überborden und letztlich auch noch die Schulden abgebaut werden können. Es ist ein grosser Auftrag.

Stabilité: Il faut tout mettre en œuvre pour garantir une certaine stabilité. L'équilibre financier, c'est important à plusieurs titres, pour l'économie valaisanne, pour les citoyennes et citoyens de notre canton et pour l'activité pérenne des services de l'Etat et de toutes les institutions paraétatiques qui fournissent des prestations.

Durabilité (troisième mot): Le Conseil d'Etat s'attache à élaborer une stratégie financière sur les moyen et long termes comme cela a été demandé aussi aujourd'hui, soit dans le cadre de la Planification intégrée pluriannuelle, soit dans le cadre du programme de la législature du Gouvernement.

Priorités, stabilité, durabilité, je suis persuadé que le maintien du double frein aux dépenses et à l'endettement peut nous être très utile pour garantir cette trilogie.

Après des bons comptes 2015 et 2016, nous pourrions nous croire être revenus aux années de vaches grasses mais ce retour dans les chiffres noirs ne doit pas nous pousser à lever la garde. Les besoins, comme je l'ai dit, sont illimités alors que les moyens ne le sont pas. Le développement des prestations se poursuivra dans le respect de l'équilibre financier. Cet instrument a montré ses preuves ces dernières années, comme vient de le rappeler M. le député Philipp Matthias Bregy. J'aimerais vous dire que le double frein est indispensable pour la conduite. Le frein à l'endettement est pour les finances cantonales ce qu'est le frein à moteur pour un véhicule poids lourd. Sans cet équipement indispensable, que pensez-vous qu'il arrive aux poids lourds qui descendent du Simplon ou du Grand-Saint-Bernard en freinant uniquement avec le pied sur la pédale? Il y a une semaine, la Conférence intercantonale des ministres des finances a siégé à Berne. Lors du souper, le conseiller

fédéral Ueli Maurer a dit que le ministre des finances le plus heureux de la Suisse était bien celui du Valais parce qu'il a le double frein. Eh bien!, il n'a pas tort, avec une petite réserve que j'adresse à la gauche et à M. le député Diego Clausen: il faut maintenir le double frein aussi longtemps que le Valais dispose des fonds de réserve qui lui permettent d'investir anticyclique même si une fois les recettes diminuent. L'emploi strict des recettes extraordinaires, telles que la distribution de la BNS et autres, pour l'alimentation des fonds ou pour diminuer les dettes est donc une politique de prudence à poursuivre. Chers députés, personnellement, je défends avec conviction cette politique de prudence qui va nous garantir la stabilité et la durabilité.

Dire aussi ici que les défis qui nous attendent évidemment sont importants. Vous en avez parlé durant les débats de cette semaine. Ce sont donc les 5 ou 6 défis majeurs sur lesquels je vais m'exprimer maintenant et qui rejoignent du reste beaucoup d'interventions, pour lesquelles je vous remercie.

Une analyse récente, tout d'abord, des forces et faiblesses de notre canton en comparaisons intercantionales permet de dresser une image d'une population croissante mais vieillissante, d'une région particulièrement soumise aux risques naturels et aux changements climatiques, d'un revenu par habitant parmi les plus bas de Suisse, une compétitivité économique et d'un PIB par habitant dans les derniers rangs au niveau suisse, d'un tourisme qui souffre d'un déficit de valeur ajoutée, de rentabilité et d'attractivité, d'un indice de ressources très faible, d'un canton avec une exploitation du potentiel fiscal déjà relativement élevée et j'en passe.

Und all diese nicht gerade erfreulichen Feststellungen und Entwicklungen wirken sich mittelfristig und langfristig negativ und eben auch kostenintensiv aus, vor allem weil es sich um viele Aufgaben ohne Investitionscharakter und um gebundene Aufgaben handelt.

Il faut rester vigilant pour assurer nos propres recettes étant donné que notre dépendance de la Confédération s'est accrue tout de même de 31% en 2007 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches à 36% en 2016. Herr Clausen hat gesagt: Ohne Hilfe Dritter hätten wir einen Berg von Problemen.

De plus, il y a d'autres risques financiers qui planent sur notre canton: des transferts des charges possibles de la Confédération vers les cantons avec le programme de stabilisation 2017-2019, la révision des redevances hydrauliques qui peut frapper très fortement les cantons alpins et nos communes dès 2020. Ich habe davon gesprochen, dass wir in diesen Wochen im Departement von Bundesrätin Leuthard viel Lobbyarbeit betreiben - auch nächste Woche wieder -, und wir hoffen, unsere Pfunde halten und die finanziellen Ausfälle auf ein Minimum beschränken zu können.

Dann haben wir die neue Steuervorlage 2017 - Monsieur Delasoie en a parlé. Auf Bundesebene hat die Steuerungsgruppe letzte Woche dem Bundesrat ihre Eckwerte abgegeben. Die Stossrichtung bleibt unverändert: Sicherung der Standortattraktivität für die Wirtschaft, internationale Akzeptanz, weniger Steuerprivilegien und höhere Kinderzulagen als soziale Abfederung. Zu Diskussion Anlass geben, wird sicher die erhöhte Besteuerung der Dividenden. Nach der negativen Abstimmung über die USR III hat der Staatsrat auf kantonaler Ebene das Vernehmlassungsverfahren gestoppt. Nun werden wir die Arbeiten zügig wieder aufnehmen und parallel zum Bund eine kantonale Vorlage ausarbeiten. Diesmal will ich nebst der Wirtschaft und den Sozialpartnern auch die Gemeinden und Städte rechtzeitig ins Boot nehmen. Zeitlich könnte ich mir vorstellen, dass wir bereits in der Herbstsession 2018 hier über diese Vorlage beraten können.

Un des grands soucis est la péréquation intercantonale dont je vous ai déjà parlé mercredi. Le Valais reçoit actuellement environ 600 millions de 4 milliards distribués au total. Comme je l'ai dit au député Emmanuel Amoos, tous les cantons, à part les 4 cantons romands de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Wallis ont validé la proposition du groupe de travail Marty qui prévoit une diminution annuelle de la part de la Confédération de 406 millions et des cantons contributeurs de 302 millions, donc une réduction sur le dos des cantons faibles

de 708 millions de francs par année, dont 70 millions de réduction rien que pour le Valais. Il est très étonnant, mais vrai, que 22 cantons ont accepté officiellement cette réduction malgré que seulement 6 cantons profitent de la nouvelle péréquation. Même des cantons faibles comme Berne, Saint-Gall, Argovie qui perdront jusqu'à 190 millions de francs par année étaient d'accord. Sur ma proposition personnelle, Ueli Maurer a donné aux 4 cantons opposants un délai jusqu'à fin juin 2017 pour déposer des alternatives, une variante de nouvelle péréquation des ressources.

Du côté de la distribution de la BNS, les nouvelles sont plutôt réjouissantes. La conversion pour les années 2016 à 2020 prévoit la distribution d'un milliard à la Confédération et aux cantons. Die Begehrlichkeiten sind jetzt hier natürlich gross. Die Linke möchte, dass man diese Gelder der Nationalbank budgetiert. Herr Clausen möchte sie für die Bergbahnen reservieren. Personnellement, je suis d'avis - le Conseil d'Etat va trancher - que l'affectation de la recette de la BNS ne doit pas être un thème car celle-ci ne doit pas servir en tout cas au ménage courant. Au contraire, elle sert à améliorer le cash-flow pour un niveau d'investissements nécessaires au développement harmonieux du canton, comme le demande la Constitution expressément. Il s'agit donc de défendre encore plus nos intérêts auprès de la Confédération mais aussi dans les offices fédéraux et dans les conférences intercantionales. Le Conseil d'Etat réfléchit sérieusement à un renforcement de nos structures actuelles dans le domaine des affaires extérieures qui sont gérées principalement par la Chancellerie et mon département.

Pour ce qui est des enjeux sur le plan cantonal, je terminerai avec 3 éléments: la dette envers les communes, la suite de ETS 2 et CPVAL. Ces thèmes sont également le cœur des réflexions du Conseil d'Etat pour le programme de la législature en préparation.

D'abord, les dettes envers les communes - Frau Doris Schmidhalter-Näfen, Herr Stefan Lorenz und Herr Diego Clausen haben es erwähnt. Les communes ont initié de nombreux investissements ces dernières années. En brut, elles ont investi 573 millions en 2015 seulement. On entend très souvent dans la république, et je l'entends presque tous les jours, que le canton ne verserait pas à temps les subventions. Espérons qu'il ne s'agit que de bruits qui ne sont pas vrais. En tout cas, moi j'ai demandé à l'Administration cantonale des finances d'évaluer précisément la situation et les montants en jeu. Tout sera mis, et ça je peux vous le promettre, en œuvre pour résorber les arriérés entre les années 2017 et 2018.

Mesures ETS 2: M. le député Grégory Logean a parlé des mesures d'économies, M. le député Marcel Delasoie aussi, Herr Clausen wünscht, dass wir keine konzeptlosen Sparmassnahmen wollen, et également M. le député Joachim Rausis a demandé des analyses structurelles. Aber Herr Graber hat zu recht darauf hingewiesen, es ist nicht nur eine Aufgabe des Staatsrats, sondern eben auch des Parlaments ist, hier Verantwortung zu übernehmen und das tut halt manchmal ein bisschen weh. Wie ist die Position bis heute? Suite au renvoi par le Grand Conseil du projet de loi sur la deuxième phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat, l'ancien Conseil d'Etat a décidé, au début de l'année 2017, de renoncer à présenter un nouveau projet à ce sujet. Le nouveau Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé; on va en discuter aussi lors du budget 2018. A mon avis personnel, les mesures ETS 2 de la compétence du Conseil d'Etat, lesquelles ont été introduites en 2017, doivent absolument se poursuivre en 2018 et déployer leur plein effet dès 2019. L'analyse des tâches et des structures doit être un mandat mutuel pour chaque chef de département. Je crois que j'ai bien compris. Nous devons nous demander constamment si nous pouvons améliorer et surtout simplifier nos structures. Une analyse mutuelle de nos tâches ne doit, cependant, pas toujours conduire à des économies dans un secteur ou l'autre qui s'avèrent nécessaires pour que l'Etat puisse remplir effectivement sa mission - parfois, on doit aussi augmenter les allocations - mais on peut aussi imaginer qu'avec l'analyse structurelle, on peut même abandonner des prestations qui ne sont pas absolument nécessaire.

Hier muss ich vielleicht eine kleine Korrektur einschieben an die Adresse von Herrn Grossrat Bregy. Der Staatsrat hat nicht 200 neue Stellen gefordert. Ich habe nur gesagt, dass in den nächsten 4 Jahren bereits 200 neue Stellen angemeldet wurden, Bedürfnisse der Dienststellen, damit sie ihre Aufgaben richtig machen können. Hingegen - und das wird

sich im Budget 2018 schon auswirken - 73 neue Stellen haben der Grosse Rat oder der Staatsrat bereits beschliessen müssen. Denken Sie nur an die 21 Stellen beim Flugplatz. Die sind neu, und wir haben 73 Stellen, die bereits beschlossen sind von Ihnen oder von der alten Regierung, und die müssen wir jetzt dann im Budget 2018 irgendwie reinbringen. Wir können den Personalausbau stoppen, die Arbeitsbedingungen des Personals verschlechtern oder eben mehr Personal anstellen. Das wird sich zeigen. Es ist eines klar: Die Aufgaben wachsen und darum braucht es auch Abbau von Dienstleistungen, da bin ich felsenfest davon überzeugt.

Je termine avec la CPVAL, soulevée aussi par certains députés, quasiment tous les groupes ont abordé la question de cet engagement. Oui, c'est vrai, cet engagement est important. C'est vrai aussi qu'en accordant cette garantie, il a été possible de reporter le moment où il faut mettre l'argent nécessaire au financement des prestations. C'était reporté, on n'a jamais capitalisé, on a toujours fait des engagements. Comme l'ont déjà dit dans ce Parlement mes prédécesseurs, les apports de capital aux anciennes caisses fusionnées des fonctionnaires et des enseignants n'ont pas visé la capitalisation intégrale. Celle-ci n'a jamais été réalisée et il faut être conscient, comme l'ont été nos prédécesseurs, que des moyens devront être engagés pour honorer les engagements décidés par ce Parlement et pour aboutir à une autonomie financière de la caisse. Comme mentionné par la commission des finances, le rapport du groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat est annoncé pour l'automne. Il permettra d'apprécier les mesures à prendre. Une attention toute particulière sera portée aux conséquences des mesures pour les acteurs, les assurés (l'âge de la retraite, les objectifs de rente, les mesures compensatoires, etc.) et les compétences décisionnelles et juridiques de CPVAL, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil doivent enfin être clarifiées, de même que le calendrier de la mise en œuvre des mesures proposées. Le but du Gouvernement est d'aboutir à une solution viable pour la caisse, pour les rentiers et pour les employés, tout en limitant l'impact sur les assurés et en respectant les engagements qu'on a déjà pris lors de l'introduction du plan de prévoyance en primauté des cotisations. Mais, à ce stade, nous sommes tout à fait ouverts, comme M. le député Marcel Delasoie le demande, on est tout à fait ouvert à toutes mesures. Mais, il faut d'abord attendre le projet, le rapport de ce groupe de travail.

M. le grand baillif m'a dit: à 11 heures pile, je te coupe la parole. C'est pour ça que je ne vais plus entrer dans le détail de toutes les questions que vous avez posées.

Pour conclure, je remercie quand même la commission des finances et sa présidente qui travaillent d'arrache-pied, les rapporteurs, l'Inspection des finances et tous les groupes pour leurs interventions.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à accepter, Mesdames et Messieurs les députés, le compte 2016 de l'Etat et je peux vous assurer, même si je n'ai pas répondu maintenant à toutes les questions, j'ai tout noté et on va y revenir. Merci.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wie abgemacht sehr pünktlich. Wir kommen nun zur Genehmigung des Jahresberichts 2016 des Staatsrates.

Par 122 voix, les membres de la Haute Assemblée approuvent le rapport annuel du Conseil d'Etat 2016.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Sie nehmen den Jahresbericht des Staatsrates 2016 mit sehr grosser Mehrheit an.

Wir kommen nun zur Rechnung des Staatsrates. Den Beschluss für die Gutheissung der Rechnung finden Sie auf Seite 36 in der Botschaft des Staatsrates.

Ainsi décidé par 125 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 juin 2017.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Heure des questions

Fragestunde

Der Präsident

Es ist 11 Uhr, die Fragestunde fängt jetzt an.

Herr Staatsratspräsident Jacques Melly ist in Bern. Er hat dort sehr wichtige Sitzungen. Die Fragen vom Präsidium werden von der Vizepräsidentin, Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, beantwortet, und die des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt werden von Staatsrat Roberto Schmidt beantwortet.

Présidence

Präsidium

- 1. Question Julien Délèze, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: La législation cantonale sera-t-elle enfin à jour sur le site Internet du canton du Valais?**
Frage Julien Délèze, AdG/LA, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Wann wird die Gesetzgebung auf der Website des Kantons Wallis endlich wieder aktualisiert?

Der Präsident

Alle Fragen, die mit den Dringlichkeiten zusammenhängen, werden wir nachher bei den Dringlichkeiten behandeln, d. h. die Frage 1 wird mit den Dringlichkeiten 6.0076 und 6.0077 behandelt.

- 2. Question PDCB, par Joachim Rausis: Soutien à la grande hydraulique**
Frage PDCB, durch Joachim Rausis: Unterstützung der Grosswasserkraft

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Wir haben am 21. Mai einem ersten Paket in der Energiedebatte zugestimmt, aber die Debatte, das wissen Sie, das wurde auch während der Kampagne gesagt, geht weiter und weitere Pakete stehen an. Und in diesem Sinn ist auch die Frage entstanden, und ich gebe Ihnen dazu die Antwort aus Sicht des Staatsrats.

Les 29 et 30 mai 2017, le Conseil national a examiné le projet de loi sur la transformation et l'extension des réseaux électriques. Dans ce contexte, il a notamment été appelé à statuer sur une proposition de sa commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie visant à modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité pour obliger les gestionnaires de réseaux à fournir, aux consommateurs captifs et aux consommateurs qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau, de l'électricité

suisse issue d'une production renouvelable qui ne bénéficie pas de mesures de soutien ou d'encouragement.

Cet amendement, qui aurait permis d'écouler la production électrique issue de la grande hydraulique à des tarifs équitables, a été renvoyé en commission (131 contre 58 et 3 abstentions). Comme le relèvent les auteurs de la question, la députation valaisanne n'a pas voté de manière unanime, bien que le Conseil d'Etat ait explicitement invité les élus valaisans au Conseil national à suivre la proposition de la majorité de la commission. Tout en saluant le fait que la grande majorité des élus valaisans au Conseil national ait approuvé la disposition, le Conseil d'Etat se doit de rappeler que les élus fédéraux sont totalement libres de leurs votes et votent sans instructions.

Le vote du Conseil national ne doit pas être considéré comme un refus de soutien à l'énergie hydraulique. En scindant l'objet en deux et en renvoyant plusieurs dispositions à sa commission, le Conseil national a donné mandat à celle-ci de «clarifier rapidement le cadre juridique d'une obligation de garantir un approvisionnement de base en électricité indigène issue des énergies renouvelables (...)».

Par ailleurs, aucun lien formel ne peut être fait entre la décision du Conseil national du 30 mai 2017 et la prochaine révision des redevances hydrauliques.

Le canton du Valais, en étroite collaboration avec les autres cantons alpins, suit ce dossier depuis de nombreuses années. De multiples contacts ont été noués avec les différents partenaires. Le Conseil d'Etat continuera dans le cadre de la consultation et des travaux législatifs à venir à œuvrer auprès des autorités fédérales pour que l'utilisation de la force hydraulique soit rétribuée correctement, dans l'intérêt du canton et des communes. Avec les autres cantons alpins, le canton du Valais s'active pour que la fixation des redevances hydrauliques applicables dès 2020 soit coordonnée avec le deuxième paquet d'aide aux énergies renouvelables que la commission du Conseil national a été chargée de préparer.

Le Conseil d'Etat s'engage avec détermination pour que les solutions qui seront adoptées ne le soient, en aucun cas, au détriment des cantons qui mettent à disposition la force hydraulique. Il espère qu'il pourra compter sur le soutien actif de tous les parlementaires fédéraux valaisans.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Wir kommen zum nächsten Departement.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Der Präsident

Der Departementschef wird heute von Roberto Schmidt vertreten.

3. Question PDCC, par Fabien Schafeitel: Vers un plan plantigrade?

Frage PDCC, durch Fabien Schafeitel: Konzept Bär

Der Präsident

Diese Frage wird dann direkt mit der Dringlichkeit 5.0265 beantwortet.

Wir gehen weiter zur nächsten Frage.

4. Question CVPO, par Guido Walker: Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) a-t-il été muselé?

Frage CVPO, durch Guido Walker: Hat die Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere (DJFW) einen Maulkorb erhalten?

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Gemäss den geltenden Konzepten des BAFU über die in der Schweiz anwesenden Grossraubtiere sind die Kantone für die Information der Bevölkerung und der Behörden zuständig. Das BAFU mischt sich eigentlich nicht in die Informationsstrategie des Kantons ein.

Der Kanton hat folgende Informationsstrategie festgelegt. In den Gebieten mit mittlerweile andauernder Wolfspräsenz und Wolfsschäden wird über Medienmitteilungen informiert, wenn sich neue Tatsachen, wie bisher unbekannte Tiere oder die Bildung eines Rudels ergeben. Die Feststellung eines oder mehrerer Wölfe ohne weitere Zusatzinformationen in diesen Gebieten wird jeweils unverzüglich der für den Herdenschutz zuständigen Behörde mitgeteilt; es wird jedoch auf eine Medienmitteilung verzichtet, da ausser der bereits bekannten Präsenz keine wesentlichen neuen Informationen vorliegen. Aber selbstverständlich auf Anfrage wird immer informiert.

Beim Auftauchen von Wölfen in bisher nicht besiedelten Gebieten oder in Gebieten, in denen der Wolf seit längerer Zeit nicht mehr präsent war, wird der Herdenschutz unverzüglich informiert, und es wird auch eine Medienmitteilung gemacht.

In Regionen mit spezieller Präsenz, wie zum Beispiel der Augstbordregion, wird zusätzlich den betroffenen Gemeinden zuhanden ihrer Bevölkerung eine spezifische und regelmässige Information über das Monitoring zugestellt. Diese Information erfolgt, sofern keine besonderen Ereignisse vorkommen, in der Regel einmal im Monat.

Die Dienststelle hat im vorgenannten Sinne über alle Ereignisse und Feststellungen informiert. Bisher kam es zu keinen besonderen Ereignissen, es kam zu keinen sogenannten Zufalls- oder Direktbegegnungen zwischen Wolf und Mensch und es wurden noch keine Nutztiere gerissen. Es drängten sich somit bisher keine Medienmitteilungen auf. Ob eine Abwanderung aus dem Augstbordgebiet in benachbarte Regionen erfolgt ist, kann die Dienststelle zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht beantworten, da die entsprechenden Fakten noch fehlen. Sobald jedoch eine sichere Aussage gemacht werden kann, wird dies in einer Medienmitteilung erfolgen.

Übrigens, die Informationen zu Händen der Bevölkerung, Touristen und anderer Naturnutzer finden Sie jeweils auch auf der Internetseite der Dienststelle und sind dort jederzeit abrufbar. Auch das Konzept Bär ist auf der Internetseite abrufbar; es enthält alle wesentlichen Informationen sowohl für die Bevölkerung als auch für die Behörden.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

5. Question Jean-Michel Savioz, PLR: Réduction des primes d'assurance-maladie chez les jeunes adultes

Frage Jean-Michel Savioz, PLR: Prämienverbilligung für junge Erwachsene

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Sur mandat du canton, la Caisse de compensation du canton du Valais (CCCVS) assume la gestion administrative de la réduction individuelle des primes (RIP).

Si une grande partie des bénéficiaires obtiennent un subside de manière automatique, sur la base de leur taxation d'impôts, il reste environ 22'000 bénéficiaires qui doivent être traités manuellement (par exemple les personnes à l'aide sociale, à l'AVS/AI, au bénéfice de PC, bénéficiaires de permis B, F, L ou N, mariages, divorces, décès...). Le traitement de ces demandes nécessite un examen approfondi et des renseignements complémentaires doivent fréquemment être demandés aux assurés.

Les jeunes adultes qui obtiennent pour la première fois un subside de manière individuelle doivent transmettre une copie de leur police d'assurance afin que la CCCVS puisse communiquer le montant du subside à leur assureur-maladie.

Au vu du volume important de dossiers à traiter en début d'année, il existe effectivement un délai d'attente de 2 à 3 mois pour le traitement des demandes. Ce délai se réduit tout au long de l'année pour n'être plus que de 15 jours en fin d'année.

Compte tenu du fait que le nombre de collaborateurs qui gèrent la réduction des primes d'assurance-maladie est déterminé selon les tâches à effectuer sur l'ensemble de l'année, un délai d'attente de 2 à 3 mois est inévitable.

6. Question PLR, par Fabien Girard: Quelle vision pour l'hôpital de Monthey
Frage PLR, durch Fabien Girard: Zukunftspläne für das Spital Monthey

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Comme le prévoit la convention intercantonale, l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) sera composé dès 2019 des sites de Rennaz, Vevey le Samaritain et Monthey. Un groupe de travail, comprenant des représentants du canton du Valais et du canton de Vaud ainsi que de l'HRC et de l'Hôpital du Valais (HVS) a analysé, depuis le début de l'année 2015, les missions des sites de proximité de Monthey et Vevey au vu des importants travaux de rénovation à entreprendre. Il a également été chargé de coordonner l'offre régionale avec les sites de Malévoz et de Saint-Amé de l'HVS. Les lignes directrices retenues ont été approuvées par les deux chefs de département et doivent désormais être mises en œuvre par l'HRC. Une permanence médicale devrait ouvrir ses portes déjà d'ici à la fin de l'année 2017. A l'horizon 2022, le site de Monthey devrait disposer d'au moins 75 lits en médecine interne de la personne âgée et en réadaptation pour la population du Chablais vaudois et valaisan. De même, une large palette de traitements ambulatoires sera à disposition de la population du Chablais en matière de soins gériatriques, de consultations spécialisées, de laboratoire et d'imagerie médicale. Les lignes directrices des sites de Monthey et Vevey ont été présentées à la commission interparlementaire de contrôle de l'HRC le 20 mars de cette année.

Par rapport aux exposés des motifs présentés aux Parlements vaudois et valaisan en 2010 puis 2012 pour le projet de l'HRC, nous pouvons constater que les capacités exposées dans les messages restent valables et que les régions concernées ont besoin des 150 lits prévus. A priori, il n'y a pas de crainte à avoir sur une éventuelle surcapacité. Cette organisation hospitalière, suffisamment souple et capable d'innover à plus long terme, permettra de répondre aux besoins liés à la prise en charge des seniors dans le Chablais vaudois et valaisan.

Und ich möchte hier noch ganz fest betonen, wir haben eine interparlamentarische Kommission. Die hat die Berichte erhalten, die hat die Informationen erhalten. Das sollte dem gesamten Grossen Rat auch bekannt sein.

7. Question AdG/LA, par Reinhold Schnyder, Doris Schmidhalter-Näfen et Werner Jordan: Dotation en personnel à l'Hôpital du Valais
Frage AdG/LA, durch Reinhold Schnyder, Doris Schmidhalter-Näfen und Werner Jordan: Personalschlüssel im Spital Wallis

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Für diese Frage habe ich mich beim Spital Wallis, respektive beim Spitalzentrum Oberwallis und im Zentrum des Mittel- und Unterwallis erkundigt. Effektiv gab es im Jahr 2016 360 Vollzeitstellen im Pflegebereich im Oberwallis und im Mittel- und Unterwallis zählte das Spital 1'143 Vollzeitstellen. Laut Spital wird die Personaldotation pro Bett in den Pflegeheimen und Spitälern nicht mehr als einziger Indikator benützt, da sie eben den Schweregrad der Fälle nicht berücksichtigt. Zudem seien andere Parameter in Betracht zu ziehen, wie etwa die ambulanten Behandlungen, die Grösse und Struktur der Abteilungen sowie die Anzahl der Standorte.

Die beiden Standorte unterscheiden sich auch in dem Sinn, dass im Spital Sitten eben die hochspezialisierte Medizin angesiedelt ist und demzufolge haben sie einen höheren Schweregrad der Patienten - der drückt sich im sogenannten Case-Mix aus. Das heisst, das Unterwallis und das Mittelwallis haben einen Case-Mix von 1,032 gegenüber dem SZO von 0,839. Zudem betreibt das Spitalzentrum Unterwallis 7 Standorte und im Oberwallis sind es nur 2. Darum sei ein direkter Vergleich der Personaldotation nicht sehr aussagekräftig.

Trotzdem hat das Spital Wallis mir ein Beispiel geliefert. Das betrifft die Geriatrie und die Geriatrie kann verglichen werden. Wenn Sie die Geriatrie im Spitalzentrum in Brig nehmen, hat es 0,8 Vollzeitstellen pro Bett und in Martigny 0,83. Oder die Orthopädie hat in Brig 0,82 Vollzeitstellen und in Martinach 0,75. Und auch die Akut-Psychiatrie hat im Oberwallis 0,85 Vollzeitstellen und im Unterwallis 0,84 Vollzeitstellen. Also wenn man effektiv die Pflegepersonaldotation in vergleichbaren Abteilungen betrachtet, sind die sehr ähnlich.

Es wurde mir auch gesagt, dass die Pflegedienste sehr eng zusammenarbeiten und dass sie darauf schauen, dass die Normen in Sachen Personaldotation vereinheitlicht werden, dies mit dem Ziel, dass sie eben an beiden Standorten gute qualitativ hohe Pflegeleistungen erbringen können.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

8. Question PLR, par Stève Delasoie: Rançongitiels

Frage PLR, durch Stève Delasoie: Ransomware

Der Präsident

Diese Frage 8 wird mit der Dringlichkeit 1.0213 beantwortet.

9. Question UDC, par Bruno Perroud: Revenu annuel des conseils d'administration de MM. Cina et Tornay

Frage UDC, durch Bruno Perroud: Jahresgehälter der Verwaltungsräte Cina und Tornay

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le Conseil d'Etat tient d'abord à rappeler que pour les conseillers d'Etat en fonction et qui ont un mandat dans un conseil d'administration, tous les honoraires sont reversés à la Caisse de l'Etat.

Pour ce qui est de la situation de MM. Cina et Tornay, sur la base des informations obtenues par les sociétés et avec le consentement des personnes concernées, le Conseil d'Etat vous répond comme suit:

1. Pour ce qui est du mandat de M. Jean-Michel Cina au conseil d'administration de la société FMV SA, les indemnités allouées aux membres du conseil sont définies selon les statuts de la société.

Sur la base du concept actuel, et en fonction d'une estimation historique du nombre de séances tenues par les différents comités et l'intensité des mandats spécifiques, le montant total versé au président du conseil d'administration de FMV SA varie entre 60'000 et 75'000 francs par an.

Dans le cas particulier de M. Cina, il convient de mentionner que les indemnités versées par FMV SA viendront s'ajouter à celles perçues par M. Cina dans le cadre d'autres mandats. Si la somme totale de ces montants devait être supérieure à son salaire d'ancien conseiller d'Etat, il ne toucherait plus de rente.

2. Concernant les mandats de M. Maurice Tornay au conseil d'administration des sociétés hydroélectriques, les indemnités allouées sont définies comme suit:

- pour la société Forces Motrices Grand-Saint-Bernard SA : une indemnité annuelle de 5'000 francs, à laquelle s'ajoute un jeton de présence de 200 francs par séance;
- pour la société Forces Motrices Mauvoisin SA: une indemnité annuelle de 6'000 francs, à laquelle s'ajoute un jeton de présence forfaitaire de 1'500 francs par an.

10. Question Les Verts, par Gwénolé Blanchet (suppl.): L'Etat employeur: des offres de service «en ligne»?

Frage Les Verts, durch Gwénolé Blanchet (Suppl.): Online-Bewerbungen für Stellen beim Staat?

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le député (suppl.) Gwénolé Blanchet demande si le canton envisage d'offrir la possibilité de déposer des offres de service «en ligne» pour les postes auprès de l'administration cantonale.

Dans le but d'augmenter l'efficacité et la qualité dans la gestion d'environ 8'000 dossiers de postulations par année, nous avons décidé de concrétiser une solution d'eRecrutement permettant aux candidats de postuler de manière électronique à une mise au concours, mais les postulations papier seront toujours possibles, c'est clair.

L'introduction de ce nouveau système au sein de l'administration cantonale est une suite logique après l'introduction du dossier électronique du personnel. L'objectif principal est que l'Etat du Valais puisse rester concurrentiel par rapport au marché du travail. La postulation en ligne permet également de renforcer une image moderne et attractive de l'employeur Etat du Valais vis-à-vis des candidats. Vu que la très grande partie des candidats ont un accès Internet, l'eRecrutement permettra également de réduire la consommation de papier.

C'est un projet complexe dont l'application standardisée pour toutes les postulations est prévue pour le courant de l'année 2018.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

11. Question PLR, par Cédric Rosaire, Marie-Claude Noth-Ecoeur et Jasmine Ballay (suppl.): La périnatalité en Valais

Frage PLR, durch Cédric Rosaire, Marie-Claude Noth-Ecoeur und Jasmine Ballay (Suppl.): Perinatalmedizin im Wallis

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Le 2 septembre 2015, le Conseil d'Etat a décidé de charger un groupe de travail d'évaluer l'opportunité d'avoir un concept cantonal sur la périnatalité en Valais. Il s'agit là du soutien à la parentalité pour les enfants en âge préscolaire et pour les nourrissons.

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises. En 2016, il a finalisé son travail. Il y a eu une première analyse de ce rapport en janvier 2017. Une seconde analyse sera faite à la fin mai 2017. La décision du Conseil d'Etat interviendra ensuite seulement.

Le soutien à la parentalité est un sujet important pour le Conseil d'Etat. Il est considéré comme prioritaire. Notons que cette thématique figure aussi dans les recommandations qui avaient été adressées par l'Observatoire cantonal de la jeunesse publiées en 2016, avec la volonté:

1. de former des parents;
2. de conceptualiser la prise en charge pour les 0-4 ans, voire pour les 0-6 ans;
3. enfin de renforcer les mesures de soutien aux fonctions parentales, c'est l'idée de coaching.

Pour ceux qui sont plus intéressés à ces questions, un rapport complet figure en ligne.

Et puis, on rassure évidemment les auteurs de cette question pour dire que le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de baisser la garde dans ce domaine et que nous continuerons à y travailler.

12. Question CVPO, par Mischa Imboden (suppl.): Informations pour les APEA Frage CVPO, durch Mischa Imboden (Suppl.): Informationen für die KESB

Darbellay Christophe, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

Zur Erinnerung: Was passiert, wenn Menschen Pflegeeltern sein wollen? Hier gibt es eine Bundesverordnung, es gibt auch eine Bewilligungspflicht und eine Aufsicht. Zuständig im Kanton ist seit dem Jugendgesetz vom Jahr 2000 im Kanton Wallis das Amt für Kinderschutz. Die Pflegeeltern müssen im Besitz einer Bewilligung sein. Die ist offiziell und die erfolgt erst nach Prüfung von verschiedenen Unterlagen (Strafregistrauszug, Arztzeugnis usw.).

In dieser Situation, die von Mischa Imboden hier abgegeben wird, wurde zum Zeitpunkt der Bewilligung im Jahre 2008 in diesem schwierigen Fall ein Strafregistrauszug gefordert und hier wurde nichts erwähnt, weder über den Vater, noch über die Mutter. Das Jugendgesetz wurde aber im Juni 2014 geändert und ist am 1. Oktober in Kraft gesetzt worden. Ab diesem Zeitpunkt dürfen die Behörden Daten austauschen, man darf also zum Beispiel die Polizei anfragen oder den Staatsanwalt. Und hier ist man im Oberwallis im Rahmen einer Prüfung auf Sachen gestossen, die schwierig waren, d. h. dieser Mann wurde... also es gab eine Eröffnung, eine Untersuchung im Jahr 2000 wegen sexueller Handlungen mit einem Minderjährigen. Diese Handlungen waren viel früher begangen worden. Und da hat man eigentlich die Sache verfolgt. Der Mann wurde deswegen freigesprochen.

Trotzdem hat das Amt für Kinderschutz als Vorsichtsmassnahme in Koordination mit der KESB entschieden, auf die Platzierung des Kindes zu verzichten. Gegen diesen Entscheid haben die Pflegeeltern Einsprache erhoben und das Bundesgericht hat gesagt, die Sache sei verhältnismässig gewesen und sei auch als Vorsorgemassnahme absolut okay gewesen. Und ich muss auch unterstreichen, dieses platzierte Kind wurden nie missbraucht - das ist auch wichtig, zu wissen. Aber diese Eltern sind jetzt nicht mehr Pflegeeltern.

Wir sind vom Staatsrat der Meinung, dass im neuen Gesetz der Schutz der Kinder - und das ist sehr wichtig - in Sachen Pflegeeltern gesichert ist und sogar verstärkt wurde.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

- 13. Question PDCB, par Sylvain Défago: Cannabis légal**
Frage PDCB, durch Sylvain Défago: Legaler Cannabis

Der Präsident

Die Frage 13 wird mit der Dringlichkeit 4.0259 beantwortet.

- 14. Question Michael Graber, SVPO: Vols nocturnes du corps des gardes-frontière et immigrants illégaux**
Frage Michael Graber, SVPO: Nachtflüge des Grenzwachtkorps und illegale Einwanderer

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

La question concernant le cannabis dit légal ou en vente libre sera donc traitée tout à l'heure..., c'était pour voir si vous suiviez! Avec mes excuses..., je suis déjà un peu dans la cérémonie de tout à l'heure.

Voilà.

Im Rahmen seiner Grundaufgaben führt das Grenzwachtkorps Kontrollen mittels Helikopterflügen durch. Es handelt sich dabei um übliche Kontrollen im Zusammenhang mit der allgemeinen Überwachung der Grenzen. Aufgrund der Auskünfte des Grenzwachtkorps werden diese Flüge bei Tag und bei Nacht auf dem gesamten Kantonsgebiet durchgeführt. Bei Nachtflügen können die Helikopter des GWK mit Systemen zur Personensuche ausgestattet sein.

Das GWK führt jährlich ungefähr 20 Helikopterflüge durch, drei Viertel davon am Tag. Diese Zahlen sind in den letzten Jahren stabil geblieben.

Der Kanton Wallis hat sich zurzeit nicht mit besonderen Migrationsströmen auseinanderzusetzen. Wir verfolgen jedoch aufmerksam die internationalen Ereignisse, welche dazu führen könnten.

Um einer Verschlechterung der Situation jedoch vorzubeugen, hat die Kantonspolizei Wallis mit den Kantonen Tessin und Graubünden ein Einsatzkonzept auf Schweizer Ebene entwickelt.

- 15. Question CVPO, par Manfred Schmid: Plaque VS 1: le canton sous pression?**
Frage CVPO, durch Manfred Schmid: VS 1, Kanton erpressbar?

Der Präsident

Hier habe ich gehört, dass Herr Staatsrat Roberto Schmidt die Antwort gibt.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Ja Herr Grossrat Schmid, mit dem Mahnmal wurden keine Lösungen erpresst. Das war eher so eine politische Begleiterscheinung. Unabhängig von der Erstellung dieses Mahnmals, welches inzwischen ja wieder entfernt wurde, haben sich die Parteien bereits im Verlaufe des Jahres 2016 - also vor den Wahlen - darauf geeinigt, dass der Ruppen Bau und Transport AG die Möglichkeit eingeräumt wird, Alternativstandorte für ihr Salzsilo aufzuzeigen. In der Folge wurde dann eine zufriedenstellende Lösung gefunden, welche auch die Interessen des Kantons sicherstellt.

In einer ersten Etappe ist es so, dass der Ruppen Bau und Transport AG die Nutzung des öffentlichen Bodens für jenen Teil der Parzelle, welche vom Kanton nicht für seine eigenen Aufgaben genutzt wird, gegen Entrichtung einer Gebühr bewilligt wird. In einer zweiten Etappe ist vorgesehen, jenen Teil des kantonalen Grundstücks, welcher mittels Bewilligung in einer ersten Etappe genutzt wird, an die Firma zu verkaufen. Dieser Verkauf erlaubt es einerseits der erwähnten Firma, ihrer Tätigkeit weiterhin nachgehen zu können, ohne unsere eigenen Aktivitäten infrage zu stellen. Und Herr Staatsrat Melly schreibt natürlich ganz klar, das generiert auch zusätzliche Einnahmen für Aufgaben an den Kantonsstrassen. Der Verkaufspreis wird dann noch festgelegt.

Die Einigung kam also nicht aufgrund des Mahnmals zustande, sondern aufgrund bereits vorher eingeleiteter Verhandlungen.

16. Question Philomène Zufferey (suppl.), PDCC: JO 2026: Quel calendrier?
Frage Philomène Zufferey (Suppl.), PDCC: Zeitplan für die Olympischen Winterspiele 2026

Der Präsident

Die Frage 16 wird mit der Dringlichkeit 4.0258 beantwortet.

Somit hätten wir die Fragen beantwortet und kommen nun zu den Dringlichkeiten.

Urgences

Dringlichkeiten

5. Interpellation urgente PDCB, par Xavier Fellay (suppl.): Législation cantonale en ligne: toujours rien... (06.06.2017) 6.0076

Dringliche Interpellation PDCB, durch Xavier Fellay (Suppl.): Online-Gesetzessammlung: immer noch Funkstille... (06.06.2017) **6.0076**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

6. Interpellation urgente CSPO, par Diego Clausen: Actualisation de la législation sur le site internet du canton (06.06.2017) 6.0077

Dringliche Interpellation CSPO, durch Diego Clausen: Aktualisierung der Gesetzgebungen auf der kantonalen Website (06.06.2017) **6.0077**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

1. **Question Julien Délèze, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA: La législation cantonale sera-t-elle enfin à jour sur le site Internet du canton du Valais?**
Frage Julien Délèze, AdG/LA, und Gaël Bourgeois, AdG/LA: Wann wird die Gesetzgebung auf der Website des Kantons Wallis endlich wieder aktualisiert?

Der Präsident

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten beantwortet diese 3 Punkte nachher gemeinsam.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB

Nous regrettons de devoir intervenir à nouveau sur le fait que la législation cantonale n'est pas à jour sur le site Internet du canton.

En février dernier, Mme la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten avait assuré au Parlement que tout allait rentrer dans l'ordre pour la mi-mars.

Cette situation est très ennuyeuse parce que nul n'est censé ignorer la loi. C'est inconfortable pas seulement pour les juristes mais aussi, par exemple, pour les parlementaires, pour les communes et plus généralement pour tous les citoyens. Il n'est pratiquement pas possible de fouiller tous les Bulletins officiels de l'année écoulée pour être à peu près sûr d'avoir une loi ou un règlement à jour.

Ce problème devait être réglé pour la mi-mars et nous sommes en juin. Est-ce le Conseil d'Etat qui a donné des informations fausses au Grand Conseil ou est-ce l'administration qui a surestimé ses compétences et le temps nécessaire à ce projet?

Dans les 2 cas, les explications sont légitimes et nécessaires.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Herr Abgeordneter Guex, Sie werfen eine Frage auf, die wirklich berechtigt ist. Ich gebe Ihnen die Antwort, und ich hoffe, Sie nehmen die Erklärung an, auch wenn es vielleicht nicht allzu viel im Moment für Sie nützt.

Les auteurs de la question ainsi que des interpellations urgentes demandent au Conseil d'Etat de bien vouloir leur donner des explications sur le fait que la législation cantonale n'est plus à jour depuis le 1er janvier 2017.

Afin d'éviter une répétition, je répondrai en bloc à toutes ces interventions puisque le Conseil d'Etat prend à cœur le service relatif à la législation sur le site Internet du canton du Valais qu'il souhaite offrir aux citoyens et citoyennes.

La Chancellerie d'Etat avait préalablement indiqué que le nouveau site Internet de la législation cantonale verrait le jour vers la mi-mars 2017. C'est ce qui fut promis. Cependant, force est de constater que cela n'a malheureusement pas été le cas. Sitrox, mandataire de l'Etat du Valais pour l'outil LexWork, devait livrer les textes en janvier 2017 déjà, afin que le contrôle, du côté du canton, puisse débuter rapidement. En réalité, le transfert des textes par Sitrox s'est fait jusqu'à la mi-mai 2017. Leur premier contrôle a pris plus de temps qu'escompté. En outre, la Chancellerie d'Etat s'est retrouvée bien seule face à une immense tâche de second contrôle des textes et, de surcroît, le transfert a créé un grand nombre d'erreurs dans les textes. Ainsi, les quelque 600 textes (1'200 en français et en allemand) doivent être revus un à un, article par article et alinéa par alinéa. Cela prend du temps. Enfin, de plus, la Chancellerie d'Etat profite de ce contrôle pour ôter toutes les erreurs formelles qui se sont glissées dans les textes durant ces dernières décennies, et ce dans un souci de pouvoir disposer d'une législation uniforme et cohérente à une lecture fluide.

Le nouveau site Internet de la législation cantonale devrait être ouvert aux citoyens en septembre 2017. Des forces supplémentaires ont été mises à disposition par la Chancellerie d'Etat - sans pour autant avoir obtenu des ressources supplémentaires - pour y parvenir.

7. Interpellation urgente UDC, par Grégory Logean: Ours: sécurité de l'animal avant celle de l'homme? (06.06.2017) **5.0265**

Dringliche Interpellation UDC, durch Grégory Logean: Bär: Sicherheit des Tieres wichtiger als jene des Menschen? (06.06.2017) **5.0265**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

3. **Question PDCC, par Fabien Schafeitel: Vers un plan plantigrade?**

Frage PDCC, durch Fabien Schafeitel: Konzept Bär

Logean Grégory, député, UDC

Après avoir parlé pendant près de 20 ans du loup, eh bien!, cette urgence, cette actualité nous offre l'occasion de varier les plaisirs, si j'ose dire, et d'évoquer la question de l'ours.

Trêve de plaisanterie, il y a quelques éléments qui nous inquiètent, et apparemment aussi le groupe PDCC, concernant cette problématique de l'arrivée quasi-imminente, voire inéluctable de l'ours dans notre canton, à savoir certaines conséquences et notamment les conséquences du Plan Ours puisque, bien que nous soyons maintenant habitués à la présence récurrente du loup et des conséquences néfastes du Plan Loup, il y a depuis 2006 et en 2008 ça a été corrigé afin de compléter, eh bien!, en 2008, un Plan Ours a été mis en place par la Confédération et nous voilà maintenant près de 10 ans plus tard après l'intronisation de ce Plan Ours. Quelques questions pertinentes puisque, jusqu'ici, c'était un Plan Ours un petit peu technocratique, bureaucratique, dont on pensait que nous n'aurions jamais l'occasion de pouvoir le mettre en pratique.

Donc, j'étaye quelque peu les propos de l'interpellation urgente.

Tout d'abord, concernant le tir d'un ours. Donc, un ours à risque doit être abattu dans les cas suivants:

- a) s'il ne craint plus l'homme, a pénétré à plusieurs reprises dans des zones d'habitations fermées, tente de s'introduire dans des bâtiments ou des étables clos, sa peur de l'homme n'augmente pas en dépit d'actions d'effarouchement répétées. Donc, il y a cette notion de «à plusieurs reprises, dans des habitations fermées», ça c'est une condition;
- b) il suit les hommes à plusieurs reprises, à portée de vue et se montre agressif sans avoir été provoqué, il a attaqué une personne et l'a gravement blessée et, enfin, il a tué une personne. Donc, là, il y a de nouveau aussi cet ordre-là. C'est bon, s'il a tué une personne, même s'il a été provoqué, c'est bon, vous pouvez abattre l'ours. Mais, il y a quand même ces notions qui semblent malheureusement mettre davantage la protection de l'animal avant celle de l'homme concernant la régulation de l'ours et là on souhaiterait avoir la position du Conseil d'Etat sur l'application concrète des autorisations de tir: ne sont-elles pas beaucoup trop restrictives, pour ne pas dire totalement inapplicables?

Un autre élément un petit peu inattendu dans le cadre du Plan Ours et qui peut avoir des incidences sur les finances communales, respectivement les finances cantonales: c'est

la problématique des déchets, l'élimination des déchets. En page 16 de ce fameux Plan Ours, il est indiqué que les premières mesures à prendre sont les suivantes: «rendre les décharges publiques d'ordures et de déchets verts inaccessibles à l'ours, les clôtures électriques s'y prêtent bien, munir les abris à containers de déchets d'une porte massive ou d'une clôture électrique ou remplacer les containers par des modèles à l'épreuve des ours, remplacer les poubelles des espaces publics et notamment des bordures de zones habitées, des restoroutes et des places de grill par des modèles à l'épreuve des ours», et bien sûr il est précisé que la réorganisation incombe en première ligne aux communes. Ensuite, il y a d'autres règles qui, elles, incombent aux cantons.

Donc, on aimerait avoir quelques précisions, si d'aventure, l'ours devait choisir non pas les Alpes bernoises mais le soleil valaisan pour ses prochaines escapades, eh bien!, quelles seraient peut-être pas à court terme mais à moyen terme les incidences de ce Plan Ours concrètement pour les communes et le canton?

Voilà, ce sont là quelques éléments.

Le reste est précisé dans l'interpellation urgente. Donc, j'attends la réponse du Conseil d'Etat, en le remerciant par avance.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Monsieur le député Grégory Logean, en cas d'arrivée de l'ours en Valais, la première mesure consisterait à mettre en place un monitoring dans la région concernée, de sorte à pouvoir analyser et apprécier le comportement de cet animal. Dans la mesure où le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) dispose déjà de l'essentiel de la logistique requise pour un monitoring et que les travaux de suivi nécessaires à ses observations font partie des cahiers des charges des gardes-faune, l'incidence financière, à notre avis, de cette mesure ne serait certainement pas très élevée. A ce stade, elle n'a pas été évaluée par le département.

La venue d'un ours sur notre territoire cantonal induirait immédiatement la mise en œuvre des dispositions fixées dans le Plan Ours. Il s'agit plus particulièrement du monitoring, du travail d'informations, de la mise en place de projets régionaux de prévention des dégâts.

Au vu des expériences vécues par le canton des Grisons et compte tenu notamment des mesures de gestion et de régulation qui ont pu y être déployées, le Conseil d'Etat est d'avis que le Plan Ours prend en compte le problème dans sa globalité et permet de le gérer.

La typologie de l'ours brun et des distinctions qui sont faites entre ours farouche, ours problématique et ours à risque relèvent de la nécessité de catégoriser les individus, afin de garantir une appréciation uniforme des ours qui seront observés en Suisse. Cela étant, le Conseil d'Etat constate que l'application de ces paramètres a été possible aux Grisons.

Comme déjà dit au préalable et pour répondre à la question de M. le député Schafeitel, il existe déjà un concept de gestion de ce plantigrade. Ce document est disponible sur la rubrique des grands prédateurs du site Internet du service. De plus, le service a préparé des éléments d'informations spécifiques et ciblés sur différents aspects particuliers. Le cas échéant, ces informations seront diffusées dans les régions visitées par l'ours, en particulier aux communes, aux populations concernées et à celles susceptibles d'être victimes de prédateurs ou de déprédations opérées par un ours.

A ce stade et pour éviter d'initier un climat de psychose inutile, ces éléments d'informations sont laissés en attente. De l'avis du département, il serait superflu d'imaginer en plus un concept cantonal de gestion de cette espèce. De fait, compte tenu de la législation fédérale et des conventions internationales adoptées par notre pays, notre marge de manœuvre est des plus étroites.

Alors, les conséquences financières, pour le moment, seront légères eu égard aussi au subventionnement fédéral.

8. Interpellation urgente PDCB, par Laurent Rey: Que se passe-t-il à la Fondation Addiction Valais? (06.06.2017) **2.0182**

Dringliche Interpellation PDCB, durch Laurent Rey: Was ist die Situation bei der Stiftung Sucht Wallis? (06.06.2017) **2.0182**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Rey Laurent, député, PDCB

«Cela s'est fait sans préavis, sans ménagement. On m'a soudain coupé la connexion Internet et j'ai reçu une lettre de licenciement à la maison, avec libération de mon travail à 3 mois, mais une interdiction de retourner sur les lieux.»

Ce témoignage de licenciements brutal relaté dans le Nouvelliste du 2 juin dernier ne provient pas d'une république bananière ni d'un employé d'une entreprise venant d'un pays pratiquant l'ultralibéralisme. Non, ce triste épisode a eu lieu en Valais et est arrivé au directeur des foyers Rives du Rhône, employé de l'institution depuis plus de 30 ans, dont 8 ans au poste de directeur, jeté dehors comme un malpropre, sans préavis.

Pour couronner le tout, suite à ce licenciement, l'Association des amis des Rives du Rhône, forte de 1'600 membres, dont de nombreuses personnalités valaisannes, a décidé de mettre un terme à 25 ans de collaboration avec la FAV fin décembre 2017, apportant un soutien total à leur directeur.

Les foyers des Rives du Rhône, c'est une institution qui offre un concept socio-éducatif original depuis plus de 30 ans dans la prise en charge des patients toxicomanes et qui a fait largement ses preuves puisque 2/3 des personnes prises en charge réussissent à se sortir de leur problématique de drogue, une institution qui a un taux d'occupation de près de 100% et qui dégage un bénéfice annuel permettant de compenser une partie des pertes d'autres structures de la FAV.

Que se passe-t-il à la direction de la Fondation Addiction Valais, fondation subventionnée par l'Etat du Valais (3 millions de francs pour l'année 2016)?

Que reproche-t-on à M. Roduit soutenu par son institution, une institution qui donne visiblement pleine satisfaction dans sa mission?

Comment peut-on imaginer que les employés de la Fondation Addiction Valais puissent prendre en charge avec toute la sérénité nécessaire les personnes fragiles souffrant de dépendance lorsqu'un licenciement brutal touche un de leurs directeurs, licenciement qui ne serait pas un cas isolé et qui s'ajoute à de nombreux débats survenus ces dernières années?

Le groupe PDCB demande à Mme la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten de faire le nécessaire pour obtenir des explications concernant les raisons ayant conduit au licenciement de M. Roduit et de faire en sorte qu'il soit rétabli dans ses fonctions si le licenciement devait s'avérer injustifié.

En outre, nous aimerions savoir ce que Mme Waeber-Kalbermatten compte mettre en place comme mesures pour restaurer un climat de sérénité au sein de la Fondation Addiction Valais.

Je vous remercie de votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Sehr geehrter Herr Rey, Sie haben die Frage gestellt bezüglich der Entlassung von Herrn Roduit, und ich werde auch auf diese Frage Antwort geben. Ich werde nicht näheres

antworten zu *Addiction Valais*, wie das funktioniert, wie die *mandats de prestations* sind, was wir mit *Addiction Valais* für Gemeinsamkeiten haben. Je vais seulement répondre à votre question.

Votre interpellation demande des clarifications sur le licenciement de M. Roduit et, si cette décision devait être - je cite - «injustifiée», un rétablissement de ce dernier dans ses fonctions. De plus, le groupe souhaite connaître les actions prévues par le département pour «restaurer un climat de sérénité au sein de la Fondation Addiction Valais».

La Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis est une fondation de droit privé. Dans le cas spécifique du licenciement, il est important de relever que les liens entre la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis et ses employés sont établis par des contrats de droit privé. Dans ce cadre, il n'appartient pas au canton d'intervenir dans un conflit lié au droit du travail entre une fondation de droit privé et son personnel.

Cependant, la fin des rapports de travail doit au minimum respecter les modalités prévues dans le code des obligations et l'intéressé peut faire recours contre cette décision en vertu du droit applicable en l'espèce.

9. Interpellation urgente AdG/LA, par Gilbert Truffer, Doris Schmidhalter-Näfen et Emmanuel Amoos: Hôpital du Valais: mauvaises notes pour les taux d'infection post-opératoires (06.06.2017) 2.0183

Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Gilbert Truffer, Doris Schmidhalter-Näfen und Emmanuel Amoos: Spital Wallis: schlechte Noten bei den postoperativen Infektionsraten (06.06.2017) **2.0183**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Die Interpellation bezieht sich auf der in der Sonntagspresse zitierten Artikel vom Vergleichsportal «welches-spital.ch». Auch wenn diese Daten aus einer Analyse vom Nationalen Verein für Qualitätsentwicklung in Spitälern und Kliniken (ANQ) und Swissnoso stammen, distanzieren sich diese beiden Vereinigungen in der Medienmitteilung vom 2. Juni gegen diese Art von Vergleich. Dies aus mehreren Gründen, wie sie erläutern. Auch muss betont werden, dass die Analyse nicht sämtliche Spitäler des Kantons miteinbezogen hat und wie zu entnehmen ist, werden von Seiten der ANQ und auch von Swissnoso rechtliche Schritte gegen die Veröffentlichung dieser Ergebnisse geprüft.

Das Spital Wallis ist sich der Wichtigkeit der Qualität in den Spitälern durchaus bewusst und unterstützt demzufolge alle Massnahmen zur Qualitätsverbesserung. Es werden ja auch immer wieder Qualitätsindikatoren erhoben und ausgewertet. Dies auch nach Operationen, also die postoperativen Wundinfektionen werden genau betrachtet. Diese Ergebnisse werden seit 2014 transparent im Qualitätsbericht des Spital Wallis ausgewiesen und veröffentlicht. Es werden auch Massnahmen entsprechend getroffen, zum Beispiel haben sie eine Verbesserung der Händehygiene vorgenommen oder auch eine Operations-Sicherheitscheckliste der WHO eingeführt.

Die Veröffentlichung der Qualitätsergebnisse von 2016 durch die ANQ und Swissnoso wird das Spital auch vornehmen und zwar im Dezember 2017.

Grundsätzlich muss gesagt werden, dass Vergleiche nur dann sinnvoll sind, wenn die Datenquellen vergleichbar sind und wenn nicht nur einzelne Segmente eines gesamten Datenvolumens verglichen werden. Die von der ANQ und Swissnoso veröffentlichten Daten

sagen nichts aus über die jeweilige Fallschwere, die Anzahl der Fälle oder auch die Qualität des Follow-up.

Wie schon gesagt, die ANQ, Swissnoso und auch das Departement distanzieren sich von dieser Publikation, welche nur einen partiellen und demzufolge verzerrten Ausschnitt der Behandlungen in unseren Spitälern wiedergibt.

10. Motion urgente UDC, par Grégory Logean et Jérôme Desmeules: Hôpital Riviera-Chablais: pratiques douteuses (06.06.2017) 2.0184

Dringliche Motion UDC, durch Grégory Logean und Jérôme Desmeules: Spital Riviera-Chablais: fragwürdige Praktiken (06.06.2017) **2.0184**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Logean Grégory, député, UDC

Comme vous le savez, l'Hôpital Riviera-Chablais, les travaux avancent bien, il pousse comme un champignon au bord de l'autoroute, on peut le constater. Et vous avez pu voir aussi récemment, enfin le Nouvelliste avait révélé cette affaire peu reluisante, à peu près 12'000 m2 de briques ont été acheminés notamment depuis la Pologne, avec tous ces problèmes de la sous-traitance. Ici, il faut que je lise parce que c'est tellement compliqué, vous verrez, les implications qu'il y a entre les sous-traitants, les sous-sous-traitants du sous-traitant. Donc, le maître-d'œuvre des travaux qui dépassent 200 millions de francs, l'entreprise générale Steiner a adjugé, hors marchés publics, à la société suisse Induni l'achat des briques et leur montage sur le chantier. Laquelle a ensuite passé commande après appel d'offres au marchand genevois Jérôme SA, qui à son tour s'est tourné vers le cimentier français Fabemi. Et pour la livraison à Rennaz, ce dernier a sous-traité à l'entreprise de transport XPO Logistics France, une société qui a été condamnée, l'an passé, par la justice française à verser près d'un million d'euros pour avoir recouru à des routiers polonais, portugais ou roumains sous-payés. Donc, ça, c'est la problématique des briques. On voit aussi qu'il y a eu la problématique des fenêtres dans le cadre de la construction de cet hôpital. Le prix a aussi fait pencher la balance dans le remplacement des vitrines sur un bâtiment de la caisse de prévoyance, ça, c'était l'Etat de Fribourg où on avait eu effectivement un vitrier polonais qui avait eu le mandat.

Donc, on va dans ces marchés publics où l'attribution est publique mais après il y a quand même la sous-traitance qui n'est pas réglée, où l'Etat est impliqué, alors que ce soit en tant que maître d'œuvre ou indirectement puisque l'Hôpital Riviera-Chablais, c'est quand même une société privée de droit public, donc il y a l'Etat qui est derrière, le canton de Vaud, le canton du Valais, notre canton. Il est indispensable que nous montrions l'exemple. On ne peut pas cautionner de telles pratiques. C'est pour nous tout à fait inacceptable.

Cette situation est assez intéressante puisqu'elle permet en tout cas un des points de convergence assez inattendus. Je me permettrai de citer 2 personnes: la première, c'est notre collègue député Blaise Carron qui, dans l'article du Nouvelliste, donc le secrétaire syndical d'Unia Valais, qui à juste titre précise que les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité et qu'elles doivent penser plus local et ne pas donner systématiquement le mandat aux entreprises les moins chères. Et de l'autre côté du contrat social, du côté du patronat, on retrouve les mêmes préoccupations. Là, c'était Frédéric Burnand, porte-parole de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, mais je pense que Marcel Delasoie pourrait acquiescer à ce genre de préoccupations, donc il avait justement pris l'exemple de l'Hôpital Riviera-Chablais, ce triste exemple: l'Etat de Vaud a une responsabilité éthique et doit encourager l'économie régionale. Les entreprises qui produisent des briques dans la région créent de l'emploi, des impôts, forment des employés; il y a retour sur investissement. Donc,

on voit que les intérêts du patronat et des syndicats peuvent parfois converger, et c'est au moins le côté positif finalement de cette triste affaire.

Donc, l'UDC vous propose dans cette motion urgente de donner mandat à cette commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais de répondre précisément à certaines questions dans le cadre du prochain rapport, par exemple: Est-ce que les Conseils d'Etat respectifs étaient au courant de ces pratiques? Combien il y a d'entreprises étrangères qui ont, à ce jour, travaillé sur le chantier? Différentes autres questions: si la commission de construction et la direction de projet ont un droit de regard ou de veto sur les adjudications aux sous-traitants? Enfin, il y a toute une série d'autres questions. Je crois que non seulement ce Parlement qui a voté un crédit-cadre relativement important, comme le Parlement vaudois, mais au-delà de nous députés ou députées, il y a aussi un devoir de transparence et de justice envers les contribuables des cantons respectifs et je crois qu'on a le droit à ce genre de réponses. Ne perdons pas de l'idée non plus que, finalement, cette motion aussi s'inscrit dans le trend positif, le signal qui a été donné hier avec l'acceptation de 2 interventions parlementaires pour tenter de réguler au mieux ces marchés publics, d'une part, au niveau des critères qualitatifs, on l'a vu hier, mais aussi, d'autre part, au niveau des seuils par le postulat qui a été accepté. Je crois qu'il nous faut aussi confirmer concrètement le vote d'hier avec le cas pratique, concret de l'Hôpital Riviera-Chablais, dont nous espérons que les réponses de la commission interparlementaire pourront aussi nous aider à mener les réflexions utiles dans le futur pour éviter que cela ne se reproduise.

Donc, merci de votre attention et de l'appui à cette motion urgente.

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

L'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) est soumis à la législation sur les marchés publics. Pour la construction hors-sol du site de Rennaz, un appel d'offres en marchés publics a adjugé le marché en entreprise générale à Steiner SA.

Le processus de collaboration avec l'entreprise générale est le suivant:

1. Steiner SA prépare, selon le cahier des charges, une liste de potentiels soumissionnaires pour chaque mandat.
2. Cette liste est ensuite soumise à la direction de projet de l'HRC qui la complète si nécessaire en vérifiant si, dans la mesure du possible, des entreprises vaudoises et valaisannes y figurent.
3. Cette liste est aussi soumise à Unia et à la Commission Professionnelle Paritaire (CPP) afin de vérifier les dispositions légales et conventionnelles des entreprises.
4. Une fois les offres rentrées, Steiner SA soumet la proposition d'adjudication à l'HRC pour approbation en présentant l'offre économiquement la plus intéressante.

L'ensemble des sous-traitants se succédant dans la chaîne contractuelle doivent respecter les conditions minimales de salaire et de travail. La responsabilité de l'entrepreneur contractant (Steiner SA) concernant le non-respect des conditions minimales s'étend d'ailleurs pour l'ensemble de ces sous-traitants.

Le détail de la procédure et des faits évoqués sera présenté lors de la prochaine séance de la commission interparlementaire de contrôle de l'HRC. Son prochain rapport pourra ainsi répondre de manière plus détaillée à vos interrogations et questions.

Il est proposé l'acceptation de la motion urgente au vu des éléments évoqués ci-dessus.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Das Wort darf ich noch dem Präsidenten der interparlamentarischen Aufschichtskommission vom Spital Riviera-Chablais geben, Herrn Olivier Turin.

Turin Olivier, député, AdG/LA

Je m'exprime effectivement en tant que nouveau vice-président de la commission interparlementaire Hôpital Riviera-Chablais. C'est une commission, comme vous le savez peut-être, bicéphale, qui comprend un président vaudois qui fonctionne en alternance avec un président valaisan. Et c'est une commission qui est composée de députés vaudois et valaisans.

Donc, Monsieur le président du Grand Conseil, je ne vais pas m'opposer à cette motion urgente mais je vous prie de m'accorder de l'indulgence puisque je sais qu'il n'est pas communément admis de s'exprimer sans s'y opposer. Mais, dans le cas présent, comme le nom de la commission a été cité nommément, je me permets de vous livrer les remarques suivantes:

Je m'exprime à titre individuel car je ne me suis pas référé à l'ensemble des membres de notre délégation valaisanne pour prendre la parole. D'ailleurs, elle ne s'est pas encore réunie, elle va se réunir début septembre. Dans son ancienne composition d'ailleurs, elle a siégé en mars passé sous l'experte présidence de Jérôme Buttet qui a, depuis lors, pris sa retraite parlementaire. J'en profite d'ailleurs pour le saluer.

J'entends bien les considérations de Mme la conseillère d'Etat sur le sujet et je m'y rallie. Mme la conseillère d'Etat propose que la commission intercantonale, donc sa délégation valaisanne, rédige un rapport sur le sujet, la commission des constructions du projet entendue, de même que les conseillers d'Etat vaudois et valaisan entendus. Sur ce sujet, donc j'adhère bien sûr à cette motion urgente parce que je pense qu'il est bien légitime que notre Parlement soit informé sur un sujet tel que celui-ci qui est hautement sensible. Vous allez d'ailleurs - entre parenthèses - aussi prendre connaissance du rapport 2016 de la délégation valaisanne de cette commission interparlementaire. Vous allez prendre connaissance de ce rapport lors de la prochaine session.

J'estime donc qu'un complément au rapport 2017 sur un sujet si sensible et particulier n'est pas optimal, pour quelle raison? C'est parce qu'il vous sera livré dans une année. J'imagine qu'une année, c'est trop tard, on n'arrive pas, on ne peut pas traiter un sujet et attendre une année pour le faire. Donc, ce que je propose, c'est que notre délégation empoigne ce sujet de façon spécifique et puis qu'on puisse vous rendre réponse ici à l'automne au travers, comme je l'ai dit, donc d'un rapport ad hoc qui traitera de l'ensemble des questions qui ont été soulevées ici.

Voilà, donc je vous remercie de prendre connaissance de ces éléments et de votre écoute.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Ich hatte Nachsicht.

Die Motion wird nicht bekämpft und zum Vollzug der interparlamentarischen Kommission überwiesen.

- 11.** Postulat urgent CSPO, par Egon Werlen (suppl.), Manfred Kuonen (suppl.), Konstantin Bumann, et Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA: «Prestations en l'absence du patient»: une diminution très problématique pour le travail avec des enfants et des jeunes (06.06.2017) **2.0185**

Dringliches Postulat CSPO, durch Egon Werlen (Suppl.), Manfred Kuonen (Suppl.), Konstantin Bumann, und Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA: Kürzung der «Leistungen in Abwesenheit des Patienten» – sehr problematisch für Arbeit mit Kindern und Jugendlichen (06.06.2017) **2.0185**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Die Vorschläge des Bundesrats zur Tarifstruktur befinden sich aktuellen in der Vernehmlassung. Der Bundesrat will die «Leistungen in Abwesenheit des Patienten» bei Gesprächen stark kürzen.

Wenn wir das im Alltag anschauen in der Schule, werden Kinder und Jugendliche regelmässig von Schulpsychologen abgeklärt. Das geschieht immer, wenn das Kind auch anwesend ist. Anschliessend gibt es aber Gespräche zwischen der Schuldirektion, dem Psychologen und den Eltern und diese Gespräche machen wir bewusst gelegentlich ohne diese Kinder, also ohne den Patienten, damit wir eine breite Auslegeordnung darstellen können und miteinander herausfinden können was das Beste für diesen Jugendlichen, für diesen Schüler ist.

Wir sind der Meinung, dass auch diese Sitzungen ebenfalls von den Krankenkassen übernommen werden sollten.

In unserem dringlichen Postulat verlangen wir lediglich vom Staatsrat, dass er in seiner Antwort nach Bern diesen kritischen Punkt aufnimmt, damit auch diese Sitzungen weiterhin von den Krankenkassen übernommen werden.

Ich bitte Sie, das Postulat zu unterstützen und danke.

Der Präsident

Danke Herrn Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und dem Staatsrat überwiesen...

Nein, Entschuldigung! Ich gebe das Wort noch an Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich denke, die ganze Diskussion um die Neufestlegung der TARMED-Struktur wird in den nächsten Monaten ein heisses Eisen sein und das Lobbying passiert auf allen Seiten, und auch hier bei ihrem Vorstoss handelt es sich um ein gewisses Lobbying für eine spezielle Gruppe von Therapeuten.

Hier möchte ich einfach vorausschicken, dass seit Jahren diskutiert wird, diese TARMED-Struktur anzupassen und die Partner haben keine Lösung gefunden. So hat Herr Bundesrat Alain Berset gesagt, er werde die TARMED-Struktur neu festlegen, und der Kanton - und das wissen Sie auch - hat Zeit, Stellung zu beziehen im Monat Juni und das zu übermitteln.

Zu sagen ist auch, und das möchte ich hier einfach ganz grundsätzlich sagen zu dieser TARMED-Struktur oder letztlich zum Gesundheitswesen, jährlich steigen aufgrund der heutigen TARMED-Struktur die Kosten um 750 Millionen. Und diese Änderungen, diese Einsparungen entsprechen nur einer jährlichen Steigerung. Es gibt effektiv TARMED-Positionen, die übertarifiert sind - es gibt aber auch andere, die zu wenig oder nicht kostendeckend sind.

Der Staatsrat wird seine Stellungnahme demnächst verabschieden, und wir stützen uns dabei vor allem auf die Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren. Einer dieser Punkte betrifft auch die Psychiatrie, welcher vor allem hervorhebt, dass die Einschränkung der Abrechenbarkeit der Leistungen in Abwesenheit des Patienten in der Psychiatrie eine sinnvolle Versorgung gefährden würde. Untermauert wird dieses Argument mit dem sozialpsychiatrischen Ansatz, welcher den Einbezug des Umfelds stärker miteinschliesst, die Anwesenheit - wie Sie es auch sagen - des Patienten jedoch nicht voraussetzt. Weiter hebt die GDK hervor, dass wenn der Bundesrat an diesem Revisionspunkt festhalten will, andere Kompensationsmassnahmen für psychiatrische Ambulatorien und Tageskliniken in Betracht gezogen werden müssen, da deren Kostendeckungsgrad unterdurchschnittlich ist. Der Staatsrat unterstützt die Forderung der Postulanten und verlangt in seiner Stellungnahme, dass die Psychiatrie und auch die delegierte Psychotherapie besser abgegolten werden.

Der Staatsrat empfiehlt jedoch, das Postulat abzulehnen, da der hier gemachte Vorschlag nicht in dieser Form übernommen werden kann.

Der Präsident

Danke Frau Staatsrätin.

Das Postulat wird vom Staatsrat abgelehnt.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 100 voix contre 9 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 2.0185 du député (suppl.) Egon Werlen.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Das Postulat wird zum Vollzug dem Staatsrat überwiesen.

- 12.** Interpellation urgente PDCB, par Florentin Carron et Charline Berguerand (suppl.): WannaCry – quelle riposte? (06.06.2017) **1.0213**

Dringliche Interpellation PDCB, durch Florentin Carron und Charline Berguerand (Suppl.): WannaCry – welche Gegenmassnahmen? (06.06.2017) **1.0213**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

- 8. Question PLR, par Stève Delasoie: Rançongitiels**
Frage PLR, durch Stève Delasoie: Ransomware

Carron Florentin, député, PDCB

Quelques mots sur le texte de l'interpellation urgente «WannaCry», quelle riposte?, dont la question du député Stève Delasoie se fait l'écho.

Le texte de cette interpellation urgente retrace dans les grandes lignes les enjeux liés à l'attaque du logiciel par extorsion «WannaCry» de centaines de milliers d'ordinateurs sur la planète. Si l'attaque a essentiellement touché des PME, des institutions publiques en ont également souffert comme des hôpitaux en Grande-Bretagne.

La façon dont les systèmes d'exploitation des entreprises ont été contaminés n'est pas claire, même si on peut se douter que ce soit un des employés de l'entreprise qui ait ouvert une pièce infectée jointe à un mail.

La cybersécurité représente en Suisse un réel enjeu, comme cela a pu être relevé par de nombreux intervenants au sein de notre plenum cette semaine. Du fait, par exemple, qu'il n'existe pas d'obligation légale de signaler des cyberincidents, l'ampleur du phénomène est mal connue. A l'heure où notre administration met à niveau son réseau informatique, il serait regrettable de ne pas intégrer tous les enjeux de cybersécurité.

Merci d'avance de vos réponses.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

L'attaque «WannaCry» n'a pas entraîné, sur la base des investigations que nous avons menées, de dommages sur tout le périmètre de l'informatique cantonale. Dans le cas d'espèce, les mesures de prévention, de détection et de protection ont bien fonctionné.

La sécurité des données et des systèmes d'information est indispensable et a été établie comme une priorité 2017 pour la stratégie informatique.

Dans le cadre de la stratégie informatique 2015-2024, les mesures nécessaires à l'amélioration de la continuité se montent à plus de 30 millions, tandis que les mesures additionnelles spécifiques relatives à la sécurité ne se montent qu'à 2 millions.

Parmi les mesures urgentes afin de diminuer les risques informatiques, un travail spécifique complémentaire a été engagé dès 2016 pour améliorer la gouvernance de crise et pour appréhender de façon globale la fonction sécurité au sein de l'administration.

A ce titre, le Service cantonal de l'informatique (SCI) dispose d'une cellule sécurité, qui a été renforcée en 2016 avec un deuxième expert en cybersécurité, et qui collabore étroitement avec divers groupes d'intérêts liés à la sécurité tant aux niveaux suisse que régional et fait régulièrement appel à des experts externes.

Plusieurs couches de protection contre les logiciels malveillants sont implémentées. En cas d'attaque importante, la cellule de crise est convoquée afin de résoudre la problématique.

Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'étendre le concept de gestion de crise informatique à l'ensemble de l'administration et ce avec le soutien d'un apport externe.

L'Etat du Valais ainsi que l'Hôpital du Valais n'ont jamais répondu aux demandes de rançon. La disponibilité des données est garantie en cas de cyberattaques, des sauvegardes étant effectuées quotidiennement, ce qui limite un risque de perte de données.

En conclusion, même si la sécurité à 100% ne peut être garantie, l'Etat du Valais met tout en œuvre afin d'assurer la meilleure sécurité possible.

13. Postulat urgent PDCB, par Muriel Favre-Torelloz: Présentation du premier budget MCH2 (06.06.2017) 1.0214

Dringliches Postulat PDCB, durch Muriel Favre-Torelloz: Erstellung des ersten Budgets gemäss HRM2 (06.06.2017) **1.0214**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

Outre les éléments amenés dans le texte de ce postulat urgent, je préciserai que le canton du Valais est l'un des derniers à passer au MCH2.

De nombreux cantons ont constaté des difficultés lors de la lecture du premier exercice. Une des questions relatives à l'introduction du MCH2 consiste à déterminer comment procéder pour approuver le budget de la première année d'application de ce modèle. Cette question a été traitée par divers groupes de coordination intercantonaux, de même que par d'autres cantons ayant travaillé au projet d'introduction.

La solution envisagée par le canton d'Argovie à cet égard est intéressante. Cette solution propose de convertir les chiffres du compte et du budget précédents en version MCH2.

Cet outil permettrait de se prononcer sur le budget avec une version plus claire des objectifs financiers. Il permettrait également de mettre en place un système de conversion accessible aux communes lors de leur passage futur au MCH2.

Je vous remercie de soutenir ce postulat urgent.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Madame la députée, afin d'assurer une analyse comparative exhaustive du budget 2018, les postulants demandent que ce premier budget selon la nouvelle norme soit présenté sous une forme qui permette la comparaison avec les années précédentes.

Déjà dans son message d'août 2016 accompagnant le projet de modification de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), le Conseil d'Etat annonçait au Parlement que le budget 2018 serait établi selon les nouvelles dispositions.

Nous avons déjà décidé que cette publication se fera avec la comparaison du budget 2017 et du compte 2016. Pour ce faire, les chiffres seront convertis selon le nouveau modèle MCH2.

Alors, contrairement aux autres cantons, on n'aura pas de problème de lire et de comparer les chiffres; ce qui ne sera peut-être pas le cas pour les messages entre les lignes!

Der Präsident

Das dringliche Postulat wurde angenommen und wird dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

- 14.** Interpellation urgente Les Verts, par Thierry Largey et Céline Dessimoz: Haute tension à propos de la ligne entre Chamoson et Chippis, le Conseil d'Etat doit se positionner (06.06.2017) **1.0215**

Dringliche Interpellation Les Verts, durch Thierry Largey und Céline Dessimoz: Höchstspannungsleitung zwischen Chamoson und Chippis: Der Staatsrat muss Stellung nehmen (06.06.2017) **1.0215**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Largey Thierry, député, Les Verts

Rapidement, cette interpellation urgente fait suite à un événement qui a eu lieu en début de semaine. A la fin de la journée du mardi avait lieu une présentation de ce projet de

ligne à très haute tension entre Chamoson et Chippis, à Chippis, présentée par Swissgrid qui est porteur du projet et, en même temps, avait lieu une manifestation qui rassemblait les personnes qui s'opposaient à ce projet, du moins à la variante aérienne et qui revendiquent depuis plusieurs années son enterrement. La presse a fait état de 400 personnes qui s'étaient réunies, ce qui n'est évidemment pas anodin. Certains d'entre vous qui êtes ici y étaient aussi.

Dans ce contexte assez tendu pour un projet qui est combattu ou défendu, selon de quel côté on se trouve, depuis plusieurs années, eh bien!, il nous paraît important, du côté du groupe des Verts, que le Conseil d'Etat prenne position. On a de nouveaux élus au Gouvernement et il est nécessaire que la population, que les personnes qui sont plus ou moins directement impliquées par ce projet, soit parce qu'elles sont contre le projet, soit parce qu'elles défendent en tant que représentants de Swissgrid sachent quelle est la position du Gouvernement cantonal valaisan dans cette affaire, de savoir ce que ce Gouvernement cantonal envisage de réaliser, cela d'autant plus que le Tribunal fédéral devrait rendre tout prochainement sa décision finale sur ce dossier, finale ou non d'ailleurs, il pourrait être amené à renvoyer une fois de plus aux instances inférieures.

Donc, pour les Verts, il semble important que le Gouvernement cantonal définisse sa stratégie, définisse sa position sur le dossier de la ligne à très haute tension entre Chamoson et Chippis, évidemment dans l'esprit aussi que cette ligne à très haute tension est censée continuer en direction du Haut-Valais pour rejoindre Mörel à terme.

Merci d'avance.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le projet de construction de la ligne THT Chamoson-Chippis a été mis à l'enquête publique en décembre 2002 déjà. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a approuvé le projet en juin 2010.

Depuis cette date, vous savez que l'approbation de cette ligne a fait l'objet de plusieurs recours auprès des instances fédérales, en particulier auprès du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral.

La procédure est toujours pendante auprès du Tribunal fédéral et le Conseil d'Etat n'entend pas se mêler à la décision qui sera prise par les juges.

Tenant compte des débats au Parlement cantonal qui avait demandé l'enfouissement des lignes à très haute tension et de la décision récente du Parlement fédéral concernant un enfouissement possible dans la mesure où les coûts n'étaient pas trois fois plus chers, le Conseil d'Etat est tout à fait ouvert à toutes les solutions qui prennent à la fois en compte la santé des riverains et la protection du paysage. Le critère temps joue aussi un rôle important vu les capacités limitées de transport d'électricité. Il convient de réfléchir à toutes les options.

Nous rappelons que le Conseil d'Etat du canton du Valais a déjà produit une étude dans ce dossier qui arrive à la conclusion que l'enfouissement est techniquement possible.

Mais, il faut savoir que le Conseil d'Etat peut bien prendre position, peut bien définir une stratégie, mais nous ne sommes pas l'autorité de décision. A cet effet, je suis tout à fait prêt comme nouveau chef du Département de l'énergie à contacter l'OFEN, à contacter Swissgrid ainsi que l'Association de défense des coteaux valaisans en vue du discuter des solutions les plus favorables pour la population du canton du Valais.

Mais, finalement, ce n'est pas nous qui déciderons.

- 15.** Postulat urgent PDCC, par Vincent Roten: Dégâts dus au gel, des mesures également pour la production fourragère (06.06.2017) **3.0324**

Dringliches Postulat PDCC, durch Vincent Roten: Frostschäden: Massnahmen auch für die Futterproduktion (06.06.2017) **3.0324**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Clivaz Bruno, député, PDCC

Je prends la parole au nom du député Vincent Roten, absent aujourd'hui et auteur de ce postulat urgent.

Les mesures demandées ont été mises en œuvre, selon le communiqué qui a été diffusé hier.

Ainsi, les agriculteurs ayant des prairies extensives ou peu intensives au bénéfice de la contribution à la biodiversité qualité 1 peuvent demander par écrit auprès du Service cantonal de l'agriculture une autorisation de les faucher avant les délais légaux.

Nous remercions le Service de l'agriculture et son office des paiements directs pour leur réactivité. Il était, en effet, urgent d'agir car les dates fixées pour la fauche étaient déjà au 15 juin pour la zone de la plaine et la zone de montagne 1.

Dès lors, ce postulat urgent n'a plus lieu d'être; il est donc retiré.

Der Präsident

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wurde zurückgezogen.

- 16.** Interpellation urgente AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Jennifer Näppli (suppl.): Fraude électorale: place à la tricherie (06.06.2017) **4.0256**

Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.) und Jennifer Näppli (Suppl.): Wahlbetrug – Bschiss uf du Tisch (06.06.2017) **4.0256**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

In den Gemeinden Naters, Visp und Brig wurden bei den kantonalen Wahlen gefälschte Wahlzettel abgegeben. Nun sickerten Details durch. Laut «Walliser Bote» enthielten die gefälschten Kuverts jeweils die Liste von Oskar Freysinger. Es soll sich um 130 Fälschungen handeln.

Meine Fragen habe ich gestellt, aber die zentrale Frage ist: Wie viel Zeit verstrich zwischen der Feststellung der Unregelmässigkeiten und der Strafanzeige und wurden Kuverts zu früh geöffnet? Sollten Sie zum jetzigen Zeitpunkt nicht in der Lage sein, alle Fragen zu beantworten, so hätten wir die Antworten gerne sobald als möglich. Das ist sicher auch im Interesse aller Abgeordneten und Staatsräte.

Es ist wichtig für das Vertrauen der Bevölkerung in unsere Institutionen und für das Ansehen des Kantons, dass diese Angelegenheit in aller Transparenz aufgeklärt wird und die nötigen Massnahmen ergriffen werden; sei es in Bezug auf des Versenden des Wahlmaterials oder im Zusammenhang mit der Kuvertöffnung bei den Gemeinden.

Favre Frédéric, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

Danke vielmals für diese Frage, aber ich werde die offiziellen Fragen beantworten. Für die andere wollen wir ein anderes Mal darauf zurückkommen, weil ich denke, das ist sehr wichtig für alle Personen, und ich denke, es ist noch zu früh, um diese Antworten zu geben.

Für die offizielle Interpellation: Der Staatsrat erinnert daran, dass derzeit 2 Verfahrenen betreffend die Staatsratswahl hängig sind: einerseits ein Strafverfahren, welches von der Staatsanwaltschaft geleitet wird und andererseits ein Verfahren vor Bundesgericht, an welches der Entscheid des Grossen Rates vom 27. März 2017 mit Beschwerde weitergezogen wurde. Der Staatsrat hat - aufgrund des Prinzips der Gewaltentrennung - keine Informationen betreffend diesen von Gerichtsbehörden instruierten Dossiers.

Der Staatsrat begnügt sich mit dem Hinweis, dass bei ihm - vor der Hinterlegung der beiden Beschwerden beim Grossen Rat gegen die Staatsratswahl - keine Aufsichtsbeschwerde bzw. Anzeige eines Bürgers, einer politischen Partei, eines Auszählbüros oder einer Gemeinde eingereicht wurde. Insbesondere wurde keine Intervention eines Bürgers oder einer Gemeinde beim Staatsrat nach den Wahlen vom 5. März 2017 hinterlegt.

Schlussfolgernd präzisiert der Staatsrat, dass er gestützt auf die vermuteten Wahlfälschungen des zweiten Wahlgangs der Staatsratswahl das zuständige Departement mit der Überprüfung von möglichen Massnahmen, mit welchen die briefliche Stimmabgabe sicherer gestaltet werden kann, beauftragte.

In Zusammenarbeit mit dem Verband der Walliser Gemeinden hat das Departement Lösungen zur Stärkung der Sicherheit der brieflichen Stimmabgabe gesucht. Es soll eine einfache, pragmatische und effiziente Lösung gefunden werden. Dies wird im Rahmen der nächsten kantonalen Gesetzesänderung betreffend die politischen Rechte überprüft. Das Parlament wird selbstverständlich über den Fortschritt dieses schwierigen Dossiers unterrichtet.

17. Interpellation urgente Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Jean-Pierre Terrettaz, PLR, Xavier Moret, PLR, Martine Tristane (suppl.), PLR, et cosignataire: Martigny, ville d'accueil oui mais à juste mesure! (06.06.2017) **4.0257**

Dringliche Interpellation Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Jean-Pierre Terrettaz, PLR, Xavier Moret, PLR, Martine Tristane (Suppl.), PLR, und Mitunterzeichner: Martigny: Empfangskultur nicht überstrapazieren! (06.06.2017) **4.0257**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Comme indiqué dans votre intervention, la commune de Martigny a adressé la semaine dernière sa position. Dès lors, vous comprendrez que la position définitive du Conseil d'Etat à l'attention du Secrétariat d'Etat aux migrations n'est pas encore arrêtée.

Toutefois, nous sommes conscients de l'inadéquation d'un centre de renvoi tant à Martigny qu'à Tourtemagne.

Quant à Dailly, elle reste la meilleure solution pour le Conseil d'Etat. La Confédération va d'ailleurs être interpellée sur les critères de choix du lieu par des élus fédéraux. Le canton du Valais n'a pas reçu de la part du SEM le rapport de Dailly puisque ce site se trouve sur sol vaudois.

Soyez certains que depuis son entrée en fonction le 1er mai dernier, le nouveau Conseil d'Etat a particulièrement été actif sur ce dossier qu'il juge de haute importance. J'ai personnellement rencontré mon homologue vaudois ainsi que le secrétaire d'Etat aux migrations, notamment pour leur signifier notre totale opposition concernant les 2 communes valaisannes en lice. A noter que le président et la présidente avaient été informés au préalable que je les rencontrerai la semaine prochaine afin de faire le point de la situation. Une rencontre est également prévue dans le courant du mois de juin avec la conseillère fédérale en charge du dossier, Mme Sommaruga.

En conclusion et pour rappel, tous les sites concernés appartiennent à la Confédération, ce qui rend ce dossier éminemment complexe. Nous ne pouvons, cependant, que confirmer notre implication active pour soutenir les communes concernées.

- 18.** Interpellation urgente AdG/LA, par Raymond Borgeat et Marie-Paul Bender (suppl.): Les jeux de 2026: y a-t-il un pilote dans l'avion? Si oui, qui est-il et comment fonctionne-t-il? (06.06.2017) **4.0258**

Dringliche Interpellation AdG/LA, durch Raymond Borgeat und Marie-Paul Bender (Suppl.): Olympische Winterspiele 2026: Gibt es eine Projektleitung und falls ja, wie ist ihre Arbeitsweise? (06.06.2017) **4.0258**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

- 16. Question Philomène Zufferey (suppl.), PDCC: JO 2026: Quel calendrier?**
Frage Philomène Zufferey (Suppl.), PDCC: Zeitplan für die Olympischen Winterspiele 2026

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

En préambule, je tiens à remercier le nouveau Bureau d'avoir accepté cette urgence; contrairement au précédent, il a su faire preuve d'anticipation. Le processus d'attribution des JO peut ressembler à un parcours du combattant, il est donc nécessaire d'avoir une vision à long terme.

Dans un premier temps, il faut identifier clairement qui sont les partenaires de cette épopée, qui détient le lead, et comment seront répartis les frais. Je remercie d'ores et déjà M. le conseiller d'Etat Favre d'informer le plenum si le Conseil d'Etat envisage de jouer le rôle de leader et, si oui, quels moyens financiers est-il prêt à attribuer à cette mission. Merci encore d'indiquer si ces frais figurent dans le budget 2017 ou s'ils seront intégrés dans les suivants. Le groupe AdG/LA considère que le Grand Conseil devrait être consulté par le Conseil d'Etat avant que celui-ci ne s'engage sur un chemin interdisant tout changement d'orientation.

Au-delà de ces aspects plus strictement financiers à court terme, j'imagine que le Conseil d'Etat a déjà mené une réflexion au sujet de la ou des consultations populaires. Pour prendre sa décision finale, le souverain devra être clairement informé des conséquences financières notamment d'une éventuelle attribution des Jeux à Sion.

Selon toute vraisemblance, en plus de la Confédération, le Valais devra investir pour certaines infrastructures et proposer une garantie de couverture de déficit. Comment ces frais seront-ils intégrés et gérés en respectant le double frein?

J'espère sincèrement que M. le conseiller d'Etat n'évitera pas de se positionner en affirmant qu'il est beaucoup trop tôt pour réfléchir à cette consultation populaire. Celle-ci devra préciser les enjeux financiers à moyen et long termes. Je ne suis pas convaincu que les Valaisans attribueront un blanc-seing à un tel projet. Il faudra jouer cartes sur table en appliquant la transparence.

Finalement, certains défenseurs de cette candidature avancent l'idée que les Jeux du gigantisme sont réellement une histoire du passé. Est-ce que le Conseil d'Etat a des garanties à ce sujet de la part du CIO?

Je vous remercie de votre attention et surtout, par anticipation, je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Monsieur le député, avant de commencer à lire la réponse officielle du Conseil d'Etat, je me permets un petit préambule pour vous dire que déjà une partie des réponses ont été données cette semaine, je les redonnerai en partie et je les tiens à disposition, le cas échéant, pour ceux qui n'étaient peut-être pas là.

Concernant cette question, on va dire qui revient systématiquement au niveau de la presse ou de certains députés du lead, je crois que, aujourd'hui, beaucoup de personnes, dont le Conseil d'Etat en place, dont le chef du département sont prêts à prendre le lead, mais la question est de savoir exactement de quoi. Et là, je crois que ces éléments que je vais vous donner aujourd'hui vont vous démontrer que là où je ne vais pas vous répondre, ce n'est pas que je ne souhaite pas, c'est que nous ne pouvons pas avec ce délai à fin juillet qui est l'élément central pour dire de quoi on parle. Avant de dire qu'on va se marier, il faudrait peut-être déjà savoir avec qui! Puis, il y aura les répartitions des tâches aussi avant plutôt qu'après. Voilà.

En préambule, je tiens à vous rappeler la réponse donnée hier à l'interpellation 4.0227 intitulée «JO 2026, quels engagements?» Cette fois, c'est plutôt: y a-t-il un pilote dans l'avion? Elle vous a déjà renseigné sur certains points soulevés à nouveau aujourd'hui dans cette urgence, mais notamment aussi sur la volonté du Gouvernement actuel de s'impliquer très activement dans ce dossier, en collaboration avec les porteurs du projet et les différentes autorités. Pour ceux qui n'étaient pas là, je répète que vous pourrez bénéficier de la réponse écrite évidemment, les autres aussi, pour vos dossiers.

Nous avons pris connaissance de vos interrogations et pouvons y répondre comme suit:

1. Qui assure le pilotage de cette candidature; le milieu de l'économie privée ou les collectivités publiques?
Là justement, je crois que cela a été clairement explicité.
2. Quelles sont les clés de répartition et quels sont les montants globaux pour chacune des étapes?
3. Quels sont les montants engagés et à engager par le Conseil d'Etat; comment sont-ils intégrés dans le cadre des budgets 2017 et suivants?

On n'y avait pas répondu; donc, je viens là-dessus plus précisément.

En l'état, aucune clé de répartition n'a été définie pour l'ensemble du projet, mais plutôt un financement par étapes jusqu'à la désignation de la ville hôte des Jeux, pour autant que le projet atteigne son but.

Lors de la phase de candidature nationale qui s'étendait jusqu'à la décision de Swiss Olympic de présenter ou non une candidature suisse devant le CIO, un budget de 4,2

millions a été présenté par les initiateurs. Une participation de 10% a été demandée aux principaux cantons alors concernés, soit le Valais et Vaud. Le Conseil d'Etat a accepté cette requête en août 2016 et accordé un soutien financier de 400'000 francs. Finalement, les porteurs du projet ont décidé d'assumer seuls les frais inhérents au montage du dossier.

La phase de candidature internationale s'étend quant à elle depuis le choix de Swiss Olympic jusqu'à la désignation par le CIO de la ville hôte des JO 2026, décision qui interviendra en juillet 2019 - peut-être le jour de mon anniversaire!

Le budget pour cette deuxième phase a été estimé par Swiss Olympic à 24 millions au minimum. Les initiateurs du projet ont estimé le budget nécessaire à 34 millions. Swiss Olympic et la Confédération participent à hauteur de 8 millions. Les collectivités publiques concernées prévoient le même montant et les initiateurs couvrent le solde du budget. Concernant les collectivités publiques, une décision commune a fixé la répartition et le canton du Valais y contribue à hauteur de 4 millions, montant réparti sur les exercices 2018 et 2019 du budget ordinaire de l'Etat.

Cette décision a été validée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2016 et est assignée d'une série de conditions qui doivent être remplies pour que ces montants soient mis à disposition des porteurs du projet. Quant aux financements globaux des jeux, il est actuellement trop tôt pour s'avancer puisque cet aspect sera étroitement lié au budget global qui doit être et qui est en train d'être défini par les porteurs du projet dans le cadre du dossier qui sera remis fin juillet au Conseil fédéral.

Question suivante: Une implication des collectivités publiques est-elle compatible avec la notion du double frein? Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de gérer cette contrainte constitutionnelle?

Une réponse précise à cette question ne pourra être rendue qu'une fois tous les éléments financiers en possession du Conseil d'Etat. Il est cependant évident que le dossier final fera l'objet d'une analyse minutieuse à la lumière de toutes les règles et dispositions en vigueur et que les informations détaillées, voire un message seront proposés au Grand Conseil en temps opportun; sans aucun doute vraisemblablement en automne 2017 déjà.

Vos questions 5, 6 et 7 portent essentiellement sur la prise de position populaire quant à la démarche, au dossier, aux implications financières. Je vous renvoie à ces questions pour le détail.

Il est évident que le Conseil d'Etat entend mener l'ensemble du processus selon un calendrier qui respecte non seulement toutes les étapes démocratiques mais encore la transparence voulue pour les mener. Il est hors de question de lancer une consultation de quelque niveau que ce soit sans que l'ensemble du projet, de ses garanties, de son étendue financière, des participations envisagées (l'impact écologique ou autres) ne soit connu. Il est cependant trop tôt, comme déjà dit, pour offrir, en l'état, une réponse précise à chaque interrogation.

Dernière précision: Cependant, on peut affirmer qu'il est évident que, dans l'éventualité d'un vote populaire, celui-ci devra être coordonné, voire peut-être simultané, le processus de détail restant à définir.

Les dernières questions de l'interpellation portent sur la dimension des Jeux, leur taille humaine souhaitée, loin du gigantisme du passé, et les impacts de ce projet sur la population de ce canton, en matière de développement durable et de fiscalité.

Même si aujourd'hui le contact avec le CIO relève strictement de la responsabilité des porteurs du projet, je crois pouvoir vous dire que votre souci est partagé par tous les acteurs de ce dossier. Il est hors de question de sombrer dans le rêve d'un gigantisme totalement inapproprié. Je crois, au contraire, que la force du projet réside dans la volonté de l'inscrire dans un périmètre géographique bien étudié, selon une répartition des sites s'appuyant au maximum sur l'existant. Les constructions à définir devront prendre en compte des critères économiques à l'avantage de notre population, du développement durable de notre région et sans impact ou minime sur la fiscalité, évidemment.

Nous y veillerons et n'accepterons aucune exigence du CIO qui remettrait en question cette ligne, au risque de nous distancer, voire de retirer notre soutien au projet.

Nous sommes conscients de ne pas être à même aujourd'hui de répondre précisément à toutes vos questions. Cependant, nous tenons à vous assurer que le Conseil d'Etat prend et prendra en compte chaque interrogation et la traitera de manière à offrir de manière régulière une information objective et transparente sur l'avancement de ce projet et en garantir la solidité et la crédibilité.

19. Interpellation urgente PDCC, par Bruno Clivaz et Chantal Voeffray Barras: Le cannabis en vente libre en Valais (06.06.2017) 4.0259

Dringliche Interpellation PDCC, durch Bruno Clivaz und Chantal Voeffray Barras: Freier Verkauf von Cannabis im Wallis (06.06.2017) 4.0259

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

**13. Question PDCB, par Sylvain Défago: Cannabis légal
Frage PDCB, durch Sylvain Défago: Legaler Cannabis**

Clivaz Bruno, député, PDCC

Avec l'arrivée sur le marché suisse du cannabis à fumer légal faiblement dosé, le groupe PDCC interpelle le Conseil d'Etat sur les mesures mises en place, notamment au niveau du contrôle et de la prévention.

Les produits cannabiques avec une teneur en THC inférieure à 1% ne sont pas soumis à la loi sur les stupéfiants et sont donc de plus en plus utilisés dans un but commercial, en particulier ceux contenant la substance CBD, le cannabidiol, non enivrante.

La fabrication et la vente de ces produits à faible teneur a très fortement augmenté depuis peu – preuve en est les ruptures de stocks annoncées, notamment de ceux avec des qualités au plus haut taux de cannabidiol.

Cette situation soulève plusieurs questions sanitaires et juridiques.

Comme le mentionne Nicolas Donzé de l'Institut central à l'Hôpital du Valais dans le Nouvelliste d'hier: «fumer un joint de cannabis légal équivaut à prendre quatre médicaments» et de poser même la question: «est-ce que vous prendriez un médicament contre l'épilepsie, sauf nécessité?»

Et qu'en est-il également de l'effet relaxant, voire de somnolence lors de la conduite et de l'effet combiné avec de l'alcool?

Corine Kibora, porte-parole d'Addiction Suisse, souligne que «à la lumière de ces informations, nous déconseillons de prendre le volant en ayant pris du cannabis légal».

Addiction Suisse d'ailleurs précise encore dans une fiche d'information que les risques de la consommation de CBD sont mal connus.

Même fumé pur, sans adjonction de tabac, le cannabis à faible teneur en THC libère, lors de sa combustion, des substances nocives pour la santé.

La substance peut également nuire au développement du cerveau des jeunes.

A l'œil, à l'odeur ou au goût, rien ne permet de distinguer ces fleurs de cannabis séchées, qui ressemblent à de petites grappes vertes, de celles que l'on trouve sur le marché illégal. Elles sont pourtant vendues au grand jour dans des commerces pour être fumées ou infusées.

Les produits du tabac ainsi que le cannabis légal, considéré comme un substitut du tabac, sont interdits à la vente aux mineurs de moins de 16 ans en Valais, 18 ans dans le canton de Vaud.

Il est essentiel d'agir rapidement au niveau de l'autorité de surveillance et de disposer des bases juridiques nécessaires.

Le groupe PDCC pose, dès lors, les questions suivantes:

1. Qu'en est-il aujourd'hui des contrôles de police? Comment le policier peut-il effectuer la vérification nécessaire pour savoir s'il s'agit du produit légal ou illégal? On peut d'ailleurs encore s'interroger sur la responsabilité portée par un conducteur lors d'un accident.
2. De même, comment s'effectue le contrôle des commerces qui proposent ces produits à la vente, notamment du contrôle de la conformité des produits vendus?
3. Considérant également que la consommation de cannabis, même légal, sous forme de fumée notamment, peut nuire gravement à la santé, il est essentiel d'éviter une banalisation. Les messages de prévention doivent être rapidement adaptés.

Je vous remercie.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

En préambule également comme tout à l'heure et comme j'ai informé le député Bruno Clivaz, les questions complémentaires qui sont arrivées pendant la présentation orale ne vont pas être traitées ici; par contre, je peux volontiers vous répondre par écrit ou par oral.

La vente du chanvre légal est autorisée en Suisse. Ce produit est traité comme un mélange ou complément au tabac. Son achat est donc légalement autorisé dès l'âge de 16 ans, pour autant que le chanvre concerné ne dépasse pas le taux de 1% de THC.

Alors, c'est effectivement là la problématique, je vous rejoins, c'est qu'il n'y a pas de différence, au niveau de la couleur ou autres, mais c'est justement la teneur en THC qui fait le critère. C'est là toute la problématique. Mais je rappelle ici, en passant, que c'est aussi de la compétence au niveau de la Confédération.

Le travail de la police s'en trouve donc complexifié. Il est, en effet, très difficile sur le terrain de distinguer le cannabis légal de celui qui ne l'est pas. Une stratégie a été élaborée entre la police cantonale et le ministère public. Le procureur général a émis des directives en la matière.

Les principes d'intervention sont les suivants:

1. Dans le domaine de la circulation routière, la police agit selon la procédure usuelle. En cas de soupçons de conduite sous l'influence de produits stupéfiants, en particulier lorsque du chanvre est découvert dans le véhicule, un test de dépistage est pratiqué sur le conducteur, suivi de la procédure ordinaire de conduite présumée en état d'incapacité, puis, en cas de résultat positif, d'une dénonciation. Nos forces de l'ordre seront très attentives à ces situations et, en cas de doute, effectueront les tests idoines afin de continuer de disposer de routes sûres.
2. Lors des contrôles sur le domaine public sans lien avec la circulation routière, le policier applique également, en cas de soupçons, la procédure ordinaire en application du code de procédure pénale et de la loi fédérale sur les stupéfiants. La légalité ou non du produit est examinée à ce moment-là, le cas échéant par une analyse du produit en laboratoire.

Vous l'aurez compris, il s'agit ici d'un travail d'appréciation de la part de nos policiers et policières.

Il est à relever, toutefois, que la procédure simplifiée en matière d'amendes d'ordre ne peut pas être appliquée dans ce cadre.

Pour les mesures de prévention, c'est essentiellement le fait d'Addiction Valais.

Der Präsident

Danke Herr Staatsrat.

Wir sind am Ende der Junisession.

Es geht in die Ferien und in den Urlaub. Ich wünsche Ihnen alles Gute. Wie lange soll der Urlaub dauern? So lange der Grossratspräsident Sie vermisst, aber nicht so lange, bis er entdeckt, dass es auch ohne Sie geht. Also, im September wäre es schön, wenn Sie wieder hier wären!

Ich wünsche Ihnen und Ihren Familien gute Erholung, und wir sehen uns wieder im September.

Alles Gute und danke schön!

(Applaus)

La session ordinaire de juin 2017 est officiellement close à 12 h 45.